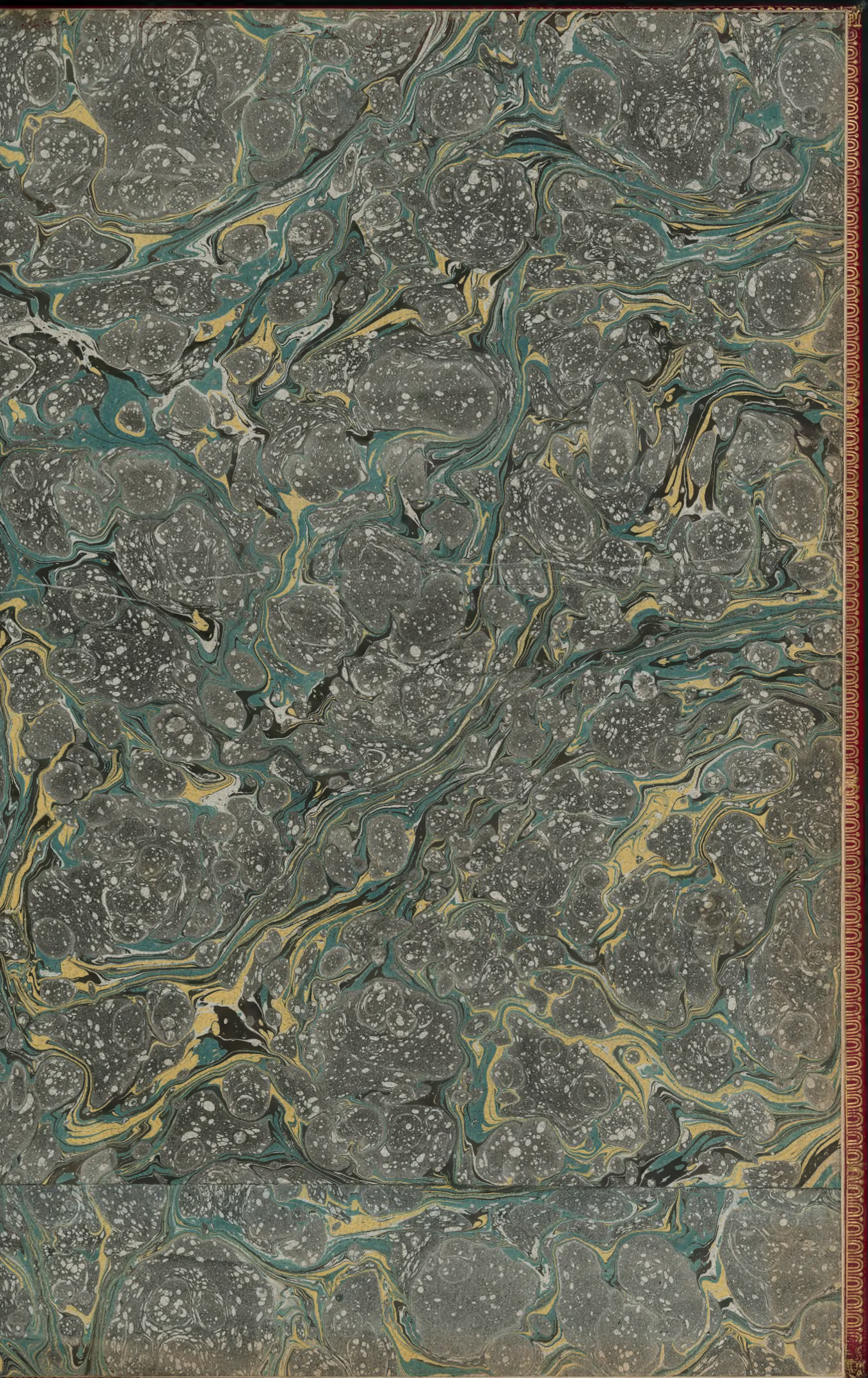
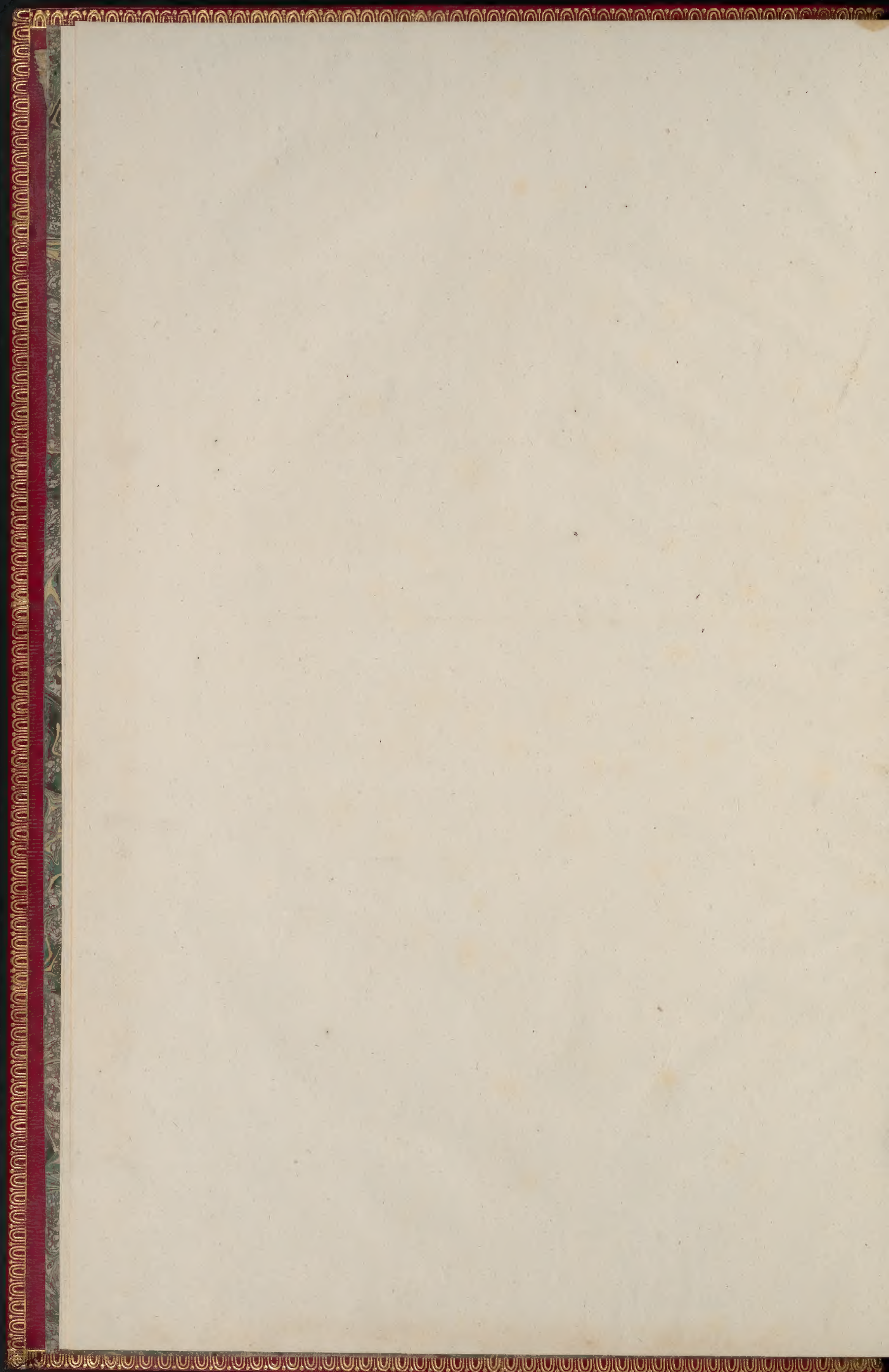




III. Vortitel, Haupttitel, 1 Bl. Dedik. Coll. Pa.
Coll. gest. Pa. 1 Bl. Avertissem.
= T. 1. XX Bl. S. 1-216.



DESCRIPTION DE LA FRANCE.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

GOUVERNEMENT DE BOURGOGNE.

NOMS DES LIBRAIRES

Chez lesquels on peut se procurer cet Ouvrage.

M M.

NYON l'aîné, rue du Jardinet, quartier Saint André-des-Arts.

MÉRIGOT jeune, quai des Augustins.

ESPRIT, au Palais Royal.

DESCRIPTION
GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE
DE LA FRANCE;

OUVRAGE ENRICHI D'ESTAMPES

D'APRÈS LES DESSINS DES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.

DÉDIÉ AU ROI.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE PH.-D. PIERRES,
Imprimeur ordinaire du Roi.

M. DCC. LXXXI.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÉGE DU ROI.



AU ROI.

Sire,

Une Description fidèle de la France, doit réunir au tableau le plus vrai de ſa ſplendeur actuelle, les témoignages multipliés de la protection que Votre Majesté, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, accorde aux Sciences, aux Lettres & aux Arts.

C'eſt à cette protection Royale, qui s'étend ſur tout ce qui peut contribuer à la gloire & à l'utilité de la Nation, que nous devons, SIRE, *l'avantage de voir votre auguſte Nom à la tête des Souſcripteurs de cet Ouvrage.*

Cette faveur précieuſe eſt bien propre à redoubler notre zèle. Réſolus de faire tous nos efforts pour la mériter, nous oſons offrir à VOTRE MAJESTÉ *l'hommage reſpectueux de nos travaux, en faiſant paroître ſous ſes auſpices* LA DESCRIPTION GÉNÉRALE ET PARTICULIERE DE LA FRANCE, *comme un Monument dont le projet fut enfanté par le Patriotiſme, protégé par le Monarque vertueux qui fait maintenant ſon bonheur, & que la reconnoiſſance prendra ſoin de perfectionner avec le ſecours des Savans, des Gens de Lettres & des Artiſtes du Royaume.*

Nous ſommes avec un très-profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs & fidèles Sujets,
Les Editeurs de la Deſcription Générale & Particulière de la France.

AVERTISSEMENT.

Nous aurions desiré pouvoir donner en une seule fois toute l'Histoire Naturelle du Département du Rhône; mais nous avons été forcés de la couper, pour ne pas trop nous écarter de la promesse que nous avons faite, de distribuer par tiers le Volume contenant la Description de ce Département, & pour ne pas différer plus long-tems cette seconde Livraison.

La troisième & dernière contiendra la fin de l'Histoire Naturelle & Économique de toute la Bourgogne & des Pays en dépendans, leur Administration Provinciale, leur Gouvernement Civil, Ecclésiastique & Militaire; enfin la Description particulière des Villes & Bailliages.

Quand nous aurons livré le Volume entier, le Public pourra juger notre Plan : mais nous croyons devoir observer que nous ne mettrons pas une Histoire Civile, *une* Minéralogie *& une* Flore *à la tête de chaque Province. Elles étoient indispensables pour les premières Provinces décrites, & à la tête d'un Département, pour servir de points de ralliement : mais de même que nous ne répéterons point dans la Description historique de chaque Province, ce que nous en aurons dit dans l'Histoire que nous aurons donnée du Département en général; nous nous bornerons, pour l'Histoire Naturelle, à décrire les seules productions vraiment locales, renvoyant à la partie que nous délivrons présentement pour toutes les mêmes espèces de Végétaux & de Minéraux qui se trouveront ailleurs, & généralement pour tous les objets que nous aurons déja décrits.*

Par cet arrangement méthodique, le Public doit être rassuré contre le nombre indéfini de volumes que sembleroit annoncer la Description de chacun de nos cinq grands Départemens faite avec la même étendue que celui du Rhône; nous éviterons des répétitions ennuyeuses; la Description de chaque Province n'en sera pas moins complette, puisqu'elle contiendra toutes les productions particulières de cette Province; & toutes les Descriptions des Provinces réunies formeront la Description Générale & Particulière de la France, ouvrage important, & qui manquoit à la Littérature Françoise.

Pour remplir notre but de manière à ne rien laisser à desirer à nos Souscripteurs, nous ne pouvions passer sous silence toutes les richesses de l'Histoire Naturelle qui ne se trouvent qu'en France. Notre intention n'ayant jamais été de donner un cours complet de cette Science, dont le goût & les progrès se multiplient de jour en jour, nous n'avons point traité du Règne Animal, qui ne fournit que des espèces qui sont aussi communes chez nos voisins que parmi nous; mais il n'en est pas de même des Règnes Végétal & Minéral.

Si leurs productions sont à-peu-près les mêmes dans toutes les Provinces du Royaume, au moins y en a-t-il dans leur nombre qu'un François iroit envain chercher hors de sa Patrie, & d'autres qu'il est intéressant pour lui de savoir qu'il peut les rencontrer sous ses pas, lorsqu'il est accoutumé de se les procurer à grands frais, des Pays les plus éloignés.

Nécessités de donner une idée de l'Histoire Naturelle de la France, nous aurions craint de fatiguer nos Souscripteurs, si nous en eussions formé un volume entier. Nous avons préféré, par cette raison, de nous resserrer, & nous osons espérer que le Public nous en saura d'autant plus de gré, que ce que

nous lui présentons, est le fruit de plus de trente années de recherches, & que dans l'intention de le rendre plus utile, nous y avons joint les propriétés & usages des Minéraux & des Végétaux dans les Arts & la Médecine : propriétés cependant dont nous ne conseillerons à personne de hazarder l'application, sans avoir auparavant consulté ceux qui joignent à l'étude de la théorie les lumières de l'expérience.

Nous avons placé l'Histoire Naturelle dans la Description du Département du Rhône par une infinité de motifs ; 1° *par une suite de ceux qui nous ont déterminé à commencer par ce Département, & dont nous avons déja rendu compte ;* 2° *parce que ce Département est un des plus fertiles en productions de ce genre ;* 3° *pour ne pas laisser incomplette la Description de ce même Département ;* 4° *pour nous soustraire à l'obligation de nous répéter.*

Mais n'eussions-nous pas eu tant & de si fortes raisons de nous décider, nous aurions imaginé devoir l'insérer de préférence dans la Description de la Bourgogne, en nous rappellant que cette Province est la Patrie de M. de Buffon, ce génie interprète & confident de la Nature, & dont le systême l'embrasse toute entière : Naturam amplectitur omnem.



PRÉFACE.

LA CONNOISSANCE DES LIEUX doit toujours accompagner celle de L'HISTOIRE, si l'on veut rendre l'une & l'autre utile & agréable. La première ne seroit qu'une simple nomenclature géographique, dont la sécheresse & l'aridité seroient plus propres à inspirer le dégoût de l'étude qu'à instruire; & la seconde deviendroit bientôt inintelligible, & par conséquent peu susceptible d'intérêt, sans le secours qu'elle emprunte de la Géographie. Tel est l'avantage de notre plan, en faisant marcher de front ces deux Sciences dans notre *Description Historique de la France.* En effet, sans une notice de tous les peuples dont la réunion forme le corps de la Nation, sans une Description particulière de tous les pays, qui avant leur réunion à la Couronne formoient autant d'Etats séparés; l'Histoire générale de la Monarchie seroit un véritable chaos; sut-tout dans le moyen âge & sous le Régime Féodal, tems auquel les Seigneurs indépendans aussi multipliés que les Châteaux, jouissoient de tous les droits Régaliens, & donnoient souvent lieu à de grands événemens par de petites causes qui échapent presque toujours aux Histoires générales, & bien plus sûrement aux Abrégés. C'est ce vuide qui a toujours rendu l'Histoire de France si fastidieuse; outre qu'on y voit figurer une multitude de Peuples & de petits Souverains sous les noms de *Ducs*, de *Comtes*, &c. dont la Généalogie est aussi inconnue au commun des lecteurs, que celle des Rois d'Egypte.

Ce n'est donc que dans une Description historique de chaque Province, de chaque Pays, Comté, ou Bailliage, qu'on peut rassembler cette multitude de faits épars, dont la réunion pourra servir un jour à la composition d'une grande Histoire de France: jusques-là ne nous flattons pas d'en avoir une complette, quoique nous soyons si riches en matériaux pour la former. L'avantage de la *Description* d'un Royaume policé sur l'*Histoire* de ce même Royaume est sensible. L'Histoire bornée au simple récit des faits (du moins telle qu'on l'écrit aujourd'hui), se contente d'entasser les événemens sur un plan chronologique, ou suivant l'ordre successif des Souverains, & croit avoir rempli son objet, lorsqu'elle a raconté avec emphase les victoires ou les défaites des Rois & de leurs Généraux, les batailles & les siéges fameux, les grands crimes & les malheurs des peuples. D'ailleurs comment avoir une bonne Histoire d'un peuple originellement composé de trois cens Nations différentes, dont on ignore les mœurs & les usages, & dont on ne connoît pas même le pays? Comment décrire un tout aussi compliqué, avant que d'avoir analysé les parties dont il est formé? La Géographie ancienne & moderne n'est-elle pas un préliminaire indispensable de l'Histoire? Ce n'est donc qu'après avoir donné une Description exacte de chaque Province; son état ancien & moderne; l'origine de ses Villes; la notice de ses Souverains

particuliers jufqu'au tems de la réunion ; fes grands Hommes, fes Savans & illuftres Perfonnages, &c. qu'on peut fe flatter d'avoir un jour une bonne Hiftoire générale de la France.

Pour paffer du moral au phyfique, n'eft-il pas plus important encore de connoître les productions & l'Hiftoire naturelle d'un pays, que de placer dans fa mémoire tous les petits faits qui y font arrivés? C'eft fous ce nouveau rapport qu'il feroit aifé de démontrer les avantages d'une *Defcription de la France*, relativement aux curiofités naturelles & aux productions dans les trois règnes, aux ufages que la Médecine, le Commerce & les Arts fauroient tirer de ces dons précieux de la nature fur lefquels le peuple exerceroit fon induftrie fi la connoiffance en étoit plus répandue, &c. Les motifs qui nous ont déterminé à entreprendre cette DESCRIPTION GÉNÉRALE ET PARTICULIERE DE LA FRANCE, font affez dévelopés dans le *Profpectus* & dans les *Eclairciffemens* qui l'ont fuivi, pour n'y plus revenir quant à préfent. C'eft dans la partie de l'Ouvrage qui contiendra *l'État de la France* confidérée fous tous fes rapports Géographiques, Phyfiques, Hiftoriques & Littéraires; fon Gouvernement Politique, Civil, Eccléfiaftique & Militaire, &c. qu'on verra tous les avantages d'une pareille entreprife, fi propre à faire connoître dans tous fes détails le plus beau Royaume de l'Europe. Nous nous contenterons de juftifier notre divifion des Provinces en *grands Gouvernemens*, & leur diftribution en *cinq Départemens*. Après avoir donné dans le premier Paragraphe une idée générale de la divifion de l'Ouvrage, nous traiterons dans le dernier de ce qui regarde le Département du Rhône, par lequel nous entamons la Defcription particulière des Provinces, & nous le ferons de manière à rendre cette Préface utile.

§. I.

LA DESCRIPTION générale & particulière d'un Royaume tel que la France, compofé de tant de pièces différentes, & d'environ trois cens petits Pays qui ont formé prefque autant d'Etats féparés, exige un ordre méthodique, un fil pour fe conduire dans ce dédale immenfe, dont les routes tortueufes fe croifent & s'entremêlent fans ceffe. Nous avons cru trouver cet ordre dans la diftribution des Provinces en *cinq Départemens* indiqués, comme on l'a dit, par le cours des *cinq grands Fleuves* qui arrofent la France, & des Rivières y affluentes. Un favant Géographe a paru défapprouver cette diftribution par une lettre inférée dans le Mercure, & il eft furpris que nous ne fuivions pas la méthode ordinaire des Géographes, & leur divifion en *Pays du nord*, *Pays du milieu*, *Provinces méridionales*, & *Pays conquis*, &c. C'eft fans doute, faute de nous comprendre ou pour nous être mal expliqués, qu'on veut nous ramener à la routine du commun des Géographes qui ont admis l'ordre le moins naturel, le moins méthodique & le plus arbitraire. En effet, la divifion des Provinces & Gouvernemens par bandes parallèles du nord au midi, n'a été imaginée que pour la commodité de l'Auteur, qui commence au haut de la Carte de France, & la

ſuit en deſcendant comme une page d'écriture. Mais cet ordre, ou plutôt ce déſordre, ne porte aucune lumière à l'eſprit; il ne s'accorde avec aucune diviſion Phyſique, Economique, Politique, Civile, Eccléſiaſtique & Militaire. Il oblige de commencer par des Pays nouvellement conquis; au lieu de débuter comme cela étoit naturel, par le premier Gouvernement, par la première Province du Royaume qui forme l'ancien Domaine de nos Rois, & par la Capitale qui fut toujours le *ſiège de la Monarchie* dès ſon établiſſement.

Cet ordre défectueux ne pourroit tout au plus ſervir qu'à ceux qui voudroient partager la France en quarrés égaux & parallèles, pour lever le plan topographique de chaque ſous-diviſion, ſans aucun égard aux enclaves de territoire, ni à aucune eſpèce de diviſion Politique ou Civile. Cette méthode des Géographes eſt ſi arbitraire, que M. *Robert*, Auteur de la *Géographie naturelle*, &c. imprimée en 1777, commence par l'Alſace & les Pays conquis qui ſont à la circonférence du Royaume, pour venir à ceux de l'intérieur; & qu'il déroule pour ainſi dire la ſuite des Provinces comme une eſpèce de peloton, afin de finir par le centre & par la Capitale : tandis que *Boulainvilliers* dans ſon *Etat de la France*, & *Piganiol* ſon copiſte, commencent par la Généralité de Paris & de l'Iſle de France, continuent les Provinces environnantes en forme de ſpirale, & finiſſent par la circonférence. D'autres enfin, comme M. Expilly & ſon abréviateur, préférent l'ordre alphabétique & la forme de Dictionnaire : mais cette forme a obligé l'Auteur à des répétitions ſans nombre pour tout définir, ce qui porte à ſept à huit volumes *in-folio* la ſeule Géographie de la France, ſans cependant qu'aucun objet y ſoit approfondi.

Notre diſtribution des Provinces en cinq grands Départemens, ſuivant le cours des fleuves & rivières, préſente au contraire un ordre naturel d'autant plus commode, qu'il réunit ſeul les avantages de toutes les autres diviſions, & qu'il en a de particuliers; tels par exemple que ceux qui réſultent de cet ordre méthodique pour l'Hiſtoire naturelle, civile & économique du Royaume, ainſi qu'on le fera voir en traitant ces parties eſſentielles de notre Ouvrage. Il ſuffit de remarquer quant à préſent, qu'on ne peut ſe flatter de bien connoître un pays que par la direction des chaînes de montagnes qui le traverſent ou qui l'environnent, & par la pente des eaux & le cours des rivières qui l'arroſent. Ce ſont d'ailleurs des lignes immuables de ſéparation, des bornes tracées par la Nature elle-même, & qui ont ſervi de tout tems à diſtinguer les trois à quatre cens Peuples différens qui habitoient les Gaules, ſoit avant la conquête des Romains, ſoit lors de l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe; & dont il ſubſiſte encore actuellement des traces, comme on peut le voir par la ſubdiviſion des Provinces en plus de trois cens petits *Pays* ou *Cantons*.

Le feu Roi Louis XV, l'homme le plus inſtruit de ſon tems ſur la Géographie de ſon Royaume, avoit commencé une Deſcription de la France par le cours des Fleuves & Rivières; on a encore la Carte qu'il en avoit tracée de ſa main, & on a promis de nous la communiquer pour la faire graver, lorſque nous traiterons dans la *France Economique*, de la navigation intérieure, de la jonction

des mers & des pays, par les canaux artificiels. Perſonne n'ignore que les fleuves & rivières ſont pour une Nation induſtrieuſe, active & commerçante, des eſpèces de routes mobiles qui voiturent d'elles-mêmes & ſans frais les plus lourds fardeaux, & qui ſont infiniment préférables aux grands chemins qu'on fait faire par corvées, & qu'on ne peut fréquenter qu'avec des dépenſes énormes qui abſorbent tous les profits du Commerce. Mais peu de perſonnes ſavent encore que les rivières & les ruiſſeaux mêmes ſont la ſource de la fécondité, & qu'en imitant les Chinois dans l'art de conduire & dériver les eaux des fleuves & rivières pour les répandre à volonté ſur les prairies & les terres labourables, nous atteindrions à la fertilité de la Chine, & par conſéquent aux richeſſes & à la population de cet Empire floriſſant; tandis que notre Agriculture tant célébrée rapporte à peine trois pour un le fort portant le foible, au lieu de cinquante à ſoixante pour un qu'elle pourroit produire ſans efforts : vérité terrible, qu'on démontrera dans la partie de la Deſcription que nous indiquons, ſous le titre de *France Economique & Commerçante.*

Pour revenir aux avantages de notre diviſion relativement à l'Hiſtoire, qui doit être l'objet principal des Géographes qui entreprennent la deſcription d'un pays, on va voir qu'à cet égard notre Ouvrage l'emportera pour la méthode ſur tous ceux qui ont paru dans le même genre. On ſait que de tout tems *les Gaules ont été diviſées en cinq Départemens* ; ſavoir, 1° la *Germanie* & la *Batavie* arroſées par le Rhin & toutes ſes branches. 2° La *Belgique* renfermée entre le Rhin & la Seine & la Marne, & arroſée par la Moſelle, la Meuſe, l'Eſcaut, la Somme, &c. 3° La *Celtique*, coupée en deux par la Loire, & compriſe entre la Seine, la Sône, le Rhône & la Garonne. 4° *L'Aquitanique* comprenant le cours de la Garonne & des rivières y affluentes, & le côté oriental des Pyrénées. 5°. La *Ligurie Gauloiſe* renfermée entre le Rhône & les Alpes, qui comprenoit en même tems les peuples montagnards, comme les Allobroges & tous ceux qui habitoient les Régions Alpines.

Lors de l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, les mêmes fleuves ſervoient de bornes & de limites aux Nations Barbares qui s'étoient établies dans les Gaules. On y trouve également les cinq Départemens bien diſtincts par le cours des mêmes rivières, ſavoir, 1° le Département *Salique* & *Ripuaire* compris entre le Rhin & la Seine, ſur le terrein des Belges. 2° Celui de la *République des Armoriques*, compris entre la Loire & la Seine le long des côtes de l'Océan. 3° Le Département *Viſigoth* qui s'étendoit dans l'Aquitanique & la Celtique, depuis la Loire à la Méditerranée, & des Pyrénées au Rhône. 4° Celui des *Bourguignons* le long de la Sône & du Rhône juſqu'aux ſources du Rhin & aux Alpes. 5° Enfin celui des *Allemans* le long du Rhin. On remarque encore aujourd'hui, en ſuivant la même diviſion, les traces de la domination de tous ces différens peuples, dans les dialectes des Provinces, dans les mœurs & uſages, dans les loix & coutumes locales qui les diverſifient entr'elles, &c.

Ce n'eſt que bien long-tems après, que ces Etats ſéparés & réunis à pluſieurs repriſes, n'ont plus formé à la longue qu'un même corps de Monarchie ſous

un

un ſeul Chef; & les diverſes Provinces du Royaume qui compoſoient autant de petites Souverainetés, ne ſont plus aujourdhui que de ſimples *Gouvernemens Militaires* & par commiſſion. Ainſi en adoptant même pour notre Ouvrage, la Division Politique de la France en douze grands Gouvernemens généraux, qui eſt la plus univerſellement admiſe, & telle qu'elle ſubſiſtoit encore à la dernière tenue des Etats Généraux du Royaume ſous Louis XIII en 1614; ces grands Gouvernemens & les petits qui y ſont enclavés, ſe claſſent naturellement d'eux-mêmes dans les *cinq Départemens*, arroſés par autant de fleuves qui ont tous une direction oppoſée & divergente, pour embraſſer dans leur cours tous les Pays que nous avons à décrire.

Le premier Département ſera celui de la Seine, comprenant *l'ancien Domaine de nos Rois*, & connu dans les deux premières Races ſous le nom de *Royaume de Neuſtrie*, dont une partie fut concédée aux Normans par le mariage de leur Chef avec la fille de Charles-le-Simple. Il comprendra les quatre grands Gouvernemens de *Paris & Iſle de France*, de *Champagne*, de *Picardie* & de *Normandie*. Avant de décrire ces quatre grandes Provinces, on en donnera l'ancienne Géographie comparée à la moderne, & le Tableau hiſtorique de leurs révolutions ſucceſſives juſqu'à la réunion à la Couronne des parties qui en avoient été détachées. Ceux qui ſont curieux de s'inſtruire dans l'Hiſtoire, y verront celle des *Pariſiens* qui ont peuplé l'Angleterre avec les *Britanni* leurs voiſins; celle de ces braves *Sénonois* ſi fameux par le ſac de Rome; celle des *Belges* que Céſar eut tant de peine à ſoumettre. Ils y verront l'établiſſement & les progrès de la tribu des *Francs-Saliens*, fondateurs de la Monarchie; l'hiſtoire des *Normans*, long-tems dominateurs de la Seine, & qui ſe feroient emparés de tout le Royaume, ſi la ville de Paris n'eût été une barrière inſurmontable pour eux; celle de leurs Ducs devenus Souverains de l'Angleterre; la liaiſon de cette Hiſtoire particulière avec celle de la Monarchie; la cauſe & l'origine de ces longues querelles qui ont ſubſiſté entre ces nations rivales, l'orgueil des Anglois ne pouvant s'accoutumer à voir leurs Souverains Deſpotiques chez eux, & Vaſſaux en France pour les pays qu'ils y poſſédoient. Cette hiſtoire des Ducs de Normandie, ſi curieuſe, ſi intéreſſante dans ſon origine & dans ſes détails, n'a point encore été traitée dans notre langue.

Le second Département, celui du Rhône, embraſſera les Provinces de *l'ancien Royaume de Bourgogne*, également diviſées en *quatre grands Gouvernemens généraux*: ſavoir, ceux de *Bourgogne*, de *Lyonnois*, de *Dauphiné* & de *Provence*, enſemble les Pays & petits Gouvernemens enclavés. L'ancienne Géographie & l'Hiſtoire de ces Provinces précédera toujours leur deſcription. On y verra l'Hiſtoire des *Eduens*, des *Lingons*, des *Séquanois*, des *Allobroges*, des *Liguriens-Gaulois* qui habitoient ces Provinces avant la conquête des Romains. Comme ces mêmes Pays ont tous fait partie des différens Royaumes de Bourgogne qui ſe ſont ſuccédés les uns aux autres, on a cru devoir commencer ce Département par une Hiſtoire générale des *Bourguignons*, d'après laquelle on pourra juger qu'il eſt impoſſible de ſavoir & décrire l'Hiſtoire

de France, sans connoître auparavant celle des Provinces qui formoient des Royaumes & des Etats particuliers au cœur de la France avant leur réunion à la Couronne. Par exemple, on sait que les Bourguignons-Vandales avoient fondé un puissant Royaume dans les Gaules plus de soixante ans avant Clovis, & que c'est la fille d'un Roi de Bourgogne qui a porté la Religion de ses pères sur le trône des François; mais on ignore que c'est à cette considération que Louis XIII pardonna la révolte arrivée en Bourgogne en 1629, &c.

Tout le monde ne sait pas, que les droits prétendus de Clotilde ont occasionné la destruction du premier Royaume de Bourgogne, & l'érection du second par les petits-fils de Clovis; que les loix des Bourguignons-Vandales ont subsisté jusques vers la fin de la seconde Race, & ont donné lieu à de grands changemens dans les mœurs & usages des Francs; que les Combats Judiciaires qui ont été si long-tems le Code national, & l'invention de fiefs, ont leur source dans ces mêmes loix; que c'est sous le second Royaume de Bourgogne que les Maires du Palais furent établis; & que cette Magistrature suprême si funeste à la Maison de Clovis, avoit pris naissance en Bourgogne; que des débris de l'ancien Royaume de Bourgogne qui comprenoit plus du quart de la France, il se forma sur la fin du règne de Charles-le-Chauve, deux nouveaux Royaumes de Bourgogne, Cis-Jurane & Trans-Jurane; que c'est par alliance que le Duché de Bourgogne passa dans la Maison de Robert-le-Fort, & que ses descendans s'en servirent comme d'un marche-pied pour s'élever jusqu'au Trône; que ce même Duché cédé en propriété au petit-fils de Hugues-Capet, a été possédé à même titre par une longue suite de Souverains, dont la Maison Régnante tire son origine du côté des femmes; qu'enfin la dernière race des Ducs de la branche royale des Valois, avoit failli à entraîner la subversion de la Monarchie; que ce fut la mort du dernier Duc qui avoit mis *les Rois hors de Pages*, & que son héritière ayant porté ses droits à la maison d'Autriche par un défaut de politique de Louis XI, ce fut la source unique des longues querelles qui ont si long-tems ensanglanté la France & l'Empire, &c. C'est ainsi que la liaison de l'Histoire de Bourgogne avec celle de France, est trop intime pour espérer de connoître l'une, avant d'avoir débrouillé l'autre. Mais en même tems, la Description de tous les pays du *Département du Rhône* qui furent si long-tems étrangers à la France, & qui ont encore aujourd'hui des loix & des usages différens, une administration particulière, &c. ne peut être confondue avec celle des autres *Départemens*.

Le troisiéme Département, qui sera celui de la Loire & des rivières y affluentes, comprendra toutes les Provinces Occidentales & celles du milieu arrosées par ces rivières, & qui étoient renfermées sous les *deux Gouvernemens Généraux* de l'*Orléanois* & de la *Bretagne*. L'Histoire des *peuples Armoriques*, & celle des *Bretons* qui ont eu leurs Souverains particuliers jusqu'au seizième siècle, semble isolée. Mais elle n'en est que plus difficile à traiter dans son rapport avec l'Histoire générale du Royaume & celle des Provinces voisines qui ont aussi eu leurs Souverains avant la réunion des grands Fiefs. Comment traiter l'Histoire des

Comtes & Ducs d'Orléans, de ceux d'*Anjou*, du *Maine*, de *Blois*, *Chartres & Touraine*, de *Dunois*, de *Nevers*, de *Berry*, de *Vendôme;* en un mot de tous les pays compris sous le grand Gouvernement de l'Orléanois, si l'on n'en fait autant de sous-divisions dans la description du *Département de la Loire*, & si on la confond avec celle des autres Départemens. On y trouvera comme dans les autres, des traces encore plus marquées des mœurs Gauloises, & même la langue Celtique toute entière que les habitans des environs de la Loire ont su conserver au milieu des idiomes barbares apportés par les vainqueurs, &c.

Le quatriéme Département, qui est celui de la Garonne, contiendra les Provinces *d'Aquitaine & l'ancien domaine des Visigoths*, dont Toulouse étoit la Capitale. Tous ces pays seront naturellement divisés, comme ils l'étoient lors des derniers Etats Généraux tenus à Paris en 1614, *en deux grands Gouvernemens;* savoir, celui de *Guyenne & Gascogne*, & celui de *Languedoc*. Les premiers habitans de ces contrées, connus sous le nom de *Volces* & d'*Aquitains*, ont toujours conservé, malgré le mêlange des Romains, des Visigoths, des Bourguignons, des Francs, des Gascons & des Arabes qui se sont établis parmi eux, & qui y ont dominé tour-à-tour, le caractère distinctif imprimé des mains de la nature, & qui ne s'efface jamais entièrement au milieu des changemens & des révolutions des siècles. Les *Aquitains* venus de la Palestine y apportèrent la langue & les mœurs de la mère-patrie, & tous les Auteurs qui en ont parlé, s'accordent à distinguer cette race étrangère de celle des Gaulois. Quant aux *Volces* qui occupoient le haut & bas Languedoc, & qui peuplèrent l'Italie dès les tems les plus reculés avant qu'il n'y eût dans cette contrée ni Grecs ni Romains, la branche connue sous le nom de *Tectosages*, s'est rendue fameuse, en fondant la puissante République des *Galates* en Asie, & par les établissemens qu'elle a faits en Illyrie & en Pannonie d'où sont sortis les premiers *Francs*. On voit par-là que ce dernier peuple étoit Gaulois d'origine, & que c'est une branche aujourd'hui réunie au tronc dont elle s'étoit séparée.

Les Visigoths fondèrent leur Etat dans ces Provinces méridionales, sur les débris de l'Empire Romain, & surent s'y maintenir malgré la victoire de Clovis sur Alaric, jusqu'à la destruction de leur Royaume par les *Sarrasins*. Ce sont les loix des Visigoths qui gouvernent encore ces Provinces; & la rédaction du Droit Romain & du Code Théodorien faite par ordre du malheureux Alaric, & par lui promulguée à Toulouse, à Narbonne, à Bordeaux, &c. a conservé l'usage du Droit Ecrit dans tous ces pays. Ainsi l'histoire des *Visigoths* sous trente-trois Rois, celle des *Marquis de Gothie*, des *Comtes de Toulouse* & des *Ducs d'Aquitaine* qui leur ont succédé, offrent un beau sujet à traiter dans ses rapports, avec celle de la Monarchie. Les savans PP. Bénédictins ont défriché ces arides campagnes par des travaux immenses; mais il faut réduire ces doctes recherches à la portée de tous les lecteurs, & les fondre dans l'ensemble d'une *Description Historique de la France*, en évitant la confusion qu'entraîneroit nécessairement un ordre, différent de celui que nous avons adopté de préférence.

Enfin le CINQUIÉME ET DERNIER DÉPARTEMENT ſera celui du RHIN & des rivières confluentes, comme la MOSELLE, la MEUSE, l'ESCAUT, &c. Il contiendra tous les *Domaines acquis & conquis* ſous la Maiſon triomphante des BOURBONS, depuis le Grand Henri. Toutes ces Provinces réunies à la France après en avoir été ſéparées ſi long-tems, ſeront diviſées en *cinq Gouvernemens ;* celui de *Franche-Comté*, celui des *Trois-Evêchés*, celui de *Lorraine & Barrois*, le Gouvernement d'*Alſace*, & celui des *Flandres*. Quant à l'Hiſtoire de tous ces Pays, dont une partie forma ſous les deux premières Races *le Royaume d'Auſtraſie*; ſi on en excepte la Franche-Comté & les Flandres qui ſuivirent le ſort de la Bourgogne ſous ſes derniers Ducs, cette Hiſtoire eſt tellement embrouillée par les Souverainetés particulières & par ſon mêlange avec celle de l'Empire, qu'il ſeroit difficile d'en former un même Corps Hiſtorique comme dans les autres Départemens. Ainſi on placera l'Hiſtoire particulière de chacune de ces Provinces, à la tête de ſa Deſcription.

Le ſeul expoſé qu'on vient de faire, de notre diſtribution des Provinces en *cinq Départemens*, ſuffit pour montrer les avantages de cette diviſion ; ſon rapport avec l'Hiſtoire ancienne & moderne; & avec quelle facilité elle ſe plie au récit des événemens qui y ſont arrivés, aux recherches ſur les loix, les mœurs & les uſages des anciens peuples qui y ont dominé, &c. Nous tirerons encore plus d'avantages de cette heureuſe diviſion, en traitant l'Hiſtoire Naturelle & Economique du Royaume; mais ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler. Ainſi toutes les objections faites contre notre plan tombent d'elles-mêmes. D'ailleurs chaque Province étant imprimée ſéparément & formant un Cahier à part, on ſera le maître de ranger le texte avec les Eſtampes dans l'ordre qu'on voudra préférer, & ceci répond à tout. C'eſt par cette raiſon que nous commençons aujourd'hui les Deſcriptions particulières par *le Département du Rhône*, quoiqu'il ne ſoit que le ſecond dans l'ordre naturel : mais nous nous propoſons de faire paroître en même tems celui *de la Seine*, afin de jetter autant de variété dans le texte que dans les livraiſons d'Eſtampes (Voyez *le Proſpectus & les Éclairciſſemens*).

§. I I.

LE COURS DE LA SÔNE ET DU RHÔNE a toujours ſervi de barrière & de limites aux peuples qui habitoient les pays arroſés par ces rivières, & a formé dans tous les tems un *département circonſcrit*. La République des *Séquanois* occupoit tous les pays qui ſont entre le Jura & la Sône, depuis les Voſges juſqu'au Rhône; celle des *Eduens* & de leurs Cliens s'étendoit ſur la rive oppoſée, depuis Nevers juſqu'à Lyon, & comprenoit tout l'eſpace qui eſt entre la Loire, l'Allier & la Sône; ce qui forme les Gouvernemens de Bourgogne & du Lyonnois. Les *Allobroges* & les *Liguriens Gaulois* partageoient entr'eux les pays compris entre le Rhône & les Alpes, & qui compoſent aujourd'hui les deux Gouvernemens du Dauphiné & de la Provence. Les *Bourguignons* qui formèrent un puiſſant Royaume ſur les débris de l'Empire Romain, ſe confondirent avec les anciens habitans de

de ces contrées, qui perdirent tous leur nom, pour prendre celui de leurs nouveaux maîtres.

Ainsi le nom de BOURGOGNE aujourd'hui restraint à la PROVINCE, dont nous avons délivré les premières Vues & entrepris la Description, est commun à plusieurs Pays qu'il ne faut pas confondre, & qui diffèrent pour l'étendue, la position, les limites, la forme du Gouvernement, &c. suivant qu'ils faisoient partie des différentes Dynasties des Bourguignons qui se sont succédées les unes aux autres. On distingue *quatre Royaumes de Bourgogne*, dont les Rois possédoient une partie de la France Orientale. LE PREMIER est celui des *Bourguignons-Vandales*, dont Vienne sur le Rhône fut la Capitale, & qui subsista depuis 414 jusqu'en 534. Il comprenoit toutes les Provinces que nous avons dit former le Département du Rhône entre le Jura, la Sône & la Loire d'une part, le Rhône & les Alpes de l'autre jusqu'à la Méditerranée. LE SECOND Royaume de Bourgogne, dont Chalon-sur-Sône fut la Capitale, commença vers 562 sous Gontran petit-fils de Clovis, & finit en 613 par la mort de Thierry dernier Roi, & la Catastrophe de l'infortunée Brunehaut son aïeule. Ce second Royaume de si courte durée, comprenoit à-peu-près les mêmes Pays que le précédent.

Après l'extinction de cette seconde Dynastie, les Pays qui en dépendoient conservèrent le nom de *Bourgogne* avec le titre de *Royaume*. Ils furent gouvernés par un *Maire* particulier & par des *Ducs* & des *Comtes* Bénéficiaires, sous l'autorité des Rois & des Maires de leurs Palais; ce qui eut également lieu lorsque les Maires se furent emparés du Trône sur les foibles descendans de Clovis. Pepin & Charlemagne portèrent la gloire de l'Empire françois au plus haut degré où elle pût atteindre; mais cet éclat passager s'éclipsa bientôt, & les règnes de Charles le-Chauve & de Louis-le-Bégue furent l'époque de tant de Seigneuries, de Duchés, de Comtés qui devinrent patrimoniaux, & qui formèrent autant d'Etats indépendans. Tout tendit alors à l'anarchie, à la confusion; & l'on vit bientôt se former DEUX NOUVEAUX ROYAUMES DE BOURGOGNE des débris de l'ancien: celui de *Bourgogne Cis-Jurane* appellé aussi *Royaume de Provence*, fondé par le célèbre Boson, couronné au Concile de Mantaille en 879, & celui de *Bourgogne Trans-Jurane* par Rodolphe, qui se fit déclarer Roi de Bourgogne à Saint-Maurice en Valais en 888. Ces deux nouvelles Souverainetés confondues & réunies en 930, formèrent un CINQUIÉME ROYAUME DE BOURGOGNE plus connu sous le nom de *Royaume d'Arles*, & qui comprenoit la Franche-Comté, les Suisses, la Savoie, le Dauphiné & la Provence. Ce dernier Royaume passa aux Empereurs d'Allemagne, dans la personne de Conrad le Salique, héritier de Rodolphe le-Fainéant; & c'est de ses débris que se sont formés tant d'Etats divers qui ont chacun leur Histoire particulière.

Quant à ce qui compose aujourd'hui le *Duché de Bourgogne*, il ne fut jamais compris dans les trois derniers Royaumes de ce nom. Richard-le-Justicier, frère de Boson premier Roi de la Bourgogne Cis-Jurane, se contenta du titre de Duc, fut fidèle aux Rois de France & transmit le Duché à sa postérité, d'où il passa par alliance aux Rois Capétiens, qui le donnèrent à leurs puînés. La dernière

Race des Ducs Capétiens de la branche des Valois, réunit au Duché de Bourgogne le Comté de même nom, l'Artois, les Flandres, & un grand nombre d'autres Etats qui rendirent ces Ducs plus puiſſans que les Rois mêmes; mais la mort de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy en 1477, arrêta les progrès de cette puiſſance qui auroit bientôt englouti celle de la Monarchie. Le mariage de Marie de Bourgogne, ſon unique héritière avec l'Archiduc Maximilien, tranſmit les Etats & les droits de cette Maiſon à celle d'Autriche, qui devint par ce moyen la plus puiſſante de l'Europe. Maximilien parvenu à l'Empire, établit la fameuſe diviſion des *Cercles* ou *Diſtricts* de l'Empire, au nombre deſquels il mit les Pays qu'il avoit eus du chef de ſa femme ſous le nom de CERCLE DE BOURGOGNE.

Le Duché de Bourgogne reſté à la France, ne fut compris dans le Cercle de même nom, que pour les droits qu'y prétendoit Maximilien. Louis XI qui reconnut trop tard la faute qu il avoit faite en rejettant le mariage de l'heritière de Bourgogne avec le Dauphin ſon fils, fut cependant aſſez habile politique pour s'emparer du Duché par des promeſſes; il le réunit à la Couronne, & s'en aſſura la poſſeſſion par les Châteaux forts qu'il fit conſtruire dans la plupart des villes. Il forma de ce pays *un Gouvernement Militaire* d'autant plus important, qu'il étoit alors frontière du Royaume, parce que la Franche-Comté étoit devenue le patrimoine de la Maiſon d'Autriche, & que le reſte des terres d'outre-Sône appartenoit à celle de Savoie. LE GOUVERNEMENT DE BOURGOGNE s'eſt ſucceſſivement augmenté par la réunion des Provinces de Breſſe, de Bugey & Gex en 1601, & par celle du Charollois en 1684.

Ainſi donc pour éviter la confuſion dans l'Hiſtoire, on doit diſtinguer avec ſoin les différens *Royaumes* de Bourgogne; le *Duché* & le *Comté* du même nom; le *Cercle* de Bourgogne & le *Gouvernement* qui porte ce nom. On voit auſſi par ce tableau rapide des révolutions arrivées dans tous ces Pays, combien il eſt utile de faire précéder la Deſcription des Provinces qui compoſent le *Département du Rhône*, d'une Hiſtoire particulière des Bourguignons. Sans cela, il ſeroit impoſſible de décrire parfaitement les Pays dont ils ont été les maîtres. Le caractère particulier de ces peuples, leurs mœurs & uſages, leurs loix mêmes ont laiſſé des traces ſi marquées dans toutes ces Provinces de leur ancien Domaine, que la Deſcription en ſeroit obſcure & imparfaite, ſi elle étoit privée des lumières que doit lui prêter l'Hiſtoire. Celle de la Monarchie elle-même ne pourroit s'éclaircir ſans le ſecours que lui prête celle des Rois & des Ducs de Bourgogne.

En effet, l'Hiſtoire de Bourgogne eſt tellement liée à celle de la Monarchie Françoiſe; elle a paru ſi importante à nos Rois mêmes, que lorſque Louis XIV nomma M. de Harlay Intendant de Bourgogne en 1683, il le chargea expreſſément d'engager les Savans de cette Province à en donner l'Hiſtoire, & l'autoriſa à promettre ſa protection Royale à ceux qui rempliroient ſes intentions. Le ſavant Conſeiller De la Mare nous apprend cette curieuſe anecdote, dans ſon Epître Dédicatoire du Catalogue des Auteurs propres à éclaircir l'Hiſtoire

de Bourgogne [1]. Ce desir d'un grand Monarque étoit un encouragement bien flatteur pour porter les Savans à tenter cette vaste entreprise; mais ce ne fut que long-tems après qu'on s'en occupa. On avoit cependant un grand nombre de matériaux; indépendamment de l'Histoire de *Grégoire de Tours*, de *Frédégaire* &c, qui traitent spécialement des Bourguignons & de leurs Souverains, on possédoit encore pour l'Histoire du moyen âge les *Chroniques* des Abbayes de *Saint-Bénigne*, de *Bèze*, de *Flavigny*, de *Vézelay*, les histoires d'*Aimoin*, d'*Hugues*, de *Fleury*, de *Glaber-Radulfe*, &c. Mais tous ces ouvrages étoient écrits en Latin barbare, & inintelligibles: d'ailleurs on doit se défier de la crédulité des Moines Auteurs de ces Chroniques, & du zèle qui les animoit pour le bien & la gloire de leurs Maisons. A la renaissance des Lettres, après la découverte de l'Imprimerie, on s'étoit occupé de l'Histoire particulière des Provinces. Guillaume Paradin de Cuiseaux avoit écrit les *Annales de Bourgogne*, & Louis Gollut avoit donné les *Mémoires Historiques de la République Séquanoise*. Pierre de Saint-Julien de la Maison de Balleure, publia une *Histoire des Bourgongnons*. On a du même Auteur des *Mêlanges Paradoxales & Historiales*. Mais on peut faire à ces Ecrivains un reproche commun à tous ceux du seizième siècle. Ils sont trop crédules, trop fabuleux, & n'ont point employé dans leurs recherches le flambeau de la critique. On en doit dire autant des *anciens Commentateurs* de la Coutume de Bourgogne, comme Chasseneuz, Bégat, &c.

L'Histoire des Rois, Ducs & Comtes de Bourgogne, que le docte Duchesne fit imprimer en 1619; leur *Généalogie* qu'il donna en 1623, & celle de la *Maison de Vergy* qu'il publia ensuite, ne méritent pas le même reproche, & sont d'une grande utilité pour l'Histoire de Bourgogne, par le soin qu'il a pris de rassembler dans ses *preuves* une multitude de Chartres, de Titres & d'Extraits de Chroniques. On trouve encore un bon nombre de titres concernant cette Province dans le quatrième volume du *Gallia Christiana*, dont Claude Robert, savant Bourguignon, avoit tracé le plan dans la première édition qu'il donna *in-folio* sous le même titre. *L'Histoire de Moutier-Saint-Jean*, sous le nom de *Reomaus*, par le Père Royer Jésuite; la *Généalogie de S. Bernard* par Chifflet &c., renferment aussi des chartres anciennes & intéressantes; mais l'ouvrage le plus précieux en ce genre, est le Recueil de *Pièces pour servir à l'Histoire de Bourgogne*, dressé par Etienne Pérard Doyen de la Chambre des Comptes de Dijon, & publié en 1664 par son fils, qui le dédia au Grand Condé. Malheureusement ce Recueil n'est pas complet, l'impression en est peu correcte, & il est dénué de tables & de notes nécessaires pour en faciliter l'intelligence.

On avoit aussi les *Histoires particulières* d'*Autun*, de *Chalon*, de *Mâcon*, de *Châtillon*, &c, publiées dans le dernier siècle, qui ne sont que des productions informes, sans goût & sans critique; des espèces de Panégyriques peu propres

[1] *Dicere solebas habere te à Ludovico Magno Rege mandatum, ut si quis apud nos esset qui scribendæ Burgundicæ historiæ negotium in se recipere vellet omnem, is Regis gratiam & favorem esset experturus.* (*Conspect. Hist. Burg.*)

à instruire. Mais l'*Histoire de l'Abbaye de S. Etienne de Dijon*, par M. l'Abbé Fyot; celle de *l'Abbaye de Tournus*, par Juénin; la *Bibliothéque de Cluny* par D. Marrier; *l'Histoire d'Auxerre* par le savant Abbé Lebeuf; & dans ces derniers tems, celles *de Beaune* par M. Gandelot, de *Bar-sur-Seine*, par M. Rouget, &c. fournissent indépendamment des faits exacts & curieux, un grand nombre de Pièces propres à éclaircir l'Histoire. Le *Catalogue raisonné* de M. le Conseiller De la Mare, & la *Bibliothéque Françoise* du P. Lelong, dont M. le Conseiller Févret de Fontette a donné une nouvelle édition en cinq volumes *in-folio*, donnent l'indication d'une multitude de Pièces & Mémoires imprimés & manuscrits, relatifs à l'Histoire & à la Description de Bourgogne.

Tout cela n'étoit, comme on l'a dit, que des matériaux, & l'on n'avoit point d'Histoire générale de Bourgogne, lorsque D. Urbain Plancher, Religieux Bénédictin, entreprit cette tâche pénible, & publia son premier volume *in-fol.* dédié à Monseigneur le Duc de Bourbon en 1739. C'est le *quatrième Corps d'Histoire des Provinces du Royaume*, publié par les Religieux de la Congrégation de Saint Maur, qui avoient déja donné celle de Bretagne en 1707; celle de Paris en 1725, & celle de Languedoc en 1730. Cette grande *Histoire de Bourgogne*, dont on n'a que les trois premiers volumes *in-folio*, renferme des Dissertations curieuses, & des titres essentiels: & quoique le savant Auteur se soit peut-être trop attaché à des détails qui concernent particulièrement son Ordre, il est à desirer que la Congrégation de S. Maur, si féconde en Ecrivains laborieux, fasse entreprendre la continuation de cet Ouvrage qui finit au Duc Jean-sans-Peur; ensorte qu'il reste les Epoques les plus intéressantes à traiter.

Depuis ce tems on a beaucoup écrit sur l'Histoire de Bourgogne. M. Mille Avocat au Grand-Conseil, a donné les trois premiers volumes d'un *Abrégé Chronologique* resté incomplet, & sur lequel on peut consulter les Lettres de D. Merle, &c. M. Legouz, ancien Grand Bailli du Dijonnois, a décrit *l'Origine des Bourguignons*, & la succession très-obscure de leurs premiers Rois, dans un Ouvrage *in*-4° qui a paru en 1770, sous le titre modeste d'*Essai*. Il a aussi débrouillé *l'Origine & les Antiquités de Dijon*, dans des Dissertations savantes, auxquelles il a joint les dessins des monumens trouvés sous les murs de l'ancien Dijon & ailleurs. Les *Tablettes historiques de Bourgogne* dédiées à M. le Prince de Condé, celles de la ville de Dijon, &c renferment aussi quelques Dissertations curieuses. La *Description générale & particulière du Duché de Bourgogne*, publiée à Dijon en 1775, est précédée d'un *Abrégé Historique* partagé en huit Epoques.

M. Béguillet Auteur de ce dernier Abrégé, a fait une Histoire du Duché de Bourgogne, depuis la réunion en 1477, jusqu'à la conquête de la Franche-Comté en 1774. Il en a publié une partie sous le titre d'*Histoire des guerres des deux Bourgognes, sous les règnes de Louis XIII & de Louis XIV*, en deux volumes, à Dijon chez Defay en 1772. C'est au même Auteur qu'on doit le nouvel *Abrégé de l'Histoire de Bourgogne* que nous publions aujourd'hui, & qui est considérablement augmenté, quoique le nombre des Epoques soit réduit

à

à cinq. Après une Introduction sur *l'ancienne Géographie* de la Bourgogne, on donne l'Histoire de tous ces Pays sous les *Gaulois* & les *Romains*, jusqu'à l'an 410 de J. C.

La Seconde Epoque contient l'établissement des Bourguignons dans les Gaules, & l'Histoire des *deux premiers Royaumes de Bourgogne*, depuis 410 jusqu'en 613.

La Troisième Epoque : Histoire de Bourgogne sous les *Maires du Palais & les Ducs Bénéficiaires*, jusqu'à l'an 1033. La fondation du *troisième Royaume de Bourgogne Cis-Jurane* par Boson ; celle du *quatrième Royaume de Bourgogne Trans-Jurane* par Rodolfe, &c. &c.

La Quatrième Epoque comprend la Bourgogne-Duché sous les Ducs héréditaires de la Maison Royale des *Capétiens* & sous ceux de la Branche des *Valois*, depuis 1033 à 1477.

La Cinquième & dernière Epoque, la Bourgogne sous les *Gouverneurs*, depuis sa réunion à la Couronne en 1477 jusqu'à nos jours.

L'Histoire est terminée par des *Recherches* sur les Loix, Mœurs, Coutumes & usages anciens des Bourguignons.

§. III.

L'ESSAI HISTORIQUE dont on vient de tracer le Plan, devoit indispensablement précéder la DESCRIPTION DES PROVINCES qui composent le DÉPARTEMENT DU RHÔNE, puisque les Bourguignons ont dominé dans tous ces Pays. Mais pour nous restraindre au seul GOUVERNEMENT DE BOURGOGNE qui comprendra le *Duché*, les quatre *Comtés* en dépendants, & les Provinces de *Bresse*, *Bugey* & *Gex*, auxquels nous ajouterons *Genève* & les *Dombes* pour completter ce volume dont nous publions aujourd'hui la première Partie, nous avons eu encore plus de secours que pour l'Histoire : on en sera convaincu par la liste des travaux de tous les Auteurs, qui ont entrepris la *Description particulière* de tous ces pays qui composent le Gouvernement en question.

Au commencement du seizième siècle, PIERRE TURREL né à Autun, Principal du Collège de Dijon, avoit dressé une *Table Chorographique de Bourgogne*, dont il est parlé dans la Bibliothèque de la Croix-du-Maine, & il avoit rassemblé des matériaux pour en écrire l'Histoire. GUILLAUME PARADIN, Doyen de la Collégiale de Beaujeu, le même auquel on doit les *Annales de Bourgogne*, fit imprimer en 1542, un petit Ecrit intitulé *de antiquo statû Burgundiæ*. Cet Abrégé ne fournit que des notions légères & trop superficielles. On en peut dire autant de la *Description de Bourgogne* insérée dans la Cosmographie de PAUL MERULA en 1621. *Des Recueils manuscrits* de JACQUES-AUGUSTE DE CHEVANES célèbre Avocat de Dijon, prouvent que son dessein étoit d'écrire sur l'état ancien de cette Province.

PIERRE PAILLOT célèbre Imprimeur à Dijon, connu par son Histoire du Parlement de Bourgogne, par les augmentations qu'il a faites à l'indice Armorial de Gelyot, & par d'autres ouvrages, se proposa vers le milieu du dernier siècle, de donner l'Histoire des Familles Nobles de la Province, sous le titre de *Bourgogne Généalogique*; il avoit fait imprimer en 1664, & dédié aux Etats

le plan de cet Ouvrage qui devoit comprendre *la Defcription des Villes, Bourgs & Villages de chaque Bailliage*; les noms des Seigneurs anciens & nouveaux, leurs armoiries, leurs alliances, &c. Le projet de cet Ecrivain exact & infatigable, fut généralement applaudi. Les dépôts publics lui furent ouverts; il eut en communication les Archives des Chapitres, & les Titres des Familles particulières. Une vie également longue & laborieufe qu'il termina en 1692, ne fuffit pas pour publier le fruit de fes veilles & de fes voyages. Il forma quatorze volumes *in*-4° de recueils de Chartres, d'Epitaphes, de Généalogies, &c. dont quelques-uns ont été endommagés dans un incendie. Ces manufcrits précieux font entre les mains de M. le Marquis de Courtivron, Savant également refpectable par fes profondes lumières, & fa facilité à les communiquer.

En 1666, M. Bouchu Intendant de Bourgogne, fit travailler par ordre du Grand Condé Gouverneur de la Province, à une *Defcription complette de tout le Gouvernement*. Ce grand Ouvrage manufcrit, dont l'original eft à la Bibliothèque du Roi, contient l'Enumération très-détaillée des Villes, Bourgs, Hameaux & Ecarts. Il eft divifé par Bailliages, & il indique avec la plus grande précifion les Juftices & la mouvance du lieu; la fituation, la qualité du terrein, le produit commun & le prix des denrées; le nombre des habitans, leurs charges, leurs dettes, leurs biens communaux; le nom des Seigneurs, celui des Curés & Décimateurs, la quotité de la Dîme, les bénéfices, les revenus; l'état de la Nobleffe, &c. &c. Mais il ne fournit aucun fecours ni fur l'Hiftoire Naturelle & Civile, ni fur les Antiquités de chaque lieu; & l'état des chofes a bien changé. Il y a des copies authentiques de ce manufcrit formant feize volumes grand *in-folio*. On peut le regarder comme un chef-d'œuvre d'exactitude pour fervir de modèle à la Defcription particulière d'un Pays, & pour comparer la différence & l'état des chofes d'un fiècle à l'autre. Il eût été à fouhaiter que ceux qui par la fuite ont donné des Defcriptions de Bourgogne, ne fe fuffent pas écartés de ce beau plan, & qu'ils fe fuffent contentés d'y ajouter ce qui concerne l'Hiftoire Naturelle & Civile de chaque lieu.

Le Grand Condé, qui avoit donné lui-même le plan de cette Defcription que M. Bouchu fit faire par fes ordres, efpéroit la completter en y joignant les deffins des Villes & Places fortes de Bourgogne & Breffe, qu'il avoit tirés lui-même fur les lieux, n'étant encore que Duc d'Enghien. Il avoit fait dreffer dans la même vue, une Carte manufcrite de ces deux Provinces, par le fieur de Florence Ingénieur. Tant de recherches de la part de ce Héros, l'avoient mis à même de connoître à fond toutes les parties de fon Gouvernement. On voit dans fes *Lettres manufcrites* un état de toute la Bourgogne frontière. On y admire principalement ce génie vafte & rapide qui voit d'un coup d'œil l'enfemble des deux Provinces, & les reffources que peuvent fournir la connoiffance de la Topographie & de la pofition refpective des lieux. Cette correfpondance du Grand Condé avec M. de Louvois & les autres Miniftres, fut communiquée à Péliffon pour écrire l'Hiftoire de la conquête de la Franche-Comté; mais il ne jugea pas à propos d'en faire ufage. L'Auteur de *l'Hiftoire*

des *guerres des deux Bourgognes* ci-devant citée, comptoit faire entrer cette correspondance toute entière dans son ouvrage.

A-peu-près dans le même tems, PHILIBERT DE LA MARE Conseiller au Parlement de Dijon, & qui obtint par son mérite le titre de Citoyen Romain, rassembloit des matériaux pour composer l'Histoire & la Description de cette Province. Ses *Mémoires* écrits en Latin *sur la Guerre de 1636*, sont très-estimés. Ses *Mélanges manuscrits de Litterature & d'Histoire* commencés en 1670, & terminés en 1687, année de sa mort, sont pleins d'anecdotes & de faits curieux & singuliers. Il avoit rassemblé pendant plus de cinquante ans toutes les Descriptions de la Bourgogne; les Histoires générales & particulières; les Traités, les Chartres, les Conciles; les Diplômes des Rois, des Ducs, Comtes &c; les Contrats de mariage & les Testamens des Ducs de Bourgogne des deux Races; leurs Traités de paix & d'alliance tirés des Archives de la Chambre des Comptes de Dijon, la Description de tous les Monumens & autres Antiquités de la Province, & généralement tous les imprimés & manuscrits qui pouvoient avoir rapport à son projet. Il se contenta d'en donner le Catalogue raisonné, sous le titre d'*Historicorum Burgundiæ Conspectus*. Il remarque dans son Epître Dédicatoire à M. de Harlay Intendant de la Province, qu'il seroit à souhaiter QUE LE ROI FÎT FAIRE LA DESCRIPTION PARTICULIÉRE DE CHAQUE PROVINCE, pour en former un *Etat général du Royaume*. Cette idée est sublime & digne d'un grand génie; mais il n'y a qu'un grand Roi qui puisse la faire exécuter dignement.

Ce que désiroit M. de la Mare eut lieu quelques années après, & peut-être que sa remarque consignée dans une Epître adressée à un Intendant auquel Louis XIV avoit ordonné d'inviter les Savants à travailler à une Histoire de Bourgogne, parvint jusqu'aux oreilles de ce grand Prince. Quoi qu'il en soit, Louis XIV donna des ordres aux Intendans de toutes les Provinces d'en faire faire une Description exacte, pour servir à l'instruction de l'immortel DUC DE BOURGOGNE son Petit-Fils, digne Elève de l'Auteur du Télémaque. Il eût été à souhaiter que ce travail si utile eût été confié à des personnes plus éclairées & plus laborieuses, & ensuite réduit en Corps d'Ouvrage. S'il avoit été bien fait, la *Description générale & particulière du Royaume*, dont nous publions aujourd'hui le premier Volume, seroit inutile & superflue. Le Comte de Boulainvillers a donné un extrait de toutes ces Descriptions de Provinces, dans son *Etat de la France par Généralités*. Mais indépendamment de la négligence avec laquelle ces Descriptions furent faites dans l'origine, l'Extrait que M. de Boulainvillers en a donné, est sans ordre & rempli de fautes; les noms propres n'y sont pas reconnoissables, &c. Les mêmes reproches tombent sur l'ouvrage de Piganiol qui en a composé sa *Description de la France*.

Pour revenir à ce qui concerne la Bourgogne en particulier, M. FERRAND Intendant de cette Province, en fit faire la *Description* qui fut rédigée en 1700. Cet ouvrage resté manuscrit, est fort médiocre en tout sens, & contient peu de détails; ce qu'il y a de plus remarquable, est un *dénombrement* fort exact de toutes les *Familles Nobles* qui existoient en Bourgogne & en Bresse au

commencement du ſiècle. Il fait monter la population totale à 1266359 perſonnes; elle ſe trouve aujourd'hui réduite à un million, quoique cette Province fertile, gouvernée par elle-même, ait joui des douceurs de la paix depuis le commencement du ſiècle.

Vers le même tems M. DE SAUTOUR Généalogiſte de profeſſion, entreprit auſſi de donner le *Nobiliaire de Bourgogne*. Il devoit y ajouter la *Biographie des Savans & Illuſtres*, comme on le voit par une Lettre imprimée, dans laquelle il demandoit une penſion; mais il falloit d'abord la mériter. Il y a lieu de croire que le Public ne prit aucune confiance à cet Ouvrage: quelques Ecrits également obſcurs & diffus qui reſtent de cet Auteur, ne donnent pas lieu de regretter ſon travail; on en eſt amplement dédommagé pour ce qui regarde la vie des Savans qu'il promettoit, par la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, que M. Labbé PAPILLON a mis au jour en deux volumes *in-folio*. A l'égard du *Nobiliaire de Bourgogne*, il a été donné par ordre des ÉTATS-GÉNÉRAUX, avec les Armoiries gravées de tous les Gentilshommes qui ſont entrés dans la Chambre de la Nobleſſe depuis 1548. Ce dernier ouvrage eſt un chef-d'œuvre d'exactitude, de préciſion & de recherches. Les Notes ajoutées contiennent preſque toutes, les traits les plus curieux de l'hiſtoire & de la vie des Gentilshommes qui ſe ſont diſtingués.

Toutes les Deſcriptions dont nous venons de parler étant reſtées manuſcrites, ne pouvoient être d'aucun uſage au Public. ANTOINE GARREAU Procureur au Parlement, fit imprimer en 1717 une *Deſcription du Duché de Bourgogne*: elle contenoit dans un petit volume *in-12* les grandes diviſions de la Province, & la nomenclature sèche des Villes, Bourgs & Villages de Bourgogne & Breſſe, avec les noms des Seigneurs qu'il avoit pu découvrir. Quelque imparfait que fût ce petit eſſai, le Public le reçut avec empreſſement. L'Auteur en donna en 1734 une ſeconde édition fort augmentée, en grand *in-8°* de ſept à huit cens pages; mais encore bien défectueuſe. Il en préparoit une troiſième, lorſque la mort le ſurprit au milieu de ſon travail. M. l'Abbé EXPILLY a découpé entièrement l'ouvrage de Garreau pour le diſtribuer alphabétiquement avec toutes ſes fautes, dans ſon grand *Dictionnaire de la France*. Il a ajouté le nombre des feux à toutes les Paroiſſes, d'après des états peu exacts qui lui en ont été donnés.

Ce fut ſans doute pour ſuppléer à l'inſuffiſance de la Deſcription de Garreau, dont on ſentoit cependant la néceſſité, que MM. LES ÉLUS firent imprimer en 1760 à Dijon, chez Defay, l'*État général alphabétique des Villes, Bourgs & Paroiſſes du Duché de Bourgogne*. On y trouve, avec le nom de chaque Paroiſſe dans des colonnes correſpondantes, celui des *Villages, Hameaux & Écarts* qui en dépendent; le Diocèſe, le Bailliage, la Subdélégation, la Recette des Impoſitions, le Bureau de Contrôle, &c. mais on y remarque encore bien des omiſſions & des erreurs. D'ailleurs ce ne ſont que de ſimples tables qui ne contiennent que des noms de lieux, & qui n'apprennent rien d'inſtructif.

M. MICHAUT, Cenſeur Royal & homme de Lettres eſtimable, s'étoit propoſé de

de refondre en entier l'ouvrage de Garreau. Il promettoit un abrégé de l'Hiſtoire générale de la Province, ſa Deſcription Topographique par ordre alphabétique; des diſſertations ſur l'Hiſtoire Naturelle, ſur les mœurs, les uſages, les habillemens de ſes habitans; ſur les antiquités eccléſiaſtiques & profanes; un abrégé de la vie des grands Hommes & des Savans &c. Son deſſein fut annoncé au Public en 1747 par une feuille imprimée. Ses recherches lui procurèrent une grande quantité de matériaux, & ſes talens très-connus donnoient lieu d'eſpérer qu'il rempliroit un plan auſſi vaſte; mais des diſcuſſions littéraires & des travaux moins épineux occupèrent le reſte de ſa vie; & le Monument qu'il s'étoit propoſé d'élever à l'honneur de ſa Patrie, ne fut pas même commencé.

En 1768 on publia à Dijon, ſous les auſpices de l'Académie de cette Ville, un ouvrage en Latin, *ſur les Principes Phyſiques des trois méthodes de culture uſitées en Bourgogne.* La troiſième partie de cet Ouvrage, dont on vient de publier une traduction françoiſe dans les *Variétés Littéraires de M. le Préſident d'Orbeſſant*, contient une Deſcription abrégée du Duché de Bourgogne, diviſée en trois parties, la *Plaine*, la *Côte* & la *Montagne.* L'Auteur (M. Beguillet) y annonçoit l'Hiſtoire & la Deſcription de ſa Province, à laquelle M. Michaut ſon Cenſeur & ſon ami avoit renoncé en lui promettant tous les matériaux qu'il avoit raſſemblés. Il ſe livra tout entier à ce travail immenſe, & les deux premiers volumes de cette *nouvelle Deſcription de Bourgogne*, dédiée à Monſeigneur le Prince de Condé Gouverneur de la Province, parurent en 1775 & 1776. Le projet de l'Auteur étoit de s'en tenir à une courte notice des Villes, pour pouvoir donner plus d'étendue à l'Hiſtoire Naturelle & Civile de la Province; mais ce plan n'ayant pas été goûté par M. l'Abbé Courtépée avec lequel il s'étoit aſſocié, ce dernier continue la Deſcription de toutes les Paroiſſes: il y en a déja ſix volumes *in*-8° de plus de 600 pages chacun, imprimés en très-petits caractères, & cette Deſcription de Paroiſſes eſt bien éloignée d'être à ſa fin.

On ſent que cette collection immenſe de choſes locales & de petits faits particuliers à chaque Village, ne pouvoit intéreſſer le Public, ni faire partie d'une *Deſcription de la France*, où chaque Province doit être décrite rapidement dans ſon enſemble & dans ſes rapports; afin de n'être montrée que comme une *branche* tenant au *tronc de l'Etat*, & néceſſairement circonſcrite dans un court eſpace. Pour ſuivre cette belle comparaiſon de *l'Arbre Politique*, le ſol de la France & ſes productions dans les trois règnes fourniſſent la *Sève* qui le nourrit. L'Agriculture & les Arts en dépendans, ſont les *Racines* par leſquelles *l'Arbre* tient au ſol & en tire ſa ſubſtance. Les Fleuves, les Rivières & les Canaux qui traverſent le Royaume & l'arroſent en tous ſens, ſont les *Vaiſſeaux* qui y entretiennent la circulation & la vie. Le Monarque & les différens Corps Politiques auxquels il diſtribue & départit à ſa volonté une portion de la Puiſſance Souveraine, forment le *Tronc*, & les divers Gouvernemens des Provinces, en ſont les *Branches*. Les Peuples ſont comme les *Feuilles* qui périſſent & ſe renouvellent ſans ceſſe, & qu'on peut conſidérer ainſi que les *Feuilles*, comme les

organes de la respiration par lesquels *l'Arbre Végète* & s'entretient. L'ombrage que les *Feuilles* fournissent au *Tronc* & aux *Branches*, les empêchent de se dessécher. L'Industrie, le Commerce, les Manufactures, les Arts utiles & les Sciences, sont les *Fleurs* destinées à porter *Fruit*; les Arts de luxe & d'agrément sont les *Fausses-Fleurs stériles* que l'habile *Jardinier* fait élaguer à propos. Enfin les richesses de l'Etat & des particuliers, la gloire du Monarque, l'amour de ses Sujets, la paix, la justice & le bonheur qui les accompagnent, sont les *Fruits de l'Arbre Politique* & les suites naturelles d'une *Bonne Culture.*

On voit par-là, que pour qu'il y ait unité dans notre vaste entreprise de *décrire la France* sous tous ses rapports naturels & politiques, nous devons plutôt considérer les Provinces dans leur ensemble que dans leurs détails; & nous arrêter plus long-tems aux productions de la nature & à ses effets durables, qu'aux ouvrages passagers & périssables de la main des hommes. Ainsi l'Histoire Naturelle des Provinces, si peu connue malgré son importance; leurs ressources d'Industrie, le Commerce, les Manufactures & les Arts si diversifiés par la nature des lieux mêmes, entrent pour beaucoup dans notre plan; & nous invitons de nouveau les Savans & les Académies à seconder nos vues à cet égard.

Division de ce Volume.

Nous avons exposé dans le *Prospectus* les motifs qui nous ont déterminé à commencer par le *Département du Rhône & la Bourgogne.* Nous offrons aujourd'hui une *Description complette de cette Province*, bien différente de toutes celles qui ont paru jusqu'ici, puisqu'on s'y est restraint aux seuls objets qu'il importe de savoir pour bien connoître l'Histoire Naturelle & Civile d'un Pays. Parmi les Descriptions de Bourgogne que nous avons citées, les unes comme celle de Garreau, ne contiennent qu'une simple nomenclature géographique, (*nuda locorum nomina*), que la sécheresse & l'aridité accompagnent toujours. L'autre continuée par M. l'Abbé Courtépée, forme une collection de plus de quatre mille pages de petits détails étrangers à nos vues. Rapporter tout ce qui est curieux, amusant ou instructif avec assez d'exactitude & de développement, pour n'avoir pas besoin de recourir à d'autres ouvrages sur la Province que nous avons à décrire; ne dire que ce qu'il faut dire, & comme on doit le dire; tel est le plan que l'Auteur s'est proposé dans cette nouvelle Description de Bourgogne. On s'est attaché à le suivre avec d'autant plus de soin, qu'elle servira de modèle aux autres Provinces, & qu'on pourra juger par ce premier essai de la manière dont nous remplirons les promesses du *Prospectus.* Heureux si nos efforts sont couronnés du succès !

Après l'abrégé de l'Histoire des Bourguignons, & les recherches sur les Mœurs, Coutumes & Usages anciens de ces peuples (ce qui forme la première Livraison du Texte commune à tous les pays de ce Département), on donne la Description du Gouvernement de Bourgogne : elle est divisée en trois Parties.

La première comprend les divisions Géographique & Physique de ce Gouvernement, & son administration intérieure. Elle est nécessairement partagée en deux Articles, dont le premier embrasse l'Histoire Naturelle de la Province & toutes ses branches, ses productions locales dans les trois Règnes, & sur-tout la *Minéralogie & la Flore de Bourgogne*; son Agriculture & ses Vignobles; son Commerce d'Industrie, ses Manufactures; la jonction de ses Rivières par des Canaux navigables, & le fameux projet qui doit communiquer aux deux Mers par la jonction de la Sône ou du Rhône, avec la Loire ou la Seine, &c. L'autre Article subdivisé comme le précédent en plusieurs *Paragraphes*, traitera de l'Administration Provinciale, de l'origine des Etats & de leurs Privilèges; du Gouvernement Militaire, Ecclésiastique & Civil; de son Droit coutumier, &c.

La seconde Partie renfermera la Description particuliere des *Pays d'Etats*, ce qui comprend le *Duché proprement dit* & les quatre *Comtés* en dépendans. On suivra l'ordre des *grands Bailliages* & leurs subdivisions en *petits Bailliages* ou Sièges particuliers. Chaque petit Bailliage sera précédé d'un coup d'œil rapide sur son étendue, ses limites, son exposition, sa température; ses montagnes, ses côteaux, ses plaines, ses bois, ses rivières; la nature & les productions de son terroir, l'examen des cultures & pratiques locales, les améliorations dont elles sont susceptibles; le commerce, les manufactures, l'industrie & les ressources de ses habitans, &c. Ensuite on passera à l'Histoire de la *Capitale du Bailliage* qu'on décrira en peu de mots, ainsi que les autres *Villes & Bourgs* du même Bailliage. On y donnera une courte notice de l'origine de chaque Ville, de ses antiquités, de ses Eglises & de ses Bâtimens publics, de ses Tribunaux, de ses Hommes illustres, &c. S'il se trouve dans ces Villes quelques Monumens dignes de la curiosité publique, on renverra pour l'explication au *texte provisionnel* qui accompagne les *Vues de ces Monumens*, que nous ferons dessiner & graver avec le plus grand soin. Nous ne dirons rien des *Villages*, *Hameaux & Ecarts*, pour ne pas tomber dans les inconvéniens de toutes ces Descriptions de Provinces qu'on ne regarde que comme des Almanachs. Cependant s'il se trouve quelque Château remarquable par son Architecture ou son antiquité, quelque lieu Pittoresque où la Nature nous présente des tableaux variés & animés, ils seront dessinés & gravés comme les monumens des Villes; & alors les explications de chaque Livraison d'Estampes suppléeront avantageusement à ce qui pourroit manquer à la Description.

La troisiéme et derniére Partie comprendra les *Pays d'Elections* échangés en 1601 avec le Marquisat de Saluces, & qui sont du ressort du Parlement, de la Chambre des Comptes & de l'Intendance de Bourgogne. Ainsi la Description des *Provinces* de *Bresse*, de *Bugey*, du *Val-Romey*, & du Pays de *Gex*, suivra immédiatement celle du Duché de Bourgogne & des Comtés en dépendans. Samuel Guichenon, célèbre Historien de tous ces Pays, & les Dissertations de Philibert Collet son Gendre, nous feront de la plus grande utilité pour cette dernière Partie. M. de la Lande qui fait tant d'honneur à la Bresse sa Patrie, nous a aussi promis de nous aider dans ce long & pénible travail.

Enfin nous y joindrons la Defcription hiftorique *des Dombes* qui ont formé jufqu'à ces derniers tems un petit Etat indépendant, & de la *République de Genève* qui eft fous la protection de la France. Ces deux derniers Pays enclavés dans la Breffe & le Bugey, devoient néceffairement faire partie de notre Defcription qui embraffe tout le local de la France, quoiqu'ils ne faffent point partie du Gouvernement de Bourgogne.

Après avoir donné le Gouvernement de *Bourgogne*, nous fuivrons le même ordre pour ceux du *Lyonnois*, du *Dauphiné* & de la *Provence*, qui complettent le Département du Rhône; mais nous donnerons auparavant *l'Hiftoire & la Defcription de Paris* qui doit être à la tête de tout l'ouvrage; comme étant la Capitale du Royaume & le centre de fa puiffance. Tel eft le plan que nous nous propofons. Si le zèle fuffifoit pour le remplir, nous pourrions nous flatter de quelques fuccès; mais nous ferons trop fatisfaits d'avoir entamé les premiers un ouvrage qui doit être celui de la Nation & du Gouvernement. Il exige en effet des recherches pénibles, une patience à toute épreuve, une activité foutenue, des voyages difpendieux, la connoiffance d'une multitude de faits & d'anecdotes que la lecture des titres anciens peut feule fournir. L'étude de l'Hiftoire Naturelle, Phyfique & Economique de toutes les Provinces, n'eft pas moins néceffaire; la Géographie ancienne & moderne, les divifions Politiques, le Droit Public, Eccléfiaftique & Civil, &c, font des connoiffances également indifpenfables pour l'exécution d'un pareil Plan. Mais il eft rare qu'un même homme réuniffe tous les talens; ou plutôt il n'en eft point; & quand ce phénomène exifteroit, la vie feroit trop courte pour l'exécution de cet Ouvrage. C'eft donc aux Académies & aux Savans à en fournir les matériaux que nous promettons d'employer, en leur rendant hommage des fecours qu'ils nous auront procuré.

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

Dans l'*Année Littéraire*, N° 25; 1780, à l'article qui concerne l'entreprife de la DESCRIPTION DE LA FRANCE, on y trouve cette note : « L'Imprimeur, M. Pierres, a l'attention de ne pas fouffrir qu'un feul mot » foit coupé dans toute l'impreffion du texte; & cette précaution avouée par le goût, ne nuit en rien à la » diftribution typographique ».

Je ne puis que me louer affurément de cette note; elle eft dictée par l'honnêteté; mais cependant je me crois obligé de prévenir les Amateurs en Typographie, que mon intention n'étoit pas d'éviter abfolument dans cet Ouvrage toutes coupures de mots : effectivement on en trouvera beaucoup plus que je ne voudrois. Je fens bien que ce feroit une perfection, fi on pouvoit les fupprimer : mais cette fuppreffion eft prefqu'impoffible, fur-tout dans un Ouvrage imprimé fur le manufcrit, & qui par conféquent eft foumis à tous les changemens demandés par l'Auteur. D'ailleurs, pour jouir de l'agrément d'une impreffion exempte de divifions, il faudroit fouvent facrifier celui d'une compofition égale & bien compaffée, qui fait le mérite des impreffions anciennes, fi eftimées des Amateurs.

Je fais qu'on peut imprimer des volumes entiers fans divifions; il en exifte : mais les Connoiffeurs en Typographie verroient fans doute avec étonnement nos habiles Imprimeurs adopter ce fyftême.

Je me propofe de développer mes idées fur cet objet dans mon Ouvrage fur l'*ART DE L'IMPRIMERIE*.

INSTITUTION DE L'ORDRE DE LA TOISON D'OR
Par Philippe le Bon Duc de Bourgogne.



J. M. Moreau le jeune inv. — A. J. Duclos Sculp. 1781

DESCRIPTION
GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE
DE LA FRANCE.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
GOUVERNEMENT DE BOURGOGNE.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES BOURGUIGNONS, divisée par époques, pour servir aux Provinces du Département du Rhône.

INTRODUCTION sur l'ancienne Géographie de la BOURGOGNE.

LES GAULOIS, appellés *Celtes* dans leur propre langue, sont nos véritables Ancêtres. Ces peuples, nombreux & guerriers, habitoient les plus belles contrées de l'Europe méridionale; ils formoient un corps de nation dans les Gaules, long-tems avant que Rome elle-même existât. Les témoignages les plus authentiques de l'Histoire se réunissent pour attester que c'est par les Gaulois que l'Europe entière a été peuplée, défrichée & policée. C'est de la

Celtique que nous habitons aujourd'hui, que ſont ſortis ces eſſaims de Gaulois que les habitans de l'Allemagne, l'Italie, l'Eſpagne, les îles Britanniques, &c. reconnoiſſent, comme nous, pour leurs aïeux. Ces peuples, après avoir envoyé des Colonies au nord, à l'orient & à l'occident des Gaules, ſe rendirent fameux par leurs exploits, s'emparèrent de l'Italie qu'ils conquirent ſur les Etruſques, prirent Rome, & fondèrent des Empires juſques dans la Thrace & en Aſie, ſur les débris du trône d'Alexandre. Ennemis de l'eſclavage & de la ſervitude, ils établirent par-tout le gouvernement Républicain, & retardèrent, autant qu'ils purent, les effets terribles du deſpotiſme Oriental qui a ravagé l'Univers.

Malheureuſement cette nation, dont l'Hiſtoire nous intéreſſeroit par tant d'endroits, ne produiſit point d'Écrivains. Le peuple étoit uniquement livré aux occupations de l'agriculture, aux bienfaits de laquelle il devoit ſa prodigieuſe multiplication; la Nobleſſe ne ſavoit que ſe battre, & les Miniſtres de la Religion Gauloiſe regardant la mémoire comme le grand livre des humains, n'employoient que la tradition orale, pour tranſmettre à la poſtérité les exploits des héros & des grands hommes de leur nation. Ils uſoient du même moyen pour inſtruire la jeuneſſe dans la Religion, & pour lui donner les principes des arts & des ſciences. Ainſi les auteurs Grecs & Latins ſont les ſeuls, d'où l'on puiſſe tirer quelques foibles lumières ſur l'origine & l'état des Celtes avant la conquête des Gaules par les Romains. Cependant ces traits épars raſſemblés avec intelligence, ſuffiront pour donner un corps d'Hiſtoire complet, comme on le verra par les *Annales Celtiques & Romaines* qui doivent précéder l'*Hiſtoire de Paris & de la France*, dans la ſeconde partie de cet Ouvrage. Ces annales ſeront alors d'autant plus faciles à remplir, que nous aurons donné dans les deſcriptions particulières des Provinces du Royaume, la notice de tous les peuples Gaulois qui les habitoient. On pourra en juger par ce que nous allons dire ſur l'ancienne Géographie de la Bourgogne.

Les Gaules étoient diviſées du tems de Céſar en trois parties principales. *La Belgique* au nord, qui s'étendoit depuis les bouches du Rhin juſqu'à la Seine & à la Marne; *l'Aquitanique* au ſud-oueſt, depuis la Garonne aux Pyrenées; & la *Celtique*, ou Gaule proprement dite, qui occupoit le milieu & l'intérieur. Cette dernière comprenoit encore toutes les *cités Armoriques* établies le long des côtes de l'Océan; & la partie méridionale que les Romains appellèrent depuis la *Narbonnoiſe* ou *Province Romaine;* mais elle en fut ſéparée par la conquête qu'ils en firent. Auſſi Céſar borne la Celtique aux pays qui s'étendent depuis le Rhin juſqu'à l'Océan, entre les monts des Voſges, la Marne & la Seine d'un côté, les Cévennes & la Garonne de l'autre. Dans cette étendue reſtreinte, la Celtique comprenoit environ cent nations différentes. Tous ces peuples formoient autant d'Etats ou *Cités* libres & indépendantes, gouvernées les unes par des Rois, les autres par des Magiſtrats électifs, & un Sénat en forme de République. Ils avoient des villes conſidérables, telles que *Bibracte*, depuis Autun; *Aliſe*, *Langres*, *Beſançon*, *Rheims*, *Sens*, *Paris*, &c. dont l'antiquité eſt ſi reculée, qu'on ne peut fixer l'époque de leur fondation.

C'eſt dans la *Celtique* ou Gaule proprement dite, qu'étoient renfermées la *Cité des Eduens* & de tous les peuples qui leur étoient ſoumis; *celle des Lingons* qui comprenoit tout l'ancien Diocèſe de Langres & quelques pays voiſins; enfin la *Cité des Séquanois* qui s'étendoit dans la

Franche-Comté & l'Alſace. Ces trois Républiques, puiſſantes & rivales, occupoient ce qui compoſe aujourd'hui les deux Provinces de Bourgogne, la Breſſe, le Bugey, le Lyonnois, Forez & Beaujollois, le Nivernois, partie de la Champagne, &c. Il ſeroit difficile d'entendre l'Hiſtoire des pays qu'on veut décrire, ni même celle de la Monarchie, ſi l'on n'avoit pas quelques notions géographiques de la poſition des peuples Gaulois.

On ignore abſolument ce qui concerne la première origine des Gaulois. L'opinion la plus vraiſemblable les fait venir d'Aſie par la Méditerranée; on en eſt du moins certain pour les Aquitains, les Phocéens de Marſeille, les Allobroges du Dauphiné, &c. Ils n'avoient dans les commencemens, ni Bourgs, ni Villes, leurs habitations étoient éparſes dans la campagne ſur le fonds de terre qu'ils occupoient. Ceux d'une même famille demeuroient au voiſinage les uns des autres, & s'étendoient à meſure que les lignées devenoient nombreuſes; ce qui forma dans la ſuite plus de *trois cens peuples différens*, quoique réunis par les mœurs, les uſages, le langage & la même forme de gouvernement. Si l'on en croit Juſtin, ils ne bâtirent des villes qu'à l'exemple des Phocéens qui fondèrent Marſeille; mais cette opinion eſt inſoutenable, puiſqu'il eſt prouvé par l'hiſtoire même de la fondation de Marſeille [1], que les Gaulois avoient déja des *Cités*, des *Villes*, & des *Bourgs*.

Il ne faut pas confondre le nom de *Ville* avec celui de *Cité*. Céſar, Tacite & Pline donnent le nom de Cité, (*Civitas*), aux grands peuples qui en avoient d'autres ſous leur dépendance; & celui de *Pagi*, qui s'exprime en français par *pays* ou *cantons*, aux petits peuples dépendans de la Cité. Tels ſont aujourd'hui les *Cantons Suiſſes*, qui ſont devenus par leur courage, ce qu'ils étoient avant la conquête des Romains, c'eſt-à-dire, une nation libre, formant une même Cité diviſée en pluſieurs petits Cantons réunis pour la défenſe commune. Céſar partage les *Helvétiens* (les Suiſſes), en quatre Cantons ſous une même Cité. *Civitas Helvetiæ in quatuor pagos diviſa.* Ainſi l'expreſſion *Civitas Æduorum* ne veut pas dire dans Céſar la Ville des Eduens, mais la République des Eduens, qui renfermoit non-ſeulement la ville de Bibracte ou Autun, chef-lieu de cette Cité, mais encore pluſieurs Cantons (*pagos*), c'eſt-à-dire, un grand nombre d'autres peuples ſoumis à cette République. Il en eſt de même des autres: *Civitas Lingonum* ne déſigne pas la ville de Langres, mais toute la République des Lingons &c. [2]. Chaque Canton reſſortiſſoit à la Cité, c'eſt-à-dire, au lieu où réſidoit la puiſſance ſouveraine de l'Etat, & où ſe décidoient toutes les affaires communes. C'eſt cette diviſion des Cités, & ce reſſort des *Pagi* à la Cité dominante, qui ont ſervi par la ſuite à former les Diocèſes, les Diſtricts & les Reſſorts de Juſtice.

[1] Il ſuffit d'obſerver, quant à préſent, qu'Ambigat, Roi de Bourges, & chef de la Confédération Gauloiſe, avoit déja envoyé ſes neveux, Sigovèſe & Bellovèſe conduire des Colonies au loin; & que Bellovèſe, avant de paſſer en Italie, aida les Phocéens eux-mêmes à s'établir ſur les côtes de Provence; que ceux de la ſuite même de Bellovèſe fondèrent pluſieurs villes en Italie, comme Milan, Sienne, & auxquelles ils donnèrent les noms des villes qu'ils occupoient dans les Gaules; que la Fable attribue à Hercule la fondation de la ville d'Aliſe en Bourgogne, long-tems avant l'arrivée des Phocéens; que les Rhodiens avoient bâti la ville de Rhodes à l'embouchure du Rhône, qui en avoit reçu le nom de *Rhodanus*. Que l'hiſtoire fabuleuſe des Rois Celtes, fondateurs de tant de villes de leur nom, ſuffit du moins pour prouver, que ce n'eſt point des Marſeillois que nos ancêtres avoient appris l'art de conſtruire des villes, &c.

[2] La véritable ſignification des mots eſt néceſſaire à ſavoir pour ceux qui veulent étudier l'Hiſtoire dans les ſources: elle eſt également utile à ceux qui ne liſent que par délaſſement, parce que l'explication préciſe des termes ne laiſſe plus ni embarras, ni obſcurité dans l'eſprit des lecteurs.

Le même ordre & les mêmes arrangemens de police subsistèrent sous la domination Romaine, à la seule différence que les Gaules ayant été réduites en *Provinces* par la réunion de plusieurs Cités sous un même chef, alors les Cités de la Province relevoient de la *Métropole*, c'est-à-dire, de la ville principale où le Gouverneur de la Province faisoit sa résidence. Mais les *Municipalités Gauloises* conservèrent toujours l'exercice de leurs fonctions pour la police, justice & finances, comme nous en fournirons des preuves dans les annales Celtiques & Romaines. On voit par-là dans quelles erreurs tomberoient ceux qui regarderoient nos municipalités actuelles, comme des établissemens modernes sous le nom de *Communes*, &c.

Après l'invasion de l'empire Romain par les Barbares, le Gouvernement devint Militaire; les *Ducs* présidèrent les Provinces, & il y eut des *Comtes* à la tête de chaque *Pagus* ou *Canton*, dont le district formoit ordinairement celui du Comté. Dès le premier siècle de l'établissement des Bourguignons dans le pays des Eduens, des Lingons & des Séquanois, on voit trente-deux Comtes approuver les loix Gombettes; elles leur sont même adressées pour les faire exécuter [1]. Dès-lors les mots *Pagus* & *Comitatus*, c'est-à-dire, Canton ou Comté, signifièrent la même chose. Les Auteurs du moyen âge les emploient indifféremment pour signifier le canton, le district, le territoire d'un Comte. Ces Comtés se subdivisoient en *Vicairies*, en *Centaines*, &c. à la tête desquelles étoient des *Viguiers* ou *Vicomtes*, des *Centeniers*, *Cinquanteniers* & *Dixeniers*. On voit que les noms mêmes de ces Officiers étoient pris des dignités militaires dans les armées, à raison de leurs grades. Ils étoient surveillés par les envoyés du Prince, *missi Dominici*, qui avoient leur département pour y faire observer les loix..... Tous ces différens Officiers furent remplacés dans la suite par les *Baillis*, les *Sénéchaux*, les *Châtelains* & les *Prévôts*. Alors les arrondissemens des différens Districts se firent suivant les *Bailliages*, *Châtellenies* ou *Prévôtés* des lieux où ils ressortissoient, ce qui fit oublier l'ancienne division par *Pagi* & par *Comtés*.

On verra dans l'Histoire, les révolutions du Gouvernement en Bourgogne; mais nous avons cru ces notions préliminaires indispensables, avant de faire connoître les peuples qui ont successivement habité cette Province.

République des EDUENS, *comprenant la* CITÉ D'AUTUN *& ses Dépendances.*

LES ÉDUENS (*Hedui* ou *Ædui*), l'une des plus puissantes nations des Gaules, méritèrent par cette puissance même, le glorieux titre de frères, d'alliés & d'amis du peuple Romain, que leur donnoit le Sénat de Rome, au rapport de César, (*liv.* 1); en conséquence de cette alliance, ils furent les premiers des Gaulois admis au nombre des Sénateurs Romains (*Tacit. ann. liv.* 9.). C'est cette alliance qui attira les Aigles Romaines dans les Gaules, & qui fournit à César le prétexte pour en faire la conquête. Les Eduens étoient anciens dans les Gaules, puisqu'ils avoient accompagné Bellovèse en Italie, & que plusieurs siècles auparavant une

[1] *Sciant Burgundiones, Romani quoque Pagorum aut civitatum Comites, &c.* (L. Gombet.

branche

branche de ce même peuple y avoit déja formé des établiſſemens, & avoit donné ſon nom à l'Inſubrie lorſque Bellovèſe y arriva, au rapport de Tite-Live (*Décad.* 1, *liv.* 5). Ils avoient coutume de porter à l'armée de grands caſques panachés, & l'Auteur des Mémoires Celtiques aſſure que le nom d'Eduens (*Hedui*), veut dire en Celtique, ceux qui portent des caſques élevés; ce que le Poëte Lucain a ſi bien exprimé, d'une manière un peu hyperbolique à ſon ordinaire.

Heduos fratres cœlo capita alta ferentes.

Si les Eduens étoient conſidérables par leur ancienneté, par leur prééminence dans les Gaules, & par leur alliance avec les Romains, ils l'étoient auſſi par l'étendue de leur domination; elle comprenoit les diocèſes d'Autun, de Chalon, de Mâcon, de Nevers, une partie de celui de Lyon, &c. Ainſi ils étoient entre la Sône, l'Allier, la Loire, l'Yonne, l'Ouche & la Seine; ces trois dernières rivières prenoient leur ſource dans leur pays, qui s'étendoit du nord au midi depuis Nevers & Auxerre juſqu'à Lyon. Leurs principales villes étoient *Bibracte*, Autun, capitale; *Alexia*, Aliſe, Sainte-Reine; *Cabilo*, *Cabillonum*, Chalon-ſur-Sône; *Trinorchium* ou *Trinurtium*, Tournus; *Matiſco*, Mâcon; *Noviodunum in Æduis*, Nevers; *Decetia*, Deciſe; *Aquæ Niſineii*, Bourbon-Lancy, fameux par ſes bains, que les uns croient de conſtruction Romaine, & que d'autres penſent avoir été bâtis par les Eduens; *Sidolocum*, Saulieu; *Aballo*, Avallon; *Telonum*, Toulon-ſur-Arroux, &c. Toutes ces villes ſont Gauloiſes & citées dans les anciens Auteurs & les itinéraires.

La République des Eduens étoit gouvernée par les *Druides* & le corps des *Chevaliers* qui compoſoient l'ordre de la Nobleſſe: on éliſoit tous les ans un Magiſtrat ſouverain, nommé *Vergobret* [1], qui étoit le chef de la nation, & qui avoit droit de vie & de mort. Il lui étoit défendu de ſortir de ſon territoire, & de déſigner un de ſes parens pour ſuccéder à ſa charge, qui finiſſoit avec l'année. *Cotus* fut dépoſé pour avoir été nommé Vergobret par ſon frère dans une aſſemblée clandeſtine; & Convictolanus, élu par les Druides, fut confirmé par Céſar. Indépendamment des alliances que les Eduens avoient avec les nations voiſines, comme les *Bituriges*, (ceux du Berry), les *Bellovaces*, (ceux du Beauvoiſis), &c. ils avoient encore dans leur dépendance, pluſieurs petits Peuples cliens, qui formoient autant de Cantons ou *Pagi* différens dans leur République.

1°. LES AMBARRES (*Ambarri*), peuple ſorti des Eduens, auquel il fut toujours attaché par les liens du ſang & de l'intérêt, dit Céſar; *Neceſſarii & conſanguinei Æduorum* (liv. 1, c. 2.). Tite-Live les nomme avec les Eduens, parmi ceux qui étoient de l'expédition de Bellovèſe. Ils occupoient le Charollois, ſelon Vigenere, Meunier & d'Ablancourt. Le docte Samſon leur fait

[1] On donne encore au Maire d'Autun le nom de *Vierg*, diminutif de *Vergobret*, mot qu'Hottman croit, dans ſa *Franco-Gallia*, ſignifier premier Prince ou Prince des œuvres, *Princeps operum.* Gollut, dans ſes Mémoires de Franche-Comté, dit que ce mot ſignifie force ou autorité, & que le *Vierg* portoit l'épée de la guerre & le ſceptre de juſtice. Ce terme, ſelon d'autres, veut dire en Celtique, homme de loi, *vir legis.* Le véritable ſens du mot Celtique, *Vergobret*, eſt Juge ſouverain; *verg*, haut, élevé, & *breth*, Juge. Voyez le Dictionnaire Celtique à ces deux mots. S. Julien de Baleurre, célèbre auteur Bourguignon, compare les *Vergobrets* aux Maires, ou premiers Juges de nos Municipalités: « mais, ajoute-t-il, » les Vergs & Maires d'aujourd'hui ne ſont plus que ſimples » Juges, & ombres des Magiſtrats, & chefs d'Echevinage » pour tout potage ». (*pag* 202). M. de Saint-Foix aſſure dans ſes Eſſais Hiſtoriques, qu'aux jours de cérémonie, les Vergobrets poudroient leurs cheveux avec de la limaille d'or, &c.

occuper tout le diocèſe de Chalon-ſur-Sône. Le P. Vignier, Jéſuite, les tranſporte juſques dans le pays de Bar-ſur-Seine, auquel il prétend qu'ils ont donné le nom de *Barrois.* Dunod les met dans le Nivernois & le Mâconnois. La table de M. Expilly les place dans la Breſſe, & leur donne Bourg pour capitale. Cependant cet Auteur donne la même ville de Bourg, *Tamnum Burgus*, ou *Forum Seguſianorum*, pour capitale des Séguſiens [1].

En ſuppoſant les Ambarres le long de la Sône, ſuivant l'opinion de Samſon, qui paroiſſoit la mieux fondée, ils avoient les villes de Chalon & de Mâcon, (*Cabilo* & *Matiſco*), auxquelles les notices donnent le nom de *Caſtrum*, forteresse, &c. Mais M. Perreciot, qui travaille à une ſeconde édition de la Notice de Valois, & dont l'autorité eſt d'un grand poids dans ces matières, ſe réunit avec le ſavant M. Damville, pour placer plus bas les Ambarres entre la Sône & le Rône, immédiatement au-deſſus des Séguſiens. Ainſi ils habitoient une partie de la Breſſe, du Bugey, des Dombes & du Mâconnois. On trouve encore aujourd'hui dans ces pays pluſieurs lieux dont le nom eſt analogue à celui des Ambarres, tels qu'Amblarry, Ambournay, Amberrieux & *Ambarriacum*, où fut promulguée une partie du code Bourguignon. Il eſt vrai que le texte de Céſar ſemble donner ces pays aux Séquanois, en étendant la Séquanie juſqu'au confluent de la Sône & du Rhône. *Flumen eſt Arar quod per fines Heduorum & Sequanorum in Rhodanum influit.* Mais c'eſt qu'à l'arrivée de Céſar dans les Gaules, les Séquanois qui faiſoient alors la guerre avec avantage aux Eduens, s'étoient emparés du pays des Ambarres & des Séguſiens qui étoient à leur bienſéance : les Romains rétablirent les choſes dans le premier état, & rendirent aux Eduens ce que les Séquanois avoient uſurpé ſur eux.

2°. Les Ambivaretes, (*Ambivareti*), autres cliens des Eduens, dont la poſition a fort embarraſſé les Géographes. On les tranſporte juſque dans l'Amiénois, en les confondant avec les *Ambiani*, ſentiment qui n'eſt pas ſoutenable. M. Expilly ſe contente de nommer ce peuple, & dit qu'on ignore ſa poſition ; mais ils ne peuvent être mieux placés, dit le docte Samſon, que dans le Nivernois, dont la capitale, *Noviodunum*, faiſoit partie de la Cité des Eduens, ſelon Céſar. Ce grand Général y tenoit les ôtages des Gaules, les magaſins de ſes légions, ſa caiſſe militaire, & un grand nombre de chevaux pour remonter ſa cavalerie. Deux chefs des Eduens y maſſacrèrent les Romains, enlevèrent l'argent & les chevaux, & mirent le feu à la ville. Ce fut le ſignal de la révolte des Gaules contre Céſar. L'Auteur des Mémoires ſur la langue Celtique, qui place auſſi les Ambivaretes dans le Nivernois, dit que leur nom ſignifie en Celtique forts Archers. Nevers, que Céſar appelle *Noviodunum in Heduis*, eſt citée dans les itinéraires ſous le nom d'*Ebirnum* pour *Nevirnum*, à cauſe de la petite rivière de Nieure, *Neviris.* Cette ville & ſon canton firent partie de la Cité des Eduens juſques dans le ſixième

[1] Je rapporte cette diverſité d'opinions & ces contradictions, pour faire voir combien l'étude de la Géographie ancienne eſt embarraſſante chez les modernes, où chaque Auteur établit ſon ſyſtême particulier ſur de ſimples probabilités, à défaut de preuves ; ce qui augmente l'incertitude dans un tems où l'impreſſion multiplie les erreurs, en donnant la facilité de tranſcrire ſans goût & ſans critique, tout ce qui paroît venir au ſujet que l'on traite. Les ſupplémens de l'Encyclopédie fourniſſent pour la Géographie ancienne de la France, des preuves multipliées de ce qu'on vient de dire. Ces inconvéniens m'ont déterminé à faire précéder l'Hiſtoire de France & la Deſcription générale du Royaume, de la *Notice des Gaules*, avant & après l'établiſſement de la Monarchie Françaiſe. C'eſt même par-là qu'on devoit commencer l'ouvrage ; mais on a vu dans *les éclairciſſemens* qui ont accompagné la première livraiſon d'Eſtampes, les motifs qui nous ont déterminé à commencer par les deſcriptions particulières des Provinces.

siècle, que Nevers en fut détaché pour former une Cité particulière sous la Métropole de Sens. Le Nivernois, (*Pagus Nivernensis*), étant très-étendu, renfermoit plusieurs autres petits Cantons, *Pagelli*, comme le pays des Amognes, (*Amoniæ*); le Bazois, (*Bassensis pagellus*); le Donziois, (*Donziacensis pagus*); le Morvan, (*Morvennium*), &c.

3°. Les Aulerces-Brannovices, (*Aulerci-Brannovii*), étoient aussi cliens des Eduens. Il y a des Auteurs qui en font deux peuples différens, & d'autres qui n'en font qu'une seule & même nation. Meunier & Vigenère placent les Aulerces sur le bord de la Loire du côté de Roanne; mais cette ville appellée *Rhodunna*, appartenoit aux Ségusiens du Forez. Quant aux Brannovices, Ortelius & les traducteurs de César les mettent mal-à-propos dans le Briançonnois, au fond du Dauphiné. Samson les place dans le diocèse de Mâcon à l'est, & dans la Bresse du côté de Brancion, afin de les rapprocher des Eduens dont ils étoient sujets. L'opinion la plus vraisemblable & la plus accréditée, est celle qui met les Aulerces-Brannovices dans cette partie du diocèse d'Autun, qu'on appelle *le Brionnois*, & qui retient quelque chose de leur ancien nom. C'est le sentiment de Dunod dans son Histoire des Séquanois, & de l'Auteur du Dictionnaire Celtique, qui prétend que le mot de *Brannovices*, donné à cette branche des Aulerces, signifie en Celtique hommes des bois, à cause du pays montueux & couvert de forêts qu'ils habitoient. Il y avoit d'autres Aulerces, dans le diocèse d'Evreux, au Mans, &c. Le brave Camulogène, qui défendit la ville de Paris avec tant de courage & d'opiniâtreté contre les légions Romaines, étoit, selon César, Aulerce de nation [1]. Sur quoi on peut consulter notre Description historique de Paris, dédiée au Roi.

4°. Les Boïens, (*Boii*), ceux du Bourbonnois. Ce peuple fameux étoit originaire d'Aquitaine. Il est dit dans Tite-Live & dans Strabon (*liv. V.*), que quelque tems après l'irruption de Bellovèse, les Boïens & les Lingons entrèrent en Italie par les Alpes Pennines, & s'arrêtèrent sur les bords du Pô, l'an de Rome 166, qu'ils chassèrent ensuite les Etrusques jusqu'au golphe Jonien, & se mirent en leur place, l'an de Rome 225. Maîtres des terres entre le Pô & le Reno, ils formèrent une nation puissante, composée de cent douze tribus, suivant Pline (*liv. III, ch. 15.*). Ils accompagnèrent les braves Sénonois au sac de Rome par Brennus, & ils eurent pendant plusieurs siècles une guerre cruelle avec les Romains, qui les forcèrent enfin de quitter l'Italie pour aller s'établir sur les bords du Danube. Il y avoit déja d'autres Boïens de la suite de Sigovèse fixés dans cette partie de la Germanie, qui avoit pris d'eux le nom de Bohême, *Boio-Hæmum*. Ces peuples, dit César, ajoutoient la sévérité des mœurs Germaniques, à la bravoure des Gaulois. En perdant le *Boïo-Hæmum*, dont ils furent chassés par Bœrebiste, Roi des Daces, ils formèrent des établissemens dans la Vindélicie & la Norique, qui en a conservé le nom de *Boïaria*, la Bavière.

[1] D. J. Martin prétend dans son Dictionnaire des Gaules, que le pays des *Aulerces-Brannovices* étoit à quelques dix lieues d'Auxerre, dans le Canton d'Entrains (*intèr-amnes*), au voisinage du village de Boui. Il se fonde sur les actes du martyre de S. Pérégrin, premier Evêque d'Auxerre, qui font mention d'un temple de *Jupiter Ælercus*, ou *Aulercus*: & il soupçonne que ce Dieu *Aulercus* pourroit être le défenseur des Parisiens, dont César fait un si bel éloge sous le nom de *Camulogenus Aulercus*. Dans ce sentiment la ville d'Auxerre, *Autesiodorum*, qui a le titre de Cité, auroit été la capitale des Brannovices; mais ses preuves ne sont point assez fortes pour détruire celles qui placent ces peuples dans le Brionnois, dont Semur est la capitale.

Ce peuple errant, forcé par d'autres nations Germaniques de quitter ſes nouveaux établiſſemens, s'unit alors aux Helvétiens qui ſe diſpoſoient à entrer dans les Gaules pour y chercher un ſol moins ingrat que le territoire qu'ils occupoient ; mais Céſar les ayant défaits près de Cuſſy-la-Colonne dans le Beaunois, où l'on admire encore les reſtes du ſuperbe trophée de cette victoire [1], il plaça les Boïens dans le Bourbonnois, à la prière des Eduens, dont ils ſe rendirent tributaires. *Boïa*, & *Gergovia* qui reconnoît Céſar pour ſon fondateur, comme il le dit lui-même dans ſes Commentaires, étoient deux villes des Boïens; mais on ignore leur poſition.

On a cru que la *Gergovia* des Boïens, qu'il ne faut pas confondre avec celle des Arvernes, ou Auvergnats, étoit la ville de Moulins; mais M. Damville obſerve, d'après l'Abbé de Longuerue, que cette dernière ville eſt moderne, & qu'il n'en eſt pas fait mention avant Robert, fils de S. Louis, qui y fonda un Hôpital. Les Boïens occupoient la partie du Bourbonnois qui eſt du Diocèſe d'Autun, dans le Gouvernement de Bourgogne, & dont Bourbon-Lancy, célèbre par ſes eaux thermales, eſt la capitale. Suivant quelques Géographes, *Aquæ Neri*, dont il eſt parlé dans la Table de Peutinger, aujourd'hui Néris, petite ville du Bourbonnois, près de Mont-Luçon, connue par ſes eaux minérales, & *Aquæ Calidæ*, les bains de Vichy, Bourg fameux par ſes fontaines minérales, étoient de la dépendance des Boïens. Selon d'autres, ces endroits appartenoient aux *Bituriges* (ceux du Berry), qui partageoient le Bourbonnois avec les Boïens [2].

5°. LES INSUBRIENS, (*Inſubres*), formoient une branche particulière des Eduens, englobée dans leur Canton, puiſque Tite-Live dit qu'ils habitoient *in pago Æduorum*. Une partie de ce peuple s'étoit déja établi en Italie, long-tems avant Bellovèſe, & avoit donné le nom d'*Inſubrie* au pays qu'ils habitoient. D'où l'on conclut avec raiſon que l'invaſion de Bellovèſe n'eſt pas la première que les Gaulois aient faite en Italie, comme on le croit communément. On verra même dans les annales Celtiques & Romaines, que les *Aborigènes* & les *Ombres*, reconnus pour les premiers peuples qui aient habité l'Italie, étoient ſortis de la Celtique. Tite-Live rapporte que lorſque le reſte des Inſubres paſſa avec Bellovèſe & les Eduens en Italie, ſous le premier Tarquin, ils furent ſurpris de ce que le pays portoit déja leur nom, ce qu'ils regardèrent comme un augure favorable. Ils s'y fixèrent, & y bâtirent une ville qu'ils nommèrent Milan, *Mediolanum*, du même nom que celle qu'ils occupoient dans le Canton des Eduens, *in pago Æduorum*, ce ſont les termes de l'Hiſtorien. Comme on ne trouve plus

[1] La Colonne de Cuſſy, qui eſt encore ſur pied, fut érigée par Auguſte, en mémoire de la ſanglante victoire gagnée par César ſur les Helvétiens & les Boïens, ſuivant l'opinion la plus commune. Nous donnerons les vues & l'explication de ce monument, peut-être unique dans le Royaume. En attendant, on peut conſulter ce que j'en ai dit dans les ſupplémens de l'Encyclopédie au mot *Cuſſy-la-Colonne*.

[2] Le dénombrement des peuples des Gaules donné par M. Expilly, place les Boïens dont il s'agit, dans le Nivernois, & dans ſon Dictionnaire au mot *Boii*, il leur donne pour capitale, *Aquæ Bormonis*, Bourbon-les-Bains (c'eſt plutôt Bourbon-l'Archambaut), ce qui eſt contradictoire. D'ailleurs cette dernière ville appartenoit aux Bituriges, ſuivant les annales de Metz, *in pago Biturico*. J'aurai ſouvent occaſion de relever les inexactitudes qui ont dû néceſſairement ſe gliſſer dans un ouvrage auſſi immenſe que celui du grand Dictionnaire des Gaules & de la France. L'utilité & la réputation de cet ouvrage, en rendent les erreurs plus dangereuſes, dans un ſiècle où l'érudition ſe borne à ne conſulter que les Dictionnaires.

d'Inſubres

d'Inſubres dans les Gaules depuis l'expédition de Bellovèſe, on croit avec raiſon qu'ils paſsèrent tous en Italie, où ils ſoutinrent des guerres ſanglantes contre les Romains.

On ignoroit entièrement la poſition des Inſubres dans les Gaules. Samſon les ſuppoſoit dans la Breſſe; mais l'Auteur des Eclairciſſemens ſur l'ancienne Gaule, (*p.* 421), ayant trouvé une ville appellée *Mediolanum*, que la table de Peutinger place entre Roanne & Feurs, il ſoupçonne que cette ville étoit la capitale des Inſubres qui devoient occuper une partie du pays des Séguſiens, cliens des Eduens, & que c'eſt du nom de leur ville, *Mediolanum in Æduis;* que celle de Milan en Italie a pris le ſien. Le célèbre Dom Martin, qui a tant écrit ſur les Gaulois, regarde *cette découverte comme l'une des plus heureuſes qui aient été faites ſur l'ancienne Géographie.* Mais M. Bonami (*Mém. de l'Acad. des Inſcript. tom.* 28, *p.* 473) doute qu'un peuple qui formoit une Cité à part, puiſſe être réputé faire partie du canton d'une autre Cité; & il penſe que ſi on trouve un *Mediolanum* dans le diocèſe même d'Autun, il faudroit le regarder comme le chef-lieu des Inſubres Autunois, préférablement à celui que la Table Théodoſienne indique dans le pays des Séguſiens. Le doute de M.Bonami s'eſt vérifié; l'on trouve le *Mediolanum* du diocèſe d'Autun dans un Bourg à quatre lieues & demie de Dijon, appellé Mâlain, dont le nom moderne diffère peu de celui de Milan. Mâlain eſt en effet appellé *Mediolanum* dans les anciens titres, & dans une Chartre d'Eudes, Duc de Bourgogne, de l'an 1149 [1]. Après ces éclairciſſemens on trouvera extraordinaire que le nouveau Traducteur de Pline ait perſiſté à mettre les Inſubriens à Seurre-ſur-Sône, ſans en donner de raiſons.

6°. LES MANDUBIENS (*Mandubii*), peuple client des Eduens qui habitoit ſur la frontière des Lingons, où il s'établit, après que les Inſubres eurent paſſé en Italie avec Bellovèſe. Si l'on en croit Strabon, les Mandubiens étoient auparavant limitrophes des *Arvernes* (ou Auvergnats). La célèbre ville d'Aliſe (*Alexia*), où Céſar fut ſur le point de voir échouer ſa fortune, étoit la capitale des Mandubiens; elle eſt encore du diocèſe d'Autun; & elle a donné ſon nom à l'Auxois, qui eſt un de ces cantons du ſecond ordre (*Pagelli*) ou petits pays qui compoſent ce qu'on appelle proprement le Duché de Bourgogne. Aliſe ne fut pas détruite par Céſar, comme on le dit dans une édition ſubreptice de notre abrégé de l'Hiſtoire du Duché de Bourgogne; elle fut même agrandie & embellie par les premiers Empereurs, puiſque pluſieurs voies Romaines y aboutiſſoient, & l'on ſait que ces routes ne furent commencées que long-tems après la prétendue deſtruction d'Aliſe. D'ailleurs Diodore de Sicile qui écrivoit ſous Auguſte, dit (*liv. IV*) qu'Aliſe étoit de ſon tems la *Métropole* de toute la Celtique, c'eſt-à-

[1] Suivant ce ſyſtême ingénieux, il y auroit eu deux *Mediolanum* de la dépendance des Eduens. Le premier que M. Damville place à Meys, dans le Forez, entre Feurs & Lyon; & le ſecond dans le territoire même des Eduens, *in pago Æduorum*, comme le dit Tite-Live. J'ai obſervé dans une *Diſſertation ſur les Pagi*, inſérée dans le premier volume de la *Deſcription de Bourgogne*, imprimée en 1775 à Dijon, chez Frantin, que Mâlain, chef-lieu d'un canton particulier de la Bourgogne, ayant été détruit par les Barbares, Mêmont, lieu voiſin, en devint la capitale, d'où ce canton prit le nom de Mémontois, *Pagus Magnimontenſis.* Le Pere de S. Sêyne étoit Comte de Memont. J'ai auſſi remarqué que le mot *Mediolanum*, capitale des Inſubriens, étoit commun à pluſieurs villes des Gaules, & ſignifioit *terres fertiles*; *med.* fertile, abondant; de *medi*, moiſſonner; & *lan*, terroir. Ainſi le Compilateur qui a refondu mon Hiſtoire de Bourgogne pour en faire un abrégé à l'uſage des Colléges, a fait une faute en interprétant *Mediolanum* par *media terra*, pag. 6. Enfin on peut conclure du trait d'Hiſtoire rapporté par Tite-Live ſur la fondation de Milan, que les Gaulois avoient des villes bien long-tems avant l'établiſſement des Phocéens à Marſeille, & que Juſtin ſe trompe en aſſurant que ces Aſiatiques ont appris aux Gaulois l'art de bâtir des villes.

dire, la principale ville. Pline nous apprend que c'eſt aux habitans d'Aliſe qu'eſt due l'invention d'argenter au feu les ornemens des chevaux & des animaux qui traînent les chars. Aliſe eſt aujourd'hui réduite à quelques maſures, près du bourg de Sainte-Reine, fameux par les Reliques de cette Sainte, & la fontaine minérale qui y eſt dans le Couvent des Cordeliers ; on peut dire de l'ancienne Aliſe :

Nunc ſeges eſt ubi Troja fuit.

Avallon, *Aballo*, dont il eſt fait mention dans l'Hiſtoire d'Antonin. Semur, *Sine Murum*, dont M. le Marquis de Thyard a fait une Hiſtoire manuſcrite très-curieuſe ; Montbard, *Mons-Bardorum*, que l'on dit avoir été le ſéjour des anciens Bardes Gaulois ; Saulieu, *Sedelocum*, &c. étoient des villes du canton des Mandubiens.

L'Orateur Eumène, qui étoit d'Autun, parle d'un autre canton particulier du même pays, qu'il nomme *Pagus Arebrignus*, dans un de ſes Diſcours au grand Conſtantin en 311. Il le place dans la dépendance de la Cité d'Autun, & il eſt le ſeul qui en faſſe mention. Le Poëte Ladone dans ſes antiquités d'Autun, (*pag.* 89), prétend qu'il faut entendre par *Arebrignus*, le village des Arbres & celui de Brion près Autun. Mais Damville, (*not. Gal. pag.* 90), paroît en mieux déterminer la ſituation, ſur ce qu'il eſt dit dans Eumène qu'une partie de ce canton, dont le vignoble étoit en réputation, s'avançoit en plaine juſqu'à la Sône. *Vitium culturâ perſpicua Regio* &c. que l'autre étoit couverte de bois & de rochers ; *Silvis & rupibus invia.* M. Damville penſe que ce *pagus* s'étendoit d'un côté dans les Bailliages de Beaune & de Nuys, & de l'autre dans celui d'Arnay-le-Duc. Peut-être même que cette dernière ville tire ſon nom d'*Arebrinum*, comme ſemble l'inſinuer l'Auteur des Eclairciſſemens ſur la Gaule (*pag.* 380.) Ce canton étoit coupé par deux voies Romaines, & l'on y remarquoit la fameuſe colonne de Cuſſy : il a ceſſé d'être connu & d'avoir ſa diviſion particulière après l'irruption des Barbares au cinquième ſiècle, tems auquel il fut abſorbé dans l'Autunois & le Beaunois.

7°. Les Ségusiens (*Seguſiani*), peuple entre le Rhône & le Doubs ; ou entre le Rhône & la Loire, ſelon d'autres. Ils dépendoient de tous tems des Eduens, *in clientelâ Æduorum*, dit Céſar : il ajoute que ces peuples étoient les premiers au-delà du Rhône, & les plus proches de la Province Romaine. Ils furent rendus indépendans après la conquête, & Pline les appelle *liberi.* Leur capitale étoit Feurs-ſur-Loire (*Forum Seguſianorum*). La Table de Peutinger met *Seguſtavorum*, mais c'eſt une faute de copiſte. C'eſt du même nom de *Forum* que s'eſt formé le *pagus Forenſis*, qui a donné ſon nom au Forez : ſur une médaille frappée par ceux de Feurs en l'honneur de Galba, ſont repréſentés trois cavaliers & trois épis ; les Cavaliers repréſentent les trois Gaules, & les épis la fertilité des terres des Séguſiens. On a une autre médaille avec le mot *Secuſianus.* Leur territoire étoit très-étendu, puiſqu'il comprenoit le Forez, le Beaujollois, le Lyonnois & la Breſſe.

Il s'élève un doute ſur le nom de la capitale des Séguſiens, qui a dû être Celtique & non Latin, d'où on préſume que *Forum Seguſianorum* eſt la traduction latine du nom Celtique de cette ville. Mais les Hiſtoriens de Breſſe diſent que les *Seguſii* ou *Sebuſii*, dont le Bugey, *Buſium*, a encore conſervé le nom, avoient leur principale demeure dans la Breſſe ; que Bourg, leur capitale, s'appelle encore aujourd'hui *Forum Seguſianorum* ; que c'eſt à tort que les

Forisiens ou habitans du Forez, prétendent être les anciens Ségusiens; que leur capitale étant sur la Loire, ils n'auroient pu être les premiers peuples au-delà du Rhône, après les Allobroges, comme le dit expressément César : que le Forez ne pouvoit être habité que par les *Gabali* ou les *Aulerces Brannovices*, &c. Ils ajoutent que c'est une branche ou une colonie des véritables Ségusiens ou Sébusiens de Bresse qui s'établit en Forez, où ils fondèrent Feurs (*Forum Segusianorum*) d'où les peuples du Forez prirent le nom de *Segusiani Forenses*, pour se distinguer des vrais Ségusiens de Bresse, &c. Ce sentiment seroit assez probable, d'autant que si l'on donne aux Ségusiens les cinq Provinces du Forez, du Beaujollois, du Lyonnois, de la Bresse & du Bugey, leurs possessions auroient été presque égales à celles des Eduens dont ils étoient sujets; mais les *Ambarres* occupoient la majeure partie de la Bresse & des Dombes; & il y avoit des *Allobroges* au-delà du Rhône, dans le Bugey, comme on le verra dans la Description du Dauphiné; ainsi il ne resteroit plus aux Ségusiens que le Forez & le Beaujollois, ce qui est encore bien considérable.

La ville de Lyon étoit chez les Ségusiens; & si l'on en croit le P. Ménétrier, elle s'appelloit autrefois *Forum Segusianorum*, d'où la partie construite par les Gaulois, a conservé le nom de Forvières (*Forum Vetus*). Il ajoute que Lyon étoit composé de deux villes, dont la plus ancienne, bâtie par les Gaulois, fut appellée *Lugdunum*, c'est-à-dire en celtique, la Montagne-aux-Corbeaux; & que la seconde ville fut construite par Munatius-Plancus, pour servir de retraite aux Citoyens de Vienne, attachés aux Romains, & expulsés par une faction contraire. Lyon devint incontinent après sa seconde fondation, la ville la plus considérable des Gaules, & du monde entier après Rome. Elle fut le centre des chemins de l'Empire en-deçà des Alpes; & il y eut comme à Rome, dans sa grande place, une colonne milliaire, à laquelle toutes les voies militaires des Gaules aboutissoient, comme on le verra dans la Description du Lyonnois. C'est de cette même ville des Ségusiens que la Celtique prit le nom de *Lyonnoise*; ce qui met en évidence que Lyon a toujours passé pour ville des Ségusiens, & ne fut jamais compris dans la Province Romaine; & c'est pour faire honneur à Lyon, que les Ségusiens, auparavant sujets des Eduens, furent déclarés libres par les Romains.

8°. LES SÉNONOIS, (*Senones*), peuple célèbre de la Celtique, pourroient aussi être mis au nombre des cliens ou sujets des Eduens, puisque César assure qu'ils étoient *in fide Æduorum*. Il falloit que ce peuple, autrefois si fameux par sa valeur & ses exploits, fût alors bien déchu de sa puissance, pour être soumis à une autre cité [1]. *Agendicum*, aujourd'hui *Sens*, qui a pris le nom de son peuple, comme la plupart des cités des Gaules, étoit la capitale des Sénonois. Il y en a qui placent *Agendicum* à Provins, d'autres à Milly en Gâtinois; mais

[1] Le Dictionnaire Celtique dit que les Sénonois tenoient leur nom de leur haute stature; *sen* signifie *grand* en Celtique. L'Historien Florus les peint d'une grandeur démesurée, portant des armes pesantes, & ayant l'aspect si terrible, qu'on les jugeoit à leur air, nés pour la destruction du genre humain. *Galli Senones gens naturâ ferox; ad hoc ipsâ corporum mole, perinde armis ingentibus adeo omni genere terribilis fuit, ut planè nata ad hominum interitum & urbium stragem videretur.* Ce peuple s'étoit donc rendu bien redoutable aux Romains, pour en faire un portrait si effrayant. On voit par ce passage curieux, comme les Romains savoient travestir en défauts, jusqu'aux grandes qualités de leurs ennemis, & à leurs avantages corporels. En effet, une colonie de Sénonois transplantée en Italie, & établie entre la mer Adriatique & l'Appennin, se rendit célèbre par la prise de Rome, & par la guerre opiniâtre qu'ils soutinrent contre les Romains, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement exterminés.

c'eſt inconteſtablement la ville de Sens. Il en eſt ſouvent parlé dans les Commentaires de Céſar, qui en faiſoit ſa place d'armes, & qui y mettoit ſes troupes en quartier d'hiver. La fidélité que cette ville garda à Céſar, contribua beaucoup à la conquête entière qu'il fit des Gaules. Sens devint par la ſuite la métropole de la quatrième Lyonnoiſe, qui en prit le nom de *Sénonie*. Pluſieurs Chroniques, notamment celle de Réginon, citent la ville de Sens comme étant en Bourgogne (*Senones in Burgundiâ*); ſans doute parce qu'elle a fait partie du Royaume de Bourgogne ſous Gontran, & non pas de ce qu'elle avoit été ſous la dépendance des Eduens.

La majeure partie du Gâtinois & l'Auxerrois appartenoient aux Sénonois. *Brivodurum*, Briare, ainſi nommée en Celtique à cauſe de ſon pont ſur la Loire, ville du Gâtinois, célèbre par le canal de Briare, qui fait la communication de la Loire à la Seine; *Aquis Segeſte*, Sévinière, près Châtillon-ſur-Loin, où l'on a trouvé tant de monumens anciens lorſqu'on commença à travailler au canal de Briare; *Vellaunodunum*, que M. l'Abbé Lebeuf prétend être Auxerre, & que M. Damville croit être Beaune en Gâtinois, &c. dépendoient des Sénonois. *Autiſſiodorum*, Auxerre, & *Bandritum*, que M. Lebeuf croit être Joigny, & que M. Paſumot place au nord de Bonnard, près de Baſſou &c. étoient également du diſtrict des Sénonois; mais l'Auxerrois en fut démembré par la ſuite, pour faire un canton particulier de la Bourgogne.

Tous les peuples dont on vient de parler, formoient autant de cantons ſéparés & diſtincts, quoique ſoumis à la même cité des Eduens dont la ville d'Autun étoit le chef-lieu; ce qui n'empêchoit pas que chacun de ces mêmes peuples n'eût ſa Cité particulière, dont le diſtrict ſervit par la ſuite à former l'étendue des diocèſes ſous les Romains, & des Comtés ſous les Bourguignons; enſorte que les mots canton (*pagus*) & comté (*comitatus*) devinrent ſynonymes, comme on l'a déja obſervé. On peut conſulter ſur ces différens Cantons ou Comtés, ſur les changemens qui y ſont arrivés, & ſur les noms anciens des lieux qui en faiſoient partie, notre *Diſſertation ſur les Pagi*, imprimée avec la *Deſcription de Bourgogne*, à Dijon en 1775.

République des Lingons, *comprenant la* Cité de Langres *& ſes Dépendances.*

Les Lingons, (*Lingones*), occupoient la partie du Duché de Bourgogne, où ſe trouve ſituée la ville de Dijon, capitale de cette Province. Les Lingons [1] compoſoient la cité de Langres, gouvernée en forme de République indépendante, au nord de celle des Eduens. Ils habitoient le Langrois, le Baſſigny, le Tonnerrois, le Barrois, le Pays de la Montagne, le Dijonnois, & leur territoire fort peuplé & très-fertile, s'étendoit depuis le *pagus Arebrignus*, (le Beaunois) & les ſources de la Seine juſqu'aux Cités des *Leuces* & des *Mediomatrices* (ceux de Toul & de Metz). Ils étoient bornés à l'eſt par la Sône qui les ſéparoit des *Séquanois*, &

[1] Le nom de ce peuple a beaucoup varié dans les Auteurs. Ils ſont appellés par les uns *Lincaſſii*, par les autres *Lingones*, *Longones*. Polybe les nomme *Ægones*, mot défiguré par les copiſtes, qui ont pris le *lambda* pour un *alpha*, & ont ainſi changé un nom que les modernes n'ont pu déchiffrer; ce qui a occaſionné un grand étalage d'érudition en pure perte.

à

à l'oueſt par les *Eduens* & les *Sénonois*. Ils confinoient également à la Belgique & à la Celtique, & il y a de grandes difficultés pour ſavoir dans laquelle des deux parties des Gaules ils doivent être compris. Mais ils étoient évidemment de la Celtique, puiſqu'ils avoient les Voſges pour limites à l'orient [1], & la Seine à l'occident. Or la Seine & les Voſges formoient, ſuivant Céſar, la ſéparation de la Belgique. Ainſi, quoique Auguſte ait jugé à propos de comprendre les Lingons dans la Belgique, ils n'en étoient pas moins de cette partie des Gaules déſignée ſous le nom de Celtique.

Ce peuple étoit ancien & diſtingué parmi ceux des Gaules; & ſi l'on s'en rapportoit à l'Hiſtoire fabuleuſe de l'Europe, publiée ſous les faux noms de Béroſe & de Manéthon, les Lingons auroient pour fondateurs un des anciens Rois Celtes, peu de tems après le déluge. Mais leur antiquité eſt juſtifiée par Tite-Live, qui les met au nombre de ceux qui paſsèrent les Alpes pour s'établir en Italie ſous Tarquin l'ancien : cette colonie de Lingons, mal nommés *Ægones* dans Polybe, ſe fixa vers l'embouchure du Pô. Après la conquête des Gaules, les Lingons furent déclarés *alliés* de la République Romaine [2], & l'Empereur Othon conféra à chacun d'eux la dignité de *Citoyen Romain*. Langres, capitale des Lingons, s'appelloit en Celtique *Andematunum*, mais elle quitta dans la ſuite cet ancien nom pour prendre celui de ſon peuple (*Lingones*.) Auguſte avoit uni cette ville & ſes dépendances à la Belgique; mais la notice des Cités la rend à la Celtique, & la met dans la première Lyonnoiſe. La notice des dignités de l'Empire en fait le ſéjour du Commandant des troupes Sarmates qui étoient au ſervice des Romains. Une inſcription apprend que cette ville devint Colonie Romaine, & pluſieurs veſtiges d'antiquité ſont juger qu'elle a ſubſiſté avec ſplendeur. Strabon (*liv. III*), aſſure que cette Cité étoit très-opulente. Le Poëte Claudien vante la fertilité de ſon terroir, & ſelon Martial, les laines de ce pays étoient en grande réputation, &c.

Les Itinéraires & les Auteurs font mention de pluſieurs lieux dépendans de la Cité de Langres : *Dibio* ou *Divio*, *Caſtrum Divionenſe*, Dijon, aujourd'hui capitale de la Bourgogne, ville qui doit ſon origine à un camp Romain que Céſar établit dans ce pays : elle fut toujours du territoire & de la dépendance des Lingons; les Evêques de Langres en avoient même la Seigneurie temporelle, juſqu'à la ceſſion qu'ils en firent aux Ducs de Bourgogne. *Tilem* ou

[1] C'eſt ce qui fait dire au Poëte Lucain :

Caſtraque quâ Voſegi curvam ſuper ardua rupem
Pugnaces Pictis cohibebant Lingones armis.

[2] Pour entendre ceci, il faut ſavoir que quoique les Gaules fuſſent également ſoumiſes aux Romains, néanmoins la condition de tous les peuples Gaulois n'étoit pas la même, & il y avoit bien des diſtinctions à faire ſur l'état politique de chaque Cité, ce qui n'a pas été aſſez remarqué par les Hiſtoriens. On diſtinguoit les peuples appellés *Provinciales* ou *Deditii*, dont la condition étoit très-dure, parce qu'ayant été forcés de ſe rendre à diſcrétion, leur ſort & leur fortune dépendoit abſolument des vainqueurs, comme ayant perdu leur liberté. Ils étoient régis par des Gouverneurs ou Préfets & Légats que Rome envoyoit. Au contraire, les peuples qui avoient conſervé leur liberté, & qui par cette raiſon ſont appellés *liberi* dans Pline, ſe gouvernoient ſuivant leurs propres loix, par des Magiſtrats qu'ils éliſoient eux-mêmes. On appelloit ces Cités, *Municipes* ou *villes Latines*, parce qu'elles jouiſſoient du droit Latin (*jus Latii.*) Nonobſtant ces privilèges, les peuples libres étoient liés à la République par des charges, des devoirs & des ſoumiſſions qui tenoient beaucoup de l'aſſujettiſſement. Ces peuples qui, comme les Lingons, avoient le titre d'alliés (*fœderati*), étoient beaucoup moins dépendans. On diſtinguoit encore les Cités qui avoient le titre de *Colonies Romaines*; celles qui, comme les Lingons, jouiſſoient du droit de Citoyens Romains : *Otho Ceſar Lingonibus univerſis civitatem Romanam dedit*. Tacit. hiſt. 1.

J'expliquerai toutes ces différences ſur l'état des Gaulois, dans les *Annales Celtiques & Romaines* qui doivent précéder mon *Hiſtoire de Paris & de la France*.

Tile Castrum, aujourd'hui Tréchâteau, Bourg rappellé dans l'itinéraire d'Antonin & la table de Peutinger. Il n'étoit pas éloigné du *Val* & du *Bourg d'Ogne*, (*Burgus Deorum*), qui a donné lieu à tant de fables sur l'origine des Bourguignons, & sur lesquelles on peut consulter *l'Histoire des Bourgongnons, par Saint-Julien de Baleure.* On a découvert au Val d'Ogne, les vestiges d'une ancienne ville détruite avec plusieurs monumens, dont on parlera dans la Description générale du Royaume, en traitant des antiquités de la France. *Mosa*, aujourd'hui Meuvi, village de Bourgogne à douze lieues de Langres sur la voie Romaine, avoit pris son nom de la Meuse sur les bords de laquelle il étoit bâti. *Vidubia*, dont parle la table de Peutinger avant *Tile*, est, selon les uns, le village de Villey, où l'on a trouvé des antiques; & selon d'autres, Saint-Bernard-les-Cîteaux, où l'on voit encore les vestiges bien conservés de la chaussée d'Agrippa. Mais M. Damville prétend qu'il faut lire *Nidubia*, & que ce nom marque Nuys, petite ville du Dijonnois, entre Chalon & Langres. *Latisco*, Lans-sur-Leigne; *Aquæ Borvoniæ*, Bourbonne-les-Bains; *Tornodorum*, Tonnerre; *Castellum*, le Châtelet, où l'on vient de découvrir tant d'antiquités, dont M. Grignon donne la description, & plusieurs autres villes anciennes qu'il seroit trop long d'indiquer, dépendoient de la Cité des Lingons.

Toute cette contrée étoit partagée en différens Cantons (*Pagi*). Vers les commencemens du cinquième siècle, elle tomba au pouvoir des Bourguignons qui y établirent des Comtes dans le chef-lieu de chaque Canton, suivant l'usage de cette nation. On a déja remarqué que les loix des Bourguignons sont souscrites par trente-deux Comtes; ainsi Vignier, Auteur de la Chronique de Langres, se trompe, lorsqu'il prétend que c'est sous la race Carlienne de nos Rois, que le pays fut partagé en différens cantons qui eurent chacun leur Comte, &c. On ne peut mieux juger de l'étendue de l'ancienne cité des Lingons, que par celle du Diocèse de Langres, avant qu'on en eût détaché une portion pour former celui de Dijon en 1731: indépendamment de la partie de Champagne, qui n'est point de notre objet, comme le Comté de Langres (*pagus Lingonensis*), le Bassigny (*pagus Bassiniacensis*), & de celle qui est comprise depuis quelques siècles dans la Franche-Comté, &c. la cité des Lingons avoit encore d'autres cantons qui ont un rapport immédiat à la Bourgogne.

1°. Le pays des Attuariens, (*pagus Attuariorum*). Ce pays tire sa dénomination d'une tribu de Francs, originaire des Cattes, qui s'établit dans le Langrois, sous Constance Chlore, au commencement du quatrième siècle, comme nous l'apprend Eumène dans ses Panégyriques. Ces peuples donnèrent leur nom à un grand canton de la Bourgogne, où depuis l'Abbaye de Bèze a été fondée: leur chef-lieu étoit *Atornum*, dont on ignore la position. On trouve dans la forêt de Velours, nommée *Volors* par l'Auteur de la Chronique de Beze (*Spicil. pag.* 662), l'enceinte & les murs d'une ancienne ville appellée *Antua*, qui pourroit bien avoir été la capitale des Attuariens. Le docte Président Bouhier, dans ses notes manuscrites sur la notice de Valois, croit que c'est Autrey qui étoit la capitale de ce peuple, &c. On trouve des *Comtes des Attuariens* jusques dans le neuvième siècle. C'est du démembrement de ce grand canton qu'ont été formés ceux de Beze (*pagus Bezuensis;*) de Dijon (*pagus Divionensis;*) & l'Oscheret, ou canton de l'Ouche (*pagus Oscarensis*), ainsi appellé à cause de la rivière d'Ouche, dont le nom Celtique étoit *Osca* ou *Oscara*, &c.

2°. Le Pays Lassois ou de la Montagne, (*Pagus Latiſcenſis*). Le ſavant Abbé Lebeuf, dans ſes Diſſertations (*tom.* 1, *pag.* 80), croit que ce canton tire ſon nom de *Latiſcum* ou *Latzum*, ville du ſecond rang, ruinée dans le troiſième ſiècle, & dont le Blanc a produit une monnoie ſur laquelle on lit *Latiſco Caſte*, pour *Caſtello;* ce qui prouveroit qu'on y battoit monnoie. L'Abbé Lebeuf place en conſéquence le chef-lieu de ce canton, à Lans ou Latz-ſur-Laigne, à une demi-lieue de Molème, où l'on trouve encore beaucoup de médailles du haut Empire. D'autres Auteurs penſent que le pays Laſſois, a pris ſon nom du Mont-Laſſois ou de Rouſſillon, près de Châtillon-ſur-Seine, ſur lequel le fameux Gérard de Rouſſillon, Comte de Sens, de Tonnerre & de Laſſois, avoit une fortereſſe. Mais le canton Laſſois eſt connu bien antérieurement. Après la deſtruction de *Latiſcum*, il prit le nom de pays de la Montagne, (*pagus de Montanâ*), ſoit à cauſe du pays montueux, ſoit par rapport à la ſituation élevée de *Latiſcum* ſur une montagne. Il comprend aujourd'hui le Bailliage de Châtillon-ſur-Seine, Arc en Barrois, &c.

3°. Le Tonnerrois, (*Pagus Tornodorenſis*), auquel la ville de Tonnerre a donné ſon nom, eſt fort ancien. Il a toujours été de la dépendance des Lingons; il forme encore aujourd'hui un des ſix Archidiaconés du Diocèſe de Langres, & il relève de la Chambre des Comptes de Dijon. La ville de *Réome*, aujourd'hui Moutier-Saint-Jean, dont il eſt parlé dans Grégoire de Tours & dans le *Reomaus*, étoit dans ce canton. Le Comté de Bar-ſur-Seine, (*pagus Barrenſis*, appellé *Barralbulenſis* dans une charte du dixième ſiècle), eſt un démembrement de celui de Tonnerre, dont il faiſoit partie, &c. &c.

Ce ſeroit peut-être ici le lieu de parler des anciennes *Cités de Troyes & de Beſançon*, puiſqu'elles ont fait partie des différens Royaumes de Bourgogne, & que l'hiſtoire des *Tricaſſes* & des *Séquanois* eſt liée avec celle des Eduens & des Lingons. Mais nous n'en traiterons que dans la Deſcription particulière des Provinces de Champagne & de Franche-Comté. Après cette notice de tous les peuples Gaulois qui habitoient les pays du Gouvernement de Bourgogne, nous en allons tracer rapidement l'hiſtoire.

PREMIERE ÉPOQUE.

La Bourgogne, ſous les Gaulois & les Romains, juſqu'à l'an 410 de J. C.

Les Gaules ne furent habitées dans les commencemens que par un ſeul & même peuple, auquel l'Hiſtorien Joſeph donne le nom de *Gomérites*, parce qu'ils deſcendoient de Gomer, fils de Japhet. Si l'on en croit l'opinion la plus vraiſemblable & la plus ancienne, une colonie de Gomérites ou Gomariens, établis dans cette partie de la Phrygie, qui eut dans la ſuite le nom de *Troade*, vint ſurgir ſur les côtes de Provence, environ deux mille ans avant J. C. & apporta dans cette contrée les connoiſſances, les mœurs & la langue des

Asiatiques [1]. Ce n'est point un de ces systêmes modernes inventés à plaisir, dans le dessein d'étonner, par le merveilleux & l'extraordinaire; ce fait historique, appuyé sur la tradition même des Druides que Timagène ami d'Auguste, & fameux Historien des Gaules consulta avant de composer son Histoire, est encore confirmé par le témoignage exprès d'Ovide, qui parle d'un vieillard Phrygien, conducteur de la colonie des Gaules;

Gallica qui Phrygium duxit in arva senem.

Le Poëte Lucain assure la même chose en particulier des Auvergnats, qui se glorifioient d'être issus du sang Troyen, & frères aînés des Romains:

Sanguine ab Iliaco Populi, &c.

On en verra les preuves plus détaillées dans nos *Annales Celtiques.*

A mesure que les familles de cette première Colonie s'étendirent dans les terres, elles formèrent comme autant de *petits peuples particuliers*, qui (quoiqu'indépendans & régis séparément par des Rois ou des Magistrats souverains, que les Membres élisoient & se donnoient eux-mêmes) composoient par leur réunion, un corps de nation gouvernée par un chef général, à l'élection duquel chaque peuple ne manquoit pas de concourir. Ce chef suprême n'avoit d'autorité sur les différens peuples de la nation, qu'autant qu'il s'agissoit du bien commun; il commandoit les armées, assembloit le Conseil composé des souverains Magistrats, proposoit les affaires, prenoit les avis; il faisoit que tous les peuples agissoient de concert, qu'ils s'entendoient, se secouroient, se défendoient, en un mot qu'ils observoient toutes les loix d'une étroite confédération, dont les Magistrats étoient l'ame & le lien. Ce bel ordre étoit la suite d'un autre qui distribuoit toute la nation en *trois classes*, dont il semble encore rester quelques vestiges parmi nous. La première classe étoit celle des *Druides*, qui répondoit à ce que nous appellons le Clergé; la seconde classe, composée des *Chevaliers*, formoit le corps de la Noblesse; & la troisième, celle du *Peuple*, étoit le Tiers-Etat d'aujourd'hui. Quoique le peuple fût libre, il ne faisoit un corps à part qu'autant qu'il suportoit seul toutes les charges de l'Etat. Ainsi, pour se soutenir, il étoit obligé de suivre le mouvement & les impressions des Druides ou des Chevaliers.

Les habitans des Gaules s'étant prodigieusement multipliés dans l'espace de quelques siècles, envoyèrent des colonies dans les contrées voisines. On ignore l'époque de ces premières émigrations; mais on en a des preuves pour l'Espagne & l'Italie, où l'on trouve les mêmes peuples que dans les Gaules, comme on le verra dans les *Annales Celtiques.* Ce n'est que vers l'an 600 avant l'Ere vulgaire que l'histoire des Gaules, jusqu'alors environnée d'épaisses ténèbres, commence à s'éclaircir. AMBIGAT, chef des *Bituriges* (ceux du Berry), Roi de

[1] On trouvera peut-être que c'est faire remonter bien haut le récit des faits historiques, dans un abrégé à la tête des descriptions particulières des Provinces; mais ceux des Gaulois qui occupoient la Bourgogne, ayant eu le plus de part aux événemens qui ont illustré cette Nation belliqueuse, j'ai cru devoir les rappeller à leur date, avec d'autant plus de raison, que ce premier abrégé, mis au commencement des descriptions particulières, sera pour ainsi dire, commun à toutes les Provinces du *Département du Rhône*, lesquelles ont toutes fait partie des différens Royaumes de Bourgogne. Ce sera un moyen d'éviter les répétitions, & de restreindre l'abrégé historique de chaque Province de ce Département, aux seuls événemens qui leur sont particuliers.

toute la Celtique où sa cité tenoit alors le premier rang, ne pouvant presque plus contenir dans les bornes, une jeunesse inquiete & turbulente, dont les Gaules étoient surchargées & qu'elles avoient peine à nourrir, prit le sage parti de gagner les Druides des différens peuples, & de faire inspirer aux Gaulois le desir d'aller faire des conquêtes au-dehors, sous la conduite de ses neveux *Sigovèse & Bellovèse.* Ce projet proposé dans une assemblée générale des Gaules, fut universellement applaudi, & les neveux d'Ambigat trouvèrent les esprits tellement disposés, par le desir de la gloire & l'espoir du butin, qu'ils levèrent chacun une armée de 300 mille hommes, sans compter les femmes & les enfans (*Justin, li. XXIV, c. 4.*). Alors Ambigat consulta les Augures, tira au sort les régions où ses neveux devoient conduire leurs colonies; & sur l'inspection du vol & du chant des oiseaux (en quoi les Druides passoient pour être très-experts), il déclara que les Dieux vouloient que Bellovèse passât les Alpes, & Sigovèse le Rhin. Cet événement arriva l'an de la fondation de Rome 154, 600 ans avant J. C. (*Voy. Tite-Liv. Déc. I. li. V.*).

La troupe conduite par Sigovèse, côtoya les Vosges, passa le Rhin aux environs de Bâle, traversa le lac de Constance, (suivant *Strabon, li. VII*), & s'enfonça dans la Forêt Hercinie alors déserte, & dont une partie a depuis été appellée la forêt Noire. Sigovèse trouvant après plusieurs journées de chemin, des prairies, des plaines & des terres, aussi propres à la culture qu'abondantes en gras pâturages & en toutes sortes de gibier, il s'y arrêta avec tout son monde. Cette colonie nombreuse, la première qui soit venue en Germanie, n'eut que la peine de choisir les cantons le plus à sa bienséance, parce qu'il n'y avoit point encore d'habitans [1]. Ce sont en effet les Gaulois qu'on y voit arriver avant tout autre peuple, & qu'on y trouve répandus dès les premiers tems sur l'une & l'autre rive du Danube, dans la Pannonie, l'Illyrie, la Mœsie, &c. On n'a pas le détail des tribus Gauloises qui suivirent Sigovèse; mais la ressemblance des noms de peuples & de fleuves, fait retrouver un grand nombre de nations Gauloises parmi les nations Germaniques, comme on le verra dans nos *annales Celtiques.* Il suffit à notre sujet d'indiquer les *Boïens*, dont la Bohême & la Bavière

[1] Si l'Europe & la Germanie eussent été peuplées par le nord, comme le prétendent plusieurs modernes, Sigovèse n'eût pas trouvé la Germanie déserte, & n'auroit pu s'établir aussi pacifiquement dans des contrées déja remplies d'habitans. Ce qui détruit les systêmes actuels, calqués sur celui du P. Pezron & de M. Pelloutier. Ces savans pensent que les Celtes ou Gaulois tirent leur origine des Scythes qui se répandant par le nord, ont peuplé l'Europe, & en dernier lieu les Gaules, l'Italie & l'Espagne. Mais le savant Marquis de S. Aubin & D. Martin ont prouvé qu'il n'y avoit de Celtes que dans les Gaules, où étoit la *Celtique proprement dite*, & que ce sont les colonies de ces peuples qui ont fait donner le nom de Celtique, aux régions où elles ont été se fixer. Ils ont démontré qu'en faisant remonter les peuplades du midi au nord de l'Asie, pour les faire ensuite descendre du nord au midi de l'Europe, la première de ces peuplades n'eût pas eu le tems d'atteindre avant la naissance de J. C. la lisière la plus orientale de cette partie du monde; tandis qu'il est prouvé que les Gaules, l'Espagne & l'Italie étoient déja remplies de Celtes ou Gaulois, seize à dix-sept siècles avant l'ère vulgaire. Tous les pays intermédiaires, depuis la pointe la plus septentrionale de l'Europe auroient été peuplés avant que d'arriver aux contrées méridionales; & c'est ce qui est démontré faux par l'expédition de Sigovèse, qui trouva la Germanie déserte. En effet, plus de sept cents ans après, du tems de César, Pline & Tacite, la Germanie étoit encore couverte de bois, & presque inabitable par la quantité de lacs & la fange des marais; *Silvis horrida & paludibus fœda.* Si la Germanie étoit en cet état, long-tems après l'ère vulgaire, les pays plus septentrionaux n'étoient donc point encore habités, si l'on en excepte quelques- colonies Gauloises. Que l'on consulte tous les monumens historiques, & l'on verra la population, les fables, les opinions, les arts & les sciences, toujours monter du midi au nord de l'Europe, jusqu'aux tems modernes où des causes particulières en ont occasionné le reflux dans nos contrées. Je renvoie pour cet objet aux *Annales Celtiques* qui doivent précéder l'histoire de France.

ont pris leur nom; les *Sénonois*, (*Semnones*) que Tacite (*c. 39*), dit composer une tribu des Suèves; les Lingons (*Longones*) dans les Lombards, *Longobardi*, &c. &c.

Pendant que Sigovèse gagnoit les contrées au-de-là du Rhin, son frère Bellovèse se rendit au pied des Alpes pour les traverser avec sa colonie, que Tite-Live nous apprend avoir été composée de *Bituriges*, d'*Eduens*, de *Lingons*, d'*Arvernes*, &c. La difficulté du passage des Alpes les retint long-tems en Provence; & c'est pendant le séjour qu'ils y firent, qu'ils aidèrent les Phocéens d'Asie à s'établir dans le canton, où ceux-ci fondèrent la fameuse République de Marseille. Dans cet intervalle, Aruns, le plus riche Commerçant de Clusium, l'une des principales Lucumonies ou Préfectures de l'Etrurie, à trois journées de Rome, ayant reçu un affront sanglant du Lucumon de cette ville, qui lui avoit enlevé sa femme, & ne pouvant en obtenir justice, chercha une retraite dans les Gaules. Il arriva sur les côtes où les Gaulois de la suite de Bellovèse étoient campés, en attendant une occasion favorable de passer en Italie. Aruns s'offrit à leur servir de guide, en les conduisant par les chemins les plus courts & les plus sûrs; il leur présenta des raisins, des figues, de l'huile & du *vin* qu'il avoit apporté d'Italie [1], afin de leur faire juger de l'excellence du climât où ils avoient dessein de s'établir. Il n'en fallut pas davantage pour décider les Gaulois à se mettre en marche. Bellovèse ne prit que la moitié de son armée, dans la crainte de manquer de vivres au milieu des montagnes, & franchit heureusement les Alpes Cotties sous la conduite d'Aruns. On ignore si Bellovèse aida Aruns

[1] J'ai cru pouvoir rapporter en note, ce qui est dit à ce sujet dans mon *Œnologie* ou *Traité de la Vigne & des Vins*, imprimé à Dijon en 1770, *pag.* 17. Plutarque (*in Camil.*), raconte que les Gaulois furent attirés en Italie par la douceur des vins; qu'Aruns le Thyrrénien leur persuada cette irruption, par le récit qu'il leur fit de l'excellence des vins d'Italie dont il leur apporta des essais pour en goûter. De pareils argumens devoient être en effet, pour des Barbares qu'on suppose ne boire que de l'eau, plus persuasifs que le Dieu de l'éloquence lui-même.

Tanta Scyphis inerat vis & fœcundia plenis.

On peut voir cet endroit de Plutarque, commenté en forme de joli Roman par D. Martin, dans son *Hist. des Gaules*: il rapporte même les harangues qu'il fait tenir à Aruns & aux principaux Gaulois. Au reste le fond de cette historiette est contredit par Pline, qui assure que c'est un Helvétien nommé *Helico*, qui ayant long-tems demeuré à Rome, en avoit rapporté de l'huile, & du *vin doux*, dont il fit goûter à ses compatriotes. Pline ajoute agréablement que les Romains devoient pardonner aux Gaulois une expédition dont le but étoit de se procurer d'aussi excellentes choses. *Hæc vel bello quæsisse venia sit.* D. Martin fait de cet *Helico* un des envoyés d'Aruns, afin de concilier par-là les récits de Pline & de Plutarque.

Quoi qu'il en soit, l'autorité de l'Historien moderne des Gaules, qui soutient que les Gaulois ne connoissoient pas le vin avant l'arrivée d'Aruns, l'an 176 de Rome, est formellement contredite par Athénée, *Liv.* 13, qui dit que lors du mariage d'Euxene, chef des Phocéens de Marseille, avec la fille du Roi des Saliens qui habitoient les côtes de Provence, cette Princesse présenta, *selon l'usage*, une coupe où il y avoit de l'eau & du vin, à celui qu'elle vouloit se choisir pour époux: & ce mariage, suivant D. Martin lui-même, est antérieur de vingt-ans à l'arrivée d'Aruns. Cet Auteur se trompe encore, lorsqu'il prétend qu'il n'y a point eu de vignes dans les Gaules *avant le tems de Virgile.* Columelle, Pline, & tous les anciens soutiennent affirmativement le contraire. On en voit une nouvelle preuve dans la belle Oraison de Cicéron, pour *Fonteïus*, où il est parlé du grand commerce de vin qui se faisoit dans l'intérieur des Gaules. Les Gaulois paroissoient même plus instruits que les autres nations dans cette branche de l'économie rurale; on leur doit l'invention des tonneaux. Ils avoient coutume de mettre fermenter dans le vin des drogues odoriférantes, pour en avoir un plus grand débit, &c. V. l'histoire de la vigne & des vins, dans le premier chapitre de mon *Œnologie*, citée plus haut.

Puisque cette note est consacrée à relever des erreurs historiques, je remarquerai encore que le Compilateur qui a refait mon abrégé de l'histoire de Bourgogne à l'usage de ses écoliers, suppose, *pag.* 7, qu'Aruns & Helico étoient venus offrir des raisins, des figues & du vin à *Brennus*, ce qui avoit déterminé ce Général Gaulois de passer les Alpes pour aller à *Clusium* & de-là à Rome, dont il s'empara l'an 363 de la fondation de cette ville. On voit qu'en confondant l'expédition de Bellovèse avec celle de Brennus, il y a un anachronisme de deux cents ans. D'ailleurs *Brennus* n'étoit pas venu des Gaules, mais de la Pouille, comme on le verra plus bas. Je releverai quelquefois les principales bévues de cette compilation abrégée, parce qu'on ne doit point souffrir de fautes grossières dans un ouvrage destiné à l'instruction de la jeunesse.

à ſe rétablir dans Cluſium ; quoique l'hiſtoire n'en diſe rien, le P. Catrou (*li. XIII*), l'aſſure poſitivement, & confond le ſiège de Cluſium, avec celui fait par les Sénonois deux ſiècles après : l'Auteur du petit *Abrégé de l'Hiſtoire de Bourgogne* à l'uſage des Collèges, a fait la même faute, (*pag. 7*).

Dès que Bellovèſe eut paſſé les Alpes, il eut à combattre la nation des Étruſques qui poſſédoit l'Italie, & qui étoit alors au plus haut point de ſa grandeur & de ſes forces. Ce fut un ſpectacle nouveau pour cette nation, de voir les Gaulois preſque nuds, ſans autre armure qu'une lance & une épée, venir à eux par une marche cadencée, en chantant les louanges de leurs grands hommes, & s'animant par le récit de leurs belles actions. Dès que les Gaulois ſont à la portée du trait, tous enſemble pouſſant des cris énormes volent à l'ennemi, & tombent ſur les premiers bataillons avec tant de force & d'impétuoſité, qu'ils les renverſent ſur les ſuivans, mettent l'ennemi en fuite, le pourſuivent, & jonchent la campagne de morts & de mourans. Tite-Live dit que cette ſanglante bataille ſe donna dans une grande plaine, entre le Téſin & l'Adda, & que le nombre des Etruſques qui périt avec leurs chefs étoit immenſe. Rhœtus, qui commandoit les Lucumons confédérés, raſſembla le petit nombre des Etruſques échappés au fer des Gaulois, & s'éloigna pour lever de nouvelles troupes ; mais Bellovèſe le ſuivit ſans relâche, & l'obligea de ſe retirer avec tous les Etruſques dans cette partie des Alpes, que Pline (*li. III*), dit avoir pris le nom de *Rhœtique* à cette occaſion.

Lorſque le vainqueur eut aſſuré ſes conquêtes, il les diſtribua à ceux qui marchoient ſous ſes étendars. Les *Inſubriens*, peuple du pays d'Autun, qui avoient ſuivi Bellovèſe, apprirent avec ſurpriſe qu'il y avoit dans leur voiſinage un canton du nom d'*Inſubrie*, habité de tems immémorial par des peuples du même nom. Regardant comme un augure favorable l'acquiſition qu'ils feroient de ce pays, ſans lui faire changer de nom, ils le demandèrent à Bellovèſe qui les en mit en poſſeſſion. Dès qu'ils y furent, ils y jettèrent les fondemens d'une ville à laquelle ils donnèrent le nom de *Meid-lan* (*Mediolanum*), que portoit leur ancienne cité dans les Gaules. Ce Bourg des Inſubriens eſt devenu inſenſiblement, ſous le nom de *Milan*, une des plus belles & des plus riches villes du monde (*Tite-Live, li. V*). Après ces ſages diſpoſitions, Bellovèſe envoya des guides & une eſcorte à l'autre partie de ſon armée qui étoit reſtée avec les femmes & les enfans au pied des Alpes, qu'ils traversèrent heureuſement ſous la conduite d'Elitovius. Les *Boïens* & les *Lingons* qui étoient demeurés dans les Gaules, ayant appris ces ſuccès, s'ouvrirent une nouvelle route en Italie par le Mont-Cénis, gagnèrent Suze & Turin, & enſuite les bords du Pô où ils s'établirent. Les *Sénonois* & leurs alliés, au nombre deſquels on doit mettre les *Pariſiens*, qui ne formoient qu'une même cité avec eux, ſont les derniers qui fondirent en Italie, quatre à cinq ans après Bellovèſe. Ils ſe fixèrent pendant quelque tems auprès des Boïens & des Lingons en-deçà du Pô (*Voyez Strabon, li. V, & Florus, li. I, c. 13*). Il y eut encore d'autres peuples Gaulois, dont on ne connoît guères que les noms, qui paſsèrent en Italie pour y chercher un climat plus doux & des terres plus fertiles que celles qu'ils avoient dans les lieux de leur naiſſance. Cette émigration prodigieuſe fit entièrement changer de face à l'Italie, qui en prit le nom de *Gaule Ciſalpine.*

Les événemens arrivés depuis cette époque dans les Gaules & en Italie, n'ont pas un rapport aſſez immédiat à la partie d'hiſtoire que nous traitons actuellement, pour en parler ; ce ſera l'objet des *Annales Celtiques & Romaines* qui doivent précéder l'*Hiſtoire de France* & la deſcription générale du Royaume ; mais on ne peut paſſer ſous ſilence la conquête de Rome par les Sénonois, les Boïens & les Lingons. Ces peuples établis des derniers ſur les bords du Pô, s'y trouvèrent bientôt trop reſſerrés ; ils paſsèrent ce fleuve & ſe répandirent des deux côtés de l'Apennin, juſque bien avant dans la grande Grèce & les meilleures contrées de l'Italie, dont ils chaſsèrent les habitans. Il faut tout de ſuite ſe tranſporter à l'an 362 de Rome, 392 ans avant J. C., qu'une troupe de trente mille Gaulois Sénonois conduite par Brennus, quitta les plaines arides de la Pouille où ils avoient fixé leur demeure [1], pour chercher des contrées plus fertiles ; ils traversèrent l'Apennin & vinrent mettre le ſiège devant Cluſium. Les aſſiégés envoyèrent des députés à Rome pour implorer du ſecours. Le Sénat ſe contenta de faire partir trois Patriciens de l'illuſtre famille des Fabius, en leur recommandant d'uſer de prudence avec une nation ſi guerriere, & de leur offrir la moitié du territoire des Cluſiniens. Les députés arrivés au camp des Gaulois, au-lieu de ſuivre leurs inſtructions, dirent aux chefs d'un ton fier & menaçant, de ceſſer d'attaquer les Cluſiniens, alliés des Romains, ſans quoi ils s'armeroient pour leur défenſe. Les Gaulois répondirent que quoique les *Romains ne leur fuſſent pas connus*, ils accorderoient volontiers la paix à leur médiation, ſi les Cluſiniens vouloient leur abandonner les terres qu'ils ne pouvoient cultiver. Quel droit avez-vous, reprirent les Fabius, de forcer les Cluſiniens à vous céder leurs terres ? *Notre droit*, repartirent les Gaulois, *eſt à la pointe de l'épée ; tout appartient aux gens de cœur, & il faut que les plus foibles cèdent aux plus forts* (Tit. li. V, c. 36).

Une réponſe ſi ferme rompit la conférence. Les Fabius rentrent dans Cluſium, & ſe mettent à la tête d'une ſortie où il y eut beaucoup de ſang répandu. Dès que Brennus reconnoît les Romains dans la mêlée, il fait ſonner la retraite, & envoie à Rome demander au Sénat qu'on lui livre des Ambaſſadeurs qui avoient ouvertement violé le droit des gens. Le Sénat ne pouvant s'y refuſer, acquieſce à la demande des Gaulois ; mais le peuple abſout les Fabius & les nomme Tribuns pour humilier le Sénat. A cette nouvelle l'armée Gauloiſe quitte le ſiège de Cluſium, & prend la route de Rome. Les Fabius lèvent à la hâte une armée de quarante mille hommes, & vont au-devant de Brennus, qui les rencontre à l'endroit où l'Allia ſe jette dans le Tibre. Dès le premier choc les Gaulois enfoncent les Romains, & en font un carnage épouvantable ; le maſſacre fut plus grand ſur les bords du Tibre, où l'aile gauche des Romains s'étoit retirée, après avoir jetté bas les armes. L'aile droite fut moins maltraitée ; le plus grand nombre s'enfuit à Veïes, les autres ſe ſauvent à Rome, & y portent la conſternation :

[1] La plupart des modernes, trompés par l'autorité de M. Rollin & du P. Catrou, croient que les Sénonois, les Boïens & les Lingons qu'on va voir aux priſes avec les Romains, venoient immédiatement des Gaules, mais c'eſt une erreur ; & l'hiſtoire d'Aruns qu'ils mettent en œuvre pour lier les faits, forme dans leur récit *un anachroniſme de deux ſiecles.* Tite-Live, li. V, c. 33 & Plutarque, dans la vie de Camille, aſſurent que les Gaulois qui aſſiégèrent Cluſium ſous Brennus, ſont bien différens de ceux qui s'étoient établis en Italie deux cents ans auparavant ſous Bellovèſe : & Diodore de Sicile les fait venir de la Japygie, partie de la Pouille. Il ſuffit, à la gloire de la Nation Gauloiſe, que les vainqueurs de Rome ſoient originaires des Gaules.

elle

elle fut si grande, qu'on ne s'avisa pas même d'en fermer les portes, & qu'on ne prit pas de mesures pour se défendre. Si les vainqueurs, au lieu de piller le camp des Romains, eussent poursuivi les fuyards, ils se seroient emparés du Capitole avec autant de facilité que de la ville, & le sort de cette fameuse République eût été à la merci des Gaulois. Brennus n'arriva, devant Rome que le soir du lendemain de la bataille. Quand il apprit par ses coureurs que les portes étoient ouvertes, & qu'il ne paroissoit personne sur les remparts, il craignit que ce ne fût une surprise pour l'attirer dans la ville; & les précautions qu'il prit pour s'en garantir, donnèrent le tems aux Romains de revenir de leur premier abattement. Ils abandonnèrent tous les quartiers de la ville, pour se sauver avec leurs effets les plus précieux dans le Capitole, dont l'assiète escarpée les mettoit en état de soutenir un siège. On envoya le Flamen & les Vestales à *Ceré*, ville voisine; le peuple, hors d'état de se défendre, se sauva où il put. Tous les vieux Sénateurs prirent alors un parti digne de la grandeur d'ame & du courage qu'on admira depuis dans les Romains: après s'être voués aux Dieux Manes, ils se revêtirent de leurs robes de pourpre, & se tinrent assis sur leurs chaises d'ivoire, chacun dans le vestibule de sa maison.

Le Général Gaulois entra le lendemain dans la ville, à la tête de ses bataillons, & parcourt les quartiers en silence. Ils se rassemblent sur la place, où ils voient avec étonnement ces vieillards immobiles assis tranquillement, avec un air de gravité qui en imposoit. Comme les soldats s'occupoient à les contempler avec respect, un Gaulois plus curieux porte la main à la longue barbe de M. Papirius: le vieillard le frappe aussi-tôt de son bâton sur la tête, & le soldat outragé le tue. Cette action fut le signal du carnage; les soldats font main-basse sur les autres Sénateurs, forcent les portes des maisons, passent au fil de l'épée tous les Romains qu'ils rencontrent, violent les femmes & mettent le feu à quelques quartiers, tandis que les défenseurs de la Patrie sembloient ne s'être placés au haut du Capitole que pour être les tristes spectacteurs de sa ruine [1]. Les jours suivans renouvellèrent pour eux les mêmes horreurs. Il paroît cependant que les Gaulois ne vouloient pas la perte entière de Rome, puisque durant l'espace de sept mois qu'ils demeurèrent dans cette ville, ils ne mirent le feu aux maisons que par intervalle, pour forcer ceux qui étoient dans le Capitole à se rendre: Brennus auroit même enséveli le reste des Romains sous ses ruines, si les soldats qu'il envoya la nuit pour le surprendre, n'eussent été découverts par le cri des oies sacrées, & repoussés par Manlius.

Les Boïens & les Lingons avoient envoyé un corps de troupes aux Sénonois qui occupoient Rome; mais la disette de vivres & les maladies qui se mirent parmi les Gaulois, déterminèrent

[1] L'incendie de Rome par les Gaulois, ayant consumé les annales des Pontifes, les fastes des Magistrats, & les titres des familles qui contenoient la partie de l'histoire Romaine antérieure à cet événement, a donné lieu à de grandes disputes entre les Savans, sur l'authenticité de l'histoire des quatre premiers siècles de Rome; ce qui fait dire à Vossius le pere, *Indè precipuè est quod Claudicat sæpè fides eorum, quæ ante hoc tempus gesta traduntur* (*Hist. Lat. li.I.*). Une semblable querelle s'éleva en 1722 dans la savante Académie des Inscriptions, entre M. de Pouilly, M. l'Abbé Sallier, &c. Le premier démontre par les faits & les inductions de la plus judicieuse critique, que l'histoire Romaine est incertaine jusqu'aux guerres de Pyrrhus en Italie; que Tite-Live & Plutarque conviennent eux-mêmes que l'histoire des quatre premiers siècles de Rome est remplie de contradictions, & même de faussetés, &c. On en verra bientôt une nouvelle preuve, par la contrariété des récits de Tite-Live & de Polybe, au sujet de ces mêmes Gaulois qui s'emparèrent de Rome.

Brennus à conſentir à la paix, à condition que les Romains donneroient deux mille livres d'or, céderoient une partie de leur territoire à ceux des Gaulois qui voudroient s'y établir, & qu'il y auroit pour eux une porte de Rome ouverte en tout tems; enfin qu'ils fourniroient des vivres aux autres pour s'en retourner. Tite-Live raconte que tandis qu'on peſoit l'or deſtiné à la rançon de la ville, il ſurvint des conteſtations, parce que Brennus détachant ſon baudrier, le mit avec ſa peſante épée ſur les poids, en diſant ce mot ſi célèbre, & ſi inſupportable aux oreilles des Romains : *malheur aux vaincus;* que Camille ayant empêché la concluſion du traité, avoit raſſemblé des troupes, & paſſé tous les Gaulois au fil de l'épée, ſans qu'il en ſoit réchappé un ſeul. Mais Polybe, Hiſtorien plus ancien & moins partial, dit en termes exprès, (*li. XI*), que les Romains firent la paix & même alliance avec les Gaulois, aux conditions que ceux-ci voulurent leur impoſer, & qu'ils s'en retournèrent honorablement chez eux, emportant tout le butin qu'ils avoient fait dans Rome pendant ſept mois entiers qu'ils l'avoient occupée. Ce récit du véridique Polybe fait diſparoître le Roman de Tite-Live, & les prétendus triomphes de Camille, qui ne peuvent d'ailleurs ſe concilier avec ce qu'en dit Varron [1]. On voit par-là combien il faut ſe méfier de Tite-Live, lorſqu'il parle de faits peu honorables aux Romains.

Depuis cet événement la terreur du nom Gaulois fut ſi grande parmi les Romains, que dans les guerres contre cette nation, tout privilège ceſſoit, & perſonne n'étoit exempt de prendre les armes; ces fiers Républicains oublioient la gloire pour ne penſer qu'à leur ſûreté, quand ils avoient à combattre ces ennemis redoutables. « S'étant à leurs propres coûts & dépens » faits ſages de notre vertu, dit Paſquier (*Recher. tom. I, pag.* 39), ils eurent toujours argent » de réſerve au tréſor public, auquel jamais on ne touchoit, ſinon pour ſubvenir aux frais des » affaires qui ſe préſentoient contr'eux de notre part ». L'hiſtoire des guerres ſanglantes que les Gaulois firent aux Romains pendant pluſieurs ſiècles; celle de leurs triomphes en Macédoine, en Thrace & en Aſie où ils fondèrent un puiſſant empire, &c. ne ſont point du reſſort de cet abrégé. Les Gaulois d'Italie, ſouvent défaits par les Romains, & jamais ſoumis, ſe joignirent à Annibal qui avoit traverſé les Gaules & paſſé les Alpes avec ſes éléphans [2]

[1] Si l'autorité de Polybe n'étoit pas ſuffiſante pour détruire celle de Tite-Live, il ne ſeroit pas difficile d'y ajouter de nouvelles preuves. Varron, cité par Nonius, *in torquem*, dit que les Romains donnèrent tous les joyaux de leurs femmes & de leurs filles pour faire la ſomme exigée par Brennus, & que ce ne fut que long-tems après que les Romains rachetèrent ces mêmes joyaux. Mitridate, dans Juſtin (*li. XXXVIII*, reproche aux Romains que ce n'eſt point par la force & le courage qu'ils ont forcé les Gaulois d'abandonner Rome, mais qu'ils les ont renvoyés avec leur or & les bijoux de leurs femmes. Suétone va plus loin, car il dit que Tibère comptoit au nombre de ſes ancêtres Druſus, qui rapporta de la Gaule Ciſalpine où il commandoit, l'or & les joyaux donnés aux Sénonois qui aſſiégeoient le Capitole; & il ajoute que cet *or ne leur avoit point été enlevé par Camille, comme on le débite.* (*Sueton. in Tiber. c.* 3). Le Poëte Silius Italicus, en parlant du chef des Boïens, qu'il nomme Chryxus, ſuppoſe même que le Capitole fut pris par ſes ancêtres, & racheté par les Romains.

Chryxus & in titulos Capitolia capta trahebat,
Tarpeioque jugo, demens, & vertice ſacro
Penſantes aurum Celtas umbone ferebat, &c.

[2] M. Dupleix de Baquencourt, Intendant de Bourgogne, ayant donné à l'Académie de Dijon un grand os d'éléphant trouvé aux environs de Bourg en Breſſe, un Profeſſeur de baſſes Claſſes, Auteur de la Gazette de Bourgogne, fit un long diſcours pour prouver que c'étoit l'os d'un des éléphans de l'armée d'Annibal; mais comme on trouve des dépouilles d'éléphant dans toutes les contrées de l'Europe, & même juſqu'en Sibérie, il paroît aſſez ſingulier de regarder un os trouvé en Breſſe comme un monument du paſſage d'Annibal. Autant vaudroit le raiſonnement de ceux qui ſoutiennent que les coquilles trouvées dans les Alpes y ont été portées par des Pélerins de Saint Jacques. Voyez ſon Mémoire dans les petites Affiches de

& sa cavalerie Numide pour venir faire la guerre aux Romains dans le sein de leur patrie. Les premiers succès de ce grand Capitaine ranimèrent les espérances des Gaulois d'Italie; ils firent un dernier effort pour assurer leur liberté : ils eurent part aux victoires éclatantes d'Annibal & à ses revers. Rome ayant forcé ce célèbre Carthaginois de repasser en Afrique, & de se donner la mort en Asie, Rome ayant enfin triomphé de Carthage sa rivale, tourna ses armes contre les Gaulois ses voisins, les subjugua, & força en particulier la nation des Boïens à quitter l'Italie où elle formoit cent douze tribus.

En cet état de gloire & de puissance, Rome se voyant maîtresse absolue de l'Italie, de la Sicile, de la Grèce, d'une partie de l'Asie, de l'Afrique & de l'Espagne, commença à former des desseins sur la Celtique elle-même, d'où étoient sortis ces essains de Gaulois qui avoient si souvent humilié sa fierté, & rendu inutiles tous les efforts de son ambitieuse politique. Les Marseillois alliés des Romains, se plaignirent au Sénat que les Saliens, dans le pays desquels ils s'étoient établis, leur faisoient une guerre continuelle. C'en fut assez pour donner occasion aux Romains de mettre le pied dans la Gaule Transalpine, sous prétexte de secourir leurs alliés, l'an de Rome 627, 134 ans avant J. C. Les Consuls après avoir défait les *Saliens* (ceux de Provence) s'emparèrent de leur pays; Caïus Sextius bâtit dans leurs terres la ville d'Aix (*Aquæ Sextiæ*), qui dans son nom latin conserve encore celui de son Fondateur. Teutomale, Roi des Saliens, chassé par les Romains, s'étant retiré chez les *Allobroges*, (ceux du Dauphiné), les Romains entrèrent dans leur pays, leur tuèrent vingt mille hommes & les subjuguèrent. Bituit, Roi des *Arvernes* (les Auvergnats), fils de ce Luerus si célèbre par sa richesse, & qui jettoit des monceaux d'or aux passans, vint au secours des Allobroges avec une armée formidable, qui passa le Rhône sur des ponts de bateaux. Florus dit que Bituit parut en cette occasion monté sur un char d'argent, & méprisant tellement l'armée Romaine, réduite à trente mille hommes, qu'il se vantoit qu'elle n'oseroit tenir contre les chiens de sa meute. Cependant quoiqu'il eût une armée de cent quatre-vingt mille hommes, il fut entièrement défait près d'Avignon, & conduit en triomphe à Rome avec son fils, sur le même char précieux qu'il avoit dans le combat [1]. Quelques années après les Romains passèrent le Rhône & entrèrent dans le pays

Bourgogne, du 25 Mai 1778, n° 21, où il suppose faussement qu'Annibal remonta le Rhône avec son armée jusqu'à Lyon. Ce sentiment est combattu par M. Mandajors (*Mém. de l'Acad. tom. V, pag.* 198), qui fait voir que ce sont les Copistes qui ont mis *Arar* pour *Izara*, la Sône pour l'Isère, &c. On doit au même Auteur *l'Esprit de la Fronde*, écrit avec le même goût & la même critique. J'aurai souvent occasion d'en parler dans l'Histoire de France, & de relever les erreurs & les traits injurieux dont cette compilation est remplie.

Il y a une autre faute au sujet d'Annibal, dans l'Abrégé de l'Histoire de Bourgogne, à l'usage des Colléges. L'Auteur prétend (*page* 10), qu'on découvrit en 1714, au Passage en Dauphiné; *le bouclier d'argent d'Annibal*, & cite les Mémoires de l'Académie (*tom. V, pag.* 422). Sa citation est fausse. C'est un *bouclier votif* d'argent massif, de vingt-sept pouces de diamètre, pesant quarante-trois marcs. Il est ridicule de laisser croire à des jeunes gens qu'un bouclier de vingt-sept pouces, pesant vingt-deux livres, avoit pu servir à Annibal dans les combats : il faudroit un volume pour relever les erreurs conséquentes de cette histoire à l'usage des Colléges. Le *bouclier votif* dont il est ici question, & dont on peut voir la figure dans les Mémoires de l'Académie (*tom. IX, page* 155), se trouve dans le Cabinet du Roi avec le magnifique bouclier votif qui représente la continence de Scipion.

[1] Ce fameux combat fut livré sur les bords de la Sorgue près d'Avignon. M. Mesnard, dans son *Hist. de Nismes*, croit que le bel arc de triomphe qu'on voit encore à Orange, fut élevé en l'honneur de cette victoire. L'Auteur du mot *Carpentras*, dans les *Suppl. de l'Encyclop.* pense que c'est dans cette ville que Domitius Ænobarbus (non pas *Ænobardus*), & Fabius Maximus firent élever un superbe trophée pour perpétuer le souvenir de leurs victoires sur les Allobroges; il ajoute que ce trophée est dans le Palais Episcopal de Carpentras, & qu'on y voit

des *Volkes Arécomiques & Tectosages* (ceux du haut & du bas Languedoc), qu'ils soumirent entièrement. Les vainqueurs établirent une nouvelle Colonie à Narbonne, & toute cette partie de la Celtique devenue *Province Romaine*, en prit le nom de *Gaule Narbonnoise*. C'est ainsi que la jalousie des Marseillois & leur fausse politique attirèrent dans leur voisinage un peuple ambitieux, qui les chargea par la suite des mêmes fers que les Gaulois provinciaux.

Les célèbres victoires que Marius remporta sur les Cimbres & les Teutons, qui étoient entrés dans la Narbonnoise au nombre de cinq cents mille combattans, assurèrent pour toujours aux Romains la possession de la Province Narbonnoise, qui s'étendoit depuis Genève aux Pyrenées, le long des Cévènes. Ces conquérans devenus voisins des *Eduens*, les reçurent dans leur confédération pour balancer la puissance des Arvernes qui faisoient ombrage à la République, bien loin d'en être les sujets, & de porter la toge, comme on le dit dans l'Histoire abrégée de Bourgogne. Le Sénat donna le titre de *frères* aux Eduens; & à *Bibracte* (Autun), celui de *sœur de Rome*. Les *Lingons* (ceux de Langres), furent aussi leurs alliés, & obtinrent le droit de Bourgeoisie Romaine. Les Eduens devenus les plus puissans de la Celtique par leur alliance avec Rome, & par les pertes qu'avoient essuyé les Arvernes, entroient dans les querelles des peuples, se mêloient de les protéger, & se faisoient donner des ôtages de ceux qu'ils prenoient sous leur protection. Ils voulurent disputer aux *Séquanois* (ceux de Franche-Comté), la propriété de la Sône: ceux-ci réunis aux Arvernes, leur livrèrent plusieurs combats; mais étant les plus foibles, ils appellèrent à leur secours Arioviste, Roi des Germains, qui défit les Eduens dans un sanglant combat livré près d'*Amagétobrie* [1], où ils perdirent

en relief un Conquérant qui tient deux captifs enchaînés. Cette seule observation prouveroit que ce monument ne regarde point la victoire de Domitius sur les Allobroges, qui est antérieure d'un an à celle que Fabius gagna sur le Roi Bituit. D'autres pensent que l'arc de triomphe élevé par Fabius pourroit être celui qu'on voit encore à Saint-Remi, diocèse d'Avignon, appellé *Glanum* dans les itinéraires. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces premières victoires sur les Gaulois Transalpins causèrent une joie universelle dans Rome, par le souvenir des maux que les Gaulois leur avoient fait, & que Florus observe (*li. III, c. 2*), que Domitius & Fabius, pour perpétuer le souvenir de ces importantes victoires, firent élever des monumens & des trophées, *contre l'usage du peuple Romain*, qui, suivant l'expression du même Florus, *n'insulta jamais à l'ennemi vaincu*. On est étonné, avec raison, de ce que Florus ose avancer ici, puisque jamais vainqueur n'abusa plus cruellement de la victoire, que le peuple Romain; sans parler de l'esclavage, qui étoit alors le droit commun de la guerre, ni de l'état de servitude accablante où étoient réduits les pays conquis, personne n'ignore qu'on égorgeoit les Rois captifs, après les avoir mené en triomphe au Capitole, &c.

[1] Cette victoire, la plus complette qui ait été remportée avant ce tems dans les Gaules, ayant été gagnée sur les Eduens, près d'*Amagétobrie*, la position de ce lieu a beaucoup exercé les Géographes. Dunod (*hist. des Séquan. p. 91*), prétend qu'Amagétobrie, dont il est parlé dans César, doit être sur les bords de la Sône, entre les frontières des Eduens & des Séquanois. *Mag* ou *Mage*, qui signifie en Celtique demeure, habitation, & *Brie* ou *Brige*, rivière, gué, passage, désignent une ville près d'un pont sur la Sône qui porte le nom de *Brigulus*, selon Plutarque. En conséquence il place cette ancienne ville au village de *Broye* en Comté, situé au confluent de la Sône & de l'Ognon, & près duquel on trouve un marais appellé *Moigte de Broye*, qui a dû servir à couvrir l'armée d'Arioviste; il ajoute, qu'il y a dans le voisinage une montagne appellée le Mont-Hardous (*Mons Harudum*), parce que les Harudes, peuple Germain, étoient à la suite d'Arioviste, &c. Cet Historien varie ensuite, parce que Broye n'est pas sur la frontière des Eduens & des Séquanois, comme César l'assure d'Amagétobrie, & il pense que ce pourroit être près des villages de Noire, au confluent de la Sône & du Doubs, où il y a des vestiges d'antiquité, & dont les campagnes portent encore le nom de *Champ des batailles*. Cette incertitude de l'Historien de Comté donne lieu de préférer le sentiment du docte Samson, qui place Amagétobrie à *Bingen*, au confluent de la Nave & du Rhin, fondé sur un passage d'Ausone: en effet ce Poëte y désigne une bataille qui entraîna la ruine des Gaules, & qu'il assure avoir été aussi sanglante que celle de Cannes.

Transieram celerem nebuloso flumine Navam
. . . . Addita miratus nova mænia vico,
Æquavit Latias ubi quondam Gallia Cannas,
Infletaque jacent inopes super arva Catervæ.

toute

toute leur nobleſſe. Ils ne purent obtenir la paix qu'à des conditions honteuſes, & en donnant en ôtage les principaux & les plus riches de leur nation.

Les Eduens dans l'impuiſſance de ſe relever de cette perte, envoyèrent à Rome le fameux *Divitiac* implorer le ſecours de ceux qui ſe diſoient *leurs frères*. Dès qu'il parut dans le Sénat on voulut le faire aſſeoir au rang des Sénateurs, parce que les Magiſtrats des Eduens étoient regardés comme Sénateurs nés. Mais Divitiac ayant à faire le perſonnage de ſuppliant, parla debout, ſans quitter ſes armes & s'appuyant ſur ſon bouclier; ſon éloquence étonna les Romains, & entraîna les ſuffrages. Quelque bonne volonté que témoignaſſent les Sénateurs, les affaires de la République ne permirent point alors de pourvoir à celles des alliés; la conjuration de Catilina n'étoit point encore éteinte par ſa mort: mais ce qui tenoit le plus les eſprits en ſuſpens, c'étoient les intrigues de Jules-Céſar, qui d'intelligence avec Craſſus & Pompée, cherchoit à partager avec eux le commandement des armées & celui des Provinces. Il parvint en effet bientôt à ſe faire donner l'Illyrie, la Gaule Italique & la Narbonnoiſe.

A peine César eut-il été nommé à ce Gouvernement important, l'an de Rome 695, & 59 ans avant J. C. que les *Helvétiens* (les Suiſſes), cherchant un climat plus fertile, réſolurent de ſe tranſplanter chez les *Santons* (ceux de la Saintonge & d'Aunis). Après avoir ramaſſé les fruits de trois années, & brûlé leurs douze villes & plus de quatre cents villages, ils ſe diſposèrent à partir: ils furent joints par les malheureux Boïens, nouvellement chaſſés de la Noricie. Céſar averti qu'ils devoient prendre leur route par la Province Romaine, ſe rendit en diligence à Genêve, qui en étoit la dernière ville. Il en fit rompre le pont & amuſa les Helvétiens qui lui demandoient paſſage; & bientôt il ſe mit en état de les forcer à prendre une autre route, en faiſant conſtruire, depuis les bords du lac de Genêve juſqu'au Mont-Jura, un mur de ſeize pieds de haut avec des retranchemens & des redoutes pour en défendre l'approche. Les Helvétiens, refuſés par Céſar, s'adreſsèrent aux Séquanois, qui leur accordèrent paſſage par leurs terres. Les Eduens prenant le parti contraire, envoyèrent vers Céſar, qui n'attendoit qu'un prétexte pour entrer dans la Celtique; il atteignit les Helvétiens au paſſage de la Sône, où il tailla en pièces leur arrière-garde. Après ce premier exploit, il pourſuivit le gros de l'armée, qui marchoit du côté de Bibracte pour ſe venger des Eduens; il leur livre bataille à cinq lieues de Bibracte & les défait entièrement [1]. Le vainqueur força cette malheureuſe nation, réduite à cent mille hommes, de plus de trois cents qu'ils étoient avant leur

Ce qui confirme la conjecture de Samſon, c'eſt que Strabon nous apprend (*li. IV*) que le territoire des Arvernes & des Séquanois s'étendoit juſqu'au Rhin; ce qui indique que c'eſt vers les bords de ce fleuve que les Eduens furent entièrement défaits, en voulant s'oppoſer au paſſage d'Arioviſte.

C'eſt ici le lieu de relever une erreur de conſéquence qui ſe trouve dans l'*Hiſtoire abrégée de Bourgogne à l'uſage des Collèges (p. 12)*; le Compilateur ſuppoſe que le combat d'Amagétobrie a été livré à la *Moigte de Broye*, entre les ſeuls Séquanois & les Eduens; & il ne place l'entrée d'Arioviſte dans les Gaules, qu'après la défaite des Helvétiens par Céſar. Mais alors il y avoit déja quinze ans qu'Arioviſte étoit établi dans les Gaules, ſur leſquelles il appéſantiſſoit le joug du deſpotiſme, & dont il chaſſoit les habitans pour donner leurs terres aux Germains. L'Auteur n'a point entendu les Commentaires de Céſar, ou plutôt il ne les a point lus.

[1] On a déja remarqué dans l'introduction, que cette fameuſe victoire a été remportée près de Cuſſy-la-Colonne, & que ce monument eſt regardé par pluſieurs écrivains comme le trophée de ce combat mémorable.

départ, à reprendre le chemin de leur pays, pour empêcher les Germains de l'occuper [1]. Les Boïens furent néanmoins retenus par les Eduens, qui voulurent bien leur céder des terres entre la Loire & l'Allier, dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de Bourbonnois; & Céſar qui vouloit tenir en reſpect les Arvernes, fit bâtir aux Boïens une ville forte, à laquelle il donna le même nom de Gergovie que portoit celle des Arvernes.

La plupart des peuples de la Celtique envoyèrent des députés à Céſar, pour le féliciter de ſa victoire. Ceux des Séquanois s'y trouvèrent comme les autres. Ces derniers ſe repentoient depuis long-tems d'avoir appellé à leur ſecours, Arioviſte Roi des Suèves & des Germains, qui les tenoit eux-mêmes dans un dur eſclavage. Il s'étoit emparé du tiers de leurs terres pour les diſtribuer à ſes ſoldats, & ſe diſpoſoit à les dépouiller bientôt d'un autre tiers, pour en gratifier les *Harudes* qu'il avoit fait venir nouvellement. Au lieu de quinze mille Germains avec leſquels il avoit d'abord paſſé le Rhin, il en eut bientôt plus de cent mille pour ſe fortifier dans la nouvelle habitation qu'il s'étoit choiſie. Il avoit ſu gagner le Sénat par les préſens qu'il avoit faits à Céſar & à Pompée, & s'étoit fait reconnoître Roi du pays & ami des Romains. Toutes ſes démarches annonçoient le deſſein de conquérir la Celtique & de la ſoumettre à ſon empire. La victoire d'Amagétobrie avoit inſpiré partout la terreur du nom Germain, au point que toutes les autres tribus des Suèves qui paſsèrent le Rhin, prirent le même nom, & que cette partie de la Celtique, voiſine du Rhin, en conſerva celui de *Germanie*, même après la deſtruction de ce peuple. Divitiac ami de Céſar, fut chargé de lui parler au nom de tous les députés de la Celtique, & d'implorer le ſecours de ſes armes contre la tyrannie & les vues ambitieuſes d'Arioviſte. Son diſcours rapporté dans Céſar, eſt un chef-d'œuvre d'éloquence.

Il étoit dangereux, ſans doute, pour les Gaulois, de recourir à un protecteur tel que Céſar, qui étoit encore plus à craindre qu'Arioviſte; & cette démarche imprudente coûta en effet la liberté à toutes les Gaules. Céſar n'eut garde de manquer cette heureuſe occaſion d'intervenir dans les affaires des Gaulois; il envoya des députés à Arioviſte pour le prier de ſe concerter avec lui & de choiſir un lieu propre à une conférence. Mais le fier Germain répondit: *Si Céſar veut me parler, qu'il vienne à moi; j'en ferois autant ſi j'avois affaire à Céſar.* Il fit encore une réponſe plus ferme à de nouveaux députés, ce qui détermina Céſar à l'aller trouver avec ſes légions. Il prévint Arioviſte qui avoit des vues ſur

[1] M. de Voltaire a obſervé dans ſes Mêlanges, que la Suiſſe n'eſt guère plus peuplée aujourd'hui qu'elle l'étoit lors de l'émigration des Helvétiens, au nombre de trois cents ſoixante-huit mille perſonnes. Il ne croit pas que l'Helvétie en ait davantage actuellement, à cauſe de la ſtérilité du ſol: & ſi elle rappelloit tous ſes citoyens répandus dans les pays étrangers, «je doute (dit-il) qu'elle eût dequoi » leur fournir des alimens». Cet élégant écrivain fait à ce ſujet une réflexion bien philoſophique, qu'on ne doit pas omettre. « On parle beaucoup de *population* depuis quelques années: » j'oſe haſarder une réflexion. Notre grand intérêt eſt que » les hommes qui exiſtent, ſoient heureux autant que la » nature humaine & l'extrême diſproportion entre les diffé- » rens états de la vie le comportent. Mais ſi nous n'avons » encore pu procurer ce bonheur aux hommes, pourquoi » tant ſouhaiter d'en augmenter le nombre? Eſt-ce pour » faire de nouveaux malheureux? La plupart des pères de » famille craignent d'avoir trop d'enfans, & les Gouver- » neurs déſirent l'accroiſſement des peuples. Mais ſi chaque » Royaume acquiert proportionnellement de nouveaux » ſujets, nul n'aquerra de ſupériorité » &c.

Beſançon [1], & s'empara le premier de ce poſte important, dont il fit ſa place d'armes; il ſe diſpoſa enſuite à marcher contre les Germains. Mais pendant ſon ſéjour à Beſançon les Séquanois avoient fait un tableau des Germains qui jetta l'épouvante parmi les Légions : la conſternation étoit générale; tout trembloit, Soldat & Capitaine. Céſar les ayant aſſemblés, les harangua, & termina ſon diſcours éloquent par ce trait remarquable : « Eh bien, que les » timides ſe retirent, ils le peuvent; qu'ils aillent au ſein de l'Italie montrer à des hommes » généreux leur honte & leur lâcheté; je ne veux que la dixième Légion; je connois ſa » fidélité : elle ſaura périr avec moi, ou ſauver l'honneur de Rome, & partager mon » triomphe ». Ces paroles produiſirent l'effet qu'en attendoit l'habile Général : l'armée rentra auſſi-tôt dans le devoir, & témoigna une ardeur dont il crut devoir profiter. Sur le champ il la mena à l'ennemi qui s'étoit rapproché des bords du Rhin, pour attendre l'arrivée des Suèves. Après ſept jours de marche dirigée par Divitiac, auquel Céſar avoit la plus grande confiance, ſes coureurs l'avertirent qu'ils avoient rencontré les Germains. Arioviſte demanda alors la conférence qu'il avoit refuſée; les deux Généraux s'abouchèrent; mais leur entrevue ne fit qu'aigrir les eſprits. L'action fut très-vive, & la défaite des Germains complette. Arioviſte eut cependant le bonheur d'échapper à l'ardeur du ſoldat Romain, & de repaſſer le Rhin ſur une barque qu'il avoit fait préparer; mais l'hiſtoire n'en fait plus mention, non plus que de ſon peuple dont le nom a paſſé à tous ceux qui vinrent s'établir dans la même contrée, & de-là s'eſt étendu à toute l'Allemagne.

Après avoir ſi glorieuſement terminé cette première campagne (l'an de Rome *696*, 58 ans avant J. C.), Céſar mit ſes troupes en quartier d'hiver chez les Séquanois, ſous le commandement de Labiénus ſon Lieutenant, & repaſſa en Italie. Cette grande victoire fit craindre aux Gaulois, & ſur-tout aux *Belges*, le voiſinage de ces nouveaux conquérans. Ils ſe liguèrent & mirent ſur pied une armée de deux cents quatre-vingt mille hommes, dont le commandement fut confié à Galba, Roi des *Silvanectes* (ceux de Soiſſons). Mais Céſar de retour avec de nouvelles Légions, & ſoutenu de ſon ami Divitiac qui commandoit les Eduens, diſſipa bientôt cette armée, & ſoumit tous les peuples de la Belgique les uns après les autres. Nous renvoyons le récit de toutes les campagnes de Céſar dans les Gaules, ſes diverſes expéditions, & celles de ſes Lieutenans contre les différens peuples de cette contrée; leurs mœurs, coutumes & uſages, & tous les événemens arrivés dans les Gaules, aux *Annales Celtiques & Romaines;* l'on y verra que ce n'eſt point ſans raiſon que l'on a comparé la conquête des Gaules par les Romains, à celle de l'Amérique par une poignée d'Eſpagnols [2]. Nous croyons pouvoir avancer avec aſſurance, que jamais ce ſujet intéreſſant

[1] *Veſontio* ou *Viſontio*, capitale de la *Séquanie*, aujourd'hui la Franche-Comté. « Cette ville, dit Céſar, eſt » fortifiée par la nature, de telle ſorte qu'elle peut con- » tribuer à perpétuer la guerre : la raiſon eſt que le fleuve » *Aldua-Dubis* décrit un cercle tout-au-tour, hors l'eſpace » de ſix cents pas qui eſt occupé par une montagne dont » le pied s'étend des deux côtés juſqu'à la rivière. La » montagne eſt jointe à la ville par un mur qui l'embraſſe, » & en fait une citadelle propre à défendre la ville (*l. I,* » *c.* 38.) ». Ceux qui connoiſſent Beſançon, ſavent ſi cette deſcription eſt exacte. Il y en a qui prétendent qu'au-lieu d'*Aldua-Dubis*, il faut lire ſimplement *Dubis*, le Doubs; mais ils ſe trompent, en ce que l'*Aldua-Dubis* comprend deux rivières jointes enſemble, ſavoir, l'Alde & le Doubs qui mêlent leurs eaux près de Montbéliard.

[2] Tout ce que le nouvel Hiſtorien de l'Amérique (M. Robertſon) dit des peuples guerriers de ces vaſtes contrées, peut s'appliquer aux Gaulois : voici ſes termes. « Quoi-

n'a été traité convenablement dans notre langue; quoique César, aussi habile à manier la plume que l'épée, nous ait laissé tous les détails de cette conquête dans ses Commentaires.

La Gaule paroissant tranquille & soumise, César fut rappellé à Rome par le meurtre de Clodius: le bruit en courut aussi-tôt par toutes les Gaules, & l'on y ajoutoit que César retenu par cette affaire, ne pourroit revenir de long-tems. Il n'en fallut pas davantage pour exciter à la fois tous les peuples qui ne cherchoient que l'occasion de secouer le joug. Les chefs des Cités ayant indiqué des assemblées secrettes, y déplorèrent le sort de leur patrie dans les fers, & jurèrent d'unir leurs efforts pour la délivrer. A jour nommé, les Romains furent égorgés dans plusieurs villes. *Vercingétorix*, l'un des principaux Auvergnats, jeune homme de grande espérance & fils de Celtillus condamné au feu, suivant l'usage des Gaulois, pour avoir aspiré à la royauté, se fait proclamer Roi sans être effrayé de l'exemple de son père; il envoie des députés à tous les peuples de la Celtique, qui lui défèrèrent le commandement des armées. Il projette de chasser entièrement les Romains des Gaules, & menace la Narbonnoise contre laquelle il envoie Luterius, tandis qu'il va rassembler les forces des confédérés, & forcer les Cités neutres à entrer dans la ligue. César, toujours actif, arrive à tems pour prévenir ces desseins. Après avoir rassuré la Narbonnoise, & disposé les garnisons pour être tranquille de ce côté, il traverse les Cévennes en hiver avec des peines incroyables, & entre dans l'Auvergne qu'il met à feu & à sang, afin de forcer Vercingétorix à venir défendre sa patrie. De-là il se hâte de traverser les Gaules, & va mettre le siège devant *Genabum* (Orléans)[1], seconde ville des *Carnutes*, qui avoient les premiers levé l'étendart de la révolte & massacré tous les Romains. Il prend la ville & la livre aux flammes, après avoir fait égorger tous les habitans sans distinction. Sans donner le tems à l'ennemi de respirer, il entre chez les *Bituriges*, forme le siège d'*Avaricum* (Bourges [2]), la plus forte place des Gaules, & la prend après

» que la guerre soit la principale occupation des hommes » dans l'état sauvage, & qu'ils mettent leur plus grande gloire » à y exceller, ils y ont une infériorité bien marquée, » toutes les fois qu'ils s'y trouvent engagés avec des na- » tions policées. Dépourvus de cette prévoyance qui fait » prévenir les événemens futurs & y pourvoir, ils ne con- » noissent ni l'union & la confiance mutuelle, nécessaires » pour former de vastes plans d'opérations, ni la subor- » dination non moins nécessaire pour en assurer l'exé- » cution & le succès. Ces peuples peuvent étonner par » leur valeur un ennemi discipliné, mais rarement peuvent » ils s'en faire redouter par leur conduite; & toutes les » fois que la guerre sera de longue durée, ils seront » forcés de céder à la supériorité de l'art..... Ni le courage, » ni le nombre des naturels ne pût tenir contre les » efforts d'une poignée d'ennemis disciplinés. Les querelles » & les haines qui divisoient ces peuples sauvages, les em- » pêchoient de se réunir pour former un plan de défense » commune, & chaque tribu combattant à part, il fut aisé » de les subjuguer toutes. (*Hist. de l'Amér. tom. II, p.* 402)». Voilà en peu de mots l'histoire de la conquête des Gaules par César & ses Lieutenans; c'est ce que je développerai dans les *Annales Celtiques & Romaines.*

[1] *Genabum*, la seconde ville des *Carnutes* (ceux du pays Chartrain) & leur place d'armes, est incontestablement Orléans. *Gennabus ubi nunc Aurelianis*, disent Aimoin & Robert, Moines de Fleuri. Les PP. Lempereur & le Blanc, Jésuites, & le savant Abbé Lebeuf, ont soutenu que c'étoit Gien-sur-Loire, dont le principal fauxbourg porte encore aujourd'hui le nom de *Génabie.* Mais Adrien de Valois a combattu cette opinion avec avantage. Il a fait voir que les distances marquées par les itinéraires s'y opposent entiérement; que le nom de Génabie donné à l'un des fauxbourg de Gien, est moderne, & fut imposé dans l'autre siècle par quelque savant, qui crut relever l'antiquité de sa patrie par cet ancien nom, &c. MM. Lancelot & Damville ont ajouté de nouvelles preuves à celles de Valois. Voy. *Mém. de l'Acad. to. VI, p. 638.*

[2] *Avaricum* est la ville de Bourges, qui prenoit son nom de la rivière *Avara*, l'Eure qui baigne ses murs. Un vaste marais remplissoit le vuide que la rivière n'embrassoit pas; on ne pouvoit en approcher que par une langue de terre qui en rendoit l'accès difficile. C'étoit la plus belle ville des Gaules, & même la plus ancienne, puisque selon Tite-Live, elle étoit déja la Métropole de toute la Monarchie des Celtes, plus de 600 ans avant J. C. & que c'est en partie de son sein qu'étoient sortis ces premiers guerriers qui firent trembler si souvent les Romains jusque sous les murs du Capitole. *Avaricum* quitta bientôt son ancien nom, pour prendre celui de son peuple.

des

des travaux infinis, malgré tous les efforts de Vercingétorix accouru pour la défendre. Il divisa ensuite ses forces, & donna deux légions à Labiénus pour aller faire la guerre aux Sénonois & aux Parisiens, tandis qu'il se disposoit à entrer en Auvergne.

Les Eduens ne s'étoient point encore déclarés contre les Romains auxquels ils étoient restés fidèles; mais leur Vergobret gagné par Vercingétorix fit tant par ses intrigues, qu'il força cette puissante Cité d'entrer dans la ligue. Ils se saisirent de Nevers, où César avoit une garnison qu'ils passèrent au fil de l'épée, & ils égorgèrent tous les Romains qui se trouvèrent sur leurs terres. César étoit alors réduit à l'extrémité devant Gergovie [1], défendue par Vercingétorix qui le força d'en lever le siège. Il se disposoit même à abandonner les Gaules, & à rentrer dans la Narbonnoise; mais son courage le soutint dans cette extrémité. La science des marches & des contre-marches lui fit éviter d'en venir aux mains avec les Gaulois supérieurs en forces, jusqu'à ce qu'il eût rejoint les Légions qu'il avoit confiées à Labiénus son Lieutenant. Vercingétorix eut alors l'imprudence de lui présenter la bataille sur les bords de l'Armançon, entre Tonnerre & Raviéres; il la perdit, & vint s'enfermer avec les débris de son armée dans Alise capitale des Mandubiens, l'un des peuples soumis aux Eduens. Cette ville située sur une haute montagne en Auxois, (& non sur les confins de l'Auvergne, comme l'écrit Strabon,) défendue par quatre-vingt mille hommes & par Vercingétorix, fut aussi-tôt assiégée par César, qui se disposa à l'enfermer par une circonvallation, afin de la prendre par famine avec les troupes campées sous ses murailles. Le Général Gaulois qui prévit ce dessein, se hâta d'envoyer des cavaliers à toutes les Cités des Gaules, pour demander du secours au trentième jour fixe. Il chasse de la place les bouches inutiles, & les malheureux habitans d'Alise voulant se réfugier dans le camp des Romains, en sont repoussés à coups de traits. Ils périssent tous au pied de leurs propres murailles. Bientôt l'armée Gauloise enfermée dans Alise, est aussi réduite [2] par la faim aux mêmes extrémités, lorsqu'au terme préfixe de trente jours,

[1] *Gergovie*, ville des Arvernes, & la patrie de Vercingétorix. Elle étoit bâtie sur une haute montagne très-fortifiée, & c'étoit la plus grande ville des Gaules. Les uns croient que c'est Clermont, d'autres Saint-Flour. M. Damville prétend que les ruines ou l'emplacement de l'ancienne Gergovie se voient près du Château de Montrognon, à deux lieues de Clermont. Il ne faut pas confondre la Gergovie Gauloise des Arvernes, avec celle des Boïens qui eut César pour fondateur, & que l'on a pris mal-à-propos pour la ville de Moulins, qui est moderne.

[2] La veille de l'arrivée du secours on s'étoit assemblé pour savoir si on feroit une derniere sortie, ou si l'on se rendroit à César. Critognat, l'un des principaux chefs, parla ainsi: « Je ne releverai pas le sentiment de ceux qui » parlent de se rendre, & qui préfèrent une honteuse servitude aux souffrances & à la mort. Je ne les regarde » plus comme citoyens, & je crois qu'on doit les exclure » de l'assemblée. Je ne m'adresse qu'à ceux qui conseillent » une sortie de désespoir pour périr les armes à la main. » N'est-ce pas une foiblesse que de chercher la mort pour » mettre fin à ses douleurs, & n'y a-t-il pas plus de courage à les supporter patiemment? Je prendrois certai- » nement ce parti extrême, si je ne considérois que moi » seul; mais envisageons toutes les Gaules prêtes à marcher » à notre secours. Si les peuples qui viennent pour nous dé- » livrer, apprennent notre destruction volontaire, ils s'en » retourneront sans rien entreprendre, & n'iront pas s'ex- » poser au combat pour disputer nos cadavres. *Notre témé-* » *rité compromettroit le salut & la liberté de la nation en-* » *tière, à laquelle il faut tout sacrifier.* Doutez-vous que » nos amis tardent à nous secourir? N'ont-ils pas le même » intérêt à venir nous délivrer des mains des brigands, » qui nous ont enfermés dans leurs lignes? Les fortifica- » tions extérieures qui se font au-delà des lignes du camp, » du côté de la campagne, prouvent assez que le secours » s'approche, & que les Romains eux-mêmes craignent » d'être surpris au-dehors.... Ainsi mon avis est que nous » suivions l'exemple de nos peres, qui, pressés par les » Cimbres & les Teutons, & réduits à la plus cruelle fa- » mine, vécurent de chair humaine, & soutinrent un long » siège avec les corps de ceux que la foiblesse de l'âge » mettoit hors d'état de servir la patrie, & cette tentative » eut le plus heureux succès. *Vous frémissez!*.... Mais » Songez que quand nous n'aurions pas cet exemple, ce » seroit à nous à le donner, puisqu'il s'agit de la liberté » de toute la nation Gauloise, & qu'un intérêt aussi cher

trois-cents ſoixante mille Gaulois accourent de toutes parts pour ſecourir Aliſe ; les Romains ſont eux-mêmes aſſiégés dans leurs propres lignes, mais la valeur & l'habileté de Céſar ſurmontent tous les obſtacles. Il repouſſe les ennemis en différens combats ; les retranchemens ſont forcés, & Céſar qui l'avoit prévu fit faire un détour à ſa cavalerie, pour prendre les Gaulois par derrière au fort de l'action, manœuvre qui lui donna la victoire. Le carnage fut affreux, & cette multitude diſperſée ſe ſauva dans le plus grand déſordre. Dès le lendemain Vercingétorix rend Aliſe, & ſe livre lui-même au vainqueur.

C'eſt ſans fondement qu'on lit dans l'Hiſtoire abrégée de Bourgogne (*li.* 2, *p.* 75), que la priſe d'Aliſe couronna les exploits de Céſar dans les Gaules, puiſqu'il fallut encore deux campagnes pour achever de les ſoumettre. Cette fameuſe conquête ne fut terminée que par la priſe de Lutérius, chef des *Cadurces* (ceux du Quercy) qui s'étoit enfermé dans *Uxellodunum* (le Puy d'Iſſoudun). Céſar les ayant forcés de ſe rendre à diſcrétion après un long ſiège, fit couper les mains à tous les habitans, afin d'effrayer par ce terrible châtiment, tous les peuples qui voudroient ſecouer le joug. Il reçut enſuite les ôtages de toutes les Gaules, & traita les cités avec douceur, pour mieux aſſurer ſa conquête. Il accorda des graces & des diſtinctions aux principaux Gaulois ; pluſieurs obtinrent de l'emploi dans ſes légions [1]. Il réduiſit la Belgique, la Celtique & l'Aquitaine en une ſeule province ſéparée de la Narbonnoiſe. Il rétablit par-tout le Gouvernement municipal des Cités, & chaſſa les tyrans

» fait tout excuſer. Quel eſt le but des Romains, ſi ce » n'eſt de ſoumettre un peuple généreux & puiſſant, » pour le dépouiller de ſes poſſeſſions, lui enlever » tous ſes biens, & le réduire à la plus affreuſe ſer» vitude ? Voyez comme ils traitent les malheureux habi» tans de cette partie de la Celtique qu'ils ont réduite » en Province (*la Narbonnoiſe*). Ils leur ont ôté tous » les droits de l'homme pour en faire de vils eſclaves, » ſoumis aux verges & à la hache des Licteurs, &c. ».

Ce chef-d'œuvre d'éloquence ſublime & pathétique, rapporté par Céſar lui-même, prouve mieux que tous les raiſonnemens, ce qu'étoient les Gaulois, & l'idée qu'ils avoient de la liberté : il eſt permis, ſans doute, à des pédans de Collège, d'être ſurpris *de ce què ce conſeil qui révolte l'humanité, ne fit point horreur*, & de ce qu'ils réſolurent d'en venir là, plutôt que de ſe rendre (Voyez *l'Hiſt. abrég. du Duché de Bourgogne à l'uſage des Colléges, p.* 21.) ; mais c'eſt que l'Auteur ſe contente de rapporter le conſeil, ſans rappeller les motifs qui le rendoient indiſpenſable. Une ame généreuſe ne verra dans cet acte de déſeſpoir que la dernière reſſource d'un peuple courageux, qui fait des efforts héroïques pour s'arracher à la ſervitude dont il eſt menacé par des corſaires. Que l'on compare ce que le déteſtable fanatiſme fit faire aux Pariſiens, qui préféroient de manger du pain fait avec des os de morts, plutôt que de ſe rendre au meilleur des Rois ? Que l'on compare, dis-je, les atrocités commiſes pendant le ſiège de Paris, avec cette réſolution des Gaulois enfermés dans Aliſe, & l'on verra de quel côté étoit la véritable grandeur d'ame.

[1]. Céſar avoit déja formé une légion entière de Gaulois, mais ce n'étoit point pour gratifier ces peuples après la conquête, comme on le dit dans la petite Hiſtoire claſſique de Bourgogne, *pag.* 76. Voici les termes de l'Auteur : « Les Gaulois furent traités avec diſtinction par » le vainqueur ; il forma une légion toute Gauloiſe, qu'il » appella les *Alaudes*, d'un mot facile à reconnoître dans » celui d'*Alouettes*, qui le ſervit utilement. Ne ſeroit-ce pas » de cette légion à laquelle il donna le droit de citoyen, » que viendroit l'ancien camp des Alleux, près d'Avallon » ? Indépendamment de la tournure plaiſante de cette phraſe, c'eſt au compilateur à citer ſes autorités. Je trouve ſeulement dans Suétone *in Cæſar. c.* 24, que Céſar s'étant fait proroger pour cinq ans le commandement des Gaules par le crédit de Pompée, forma dans la Narbonnoiſe une légion entière de Gaulois, déſignée par le nom d'*Alauda*, qu'il habilla à la Romaine, & à laquelle il fit apprendre les mêmes exercices. Mais cette inſtitution eſt antérieure, comme l'on voit, à la conquête des Gaules, & n'étoit point une récompenſe accordée aux Gaulois, comme le dit le Plagiaire ; ce fut le droit de cité que Céſar accorda par la ſuite à cette même légion qui fut ſa récompenſe. A l'égard du terme d'*Alauda*, les uns le dérivent d'un mot Teutonique, qui veut dire caſque, & croient qu'il ſe donnoit à tous les Vétérans qui portoient le caſque, comme on diſtingue aujourd'hui les grenadiers des ſoldats par le bonnet : d'autres croient que l'ancien mot de *ſalade*, armure de tête en dérive ; & que l'oiſeau que nous appellons Alouette hupée (*Galerita*) fut nommée *Alauda*, à cauſe de l'eſpèce de panache que ſes plumes redreſſées forment au deſſus de la tête. Il y a en France un grand nombre de lieux appellés *des Alleux*, à cauſe des terres en francalleu (*ab allodiis*), & non pas de la légion des Alaudes.

qui avoient uſurpé le nom de Rois chez pluſieurs de ces peuples. Il y impoſa un tribut fort peu conſidérable, auquel il prit ſoin de ſouſtraire toutes les villes alliées des Romains, & celles qu'il avoit trouvées favorables à ſes deſſeins, ce qui forma par la ſuite la diſtinction des peuples libres & des tributaires. La Gaule fatiguée de tant de pertes & de malheurs, goûta enfin les douceurs de la paix & d'un nouveau Gouvernement moins orageux; auſſi fut-elle toujours fidèle à ſes nouveaux Souverains.

Ce fut ſans doute par des vues politiques que Céſar ménagea les Gaules. Il connoiſſoit la jalouſie que Pompée portoit à ſa gloire & à ſes exploits; & il ſavoit que ce rival employoit ſon crédit ſur l'eſprit du peuple, pour lui faire ôter le Gouvernement des Gaules & le commandement des armées. Il prévit que ſi Pompée l'emportoit ſur lui dans Rome, il tireroit de la Gaule de puiſſans ſecours. En effet, il dut principalement à l'or & aux armes des Gaulois, le funeſte avantage d'élever ſa fortune ſur les ruines de ſa Patrie. Il avoit tellement ſû gagner l'affection des Gaulois, que plus de dix mille Chevaliers, & principalement des Eduens, des Lingons & des Séquanois, la fleur de la nobleſſe, s'aſſocièrent à ſa fortune, & le ſuivirent. La guerre civile s'allume; il défait Pompée dans les champs de Pharſale, le pourſuit en Egypte, pleure ſa mort & la venge, en dépouillant Ptolomée de ce Royaume. Une ſeule bataille lui ſoumet l'Afrique; il ne fait que paroître en Aſie, & les plus puiſſans Rois vaincus ou effrayés, ſe reconnoiſſent tributaires de l'Empire. Il pourſuit les fils de Pompée en Eſpagne, & veut forcer la République de Marſeille, qui étoit reſtée neutre, à ſe déclarer en ſa faveur. Les Marſeillois prennent le parti de Pompée: Céſar les ſoumet après une longue réſiſtance, & les punit par la perte de leurs priviléges. Tant de victoires & de conquêtes aſſurent ſa puiſſance & ſa domination. Il rentre glorieux dans Rome, & triomphe quatre fois en un mois des différentes nations ſubjuguées, en commençant par les Gaules. Suétone remarque que ce premier jour, l'eſſieu de ſon char triomphal ſe briſa, & faillit à le renverſer, ce qui fut d'un mauvais augure; il ſe rendit alors au Capitole à la lumière des flambeaux, portés à droite & à gauche par quarante éléphans chargés de luſtres, & qui ſervirent enſuite dans les jeux aux divertiſſemens du peuple. Ce triomphe des Gaulois fut caractériſé par des repréſentations en or, du Rhin, du Rhône & de l'Océan captifs. Cicéron parle de la douleur que cauſoit aux ſpectateurs l'image de Marſeille, la plus ancienne alliée des Romains. Une multitude de priſonniers enchaînés précédoient le vainqueur, & l'on remarquoit au milieu d'eux l'infortuné Vercingétorix, réſervé pendant ſix ans pour cette pompe, & enſuite égorgé dans ſa priſon, ſuivant la barbare coutume des Romains. Les tréſors expoſés aux yeux du peuple dans cette occaſion, étoient immenſes [1]; & les jeux qui ſuivirent, ſurpaſsèrent tout ce qui avoit été fait juſqu'alors.

[1] Ils montoient, ſuivant Appien, à ſoixante-cinq mille talens (environ deux cent millions de notre monnoie), outre deux cents quatre-vingt-deux couronnes d'or du poids de trente-deux milles marcs; ce qui a fait dire que Céſar défit les Gaulois avec le fer des Romains, & qu'il vainquit enſuite ſes concitoyens avec l'or des Gaulois. On a déja remarqué que la fleur de la nobleſſe Gauloiſe s'attacha à ſa fortune, au nombre de plus de dix mille Chevaliers qui ſe croyoient, ſelon l'expreſſion de Mezeray, moins aſſujettis par ſes armes, qu'aſſociés à ſes conquêtes. Auſſi les récompenſa-t-il généreuſement; il leur accorda à tous le droit de cité pour en jouir auſſi pleinement que les citoyens de Rome, c'eſt-à-dire, avec tout ſuffrage pour nommer les Magiſtrats Romains, & être eux-mêmes élus. Faiſant en

Les Romains éblouis par les grandes qualités de César & par l'éclat de ses victoires, lui déférèrent le titre de *Dictateur perpétuel*, & celui d'*Empereur*, pour lui & sa postérité, ce qui le rendit maître absolu du Sénat, du Peuple & des Provinces. Il auroit joui plus long-tems de sa tyrannie s'il avoit pu renoncer au nom de Roi, & à l'extérieur de Souverain. Ses favoris, & sur-tout Antoine, le perdirent en le couronnant. Il périt à l'âge de cinquante-six ans, au milieu des plus grands projets qu'un esprit vaste & un courage héroïque puissent entreprendre. Personne n'ignore qu'il fut poignardé dans le Sénat par Brutus & ses conjurés, le 15 Mars de l'an de Rome 710, quarante-quatre ans avant J. C. Chacun des conjurés s'empressa de le frapper, & dans cet empressement plusieurs s'entreblessèrent. La mort de César laissa Rome en proie à la fureur des guerres civiles, & à l'ambition sanguinaire des Triumvirs, Octave, Antoine, & Lépide. C'est à ces tems de troubles & de proscriptions que remonte la fondation de la ville de Lyon, dans le territoire des Eduens, par Munatius Plancus, l'an de Rome 711. L'union des Triumvirs fut célébrée par un monument qui existe encore en Bourgogne, & dont on donnera la description à l'article de Dijon, ville nouvellement bâtie dans l'emplacement d'un des camps de César.

Octave ayant vaincu ses deux rivaux, succéda à la puissance de César; & sous le nom d'Auguste il auroit presque fait oublier les fureurs du Triumvir, si quelques actions cruelles n'avoient encore décelé la férocité de son caractère. Ayant rétabli l'ordre dans Rome & l'Italie, ses premiers soins eurent pour objet le Gouvernement des Gaules; il s'y rendit pour en régler les tributs, après avoir fait faire les dénombremens nécessaires pour les imposer. La taxe fut de quatre cents mille grands sesterces, tribut qui selon Velleius Paterculus, égaloit à-peu-près celui du reste de l'Empire; le P. Bertholet, dans son *Histoire de Luxembourg*, l'évalue à environ dix-sept millions. Il laissa subsister l'ancienne division des Gaules en Narbonnoise, Aquitanique, Celtique & Belgique; mais il étendit jusqu'à la Loire, l'Aquitanique autrefois bornée par la Garonne, & y incorpora quatorze nations détachées de la Celtique. On croit que cette dernière reçut dès-lors le nom de *Lyonnoise*, à cause de Lyon qui en fut déclarée la Métropole; comme Narbonne étoit celle de la Narbonnoise, &c. [1]. On verra dans la *description particulière du Lyonnois*, ce qu'Auguste fit en faveur de Lyon, les médailles qui y ont rapport, & le monument que la reconnoissance des Gaulois lui érigea dans cette ville, où il reçut de son vivant, les honneurs divins. Bibracte, capitale des Eduens, dut

cela une grande différence entre les peuples de la Gaule & ceux des autres provinces auxquels on n'accordoit point ce droit de nomination ni celui de disposer par testament, ni plusieurs autres privilèges, tel que celui de n'être jugé à mort que par le peuple. Enfin il reçut les Gaulois dans le Sénat, & leur donna tant de part aux honneurs, que les Romains eux mêmes en furent jaloux. Ils remarquèrent une contradiction dans la conduite de César, qui combloit de faveurs ces mêmes Gaulois, dont il venoit de triompher avec tant de faste, comme on le lui reprocha dans une chanson que Suétone nous a conservée.

« César place dans le Sénat ces mêmes Gaulois, qu'il » a traînés en triomphe.

» Les Gaulois ont quitté leurs brayes pour prendre » le laticlave ».

Gallos Cesar in triumphum ducit : iidem in curiâ.

Galli braccas deposuerunt; latum clavum sumpserunt. Suet. in Cæsar.

[1] M. Agrippa, gendre d'Auguste, qui eut le Gouvernement des Gaules, choisit cette ville pour y établir le centre des quatre voies militaires qui traversoient les Gaules. L'une de ces routes qui aboutissoit à l'Océan par la Picardie, passoit à Mâcon, Tournus & Châlon-sur-Sône. Elle se partageoit ensuite en deux branches, dont l'une tendoit à Langres par Dijon, & l'autre conduisoit à Autun, Saulieu, Avallon, Auxerre. Il subsiste encore des vestiges de l'une

aussi

aussi à la magnificence de cet Empereur, des Édifices publics, des Temples somptueux, un Capitole, un Amphithéâtre, des Écoles pour l'instruction de la jeunesse, &c. Ces embellissemens en firent une ville nouvelle, qui prit dès-lors le nom d'*Augustodunum*, de celui de son bienfaiteur; d'où s'est formé le nom moderne d'Autun. On croit que ce fut dans le séjour qu'Auguste fit à Lyon pendant deux ans, que les bains de Bourbon-Lancy furent ornés de marbres & de statues, & que la colonne de Cussy fut élevée en mémoire de la victoire que César, son père adoptif, avoit remporté sur les Helvétiens, &c.

La douceur du Gouvernement d'Auguste contribua beaucoup à introduire dans les Gaules les mœurs & les usages des Romains; & ces peuples commandés par des Proconsuls & des Préfets envoyés de Rome, adoptèrent le langage des vainqueurs, leurs coutumes, leur habillement, leur religion, & leurs loix qui forment encore le droit commun d'une partie de la France, & spécialement de la Bourgogne dans le silence de la Coutume. Si la majesté de ces loix subsiste malgré la ruine de l'empire & la distance des siècles, c'est que le bon sens, qui est le maître de la vie humaine, y règne par-tout, & que l'on ne voit nulle part une plus belle application des principes de l'équité naturelle. (*Bossuet*, *Disc. sur l'Hist. Univ.*). Auguste revint pour la troisième fois dans les Gaules, pour réprimer les Germains qui avoient repris les armes. Il envoya contr'eux Drusus qui vainquit les Suèves, les Sicambres & les Chérusques. Ses victoires lui méritèrent le sur-nom de Germanique; mais il mourut au milieu de ses prospérités, à l'âge de trente ans. Son frère Tibère vainquit avec le même bonheur les Daces & les Dalmates; la paix fut rétablie, & le Temple de Janus fermé.

Auguste en mourant (*an. 14 de J. C.*), désigna Tibère pour son successeur. Les légions qui servoient sur le Rhin, refusèrent d'abord de le reconnoître; mais Germanicus, fils de Drusus, auquel elles offroient l'Empire, non content de le refuser, leur donna l'exemple de la soumission, & reçut au nom du nouvel Empereur, le serment des peuples de la Séquanie & de la Belgique. Le Gouvernement de Tibère parut d'abord très-modéré, mais son caractère féroce eut bientôt rompu la foible barrière que lui opposoit sa politique. Les Gaulois furent accablés d'impôts. L'avarice & les exactions des Magistrats Romains disposèrent les peuples à la révolte. *Julius Florus*, de la Cité de Trèves, & *Julius Sacrovir* [1], tous deux issus de familles nobles, & dont les ancêtres avoient reçu le titre de Citoyens Romains dans un tems où il étoit la récompense du mérite & des belles actions, crurent la mort de Germanicus favorable à leurs projets, & levèrent des troupes, sous prétexte de rendre à leur pays son ancienne liberté (*an. de J. C. 21.*). Florus fut attaqué le premier & défait sans beaucoup

& de l'autre en plusieurs endroits de la Bourgogne. Ces routes furent divisées dans la Celtique en *lieues Gauloises* de 1500 pas, & la distance de chaque lieue marquée, par des *colonnes milliaires*. On en a trouvé plusieurs en Bourgogne, avec des inscriptions. Nous commençons à imiter cette pratique utile des Romains, & les distances sont marquées au cœur de la France, de mille en mille toises, par des bornes rondes.

[1] Les Gaulois adoptés par quelques Romains illustres, en portoient ordinairement le surnom, & celui de *Jules* ne s'étoit si fort multiplié dans nos pays, que parce que César cherchoit à se rendre agréable au peuple par ces sortes d'adoptions. Thomas, un des historiens d'Autun, assure que les caves Juliot (*Caveæ Julii*) à Autun, furent bâties par ce Julius Sacrovir.

de peine. Sacrovir avoit armé la jeuneſſe, qui de toutes les parties des Gaules venoit étudier les arts libéraux à Autun. Bientôt il ſe vit à la tête de quarante mille combattans; mais cette multitude mal armée & ſans diſcipline, fut défaite par C. Silius, à douze milles d'Autun. Tacite remarque que Sacrovir avoit placé à la tête de ſes bataillons des eſclaves couverts de fer, que l'Hiſtorien nomme *crupellaires*, pour s'en faire une eſpèce de rempart, & que les Romains furent obligés d'employer la hache pour ſe faire jour à travers. Quelques Savans ont penſé que la colonne de Cuſſy étoit un monument de cette victoire. Sacrovir échappé au carnage, ſe réfugia d'abord à Autun; mais craignant d'être livré au vainqueur, il alla ſe renfermer dans une maiſon de campagne, voiſine de cette ville, qu'on croit être *Cordeſſe* [1]; & ſes amis après avoir mis le feu à la maiſon, s'égorgèrent les uns les autres: les Magiſtrats d'Autun déſavouèrent l'action de ce téméraire. Elle fut regardée à Rome même comme la faute d'un particulier, & n'eut aucune ſuite.

Caïus, ſurnommé *Caligula*, fils de Germanicus & d'Agrippine, né à Cologne, ſuccéda à Tibère qu'il étouffa, ſi l'on en croit Suétone, & enchérit encore ſur ſa cruauté & ſa rapacité. Il paſſa dans les Gaules (*an. de J. C. 39*) ſous prétexte de faire la guerre aux Allemans, mais en effet, pour piller les provinces après avoir épuiſé l'Italie. Etant à Lyon, il imagina pluſieurs moyens ſinguliers d'amaſſer de l'argent. Il fit des eſpèces de loteries dont il envoyoit les billets par des ſoldats. Il faiſoit vendre à l'encan des meubles qu'il avoit fait apporter exprès de Rome; il y mettoit lui-même un prix exceſſif, ſous prétexte que ces meubles étoient de la maiſon des Céſars; & il falloit enchérir pour ne pas paroître mépriſer l'honneur d'avoir des meubles à l'uſage des Empereurs. Mais ces moyens n'ayant pas ſuffi à ſes folles profuſions, il fit apporter les regiſtres du dénombrement des Gaules, pour y choiſir ceux dont il vouloit être héritier. Il finit par ordonner le maſſacre des Citoyens les plus opulens. Julius Vérécundatus illuſtre Eduen, que l'on croit avoir été le premier Pontiſe du Temple d'Auguſte, fut du nombre des proſcrits. Il établit dans ce même Temple des combats d'éloquence Grecque & Latine: les vaincus étoient obligés de fournir le prix au vainqueur, & de faire ſon éloge. Ceux qui avoient le plus mal réuſſi, étoient condamnés à effacer publiquement leurs écrits avec une éponge, ou même avec la langue, à moins qu'ils ne préféraſſent d'être punis à coups de férule ou jettés dans le Rhône. Il y avoit ſans doute dequoi faire *pâlir les Orateurs*, ſuivant l'expreſſion de Juvenal [2]. Enfin ce monſtre extravagant, qui s'habilloit tantôt en Dieu, tantôt en Déeſſe, qui vouloit épouſer la Lune & faire ſon cheval Conſul, fut poignardé à Rome, après un règne de près de cinq ans.

[1] L'Auteur des additions à mon Abrégé de l'Hiſtoire de Bourgogne, dit qu'il a vu à Cordeſſe du *charbon pourri* des lampes ſépulcrales, du marbre, &c; ce qui l'a confirmé dans la tradition, qui place dans ce village la maiſon de Sacrovir, que quelques-uns mettent à Parpat au-delà du pont d'Arroux, d'autres à Saint-Emilland. On peut juger par ce ſeul trait, de quelle utilité ſont ces additions.

[2] La peur dont étoient ſaiſis les concurrens, avoit donné lieu au proverbe cité par Juvenal, *Sat. I.*

: . . . . . . *Pallet*
Ut Lugdunenſem Rhetor dicturus ad aram, &c.

De pareils jeux ſeroient peut-être utiles dans les ſiècles de la décadence des lettres, ſi l'on en croit Mézeray. Il ajoute « que c'eſt un remède fort plaiſant contre la démangeaiſon des barbouilleurs de papier, & qui ſeroit » encore très-néceſſaire pour décharger le public de tant » d'impertinens écrits, dont les Auteurs ne méritent d'être » connus que par un ſemblable châtiment ». (*V. Hiſt. de France avant Clovis*).

Claude, oncle de Caligula, fut choisi pour lui succéder, & élevé à l'Empire presque malgré lui. Ce prince, né à Lyon, dans le territoire de la Cité d'Autun, voulut favoriser ses compatriotes, & leur procurer l'entrée au Sénat. Il y prononça un discours différent de celui que lui prête Tacite, & dont un fragment original gravé sur le bronze, se conserve à l'Hôtel-de-Ville de Lyon. Sa harangue fut suivie d'un Sénatus-Consulte, rendu en conformité. Les Eduens jouirent les premiers de cette distinction, en considération de leur ancienne alliance. Cette faveur fut étendue par la suite à tous les peuples, & le plein droit de bourgeoisie Romaine se communiquant de proche en proche, il arriva que tous les sujets devinrent Romains, & capables d'y posséder les premières dignités. Le Sénat fut ouvert, à tous, & ils pouvoient aspirer même à l'Empire. L'histoire ne nous apprend rien de remarquable sur les Cités de Langres & d'Autun, sous le règne de l'affreux Néron, si ce n'est le projet d'Antistius Vetus, Gouverneur de la haute Germanie, pour joindre par un canal la Sône & la Moselle qui ont leurs sources voisines, jonction qui eût opéré celle des deux mers par le centre des Gaules [1]. L'ouvrage fut commencé par les légions, mais la jalousie du Commandant de la Belgique, & la crainte de déplaire à un tyran soupçonneux, arrêtèrent l'exécution de ce beau projet. Les cruautés & les folies de Néron ayant soulevé contre lui tout l'Empire, C. Julius Vindex Gaulois de naissance & Prêteur de la Gaule Lyonnoise, excita les peuples à la révolte. Les Eduens, les Séquanois, &c. entrèrent dans ce complot, & il se vit bientôt à la tête de cent mille Gaulois. Il s'appuya encore du secours de Galba, Gouverneur de la Tarragonnoise. Néron ayant mis la tête de Vindex à prix; *je la donnerai volontiers*, dit publiquement ce généreux Gaulois, *à celui qui m'apportera celle de Néron.* Virginius Rufus Commandant des légions de la haute Germanie, marcha contre Vindex,

[1] La jonction des mers par la Bourgogne, est un de ces projets qui, par sa grandeur & son utilité, ne pouvoit échapper aux Romains. Le canal ou fosse de Marius en Provence, les aquéducs de Nismes & de Lyon, le canal de Drusus dans la Batavie, &c. avoient déja prouvé ce que ces peuples étoient en état de faire en ce genre. Strabon dans la description qu'il donne du pays des Eduens & des Lingons, avoit remarqué l'heureuse position de ces peuples entre des rivières qui coulent aux deux mers &c. Mais comme on n'avoit point encore l'admirable invention des écluses, la chaîne de montagnes qui sépare le Rhône & la Sône, de la Loire, de l'Yone & de la Seine présentoit un obstacle insurmontable; c'est ce qui avoit dû faire préférer la jonction de la Sône & de la Moselle, dans un pays plus égal & moins montueux. La destruction de l'Empire par les Barbares entraîna dans sa chûte tous les arts, toutes les connoissances. L'obscurcissement total de la raison humaine pendant dix à douze siècles, fit de la France un théâtre d'horreurs, de misères, de ruines & d'esclavage, dont le tableau dégoûtant feroit la réfutation la plus complette de la fameuse thèse paradoxale couronnée par l'Académie de Dijon. Ce n'est qu'à la renaissance des lettres qu'on commença à s'occuper d'idées patriotiques, & de la police générale du Royaume. François I & son fils Henri II, songèrent à la jonction des deux mers par la Bourgogne, firent lever des plans, &c. mais ce n'est qu'en 1606 que Henri-le-Grand adoptant ce projet, voulut en commencer l'exécution. La Bourgogne est si heureusement placée, que ses eaux se divisent assez également aux deux mers : elle a même l'avantage unique que ses eaux se partagent entre quatre grands fleuves qui arrosent toute la France, le Rhône, la Loire, la Seine, & la Meuse. Si jamais l'art acheve ce que la nature a si bien commencé, la Bourgogne seroit le centre d'activité du commerce de la France, & même de l'Europe. Ce grand ouvrage que Henri IV n'eut pas le tems d'exécuter, fut inutilement tenté par tous ses Successeurs, toujours arrêtés par le manque de fonds, ou par l'intrigue & l'ignorance des Entrepreneurs. Le récit de tous ces faits, l'examen critique des différens projets, soit pour le placement le plus avantageux du point de partage, soit pour la jonction entre la Sône & la Loire, ou entre la Sône, l'Yonne & la Seine; la notice de tous les écrits qui ont paru sur cette jonction, ses avantages &c. forment l'objet de mon *Histoire manuscrite du Canal de Bourgogne, précédée de la Description de cette Province par le cours des rivières.* Cette Histoire, annoncée depuis long-tems, a eu le même sort que le projet luimême. Le manque de fonds & l'intrigue en ont retardé la publication. J'en ai donné un échantillon dans les supplémens de l'Encyclopédie, au mot *Canaux*, &c. Elle doit faire partie de la Description générale de la France.

& vint mettre le siège devant Besançon qui tenoit pour lui ; celui-ci s'avança au secours de la place ; l'ardeur du soldat engagea la bataille, contre le gré des Généraux qui cherchoient à l'éviter. La victoire long-tems disputée, se déclara enfin pour les légions. Vingt mille Gaulois demeurèrent sur la place, & Vindex se tua de sa main, l'an 68 de J. C. L'armée victorieuse ravagea les Cités des Séquanois & des Eduens, & traita les Gaules en pays de conquête.

Les années suivantes furent encore plus fatales aux Gaulois. Néron qui avoit régné quatorze ans (*patiente mundo*, suivant l'expression de Pline) fut enfin déclaré ennemi du Sénat, condamné au dernier supplice, & forcé de se donner la mort. Après l'extinction de la famille d'Auguste dans sa personne, Rome livrée à de nouvelles guerres civiles, vit monter sur le trône & se succéder rapidement plusieurs usurpateurs. Pendant ces orages les Provinces se donnoient au plus puissant, ou plutôt à celui qui se présentoit le premier ; elles se flattoient par-là d'échapper au pillage, mais elles étoient également ravagées par les uns & par les autres. GALBA, OTHON & VITELLIUS qui se disputoient l'Empire, le déchiroient tour-à-tour. Ces troubles inspirèrent à un Boïen de la lie du peuple, nommé *Maricus*, l'audace d'exciter dans son pays une révolte dont il porta bientôt la peine. Ayant pris le titre de *Vengeur de la liberté des Gaules*, il parvint à se faire suivre de huit mille hommes qu'il s'étoit attachés. Mais les Autunois ayant armé leur jeunesse, poursuivirent Maricus ; & soutenus de quelques cohortes Romaines qui se joignirent à eux, ils dissipèrent aisément des troupes levées à la hâte & mal armées. Le chef de la rébellion pris dans le combat, fut exposé aux bêtes dans l'amphithéâtre ; & parce qu'elles l'épargnèrent, le peuple le crut invulnérable ; mais il fut massacré sous les yeux de Vitellius, qui ne fit faire aucune recherche de ses complices.

La mort de Vitellius, marquée par l'incendie du Capitole, produisit encore un changement dans les Gaules, & porta ces peuples à la révolte sous VESPASIEN. Les Druides leur faisoient regarder l'embrâsement du Capitole, comme un présage de la destruction de la grandeur Romaine, & leur annonçoient que l'Empire de l'Univers, alloit passer entre les mains de la nation Gauloise (*Tacit. Hist. IV*, *c. 54*). Les Lingons dont Lucain vante la bravoure, animés par ces prédictions flatteuses, prirent les armes. Ils élurent pour Général leur compatriote *Julius Sabinus*, qui se prétendoit descendu de Jules César, & se joignirent à ceux de Trèves, commandés par Classicus & Tutor. Mais les Autunois, & sur-tout les Séquanois, dont Sabinus avoit surpris la Capitale, armèrent pour la défense de l'Empire, défirent Sabinus, & le forcèrent à disparoître après avoir publié la nouvelle de sa mort. Il demeura neuf ans caché dans un tombeau, où sa femme Eponine & ses amis le nourrirent sans le découvrir. Eponine y donna le jour à deux enfans gémeaux qu'elle nourrit elle-même. Elle se rendoit quelquefois à la Cour de l'Empereur, pour détourner les soupçons ; cependant Sabinus fut découvert, arraché de sa retraite, & conduit à Vespasien avec sa femme & ses enfans. Cette héroïne Gauloise se jettant aux pieds de l'Empereur, lui dit : « J'ai nourri ces deux enfans dans » une caverne, comme une lionne ses petits, afin que nous fussions plusieurs pour vous » demander grace. » Le Prince fut touché jusqu'aux larmes de ce spectacle attendrissant ; mais la cruelle politique l'emportant sur la bonté de son cœur, il la condamna elle-même à la

mort

mort avec ſon mari, & conſerva les enfans. Plutarque qui avoit connu un de ces enfans, dit que ſon tems ne vit rien de plus odieux & de plus tragique; & il rapporte à la condamnation de ces deux illuſtres Gaulois, les malheurs qui arrivèrent depuis à Veſpaſien & à ſa famille. TITUS, les délices du genre humain, ne fit que paroître pour faire déteſter davantage la tyrannie de ſon frère DOMITIEN. Les Lingons firent oublier leur révolte, en envoyant à l'Empereur ſoixante mille hommes, pour ſoutenir les Romains contre les incurſions des Barbares. On peut juger par-là de la force des Cités Gauloiſes. Les règnes d'ADRIEN, de NERVA & de TRAJAN n'offrent rien d'intéreſſant pour cette partie de notre Hiſtoire.

C'eſt au milieu des orages, que la lumière de l'Evangile vint diſſiper dans nos contrées les erreurs du Paganiſme; elle nous fut apportée d'Orient, ſelon une tradition conſtante & immémoriale, par des hommes apoſtoliques, diſciples de S. Polycarpe, Evêque de Smyrne. Bénigne, Andoche & Thyrſe, trouvant l'Egliſe de Lyon déja floriſſante par les prédications de Photin & d'Irénée ſes premiers Evêques, s'avancèrent juſques dans la Cité d'Autun. Cette ville étoit devenue, par le ſéjour des Romains, comme le centre de l'Idolâtrie. Elle avoit un ſi grand nombre de Temples & d'Autels dont on voit encore des reſtes, qu'on pourroit appliquer aux Eduens, le mot ſublime de Boſſuet ſur les Egyptiens : *Chez eux tout étoit Dieu, excepté Dieu même.* Ces Envoyés du Seigneur jettèrent les premiers germes de la foi : ils furent ſecondés par le ſang du jeune Symphorien. Andoche & Thyrſe reçurent la couronne du martyre à Saulieu, & Bénigne à Dijon, ſous l'empire de MARC-AURELE, vers 178. Ce grand Prince vint lui-même dans les Gaules, où il appaiſa, par ſa préſence, des mouvemens qui s'étoient élevés dans la Séquanie. COMMODE, ſon fils, rendit ſa mémoire odieuſe par ſes crimes. Les Gaules furent ravagées en 181 par un Maternus, chef d'une armée de déſerteurs & de brigands. Les Chrétiens continuèrent d'être perſécutés. Sous l'empire de SÉVÉRE qui avoit été Gouverneur de Lyon, & qui défit l'armée d'ALBINUS ſon compétiteur dans la plaine de Trévoux en 197, le feu de la perſécution fut encore plus violent. Il périt à Lyon en 202, un ſi grand nombre de fidèles, qu'on les a appellés un *peuple de Martyrs*, & qu'une ancienne épitaphe en vers Léonins, rapportée par le P. Colonia, dans ſon *Hiſtoire de Lyon*, les fait monter à dix-neuf mille.

Le ſang de nos premiers Apôtres [1] fut une *ſemence* de Chrétiens, & bientôt chaque ville eut ſon Paſteur & ſon Martyr. Ainſi Chalon ſe glorifie d'avoir été inſtruit par S. Marcel, immolé à la fureur des Payens à *Hubiliac*, où depuis fut bâtie l'Abbaye de ſon nom. Beſançon reçut la foi des Martyrs Ferréol & Ferjeux envoyés par S. Irénée. Tournus reconnoît pour Patron S. Valérien, décapité dans ſes murs; Auxerre, S. Pélerin mis à mort à Boui, près

[1] Quelques Auteurs prétendent mal-à-propos que S. Denys, premier Evêque de Paris, fut le plus ancien Apôtre des Gaules; ce qui ne peut être, puiſqu'on n'établit ſa miſſion qu'au milieu du troiſième ſiècle, ſous le Pape Fabricien; tandis que la Foi avoit été annoncée à Lyon, Autun, Langres, Dijon, Beſançon, dès le ſecond ſiècle. Hilduin, Abbé de S. Denys au neuvième ſiècle, eſt le premier qui ſe ſoit aviſé de ſoutenir que S. Denys de Paris eſt le même que S. Denys l'Aréopagite. Mais j'ai déja obſervé dans ma *Deſcription de Paris*, que l'anachroniſme auroit dû ſuffire pour empêcher les modernes de ſuivre cette opinion, & qu'il n'y a point de chimère qui ne trouve des défenſeurs & des partiſans. La fameuſe miſſion des ſept évêques, S. Gatien de Tours, S. Saturnin de Toulouſe, S. Denis de Paris, &c, dont parle Grégoire de Tours, *li.* 1, *ch.* 28, ne tombe qu'à l'an 250 de J. C. (Voy. *ma Deſcription de Paris* dédiée au Roi en 1779, *in*-8° avec fig. p. 183).

d'Entrains; Aliſe devint preſque auſſi célèbre par le martyre de Ste Reine, que par le ſiège qu'elle avoit ſoutenu contre Céſar, &c.

Sous les règnes de VALÉRIEN & de GALLIEN, qui furent ceux de la tyrannie, de la foibleſſe & des révoltes, un déluge de maux couvrit l'Empire & les Gaules. Dieu (dit Oroſe) délia toutes les nations Barbares qui vinrent fondre ſur l'Empire Romain. Les guerres civiles excitées par trente tyrans, la peſte, les tremblemens de terre causèrent des ravages irréparables. Il ſembloit que toute la nature fût dans la confuſion, pour venger le ſang des Chrétiens verſé à grands flots par Valérien. Chrocus, Roi des Allemans ou Vandales, profitant des diviſions de l'Empire, vint piller les Gaules, ruina Mayence & Metz, & mit le ſiège devant Langres; la ville fut priſe d'aſſaut, & les habitans paſſés au fil de l'épée : l'Evêque Didier & Vallier ſon Archidiacre, eurent la tête tranchée par ordre du vainqueur. On croit que l'ancienne ville dont on a découvert les ruines au Val d'Ogne, à cinq lieues de Dijon, fut détruite par Chrocus. Ce barbare croyant immortaliſer ſon nom par la ruine des plus beaux édifices, paſſa en Auvergne, où il détruiſit le fameux temple de Mars ou de Mercure, & ſa ſtatue coloſſale, faite par Zénodore célèbre ſtatuaire. Le meurtre & le ravage accompagnoit ſes pas; mais la juſtice & la vengeance l'attendoient à Arles, où il fut pris par Marius en 260. Cet Officier Romain le donna en ſpectacle à toutes les villes qu'il avoit ſaccagées, & le fit enfin périr dans les ſupplices.

POSTHUME, que Valérien avoit établi Gouverneur à Lyon, en conſidération de ſes ſervices, fut reconnu Empereur par tous les peuples des Gaules, dont il fut ſurnommé le *Reſtaurateur & l'Hercule*. Il ſépara ſon Empire de celui de Rome, & ſe défendit vaillamment dans Autun contre Gallien qui en fit le ſiège inutilement, & qui y fut bleſſé. Il contint les Barbares au-delà du Rhin, qu'il borda de forts & de redoutes. Après un règne glorieux de dix ans [1], il fut égorgé à Mayence en 267 par ſes propres ſoldats, pour leur avoir refuſé le pillage d'une ville : ſa mort ouvrit les Gaules à tous les maux qu'en avoient écartés ſa vigilance & ſa fermeté. Quelques années après Autun, fidèle à l'Empereur CLAUDE II, un des Céſars le plus aimé pendant ſa vie & le plus regretté après ſa mort, fut aſſiégée pendant ſept mois par TÉTRICUS, ſon compétiteur à l'Empire. Malgré la vigoureuſe défenſe de ſes braves citoyens, qui ſouffrirent juſqu'à la dernière extrémité tout ce que la famine a de plus horrible, la place fut emportée d'aſſaut & livrée au pillage en 270. Claude trop occupé par les Goths n'avoit pu la ſecourir [2].

[1] Et non ſept ans, comme le diſent MM. de Tillemont & Crevier, refutés par les médailles mêmes, par Eutrope, Oroſe, & par M. de Bréquigny, *tom.* 30, *Mémoir. de l'Acad. p.* 343. On a découvert à Autun, à Sainte-Reine & en pluſieurs lieux de Bourgogne, une quantité de médailles de Poſthume qui célèbrent ſes victoires ſur les Barbares, & lui donnent le titre de Pacificateur de l'univers ; *Pacator orbis*. Il avoit formé des Gaules un Empire particulier & diſtingué de celui de Rome; mais les Gaulois ſe défirent de Poſthume, de ſon fils créé Céſar, de LOLLIEN ſon rival, de MARIUS, ſoldat de fortune, dont le règne n'avoit duré que trois jours. Ces ſouverains leur étoient donnés de la main d'une femme qui régnoit ſous leur nom. C'étoit *Victorine* ou *Victoria*, ſœur de Poſthume, laquelle ſe fit déférer le titre ſingulier d'Auguſte, & de mère des armées, *mater caſtrorum*.

[2] Tétricus irrité de la réſiſtance des Autunois, démantela leur ville, qui ne fut relevée de ſes ruines que ſous Conſtantin. Le vainqueur y demeura quelque tems & fit battre une quantité de petites monnoies. On en a trouvé des pots pleins en pluſieurs lieux de la Bourgogne. Auſone nous apprend que Cecilius Argilius, Autunois, ſon aïeul maternel, proſcrit avec d'autres illuſtres citoyens par Tétricus, ſe retira à Acqs avec ſa fille, mère du célèbre Poëte de Bourdeaux. L'empire des Gaules élevé par Poſthume, finit en la perſonne de Tétricus.

Après un règne de six ans, Tétricus fut défait par AURÉLIEN dans les plaines Catalauniques, & conduit à Rome en triomphe en 273. C'est dans son voyage des Gaules qu'Aurélien, selon Vopiscus, consulta une Druidesse pour savoir si l'Empire passeroit à sa famille, & qu'il fit rebâtir Orléans qui quitta son ancien nom de *Genabum*, pour prendre celui d'*Aurelianum*, d'où s'est formé le nom moderne. Quelques Auteurs se fondent sur l'autorité de Grégoire de Tours, pour prétendre qu'Aurélien, charmé de la situation de Dijon, qui n'étoit sous César qu'un camp Romain, l'embellit & le fortifia de trente-trois tours en 274; mais les bons Critiques rapportent à Marc-Aurele les fortifications & les embellissemens de cette ville. La persécution se ralluma sous Aurélien, Prince cruel, qui s'attira ce reproche au milieu de son triomphe; *Personne n'a bu autant de vin qu'il a versé de sang humain.* On place vers ce tems le Martyre de S. Pélerin à Auxerre; de S. Prisque ou Prix à Toussy-sur-Yonne, en Auxerrois; ceux de Ste Colombe à Sens; de S. Révérien à Autun; de S. Denys à Paris, &c. &c.

Les Gaules respirèrent un peu sous PROBUS, dont le règne fut trop court pour le bonheur de l'humanité. Après avoir chassé les Francs & les Bourguignons qui commençoient déja leurs incursions dans ce beau pays, & avoir reçu les soumissions de neuf Rois des nations Germaniques, il donna la paix générale à l'Empire en 277. Il en profita lui-même pour rendre ses sujets heureux, & relever ou bâtir soixante-dix villes. Toutes celles des Gaules lui offrirent des couronnes d'or qu'il consacra à ses Dieux; & Rheims lui éleva un arc de triomphe de trois arcades d'Ordre Corinthien : ce monument enfoui depuis, fut découvert à la fin du dernier siècle, & gravé par M. Rainssant. Probus permit aux Gaulois de replanter des vignes que Domitien avoit fait arracher; & c'est à ce bon Prince que la Bourgogne doit une des sources de ses richesses, de ses délices & de sa renommée.

Sous l'empire de DIOCLÉTIEN & de MAXIMIEN, les Gaules furent ravagées par les *Bagaudes*, Pâtres Gaulois rassemblés par la misère, révoltés par la dureté des exactions, & commandés par le tyran *Amandus*, dont M. Foucault avoit une médaille unique. Autun dont les fortifications étoient renversées, eut beaucoup à souffrir de leurs pillages. Ils ruinèrent les restes des édifices de cette ville & la dépeuplèrent. Maximien extermina les rebelles, fit quelques remises aux Autunois pour rétablir leurs maisons, & éleva un monument de sa victoire en l'honneur de Jupiter & de son collègue Dioclétien. Le P. Lempereur, Jésuite & habile Antiquaire, assure avoir vu à la fin du dernier siècle, les restes de ce monument, appellé la *Tour-Jouère*, & avoir trouvé en 1700 une colonne dont l'inscription portoit : *Jovi Augusto Donum.* C'est pendant le cours de cette expédition que la légion Thébaine commandée par Maurice, ayant refusé de suivre Maximien contre des Chrétiens, & de prendre part au sacrifice de ses faux Dieux, fut massacrée à Agaune, depuis Saint-Maurice en Valais, l'an 286.

CONSTANCE CHLORE, fait César en 292, & depuis Empereur par l'abdication de Dioclétien, partagea l'Empire avec GALERE MAXIME en 305. Ayant eu le département des Gaules & de la Bretagne, il s'y fit chérir par sa modération & ses bienfaits. Il eut sans cesse à combattre les nations Germaniques qui faisoient des courses dans les Gaules. Il leur livra une célèbre bataille près de Langres; il y fut surpris & blessé par les ennemis qui le forcèrent à se renfermer dans cette ville; mais étant sorti à la tête des braves habitans & de ses soldats,

il fondit ſur les Germains, & leur tua plus de ſoixante mille hommes. Ceux qui échappèrent au carnage s'enfuirent juſqu'au Rhin où ils furent pourſuivis, inveſtis & faits priſonniers. Il les diſperſa dans pluſieurs Cités, & plaça entr'autres dans celle de Langres, une colonie des *Attuariens*, tribu des Francs originaires des Celtes, qui donna ſon nom à ce Canton. L'occupation continuelle des armes n'empêcha point cet Empereur d'aimer les lettres & d'en favoriſer l'étude; connoiſſant le mérite de l'Orateur Eumène [1], il lui donna un emploi honorable, & le chargea enſuite du rétabliſſement des études à Autun ſa Patrie. Ce bon Prince fut modeſte, doux & humain; & tandis que les autres Empereurs, perſécuteurs des Chrétiens, lui donnerent l'exemple d'une ſuperſtition inquiete & féroce, il ne tourmenta jamais perſonne pour ſa religion: il mourut très-regreté en 306.

Constantin fils de Conſtance Chlore, marcha d'abord ſur les traces de ſon père qui l'avoit déclaré Céſar. Rempli de bienveillance pour les Gaules, où ſon père avoit gagné tous les cœurs, il y fit ſon ſéjour pour les garantir des incurſions des Barbares. Il ſe rendit à Trèves, & de-là il vint à Langres & à Autun en 311. L'Orateur Eumène nous apprend qu'à la vue des ruines immenſes de cette Cité, de ſes palais renverſés, de ſes chemins rompus & de ſes environs déſerts & incultes, ému ſur-tout par la préſence du Sénat qui ſe proſterna à ſes pieds devant la porte du palais dans un profond ſilence, l'Empereur verſa des larmes de pitié & de tendreſſe, tendit la main aux Sénateurs, les releva & prévint leur demande. Il ordonna que tout fût réparé aux dépens du fiſc, & remit la taxe de cinq ans qui étoit due au tréſor. Sur les vingt-cinq mille taillables du territoire d'Autun, il fit grace pour l'avenir de ſept mille capitaux. Cette faveur fit renaître l'eſpoir & l'induſtrie; Autun ſe repeupla, & les terres furent miſes en valeur. La ville regardant ce Prince comme ſon père & ſon fondateur, prit le nom d'*Ædua Flavia*, de la famille des Flaviens dont étoit Conſtantin. Quoique Eumène nous aſſure que l'Empereur fit d'Autun une ville auſſi belle que Trèves, il ne paroît pas que ſes murailles ayent été réparées pour lors, puiſque Amien Marcellin, Auteur de la fin du même ſiècle, dit que de ſon tems elles tomboient de vétuſté; *Muros carie vetuſtatis invalidos*, tandis que les anciens murs d'Autun ſubſiſtent encore aujourd'hui.

L'Empereur frappé, dit-on, du ſigne lumineux qui lui préſageoit la victoire, & qui ſelon

[1] Grec d'origine, né à Autun d'un père Athénien, qui avoit fait briller ſes talens dans les Gaules. Il avoit quitté Autun pour aller à Rome, y donner des leçons dans l'art oratoire. Conſtance Chlore l'attira à ſa Cour pour y exercer une charge conſidérable. Il le choiſit enſuite pour ranimer dans Autun le goût de l'éloquence & des arts: il lui écrivit à ce ſujet la lettre la plus honorable. Cette lettre rapportée par M. le Beau dans le premier tome de ſon *Hiſtoire du Bas-Empire*, eſt un monument précieux du reſpect qu'on avoit alors pour la ſcience & les talens. L'Empereur Conſtantin augmenta par la ſuite ſes honoraires, & lui accorda une penſion de ſix cents mille ſeſterces, que M. le Beau évalue à ſoixante mille livres de notre monnoie, ſomme exorbitante qui prouve encore mieux quelle eſtime on faiſoit de la noble profeſſion de l'éloquence. Eumène, par un trait de généroſité bien rare, conſacra ce riche préſent aux réparations des écoles Mœniennes, & à l'embelliſſement de ſa patrie. On voyoit ſous les portiques de l'école une carte de toutes les terres, villes, peuples, avec le cours des fleuves, les mers & la ſinuoſité des côtes, ce qui prouve l'ancien uſage des cartes géographiques. Le P. Lempereur, Jéſuite, & habile antiquaire, préſume que la pierre trouvée à l'Abbaye de S. Jean-le-Grand, ſur laquelle étoit gravé l'itinéraire des voies Romaines en Italie, étoit un morceau d'une des colonnes qui ſoutenoient les portiques de l'école Mœnienne. Il eſt fâcheux qu'un ſi beau monument ait été enſeveli dans les fondations de la nouvelle Egliſe, par l'ignorance d'un Architecte. On voyoit ſur cette pierre curieuſe, des places, telles que *Forum Lepidi*, *Fines Gallorum*, dont aucun itinéraire ne fait mention. (*Voyez Journal de Trévoux, Décembre* 1709).

les

les PP. Perri & Morin, lui apparut près de Chalon-ſur-Sône en 311, rendit la paix à l'Egliſe ſi agitée pendant trois ſiècles. Il ſurmonta tous ſes rivaux avec le ſecours & les armes des Chrétiens. Vainqueur du tyran Maxence en 312 [1], il fut reconnu ſeul Empereur, & il fit monter avec lui la vraie religion ſur le trône des Céſars. Les Paſteurs eurent alors la liberté de prêcher l'Evangile; la foi fut portée de proche en proche; les bois ſacrés furent détruits ou abandonnés; les ſacrificateurs interdits prirent la fuite ou ſe convertirent; des Baſiliques furent élevées au vrai Dieu; & par les travaux apoſtoliques des Prélats qui brillèrent en ce ſiècle, toutes nos Provinces ſe trouvèrent Chrétiennes, quand les Bourguignons & les Francs en firent la conquête. L'Egliſe qui s'étoit accrue malgré toutes les puiſſances humaines, protégée alors par les Souverains, n'avoit plus de bleſſures à craindre que de la part de ſes enfans, & c'étoient les plus dangereuſes: l'unité fut bientôt rompue, & l'Egliſe déchirée par les Schiſmatiques & les Ariens. Conſtantin s'arrêtant à Chalon-ſur-Sône en 315, y promulgua cette loi ſi célèbre, par laquelle « il fait défenſes de marquer les criminels au » viſage, de peur de ſouiller la face formée à la reſſemblance de la Beauté Céleſte ». (*l.* 17, *c. de Pœnis*).

Le ſiège de l'Empire transféré de Rome à Biſance, le partage des provinces entre les enfans de Conſtantin, les guerres civiles qui en furent la ſuite, les querelles de religion auxquelles les Princes prirent trop de part, furent les principales cauſes de la décadence & de la chûte de ce coloſſe qui étendoit ſes bras par-tout l'univers. Les limites de l'Empire étoient trop étendues pour que les Barbares puſſent être long-tems contenus. Sous CONSTANCE, une armée d'Allemans, après avoir en 356 paſſé le Rhin, renverſé Beſançon, inſulté Chalon, vint fondre ſur Autun. Les vétérans du Céſar JULIEN ſauvèrent cette place qui alloit ſuccomber ſous tant d'efforts. Julien pourſuivit l'ennemi juſqu'au Rhin, le battit à Brumat [2], rétablit les murs de Cologne, & vint paſſer l'hiver à Sens. Il y fut aſſailli bruſquement à ſon tour par une troupe nombreuſe d'Allemans & de Francs. Il étoit preſque ſans ſoldats; il fut même abandonné de Marcellus, Général de la Cavalerie; mais il lui reſtoit ſon courage & le ſecours des Sénonois. Il ſoutint pendant trois jours pluſieurs aſſauts avec tant de bravoure, que les ennemis rebutés levèrent le ſiège.

Les Auteurs remarquent à la louange de JULIEN, devenu ſi fameux par ſon apoſtaſie & ſes ouvrages, qu'à ſon entrée dans les Gaules, chaque tête étoit taxée à vingt-cinq pièces d'or [3] qu'il modéra à ſept. Cette action le fit chérir des Gaulois, qui l'élevèrent ſur un

[1] Le Sénat fit ériger à ce ſujet un ſuperbe arc de triomphe en l'honneur du vainqueur, avec une inſcription où il eſt appellé *le libérateur de Rome*, *l'auteur du repos public*, & où il eſt dit qu'il avoit défait le tyran par inſpiration divine (*inſtinctu divinitatis*). A l'imitation de Rome, la colonie de Cavaillon, capitale des *Cavares*, dans le Comtat, fit dreſſer l'arc triomphal d'une grande & ſeule arcade, dont on voit les reſtes dans le jardin du Prévôt de la Cathédrale, deſſiné par Mignard, & gravé dans les antiquités de D. Montfaucon. *to. IV*, *li. VI.* (*Additions à l'abr. de l'Hiſt. de Bourgogne*).

[2] *Brocomagus*, à quatre lieues de Strasbourg. M. Schœpflin témoigne qu'aucun lieu en Alſace ne fournit autant de monumens Romains de toute eſpèce. (*Alſ. illuſt.*)

[3] La pièce d'or valoit quinze livres de notre monnoie, ce qui ſeroit encore exorbitant, ſi l'on entendoit que chaque individu étoit taxé à ſept piéces. Mais en retranchant les eſclaves, les enfans, les femmes, la moitié des veuves, (deux veuves, ſelon les loix, ne faiſoient qu'une tête) en un mot les exempts par leur dignité ou leur profeſſion, alors la contribution étoit foible; ſur dix-ſept millions d'ames, il n'y avoit peut-être pas cinq cents mille contribuables. (*Vie de Julien, par la Bletterie, pag.* 138, *ſeconde édition.*).

bouclier & le proclamèrent Empereur dans la ville de Paris, qu'il appelloit *sa chère Lutèce.* Il y passa deux hivers, & y fit construire des bains, un aquéduc & un palais que les Rois de la première race ont habité depuis Clovis. La simplicité, la franchise & les mœurs austères des Gaulois sympathisoient avec son humeur affable, populaire, ennemie du luxe & des plaisirs. Comptant sur le dévouement & la haute valeur de ses *grands compagnons d'armes* (c'est ainsi que Julien appelloit les Gaulois dans une harangue militaire); il forma le dessein de prévenir Constance & de passer en Orient. Tous jurèrent de le suivre, & de verser leur sang pour leur *Capitaine & le vainqueur des Rois & des Nations.* Ils le suivirent en effet, & après la mort de Constance auquel il succéda, ils le servirent avec courage dans la guerre de Perse & dans le combat désastreux où il fut tué en 363. Il fut regretté sincérement dans les Gaules dont il étoit le Restaurateur.

Ni la valeur de Julien, ni le séjour de Valentinien I, & de son fils Gratien dans les Gaules, ni les victoires du grand Théodose, *semblables* (dit Pasquier) *à celles d'Hercule contre l'Hydre*, ne purent arrêter les courses des Barbares. Ils se poussoient les uns sur les autres comme les flots de la mer, & venoient se briser sur les frontières contre les légions Romaines: à la fin renversant les digues qui s'opposoient à leur passage, ils inondèrent la Province Séquanoise, & en ruinérent les plus belles villes, telles que Augsts, Avenche & Besançon. Cette dernière étoit ornée des plus superbes temples, selon la lettre de l'Empereur Julien au Philosophe Maxime. Les ruines de quarante-cinq villes, sans compter les forts & les châteaux, marquèrent leur passage. On verra le détail des calamités de la Gaule dans les *annales Celtiques & Romaines.* Bientôt après les Alains, les Vandales, les Suèves & les Gépides traversèrent les Gaules, portant par-tout le fer & le feu jusques dans l'Espagne & en Afrique, où ils jettèrent les fondemens d'un royaume qui fut renversé presque aussi-tôt. L'Empire affoibli par le partage qu'en avoit fait Théodose, entre ses deux fils Arcade & Honorius, & épuisé par ses guerres continuelles avec les nations du nord, étoit sur le penchant de sa ruine. On fut obligé d'accorder des provinces entières aux Barbares, pour défendre ces mêmes Provinces contre d'autres Barbares. Mais les plus grands coups furent d'abord portés contre la capitale même.

Alaric, Roi des Goths, appellé en Italie par Stilicon, met le siège devant Rome, la prend & la livre au pillage en 409. Cette ville superbe qui subsistoit depuis près de douze siècles, qui avoit résisté à tant d'ennemis puissans, qui avoit triomphé de presque tous les peuples de la terre enchaînés au Capitole, devint la proie d'un brigand heureux, & le tombeau de ses habitans. « Une autre Rome toute Chrétienne, dit éloquemment Bossuet, » sort des cendres de la première; purgée par ses désastres mêmes des restes de l'idolâtrie, » elle ne subsiste plus que par le Christianisme qu'elle annonce à tout l'Univers ». Ainsi cette harmonie si vantée de l'Empire Romain est détruite; des Monarchies nouvelles vont se former, & l'Histoire moderne commence.

SECONDE ÉPOQUE

CONTENANT l'établissement des BOURGUIGNONS *dans les Gaules, & l'Histoire abrégée des deux premiers Royaumes de Bourgogne, depuis 410 jusqu'à 613.*

LES BOURGUIGNONS qui soumirent nos Provinces, ont une origine aussi incertaine que celle des FRANCS, & leur ancienne histoire n'est pas mieux éclaircie. Ces peuples, encore sauvages, & pour ainsi dire sortant des mains de la nature lors de leur première irruption, ne connoissoient que la chasse & la guerre; ils n'avoient point d'écrivains qui eussent le talent de transmettre à la postérité le récit de leurs exploits. Ils ne furent pas plus heureux depuis leur établissement dans les Gaules, & aucun ancien Auteur n'a donné une histoire suivie des premiers Rois de Bourgogne: nous n'en trouvons que des lambeaux épars dans celle des autres peuples; & il faut consulter une foule d'Ecrivains & d'Historiens étrangers pour en rassembler les matériaux.

Si nous en croyons Ammien Marcellin historien contemporain, les Bourguignons sont sortis des Légions Romaines, que Tibère & Drusus avoient laissé dans la Germanie pour en contenir les habitans, & ils devoient leur nom aux Bourgs fortifiés qu'ils habitoient. Il dit que les Bourguignons en convenoient eux-mêmes : (*Sobolem se esse Romanam Burgundi sciunt*, &c. li. 28, c. 5). Orose qui donna son Histoire huit à dix ans après l'établissement des Bourguignons dans les Gaules, adopta le même sentiment sur leur origine Romaine. Mais Pline le Naturaliste, qui écrivoit l'an 77 de J. C. & dont l'autorité est d'un si grand poids dans ces matières, assure que les Bourguignons sont Germains, & qu'ils composoient la principale tribu des *Vandales* [1]. Procope, Secrétaire de Bélisaire, & Zozime, dont l'histoire a paru sous Théodose le jeune, vers le tems de l'irruption des Bourguignons, les disent également Germains d'origine & de nation Vandale : ils les placent, ainsi que Ptolomée, près de la mer Baltique, sur les bords de la Vistule, dans le pays qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de *Vandalie* dans la Prusse Ducale.

Ces peuples nés au milieu des forêts, étoient ennemis de la contrainte : la liberté faisoit

[1] *Vindili quorum pars Burgundiones*, &c. c'est de ce mot *Burgundiones*, donné par Pline à ces peuples, qu'est venu le nom moderne de *Bourguignons*. Quant à sa signification primitive & à son étymologie radicale, il faut abandonner ces vaines recherches à l'oisiveté & à la fiction de ceux qui s'en occupent. Saint-Julien de Baleure, qui fait sortir les premiers Bourguignons des Gaules, tire leur nom de l'ancien *Bourg d'Ogne*, près Tréchâteau, dans l'endroit appellé encore aujourd'hui *Terre d'Ogne*. Luitprand dérive ce nom de *Gula*, qui signifie gosier & gourmandise, comme si l'on avoit dit *Burgundiones* pour *Gurguliones*; soit pour reprocher à ces peuples leur voracité, soit parce qu'ils parloient du gosier. Isidore le fait venir des Bourgs qu'ils occupoient, *castra quæ Burgos vocant*, &c. Le ridicule de toutes ces étymologies, qui ne sont appuyées sur aucun auteur contemporain digne de foi, est d'autant plus frappant, que les anciens donnent des noms assez différens à ces peuples : Ptolomée les appelle *Frugondiones*; Mamertin *Burgundii*; Procope *Burgusiones*; d'autres *Bergonii*. &c. &c. Le Concile de Francfort les nomme *Gutiebodingi*, & un Capitulaire d'Aix la-Chapelle, *Gudibdingi* : mais ces deux derniers noms sont bien postérieurs aux autres; ils sont corrompus, & n'ont été donnés, selon Ménage, aux Bourguignons, que parce qu'ils suivoient la loi Gombette, *à Gundebaldâ lege*.

leur bonheur, la chasse leur occupation, les troupeaux & les esclaves leurs richesses; sans patrie & sans demeures fixes, ils ne redoutoient que la servitude. Ils n'avoient aucun art agréable, mais ils pratiquoient l'hospitalité & toutes les vertus des peuples sauvages. Ils n'avoient pour armes que la *frame* (espèce de lance ou de hallebarde), la fronde, l'épieu & la hache, qui servoit également pour attaquer, pour se défendre & pour bâtir leurs maisons. Ils marchoient toujours armés, usage qu'ils conservèrent après la conquête. On dit qu'ils portoient la figure d'un chat sur leurs boucliers, emblême de la liberté qu'ils vouloient conserver par-tout. Ils avoient des chefs, mais ils n'avoient point de maîtres; ces chefs qui portoient le titre de *Hendins*, furent d'abord électifs. Leur autorité n'avoit d'autre terme que celui du bonheur de la nation; ils n'étoient pas seulement comptables de leurs fautes personnelles, ils l'étoient aussi des caprices de la fortune. On les déposoit lorsqu'ils avoient perdu une bataille, ou mal réussi dans leurs entreprises. On les rendoit même responsables de la stérilité & des fléaux qui affligeoient la nation. Leurs Prêtres étoient traités bien plus favorablement. Le Pontife nommé *Sinist*, étoit perpétuel; son pouvoir surpassoit celui du Hendin, & s'étendoit au droit de punir les coupables. Le respect des peuples le mettoit lui-même à l'abri de toutes révolutions.

Les Goths & les Gépides, nations Scythes, inquiétèrent souvent les Bourguignons dans leur première demeure sur les bords de la Vistule. Ils en furent chassés vers l'an 245, par Fastida Roi des Gépides, & ils se retirèrent avec les Nuytons leurs alliés, entre l'Elbe & le Véser, dans le pays que les Cattes venoient d'abandonner pour aller habiter la Toxandrie; ce qui s'accorde avec le récit de Procope (*liv. I.*), qui place les Bourguignons dans la Thuringe. Ils y conservèrent les mêmes usages qu'ils avoient avant leur émigration. Leurs demeures étoient isolées dans les forêts. Ils vivoient de fruits, d'oignons & autres légumes, du lait de leur bétail, du produit de leur chasse. Ils furent tranquilles pendant quelques années dans leur nouvel établissement; mais ils suivirent bientôt l'exemple des autres nations Germaines, plus voisines des Gaules, qui ne cessoient de faire des incursions dans les terres de l'Empire, pour venger leur liberté que Rome avoit envain tâché d'opprimer.

L'Histoire place à l'an 275 la première irruption des Bourguignons dans les Gaules. Ils passèrent le Rhin & se rendirent maîtres de plus de soixante-dix villes qu'ils occupèrent pendant deux ans. Ce ne fut qu'en 277 que l'Empereur Probus, la terreur des Barbares, les défit & les contraignit à rendre le butin & les prisonniers qu'ils avoient fait. Ils obtinrent la paix & se retirèrent; mais ayant manqué à quelques conditions du traité, Probus les joignit dans leurs retraites, en tailla un grand nombre en pièces, & fit beaucoup de prisonniers qu'il envoya en Bretagne (*Vopisc. in Prob.*). Les Bourguignons réunis aux Allemans firent en 287 une nouvelle irruption dans les Gaules, qui ne leur réussit pas mieux que la précédente. Maximien, associé à l'Empire par Dioclétien, défit aisément une armée que la peste & la famine avoient déja détruite en partie (*Mamert. Paneg.*). Le peu qui échappa aux armes des Romains, repassa le Rhin pour se retirer dans leurs forêts, où ils réparèrent par une longue paix, les deux échecs qu'ils avoient reçus. Ces peuples passèrent ensuite le Véser, pour se rapprocher des bords du Rhin, & se cantonnèrent dans un pays moins âpre que les

les forêts de la Thuringe qu'ils habitoient. Si l'on en croit Mammertin, ils occupoient déja les bords du Rhin lors de leur défaite par Maximien en 287. Ils eurent dans cette nouvelle demeure, de grandes querelles avec les Allemans dont ils n'étoient séparés que par le Mein, pour régler leurs limites & pour des fontaines salées dont ils vouloient s'arroger la possession.

C'est après cette troisième émigration, dont on ignore la date & la cause, que les Bourguignons commencèrent à se civiliser par le commerce des Gaulois. Ils n'avoient avant cet établissement, que des arts convenables à leur situation. Ils cultivèrent alors des terres, exercèrent quelques arts utiles, mais se gouvernèrent toujours selon leurs usages, avec un conseil de la nation assemblée par les chefs. Leurs habillemens qui jusqu'alors n'avoient été faits que des dépouilles d'animaux & d'un tissu grossier de la laine de leurs troupeaux, commencèrent à être d'étoffes fabriquées dans les Gaules, & leurs armes défensives, autrefois de cuir & d'osier, furent formées d'écailles forgées ou de mailles entrelacées. Socrate (*li.* 7) nous apprend que dans ce tems ils étoient ouvriers en fer & charpentiers, métiers convenables à des habitans des forêts qui s'y bâtissoient des retraites, & se servoient de chariots. Mais ils n'étoient pas, comme le prétend cet Auteur, ouvriers mercenaires travaillant à la journée chez les autres peuples. Il pouvoit y avoir chez les Romains quelques esclaves asservis par la loi du plus fort à remplir ces emplois; mais jamais parmi un peuple Nomade, guerrier & indocile, qui sacrifioit tout à son amour pour la liberté.

Tels étoient les Bourguignons sur les bords du Rhin. Devenus moins barbares, & détrompés de leurs superstitions, par le voisinage & le commerce des Gaulois, on vit arriver le moment ordonné par les décrets divins, où la lumière de la foi devoit briller à leurs yeux. Ils avoient entendu parler d'un Dieu puissant, dont le culte s'étoit nouvellement établi dans les Gaules. Ils envoyèrent des députés aux Evêques voisins pour se faire instruire, & ceux-ci s'étant fait baptiser, rapportèrent la foi à leurs compatriotes [1]. On ignore la date de leur conversion. Les uns l'attribuent aux prédications de S. Sévère, évêque de Trèves en 401. D'autres font remonter cet événement jusqu'à l'an 317, tems auquel la conversion des nations voisines du Rhin suivit de près celle du grand Constantin. C'est l'opinion de Sozomène (*li. II.*). Ainsi les Bourguignons furent les premiers Chrétiens du Nord. Ils eurent le bonheur de puiser dans une source pure, les vérités de l'Evangile; & c'est sans fondement que quelques Auteurs ont avancé qu'ils furent presque aussi-tôt Ariens que Chrétiens. Ils étoient encore zélés Catholiques, long-tems après leur établissement dans les Gaules [2].

[1] On prétend que c'est pour tourner en ridicule la cérémonie de leur Baptême, que leurs voisins les appellèrent *Bourguignons salés:* mais l'origine de ce sobriquet est fort contestée. Pasquier l'attribue aux démêlés qu'ils eurent avec les Allemans à l'occasion de leurs salines. D'autres croient qu'il vient d'une espèce d'armure fort en usage parmi eux, appellée *salad* ou *Bourguignote.* D'autres rapportent ce sobriquet à un événement arrivé à Aigues-mortes en 1422: mais l'origine de ce surnom est bien antérieure, puisqu'il est déja cité dans un acte de 1410.

[2] Ce n'est que plus d'un siècle après leur conversion que les Bourguignons furent infectés de l'Arianisme par la fréquentation des Visigoths; & Sainte Clotilde, fille d'un Roi de Bourgogne, porta la Religion de ses pères sur le trône des François. Socrate assure (*li. VII*) que ces peuples étoient de bons chrétiens & d'un caractère franc & pacifique. Caractère de franchise qu'ils conservèrent long-tems, puisque selon S. Julien de Baleure, c'étoit jadis un dire commun en France, que *la parole d'un Bourguignon vaut une obligation.* Orose nous représente (*li. VII, c. 33*) ces Bourguignons chrétiens, obéissans & soumis aux Ministres de la Religion, pleins de respect & de vénération pour

Les Bourguignons étoient encore au-delà du Rhin, & dans le fort de leurs démêlés avec les Allemans, lorſqu'ils reçurent des députés de l'Empereur Valentinien I, qui ſollicitoit leur ſecours contre les mêmes Allemans. Ils s'aſſemblèrent au nombre de quatre-vingt mille, & marchèrent vers le Rhin pour attendre les Romains, avec leſquels ils vouloient partager la gloire de leur expédition. Ce fut en 370, ſelon Oroſe, qu'ils arrivèrent au rendez-vous, où ils attendirent long-tems ſans voir paroître l'armée Romaine, ni ſans en recevoir de nouvelles, & ils s'en retournèrent indignés contre un peuple qui leur manquoit de foi, & qui les compromettoit avec leurs ennemis. Frédégaire qui étoit Bourguignon, veut que ce ſoit lors de cette expédition, qu'après être reſtés deux ans ſur les bords du Rhin, ils ſe répandirent dans les Gaules en 373, où ils fondèrent le PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE. Mais ſon récit eſt formellement contredit par celui d'Ammien Marcellin, Hiſtorien plus digne de foi, & qui écrivoit les événemens de ſon tems. Il aſſure que les Bourguignons après avoir longtems attendu Valentinien ſur le Rhin, s'en retournèrent dans leur pays natal. (*Genitales repetunt terras*, li. 28.).

GONDICAIRE, *Fondateur du premier Royaume de Bourgogne.*

La chûte de l'Empire d'Occident, dont les débris ſervirent à former les nouvelles Monarchies, fut accélérée par la trahiſon d'un Miniſtre infidèle. Stilicon, fameux Général des armées Romaines ſous le grand Théodoſe, qui lui avoit donné ſa nièce en mariage, étoit Vandale de nation, & peut-être de la tribu des Bourguignons. Devenu tuteur & beau-père d'HONORIUS, dont il mépriſoit la foibleſſe & le peu de génie, il réſolut d'élever ſon propre fils Euchèrius à l'Empire. Cet ambitieux ſujet appella dans les Gaules les Vandales, les Alains & les Suèves, qui s'y répandirent le dernier jour de l'an 406. Les Bourguignons également invités par Stilicon leur compatriote, à venir partager les dépouilles de l'Empire, paſsèrent le Rhin [1] au commencement de l'an 407, ſous la conduite de GONDAHAIRE ou GONDICAIRE qui avoit alors le titre de *Hendin*. Perſonne ne s'oppoſa ni à leur paſſage, ni à leur établiſſement, par un effet de la politique de Stilicon, qui avoit déja appellé Alaric en Italie, & qui croyoit affermir ſon autorité en laiſſant envahir les Provinces de l'Empire qu'il étoit ſeul en état de défendre. Mais les menées de ce Général furent bientôt découvertes. Il fut aſſaſſiné par ſes ſoldats, à qui Honorius en avoit donné l'ordre. La mort de Stilicon ne fit qu'accroître les maux de l'Empire; Alaric n'ayant plus ce grand Général à

eux, doux, agréables, complaiſans; & depuis qu'ils ſe furent aſſujettis les Gaules, vivant avec les Gaulois-Romains, non comme avec des peuples ſoumis par la force, mais comme avec des frères auxquels ils étoient unis par le ſang & l'habitude. On a tracé ce portrait des premiers Bourguignons, d'après un Auteur contemporain, pour faire voir combien la Religion Chrétienne bien entendue eſt capable d'adoucir les mœurs féroces d'un peuple encore ſauvage.

[1] On ignore préciſément l'endroit où ſe fit ce paſſage; mais les Bourguignons cantonnés dans la Germanie, ſur les bords du Neckre, entre le Rhin & les Allemans, s'étoient étendus juſqu'à la courbure du Rhin, où ſont ſituées les villes de Baſle & d'Huningue; & il eſt à préſumer que ce fut en cet endroit qu'ils paſsèrent le fleuve, puiſque dans ces premiers tems nous voyons qu'ils occupoient une partie de l'Alſace, de la Suiſſe & le Mont-Jura juſqu'à Genêve. Quant à l'époque de ce paſſage, on ſait ſeulement qu'il ſuivit de près celui des Vandales & des Alains, & que ce fut au plutard en 407.

combattre, prit Rome & la ravagea en 409. Les Vandales défoloient l'Efpagne : il s'étoit formé dans les Gaules une confédération de toutes les cités Armoriques pour chaffer les Romains. Dans le même tems quelques tribus des Francs pafsèrent le Rhin & fe fixèrent dans la Toxandrie & l'île des Bataves.

Au milieu de tous ces troubles, les Bourguignons s'établirent facilement dans leurs nouvelles conquêtes, & fe rendirent bientôt maîtres des pays fitués entre le haut-Rhin, le Rhône & la Sône. Ils fongeoient à s'étendre, mais le bruit des victoires d'Ataulfe beau-frère & fucceffeur d'Alaric, qui fe difpofoit à entrer dans les Gaules, fufpendit leur deffein. Ce Prince guerrier venoit de ravager l'Italie & de piller Rome pour la feconde fois; il emmenoit Placidie fœur d'Honorius, qu'il avoit prife au fac de cette ville. L'Empereur traita avec lui pour s'en délivrer, & lui céda la Narbonnaife & l'Aquitaine, où il fonda le Royaume des Vifigoths. Les Bourguignons craignant de fe compromettre avec cette nouvelle puiffance, & d'attirer l'orage de leur côté, fe continrent quelque tems dans leurs premières limites. L'Empereur accablé par une multitude de Barbares, rechercha l'amitié de cette nation, qui paffoit dès-lors pour la plus policée de la Germanie. Le Patrice Conftance, qu'Honorius affocia depuis à l'Empire, fit avec eux un traité folemnel qui leur affuroit, à titre d'*Hôtes* & de *Confédérés*, les pays dont ils s'étoient emparés. Ce traité fut l'époque d'une révolution dans leurs mœurs. Devenus amis, alliés & auxiliaires des Empereurs, ils prirent bientôt les ufages des Romains & des Gaulois avec lefquels ils étoient obligés de vivre [1].

Le nouvel état des Bourguignons dans les Gaules, la néceffité de cultiver les terres foumifes à leur domination, & le defir d'étendre ou de conferver leurs conquêtes, exigeoient une forme de Gouvernement différente de celle qu'ils avoient dans leurs forêts. *Ils élurent un Roi*, auquels ils confièrent une pleine autorité, & le choix tomba fur GONDICAIRE, le même fans doute qui étoit *Hendin* ou Général lors du paffage du Rhin en 407, & qu'on peut regarder comme le premier fondateur du Royaume de Bourgogne, dont S. Profper rapporte le commencement à l'an 414. Les Francs qui s'étoient établis dans l'île des Bataves, fuivirent bientôt cet exemple en élevant leurs Généraux fur le pavois avec le titre de Rois. Gondicaire montra par fa conduite qu'il étoit digne du choix de fa nation. Il avoit d'abord établi fon trône à Genève, qui étoit au centre de fes Etats, & il avoit fait quelques loix fur le partage des terres, & pour donner un frein aux paffions violentes d'un peuple encore indocile & brut. Craignant l'engourdiffement de fes fujets au fein d'une trop longue paix, & profitant de la foibleffe de l'Empire attaqué de toutes parts, il arme pour entrer dans la Séquanoife qui fubit la loi du Vainqueur; il fe rend maître de Langres, d'Autun, de Lyon,

[1] Sidoine Apollinaire, Poëte & Hiftorien, Evêque de Clermont en Auvergne, qui avoit eu befoin du fecours des Bourguignons pour fe garantir de l'invafion des Vifigoths, peint ces premiers comme des hommes doux, pacifiques, fimples, amis du travail; braves foldats, de haute taille (*fepti-pedes*, hauts de fept pieds, exagération poétique, pour marquer la taille avantageufe de nos ancêtres; d'ailleurs le pied Romain n'avoit que dix pouces dix lignes): mais Clermont ayant paffé fous la domination des Goths, cet Evêque parla bien différemment des Bourguignons, qu'il repréfente comme des ivrognes, des gourmands, des gens lourds & groffiers, qui fe frottoient les cheveux de beurre aigre, &c. Ces reproches, effet de la prévention nationale, ne détruifent pas l'éloge qu'il en avoit fait précédemment.

de Vienne dont il fait ſa Capitale. Portant enſuite ſes armes victorieuſes au nord, il entre dans la Belgique, ſoumet les cités de Metz, Toul & Verdun en 427. Il n'eût point mis de bornes à ſes conquêtes, ſans la valeur d'un héros qui ſoutint quelque tems l'Empire au penchant de ſa ruine.

Ce grand homme étoit Aëtius, envoyé par l'Impératrice Placidie, tutrice de ſon fils Valentinien III, pour retarder les progrès des Barbares dans les Gaules. Le premier exploit de ce Général fut de chaſſer les Viſigoths qui avoient mis le ſiège devant Arles. Il attaqua enſuite les cités Armoriques révoltées, & battit les Francs qui s'étoient avancés dans la Belgique. Il retomba enfin ſur les Bourguignons qu'il défit dans une ſanglante bataille en 435. Ils demandèrent la paix & l'obtinrent par un traité qui les rendit tributaires de l'Empire, & qui les obligeoit à ſervir dans les armées Romaines, au défaut des citoyens que la guerre avoit détruits. Après ces exploits Aëtius repaſſa en Italie, où il reçut le titre de Patrice, avec les honneurs Conſulaires. Gondicaire voulant réparer ſes pertes en l'abſence d'Aëtius, fit une nouvelle irruption ſur les terres de l'Empire; mais le Général Romain chargea les Alains, tribu des Huns, anciens ennemis des Bourguignons, de le venger. Les Alains les attaquèrent aux environs du Rhin, & en firent un horrible carnage en 436. Leur Roi Gondicaire y perdit la vie avec vingt mille des ſiens, laiſſant la couronne mal affermie à Gondioc ou Gonderic ſon fils, dont les modernes trompés par le récit obſcur de Grégoire de Tours & de Frédégaire, confondent le règne avec celui de ſon père Gondicaire [1].

GONDIOC.

Les premières années du règne de Gondioc furent paiſibles, malgré les terribles échecs que cet Empire naiſſant venoit de recevoir. Ce Prince s'unit au Roi des Viſigoths, menacé par Littorius, Général Romain, qu'Aëtius avoit laiſſé pour commander en ſa place, avant d'aller exercer ſon Conſulat en Italie. Mais Littorius étoit de ces hommes vains, qui ſacrifient par leur imprudence l'Etat à leur vanité. Il ſe croyoit au moins égal à ſon maître; il perdit par ſa préſomption, une bataille où il fut fait priſonnier, & les affaires des Romains dans les Gaules retombèrent dans le plus mauvais état. Aëtius obligé de repaſſer les Alpes pour empêcher la perte totale de la Gaule, la trouva ſans force, & toutes les Provinces en armes. Les peuples ne craignoient plus la puiſſance des Romains hors d'état de les défendre, & l'amour de la patrie s'éteignoit dans le cœur des ſujets, à meſure que l'Etat approchoit de ſa décadence. Les cités Armoriques s'étoient révoltées de nouveau; & les Bourguignons

[1] Grégoire de Tours, & la Chronique de S. Proſper, diſent que dans ce tems la nation des Bourguignons fut entiérement détruite par cet eſſaim de Huns qu'Aëtius avoit appellés au ſecours de l'Empire, contre le Roi des Bourguignons qui y perdit la vie. Comme ce Roi eſt auſſi appellé *Gondioc* par quelques Chroniqueurs, & que peu de tems après cette prétendue deſtruction totale des Bourguignons, on voit un nouveau Roi *Gondioc* étendre ſon empire juſqu'à la Méditerranée, on a peine à comprendre comment un Roi tué & un peuple entièrement détruit, reparoiſſent bientôt après triomphans, & forcent les Romains à leur céder une nouvelle Province. Pour concilier ces contradictions apparentes, quelques Hiſtoriens ont trouvé plus commode de nier le fait hiſtorique; & confondant enſemble les règnes de *Gondicaire* & de *Gondioc*, ils ont jetté une grande obſcurité ſur cette partie de l'hiſtoire.

unis aux Visigoths faisoient de grands progrès. Le brave Aëtius ne fut pas arrêté par cet obstacle, & quoique les deux Nations eussent joint leurs troupes, il osa les attaquer. Le combat fut opiniâtre ; la victoire long-temps balancée se déclara enfin en faveur d'Aëtius, mais elle fut aussi funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus, & la perte fut même plus grande du côté des Romains. C'est ce qui décida Aëtius à accorder la paix aux Bourguignons, & même à leur céder de nouveaux quartiers dans le pays des *Allobroges* (aujourd'hui le Dauphiné & la Savoie), dont il retira les garnisons Romaines pour fortifier son armée affoiblie [1].

La prudence avoit dicté ce traité, qui naturellement ne devoit pas être la suite d'une victoire : Aëtius y étoit encore forcé par les succès des Rois Francs, qui attaquoient les Romains presque dans le centre de la Gaule, & qui profitoient de la révolte des Armoriques pour s'agrandir. Pendant que ceci se passoit en-deçà des Alpes, il s'élevoit du côté de l'Orient un orage qui sembloit menacer l'Occident. Avant le retour d'Aëtius dans les Gaules, il couroit déja un bruit qu'Attila, Roi des Huns, faisoit des brigues avec les peuples voisins, & méditoit quelque grande entreprise contre l'Empire. Valentinien, Prince foible & d'ailleurs peu sensé, avoit d'abord traité cette nouvelle de vision. Mais les détails du prodigieux armement d'Attila qui s'avançoit des bords du Danube à ceux du Rhin, le nombre & la puissance des peuples & des Rois attachés à sa fortune, ayant été confirmés, Aëtius sentit que pour ne pas tout perdre, & pour conserver le reste des Gaules, il falloit prendre un autre parti ; par une politique adroite, il mit dans ses intérêts les Barbares mêmes qu'il avoit voulu détruire, & s'en fit des alliés. Valentinien alors convaincu des projets d'Attila, écrivit à Gondioc Roi des Bourguignons, à Théodoric Roi des Visigoths, & à Mérouée Roi des Francs. Il leur marquoit : « La prudence exige que vous vous joigniez à nous pour éloigner » cet Attila, qui prétend subjuguer le genre humain, qui croit que tout ce qui est possible » est permis. Toutes les nations doivent leur haine à celle qui veut les détruire. Vous devez » tous votre secours à la République Romaine, vous qui êtes ses membres, & qui habitez » dans son territoire ». Aëtius rassembla alors tous ces essaims de peuples sortis de la Germanie pour se fixer dans les Gaules, en forma des légions, & soutenu de ces forces étrangères il attendit l'orage sans le craindre.

Attila, ce héros féroce [2], qui se faisoit nommer lui-même *le Fléau de Dieu*, avançoit

[1] *Valentinien III*, accorda ces nouvelles Provinces aux Bourguignons, toujours à titre d'*Hôtes* & de *Confédérés*, à condition de défendre l'Empire contre les entreprises des Barbares ; il créa leur Roi Gondioc *maître de la Milice*, titre que ces nouveaux Rois ambitionnoient comme celui de *Patrice*, parce qu'il les rendoit plus chers aux Gaulois, accoutumés à les respecter dans leurs chefs. Telle étoit l'idée qu'on avoit encore de ce grand corps expirant, que jusqu'aux derniers instans ses destructeurs s'honoroient de ses titres. On voyoit devenir Officiers de l'Empire les mêmes conquérans qui s'efforçoient de le déchirer. Clovis, lui-même, accepta ces titres d'honneur, dans le tems qu'il faisoit couper la tête au chef des Romains dans les Gaules.

Dans les additions faites à mon *Abrégé de l'Histoire de Bourgogne*, on trouve cette phrase : « Les plus grands » Rois acceptèrent même les honneurs patriciaux, la » Préfecture, le Consulat ; & comme un lion qui flatte » l'homme qu'il pourroit dévorer ; on voyoit ces vainqueurs » terribles, rendre hommage au trône impérial, qu'ils » étoient maîtres de renverser ». Je citerai quelquefois en note des exemples de ce style ampoulé & pédantesque, dont on couvre une pensée fausse, parce que rien n'est plus propre à corrompre le goût de la jeunesse.

[2] Un second exemple du style faux & ampoulé, se trouve encore dans les additions à mon Histoire. « Les » Huns, cette nation belliqueuse, farouche, étoient alors » gouvernés par Attila, le Monarque le plus redoutable,

pendant ce tems-là, précédé de la terreur qu'inspiroient son courage, ses apprêts immenses & sa réputation. Il avoit servi dans les troupes Romaines sous Théodose, & il étoit instruit dans l'art militaire de ces peuples; il avoit ravagé l'Orient & subjugué jusqu'au Danube: poursuivant ses conquêtes, il bat les Germains, passe le Rhin à l'embouchure du Neckre, & pénètre dans les Gaules avec une armée de cinq cents mille combattans. Les ruines de Tongres, Trêves, Mayence, Metz, Besançon, Luxeuil, Langres & Auxerre annoncent son passage; les murs d'Orléans sont les seules digues qui puissent arrêter ce torrent. Aëtius le force d'en lever le siège, & suivant ses traces toujours fumantes d'incendies & de carnage, il l'atteint dans les plaines de Châlons-sur-Marne, selon M. Sabathier, ou à Méry-sur-Seine, selon M. Grosley, & lui livre bataille au mois de Juin 451. La valeur du Général Romain & la précaution qu'il avoit eue de se mettre le soleil à dos, lui font obtenir une victoire complette. Le carnage fut si grand, qu'Isidore & Idace disent qu'il resta plus de trois cents mille morts sur la place [1]. Théodoric Roi des Visigoths, qui commandoit une aile de l'armée Romaine, fut renversé & foulé aux pieds des chevaux. Jornandès (*de Reb. Gothi c. 40*) assure que les Bourguignons se distinguèrent parmi les auxiliaires, & qu'ils défirent le corps des Gépides qu'ils avoient en tête. Paradin dit dans ses *Annales de Bourgogne*, que le Roi Gondioc périt dans le combat; mais il a confondu ce Roi avec son père Gondicaire, tué par les Huns sur les bords du Rhin en 436.

Après tant de travaux & de gloire, Aëtius laissant échapper Attila, repassa en Italie. Valentinien, ingrat, emporté & trop soupçonneux, le tua de sa main dans son Palais, l'accusant de trahison, pour avoir laissé fuir un ennemi qu'il pouvoit détruire après sa victoire. L'envie l'avoit fait paroître trop puissant aux yeux d'un Monarque qui pardonnoit difficile-

» qui fût alors dans l'univers, dont les Etats s'étendoient » des rives du Rhin jusqu'aux bords les plus reculés de » la Mer noire. Quoique craint de ses sujets, il en étoit » l'amour & l'idole, comme il fut la terreur & l'effroi » de ses ennemis. Plein de mépris pour cette magnifi- » cence que les Souverains étalent comme le signe de leur » grandeur, il se montroit toujours en public dans la plus » grande simplicité. Il n'avoit d'autre symbole de sa puis- » sance que la lance & l'épée. Son *palais étoit une humble* » *cabane, son trône une chaise de bois*, quelquefois une » pierre brute placée sous un arbre ou sous un drapeau » qui lui servoit de tente. C'est à ce *tribunal qu'il citoit* » *le Perse, le Grec & le Romain, qui tous s'humilioient* » *devant lui*, (p. 132) ».

Que l'on compare ce que dit d'Attila le célèbre Montesquieu, (dans son ouvrage des *causes de la grandeur & de la décadence des Romains*), pour juger combien la vérité est blessée dans tout ce passage, qui n'est qu'une amplification de Collège.

[1] Voici comme l'Auteur de ces additions décrit la marche d'Attila, & la victoire d'Aëtius. « Les vieillards » sont égorgés, les filles deshonorées ou massacrées dans » les bras de leurs mères expirantes; les édifices publics » sont renversés, la majesté des Temples est profanée, » & *la coupe du Dieu vivant teinte du sang de ses vrais* » *adorateurs, devient celle du soldat sacrilège*.... Aëtius » lui livre combat; trois cents mille hommes couchés sur » le champ de bataille, offrirent au retour de la lumière » le plus affreux spectacle; les cris douloureux des blessés » en redoubloient l'horreur; *ces infortunés qui se traî-* » *noient dans des plaines de sang*, demandoient pour grace » au vainqueur de terminer leurs destinées. Tels sont les » tristes fruits de la guerre; il *n'appartient qu'à un barbare* » *de les goûter*. Attila, battu, frémissant de rage... ne » se tira d'affaire que par *une malheureuse finesse* du Géné- » ral Romain. Celui-ci craignit, s'il achevoit d'exterminer » à la fois tant de nations réunies, de devenir moins né- » cessaire à l'Empire. Ainsi il congédia sous différens pré- » textes Mérouée, Roi des Francs, les Bourguignons & » *Thorimon*, Roi des Visigoths, qui brûloit de venger la » mort de son père Théodoric. Mais Valentinien, Prince » lâche, voluptueux & cruel, effrayé de la gloire de son » Général, le tua lui-même *de la manière la plus indigne*. » Bientôt il eut lieu de reconnoître qu'il s'étoit *coupé* » *la main droite avec la main gauche*, &c. »

Il seroit trop long de relever les erreurs historiques. On verra ce qui concerne Thorismond dans l'histoire des Visigoths, à la tête du *département de la Garonne*. On n'a voulu citer ici que des exemples d'un style que la jeunesse doit éviter, loin d'en choisir les modèles dans cet abrégé.

ment des exploits dont il étoit jaloux, & qu'il étoit incapable d'égaler. Mais Aëtius fut bientôt vengé par des amis qui avoient servi sous ce grand homme. Valentinien périt par leurs mains. MAXIME, amoureux de l'Impératrice Eudoxie, avoit dirigé la conjuration, & succédé à Valentinien qu'il avoit fait assassiner, pour épouser sa veuve. Dans un de ces momens où le cœur s'épanche, & où l'on croit que l'on ne doit rien cacher à ce que l'on aime, Maxime avoua à sa femme que l'amour, plus que l'ambition, avoit été la cause du crime qu'il avoit commis. Eudoxie dissimula alors; mais le cœur plein de ressentiment, elle chargea Genseric Roi des Vandales, du soin de sa vengeance; & s'adressa en même tems à Gondioc Roi des Bourguignons, qui jouissoit d'un grand crédit à Rome: ce dernier anima les Romains; ils chassèrent & poursuivirent Maxime, qui fut tué avant l'arrivée de Genseric. Depuis ce tems l'Empire fut toujours troublé par de nouveaux désordres, & livré au pillage de toutes les nations. Les Empereurs chancelans sur un trône ébranlé dans ses fondemens, n'y restoient qu'autant qu'il plaisoit aux chefs de ces Barbares de les y laisser; jusqu'à ce qu'enfin l'un de ces Chefs, dédaignant pour lui-même le titre d'*Empereur*, préféra celui de *Roi d'Italie*.

La retraite d'Attila marquée comme sa venue par la destruction des lieux où il passa, & sa mort arrivée à Strasbourg en 456 [1], laissèrent les nations jouir quelquetems des douceurs de la paix. Gondioc Roi des Bourguignons, & son fils Chilpéric qu'il avoit associé à sa couronne, (suivant D. Plancher, *Hist. de Bourgogne, p. 34*), passèrent en Espagne pour défendre le fils de Théodoric Roi des Visigoths leur parent, que Riciaire Roi des Suèves vouloit dépouiller. A la premiere rencontre Riciaire est défait, pris & livré à la discrétion des Vainqueurs. Gondioc de retour dans ses Etats, s'applique à discipliner son peuple, & en qualité de Patrice il fait le partage des terres conquises, entre les Bourguignons & les Gaulois, de concert avec les Sénateurs de chaque Cité. Il donna aux premiers les deux tiers des terres avec le tiers des serfs, en ordonnant que chaque Bourguignon seroit placé en qualité d'hôte chez un Romain. Il se réserva pour lui-même un grand nombre de terres & de villes qui étoient comme le bien de l'Etat, & dont les revenus furent abandonnés dans la suite à titre de *récompense*, de *bénéfice*, de *fief* ou d'*honneur* aux *Nobles* de la nation, ou aux *Leudes* & fidèles, à charge du service militaire; à l'exemple des Romains qui avoient eux-mêmes abandonné des terres aux Bourguignons, aux mêmes conditions. La *loi Gombette*, moins obscure que celle des anciens Francs, en fait mention.

C'est alors que le Royaume de Bourgogne prit une nouvelle consistance. Malgré les efforts de l'Empereur MAJORIEN, Gondioc réunit pour toujours à sa Couronne, le pays des Lingons, celui des Eduens, le Nivernois, le reste de la Lyonnoise première, la Viennoise, la Provence, partie de la Narbonnoise &c., & la mer borna son Empire au midi. Lyon & Arles étant encore le siège des Préfets des Gaules, Vienne fut regardée comme la Capitale

[1] Il mourut d'une hémorragie dans une partie de débauche. L'Auteur des additions à mon Histoire, dit à ce sujet: « *Celui qui avoit couvert l'Europe de sang expira* » *à Strasbourg baigné dans le sien.* Ses Officiers l'ensévelirent dans un triple cercueil d'or, d'argent & de fer, » & l'enterrèrent avec ses effets les plus précieux. Après » ces tableaux d'horreurs, on ne peut voir qu'avec la » plus douce émotion, la Gaule respirer, &c. »

du Royaume de Bourgogne. L'entreprise de S. Mamert, Evêque de Vienne, qui avoit été nommé à l'Evêché de Die au préjudice du Métropolitain d'Arles, ayant occasionné des troubles, Gondioc écrivit au Pape Hilaire pour y remédier. Le pape *approuva le zèle & la piété de ce Prince*, & lui donna dans sa réponse la qualité de *Fils;* expression remarquable, en ce qu'elle prouve qu'en 466 les Bourguignons étoient encore bons Catholiques [1], quoique plusieurs Ecrivains aient dit le contraire.

Les quatre Fils de GONDIOC.

L'histoire ne nous apprend rien des dernières années de Gondioc, ni des circonstances de sa mort, dont on ignore la date; les uns la mettent en 467, les autres en 476, & l'Abbé Dubos en 473. Si l'on en croit la plupart des Auteurs, les Etats de Gondioc furent partagés entre ses quatre fils, Gondebaut, Chilpéric, Godomar I, & Gondégésile. Mais D. Plancher, Historien de Bourgogne, fondé sur ce que Jornandès donne le titre de Roi à Chilpéric du vivant de son père, le fait régner seul pendant vingt ans après la mort de Gondioc, depuis 470 jusqu'en 490 que Gondebaut son sujet, son frère & son meurtrier lui succéda. Le sentiment de ce savant Bénédictin a été vivement attaqué par l'Auteur de l'*Essai sur les premiers Rois de Bourgogne* (*p. 6 & suiv.*). M. Le Gouz fait voir, contre le sentiment de D. Plancher, que Chilpéric n'étoit pas l'aîné des fils de Gondioc, puisque Grégoire de Tours nomme Gondebaut avant lui; qu'on voit dans une lettre de Sidonius, que Chilpéric est appellé *Tétrarque*, parce que le Royaume de Bourgogne étoit partagé en quatre, suivant la coutume des nations Germaniques qui ne connoissoient point le droit d'aînesse dans les successions; que selon les apparences Chilpéric eut Genève, la Savoye & une partie de la Provence; que Godomar avoit Vienne, avec le Dauphiné & les Provinces le long du Rhône; que Gondebaut régnoit en Bourgogne & en Comté; & Gondégésile dans les Provinces le long du Rhin, &c.

Les commencemens du règne de ces quatre Princes sont obscurs, incertains à cause du silence de l'histoire. Les Bourguignons deviennent Ariens sous Gondebaut, lié d'intérêts avec les Visigoths. Il y eut une horrible famine en Bourgogne en 472; S. Patient Evêque de Lyon, y établit des *greniers d'abondance* [2], où l'on distribuoit le bled gratuitement;

[1] C'est dans ces mêmes tems où l'on voit s'établir un si grand nombre de Monastères en Bourgogne, comme autant d'asyles pour la piété contre la fureur des guerres & le relâchement des mœurs. S. Romain solitaire du Bugey, né à Isarnore, fonda trois Monastères assez près les uns des autres dans le Mont-Jura, dont le plus fameux est celui de *Condat* ou *Condatiscone* (Confluent), qui prit ensuite le nom de *S. Oyan*, & enfin celui de *S. Claude*, son douzième Abbé, mort en 703. Le Monastère de *S. Symphorien d'Autun*, est un monument de la piété de S. Euphrône Evêque de cette ville, ami de Sidoine-Apollinaire. Celui de *Réome*, fondé près du ruisseau de Réome, & connu aujourd'hui sous le nom de *Moutier-Saint-Jean*, à cause de l'Abbé Jean, son fondateur, fils d'un Sénateur Dijonnois. Celui de *Bébron*, aujourd'hui *S. Rambert de Joux* en Bugey, &c. Tous ces établissemens faits en Bourgogne depuis l'an 420 à 470, & par conséquent sous le règne des deux premiers Rois, prouvent que ces Princes n'étoient point encore infectés de l'Arianisme, & qu'ils furent favorables à la Religion dès le commencement de leur monarchie.

[2] Cet exemple des greniers d'abondance où l'on met en réserve le superflu des années abondantes, pour prévenir les disettes & les horreurs de la famine, est ancien dans les Gaules. C'étoit une branche de la police générale des Romains, qui avoient des greniers publics dans toutes

il

il en fournit même à d'autres villes. Sidoine-Apollinaire Evêque de Clermont, vendit fa vaiffelle, & pourvut à la fubfiftance de plus de quatre mille Bourguignons qu'il fit reconduire chez eux à fes dépens, après la ceffation du fléau. Quelque tems après le même Sidoine, preffé par Euric Roi des Vifigoths qui étendoit par-tout fes conquêtes, vint trouver à Genêve, Chilpéric l'un des Tétrarques de Bourgogne ; il en obtint du fecours qui retarda pour quelque tems la reddition de fa ville Epifcopale. Chilpéric & fon frère Gondebaut joignirent au titre de Rois d'une partie de la Bourgogne, la dignité de *Patrice*, & celle de *Maître de la Milice*, qui leur furent accordées par l'Empereur OLYBRIUS en 473 [1] ; & ils fe trouvèrent affez de crédit à la mort de ce Prince, pour faire tomber l'Empire à GLYCÉRIUS qu'ils protégeoient. Ce dernier ayant été chaffé par JULIUS NÉPOS, Sidoine-Apollinaire écrivit à un de fes parens impliqué dans cette affaire, qu'il fe chargeoit de faire fa paix avec Chilpéric. Enfin lors de l'entière deftruction de l'Empire d'Occident en 476, par ODOACRE, qui fit enfermer AUGUSTULE fantôme d'Empereur, après avoir tué Orefte fon père, les Bourguignons devinrent maîtres abfolus de toutes les Provinces où ils s'étoient établis, & qu'ils ne poffédoient qu'au nom, pour ainfi dire, & fous les ordres des Romains.

La diffention fe mit bientôt entre les Princes Bourguignons, fans qu'on en fache les motifs ; l'ambition & l'envie de s'aggrandir furent fans doute le principal, & les hommes ne manquent jamais de prétextes pour fe nuire. On conjecture par les lettres de Sidoine-Apollinaire, que la Religion fut le prétexte qui arma Chilpéric contre Gondebaud, devenu Arien depuis fes liaifons avec le Roi des Vifigoths [2] : car on voit que les Evêques animoient le parti de Chilpéric, par le zèle qu'ils témoignèrent à le faire triompher. On ignore les préparatifs & les détails de cette guerre. On fait feulement que Chilpéric & Godomar, ligués avec les Allemans, pourfuivirent leur frère Gondebaut, & le forcèrent de fe retirer dans Autun, dernière ville de fon partage. Il y raffemble des troupes, préfente la bataille & la

les grandes villes ; & c'eft le devoir de tous les Souverains éclairés, qui ne veulent pas confier le fort de leur état, ni la vie de leurs fujets à la viciffitude & à l'intempérie des faifons. On peut confulter ce que j'ai dit fur ce fujet intéreffant dans l'*Encyclopédie* & dans le *Traité général des Grains & des Subfiftances*, en 2 vol. *in*-4°, dédiés au Roi. On y trouvera dans la première partie, l'hiftoire, l'utilité & les avantages des greniers d'abondance chez tous les peuples. On y verra auffi le tableau effrayant des malheurs & des ravages qui ont défolé la nation depuis l'établiffement de la Monarchie Françoife, pour avoir négligé cette partie de la police Romaine.

[1] Il faut fe fouvenir que tous ces Rois établis dans les Gaules, n'avoient d'autorité que fur leurs fujets, & qu'ils n'en avoient fur les Gaulois-Romains, qu'autant qu'ils étoient attachés à l'Empire par quelque dignité qu'on leur conféroit. Et comme on a vu par la lettre de l'Empereur Valentinien III, que les Bourguignons, les Vifigoths & les Francs auxquels il écrivit pour fe joindre avec Aëtius contre Attila, n'étoient regardés qu'en qualité d'*hôtes*, ces Rois barbares ne pouvoient commander aux Romains que fous le nom de *Patrice*, dignité qui leur étoit conférée par les Empereurs.

[2] Euric Roi des Vifigoths, qui avoit été jufqu'alors un Conquérant & un grand Politique, devint un Prédicant furieux. Il mettoit fon honneur à contraindre la confcience des Catholiques, & l'épée à la main il vouloit les forcer d'embraffer la fecte des Ariens. Il faifoit couper les têtes, ou exiloit les Evêques qui vouloient s'oppofer à fa tyrannie. On ignoroit alors, & on a ignoré encore long-tems après, ce qu'un grand homme a dit : « Nulle » puiffance humaine ne peut forcer les retranchemens du » cœur ; la violence ne fait que des hypocrites ; & plus » on oppofe d'obftacles, plus on fortifie les hommes » dans leur croyance ». Heureux le fiècle où régneront cette heureufe tranquillité & cette juftice, propres à ramener une liberté qui prépare bien plus les cœurs à la vérité, que les menaces & la contrainte ! (*Effai fur les premiers Rois de Bourgogne*, par M. Le Gouz, p. 72).

perd avec tous ſes Etats, qui deviennent la proie des vainqueurs. Après la retraite des Allemans, Gondebaut terrible encore dans ſa défaite, raſſemble des amis, forme une nouvelle armée, & fait bientôt changer la face des choſes. Il ſurprend Vienne où ſes frères s'étoient enfermés ; & ſachant qu'un ennemi coupable que l'on ménage & à qui l'on a donné la vie, devient encore plus à craindre, il ne prend conſeil que de ſa fureur : il fait couper la tête à Chilpéric & à ſes deux fils ; ordonne qu'on précipite dans le Rhône ſa femme Agrippine, qui avoit été le flambeau de la diſcorde ; force Chrone leur fille aînée, à prendre le voile, & relègue Clotilde la cadette à Genève. Godomar enfermé dans ſon Palais, préfère de s'y laiſſer brûler, pour éviter de tomber entre les mains d'un frère impitoyable [1]. On place cette ſanglante tragédie à l'an 491 ; d'autres l'avancent de pluſieurs années, ſuivant la date qu'on donne à la mort de Gondioc, père de ces Princes infortunés.

GONDEBAUT.

Après la cruelle expédition que GONDEBAUT avoit cru néceſſaire pour s'aſſurer la paix, il fut reconnu ſeul Roi de Bourgogne par tous les ſujets de cet Empire ; à l'exception de quelques Provinces le long du Rhin où régnoit encore ſon frère GONDÉGÉSILE, qui n'avoit point pris part à toutes ces querelles. On croit même que Gondebaut lui céda Genève & ſes dépendances. Il viſita les frontières de ſon nouveau Royaume, qui comprenoit ſix Métropoles ou Provinces ; Lyon, Vienne, Embrun, Arles, Moutier en Tarentaiſe, & Beſançon. Délivré des obſtacles que la valeur d'Euric avoit mis à ſa grandeur, & ſoutenu de la fortune, il avoit repris après la mort de ce Conquérant, Arles & Marſeille, & avoit rendu ſa puiſſance plus aſſurée par la conquête de ces deux places importantes. Dans le même tems THÉODORIC Roi des Oſtrogoths, (c'eſt-à-dire Roi des Goths Orientaux) fut envoyé par l'Empereur ZÉNON, contre Odoacre Roi des Hérules qui, après avoir détruit l'Empire d'Occident, s'étoit fait déclarer Roi d'Italie. Le Roi des Oſtrogoths établit d'abord ſa nouvelle puiſſance ſous le titre de Protecteur de la République Romaine ; mais lorſqu'il eut vaincu Odoacre, il prit pour lui-même le titre de Roi d'Italie. Gondebaut, vif & entreprenant, voyant l'Italie en proie à tant de peuples qui s'y établiſſoient, voulut auſſi paſſer les Alpes pour profiter de ſes dépouilles. Il traverſe cette barrière ſans réſiſtance en 492, emporte Turin d'aſſaut, &

[1] On peint avec raiſon Gondebaut, comme un ambitieux, cruel & ſanguinaire, qui ne craignit pas de faire périr ſes proches pour ſatisfaire ſa vengeance. Cependant S. Avit, depuis Evêque de Vienne, ſemble le juſtifier dans une de ſes lettres, où il lui parle ainſi : « Votre » tendreſſe pour vos proches que l'on ne peut aſſez louer, » vous a fait pleurer amérement la mort de vos frères. » Tous vos ſujets s'affligeoient alors avec vous ſur des » événemens dont la Providence vouloit faire un jour » le ſujet de votre conſolation. C'étoit pour le bonheur » de l'Etat que ſe diminuoit le nombre des Princes de » la Famille Royale, & nous vous félicitons aujourd'hui » de ce qui faiſoit alors le ſujet de notre affliction ». Cette lettre ſembleroit diſculper le Vainqueur de la mort de ſes frères. Mais le témoignage des Hiſtoriens eſt trop exprès. S. Avit regardoit ſans doute cette terrible vengeance comme néceſſaire, pour conſerver une couronne dont les droits obſcurs n'étoient pas encore débrouillés dans ces anciens tems (dit M. Le Gouz, pag. 68) ; un ennemi à qui l'on donnoit la vie, avoit des reſſources qui le rendoient encore plus dangéreux ; & l'on ne trouve dans l'Hiſtoire de ces tems malheureux que des tyrans & des victimes.... Il ſemble, continue cet Auteur, qu'un jour plus ſerein commence à paroître, & que l'eſprit philoſophique veut reſſerrer les liens de l'humanité.

pouſſe ſes conquêtes juſqu'à Pavie ; il dépeuple ce beau pays, & revient dans ſes Etats couvert de gloire, chargé de tréſors & de butin, ramenant avec lui un grand nombre d'eſclaves.

Pendant que Gondebaut faiſoit des conquêtes en Italie, l'intrigue ſappoit ſourdement en Bourgogne, les fondemens de ſa puiſſance. CLOVIS fils de CHILDÉRIC & de Bazine, & chef de la tribu des Francs-Saliens, avoit ſu aggrandir ſon petit Etat par ſa valeur & ſes intrigues. La cruauté & la trahiſon lui aſſujettirent les diverſes tribus des Francs ; il s'étoit appliqué à faire naître des querelles ſanglantes entre ſes parens, pour les faire périr les uns par les autres ; & lui-même avoit été le bourreau de quelques-uns. Soutenu des Cités Armoriques avec leſquelles il avoit fait alliance, il vainquit Siagrius fils du Comte Gilles, qui s'étoit fait déclarer Roi de Soiſſons après la deſtruction de l'Empire, & lui fit trancher la tête. Clovis ſe trouvant par cette conquête voiſin des Etats de Gondebaut, devint jaloux de ſa puiſſance & de l'état floriſſant de ſa maiſon ; mais ne ſe trouvant pas aſſez fort pour ſatisfaire ſon ambition à main armée, il ſongea à ſe ménager des titres & des droits. Ce Prince fin, ruſé & politique, avoit entendu parler de la cataſtrophe des frères de Gondebaut ; on lui avoit dépeint ſa nièce Clotilde comme la plus belle Princeſſe de ſon tems ; & l'amour venant à l'appui de l'ambition, il trouva la main de Clotilde néceſſaire à l'exécution de ſes deſſeins. Il ſe doutoit que le deſir de la haine & de la vengeance devoit avoir fait de fortes impreſſions ſur l'ame de cette Princeſſe, contre le deſtructeur de ſa famille. Il chargea Aurélien, illuſtre Gaulois ſon Confident, d'aller ſecrettement à Genève ſonder les diſpoſitions de Clotilde, qui ſe trouvèrent telles que Clovis l'avoit prévu [1].

Tout étoit préparé ſous le voile du myſtère, quand Gondebaut arriva d'Italie ; il ignoroit cette trame, & ne ſongeoit qu'à régler ſon Etat auquel il méditoit déja de donner les loix qui l'ont illuſtré, lorſqu'il reçut une grande Ambaſſade de la part de Clovis, pour lui demander Clotilde en mariage. Cette propoſition étonna Gondebaut qui en prévit d'abord les conſéquences, & la refuſa ſous prétexte de la différence de Religion. Mais Aurélien chef de l'Ambaſſade répondit, pour éluder ce prétexte, que ſon Maître avoit déja réſolu dans ſon cœur de quitter le culte de ſes faux Dieux pour reconnoître celui des Chrétiens, & qu'il étoit prêt de ſe faire baptiſer. Clotilde conſultée ſur un point ſi intéreſſant pour elle, n'eut garde de s'oppoſer à un lien prémédité qui faiſoit l'objet ſecret de ſes vœux ; & Gondebaut après avoir conſulté ſon Conſeil, ſe vit engagé, malgré ſa répugnance ſecrette, d'accepter des propoſitions qui préparoient de loin la ruine de ſa maiſon. Aurélien offrit les préſens de Clovis, & obtint la Princeſſe qu'il épouſa au nom de ſon Maître, en lui préſentant treize pièces d'or, ſuivant l'ancienne coutume des Francs [2], pour prix de ſa liberté.

[1] Les négociations de ce mariage avoient été ménagées par les Romains Chrétiens, également ſoumis à la domination de Gondebaut & à celle de Clovis. Ils voyoient que par cette alliance ils étendroient le culte de leur Religion ; que Clotilde Chrétienne, engageroit Clovis à renoncer à ſes faux Dieux comme il le promettoit ; & que le nouveau Proſélyte les ſoutiendroit contre Gondebaut, ſi ce Prince vouloit les engager par force dans l'Arianiſme. Les Evêques paroiſſoient encore plus intéreſſés dans cette affaire, par la crainte que Gondebaut ne les chaſsât de leurs Sièges comme ils l'avoient été au tems de la perſécution d'Euric. Il étoit d'ailleurs naturel de penſer que cette alliance rendroit leur culte triomphant, & éteindroit tout-à-fait les reſtes du Paganiſme que les Barbares conquérans avoient apporté dans les Gaules (*M. Le Gouz, Eſſai, pag.* 83).

[2] « Poſſible eſt, dit le Préſident Fauchet, que l'offrande de treize deniers que nous faiſons à la Meſſe

La cérémonie des fiançailles étant faite, Gondebaut combla ſa nièce de préſens, & lui donna une *baſterne*, eſpèce de char couvert & non ſuſpendu dont ſe ſervoient nos premiers Rois, pour faire ſon voyage ſous la conduite d'Aurélien.

La Princeſſe ſe méfiant de la politique d'un oncle qu'elle haïſſoit, & brûlant de l'envie d'échaper aux inconvéniens qui pourroient la remettre ſous le joug qu'elle venoit de ſecouer, laiſſa les préſens & la baſterne pour monter à cheval, & fit pour s'éloigner une diligence au-deſſus de ſon âge & de ſes forces. Cette méfiance ſauva la Reine des François. En effet, Aridius Gaulois & Miniſtre zèlé de Gondebaut, dans l'abſence duquel s'étoit fait ce mariage, de retour à la Cour, fit connoître à ſon Roi le tort qu'il avoit eu de donner à un jeune ambitieux la fille & les droits d'un Prince qu'il avoit fait aſſaſſiner. Gondebaut éclairé ſur les ſuites de cette alliance, envoya à la pourſuite de Clotilde qu'il croyoit marcher à petites journées dans ſa baſterne. Mais la Princeſſe continuant ſa route par Autun, Saulieu & Auxerre avec la plus grande diligence, échappa à ceux que ſon oncle avoit envoyés. Elle arriva en peu de jours auprès de Clovis qui l'attendoit ſur les frontières, avec l'impatience que donnent l'amour & l'ambition, dans un lieu que Frédégaire nomme *Villiaracum*. La connoiſſance de ce lieu ſeroit importante pour fixer de ce côté les limites du premier Royaume de Bourgogne. L'Abbé Lebeuf croit que c'eſt Villers ou Villeri près Troyes.

La première grace que cette Princeſſe demanda à ſon mari, fut, dit-on, de faire mettre le feu aux douze derniers Villages du Royaume de Bourgogne qu'elle venoit de traverſer [1]. C'eſt ainſi qu'elle commença par un acte cruel, la vengeance de la deſtruction de ſa famille. Gondebaut qui vit par-là ce qu'il avoit à craindre des François, ſongea à ſe ménager un appui, en s'attachant par alliance Théodoric Roi des Oſtrogoths, le plus puiſſant & le plus illuſtre de tous ces princes barbares qui formèrent de nouveaux Royaumes ſur les débris de l'Empire ; il s'étoit fait déclarer Roi d'Italie, & ſe montra digne de ce titre par ſa valeur, ſes vertus & la protection qu'il accorda aux lettres. Gondebaut obtint Amalberge fille de Théodoric, pour ſon fils SIGISMOND qu'il fit proclamer Roi en l'élevant ſur le bouclier [2] en préſence du peuple & de l'armée. Théodoric députa l'année ſuivante 494, S. Epiphane Evêque de Pavie, au Roi de Bourgogne, pour racheter tous les

» le jour de nos épouſailles, eſt un reſte de cette cou- » tume » : il n'y a de différence que dans le nombre & la valeur, ajoute Velly, (*tom.* 1).

L'on eſt partagé ſur le lieu où ſe fit cette noce. Le mot *Cabillonum* employé par Frédégaire, a paru équivoque. Quelques-uns ont prétendu qu'il faut entendre *Chalon-ſur-Sône*, & d'autres *Cavaillon* dans le Comtat. La reſſemblance du nom latin de ces deux villes peut avoir fait naître ces avis différens : l'une & l'autre ville étoient de la domination de Gondebaut, & pourroient avoir été le lieu de la cérémonie. D'autres concilient les deux opinions, en diſant que la cérémonie ſe fit à Cavaillon, & que Clovis devoit rejoindre la Princeſſe à Chalon.

[1] Galanterie ſingulière dans une pareille alliance, dit M. Le Gouz. Mais ce qui paroîtra encore plus extraordinaire, c'eſt qu'après l'exécution de cette odieuſe demande, la jeune Princeſſe, d'ailleurs très-pieuſe & très-dévote, témoigna publiquement à Dieu ſa reconnoiſſance d'avoir permis qu'elle commençât ainſi la vengeance de la mort de ſon père & de ſa famille ; comme ſi le cruel ſacrifice de tant de malheureux qui n'étoient point coupables, pouvoit être approuvé par un Dieu de bonté & de paix. C'eſt avoir une étrange idée de la Divinité.

[2] *L'Élévation ſur le pavois* ceſſa à l'élection de Pepin en 751 ; on lui ſubſtitua le *ſacre*, non pas comme un acte eſſentiel, mais comme un devoir de reconnoiſſance publique & chrétienne que le Roi fait à Dieu, & dans lequel il jure l'obſervation des loix fondamentales de la Monarchie. C'eſt ce qu'a prouvé par un écrit ſolide Jacques Guijon, ſavant Autunois (V. *Fratr. Guij. opera* 1658, in-4°.)

eſclaves que les Bourguignons avoient faits dans leur expédition d'Italie. Gondebaut en fit faire la recherche exacte, racheta de ſes propres deniers ceux qui appartenoient à ſes ſoldats qu'il ne vouloit pas mécontenter, & les fit rendre ſans rançon au S. Evêque, qui en ramena environ ſix mille.

Après que ces affaires eurent été terminées, Gondebaut qui commençoit à jouir de quelque tranquillité, reprit le travail des loix qu'il vouloit donner à ſon peuple; & pour être plus en état de diſcipliner une nation qui ſe reſſentoit encore de la dureté de ſon origine, il raſſembla les coutumes des anciens Germains, celles que l'uſage avoit établies chez les Bourguignons, & tout ce qu'il trouva de plus avantageux dans les loix Romaines. Il voulut même s'éclaircir ſur la foi, & ſur les diſputes qui ſéparoient les Ariens des Orthodoxes. Il étudioit l'Ecriture Sainte, & conſultoit ſouvent S. Avit ſur les points contentieux, comme on le voit par les lettres de cet Evêque. L'eſpoir de ramener au ſein de l'Egliſe un Prince Arien, animoit tous les Evêques, qui craignoient le retour de la perſécution dont ils avoient été les victimes ſous les Rois Viſigoths; celui de Bourgogne avoit heureuſement l'eſprit de tolérance, ſi néceſſaire à un Souverain. Il paroiſſoit même incliner vers les Catholiques; mais retenu par des vues mondaines, il ne voulut point céder à l'empreſſement de ſes ſujets, de peur d'altérer l'opinion qu'on avoit de ſa fermeté; ce qui fit changer de plan aux Evêques.

La Reine Clotilde, en portant la foi chrétienne ſur le trône des François, engageoit ſans ceſſe par ſes prières & l'exemple de ſes vertus, Clovis à quitter le culte de ſes faux Dieux. La célèbre victoire de *Tolbiac* (Zulpic), entre Bonn & Juliers, remportée ſur les Allemans, & attribuée au Dieu de Clotilde, détermina Clovis à ſe faire baptiſer à Rheims (en 496) avec ſes deux ſœurs & ſes principaux Officiers. Mais la Religion qui n'avoit pu éteindre le reſſentiment de Clotilde, fut trop foible pour étouffer l'ambition dans le cœur du Roi. Jaloux d'agrandir ſa domination, & ſous prétexte de venger les outrages faits à la famille de la Reine, Clovis fit ſonder Théodoric Roi d'Italie, & lui apprit que Gondebaut avoit fait un traité ſecret avec Anaſtaſe Empereur d'Orient. Théodoric craignit de ſe trouver entre deux Princes puiſſans qui pouvoient donner quelque inquiétude à l'Italie, & malgré l'amitié qu'il avoit pour Gondebaut & Sigiſmond ſon gendre, il fit une alliance avec Clovis. Clotilde qui excitoit ſon mari à la vengeance, s'appliqua de ſon côté à gagner ſon oncle Gondégéſile qui régnoit ſur une partie de la Bourgogne, & lui fit faire un traité, par lequel il devoit partager les Etats de ſon frère avec Clovis, à condition de ſe déclarer contre lui quand il le verroit aux priſes avec les François. Elle négocia avec les Evêques de Bourgogne [1], qui étoient alors très-puiſſans ſur l'eſprit des peuples, & qui déteſtoient Gondebaut comme perſiſtant dans l'Arianiſme.

[1] Apruncule Evêque de Langres, crut qu'il lui étoit permis de manquer de fidélité à un Prince Arien; il cabaloit à Dijon en faveur de Clovis; mais les habitans de cette ville, inſtruits de ſes manœuvres, le cherchèrent dans ſon Palais pour le punir de ſa félonie. L'Evêque averti du danger, ſe fit deſcendre par-deſſus les murs dans les foſſés, pour éviter la punition que méritoit cet attentat. Il s'enfuit à Clermont en Auvergne, dont il devint Evêque, & où il eſt honoré comme Saint. La même choſe arriva depuis à Quintanus Evêque de Rhodes, qui avoit voulu livrer cette ville à Clovis. S. Avit lui-même, qui avoit flatté mal-à-propos Gondebaut, & qui avoit déguiſé dans ſes lettres ſa cruauté envers ſes frères, changea tout-à-coup de langage en faveur de Clovis, auquel

Clovis déclare enfin la guerre aux Bourguignons en l'an 500. Il profite de la ſécurité dont jouiſſoit Gondebaut, pour pénétrer dans les Provinces méridionales de ſon Empire, afin de joindre ſon armée à celle de Théodoric, qui ſe diſpoſoit à paſſer les Alpes. Les Bourguignons n'avoient point de troupes réglées; chacun couroit aux armes quand l'Etat étoit en danger, & on laiſſoit par conſéquent à ſon ennemi préparé, le tems de s'emparer des quartiers hors de la portée des ſecours; ce qui donnoit tout l'avantage à l'agreſſeur. Clovis s'empare de pluſieurs villes entre le Rhône & la Durance qu'il cède enſuite à Théodoric; Arles, Marſeille, Aix, &c. ceſſent d'être ſous la domination des Rois de Bourgogne. Gondebaut étonné mande promptement ſes guerriers, & écrit à ſon frère Gondégéſile de joindre ſes forces aux ſiennes, pour repouſſer l'injuſte invaſion du Roi des Francs. Dans cet intervalle pluſieurs Evêques aſſemblés à Lyon ſous prétexte de célébrer une ſolemnité, furent trouver le Roi Gondebaut, & lui demandèrent qu'il ſe tint en ſa préſence une conférence avec les Ariens. Gondebaut inſtruit de leurs diſpoſitions pour Clovis, leur répondit : « Si votre foi » étoit véritable, votre fidélité ſeroit inébranlable. Pourquoi n'avez-vous pas empêché le Roi » des Francs de me déclarer la guerre, & de ſe joindre à mes ennemis pour me détruire? » Que le Roi des Francs montre lui-même ſa foi par ſes œuvres? Quand on a la foi, on » n'eſt ni avide du bien d'autrui, ni altéré du ſang des peuples ». S. Avit Evêque de Vienne, lui répliqua : « Réuniſſez-vous au ſein de l'Egliſe, & votre paix ſera bientôt faite ». Paroles remarquables qui prouvent l'influence que les Evêques avoient dans cette pieuſe ligue. On pourroit la regarder comme la première guerre de Religion faite en France.

Gondégéſile, gagné par les intrigues & les ſollicitations de Clotilde, réunit ſes troupes à celles de ſon frère Gondebaut pour mieux le tromper. Les deux Rois s'avancent au-devant de Clovis qui étoit rentré en Bourgogne par le nord. Les armées ſe rencontrent auprès de Fleurey-ſur-Ouche, dans un vallon étroit à deux lieues de Dijon [1]. Après le ſignal, Gondégéſile qui commandoit l'aile gauche, laiſſe engager le combat, ſe joint à l'ennemi, & prend les Bourguignons en flanc. Le malheureux Gondebaut trahi perd la bataille, ſe ſauve à grandes journées, & va s'enfermer dans Avignon, place forte qu'il ſe hâte d'approviſionner

il écrivit pluſieurs lettres, où il traite Gondebaut de ſujet de ce Prince (*veſter miles*). *Nous prendrons*, dit-il, *grande part à vos ſuccès, & quand vous triompherez, nous croirons avoir remporté une victoire.* Il avoit flatté ſon Roi par crainte & par intérêt; mais il flattoit alors l'ennemi de ſon Maître, en haine de l'Arianiſme. Ces Prélats devoient cependant ſavoir combien l'enthouſiaſme devient dangereux quand l'eſprit de parti le gouverne; & quand même il ſeroit légitime, la fidélité à ſon Prince eſt la première loi des Chrétiens, dont on perd par la révolte le nom & la qualité. (*Eſſai de M. Le Gouz, p.* 90).

[1] L'endroit où ſe donna la bataille, doit être placé entre Velars & Fleurey en tirant au nord du côté de Lantenay. On a trouvé dans un endroit nouvellement défriché en 1765, des oſſemens d'hommes, de chevaux, des crânes & de vieilles armes. Mais tous ces indices ſont ordinairement fort incertains, & c'eſt mal-à-propos qu'on a prétendu qu'une trentaine de tombeaux maçonnés au pied de la montagne, près de Velars, étoient les reſtes de la bataille de Fleurey. Ces tombeaux renfermoient des corps conſumés par la chaux, & de vieilles armes avec des monnoies de Henri III; ce qui feroit croire que c'étoient des Calviniſtes ou des peſtiférés enterrés dans ce lieu.

L'Auteur de la petite hiſtoire de Bourgogne à l'uſage des Colléges, dit en note que M. l'Abbé Mangin aſſure dans *ſon hiſt. Eccleſ. de Langres*, que Gondebaut fut tué à la bataille de Fleurey, *en punition de ſes forfaits contre Apruncule.* On a peine à croire que ce Savant, dont l'érudition eſt connue, ait commis cette faute : en tout cas la ſuite de l'hiſtoire fait voir la fauſſeté de ces faits; & ce ſeroit le ſujet d'une remarque bien philoſophique, que dans un ſiècle auſſi éclairé on traitât l'hiſtoire avec ſi peu de ſoin, & qu'on atteſtât hardiment des faits démentis par tous les contemporains, pour leur prêter un motif injuſte & ridicule.

pour soutenir un long siège. Clovis & le traître Gondégésile le poursuivent & viennent l'assiéger; ils donnent plusieurs assauts que la valeur de Gondebaut rend inutiles. Aridius, ce zèlé confident du Roi de Bourgogne, le même qui l'avoit dissuadé de donner sa nièce à Clovis, se dévoue pour le salut de son Prince. Il conseille à Gondebaut de le maltraiter publiquement, pour avoir un prétexte de se sauver dans le camp des assiégés. Il se retire vers Clovis, se plaint de la dureté de Gondebaut, se joint même aux assiégeans pour attaquer le Prince qu'il vouloit défendre; & sut gagner par ses manœuvres, la confiance du Roi des Francs. Il lui dit, pour mieux parvenir à ses fins, qu'Alaric Roi des Visigoths, protecteur de l'Arianisme, & qui craignoit de voir augmenter la puissance des Francs, se disposoit à porter du secours aux Bourguignons; que Théodoric Roi d'Italie, content d'avoir la basse Provence en partage, inclinoit également pour Gondebaut, & qu'il seroit plus avantageux de traiter avec un ennemi aux abois, que de s'exposer à soutenir seul le poids de la guerre. Clovis que des affaires pressantes appelloient ailleurs, persuadé par la force de ces raisons, & craignant la longueur d'un siège meurtrier, consentit à un traité, par lequel Gondebaut devoit payer les frais de la guerre, céder la Viennoise, & se rendre tributaire des Francs.

Cette affaire terminée, Clovis leva son camp, & prit le chemin de son Royaume. Il donna à Gondégésile, la province Viennoise dont il augmenta son Royaume, avec un corps de cinq mille François pour le défendre. Ce fut le prix de sa trahison. Il n'en jouit pas long-tems: Gondebaut libre par la retraite de Clovis, rompit bientôt ce traité honteux, arraché par la nécessité. Il vient en diligence mettre le siège devant Vienne, où Gondégésile est forcé, surpris & massacré dans une Eglise Arienne où il s'étoit retiré comme dans un asyle. Tous les Bourguignons qui l'avoient suivi, & les Sénateurs qui l'avoient reconnu furent passés au fil de l'épée. Gondebaut épargna le sang des cinq mille François laissés à Vienne par Clovis, & les envoya prisonniers à Alaric Roi des Visigoths, avec lequel il s'unit pour déclarer la guerre à Clovis. Mais la paix fut négociée par les Evêques, qui jouissoient dès-lors d'un grand crédit, & Gondebaut devenu possesseur tranquille de tout le Royaume de Bourgogne, répara dans peu les maux que la guerre y avoit causés. On n'en vit plus de semblable sous son règne, qui fut depuis cette dernière expédition, toujours heureux, florissant & paisible.

C'étoit pour maintenir la paix & la tranquillité dont jouissoient alors ses sujets, que Gondebaut forma du consentement des Grands de son Royaume, un corps de loix appellé de son nom *Loix Gombettes*, dans la vue d'établir une conduite uniforme dans les jugemens, les successions, les donations, la punition des crimes. Ces loix rédigées à Ambérieux en Bugey, maison Royale à cinq lieues de Lyon, & divisées en quatre-vingt-neuf titres, sont souscrites par trente-deux Comtes, tant Bourguignons que Romains. Quoique insuffisantes & vicieuses en quelques articles, elles sont en général très-sages, très-propres à conserver le droit d'un chacun, & à entretenir la bonne intelligence entre les Bourguignons & les Gaulois-Romains. Elles ont été louées par le célèbre Auteur de l'*Esprit des Loix*, comme les plus judicieuses de toutes celles des Barbares, dont Lindinbrog & Baluze, nous ont donné les collections. On y voit encore l'esprit qui dominoit parmi ces peuples,

cette équité naturelle qu'ils avoient puifée dans la liberté & l'égalité dont ils avoient joui dans leurs forêts. Nous renvoyons à traiter de ces loix à l'article *des mœurs*, *coutumes & ufages*, pour ne pas trop couper la narration hiftorique.

Après la publication de ces loix, Gondebaut donna tous fes foins pour les faire obferver. Alaric Roi des Vifigoths, dont l'ame étoit grande & élevée, fuivit l'exemple du Roi de Bourgogne, & s'appliqua comme lui à policer fes fujets, & à leur donner de bonnes loix. Il fit faire une compilation des meilleures loix Romaines, auxquelles il joignit des interprétations, & publia fon Code dans tous fes Etats, qui s'étendoient depuis les Pyrénées jufqu'au Rhône, & depuis la Méditerranée jufqu'à la Loire [1]. Tandis que ces Rois ne fongeoient qu'aux moyens de policer leurs nouvelles monarchies, l'ambition de Clovis excita de nouveaux troubles. Le defir infatiable de s'agrandir, porta ce Prince à chercher querelle aux Vifigoths fur les limites de leur Etat, & fur ce que leur Roi fauteur des Ariens maltraitoit les Evêques. Aux premières apparences d'une rupture, Gondebaut reçut des lettres de Théodoric Roi d'Italie [2], avec deux horloges, dont un clepfydre ou horloge à eau. Théodoric l'engage par les motifs les plus preffans, à fe rendre médiateur entre Clovis & Alaric, pour les empêcher d'en venir à une guerre ouverte; il écrit en même tems à ces derniers, pour les porter à la paix. Il paroît que les Princes, touchés de ces juftes remontrances, y eurent égard pendant quelque tems; Alaric y fut fenfible, il écrivit à Clovis : « Si mon frère vouloit, nous nous verrions pour tâcher d'accommoder » nos différends ». Ils choifirent effectivement une île de la Loire près d'Amboife, où ils mangèrent enfemble & fe féparèrent après s'être promis de conferver la paix. Mais les promeffes des Princes font auffi fragiles que leurs amitiés; elles ne fervent fouvent que de voile fous lequel ils cachent de grands deffeins, pour mieux faire éclater leurs vengeances & leurs paffions.

Alaric continuoit d'inquiéter les Evêques, & Clovis qui cachoit fon efprit ambitieux, fous le zèle d'un vrai Catholique, décrioit les Ariens; il ne ceffoit de répéter qu'il falloit détruire cette fecte impie; il animoit de plus en plus par ces difcours, le zèle des Prélats qui le favorifoient aux dépens même des Princes fous la jurifdiction defquels ils vivoient.

[1] On verra l'hiftoire de ce nouveau Code dans l'abrégé qui fera mis à la tête du département de la Garonne.

[2] Ce grand Roi, beau-père de Sigifmond fils de Gondebaut, l'étoit auffi d'Alaric Roi des Vifigoths. Sa politique & fa prudence lui avoient acquis un grand crédit dans les Gaules, fur-tout depuis que par le traité fait avec Clovis, il étoit devenu maître de la baffe-Provence, qui fut alors enlevée aux Bourguignons. Il avoit cédé la ville d'Arles à fon gendre Alaric, qu'il chériffoit comme fon fils à caufe des grandes qualités de ce jeune Prince. Il faifoit fon poffible pour entretenir la paix dans les Gaules, & tâchoit de furmonter les obftacles que la jaloufie des Rois oppofoit à fes vues pacifiques. Il mandoit à Alaric : « Quoique la valeur de votre nation ait » contribué à vos victoires, ne vous expofez pas à de nouveaux combats ». Il écrivoit à Clovis, qui fe plaignoit de ce qu'Alaric avoit perfécuté les Evêques fes amis : « Qu'il s'étonnoit de ce qu'étant oncle d'Alaric, il fut » en colère pour de fi petits objets, & qu'il alloit par » fa vivacité, rompre une paix qui fervoit à entretenir » les liens du fang, & à faire le bonheur des peuples ». Il preffoit Gondebaut de fe rendre médiateur entre Clovis & Alaric. « Vous m'êtes tous également chers, lui difoit-» il, & vous ne fauriez vous nuire les uns aux autres, » fans que je gémiffe du malheur qui peut vous arriver : » & après il lui dit encore, n'héfitez pas à rendre juftice » aux fentimens qui m'animent pour le bonheur commun ». Les lettres de Théodoric qui nous ont été confervées par Caffiodore, donnent la plus haute idée de ce Prince, qui n'avoit rien de barbare que le nom, & qui furpaffoit de bien loin tous ces Empereurs, fur le trône defquels il s'étoit affis.

Les querelles sur les limites des deux Etats, recommencèrent. Clovis ne se croyant pas assez fort pour attaquer seul Alaric, s'étoit ménagé une alliance offensive & défensive avec le même Gondebaut qu'il avoit voulu détrôner & détruire. Ce dernier croyoit avoir à se plaindre de Théodoric qui lui retenoit la basse-Provence, & d'Alaric qui possédoit la ville d'Arles, sur laquelle il prétendoit avoir des droits. Ainsi, malgré les instances de Théodoric, l'ambition triompha : chacun prétendit venger ses querelles, & s'arma pour recommencer la guerre. Gondebaut mena ses troupes à Clovis contre le Roi des Visigoths, qui attendoit près de Poitiers un renfort que Théodoric lui envoyoit [1]. Alaric étant décampé pour aller au-devant du secours, une colonne de feu parut pendant la nuit, si l'on en croit le bon Grégoire de Tours, & marqua à Clovis la route qu'il devoit prendre pour suivre son ennemi. D'autres prétendent, avec plus de vraisemblance, que ce feu n'étoit qu'un signal dont Clovis étoit convenu avec les Orthodoxes, pour l'avertir des mouvemens d'Alaric. L'ambitieux Clovis toujours attentif, profite de ces instans pour lever son camp, & saisir cet avantage qui lui procura une victoire complette. Clovis & Gondebaut forçant leur marche, arrivent dans la plaine de Vouillé à l'entrée du jour, où Alaric qui se voyoit suivi de si près, commençoit de mettre ses troupes en bataille. Le combat s'engage; Alaric & Clovis se rencontrent dans la mêlée ; le Roi des Francs qui ne cherchoit qu'à terminer promptement la guerre, s'avance sur son ennemi, & d'un coup de Francisque le renverse par terre. Mais ce héros fut lui-même sur le point de perdre la vie; deux Visigoths le prenant en flanc, alloient le percer de leurs épieux, lorsqu'un gros de ses troupes le mit à l'abri de leurs coups. L'armée ennemie ayant perdu son chef, fut bientôt mise en déroute, & la défaite fut d'autant plus complette, que les Bourguignons avoient enfoncé l'aile qui leur étoit opposée, & avoient puissamment secondé les efforts de Clovis.

Cette célèbre journée arriva, selon Isidore, en 507. Les victorieux poursuivirent l'ennemi, & se répandirent par-tout. Les Visigoths éperdus se rassemblèrent à Narbonne pour choisir un successeur au malheureux Alaric. La grande jeunesse de son fils Amalaric lui fait préférer Giselic, fils naturel du Roi défunt. Gondebaut se présente devant la ville pour l'assiéger, Giselic intimidé prend la fuite & se sauve en Espagne; cette fuite honteuse excite l'indignation de ses nouveaux sujets, qui le chassent du trône où ils venoient de l'élever; Narbonne ne s'en défend pas avec moins de courage, & malgré ses efforts, Gondebaut réuni à Clovis, l'emporte après trois jours d'assauts consécutifs & très-meurtriers : ainsi prit fin par

[1] M. Le Goux rapporte dans son *Essai* un incident qui sert à faire connoître le caractère des Princes & des mœurs de ce tems-là. Clovis dans sa marche avoit ordonné que l'on respectât les terres dépendantes de l'Eglise S. Martin de Tours, & que l'on ne prît rien de ce qui pouvoit lui appartenir, à l'exception de l'herbe & de l'eau; un soldat ayant pris de force deux bottes de fourrage, sous prétexte que du foin est de l'herbe, Clovis le fit mourir en disant : « Qui voudra désormais nous secourir, si nous » manquons de respect à S. Martin ». Il voulut même réparer cette prétendue offense, & envoya des présens sur son tombeau. Mais comme l'on retient malgré soi quelque principe de son éducation, il voulut consulter secrettement le *sort des Saints*, pour savoir quel seroit l'événement de la guerre. Il dit à ceux qu'il avoit chargés de présens, d'entrer pendant l'office dans l'Eglise, & de lui rapporter ce que l'on chanteroit dans le moment de leur arrivée : ses ordres furent exécutés, & ses envoyés lui rapportèrent que l'on chantoit le verset *Præcinxisti me*, &c. « Vous m'avez armé, & vous avez » forcé mes ennemis à tourner le dos ». Sur ce récit qui fut rendu public, toute l'armée marcha avec confiance à l'ennemi, &c. (*p.* 106).

les Bourguignons, la domination des Viſigoths dans les Gaules. Après cette expédition, les deux Rois allèrent mettre le ſiège devant Arles, dont la conquête leur étoit d'autant plus néceſſaire, que ſon pont favoriſoit la communication entre les Viſigoths & les Oſtrogoths. La ville étoit ſur le point d'être forcée, lorſque Théodoric les contraignit d'en lever le ſiège, & les défit entièrement dans leur retraite. Le vainqueur ſe jetta enſuite ſur Avignon, & remit tout le pays d'alentour ſous ſon obéiſſance; ce qui lui fut conſervé par le traité de paix que ces Rois firent entr'eux [1].

La priſe de Narbonne & le ſiège d'Arles furent le terme des exploits militaires de Gondebaut; ce Prince ne s'occupa plus qu'aux affaires civiles de ſon Etat. Lié d'amitié avec l'Empereur Anaſtaſe infecté des erreurs des Eutichiens qui ſe répandoient dans l'Orient, il chargea S. Avit de raſſembler les autorités les plus fortes de l'Ecriture, pour combattre l'héréſie d'Eutichès, & les envoya à l'Empereur avec une exhortation pathétique. Ce zèle d'un Roi Arien, qui étoit lui-même très-inſtruit, ſemble favoriſer l'opinion de ceux qui croient que Gondebaut abjura l'Arianiſme ſur la fin de ſes jours (*V. Dunod, to. I, p. 274.*). Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſon fils Sigiſmond que l'Empereur Anaſtaſe avoit fait Patrice & Comte du Palais, & que Gondebaut avoit aſſocié à ſon gouvernement, fut converti par ſa mère & par S. Avit, & qu'il faiſoit profeſſion publique de la Religion Catholique du vivant de ſon père. Une autre preuve, c'eſt que Gondebaut n'inquiéta jamais les Catholiques pour raiſon de leur foi, & qu'il ſe fit de ſon tems pluſieurs établiſſemens de piété en Bourgogne [2].

[1] Clovis voulut alors reconnoître les faveurs que Dieu lui avoit accordées dans cette guerre, par l'interceſſion de S. Martin de Tours; & pour lui en témoigner ſa reconnoiſſance, il fit de grands préſens ſur ſon tombeau. Il offrit même ſon cheval qui lui avoit ſervi dans ſes conquêtes. Mais comme il aimoit cet animal qui lui avoit ſauvé la vie à la bataille de Vouillé, il envoya cent ſols d'or pour le racheter. Le cheval ne voulut jamais ſortir de ſon écurie ; le Roi fut obligé pour le ravoir, de doubler la ſomme; & quand elle fut comptée, il ſuivit tranquillement les palfreniers qui l'étoient venus prendre. Ce fut à propos de cet incident que Clovis dit, *Que S. Martin ſervoit bien ſes amis, mais qu'il faiſoit bien payer ſes peines.* Ce trait fait connoître les mœurs du ſiècle de Clovis, qui paroît n'avoir pas été la dupe de l'aventure (*id. p. 212.*).

[2] La célèbre *Abbaye de S. Bénigne de Dijon*, fut fondée en 506 par *S. Grégoire*, ſeizième Evêque de Langres, fils d'un Sénateur d'Autun, & biſaïeul de Grégoire de Tours, le père de notre hiſtoire. *Seine*, fils unique du Comte de Meſmont, ſe ſanctifia vers le même tems dans la ſolitude, à cinq lieues de Dijon, où il jetta les premiers fondemens de l'Abbaye de *Sainte Marie de Seſtre*, connue depuis ſous le nom de *Saint-Seine*. L'Abbaye de *S. Côme*, depuis de *S. Marien* d'Auxerre, fut fondée par S. Germain. L'Oratoire de *S. Maurice*, que ce grand Evêque avoit élevé, & où il fut inhumé, devint la fameuſe Abbaye de ſon nom. *S. Eptade*, ſolitaire, demandé à Gondebaud par Clovis pour être Evêque d'Auxerre, préféra la retraite, & s'enſévelit dans les forêts du Morvan où il mourut, & donna lieu à l'établiſſement de l'Abbaye de *Cervon* au diocèſe d'Autun. Ces fondations coûtoient peu alors; on cédoit à des Moines autant de terres incultes qu'ils en pouvoient mettre en valeur. Dans ces premiers tems de ferveur où le travail des mains étoit un des principaux articles des règles monaſtiques, ces troupes pénitentes, qui ne s'étoient pas données à Dieu pour mener une vie oiſive, travailloient de toutes leurs forces à défricher, à bâtir & à planter; moins pour en être plus à leur aiſe, puiſqu'ils vivoient dans une grande frugalité, que pour en ſoulager les pauvres. Le ciel favoriſa de ſes plus douces influences des terres labourées par des mains ſi pures. Ces lieux auparavant arides & déſerts, devinrent fertiles & agréables, & cette fertilité jointe aux grandes aumônes que répandoient alors les Moines, & aux inſtructions gratuites qu'ils faiſoient, y attira ſucceſſivement beaucoup de monde. Ainſi ſe formèrent en Bourgogne des Villes conſidérables & de gros Bourgs qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, tels que Saint-Seine, Bèze, Corbigny, Cervon, Couches, Saint-Claude, Moutier-Saint Jean, Cluni, Vézelai, Saint-Marcel, Saint-Rambert, Anzy-le-Duc, Perrecy, &c.

Dans ces aſyles reſpectables de la ſcience & de la piété, on partageoit le tems, entre la prière, le travail des mains, & la lecture des livres ſaints, tels que ceux de la Bible, des Pères, des Poëtes Chrétiens & de l'hiſtoire Eccléſiaſtique. Chaque Monaſtère avoit ſa bibliothèque, & on commença dès-lors à ſubſtituer peu à peu aux travaux pénibles de l'Agriculture, l'occupation de copier les anciens livres. Ces bibliothèques Monaſtiques s'enrichirent tous les jours, & c'eſt

La femme même de Gondebaut, appellée Caréténe, qui paſſoit ſa vie dans la piété & la mortification, avoit élevé ſes enfans dans la Religion Catholique, ſans que Gondebaut s'y opposât : elle fut enterrée dans l'Egliſe S. Michel de Lyon qu'elle avoit fait bâtir. L'épitaphe de cette Princeſſe, rapportée par Ducheſne (*to. I, p. 514*), marque ſa mort à l'an 506. Mais Ducheſne ſe trompe, lorſqu'il dit qu'elle étoit femme de Gondioc (*V. Adr. Valois, lib. 6.*).

Gondebaut déja vieux, & ſachant par ſon expérience qu'il laiſſeroit ſes enfans en proie à l'ambition des fils de Clotilde, s'aſſocia ſon fils aîné Sigismond, qu'il avoit fait déclarer Roi, & le fit reconnoître pour ſon ſucceſſeur en 514. Il donna à Godomar ſon cadet, la majeure partie de la Suiſſe pour ſon appanage; & l'inſtallation de ces Princes fut faite avec l'applaudiſſement général de la nation. Sigéric, fils de Sigiſmond, étoit déja grand & donnoit les plus belles eſpérances. Gondebaut voyoit avec plaiſir croître dans la vertu & la ſcience, ce jeune Prince qui devoit perpétuer dans ſa maiſon un trône, dont la poſſeſſion lui avoit coûté tant de peines & de crimes. Mais on verra bientôt la fatalité attachée à cette maiſon, détruire l'eſpoir le mieux fondé. Enfin Gondebaut uniquement occupé à rendre la juſtice & à tenir dans le devoir ſa nation ſouvent indocile, finit ſa carrière comblé de gloire, après un long règne long-tems agité. Il mourut à Genève en 516. Conquérant, Légiſlateur, grand Politique, habile à choiſir ſes Miniſtres & ſes Généraux, ami des Lettres, & protecteur des Savans, Prince tolérant en fait de Religion, même envers ceux qui l'avoient trahi ſous ce prétexte; c'eût été un grand Roi, ſans la cruauté qu'il exerça envers ſes frères. Mais ce furent eux qui commencèrent la querelle, puiſque nous avons vu S. Avit le juſtifier des crimes qu'on lui reproche. Loſqu'il ne trouva plus d'obſtacles à régner ſeul, il fut doux, humain, juſte, & ne ſongea qu'à civiliſer ſes peuples & à les rendre heureux. Il ſut tellement maintenir la balance entre les Bourguignons, reçus en qualité d'*hôtes* chez les Gaulois-Romains, qu'il n'y eut jamais de conteſtations entr'eux, juſqu'à ce que devenu ſeul maître de ce beau Royaume par l'extinction de l'Empire d'Occident, ils furent tous également ſes ſujets, dont il ſe fit adorer par ſa juſtice, ſa ſcience & ſes vertus.

SIGISMOND.

Le premier ſoin de Sigismond, déja aſſocié au trône, fut de rendre à ſon père les derniers devoirs, & il s'en acquitta avec magnificence. Il ſongea enſuite à rétablir la Religion Catholique dans tous les pays de ſa domination. Les Evêques & les gens d'Egliſe

à elles qu'on eſt redevable de preſque tout ce qui nous reſte de monumens de littérature, tant ſacrée que profane. Dans chaque Maiſon étoit auſſi une école, où l'Abbé lui-même, & à ſon défaut un Ecolâtre ſe chargeoient d'inſtruire la jeuneſſe; de-là tant d'Evêques ſortis du Cloître qui ont édifié l'Egliſe. On y conſervoit les faſtes de la nation. On dépoſoit autrefois dans les grandes Abbayes les Edits des Princes. En Angleterre les actes du Parlement ſe gardoient dans les Monaſtères. Il faut convenir que preſque tous les Ecrivains qui ont paru dans les VI, VII & VIII[es] ſiècles, demeuroient dans les Cloîtres, ou y avoient été élevés. C'eſt par de ſemblables travaux que les Moines d'aujourd'hui ſauroient ſe rendre, aux yeux mêmes des Philoſophes, auſſi reſpectables que leurs ancêtres.

furent ſes guides, & ſecondèrent ſes pieuſes intentions [1]. Il avoit déja donné des marques de ſa piété du vivant de ſon père, par la fondation du Monaſtère d'*Agaune*, ſi connu depuis ſous le nom de S. Maurice-en-Valais, qu'il avoit entiérement reſtauré, & où il avoit établi quatre cents Religieux pour la pſalmodie perpétuelle, (*Laus perennis*). C'eſt le premier Monaſtère d'Occident qui ait reçu cette pratique, inſtituée en Orient par S. Alexandre, fondateur des Acémètes, mort en 430. Il ne paroît pas que Gondebaut ni ſon peuple, encore plongés dans les erreurs de l'Arianiſme, ſe ſoient oppoſés à ces marques de catholicité dans un jeune Prince, ni qu'ils craigniſſent pour l'avenir une Religion différente de la leur. Il falloit donc que l'eſprit de tolérance, ſi utile au bonheur des hommes, régnât alors parmi eux. Il fit effectivement plus d'effet que les intrigues & les vexations, dont les partis ſe déſoloient réciproquement; celles-ci ſont plus ſouvent les fruits de la haine & de la vengeance, que le véritable caractère de la piété. Sigiſmond ſoumit bientôt ſes ſujets à l'Egliſe, ſans que l'on ait vu parmi eux les traits odieux & ſanglans qui ont depuis deshonoré notre hiſtoire.

Il étoit reſté peu d'autorité aux Empereurs d'Orient dans les pays d'Occident; mais l'idée de leur ancienne grandeur leur laiſſoit encore quelqu'ombre de puiſſance chez les peuples barbares qui avoient aſſujetti l'Empire. Sigiſmond écrivit à l'Empereur Anaſtaſe pour ſe faire confirmer dans le *Patriciat* [2], quoiqu'il ne le regardât pas comme ſon Souverain, mais comme un Protecteur. Il travailla enſuite au Code que le Roi ſon père avoit donné, & y ajouta des articles convenables aux mœurs qui étoient déja changées depuis la première publication de ces loix, & principalement ſur ce qui concerne les eſclaves & les affranchis, dont le nombre avoit beaucoup augmenté chez les Bourguignons [3]. Il retrancha du même Code les articles qui pouvoient influer ſur la Religion Catholique qu'il venoit de rétablir.

[1] Sigiſmond auroit bien fait d'en reſter-là, dit un Hiſtorien, ſans donner trop de crédit aux gens d'Egliſe. Le gouvernement d'un Royaume eſt toujours mal confié aux ſoins de gens, qui doivent être entièrement occupés des devoirs de la Religion. Il eſt très-difficile d'y aſſocier la politique ſouvent équivoque, mais très-néceſſaire pour éviter les pièges de l'uſurpation du pouvoir; cette politique néceſſaire ne va point avec la pieuſe tranquillité de la vie Religieuſe, qui d'ailleurs amortit l'eſſor que les héros doivent prendre pour arriver à la gloire, & n'eſt pas compatible avec la fineſſe & les détours que l'on rencontre trop ſouvent parmi les épines d'un gouvernement orageux.

[2] Après le préambule de ſa lettre, Sigiſmond s'explique ainſi: « Quoique le reſpect pour votre perſonne » ſoit héréditaire dans notre maiſon, & qu'en toute oc- » caſion nous vous ayons donné des marques de notre » attachement, nous ſavons encore qu'en particulier nous » vous ſommes redevables. Je me ſens très-flatté que ma » nation vous rende les hommages qui ſont dûs à votre » dignité, & je m'eſtime plus heureux de vous obéir » que de leur commander. Mes ancêtres ont toujours » eu le cœur Romain; les emplois dont les Empereurs » les ont honoré ont fait leur gloire; & quand ma famille » a été élevée au commandement, ce que mes ancêtres » ont trouvé de plus honorable, eſt d'avoir été Officiers » de l'Empire ». On peut voir par-là que la politique a eu plus de part que la force, à l'établiſſement des Barbares dans les Gaules; que ces Rois étoient plutôt aſſociés à l'Empire, que dominateurs des Gaulois-Romains, & qu'ils n'étoient véritablement puiſſans que par les diplômes des Empereurs. Cette obſervation explique bien des problêmes hiſtoriques.

[3] L'eſclavage faiſoit des progrès conſidérables, & s'accroiſſoit encore par celui où tomboient les citoyens, qui devenoient ſerfs de ceux à qui ils ne pouvoient payer leurs dettes, & par les guerres continuelles que ſe faiſoient les différens Princes. Le vaincu étoit l'eſclave du vainqueur, & l'eſclave faiſoit enſuite partie de la nation de ſon maître, & en étoit encore après avoir été affranchi. On peut juger par-là, de la révolution perpétuelle qui ſe faiſoit parmi des peuples dont la condition changeoit ſi ſouvent. Ils perdoient toute confraternité avec la nation dont ils ſortoient, & ils étoient jugés par les loix du Patron à qui ils appartenoient. Les mêmes coutumes ſe trouvent encore établies chez les Sauvages de l'Amérique, qui dans leurs incurſions enlèvent ſouvent un peuple entier leur ennemi, dont ils recrutent leur nation en l'incorporant avec eux; enſorte qu'ils ne reconnoiſſent plus leur origine.

Il fit convoquer en 517 le fameux Concile d'Épaone [1], pour réformer les abus qui s'étoient gliſſés dans le Clergé ſous les Ariens. La ſouſcription des Evêques qui y aſſiſtèrent, fait connoître avec aſſez de préciſion, l'étendue du premier Royaume de Bourgogne. Le Roi s'occupa enſuite des monnoies; il ordonna l'uſage de celles qui devoient avoir cours dans ſon Royaume: il mêloit à tout cela les exercices de piété, & fréquentoit ſouvent les Egliſes.

Le règne pacifique de Sigiſmond, plus pieux que guerrier, & ſous lequel les Eccléſiaſtiques avoient trop d'influence, n'étoit pas du goût d'un peuple qui avoit toujours été conduit par ſes prédéceſſeurs à la gloire & aux combats. Les Grands de l'Etat le voyoient avec peine entièrement livré aux conſeils de ſon Clergé. Une avanture funeſte dans laquelle ſa crédulité l'engagea, hâta la révolution. Sigiſmond avoit perdu ſa première femme Amalberge, que d'autres nomment Oſtrogothe, parce qu'elle étoit fille de Théodoric Roi des Oſtrogoths d'Italie; & il en avoit eu un fils nommé Sigéric, qui annonçoit les qualités les plus brillantes, & qui faiſoit le ſeul eſpoir des Bourguignons. Le Roi, amoureux d'une des Suivantes de ſa première femme, l'épouſa par délicateſſe de conſcience, & par le conſeil des Eccléſiaſtiques qui le gouvernoient. Conſtance, c'étoit le nom de la nouvelle Reine, élevée à un rang où elle n'eût oſé prétendre, étoit vaine & vindicative. Sigéric malgré ſa grande jeuneſſe, étoit haut & fier; ayant vu Conſtance parée des ornemens royaux de ſa mère, il lui reprocha qu'elle n'étoit pas digne de les porter. (*V. Frédégaire....*) Conſtance outrée diſſimula & jura ſecrètement la perte de ſon beau-fils. Elle perſuade à ſon mari que Sigéric, non content du Royaume d'Italie qu'il attendoit de Théodoric ſon ayeul, portoit ſes vues ambitieuſes juſqu'à conſpirer contre ſon propre père; qu'il animoit ſes ſujets contre lui, & que ſes inſinuations étoient la cauſe de la froideur que les Grands faiſoient paroître pour ſon ſervice. Le Roi crédule, fit étrangler en 522 ſon fils unique âgé de quinze ans, l'eſpoir du trône & les délices du peuple. « Ce qui acheva, dit *Gollut*, d'aliéner l'eſprit de ſes ſujets; les » Bourguignons déteſtant la légéreté & la cruauté du père ».

Quand l'eſprit de vertige fut diſſipé, le malheureux Sigiſmond ſe livra à toutes les fureurs d'un criminel que la vengeance du ciel pourſuit. Il ſe jette ſur le corps de ſon fils, l'embraſſe en pouſſant des plaintes, des ſanglots & des cris; il faut le ſéparer par force de cet objet

[1] Ce Concile fut convoqué ſur les ordres de Sigiſmond par S. Avit, qui y préſida. Il fut ſouſcrit par vingt-cinq Evêques de Bourgogne. La réformation des Eccléſiaſtiques étoit le principal objet de cette aſſemblée. Ce Concile eſt ſingulier par ſon vingt-deuxième canon, où il eſt défendu aux Eccléſiaſtiques de voir leurs femmes l'après-dîner & le ſoir.

On eſt fort embarraſſé ſur le lieu où ſe tint le Concile. D. Plancher le place à Yenne, petite ville du diocèſe de Belley, au pied du Mont-Duchat appellée autre fois *Hippona*, d'où a pu venir le nom d'*Épaone*. Chorier, (hiſtoire du Dauphiné), le met avec aſſez de vraiſemblance à Ponas, à quatre lieues de Vienne: d'autres croient qu'il a été convoqué à S. Maurice-en-Valais, & liſent *Agaunenſe* pour *Epaonenſe*. Enfin M. Didier, Doyen de l'Egliſe de Vienne, le place à Anciron dans le Comté d'Albon, au diocèſe de Vienne, à ſix lieues de cette ville. Le nom des Sièges des Evêques qui l'ont ſouſcrit, ſert à faire connoître les limites du premier Royaume de Bourgogne. Voici ces noms ſelon l'ordre des ſignatures: Vienne, Lyon, Chalon, Valence, Syſteron, Grenoble, Beſançon, Langres, Autun, Martigny, (*Octodurum*, dont le Siège a été transféré à Sion) Embrun, Moutier-en-Tarentaiſe, Genève, Vindiſch dont le Siège a été transféré à Conſtance; Die, Carpentras, Gap, Orange, S. Paul-trois-Châteaux, Cavaillon, Viviers, Apt, Noyon ou Nevers (*Noviodunum*), & Avignon. Il y faut joindre les villes qui étoient enclavées au milieu de celles-là, & dont les Evêques étoient abſents, tels qu'Avenches, Augſt près Bâle, Belley, Mâcon, &c.

de tendresse & d'horreur. Déchiré de remords, il oublie presque qu'il est Roi, & qu'il a des sujets; il quitte subitement sa Cour, & va s'enfermer au Monastère d'Agaune, où il croit expier son crime par les larmes & la pénitence la plus rigoureuse. Bientôt le mépris des grands pour un Roi moine; la haine du peuple moins touché de sa pénitence, que frappé de son parricide; les intrigues de Clotilde, alors veuve de Clovis, qui excite ses enfans à venger sur Sigismond les outrages qu'elle avoit reçus du père; le ressentiment de Théodoric qui regrettoit un petit-fils, le seul lien qui l'attachoit au Roi de Bourgogne; toutes ces passions réunies formèrent bientôt l'orage qui vint fondre sur l'infortuné Sigismond. Théodoric son beau-père s'unit aux Monarques François, fait une alliance offensive avec Clodomir, Childebert & Clotaire, & envoie une armée en Provence. Sigismond averti du danger qui menace ses Etats, sort de sa retraite, marie sa fille à Thierry Roi de Metz, ce qui n'empêche pas les Rois d'Orléans, de Paris & de Soissons de l'attaquer. Il est trahi, défait & obligé de fuir à Agaune. Les Moines qu'il avoit fondés & enrichis, le livrent eux-mêmes avec toute sa famille à Clodomir, qui le fait conduire à Orléans [1].

GODOMAR II.

Dès que les François se furent retirés après la victoire qui les mettoit en possession du Royaume de Bourgogne & de son Souverain, Godomar qui avoit eu la Suisse en appanage, prend les armes, & se fait reconnoître dans tous les Etats de son frère. Clodomir Roi d'Orléans, résolut de rentrer en Bourgogne contre Godomar: n'écoutant que sa barbare politique, il fait massacrer Sigismond avec toute sa famille en 524, & le fit jetter dans un puits à Coulmier près d'Orléans, malgré les remontrances de S. Avit Abbé de Micy, qui l'étoit venu trouver pour le dissuader de ce crime, & qui lui dit que le sang de Sigismond retomberoit un jour sur lui & sur ses enfans. Telle fut la fin de ce Prince foible & malheureux, que sa pénitence, son zèle & ses pieuses libéralités ont fait mettre au nombre des Saints. Ses reliques gardées à Agaune comme un monument de la trahison des Moines, furent transférées à Prague par l'Empereur Charles IV, en 1356.

Godomar étoit plus ferme que son frère; mais il montoit sur un trône ébranlé, & il falloit bien des talens pour réparer les pertes que l'Etat avoit faites. Il connoissoit trop l'esprit vindicatif de Clotilde, & l'ambition de ses cousins, pour ne pas s'attendre à être attaqué incessamment. Il rassemble ses troupes, & tâche de rétablir l'ancienne discipline, en faisant sentir à ses sujets la nécessité de secouer le joug que les Rois François vouloient leur imposer. « Vous serez bientôt attaqués, leur disoit-il; ne perdez pas courage, il s'agit de vos biens, » de votre vie, de votre liberté, de celle de vos femmes & de vos enfans ». Il sut gagner

[1] Comme la victoire des François ne fut suivie d'aucun ravage ni d'aucune destruction, on présume qu'il y avoit un traité entre les vainqueurs & les grands du Royaume de Bourgogne. D. Plancher dit que les Bourguignons outrés de voir leur Roi en habit de Moine, entre les mains des enfans de Clotilde, déclarèrent qu'ils ne le reconnoissoient plus, & que cette déclaration suffit pour satisfaire les Princes François, qui se retirèrent sans avoir rien démembré du Royaume de Bourgogne. Cet événement arriva en 523, selon la Chronique de Marius.

Théodoric en lui cédant quatre Cités voiſines de la baſſe-Provence. La politiqne vouloit que Théodoric s'opposât à une nation puiſſante qui alloit devenir voiſine de ſes Etats. Godomar inſtruit que Clodomir après avoir fait égorger Sigiſmond & ſa famille, ſe diſpoſoit à entrer en Bourgogne, s'avança vers le Rhône, où il attendit ſon ennemi. Il avoit ordonné aux Bourguignons de céder au premier choc, & de fuir auprès d'un lieu où il avoit placé une embuſcade. Clodomir arrive avec l'aſſurance d'un conquérant, attaque Godomar auprès de *Viſoronte*, (aujourd'hui Voiron), Bourg ſur le Rhône, entre Vienne & Belley. Il enfonce ſans peine une barrière qui avoit ordre de céder, & pourſuivant ſa victoire avec trop de chaleur, Godomar par ſa fuite l'entraîne dans l'embuſcade qu'il avoit tendue au Roi des François, pour ſuppléer à la force par la ruſe. Les Bourguignons reconnoiſſent Clodomir à ſa longue chevelure, le percent de coups, & mettent ſa tête au bout d'un javelot. Agathias dit que les François étonnés de la perte de leur Roi, ſe retirèrent promptement, & firent un traité, par lequel ils laiſsèrent Godomar paiſible poſſeſſeur du Royaume de Bourgogne, dont il jouit encore pendant dix ans. L'on ne voit pas en effet, que dans le partage fait par Clotaire & Childebert, du Royaume de Clodomir dont ils venoient de poignarder les fils, il y ſoit parlé des démembremens de celui de Bourgogne.

La mort de Théodoric Roi d'Italie arrivée en 526, ôta un appui à Godomar; il laiſſa ſes Etats à Athalaric ſon petit-fils ſous la tutelle d'Amalaſonte, qui gouverna le Royaume d'Italie pendant la minorité de ſon fils, & s'en acquitta avec une prudence admirable. Godomar ſe rendit tributaire de cette Princeſſe pour ſe ſoutenir contre les François. (*V. Caſſiodore, ep. II*). Mais la mort d'Amalaſonte, étranglée par Théodat ſon ſecond mari, & la deſtruction du Royaume des Oſtrogoths par Béliſaire, ranimèrent l'eſpoir des Rois François, qui ne cherchoient que l'occaſion de s'emparer des Etats de Godomar. Tout favoriſoit leur deſſein. Les victoires mêmes de Godomar ſur Théodebert Roi de Metz & ſur les Allemans, avoient fait perdre à l'Etat ſes défenſeurs. Les loix étoient ſans vigueur, l'agriculture négligée, & la moitié du pays inculte. Ce moment paroît déciſif à Clotaire Roi de Soiſſons, & à Childebert Roi de Paris. Ils raſſemblent leurs forces & entrent en Bourgogne en 534, ſelon la Chronique de Marius Evêque d'Avenches.

L'hiſtoire ne nous apprend pas les détails de cette dernière expédition; nous y voyons ſeulement que Godomar vaincu, eſt forcé de s'enfermer dans Autun ville forte. Ce Prince infortuné crut pouvoir y tenir long-tems pour attendre des ſecours, ou quelques révolutions heureuſes; mais le tems fatal de la deſtruction de ſa maiſon étoit arrivé. Grégoire de Tours & Frédégaire diſent ſimplement que la ville fut priſe, Godomar mis en fuite, & la Bourgogne ſoumiſe aux François [1]. Adon dans ſa Chronique, aſſure que Godomar fut tué. On ignore

[1] Procope (*li.* 1, *de Bel. Got.*) s'étend un peu plus ſur cette cataſtrophe. Il raconte que les Bourguignons épuiſés d'hommes depuis long-tems par tant de guerres malheureuſes, furent aſſaillis & entièrement défaits; que leur Roi fut pris & renfermé dans un château, & que les peuples ſe ſoumirent aux vainqueurs, à condition qu'ils garderoient les loix & les coutumes dont ils étoient en poſſeſſion; qu'ils ne payeroient à leurs nouveaux Souverains que les mêmes redevances qu'ils avoient payées à leurs Rois, & qu'ils ſerviroient les François dans leurs guerres, &c. Remarquons à la gloire des Bourguignons, que dans les différentes révolutions de leur gouvernement, ils ont toujours eu à cœur la conſervation de leurs loix, de leurs uſages & de leurs privilèges. On en verra plus d'une preuve dans cet abrégé.

où Vignier & de Serres ont pris qu'il ſe ſauva en Eſpagne pour ſe ſouſtraire à la vengeance des enfans de Clotilde, & que de-là il étoit paſſé en Afrique chez les Vandales, dont il tiroit ſon origine. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on n'entendit plus parler de ce Prince depuis la priſe d'Autun. Il avoit régné dix ans, & avoit preſque toujours été malheureux. Il étoit le dernier mâle de la race de Gondicaire, & EN LUI FINIT LE PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE, après avoir duré cent vingt ans, depuis 414, ſelon Jornandès. Ce Royaume s'étoit promptement élevé; mais il dura peu. Ce grand Etat, ſans perdre le nom de Bourgogne ni celui de Royaume, fut tantôt diviſé entre pluſieurs Rois de France; tantôt réuni ſous un ſeul Monarque François; & enfin partagé en deux ou trois portions, dont chacune fut honorée du titre de *Royaume de Bourgogne*. Envain chercheroit-t-on dans ces Royaumes démembrés la force & la gloire du premier. L'inaction de Sigiſmond, & la foibleſſe de Godomar conſommèrent la ruine de cet Empire floriſſant. Mais les Bourguignons mêlés avec les Gaulois-Romains dont ils prirent les mœurs, amollis par ce mêlange, avoient perdu cette férocité martiale à laquelle ils devoient leurs premiers avantages, & qui leur eût été bien plus utile pour réſiſter aux Francs nouvellement ſortis de leurs marais, qu'un commencement de police imparfait.

Second Royaume de BOURGOGNE *ſous les enfans de* CLOVIS.

LE Royaume de Bourgogne conquis ſur Godomar II, fut partagé entre CHILDEBERT Roi de Paris, CLOTAIRE Roi de Soiſſons, & THÉODEBERT Roi de Metz leur neveu, en 534. THÉODEBERT, le plus puiſſant de ces Princes, eut dans ſon partage, Beſançon, Langres, Chalon, Genève & Viviers, & réſida quelquefois à Chalon, ce qui lui a fait donner le titre de *Roi de Bourgogne* par Paradin (*Annal. li. I, p. 47*). Ce Prince courageux, juſte, bienfaiſant, ami de l'humanité, fut le héros de ſon ſiècle. Il envoya dix mille Bourguignons à Vitigès Roi des Oſtrogoths, pour le défendre contre Béliſaire. Les Bourguignons aſſiègent Rome, prennent & ſaccagent Milan en 538. Juſtinien pour empêcher les Rois François de ſe joindre aux Oſtrogoths, leur céda tous ſes droits ſur ce qui compoſoit le Royaume de Bourgogne. Théodebert ſe propoſoit les plus grandes choſes, lorſqu'une mort imprévue l'enleva en 548 à ſes ſujets dont il étoit l'idole. THÉODEBALD, ſon fils naturel, lui ſuccéda ſans aucune contradiction de la part de ſes deux grands oncles. Childebert Roi de Paris, fonde en 549 le grand *Hôtel-Dieu* de Lyon, le plus ancien du Royaume, & le ſeul qui ait droit de recevoir des enfans adoptifs, ſur leſquels les Adminiſtrateurs ont la même autorité que les pères. Ce même Roi revenant d'Eſpagne avoit déja fait préſent aux Cathédrales de Chalon & de Mâcon, des reliques de S. Vincent martyr, dont elles prirent le nom.

Théodebald étant mort ſans poſtérité en 555, CLOTAIRE I ſe rend maître de ſa ſucceſſion, & force Childebert qui étoit alors malade, à lui faire une ceſſion authentique de tous ſes droits; celui-ci pour ſe venger, favoriſe la révolte de Chramne fils de Clotaire. Ce fils rebelle entre en Bourgogne à la tête d'une armée nombreuſe, ſaccage la ville de Chalon

Chalon fidelle à ſon Roi, & s'approche de Dijon qui lui ferme ſes portes. Le Prince voulut conſulter le *ſort des Saints*, ſuivant la coutume ſuperſtitieuſe du tems. S. Tétrice Evêque de Langres, qui faiſoit ſon ſéjour à Dijon, ſe rend dans la Baſilique de S. Jean qui étoit hors des murs, & annonce au Prince ſa fin malheureuſe à l'ouverture des Livres Saints, par les verſets 4 & 5 du cinquième chapitre d'Iſaïe. Enfin Chramme privé de l'appui de Childebert qui venoit de mourir en 558, ſe ſoumet; il ſe révolte de nouveau en 560, & ſe retire en Bretagne, où ſon père le fait périr par un genre de mort auſſi infâme que cruel, & enſuite brûler avec ſa femme & ſes filles. Clotaire I, après avoir réuni ſur ſa tête toutes les parties de la domination Françoiſe, termine par les remors en 562, une vie odieuſe, qui ſelon tous les Hiſtoriens, n'avoit été qu'un tiſſu de crimes & de cruautés. Ses Etats furent auſſi-tôt partagés entre ſes quatre fils, qui ſuivant l'uſage dangéreux de ces tems, ſe formèrent chacun un Royaume ſéparé. CARIBERT régna à Paris; SIGEBERT I Roi de Metz, en Auſtraſie; CHILPÉRIC I Roi de Soiſſons, en Neuſtrie; & GONTRAN en Bourgogne, qui reprit alors le titre de Royaume.

GONTRAN.

Ce Prince eut dans ſon partage Orléans, Sens, & la Bourgogne telle qu'elle avoit été ſous ſes derniers Rois, &c. Il fit Chalon-ſur-Sône capitale de ſes nouveaux Etats qu'il gouverna en bon père. Sa Cour fut l'aſyle des malheureux. Sa piété, ſa clémence, ſa généroſité le firent adorer de ſes Sujets, & on le place dans le petit nombre des bons Rois, malgré quelques défauts que l'Hiſtoire lui reproche: l'amour de ſes peuples juſtifie ſon éloge. Il affectionnoit ſpécialement les Bourguignons. Il alloit les voir dans leurs maiſons, & mangeoit avec eux, & il ne prit jamais la qualité de Roi d'Orléans, ou de Roi de France que lui donnent quelques écrivains. Il préféra toujours le titre de *Roi de Bourgogne* (*V. Valeſii, hiſt. Franc.*) C'eſt ſous ſon règne qu'éclatèrent les fureurs de Frédégonde digne femme de Chilpéric, & de Brunehaut ſa rivale femme de Sigebert Roi d'Auſtraſie. Les trahiſons, les aſſaſſinats, les diſcordes firent de la France & de la Maiſon Royale, un théâtre toujours inondé de ſang & ſouillé de crimes. Gontran fut aſſez occupé à ſe garantir de leurs attentats, & à faire renaître la concorde parmi les Princes qu'elles armoient l'un contre l'autre.

Gontran & Sigebert Roi d'Auſtraſie, s'étant brouillés pour un fait de diſcipline Eccléſiaſtique, le Roi de Bourgogne ſe ligue avec celui de Soiſſons. Après divers événemens, Sigebert ayant été aſſaſſiné devant Tournai par les émiſſaires de Frédégonde en 575, Gontran fait taire ſon reſſentiment, & adopte ſolemnellement CHILDEBERT fils de Sigebert, le déclare ſeul héritier de ſes Etats, lui met la lance à la main par forme d'inveſtiture, en préſence de tout le peuple, le fait aſſeoir ſur ſon trône, & lui dit à haute voix: « Que » nos intérêts ſoient déſormais communs; que le même bouclier nous couvre; que la même » lance nous défende; mes péchés ſont cauſe que je n'ai point d'enfans: fils de mon frère, » vous êtes le mien; ſoyez mon ſeul héritier & mon ſucceſſeur » (*Greg. Turon. li. VIII,*

c. 33.). Childebert devint bientôt ingrat; gagné par les intrigues de Frédégonde, il s'unit à Chilpéric pour faire la guerre à ſon oncle & ſon bienfaiteur. Gontran ſauve ſes Etats par ſon activité, & force les Cours d'Auſtraſie & de Soiſſons d'accepter la paix. Ce Prince donne encore une nouvelle preuve de la bonté de ſon cœur, en prenant la défenſe de Clotaire II, fils de Chilpéric que ſa tyrannie avoit fait aſſaſſiner à Chelles en 584.

Mommole, Patrice ou Duc de Bourgogne ſous Gontran, avoit ſervi utilement ſon Maître contre les Lombards qu'il rendit tributaires, & dans pluſieurs autres occaſions : mais gagné par les Miniſtres de Childebert, il devient infidèle, & ſe retire à Avignon, ville alors de la dépendance du Roi d'Auſtraſie. Il y fait venir de Conſtantinople un fils naturel de Clotaire I, nommé Gondebaut, & que d'autres appellent Gondovalde ou Gondovide. Mommole le fait déclarer Roi à Brive-la-Gaillarde, & envoie des Ambaſſadeurs à Gontran, le ſommer de lui remettre une partie du Royaume de ſon père. Gontran fit fouetter & appliquer à la queſtion les Ambaſſadeurs, & après avoir fait la paix avec ſon neveu Childebert, qu'il adopte ſolemnellement une ſeconde fois ; il envoie Lendégéſile Comte de l'Ecurie ou Connétable (*Comes Stabuli*), contre les Rebelles qui s'étoient retirés en Gaſcogne & enfermés dans Comminges. La ville eſt priſe & entièrement détruite, Gondebaut mis à mort, & Mommole puni de ſa rebellion, en 585. Gontran fit diſtribuer aux pauvres & aux Egliſes, les tréſors immenſes de ce Patrice, ne laiſſant à ſa veuve que ce qu'elle avoit apporté en mariage. Le Roi ne réſerva de cette riche confiſcation que deux plats d'argent pour le ſervice de ſa table, en diſant qu'il en avoit aſſez pour ſon uſage.

La conſpiration diſſipée, le Roi de Bourgogne s'empreſſe de rétablir la tranquillité dans ſes Etats : il convoque un Concile à Mâcon pour juger les Evêques infidèles, accuſés de trahiſon & de s'être déclarés pour Gondebaut; quelques-uns ſont dépoſés. Frédégonde toujours occupée d'affreux projets, & trouvant toujours des ſcélérats prêts à les exécuter, envoie des aſſaſſins en Auſtraſie & en Bourgogne pour ſe défaire des deux Rois. Gontran ſurprend pluſieurs fois dans ſa Chapelle des gens qui alloient le poignarder. Ces horribles attentats demeurent autant de fois impunis, parce que ceux qui en étoient coupables avoient été pris dans l'Egliſe; comme ſi un lieu conſacré au culte divin eût dû ſervir d'aſyle à ceux qui venoient le profaner par le plus déteſtable parricide. Gontran eſt le premier de nos Rois qui ait eu des gardes, à cauſe des fréquens aſſaſſinats dont il fut menacé.

La naiſſance de deux fils qu'eut Childebert neveu de Gontran, fortifia beaucoup l'union de ces deux Rois. Pour en marquer publiquement ſa ſatisfaction, Gontran aſſemble toute la Cour d'Auſtraſie à Andelot en Champagne (*Andelaum*) ; il rend de ſolemnelles actions de graces à Dieu, & fait avec Childebert un nouveau traité pour affermir la paix; ce traité du 28 Novembre 587, rapporté en entier par Grégoire de Tours (*li. IX, c. 20*), fait connoître pour la première fois, qu'il y avoit dès-lors des eſpèces de fiefs ou bénéfices affectés aux Leudes & Fidèles, ce qui fait remonter l'origine des fiefs au commencement de la Monarchie. L'amitié cimentée entre les deux Rois par tant de traités, fut néanmoins encore obſcurcie par quelques nuages : mais la bonté de Gontran lui fit toujours pardonner au Roi ſon neveu, des fautes qu'il feignoit d'attribuer à ſes Miniſtres. Grégoire de Tours,

Ambaſſadeur de Childebert auprès de Gontran, ſut ſi bien ménager ſon eſprit ; que les deux Rois vêcurent depuis dans une parfaite intelligence. Gontran meurt très-regretté en 593, la trente-troiſième année de ſon règne. Il fut enterré dans l'Abbaye de S. Marcel-lès-Chalon qu'il avoit fondée [1].

CHILDEBERT II.

Childebert II, déja Roi d'Auſtraſie, & d'une grande partie de la haute-Bourgogne, ſuccéda en 593 au Royaume de Gontran, comme ſon fils adoptif & ſon ſeul héritier. On ne voit cependant pas qu'il ait pris le titre de Roi de Bourgogne. Excité par ſa mère Brunehaut, ennemie irréconciliable de Frédégonde, il porte la guerre dans les Etats du jeune Clotaire, qui gagna contre lui la bataille de Droiſſy (*Trucciacum*), à cinq lieues de Soiſſons, en 594. La domination de Childebert, qui ne fut que de trois ans & quelques mois en Bourgogne, n'y apporta aucun changement. Ce Roi ne fit que paroître ſur le trône des Bourguignons, & mourut de poiſon en 596, âgé de vingt-cinq ans. Grégoire de Tours, (*li. VIII, c.* 4), loue ſa prudence, ſa ſageſſe, ſon courage & ſa force. S. Grégoire-le-Grand félicite la Reine Brunehaut ſa mère, de la bonne éducation qu'elle lui a donnée; & dans une lettre qu'il lui écrit à lui-même, il lui donne cet éloge ſi flatteur, qu'il a toutes les vertus des autres Rois, & de plus le véritable eſprit de la Religion.

[1] Le Cardinal Jean Rollin Evêque de Chalon, lui fit élever un magnifique mauſolée qui fut détruit par les Calviniſtes : les cendres du Roi furent jettées au vent; on ſauva ſeulement ſon chef de leur fureur. Ce Prince eut trois femmes, dont la dernière fut la belle *Auſtrégile*, appellée *Bobile.* Elle demanda par grace en mourant, de faire enterrer avec elle ſes deux Médecins, *Donat* & *Nicolas*, parce qu'ils n'avoient pas eu l'habileté de la guérir. Son mari eut aſſez de foibleſſe pour le lui promettre, & aſſez de cruauté pour lui tenir parole. Aimoin lui fait un autre reproche. Il dit (*li.* 3) que Gontran étoit d'un excellent naturel & d'une bonté qui a peu d'exemples : fidèle à ſa parole, exact à garder ſes conventions, il ne trouve dans ſa vie d'autre tache capable d'obſcurcir ſa gloire, que ſon attachement pour des concubines, qu'il préféra toujours aux attraits innocens qui naiſſent d'un mariage légitime. Il prétend que Gontran ne fut jamais marié, & qu'il eut de différentes concubines quatre fils qui moururent avant lui. Mais Grégoire de Tours qui connoiſſoit mieux la Cour de ce Prince, & qui l'avoit fréquentée, dit expreſſément qu'il s'étoit marié pluſieurs fois, & ne parle que d'une concubine nommée *Vénérande*, dont il eut un fils. Malgré les défauts de Gontran, ſes abondantes aumônes, ſon reſpect pour la Religion & ſes Miniſtres, ſon exactitude aux pratiques de piété, ſes fondations, ſa pénitence & ſes grandes auſtérités, l'ont fait mettre au nombre des Saints. Les Martyrologes en font mention le 5 des Calendes d'Avril, jour de ſa mort. Grégoire de Tours lui attribue des miracles même de ſon vivant; & c'eſt par ſon règne qu'il finit ſon hiſtoire, ſans laquelle on ignoreroit tout ce qui concerne les commencemens de la Monarchie.

On vit beaucoup d'établiſſemens pieux en Bourgogne ſous le Roi Gontran. Il fonda & dota en 584 l'Abbaye de S. Marcel-lès-Chalon, aujourd'hui Prieuré de Cluni. Il employa une grande partie de ſes richeſſes à bâtir & à fonder des Monaſtères. Il enrichit l'Abbaye de S. Bénigne; Genève lui doit la belle Baſilique de S. Pierre, conſacrée par S. Avit en 585, bâtie à la place d'un temple d'Apollon; elle ne fut achevée qu'en 1204 par l'Empereur Conrad. Ce fut auſſi ſur la fin du règne de ce Prince, que par les ſoins de Siagrius Evêque d'Autun, & les libéralités de Brunehaut, furent fondés à Autun les Monaſtères de S. Martin, de S. Jean, & de S. Andoche, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui ſous le titre d'Abbayes. Flavius Officier de Gontran, fonda à Chalon l'Abbaye de S. Pierre, qui eſt aujourd'hui de la Congrégation de S. Maur. Il ſe tint auſſi par les ordres de ce Prince pluſieurs Conciles qui nous font connoître les mœurs & la diſcipline de ce ſiècle.

THIERRI ou THEODORIC.

Les deux fils de Childebert, THIERRY que d'autres nomment *Théodoric*, & THÉODEBERT, succèdent à leur père sous la tutelle de Brunehaut leur aïeule. Le premier est couronné Roi de Bourgogne & d'Orléans, & le second Roi d'Austrasie. Brunehaut qui reste en Austrasie vers Théodebert, confie l'éducation de Thierry à Syagrius Evêque d'Autun, & à Varnachaire ou Varnaire ou Garnier *Maire du Palais*. C'est la première fois qu'il est parlé dans l'Histoire de cette dignité si funeste dans la suite à la puissance Royale. Thierry tint ordinairement sa Cour à Chalon-sur-Sône; il y faisoit battre monnoie; on trouve quelques-unes de ses pièces dans le Cabinet du Roi. Il résidoit aussi à Époisses maison Royale en Auxois. Brunehaut délivrée enfin de toute inquiétude par la mort de Frédégonde sa rivale, en 598, ne pensoit plus qu'à s'attribuer un pouvoir absolu dans les Etats de ses petits-fils. Les grands d'Austrasie révoltés de ses caprices, de ses vengeances, de son ambition démesurée, se liguent entr'eux pour l'exclure des affaires. Forcée de se retirer à la Cour de Bourgogne, elle y établit également ses maximes despotiques; mais elle y fait en même tems des établissemens utiles. Elle fait réparer les chemins militaires des Romains qu'on a depuis appellés de son nom, *Chaussées-Brunehaut*. Elle rebâtit la Cathédrale de Besançon & l'Abbaye d'Aisnay à Lyon, dote des Monastères [1], fait construire à Auxerre une tour magnifique qui subsiste encore aujourd'hui, & qui porte son nom (*V. Hist. d'Auxer. tom. II, p. 23.*).

Cette Reine, dont les belles qualités ne compensoient pas les défauts, corrompt bientôt les mœurs de son petit-fils Thierry pour le mieux gouverner. Elle fait périr en 602 le Duc Orgilane, & s'empare de ses biens. On convoque l'année suivante par ses ordres, un Concile à Chalon-sur-Sône, pour faire déposer S. Didier Evêque de Vienne, qui lui avoit parlé avec une liberté apostolique. Protade, son favori, est nommé Patrice ou Duc de la Bourgogne *Trans-jurane*, qui comprenoit les Suisses & la Savoie. Il fut ensuite élevé à la dignité de Maire de Bourgogne après la fin tragique de Berthoald, assassiné par ordre de la Reine. Elle avoit toujours à cœur son expulsion d'Austrasie; dans la vue de s'ouvrir une voie à la vengeance qu'elle méditoit, elle persuade à Thierry que le Roi d'Austrasie n'est point son frère, mais fils d'un Jardinier, & qu'il est de sa gloire de ne pas lui laisser un Royaume qui devoit lui appartenir. On envoie Protade favori de Brunehaut, pour détrôner Théodebert; mais ce favori devenu odieux par son avidité & ses vexations, est tué en 605 par l'armée, dans une sédition excitée par les Grands, & les deux frères sont forcés de faire la paix. Brunehaut vange la mort de Protade par celle des chefs de la conspiration. Uncilène

[1] Autun sur-tout, éprouva ses largesses : elle y fonda pour trois cents Religieux l'Abbaye de S. Martin, ornée des plus beaux marbres antiques, au lieu où ce Saint avoit fait un miracle, suivant la tradition du pays : celle de S. Jean-le-Grand pour des filles, sur les ruines d'un temple de Cybèle; & le Monastère de S. Andoches, sur celles d'un temple de Minerve à la porte des Druydes, pour servir d'auspice aux pauvres & aux étrangers; c'est aujourd'hui une Abbaye de Bénédictines. Les riches fondations de cette Reine, & la manière généreuse dont elle reçut Augustin Missionnaire pour l'Angleterre, lui méritèrent les plus beaux éloges de la part de S. Grégoire-le-Grand.

dépouillé

dépouillé de ses biens, eut un pied coupé, & le Patrice Vulfe fut tué au village de Faverney.

Thierry invité par S. Colomban de mettre fin à ses déréglemens par une union légitime, députe en Espagne pour demander en mariage Ermenberge, fille du Roi des Visigoths: mais bientôt dégoûté de cette jeune Princesse par les artifices criminels de son aïeule qui craignoit une rivale de sa puissance, il la renvoie sans lui restituer sa dot. Witteric père d'Ermenberge, outré de cet affront, se ligue avec les Rois d'Austrasie & de Soissons pour se venger. Mais la ligue est en même tems rompue par les soins & les intrigues de Brunehaut. L'Abbé Colomban qui s'élève contre les infâmes prostitutions de la Cour de Thierry, & refuse de bénir ses enfans naturels, est exilé à Luxeuil. S. Didier qui montre le même zèle, est mis à mort dans un village des Dombes, appellé *Saint-Didier-de-Chalaronne*, &c. [1]

Le Roi d'Austrasie n'avoit pas oublié l'injure qu'il avoit reçue de son frère Thierry, à l'instigation de Brunehaut. Il entre en 610, dans ses Etats sans lui avoir déclaré la guerre, & s'empare de toute l'Alsace. Au bruit de cette irruption, Thierry assemble son armée. Les Grands des deux Royaumes veulent réconcilier les deux frères. On convient d'une entrevue à Seltz sur le Rhin; Thierry s'y rend avec un corps de dix mille hommes : mais il est investi par Théodebert, qui l'oblige à lui céder les pays dont il s'est emparé. Le Roi de Bourgogne attaqué l'année suivante par les Allemans, à l'instigation de Théodebert, cherche à se venger d'un frère avec lequel il ne pouvoit plus espérer de vivre en paix. Il engage le Roi Clotaire II à demeurer neutre, & promet de lui remettre le Comté de Dentelen, s'il demeure victorieux. Il marche en 612, à Toul avec une puissante armée; Théodebert qui lui présente la bataille, est défait & obligé de fuir à Cologne. Thierry le poursuit, & vient camper dans les plaines de Tolbiac (*Zulpic*), déja fameuses par la victoire de Clovis. Théodebert ayant rassemblé une nouvelle armée de Saxons, de Thuringiens, & d'autres peuples au-delà du Rhin, s'avance à Tolbiac. Les deux frères en viennent aux mains. Frédégaire assure qu'il ne s'étoit jamais donné de combat si furieux, & que le carnage fut si grand, que les soldats resserrés par les morts, ne pouvoient combattre. Enfin la victoire se déclare pour Thierry, qui poursuit son frère jusqu'à Cologne, s'empare de ses trésors, & envoie son Chambellan Berthaire poursuivre Théodebert jusqu'à ce qu'il l'ait pris. Le malheureux Prince amené au vainqueur, dépouillé de ses ornemens royaux, est envoyé en prison à Chalon-sur-Sône, après avoir vu écraser la tête au jeune Merouée son fils. Le Moine Jonas assure que Brunehaut fit massacrer Théodebert; mais Frédégaire n'en dit rien, & cette Reine a commis assez de crimes sans la charger de ceux qui sont douteux.

Après cet abus de la victoire, Thierry se dispose à tourner ses armes contre Clotaire, qui s'étoit emparé du Comte de Dentelen sans attendre l'exécution du Traité; mais ce Roi meurt subitement d'un flux de sang à Metz en 613, dans la dix-huitième année de son règne, âgé de vingt-six ans; laissant de ses concubines quatre fils, *Sigebert*, *Childebert*, *Corbe* & *Mé-*

[1] On a omis le récit de tous ces événemens, & le règne entier de Thierry dans l'édition tronquée que l'on a donnée de mon ouvrage, sous le titre d'*Histoire abrégée du Duché de Bourgogne, à l'usage du Collège de Dijon.*

rouée, tous en bas âge. Brunehaut s'intrigue pour faire nommer Sigebert âgé de douze ans, fucceffeur de fon père Thierry : mais les Bourguignons & les Auftrafiens, craignant de retomber fous la domination de cette Reine defpotique, offrent la Couronne à Clotaire II qui entre en Auftrafie. Brunehaut retirée à Worms lui envoie des Ambaffadeurs, pour engager ce Prince à céder les Royaumes de Thierry à fes fils. Le Roi répond qu'il s'en rapportera au Jugement des Seigneurs. Varnachaire II Maire de Bourgogne gagné par Clotaire, confeille à Brunehaut de fe rendre en Bourgogne avec les fils de Thierry. Elle fuit ce confeil perfide, affemble une armée, & envoie le jeune Sigebert contre Clotaire qui s'avançoit en Bourgogne. Les deux armées fe trouvent en préfence dans la plaine de Châlons en Champagne. Après le fignal, celle de Sigebert au lieu d'aller à l'ennemi, tourne le dos & reprend le chemin de la Bourgogne: Varnachaire fe faifit de Sigebert, Corbe & Mérouée, les livre au plus cruel ennemi de leur maifon, & charge le Connétable Herpon d'arrêter Brunehaut. Cette Reine eft prife à Orville, bourg entre Langres & Dijon, ou felon d'autres à Orbes fur le lac de Genève, & amenée à Renève village fur la Vingeanne où Clotaire avoit affis fon camp.

Le Roi, après avoir fait couper les cheveux à Mérouée, l'un des fils de Thierry qu'il avoit tenu fur les fonts, fait égorger Sigebert & Corbe en préfence de leur bifaïeule, l'accable de reproches, & l'accufe d'avoir fait mourir dix Rois dont il rapporte les noms, & parmi lefquels il comprend ceux qu'il venoit de faire égorger lui-même. Il fe rend fon accufateur en forme, & prononce contre elle un terrible Arrêt de mort dont l'exécution commence fur le champ. On tourmente cette Reine pendant trois jours en la tenaillant avec des fers chauds. On la promène dans tout le camp fur un chameau, afin de l'expofer aux infultes & à la rifée des foldats ; enfin on l'attache par les cheveux, par les bras & par un pied, à la queue d'un courfier fougueux qui, par fes bonds fréquens & fa courfe rapide, lui brife les membres & met fon corps en pièces [1]. D'autres difent qu'elle fut tirée à quatre chevaux. Quels Rois ! quels fiècles ! & quelles horreurs ! Ainfi périt, en 613, du genre de mort le plus affreux, à l'âge de quatre-vingts ans, une Reine, fille, époufe, mère & aïeule de tant de Rois, qui pendant cinquante ans avoit préfidé aux deftinées de la France; tandis que Frédégonde fa rivale, bien plus coupable qu'elle, mourut triomphante à Paris. Par cette fanglante cataftrophe, le Royaume de Bourgogne fut uni pour la feconde fois à la Couronne de France, & gouverné par des Maires & des Ducs. De fes démembremens *fe formèrent les Royaumes de Bourgogne cis-jurane & trans-jurane, & le Duché-Pairie*, dont on va voir les révolutions dans les époques fuivantes.

[1] Les reftes de fon corps livrés aux flammes, furent tranfportés dans l'Abbaye de S. Martin d'Autun, dont elle étoit fondatrice, & renfermés l'année fuivante dans un tombeau de marbre blanc que l'Evêque Claude de la Madeleine de Ragny fit ouvrir en 1633. Quelques offemens, des cendres, du charbon & une molette d'Eperon qu'on y trouva, font une preuve non équivoque de la vérité de ce monument. Le Cardinal Rollin, Abbé de S. Martin, avoit fait élever en 1462 un arc de triomphe au-deffus de ce tombeau, avec une épitaphe fimple & modefte : mais M. Cortois de Quincey, aujourd'hui Evêque de Belley, & Abbé commendataire de la même Abbaye de S. Martin, a fait fubftituer à l'épithaphe de Brunehaut une magnifique infcription latine, où l'on donne les plus grands éloges à cette Reine infortunée, d'après fes apologiftes modernes.

TROISIÉME ÉPOQUE.

La Bourgogne ſous les Maires du Palais & les Ducs Bénéficiaires, depuis 613 juſqu'à l'an 1033.

RACE MÉROVINGIENNE.

CLOTAIRE II réunit les Royaumes de France & de Bourgogne. L'Hiſtoire reproche à ce Monarque pluſieurs actions indignes d'un bon Prince; mais ſon règne fut tranquille. Après avoir éteint quelques troubles dans la Bourgogne Trans-jurane, il accorde pluſieurs graces aux Seigneurs Bourguignons, confirme les Maires de ce Royaume, & promet avec ſerment, de ne jamais leur ôter cette dignité : il fit cependant aſſaſſiner Godin qui en jouiſſoit, & ſut tellement ménager l'eſprit des Grands qu'ils le prièrent de ne point leur donner d'autres Maires que lui. DAGOBERT ſon fils lui ſuccéda en 628, & vint la même année tenir ſes aſſiſes en Bourgogne, pour y réprimer les vexations des Seigneurs qui écraſoient les peuples depuis qu'il n'y avoit plus de Maire. Mais le meurtre de ſon oncle Brunulfe, qu'il fit aſſaſſiner à Saint-Jean-de-Lône, ternit de ſi beaux commencemens. L'amour des femmes & du luxe jetta Dagobert dans des dépenſes exceſſives, qui firent crier les peuples accablés d'impôts. Il mourut peu regretté en 638, âgé de trente-ſix ans. Ses Etats furent partagés à ſa mort entre ſes deux fils : SIGEBERT II eut l'Auſtraſie, & CLOVIS II eut la Bourgogne & la Neuſtrie, ſous la tutelle de la Reine Nantilde ſa mère, qui gouverna avec prudence, par les conſeils d'Ægа Maire du Palais de Neuſtrie. Elle fit nommer Flaochat, Maire du Royaume de Bourgogne, pour contenir les Seigneurs : le Patrice Villebaud Gouverneur de la Trans-jurane, n'ayant pas voulu reconnoître ſon autorité, Flaochat le fait lâchement aſſaſſiner au Parlement d'Autun. Agité de remors, il tombe malade le lendemain, & meurt peu de jours après à Saint-Jean-de-Lône. Alors la Mairie de Bourgogne fut réunie à celle de Neuſtrie, & le pays fut gouverné par les Maires de France qui prirent dès-lors toute l'autorité en main.

CLOVIS II, Prince foible & le *premier des Rois fainéans*, mourut ſans gloire en 656, âgé de vingt-deux ans, laiſſant trois enfans en bas âge. CLOTAIRE III lui ſuccéda en Bourgogne & en Neuſtrie, & CHILDÉRIC en Auſtraſie. Sainte Batilde mère de Clotaire III, aidée des conſeils de S. Léger Evêque d'Autun allié à la famille Royale, gouverna avec beaucoup de ſageſſe; mais ſa retraite à l'Abbaye de Chelles qu'elle avoit fondée, laiſſa le Royaume à la merci d'Ebroïn Maire du Palais, dont elle avoit juſqu'alors réprimé les violences. Clotaire III étant mort ſans poſtérité en 668, Ebroin fit élire ſon frère THIERRY qui n'avoit point encore eu de partage. Mais la haine qu'on avoit pour le Miniſtre, rejaillit ſur Thierry qui fut renfermé à Saint-Denys; & ſon frère CHILDÉRIC déja Roi d'Auſtraſie, fut reconnu pour Souverain de toute la Monarchie Françoiſe, par les ſoins de S. Léger qu'il fit ſon premier

Miniſtre. Les lumières & les vertus du ſaint Evêque auroient ſuffi pour faire régner la juſtice, & rendre le calme à l'Etat agité par les diſſenſions des Grands. La foibleſſe du Roi les rendit inutiles, & Léger tomba dans la diſgrace pour avoir conſeillé une loi qui, ſi elle eût été maintenue dans ſa vigueur, eût empêché la chûte de la Famille Royale, que préparoit l'élévation des Maires. Cette loi défendoit *de rendre héréditaires les grandes charges de l'Etat.* Les Seigneurs dont l'ambition ne s'accommodoit pas de la ſage adminiſtration de Léger & de la réforme des abus, le rendirent ſuſpect à Childéric qui voulut le tuer de ſa main. Le ſaint Prélat fuit pour épargner un crime à ſon Roi; il fut arrêté & renfermé au Monaſtère de Luxeuil. Childéric ne ſurvécut pas long-tems à cette injuſtice. Il fut aſſaſſiné avec ſa femme & ſon fils aîné en 673, par Bodilon Seigneur François, qu'il avoit fait battre de verges pour lui avoir fait des repréſentations au ſujet d'un nouvel impôt.

THIERRY ſon frère, fut tiré de Saint-Denys pour monter ſur le Trône; & S. Léger rappellé de ſon exil, reparut à la Cour comme un Ange tutélaire. On s'y flattoit d'un meilleur Gouvernement, lorſque le perfide Ebroin vint y mettre le trouble. Cet homme ambitieux & ſcélérat, qui avoit été Maire du Palais ſous Clotaire III, ſuppoſe un fils à ce Prince mort ſans poſtérité, le fait déclarer Roi, porte le fer & le feu dans les Provinces qui ne veulent pas le reconnoître, & abandonne enſuite ce fantôme de Roi, après avoir forcé Thierry de le nommer Maire du Palais. Léger ſe retire une ſeconde fois à Autun; Ebroin vient auſſitôt l'aſſiéger dans ſa ville épiſcopale en 676. Le ſaint Prélat, pour éviter les malheurs qui menacent ſon troupeau, diſtribue ſes richeſſes aux pauvres, & ſe livre lui-même à ſes ennemis qui lui font crever les yeux & couper la langue. Le Comte Guérin ſon frère, eſt lapidé près de Saint-Vivant où l'on conſerve ſes Reliques. Ebroin aſſemble enſuite un Concile d'Evêques dévoués à ſon ambition. La robe du ſaint Prélat y eſt déchirée par forme de dégradation; enfin le tyran lui fait trancher la tête. La mémoire de cet Evêque, martyr de ſon amour pour la juſtice, fut toujours précieuſe à ſa Cathédrale qu'il enrichit de pluſieurs terres, & à la Bourgogne où l'on voit plus de quatre-vingt Paroiſſes ſous ſon nom.

La Bourgogne & la Neuſtrie gémiſſoient ſous la tyrannie d'Ebroin, dont l'Auſtraſie avoit ſu ſe garantir en éliſant un Duc indépendant: ce monſtre ayant été aſſaſſiné en 683, Varathon & Berthaire lui ſuccèdent dans ſon emploi. Thierry, Roi pour le titre, protégeoit par ſa foibleſſe & couvroit de ſon nom l'autorité réelle des Maires de ſon Palais. *Pepin-Hériſtal* Duc d'Auſtraſie, entre en France à la tête d'une armée, défait Berthaire, force Paris à lui ouvrir ſes portes, ſe ſaiſit de la perſonne même du Roi, & ſe fait déclarer Maire du Palais de Bourgogne & de Neuſtrie. Thierry meurt ſous l'adminiſtration de Pepin, & ſa mort fut obſcure comme ſa vie. Pepin continue à gouverner l'Empire François ſous les noms de CLOVIS III & de CHILDEBERT fils de Thierry, & ſous celui de DAGOBERT III ſon petit-fils. Il donna le Duché de Bourgogne à titre de Principauté, à ſon fils Drogon; & après le décès de celui-ci, à Grimoald ſon cadet aſſaſſiné à Liège en 714. Cet homme, qui expia par des ſervices rendus à l'Etat le crime de ſon uſurpation, mourut la même année 714. Il laiſſa ſes dignités à Théobalde, ſon petit-fils, ſous la tutelle de ſa mère Plectrude.

Les Seigneurs mécontens d'être gouvernés par une femme, chaſſent le jeune Théobalde, &

& le Comte Rainfroi est élu Maire en sa place, sous CHILPÉRIC II fils & successeur de Dagobert III. Le nouveau Maire ne conserve pas long-tems cette éminente dignité. *Charles*, surnommé *Martel*, fils naturel de Pepin-Hériſtal, s'échappe de la priſon où Plectrude l'avoit fait enfermer, & se sauve en Austrasie où il est déclaré Duc indépendant comme son père, en 716. Il arme bientôt contre Chilpéric II, bat son Maire Rainfroi, & se fait reconnoître Maire du Palais de Neustrie & de Bourgogne [1].

Sous le règne de THIERRY-DE-CHELLES, qui succéda à Chilpéric II en 720, les Arabes Musulmans ou Sarrasins, maîtres de l'Espagne, entrent en France conduits par Abdérame. Après avoir porté le fer & le feu dans les Provinces méridionales, ils s'avancent jusqu'à Poitiers où ils sont défaits & chassés par Charles-Martel. Ils reparoissent de nouveau en 731, appellés par Moronte Gouverneur de Marseille, & favorisés par les Seigneurs Bourguignons qui cherchent à se rendre indépendans. Ils passent le Rhône, s'emparent d'Avignon, de Lyon, de Mâcon, Chalon, Autun, Dijon, Auxerre, qu'ils livrent aux flammes. Ils s'arrêtent devant Sens dont l'Evêque Ebbon leur fait lever le siège. Ils s'en retournent en commettant les mêmes ravages. Charles Martel les poursuit & les défait entièrement dans les plaines de Tours, en 732. Cette heureuse journée conserva à la France son culte & ses autels, & couvrit de gloire Charles-Martel. Il est étonnant que les Moines & le Clergé aient si fort maltraité la mémoire de ce Héros, sans la valeur duquel la France devenoit une Province Mahométane. Mais on sait qu'il distribua les biens d'Eglise à ses soldats, & ce motif étoit suffisant pour rendre sa mémoire odieuse au Clergé.

Le Roi Thierry-de-Chelles étant mort en 737, il y eut un long INTERRÈGNE, parce que Charles-Martel ne lui donna point de successeur, afin d'accoutumer peu-à-peu les François à une domination nouvelle. Il continue de gouverner seul le Royaume jusqu'à sa mort arrivée en 741. *Carloman* & *Pepin II* ses fils, partagent entr'eux le Gouvernement. Carloman règne seul en Austrasie; mais Pepin fait proclamer Roi CHILDÉRIC III fils de Thierry-de-Chelles, pour gouverner sous son nom. Devenu ensuite seul arbitre de la Monarchie Françoise par la retraite de son frère Carloman dans un Monastère, il fait légitimer son usurpation par le consentement des Peuples & l'approbation du Saint-Siège. CHILDÉRIC III est détrôné en 750, rasé & envoyé avec son fils dans un Monastère. Ainsi finit dans l'humiliation la race illustre de Clovis & de Clotilde, après deux cents soixante-dix ans de règne [2].

[1] On place vers ces tems-là, la fondation de l'Abbaye de S. Andoche de Saulieu, dont le bienheureux Widrad, ou Varé, fils d'un puissant Seigneur nommé Corbon, avoit le gouvernement avec plusieurs autres Abbayes, en 722. Le même Varé fonda le Monastère de Flavigny en Auxois, en l'honneur de S. Prix ou Préject, Evêque de Clermont, & Martyr. Ce Monastère porte aujourd'hui le nom de S. Pierre de Flavigny.

[2] Clovis établi dans les Gaules, avoit profité en grand politique des circonstances favorables & de sa réputation, pour altérer l'indépendance des peuples dont il n'étoit pour ainsi dire que le chef militaire, & dont le pouvoir cessoit en partie avec l'exercice des armes. Il avoit accumulé sur sa tête tous les titres de Patrice, de Préfet, de maître de la Milice, de Consul, &c. pour relever les droits de la Royauté. La prérogative Royale & le pouvoir souverain allèrent toujours en augmentant jusqu'à Dagobert, ce qui avoit occasionné la fameuse révolution de Brunehaut, & les réclamations des Etats ou de la Nation assemblée, contre les *perceptions royales*, les impôts arbitraires & autres abus du pouvoir despotique. Mais depuis Dagobert, l'éclat de la Monarchie commença à s'obscurcir sous les Rois fainéans, & sa décadence suivit de près. Ces Princes enfans, se laissant gouverner par leurs *Major-domes* ou Maires du Palais, qui portèrent leur pouvoir jusqu'à l'avilissement de l'autorité Royale usurpée par eux dans

RACE CARLIENNE.

Pepin furnommé le Bref, avoit déja toute l'autorité d'un Roi lorfqu'il en prit le titre. Il racheta tout ce que fon élection pouvoit avoir d'irrégulier, par les fervices qu'il rendit à l'Etat & par la vigueur de fon adminiftration. Cette révolution dans la Monarchie Françoife ne produifit aucun changement réel en Bourgogne ; ce pays conferva fes ufages particuliers & fes privilèges. Gaiffre Duc d'Aquitaine, envoie Blandin Comte d'Auvergne, ravager la Bourgogne en 761 : il y commet les plus grands défordres. Gaiffre eft pourfuivi par Pepin qui réunit fon Duché à la Couronne. Le Roi meurt d'hydropifie, le 24 Septembre 768, âgé de cinquante-quatre ans, laiffant fes Etats à fes fils Carloman & Charles, dont le dernier eut la Bourgogne & la Neuftrie.

Charlemagne joignit à fon partage, les Etats de fon frère Carloman mort en 771. Il confondit comme fes prédéceffeurs, le Royaume de Bourgogne avec les autres pays de fa domination, en une feule Monarchie. Toutes les Provinces étoient régies par des *Ducs bénéficiaires* & révocables, qui avoient fous eux des *Comtes*, des *Vicomtes*, &c. Ces Ducs, appellés auffi *Patrices* ou *Recteurs* fous la premiere race, quoique fimples bénéficiaires de leurs dignités, pouvoient les réfigner à leurs parens ou à leurs enfans, avec l'agrément du Roi ou des Maires fous les Rois fainéans [1]. On connoît très-peu de ces Ducs avant Charlemagne. Parmi les Preux qui périrent fous ce Prince à la fameufe bataille de Roncevaux dans les Pyrénées en 778, on lit les noms de plufieurs Bourguignons illuftres, tels que ceux de Gui de Bourgogne, d'Olivier de Vienne, de *Samfon Duc ou Gouverneur de la baffe Bourgogne*. On croit que Charlemagne lui donna pour fucceffeur au Duché de Bourgogne, *Hugues* fon fils naturel, qui fut en même tems Abbé de Saint-Bertin.

Le regne de Charlemagne forme l'époque la plus brillante & la plus intéreffante de l'Hiftoire de France. Ce grand Prince, Conquérant & Légiflateur, fut en même tems le reftaurateur des

la fuite, ne confervèrent que les apparences de leur dignité : les Francs & les Gaulois fe rappellant alors leur ancienne indépendance, profitèrent de l'occafion pour recouvrer leur ancienne liberté, & ce défordre fit ceffer toute fubordination. Mais la fermeté de Pepin I, Duc d'Auftrafie, & de fon fils Charles-Martel, empêcha l'anarchie, & fit paffer la Couronne dans leur famille. Childéric III fut dépofé par les intrigues & le crédit de Pepin II fils de Charles-Martel, qui fe fit élire Roi. Ce procédé feroit regardé avec raifon, dans ces tems plus heureux, comme un crime irrémiffible : mais on ne penfoit pas alors de même. La fouveraineté des affemblées des Etats, l'ancienne indépendance des Francs, quoique attaquées par les entreprifes de Clovis & de fes fucceffeurs, confervoient encore toute leur force. Le Pape Zacharie I, confulté dans cette occafion, répondit à la nation affemblée : « Il ne faut pas renverfer l'ordre; il convient fans doute » que vous donniez le nom de Roi à celui qui en a l'auto» rité & le pouvoir ». Pepin facré à Soiffons par S. Boniface, fe fit couronner folemnellement par ce Légat. La couronne, cet ornement auquel on attacha dès-lors l'idée & la réalité du fouverain pouvoir, fut fubftituée au fimple tiffu qui fervoit de diadême aux Rois de la première race, qui avoit duré 270 ans fous trente-trois Rois. On fixe l'inftitution du facre à cette époque. Elle ne fut établie que dans l'objet d'infpirer plus de refpect aux peuples, puifque jufqu'alors la naiffance feule avoit fait nos Rois.

[1] On a la preuve de ces fortes de réfignations des dignités, dans Amalgaire Duc ou Patrice de la Baffe-Bourgogne fous Dagobert I, qui laiffa en mourant fon Gouvernement de Bourgogne à fon fils Andalric (V. *Chron. Bez. p.* 491.); mais dans ces cas, il falloit l'agrément du Souverain qui le refufoit rarement, à moins qu'il n'eût des fujets de mécontentement contre le défunt réfignant ou contre l'héritier fucceffeur. Cet ufage fe fortifia tellement par la fuite, que les dignités devinrent patrimoniales & héréditaires, comme on le verra bientôt.

Lettres, qu'il mit par-tout en honneur dans ſes vaſtes Etats. Il s'occupa des moyens de faire fleurir par-tout la juſtice, en refondant tous les Codes des Barbares & en y ajoutant de nouvelles loix. Il poliça ſes Sujets & les rendit heureux, en les gouvernant par lui-même. Il prépara les voies au retour des Belles-Lettres, en travaillant à rétablir l'antique diſcipline dans le Clergé, l'ordre & la règle dans tout le reſte. C'eſt ce qui donna naiſſance à ces ſages réglemens dignes d'une éternelle mémoire & ſi connus ſous le nom de *Capitulaires*. Son Palais devint l'aſyle des talens échappés à la barbarie. Secondé par les efforts d'Alcuin, de Théodulfe, & d'un grand nombre d'autres Savans qu'il avoit amenés d'Italie, il forma une eſpèce de Corps Académique dont il voulut être Membre. Il propoſoit & permettoit des queſtions & des doutes; il inſtruiſoit & vouloit être inſtruit. Il travailla à donner des règles à ſa Langue maternelle, en faiſant une Grammaire Tudeſque, & en inventant des mots nouveaux pour les objets qui n'avoient point de noms dans cette Langue barbare, comme les mois, les vents, &c. Auſſi la Langue Allemande fut-elle perfectionnée long-tems avant la Françoiſe, comme on le verra ailleurs. Devenu Empereur d'Occident en 800 [1], il ſe ſervit de l'augmentation de ſa puiſſance pour policer l'Europe entière; il établit par-tout l'exercice des Ecoles, dans tous les Couvens, dans toutes les Egliſes Cathédrales, pour y enſeigner gratuitement les Arts libéraux & la Théologie. Il fit faire des copies multipliées des meilleurs Livres pour les diſtribuer par tous ſes Etats. Il aſſembla ſouvent des Conciles où il préſidoit, & où il faiſoit faire des réglemens pour le rétabliſſement de la diſcipline Eccléſiaſtique. Il en tint un pour toute la Bourgogne à Chalon-ſur-Sône en 813, qui fut la derniere année de ſon règne [2]. Après ſa mort, dit M. Gaillard, on crut avoir des affaires plus importantes; on s'égorgea, on s'empoiſonna:

[1] On fit revivre en faveur de Charlemagne, l'Empire d'Occident éteint depuis trois cents ans: dès l'an 775 il avoit été reconnu pour ſeul Roi d'Italie, dans un Concile tenu à Rome, auquel préſidoit le Pape Adrien I. Ce Concile déclara, qu'à Charlemagne & à ſes ſucceſſeurs *appartenoit l'élection des Papes & le droit de les confirmer.* Ce droit fut ſoutenu par le fait, puiſqu'Etienne IV, Paſcal I, & Serge II, élus ſans la participation de nos Rois, n'obtinrent leur confirmation qu'après des excuſes & des ſoumiſſions de leur part. Trois de nos Rois, honorés du titre d'Empereur, comptoient donc parmi leurs vaſſaux, les Papes qui dans les ſuites élevèrent ſi haut leurs prétentions. Ils en augmentèrent la grandeur; ils accrurent les richeſſes de ces Pontifes, qui tinrent de leur libéralité le Domaine utile de vingt-deux villes conquiſes ſur les Lombards: s'ils firent tous ces préſens à l'Egliſe, ce fut toujours ſous la réſerve de la ſouveraineté & de la ſujetion; & ſous Charlemagne & ſon fils, on ne connut dans Rome d'autre juriſdiction que celle de nos Rois, &c. (*V. les Conſidérations ſur l'Hiſtoire de France, par M. le Préſident d'Orbeſſant*).

[2] Il fut auſſi le bienfaiteur & le fondateur de pluſieurs Egliſes de Bourgogne. Il rétablit celles de S. Vincent de Chalon, de S. Andoche de Saulieu qui l'honore comme un Saint Fondateur, & qui poſsède encore dans la côte de Bourgogne, une pièce de vigne connue ſous le nom de *Clos de Charlemagne.* Il releva de ſes ruines l'Egliſe de S. Jean-le-Grand d'Autun, & l'Abbaye de l'Ile-Barbe ſur la Sône près Lyon, qui avoient été brûlées par les Sarraſins. Il y envoya ſa Bibliothéque avec le S. Abbé Benoît d'Aniane, pour y faire fleurir les lettres & la diſcipline régulière. Il fit reſtituer les dîmes & les biens Eccléſiaſtiques enlevés par Charles-Martel ſon aïeul. L'Abbaye de Château-Chalon en Comté, qu'il fit rebâtir, prit par reconnoiſſance le nom de *Caſtrum-Caroli*, &c. On ne peut prendre une plus haute idée de la piété ſolide de ce grand Roi, que dans la lecture de ſon teſtament, par lequel il partage ſes biens immenſes entre les Egliſes, les pauvres, & ſes enfans. On vit ſous ſon règne en Bourgogne pluſieurs pieux établiſſemens. Manaſsès Abbé de Flavigny, obtint de ce Prince la permiſſion de fonder une Abbaye dans un lieu du Morvan appellé *Corbigny*, dont Varé fondateur de l'Abbaye, lui avoit fait don. La réponſe de Charlemagne à l'Abbé Manaſsès, nous apprend que ce Prince lui envoya, avec la permiſſion qu'il ſollicitoit, une châſſe d'argent dans laquelle il y avoit des reliques du S. Sépulcre & de S. Jacques l'Apôtre, frère de J. C. L'Abbaye d'*Ambournay* en Bugey, fut fondée par un Seigneur du pays, nommé Barnard, qui y prit lui-même l'habit religieux, & devint par la ſuite Archevêque de Vienne.

la terre fut couverte de crimes; les Lettres épouvantées s'enfuirent de nouveau, & furent entièrement étouffées par la barbarie.

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE ſuccéda à ſon père Charlemagne en 813. Les événemens de ce règne foible & tumultueux, l'ingratitude & les révoltes des enfans de Louis, les guerres civiles qui en furent la ſuite, les attentats inouis du Clergé contre la Majeſté Impériale & Royale, &c. ſont trop connus pour nous en occuper. Nous remarquerons ſeulement, à la gloire de la Nobleſſe de Bourgogne, qu'elle fut toujours fidèle à l'Empereur. Hugues fils naturel de Charlemagne & Duc de Bourgogne, fut Secrétaire & principal Conſeiller de ſon frère Louis-le-Débonnaire. Guérin de Vergy, & Bernard Comte d'Autun, ayant appris la captivité de Louis, émurent le peuple en ſa faveur, levèrent des troupes, & par les ſecours qu'ils lui menèrent jusqu'à Bonneuil en Brie, ils forcèrent Lothaire de rendre la liberté à ſon malheureux père, qui gémiſſoit ſous la tyrannie de ce fils ingrat. L'Empereur touché du zèle des Bourguignons pour ſa défenſe, leur fut toujours favorable dans la ſuite; les Monaſtères ſur-tout & les Egliſes éprouvèrent ſes bienfaits. Lothaire obſtiné dans ſa révolte, & réſolu de ſe venger de Guérin de Vergy Comte de Chalon vint aſſiéger cette Ville en 834, la força, & la réduiſit en cendres. Il fit couper la tête à un grand nombre de Seigneurs Bourguignons, attachés au parti de l'Empereur. Il eut même l'inhumanité de faire enfermer dans un ſac Gerberge de Vergy, ſœur du Comte Guérin, & de la faire jetter dans la Sône comme Magicienne. Il ſe diſpoſoit à traiter Autun comme Chalon, lorſque les approches de l'armée Impériale lui firent prendre le parti de recourir à la clémence de ſon père, qu'une nouvelle révolte de ſes enfans dénaturés fit mourir de chagrin en 840 [1].

Après la mort de Louis-le-Débonnaire, LOTHAIRE ſon fils aîné déja reconnu Empereur, prétendit avoir ſeul tous ſes Etats. Mais ſa défaite à la bataille de Fontenoy en Auxerrois, où cent mille François ſe firent égorger pour la querelle de leurs Souverains, rendit l'Empereur plus traitable. Dans une conférence tenue à Palme, île de la Sône près Mâcon, il fut convenu que LOUIS-DE-BAVIERE auroit toute la Germanie. LOTHAIRE conſerva le titre d'Empereur avec l'Italie, la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnois, la haute Bourgogne, & tous les autres pays enclavés entre le Rhin, la Sône, la Meuſe & l'Eſcaut. CHARLES ſurnommé LE CHAUVE eut l'Aquitaine, la Neuſtrie, & la Bourgogne inférieure qui comprenoit ce qu'on appelle aujourd'hui *le Duché de Bourgogne*. Ce partage, dit Dunot, mérite d'autant plus d'être remarqué qu'il en ſubſiſte encore des traces aujourd'hui. C'eſt de-là qu'on appelle

[1] L'eſprit d'indépendance des François étoit demeuré comme aſſoupi plus d'un ſiécle, tant ils étoient éblouis de la ſplendeur des premiers Rois de la ſeconde race. Mais le génie Celtique reprit des forces & ſe réveilla parmi eux ſous les Princes qui ſuccédèrent à Charlemagne, à la faveur de la confuſion & du déſordre que causèrent dans l'Etat les guerres civiles, & les ravages des Normans. Les enfans de Louis-le-Débonnaire furent les premiers à faire revivre le *pouvoir abſolu des Etats* contre le Souverain; & les fils dénaturés de ce Prince, s'appuyèrent de l'autorité des Etats aſſemblés & compoſés des Seigneurs, des Evêques & d'une partie du peuple, pour dégrader ce Prince malheureux. Ce fut en vertu *du jugement de ſa propre nation*, que renfermé à S. Médard de Soiſſons en 833, il n'en fut retiré l'année ſuivante que par la même puiſſance qui l'y avoit placé. Les Etats avoient déja donné des peuves de ce pouvoir abſolu, en dégradant & détrônant Childéric III, & en donnant le trône de Clovis à une race étrangère. Ils firent la même choſe contre le dernier Prince de la Maiſon de Charlemagne, &c. (V. les *Conſidérations de M. le Préſident d'Orbeſſant*).

le

le côté oriental de la Sône *terre d'Empire*, & le pays de l'autre côté *terre de Roi* [1].

Hugues I Duc de Bourgogne & oncle de Charles-le-Chauve, lui rendit de grands services dans la guerre d'Aquitaine, où il fut tué en 844. Si l'on en croit Duchesne (*dans son Histoire des Ducs de Bourgogne*) Robert-le-Fort Comte d'Anjou, tige de la race Royale des Capétiens, ayant épousé la fille de Hugues I, fut nommé Duc de Bourgogne après son beau-père, & tint ce Duché jusqu'à sa mort en 856. Alors Hugues II dit l'Abbé, frère de l'Impératrice Judith mère de Charles-le-Chauve, succéda à Robert-le-Fort dans le Duché de Bourgogne; il remporta comme lui, de grandes victoires sur les Normans qui commençoient à désoler le Royaume. L'Empereur Lothaire, le fléau de sa patrie, le persécuteur de son père & de ses frères, accablé de remors & de malheurs, se retira en 855, dans l'Abbaye de Prum au diocèse de Trèves, où il prit l'habit de Moine; au bout de quelque tems, il y mourut imbécile après avoir vécu en tyran. Ses Etats furent partagés entre ses trois fils. Louis II eut l'Empire & l'Italie; Charles eut la Provence & le Dauphiné, à titre de Royaume; & Lothaire eut les pays qui prirent de son nom, celui de *Lorraine*.

Les Seigneurs mécontens du Gouvernement de Charles-le-Chauve, *Prince de peu d'effet*, (dit Pasquier,) qui régnoit sur le reste de la France, se révoltèrent contre lui en 859, & appellèrent à leur secours Louis-le-Germanique son frère. Charles ayant été déposé dans une Assemblée d'Evêques, peu s'en fallut qu'il ne fût tout-à-fait détrôné; sans le zèle & la fidélité de la Noblesse Bourguignone qui arma en sa faveur, il étoit perdu sans ressources. Mais il trouva dans le Duché de Bourgogne, alors possédé par Hugues II son oncle maternel, un asyle & des secours assez puissans pour obliger son frère Louis-le-Germanique à sortir de ses Etats. Lothaire Roi de Lorraine, & Charles Roi de Provence, étant morts sans enfans légitimes, leurs Etats qui devoient passer à l'Empereur Louis II leur frère, alors occupé en Italie, furent partagés à son préjudice, par Charles-le-Chauve & Louis-le-Germanique. Gérard de Roussillon, grand Seigneur de Bourgogne, soutint long-tems le parti de l'Empereur; mais Charles-le-Chauve le poursuivit à main armée, le dépouilla de tous ses Gouvernemens qu'il donna au fameux Boson, dont il venoit d'épouser la sœur. Quelque tems après l'Empereur Louis II étant mort, Charles-le-Chauve acheta le suffrage des Romains & obtint l'Empire; mais il n'en jouit pas long-tems, il fut empoisonné à son retour, & mourut dans le Bugey, auprès de Nantua où il fut enterré en 877.

[1] C'est sans fondement qu'on lit dans l'*Hist. de Bourgogne à l'usage du Collège*, que le traité qui contient ce partage fut fait en Roman & en Tudesque, & que c'est le plus ancien monument de la langue Romance, &c. (*p.* 172). Ce n'est que long-tems après & à l'occasion du partage des Etats du jeune Lothaire Roi de Lorraine, que le serment en Tudesque & en Roman, rapporté par l'Historien Nithard, a eu lieu. On verra dans la *France littéraire* l'origine & les révolutions de la Langue Françoise, & par quels degrés le latin, devenu vulgaire dans les Gaules sous la domination des Romains; s'est insensiblement corrompu, non-seulement par le mélange des différens dialectes Celtiques & par celui de la Langue Grecque introduite dans les Gaules par les Marseillois; mais encore par le jargon des Nations Germaniques après l'irruption des Barbares. C'est de cette Langue, dégénérée au point qu'on le voit dans les auteurs de la basse Latinité, que s'est formé le Roman ou Rustique d'où est venu la Langue Françoise, qui est aujourd'hui celle de toutes les Cours de l'Europe.

ROYAUMES DE BOURGOGNE

Cis-jurane et Trans-jurane;

DUCS BÉNÉFICIAIRES DE BOURGOGNE.

On regarde le règne de Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve, comme la véritable époque de tant de Seigneuries, de Duchés, de Comtés, qui furent poſſédés par des Particuliers ſous le titre nouveau d'*inféodation*, genre de propriété juſqu'alors inconnu. Mais on a pu voir par ce qui a précédé, que les principes & les cauſes de la *féodalité* remontent juſqu'aux premiers tems de la Monarchie; nous en avons fourni pluſieurs exemples dans le cours de cet Abrégé hiſtorique. La foibleſſe du Gouvernement François ſous les deſcendans de Charlemagne; le pouvoir des grands Vaſſaux; les uſurpations des Comtes & des Seigneurs, confirmées par la fameuſe Ordonnance de Charles-le-Chauve à Quercy-ſur-Oiſe, en 877; la permiſſion qu'eurent les hommes libres de ſe choiſir tels Seigneurs qu'ils voudroient & de poſſéder des fiefs, hâtèrent la révolution, & donnèrent lieu à des Etabliſſemens, qui augmentèrent autant le crédit des Particuliers, qu'ils diminuèrent la puiſſance Royale. C'eſt alors qu'on commença à diſtinguer des *Nobles* & des *Roturiers* [1].

La Monarchie Françoiſe & l'Empire ne devinrent bientôt que de grands fiefs, dont les Chefs n'avoient qu'un vain titre de *ſuzeraineté* ſans puiſſance. Les derniers Rois Carliens furent réduits aux ſeules villes de Laon & de Soiſſons. *L'arbre*, dit Monteſquieu, *avoit trop étendu ſes branches, & la tête s'étoit ſechée.* On en peut dire autant des racines qui portent la nourriture à l'arbre politique. Le peuple ne formoit plus de claſſe dans l'Etat. Il n'y avoit plus que des Eſclaves & des Seigneurs. On vit la plupart des Grands qui avoient été contenus ſous les règnes vigoureux de Pepin & de Charlemagne, ſe rendre par la foibleſſe des Rois leurs ſucceſſeurs, propriétaires des Provinces & des Pays dont ils n'avoient été juſqu'alors que ſimples Gouverneurs, ſous les noms de *Ducs* & de *Comtes*. Il en fut de même des fiefs qui n'étoient auparavant que de ſimples conceſſions à vie, à charge du ſervice militaire: tout tendit à l'anarchie. On vit un Etat ſans loix, une Monarchie ſans Chef, un Roi

[1] Si l'on en croit Boulainvilliers, la Nobleſſe Françoiſe eſt auſſi ancienne que la Monarchie, & l'on a toujours diſtingué juſqu'au quatorzième ſiècle les anciens Francs ſous le nom de Gentilshommes (*homines gentis*, hommes iſſus de la gent victorieuſe); mais ce ſyſtême dénué de preuves ſolides, a été complettement réfuté. Il n'y avoit de différence entre les perſonnes libres que dans les charges & dans les richeſſes. La diſtinction ſpéciale de nobleſſe ne fut ſenſible que ſous la ſeconde & la troiſième race, au tems du Gouvernement féodal, où ceux qui poſſédoient des fiefs étoient de petits Souverains. C'eſt la ſeigneurie des fiefs qui donna des eſpèces de ſujets ſous le nom de *vaſſaux*, à ceux qui firent des *inféodations*, leſquelles furent elles-mêmes diviſées en *ſous-inféodations*. Les droits des Seigneurs ſur leurs Vaſſaux conſiſtoient dans l'obligation de les ſuivre à la guerre, contre le Roi même. Par cet abus les Seigneurs profitant de l'affoibliſſement de l'autorité Royale, introduiſirent un nouveau genre de nobleſſe dans l'Etat en rendant héréditaires dans leurs familles, des titres, tels que ceux de Ducs, de Comtes, de Vicomtes, &c. titres qu'ils n'avoient poſſédé qu'à vie juſqu'à cette époque, & en s'emparant des terres & de la juſtice des lieux, dont ils n'avoient été juſques-là que Magiſtrats militaires ou civils. Le ſervice militaire & la Chevalerie devinrent une autre ſource de nobleſſe.

ſans ſujets. Les Seigneuries multipliées, les droits Régaliens par-tout uſurpés, firent diſparoître le trône; & l'Etat, dit M. le Chevalier de Chaſtellux (*Félicité publ.*), fut ſemblable à ces amas de ronces, dont les branches entrelacées ne laiſſent plus appercevoir la tige qui tient à la terre. Tous les droits allèrent ſe perdre, s'abîmer dans le droit féodal; ceux de la ſouveraineté diſparurent comme les autres, & le ſujet rébelle ne dut plus encourir que la confiſcation de ſon fief, dans le ſeul cas de félonie. Il ne reſta plus d'autre droit qu'un droit barbare, affreux, celui de la guerre. La juſtice & les loix diſparurent, laiſſant le duel & les guerres particulières décider toutes les queſtions; ſorte de jugement bien digne de ces tems d'ignorance, de férocité & de barbarie.

C'eſt dans ces mêmes tems qu'on vit ſe former trois nouveaux Royaumes, des débris de l'ancien Royaume de Bourgogne. 1°. *Celui de Bourgogne, Cis-jurane ou de Provence*, fondé par Boſon beau-frère de Charles-le-Chauve, qui ſe fit élire Roi au Concile de Mantaille, en Dauphiné, l'an 879; 2°. *celui de Bourgogne Trans-jurane*, par Rodolphe Comte du pays, couronné à S. Maurice en Valais en 888; 3°. *celui d'Arles ou de Bourgogne Cis-jurane & Trans-jurane*, composé des deux premiers en 930. Tous ces nouveaux Royaumes de Bourgogne furent de courte durée, & perdirent juſqu'à leur nom, qui ne s'eſt conſervé que dans le Duché de Bourgogne, qui n'en fit jamais partie; & dans la Franche-Comté qui en fut détachée, comme tant d'autres petites ſouverainetés formées de leurs débris. On donnera l'hiſtoire abrégée de ces différens Royaumes dans la deſcription des Provinces qui en faiſoient partie. Quant à la Bourgogne proprement dite ou Bourgogne-Duché, que l'on appelloit auſſi Baſſe-Bourgogne ou inférieure, ſéparée de la haute par le cours de la Sône, elle fut toujours dépendante du Royaume de France, & cédée à Charles-le-Chauve dans les différens partages faits avec ſes frères. Cette partie de l'ancien domaine des Bourguignons qui compoſe aujourd'hui le Duché, étoit régie par des *Ducs Bénéficiaires*; c'eſt-à-dire, révocables, & qui n'en jouiſſoient que par la conceſſion du Souverain. Tels furent les Ducs *Samſon*, *Hugues I* fils naturel de Charlemagne, *Robert-le-Fort* ſon gendre, & *Hugues II* oncle de Charles-le-Chauve. Après la mort de ce dernier, le Duché paſſa à une nouvelle famille, dans laquelle il devint héréditaire, quoique toujours par conceſſion; ce qui diſtingue ces Ducs Bénéficiaires de ceux de la race Royale des Capétiens, qui eurent le Duché en propriété.

RICHARD-LE-JUSTICIER.

Richard, dit le *Juſticier*, Comte d'Autun, eſt le premier que D. Plancher met au rang des Ducs Bénéficiaires de Bourgogne, dans ſa grande Hiſtoire de cette Province; mais il n'allègue aucune raiſon pour en exclure ceux qu'on vient de citer. Quelques Auteurs prétendent que Richard étoit fils de Robert-le-Fort, tige des Capétiens : mais Ducheſne appuyé de l'autorité des Annales de S. Bertin, nous apprend qu'il étoit fils de Bavin, Boves ou Buvin Comte d'Ardennes, & frère du célèbre Boſon, qui ſe fit couronner Roi de Bourgogne & de Provence; Richilde leur ſœur, avoit ſu captiver le cœur de Charles le-Chauve, qui l'épouſa en 870. Telle fut la ſource de l'élévation prodigieuſe de cette famille.

D. Mabillon (*Ann. to. III, p.* 200), rapporte une chartre de l'an 877, dans laquelle Richard donne des fonds à l'Abbaye de S. Bénigne de Dijon, & prend déja le titre de *Duc de Bourgogne*.

La fidélité du Duc Richard pour la maison régnante & pour les petits-fils de son bienfaiteur, paroît dans tout son éclat, aux dépens de sa propre famille. Son frère Boson élu Roi de la Bourgogne Cis-jurane en 879, entra à main armée dans le Duché. Richard battit ses troupes près de la Sône, mit garnison dans Mâcon au nom des Rois Louis & Carloman, successeurs de Louis-le-Begue, & donna le Gouvernement de cette ville à Bernard, dit *Patte-Pelose*, tige des Comtes héréditaires de Mâcon. Il accompagna en qualité de Duc de Bourgogne, les deux Rois Louis & Carloman, qui portèrent la guerre dans les Etats de Boson en 880, s'emparèrent de la ville de Lyon qui lui étoit soumise, & vinrent mettre le siège devant Vienne sa capitale. Les deux Rois rappellés en France par les incursions des Normans, le Duc Richard continua le siège de Vienne, prit la ville, y mit garnison au nom du Roi Carloman, & emmena prisonnière la Reine Hermangarde avec ses enfans. Cet exemple de fidélité ne fut pas le seul que donna le Duc Richard. Eudes Comte de Paris & fils de Robert-le-Fort, ayant été proclamé Roi de France, dans l'assemblée des Etats à Compiegne, au préjudice de Charles-le-Simple troisième fils de Louis-le-Bégue, le Duc Richard reçut Charles dans ses Etats, entreprit sa défense, & obligea le Roi Eudes en 893, à lui céder une partie de ses Domaines.

La valeur de Richard fut également à l'épreuve contre les ennemis de la France. Ce guerrier redoutable défit dans les plaines de S. Florentin en 888, les Normans qui avoient ravagé la Bourgogne, & dévasté Bèze & ses environs [1]. Le Duc soutenu des Auxerrois conduits par leur Evêque Géran, battit encore les Normans en 911, aux environs de Chartres, & obligea leur Chef Rollon, à lever le siège de cette Ville. Il les défit aussi dans le Nivernois, & leur enleva le butin qu'ils avoient fait. Duchesne nous apprend qu'il confisqua le Comté de Nevers sur Ratérius qui le tenoit de lui en fief, & que depuis ce tems il demeura réuni au Duché de Bourgogne, jusqu'à Othe-Guillaume dernier Duc Bénéficiaire, qui le donna à son gendre Landri souche des Comtes de Nevers. Le Duc Richard fut aidé dans toutes ses expéditions militaires par de braves Capitaines Bourguignons, tels que Bernard-Patte-Pelose & Radulse son fils, Comtes de Mâcon; Manassès de Vergy; Valon Comte d'Auxois; Vernaire Comte de Sens; Maldégaude Comte de l'Oscheret, &c [2].

[1] La Chronique de l'Abbaye de Bèze, publiée par D. Luc d'Achéri, dans le premier volume de son *Spicilège*, dit que les Normans étoient en si grand nombre, qu'ils avoient presque desséché la belle fontaine de ce lieu, en abreuvant leurs bêtes de charge; & elle appelle le passage de ces barbares, la sixième plaie du Monastère, & la désolation des désolations.

[2] Il y eut plusieurs Monastères fondés en Bourgogne du tems du Duc Richard, tels que le riche Prieuré de Perrecy, par le Comte Evrard en 876, &c. La célèbre Abbaye de Cluni qui a donné tant de Saints à l'Eglise, & où fleurirent la piété & les sciences Ecclésiastiques, fut fondée en 910 par Guillaume Duc d'Aquitaine, qui avoit plusieurs Terres & Châteaux en Bourgogne, provenant de la succession de Gérard de Roussillon, dont on a parlé sous Charles-le-Chauve. Quelques années après la fondation de cette Abbaye, qui fut un spectacle édifiant au milieu des désordres de ce siècle; Gérard, Evêque de Mâcon, se retira dans une forêt de son Diocèse, & y fonda le Monastère de Brou, devenu depuis si fameux par les beaux Mausolées qu'on y admire. Le Prieuré de S. Vivant, fondé par Manassès de Vergy; celui d'Anzy, &c.

L'amour

L'amour de l'équité fit donner à Richard le nom de *Jufticier.* Il étoit extrêmement févère, & ne pardonnoit jamais aux coupables. Etant à l'agonie, & les Evêques l'exhortant à demander pardon à Dieu d'avoir verfé tant de fang humain, il répondit généreufement : « Quand j'ai » fait mourir un brigand, j'ai fauvé la vie à vingt honnêtes gens : la mort d'un feul a » empêché fes complices de faire plus de mal ». Ce grand homme mourut à Auxerre en 921, felon Flodoart. Il fut enterré dans l'Abbaye de Sainte Colombe de Sens, dont il avoit été Abbé. Il avoit époufé Adélaïde, fille de Conrard II dit de Stratlingen, & fœur de Rodolphe premier Roi de la Bourgogne Trans-jurane. Il en eut quatre enfans, 1°. Raoul ou Rodolphe furnommé le *Noble*, Duc de Bourgogne, & enfuite Roi de France; 2°. *Hugues*, dit le *Noir*, qui eut une partie de la Comté, le Mâconnois, le Beaujolois &c; 3°. *Bofon le Belliqueux*, qui eut le Langrois, le Baffigny, le Barrois &c; & *Ermangarde* qui époufa Giflebert ou Gilbert de Vergy.

RAOUL, Duc de Bourgogne & Roi de France.

Raoul fils aîné de Richard-le-Jufticier, devint Duc de Bourgogne après la mort de fon père en 921. Robert II Duc de France & fils de Robert-le-Fort, ayant voulu fuccéder à fon frère Eudes Comte de Paris, qui avoit ufurpé la Couronne fur Charles-le-Simple, fe fit un puiffant parti, & fut déclaré Roi de France en 922. Mais Charles-le-Simple le tua de fa main dans un fanglant combat. Malgré cette victoire, la peur faifit le Roi tout-à-coup; il fe fauva chez Herbert Comte de Vermandois, qui l'enferma au Château de Péronne. Sa prifon donna lieu à l'élection de Raoul Duc de Bourgogne, qui fut élevé fur le trône des François, à charge de confirmer les ufurpations des Seigneurs. Ce nouveau Roi fut brave, actif, libéral, & digne felon les Hiftoriens de commander en de meilleurs tems. Il céda la Bourgogne à Giflebert fon beau-frère, fils de Manafsès de Vergy. Mais Giflebert ayant pris les armes contre fon bienfaiteur, le Roi vint en Bourgogne, prit Dijon avec quelques autres places, & força le Prince fon beau-frère à lui demander grace. Raoul aidé de Hugues-le-Noir & Bofon fes frères, fut fe rendre redoutable aux Seigneurs qui tyrannifoient les fujets, & aux ennemis de l'Etat. Il battit par-tout les Normans, les Bulgares & les Hongrois; il aimoit la Bourgogne qu'il regardoit comme fon berceau. Il y affembla un Parlement qui procura de grands biens aux peuples & aux Eglifes. Il y venoit fouvent, & réfidoit ordinairement à Autun, comme on le voit par trois Chartres datées de cette ville. Il fe plaifoit fur-tout à Auxerre, dont il avoit été Comte, & où il mourut en 936, laiffant la France auffi foumife qu'elle pouvoit l'être en ces tems malheureux, preuve non équivoque de la fupériorité de fes talens. Il n'eut point d'enfans de fa femme Emme, fille du Roi Robert l'Ufurpateur, & fœur de Hugues-le-Blanc, dit *le Grand*, Comte de Paris. Hugues-le-Grand pouvoit fe faifir du trône après la mort de fon beau-frère Raoul. Mais il fut retenu par l'exemple trop récent de fon père Robert qui avoit perdu le fceptre avec la vie; ce qui le détermina à faire couronner Louis-d'Outremer, fils de Charles-le-Simple, en 936.

GISLEBERT DE VERGY, HUGUES-LE-NOIR, & HUGUES-LE-BLANC.

Gislebert avoit joui tranquillement du Duché de Bourgogne par conceſſion, pendant la vie du Roi Raoul ſon beau-frère, qui le lui avoit cédé en montant ſur le trône. Mais après la mort de Raoul, ſon frère Hugues-le-Noir, & ſon beau-frère Hugues-le-Blanc Comte de Paris, prétendirent chacun lui ſuccéder au Duché de Bourgogne, au préjudice du Duc Giſlebert qui en étoit en poſſeſſion. Hugues-le-Noir s'empara d'une partie du Duché en 937, comme on le voit par une Chartre datée de S. Bénigne de Dijon, & rapportée dans Pérard (*p.* 161). Dans le même tems les Hongrois déſoloient la Province. Cette nation Scythe ayant pénétré juſques dans le Berry, ravagea la Bourgogne à ſon retour, ſaccagea l'Abbaye de Bèze, qui demeura déſerte pendant cinquante ans. Chalon & Tournus furent pillés & brûlés. La famine ſe joignit à ce fléau; & l'année ſuivante vit encore accroître les maux des habitans, par la guerre cruelle que ſe firent Hugues-le-Noir, & Hugues-le-Blanc Comte de Paris qui prétendoit également au Duché. Ce dernier mena le Roi Louis d'Outremer en Bourgogne, s'empara de Langres & de Dijon en 938, & força Hugues-le-Noir ſon compétiteur, à lui céder la partie ſeptentrionale du Duché; enſorte qu'il y eut à la fois trois Ducs de Bourgogne, ce qui jette tant de confuſion dans l'hiſtoire de ces tems-là.

Le Duc Giſlebert inquiété de nouveau par Hugues-le-Noir, dans la portion du Duché qui lui étoit reſtée, rechercha l'alliance de Hugues-le-Blanc Comte de Paris, & donna ſa fille aînée Lieudegarde ou Legère, à Othon ſecond fils de Hugues-le-Blanc. Par cette alliance Hugues-le-Noir ſe vit entièrement fruſtré de ſes prétentions au Duché. Il mourut ſans enfans, ſans amis & ſans pouvoir en 951. Au contraire, Hugues-le-Blanc ſurnommé *l'Abbé*, parce qu'il jouiſſoit des plus riches Abbayes de France, & *le Grand* à cauſe de ſa puiſſance & de ſes grandes qualités, vit accroître ſon pouvoir. Il fit ſacrer à Reims le jeune Lothaire IV, fils de Louis-d'Outremer, qui en récompenſe lui aſſura la poſſeſſion du Duché, & lui céda l'Aquitaine. Enfin après avoir été pendant vingt ans plus maître du Royaume que les Rois mêmes, Hugues-le-Grand termina ſa carrière au comble de la gloire, dans un Château près de Sens, & fut inhumé à Saint-Denys en 956. Il laiſſa quatre fils ſelon quelques Auteurs, & entr'autres le Préſident Hénault; ſavoir, Hugues-Capet Duc de France, Comte de Paris, & depuis Roi & chef de la troiſième race. *Othon*, *Eudes*, & *Henri-le-Grand*, ſucceſſivement Ducs de Bourgogne. Mais D. Plancher prétend avec raiſon que Hugues-le-Grand n'eut que trois fils légitimes, & que le troiſième de ces fils nommé *Eudes* par Flodoart, eſt le même que tous les autres déſignent ſous le nom de *Henri-le-Grand*.

OTHON.

Othon ſecond fils de Hugues-le-Grand, & Gendre du Duc Giſlebert, devint Duc de toute la Bourgogne en 956, par la mort de ſon père & de ſon beau-père. Robert de

Vermandois Comte de Troyes, qui avoit épouſé Aliſe ou Vére, ſeconde fille du Duc Giſlebert, voulut diſputer le Duché à Othon; il lui fit la guerre, & ſurprit en 959 la ville de Dijon, dont il chaſſa la garniſon qu'Othon y avoit miſe. Le Roi Lothaire qui favoriſoit Othon, averti de cette ſurpriſe, ſe rend en Bourgogne avec une armée, reprend Dijon, confirme en 960 Othon dans la poſſeſſion de tout le Duché, & le reçoit à foi & hommage; après le départ du Roi Lothaire, le parti de Robert de Vermandois excite de nouveaux troubles. Othon part en 961 avec pluſieurs Seigneurs Bourguignons pour porter ſes plaintes au Roi Lothaire, qui tenoit ſa Cour à Laon. Le Roi aſſemble à Soiſſons ſon Parlement, où il fut réſolu qu'il iroit de nouveau en Bourgogne, accompagné de ſes grands Vaſſaux. Le ſecond voyage du Roi mit fin à la révolte, & Othon continua de jouir en paix du Duché de Bourgogne juſqu'à ſa mort, arrivée en 965. Son corps fut porté à l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre dont il étoit Abbé.

HENRI-LE-GRAND.

Henri que Flodoart nomme *Eudes*, troiſième & dernier fils de Hugues-le-Grand, ſuccéda à ſon frère Othon mort ſans poſtérité, dans le Duché de Bourgogne dont il obtint la confirmation du Roi Lothaire. Les Auteurs contemporains nous repréſentent Henri comme un Prince pieux, libéral, occupé à corriger les abus, à maintenir le bon ordre, & à ſoulager les peuples. C'eſt par cette conduite glorieuſe qu'il mérita le ſurnom de *Grand.* La Chronique de S. Bénigne, qui en fait un grand éloge, dit qu'il étoit réglé dans ſes mœurs, qu'il excelloit en douceur, & qu'il honoroit l'Egliſe & ſes Miniſtres. Gui de Munois l'appelle ſage & le protecteur des veuves, le père des orphelins, l'œil des aveugles (*Labb. Bibl. to. I, p. 571*). Il s'employa auprès du Roi Lothaire pour faire mettre ſur le Siège d'Auxerre, Héribert ſon frère fils naturel de Hugues-le-Grand, & il fit de grandes libéralités à l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre. S. Mayeul Abbé de Cluni y introduiſit la réforme, par ordre du Duc. Il engagea le même S. Mayeul, & Guillaume ſon diſciple Abbé de S. Bénigne, à porter la réforme & le rétabliſſement des bonnes études dans tous les Monaſtères de Bourgogne, ce qui fut ſuivi du plus grand ſuccès à l'avantage des lettres, comme on le verra dans la France Littéraire. Henri plein de zèle pour la décoration des Temples, commença la bâtiſſe de l'Egliſe Collégiale de Beaune, vers 976, & fournit des ſecours & des fonds à l'Abbé Guillaume, pour rebâtir l'Egliſe de S. Bénigne de Dijon, &c.

Le Roi Lothaire, & Louis V ſon fils dit *le Fainéant*, étant morts empoiſonnés, Hugues-Capet frère aîné du Duc Henri, ſe fit élire Roi de France par les Etats du Royaume en 987, au préjudice de Charles Duc de Lorraine, frère du Roi Lothaire [1]. Capet parvenu

[1] Charles fils de Louis IV, & oncle de Louis V dernier Roi Carlovingien, étoit l'héritier légitime du trône. La plupart des Hiſtoriens prétendent qu'il fut rejetté, parce qu'il avoit attiré ſur lui le mépris de la nation pour avoir accepté la Lorraine à titre de fief, ſous la condition de l'hommage, & pour s'être fait Vaſſal de l'Empereur. Mais M. l'Abbé de Mably, dans ſes Obſervations intéreſſantes ſur l'Hiſtoire de France, n'eſt pas de cet avis. Les François, dit-il, étoient bien éloignés de penſer que l'hommage & la vaſſalité puſſent avilir ce Prince. Si Charles fut rejetté, c'eſt

au trône, donna (dit Duchesne, *p.* 204), le Duché de Bourgogne en propre héritage à son frère Henri-le-Grand, qui ne l'avoit possédé jusque-là qu'à titre de *Duc Bénéficiaire*, & par commission révocable à volonté, comme avoient fait ses prédécesseurs [1]. Henri avoit épousé en 965 Gerberge, que d'autres nomment Gersinde, veuve d'Albert Marquis d'Yvrée & Roi d'Italie, dont elle avoit eu un fils nommé Othe-Guillaume. Le Duc qui n'avoit point d'enfans légitimes, & qui voyoit les plus heureuses dispositions dans ce jeune Prince, l'adopta pour son fils, & l'institua par testament son héritier dans le Duché de Bourgogne. Henri mourut l'an 1002, dans son Château de Pouilly-sur-Sône. Son corps fut transporté à S. Germain d'Auxerre, & inhumé auprès de celui de son frère Othon.

OTHE-GUILLAUME.

(*Réunion à la Couronne*).

Othe-Guillaume, surnommé l'*Etranger*, appellé au Duché par le testament de Henri son père adoptif, se fit reconnoître Duc par tous les Seigneurs dont il étoit aimé. Il avoit épousé la sœur de Brunon Evêque de Langres, qui par la sainteté de sa vie s'étoit attaché tous les cœurs & jouissoit d'une grande autorité. Othe-Guillaume étoit encore soutenu de son gendre le Comte Landry, auquel il avoit donné le Nivernois & l'Auxerrois. Cette entreprise ne fut pas vue de bon œil par le Roi Robert-le-Pieux, neveu paternel de Henri-le-Grand, & qui prétendoit à ce titre, être son seul & unique héritier au Duché de Bourgogne. Le Roi, secondé de Richard Duc de Normandie qui lui amena trente mille Normans, entra en Bourgogne en 1003, avec une puissante armée, & commença la campagne par mettre le siège

que la *seule force* fit le droit de Hugues Capet, que ses possessions & ses alliances rendoient le plus grand Seigneur du Royaume; c'est que les grands traitèrent avec ce dernier plutôt comme ses vassaux que comme ses sujets, & que leur intention fut en conservant leurs privilèges sous ce Seigneur suzerain, de se maintenir dans l'absurde & tyrannique gouvernement des fiefs. En effet, Charles faisant de grands préparatifs pour soutenir la validité de ses droits, il falloit que Hugues Capet eût la Couronne, ou qu'il fût puni comme un usurpateur. La guerre dura quatre ou cinq ans. Mais plusieurs Comtes & Ducs, dont les gouvernemens n'étoient pas encore établis comme héréditaires & souverains, demandèrent ce double privilège à Hugues: quelques Seigneurs d'une moindre puissance vouloient la propriété des bénéfices dont ils étoient pourvus, & ne jouissoient qu'à vie; ils promirent leurs services; la vengeance devoit suivre le refus qu'on leur feroit. Hugues Capet consentit à tout ce qu'on exigeoit de lui: élu Roi d'une voix unanime, il rassembla les troupes de l'Etat, il les unit aux siennes; Charles fut vaincu, pris & renfermé avec sa femme dans une prison à Orléans. Ses enfans moururent depuis sans postérité. Ainsi finit la race des Carlovingiens, qui dans l'espace de 236 ans, avoit donné treize Rois à la France. Si la troisième race dite des *Capétiens* qui lui fut substituée, doit la couronne à la révolte, convenons aussi que l'esprit Celtique qui avoit donné lieu aux précédentes révolutions, & à celle arrivée sous Pepin, s'étoit conservé sous cette seconde race, & qu'on ne pensoit pas alors que la souveraineté résidât dans la seule famille de nos Rois. Quoi qu'il en soit, les Rois descendans d'Hugues Capet comptent une possession de sept à huit cens ans; est-il un Souverain au monde qui puisse présenter un titre aussi ancien & plus respectable? Capet sortoit d'une maison illustre, & il descendoit de Charlemagne par les femmes. Eudes son grand oncle, avoit été sur le trône; il fut sacré à Reims en 987, & fit couronner son fils Robert à Orléans l'année suivante (V. *les Considér. sur l'Hist. par M. d'Orbessant*).

[1] On n'a pas le titre de cette donation en propriété; mais on en a la preuve dans la disposition testamentaire que fit depuis Henri-le Grand, du Duché comme de son propre héritage, qu'il donna à son beau-fils, au préjudice du Roi Robert son neveu. D. Plancher (*tom. II, p. 259*), cite une chartre dans laquelle Hugues-Capet appelle son frère Henri, *le grand Duc*, vraisemblablement pour le distinguer des Ducs Bénéficiaires par commission, ses prédécesseurs.

ſiège devant Auxerre. Mais l'activité d'Othe-Guillaume avoit pourvu à tout, & perſonne ne ſurpaſſoit ce jeune Prince dans la ſcience des armes. Landry ſon gendre, défendit vaillamment Auxerre ; & après avoir ſoutenu pluſieurs aſſauts furieux, il obligea le Roi de lever le ſiège. L'armée de Robert s'avança enſuite dans la Bourgogne, en pillant & ravageant tout le plat pays juſqu'à la Sône ; ce qui indiſpoſa de plus en plus les Bourguignons contre ce Monarque, qui fut obligé de s'en retourner ſans avoir pris un ſeul Château [1].

Deux ans après cette irruption, le Roi Robert rentra en Bourgogne, fit avec auſſi peu de ſuccès une nouvelle tentative ſur Auxerre, & vint mettre le ſiège devant la ville d'Avallon dont les habitans ſe défendirent pendant trois mois avec la plus grande valeur. L'armée du Roi étoit campée au champ des Alleuds à l'Oueſt. Paul-Emile Hiſtorien crédule qui aimoit le merveilleux, raconte que Robert étant occupé dans ſa tente à chanter des Pſeaumes, une partie des murailles de la Ville aſſiégée tomba d'elle-même, comme celles de Jéricho au ſon des trompettes. Mais Hugues de Fleuri & Aimoin, plus anciens & plus dignes de foi, diſent que la Ville après trois mois de ſiège, ſe rendit par famine en 1005. Le Roi Robert-le-Pieux pénétra de nouveau dans la Bourgogne, & fit de grands dégâts autour de Dijon. Il ne put s'emparer de cette Ville, dont l'Evêque Brunon & Othe-Guillaume avoient confié la défenſe à Humbert de Mailly & Guy le Riche, deux des plus vaillans Chevaliers de la Province. On ne voit pas que le Roi ait rien entrepris depuis, contre la Bourgogne : il y a même apparence que la ville d'Avallon, dont il s'étoit emparé à ſon ſecond voyage, ne lui reſta pas fidèle ; du moins la chronique de S. Bénigne aſſure qu'il ne put rien conſerver dans le Duché, tant que vécut l'Evêque Brunon & qu'il ſoutint le parti de ſon beau-frère auquel tous les Seigneurs étoient dévoués [2].

La mort de Brunon arrivée en 1014, & celle du Comte Landry ayant affoibli le parti d'Othe-Guillaume, le Roi ſe diſpoſoit à rentrer en Bourgogne en 1015, lorſque la paix fut négociée par Hugues Comte de Chalon & Evêque d'Auxerre, qui avoit toujours été attaché au parti du Roi. Renaud fils de Landry Comte de Nevers & d'Auxerre, épouſa la fille du Roi Robert. Othe-Guillaume conſerva le titre de Comte de Dijon, avec pluſieurs terres en échange du Duché [3]. Il y eut pluſieurs aſſemblées d'Evêques & de Seigneurs convoquées

[1] Ce récit conforme à celui de Glaber-Radulphe Moine de Cluni, dans ſon Hiſtoire (*li. III.*), eſt préférable à ce que diſent Paradin, Paul-Emile & leurs copiſtes, qui prétendent que le Roi Robert ſoumit toute la Bourgogne à la première campagne. Glaber auteur exact & plus croyable, puiſqu'il étoit contemporain, s'accorde d'ailleurs avec ce que rapporte l'Auteur de la Chronique de S. Bénigne (*to. I, p. 455*). Au lieu que Paul-Emile, Hiſtorien très-infidèle, s'eſt plus attaché aux ornemens du ſtyle qu'à la diſcuſſion des faits hiſtoriques, & à la recherche pénible de la vérité.

[2] On peut juger par-là combien eſt inexact ce que dit le Préſident Hénault, à l'an 1002 : « que le Duc Henri » ayant laiſſé ſon Duché par teſtament au Roi, ce don » fut conteſté par Landry Comte de Nevers, fils de » la femme de Henri Duc de Bourgogne, que le Roi » contraignit à ſe ſoumettre ». Ce paſſage eſt plein d'erreurs ſur les noms, ſur les dates & ſur les faits. Il prouve en même tems, combien l'hiſtoire particulière des Provinces eſt néceſſaire pour éclaircir & confirmer l'hiſtoire générale du Royaume.

[3] Ce Prince reſta paiſible poſſeſſeur du Comté de Dijon & des pays qui lui avoient été cédés, juſqu'à ſa mort arrivée en 1027. Il avoit déja des droits ſur le Comté de Bourgogne par ſa mère Gerberge, & il fut la ſouche des Comtes de Bourgogne, comme on le verra dans la Deſcription hiſtorique de la Franche-Comté. Il reçut la ſépulture dans l'Egliſe de S. Bénigne de Dijon, dont il avoit été le bienfaiteur.

à ce ſujet : les Hiſtoriens ont donné le titre de *Conciles* à ces aſſemblées, ſoit à cauſe de la préſence des Evêques ; ſoit parce que le Clergé des Villes y apportoit des châſſes & des reliques pour y attirer le concours des peuples en excitant leur dévotion. Après l'entière ſoumiſſion de la Bourgogne, le Roi Robert donna le Duché à ſon ſecond fils Henri [1]. Lambert ſucceſſeur de Brunon à l'Evêché de Langres, remit à ce Monarque tous ſes droits ſur Dijon, qui étoit une Seigneurie dépendante de ſon Evêché ; & après la mort d'Othe-Guillaume, le Roi réunit le Comté de Dijon au Duché, & fit de cette Ville la *Capitale* de la Province [2]. Enſuite, pour réparer en quelque ſorte les dommages qu'il avoit cauſés à la Bourgogne, il admit les villes de Dijon & d'Auxerre parmi les huit principales, dont il nourriſſoit trois cens pauvres tous les jours. Ce bon Prince mourut à Melun, le 20 Juillet 1031, regretté de tous ſes Sujets.

La Reine Conſtance veuve de Robert-le-Pieux, en avoit eu trois fils : *Hugues* l'aîné, mort avant ſon père ; Henri I nommé au Duché de Bourgogne en 1015 ; & *Robert* le cadet, qu'elle avoit toujours préféré à Henri. N'ayant pu déterminer le Roi défunt à donner ſon trône à Robert, au préjudice de Henri ſon aîné, elle excita une révolte après ſa mort. Henri I ſecondé du Duc de Normandie, ſoumit les Rebelles. Conſtance étant morte au mois de Juillet 1032, & Henri devenu par cette mort, paiſible poſſeſſeur de tout le Royaume, pardonna à ſon frère ſa révolte, & lui céda en propriété le Duché de Bourgogne, comme on le verra ſous l'époque ſuivante.

[1] Une chartre donnée à Dijon par le même Roi le 25 Janvier 1015, prouve que Henri, depuis Roi de France, étoit déja Duc de Bourgogne. Cette chartre donnée en faveur de S. Bénigne, eſt ſouſcrite par le Roi Robert, Conſtance ſa femme, *Henri Duc*, & Robert ſes fils, & par pluſieurs Evêques & Seigneurs de Bourgogne ; elle fait voir que le Roi & toute la famille Royale étoient en Bourgogne au mois de Janvier 1015, & qu'alors la Province étoit entièrement ſoumiſe. Robert qui réuniſſoit la valeur à la piété, marcha en perſonne contre des brigands qui infeſtoient le pays, les défit à Mirebeau, & rétablit par-tout le bon ordre.

[2] Ainſi Autun malgré ſon ancienneté, la haute conſidération dont elle jouiſſoit ſous les Romains, les monumens qu'elle en conſerve, & le titre d'Evêché, ne fut plus que la ſeconde ville de la Province ; ſon Evêque ſeulement qui avoit préſidé les Etats qui ſe tenoient à Autun, a ſu conſerver cette prérogative contre les prétentions des autres Evêques. Ainſi le ſéjour des Comtes à Troyes lui valut la *Capitalité* ſur Rheims ; ainſi Nantes a été ſubordonné à Rennes, Vienne à Grenoble, Narbonne à Touloſe, malgré leur antiquité & leurs prérogatives dans l'ordre Eccléſiaſtique : le ſéjour des Ducs & des Comtes a décidé du rang en faveur des villes où ils avoient fixé leur réſidence (*Addit. à l'Hiſt. de Bourg.*).



QUATRIÉME ÉPOQUE.

La Bourgogne sous les Ducs de la Maison Royale des CAPÉTIENS, *depuis 1033 à 1477.*

PREMIÈRE RACE DES DUCS CAPÉTIENS.

ROBERT I, dit le Vieux.

LE Roi HENRI I ayant confirmé le testament de son père, qui donnoit le Duché de Bourgogne à ROBERT son cadet, lui céda cette belle Province comme portion du domaine paternel, & non à titre d'apanage & avec retour, comme l'ont écrit Duchesne & ses Copistes [1]. Le règne de ROBERT, surnommé *le Vieux* ou *l'Ancien*, Chef des Ducs de la première race Royale des Capétiens, n'offre rien de remarquable dans ses commencemens. Le Duché avoit beaucoup perdu de son éclat pendant les guerres du Roi Robert-le-Pieux contre Othe-Guillaume; & les Grands avoient profité de ces troubles & de l'absence de son fils Henri dernier Duc, pour se rendre indépendans & s'emparer des domaines du Duché. Le nouveau Duc ayant fixé son séjour à Dijon, s'occupa les premières années, à faire revivre ses droits & à rentrer dans ses possessions. Mais ses Commissaires ayant mis trop de dureté dans l'exécution de ses ordres, on se plaignoit de toutes parts. La crainte d'une révolte engagea le Duc à plus de modération ; sur un nouvel examen, il rendit les fonds usurpés par ses Officiers, & déchargea les Provinces des droits injustes qu'il avoit voulu en exiger. C'est ce qui a donné lieu à la plûpart des chartres qui nous sont restées de ce Prince [2]. Ses Sujets eurent beaucoup à souffrir sous sa longue & violente administration.

Ce Duc fit une guerre continuelle à Raimond Comte d'Auxerre, dont il vouloit envahir le domaine. Raimond perdit la vie dans un combat livré à Seignelay en 1040, & laissa son pays en proie au Duc Robert. Mais Guillaume fils du Comte, qui par son mariage avec l'héritière de Nevers, venoit de réunir les Comtés de Nevers & de Tonnerre à celui

[1] Le récit de Glaber Moine de Cluni, est préférable au sentiment des modernes ; & il est certain que jusqu'au tems de Philippe-Auguste, les fils de France possédèrent en toute propriété les portions d'héritages qui leur furent données par nos Souverains, pour les dédommager des anciens partages du Royaume qui se faisoient entre les frères sous les deux premières races de nos Rois. On n'en peut douter pour la Bourgogne, puisque le Roi Henri céda le Duché à son frère, *pour en jouir en pleine propriété, & passer à ses héritiers successeurs & ayant cause.* Ce sont les termes du titre qui est au trésor des Chartres de la Couronne, si l'on en croit l'Auteur du petit abrégé mis à la tête de la Description de Bourgogne, par Garreau (*p. 36*).

[2] D. Mautfaucon & Pérard, dans son *Recueil des Chartres de Bourgogne* (*p. 191*), ont fait graver le sceau du Duc Robert, représenté *en habit militaire à la Romaine*, ce qui est très-rare dans nos monumens. Il tient d'une main une lance, & de l'autre son bouclier appuyé contre terre, avec une fleur-de-lys à ses pieds (*Addit.*).

d'Auxerre, se mit en état de venger par les armes la mort de son père, & de recouvrer son patrimoine. Le Duc lui opposa son fils aîné, qui brûla en 1057 la ville de Saint-Brix. Les habitans réfugiés dans l'Eglise avec leurs femmes & leurs enfans, y périrent par les flammes. L'auteur de cette barbarie en porta bientôt la peine. Ce jeune Prince fut tué la même année par les Auxerrois. Le Duc Robert son père, se porta à des excès encore plus dèshonorans en assassinant de sa propre main, Dalmace de Semur son beau-père. Pressé par ses remors, il crut réparer son crime en fondant le Prieuré de Notre-Dame de Semur-en-Auxois, où il choisit sa sépulture [1].

Henri I, Roi de France, connoissoit trop l'esprit inquiet & ambitieux de son frère Robert, dont il craignoit d'ailleurs le trop grand crédit, pour lui confier la régence de ses Etats & la tutelle de son fils; ce qui lui fit prendre des précautions avant de mourir, pour assurer l'un & l'autre à Beaudoin Comte de Flandres, qui s'en acquitta dignement. Le Duc Robert fit de vains efforts pour se faire déclarer Régent & Tuteur de PHILIPPE I, son neveu. Après un long règne de quarante-cinq ans, il mourut à Fleurey-sur-Ouche en 1075, d'un accident tragique & honteux que l'Histoire ne détaille pas [2].

HUGUES I.

APRÈS la mort de Robert I, ses deux fils cadets disputèrent le Duché. Mais HUGUES fils de Henri leur aîné, assembla les Seigneurs & les Officiers du Duché, & se fit reconnoître au préjudice de ses oncles. Il commença son règne par jurer à Saint-Bénigne, entre les mains de l'Evêque de Langres, la conservation des privilèges de la Province; & il tint son serment. Il gouverna

[1] On voit encore sur le portail de cette Eglise, des bas-reliefs qui représentent cet événement. M. le Marquis de Thyard, auquel on doit une excellente histoire de Semur encore manuscrite, a prouvé par ces bas-reliefs que personne n'avoit pu expliquer, que c'est à Semur-en-Auxois, que cette fondation avoit été faite, quoique Dalmace fût Seigneur de Semur-en-Brionnois; ce qui avoit occasionné l'équivoque des Auteurs.

S. Hugues de Semur fils de Dalmace, se retira dans un Monastère après le meurtre de son père, & devint Abbé de Cluni. Il se distingua par sa science & ses vertus, & il fonda le Monastère de Marcigny-sur-Loire pour des filles en 1056.

[2] Ce Prince avoit eu d'Alix ou Elie, fille de Dalmace Seigneur de Semur en Brionnois, quatre fils; *Hugues* & *Henri*, morts avant leur père; *Robert* & *Simon* qui lui survécurent. Henri qui continua la ligne Ducale, avoit épousé Sibille, fille de Renaud Comte de Bourgogne, dont il eut plusieurs enfans, *HUGUES* & *EUDES*, successivement Ducs de Bourgogne. *Robert* Evêque de Langres, mort Moine à Molesme où l'on voit son tombeau; & *Henri* tué au siège d'Astorga en 1112. Ce dernier devint (selon Duchesne *to. I, p.* 274) Comte de Portugal, par son mariage avec la fille du Roi de Castille, & chef de la Maison régnante en Portugal; son fils aîné D. Alphonse-Henriquès, ayant été proclamé Roi après la bataille d'Ourique, où il défit cinq Rois Maures en 1139. Ce sentiment a été combattu par un Auteur Franc-Comtois, qui prétend que Henri, souche des Rois de Portugal, étoit de la Maison des Comtes de Bourgogne, & non de celle des Ducs (V. *Mercure de France, Avril* 1758, *deuxième vol.*).

Il y eut plusieurs établissemens pieux en Bourgogne sous le Duc Robert. On a déja parlé de la fondation des Nonains de Marcigny-sur-Loire, par S. Hugues de Semur, beau-frère du Duc. S. Robert de Molesme jetta les fondemens de l'Abbaye de Molesme en 1075. Anséric de Montréal Sénéchal de Bourgogne, fonda le Chapitre de Montréal en 1070. Sous le même règne parut avec éclat un célèbre Bourguignon, N. Humbert Cardinal de Blanche-Selve, le premier François bien connu qui ait été élevé au Cardinalat. Il fut chef de la députation à Constantinople en 1054. L'Empereur Constantin-Monomaque le combla de présens, & il en rapporta entr'autres la belle Agathe sculptée qui est au cabinet du Roi. On crut d'abord y voir un S. Jean l'Evangéliste enlevé par un aigle & couronné par un Ange. Mais on a reconnu que c'est une apothéose, & vraisemblablement celle de Germanicus. On peut la voir gravée dans le premier vol. des Mém. de l'Acad. des Inscr. Le Cardinal Humbert a laissé plusieurs ouvrages, dont on verra le détail dans la *France Littéraire.*

gouverna en effet, avec tant de sagesse & de douceur, qu'il fit oublier les violences de son aïeul. Frappé des malheurs arrivés par l'abus de l'autorité sous le règne précédent, il voulut les prévenir pour toujours. Il convoqua à Bèze les Barons de ses Etats en 1076, & dispensa par une loi solemnelle, six d'entre ses hauts Barons de l'obéissance qui lui étoit dûe, au cas qu'il lui arrivât de faire violence aux droits des Etats & à la liberté des Peuples, ou qu'il manquât aux usages communs. Il se soumit même à leur correction par la voie des armes, & les autorisa à convoquer la Noblesse & à faire marcher les Communes, pour maintenir l'ordre public: « tant étoient en ces tems-là, (dit S. Julien de Baleure,) toutes les voies ouvertes » pour obvier & étouffer la tyrannie, & desir de retenir les Princes en leur devoir, obéissance » & serment, foi & prud'hommie ». L'Histoire ne nous dit pas quels furent les six Barons auxquels on attribue une autorité aussi extraordinaire; mais quoiqu'un tel privilège parût aujourd'hui plus propre à troubler une Province ou un État qu'à le contenir, il n'y en a cependant point qui nous présentent un Gouvernement & une suite de règnes plus tranquilles, que la Bourgogne à cette époque, sous la première race de ses Ducs.

Hugues I jouit constamment de la paix dans ses Etats; il ne les quitta que pour passer en Espagne au secours de D. Sanche Roi d'Arragon, dont le père venoit d'être détrôné & écorché vif par les Sarrasins. Le Duc accompagné de sa principale Noblesse battit les Infidèles, rétablit D. Sanche sur le trône, & s'acquit autant de gloire par les armes qu'il s'étoit fait de réputation par ses vertus. Ayant perdu à son retour Yolande de Nevers sa femme, dont il n'avoit point d'enfans; dégoûté du monde, & touché d'ailleurs de l'exemple de Gui Comte de Mâcon [1], il se retira à Cluni en 1078, sous la conduite de S. Hugues son grand-oncle maternel, après avoir remis son Duché à son frère.

EUDES I.

Eudes I surnommé *Borel*, occupa le trône que la retraite de son frère laissoit vacant, & ne fut pas moins libéral envers les Monastères. Il donna aux Religieux de Molesme la terre de Marcenay & la forêt de Cîteaux, où S. Robert Abbé de Molesme, bâtit le célèbre Monastère qui a pris le nom de cette forêt, & qui est devenu le chef de cet Ordre illustre dont le Duc Eudes est regardé comme le fondateur. La vie du Duc offre peu de détails à l'Histoire. Ces Princes uniquement occupés du réglement de leurs affaires économiques & de

[1] Gui, fils d'Othe-Guillaume Comte de Mâcon, se retira à Cluni avec son second fils, & trente Chevaliers en 1078. Leurs femmes furent en même tems prendre le voile à Marcigny-les-Nonains. Les sujets du Duc Hugues qui suivit cet exemple, le regrettèrent beaucoup, quoiqu'il ne les eût gouverné que trois ans: ils se plaignirent si hautement de sa retraite, que le Pape Grégoire VII en fit de vifs reproches à l'Abbé de Cluni: « Vous avez » (lui écrit ce Pape) enlevé le Duc de Bourgogne, & » par-là vous ôtez à cent mille Chrétiens leur unique » protecteur. Si vous ne vouliez pas exécuter mes ordres » qui vous le défendoient, au moins eussiez-vous dû être » sensible, & céder aux gémissemens des pauvres, aux » larmes des veuves & aux cris des orphelins ». On n'a peut-être jamais vu un éloge plus pathétique d'un Souverain dans la bouche d'un Pape éclairé. Hugues mourut dans sa retraite, honoré du sacerdoce, après avoir pratiqué pendant vingt-cinq ans tous les exercices du cloître, & donné de grands exemples de patience & de résignation dans la privation de la vue, dont il fut affligé les dernières années de sa vie.

l'amélioration de leurs domaines, prenoient peu de part aux affaires générales du Royaume : ils ne font guères connus que par les chartres qu'ils accordoient en faveur des Eglifes & des Monaftères, & que les Moines ont eu grand foin de conferver.

Une pefte qu'on nommoit le *feu facré*, fe répandit vers 1089, en Bourgogne & dans les Provinces méridionales : c'étoit comme un feu dévorant qui brûloit & confumoit, avec de vives douleurs, les membres qui en étoient atteints. On invoqua S. Antoine pour cette contagion : plufieurs perfonnes pieufes fe confacrèrent au fervice des malades pendant la calamité. Telle fut en 1095 l'origine des Antonins, qui eurent plufieurs maifons en Bourgogne. Dans le même tems, S. Bruno donna naiffance à l'Ordre des Chartreux, dont les maifons fe multiplièrent bientôt dans les pays voifins de leur premier établiffement. On vit reparoître dans leurs affreux déferts les merveilles des Solitaires de la Thébaïde. On trouvoit dans ces faintes retraites un refuge affuré contre les défordres, qui étoient la fuite de l'anarchie & des guerres particulières. Ces défordres étoient fi confidérables qu'on fut obligé de recourir à des remèdes auffi finguliers qu'extraordinaires, tels que la Trève de Dieu, l'Inftitution de la Chevalerie, &c. [1].

Eudes I s'étant croifé, remit le Duché à fon fils, & fit le voyage de la Terre-Sainte, felon le goût du tems, plutôt en pénitent qu'en guerrier. Il partit en 1102, accompagné de fa fille Fleurine, de quelques Seigneurs & des Officiers de fa maifon, & il mourut la même

[1] On croit devoir rapporter aux commencemens du XI[e] fiècle, l'établiffement de la *Trève de Dieu*. Vingt-deux Evêques affemblés à S. Gilles en Languedoc, touchés des défordres occafionnés par les guerres particulières que fe faifoient les Seigneurs & les particuliers, crurent en ralentir les fureurs en prefcrivant une fufpenfion d'armes pendant quelques jours de la femaine, comme le Concile d'Elne l'avoit déja ordonné en 1027 pour le Rouffillon. Cette trève qui ne s'étendoit d'abord qu'au Samedi & au Dimanche, fut prorogée depuis le Mercredi foir jufqu'au Lundi matin, en mémoire des derniers myftères de la vie du Sauveur (car la dévotion fe mêloit à ces mœurs atroces) : ainfi il ne fut plus permis de piller, de voler, & de s'égorger que le Lundi & le Mardi. L'établiffement de cette trève que l'on difoit infpirée de Dieu, fut confirmé par les Conciles & par le Roi dans une affemblée des Grands. L'autorité Royale & Eccléfiaftique, dit le Préfident Hénault, n'en pouvoit faire davantage alors, pour empêcher les fujets de fe détruire. Ce fage réglement concourut avec la Chevalerie, à adoucir la férocité des mœurs de ce tems-là.

La *Chevalerie* paroît avoir pris fon origine dans les *Tournois* & pas d'armes, ou exercices militaires, auxquels M. de Foncemagne attribue également l'ufage des *armoiries*. La Nobleffe qui forma cette affociation, fut la faire refpecter par les qualités qu'elle exigeoit des afpirans au titre de Chevalier. C'étoit peu pour prétendre à cette diftinction, d'avoir fait fes preuves de bravoure, d'adreffe & de probité dans les différens états de *Page*, de *Varlet* ou *Damoifeau*, & d'*Ecuyer*; il falloit encore être bon Gentilhomme, & mériter par fes vertus de parvenir à cette première illuftration militaire. Le Récipiendaire s'engageoit par ferment à défendre les opprimés, les veuves, les orphelins, les dames & damoifelles, à procurer la liberté des chemins, à ruiner les châteaux forts qui fervoient de retraite aux brigands, &c. Les plus puiffans Seigneurs, les Rois eux-mêmes éblouis de la gloire des Chevaliers, s'empreffèrent bientôt d'afpirer à ce titre, & de s'en rendre dignes. On a lieu de croire que ce fut à la Nobleffe Françoife, que l'Europe dut la haute réputation à laquelle la Chevalerie ne tarda pas de s'élever. Son refpect pour Dieu & la Religion, fes exploits héroïques qui tiennent quelquefois du prodige; fon amour pour l'honneur, & fa rigoureufe délicateffe à le conferver, furent la fource d'une infinité de vertus fublimes que nous admirerions encore, fi nous pouvions nous diffimuler que cet établiffement qui peignoit fi bien le caractère primitif de la nation, étoit néanmoins un mélange d'abfurdité & de grandeur, de fublime & de ridicule, de courage & de fanfaronade, de décence & de galanterie, de religion & de fuperftition, de réferve & de licence. Tel eft le tableau qu'en fait M. de la Curne de Sainte-Palaye, dans fon excellent ouvrage *de la Chevalerie*. Joinville rapporte un trait arrivé en Bourgogne, qui peint le génie de ces guerriers. Dans une conférence tenue à Cluni entre les Juifs & les Moines, un Chevalier préfent à la difpute, renverfa d'un coup de bâton un Rabin qui parloit contre la Vierge. L'Abbé de Cluni ayant fait des repréfentations à ce pétulent controverfifte, il répondit : « Qu'un » laïc quand il entend médire de la foi chrétienne, » doit défendre la chofe, non de paroles, mais à bonne » épée tranchante, & en frapper les médifans & mécréans, » à travers du corps tant qu'elle y pourra entrer ». Argument digne de ce fiècle.

année, à Tarse en Cilicie. Son corps rapporté en France, fut d'abord inhumé dans le cimetière des simples Religieux de Cîteaux, ensuite transporté sous le portail de l'Eglise où l'on voit encore son tombeau; car l'usage d'alors étoit de n'enterrer dans les Eglises, que les corps saints ou réputés tels. Ce Duc laissa de sa femme Mahaud, fille de Guillaume Tête-hardie Comte de Bourgogne, & sœur du Pape Calixte II, Hugues son successeur; Henri Moine à Cîteaux, & deux filles, dont l'une fit le voyage de la Terre-Sainte où elle mourut. La Duchesse sa veuve, dont on voit la statue à la Collégiale de Beaune qu'elle acheva de bâtir, prit le voile à Fontevrault où elle finit ses jours.

HUGUES II.

Hugues II aussi nommé *Borel*, établi Gouverneur par son père, prit possession du Duché à la nouvelle de sa mort. L'Histoire nous montre ce Prince occupé, pendant un règne de quarante ans, à maintenir la paix dans ses Etats & à y faire fleurir la justice. Jaloux du bonheur de ses Sujets, il abolit plusieurs droits & coutumes onéreuses qui les accabloient, & fit cesser les vexations des Officiers de sa maison. Accusé lui-même d'injustice par le Chapitre d'Autun, il consentit à rendre son Conseil Juge des contestations qui lui attiroient ces reproches odieux; ayant été condamné, il se soumit sans se plaindre. Ce Duc, élève de Jarenton depuis Abbé de Saint-Bénigne & l'un des grands hommes de son siècle, fut doux, libéral, clément; il pardonna à un de ses Sujets que les Juges avoient condamné à mort, pour raison des paroles outrageuses & des excès commis contre ce Prince. Il cultiva les Lettres, & fut même savant pour son tems. On voit dans les Œuvres de S. Bernard dont il étoit ami, deux excellentes lettres, (*épît. 127 & 128*,) que Hugues écrivit à Guillaume Duc d'Aquitaine, pour le retirer du schisme de Pierre de Léon. Il assista avec le Roi Louis-le-Gros à l'assemblée de tous les Vassaux de la Couronne, pour s'opposer à l'invasion dont l'Empereur Henri V menaçoit la Champagne, &c.

Le bonheur dont jouissoient les Bourguignons sous un Prince juste & pacifique, fut altéré par les suites du plus rigoureux hiver, en 1125. Les Chroniqueurs représentent cet hiver tel que nos pères nous peignent celui de 1709, qui ne sortira pas de long-tems de la mémoire des hommes. Dijon fut aussi incendié en 1137. « Cette calamité, dit Paradin, advint d'un orval » de feu si merveilleux que la Ville fut quasi toute explanée & réduite en cendres; il n'y eût ni » palais, ni temple, qui en fût exempt ». Mais cette Capitale de nos Ducs se rétablit bientôt, & s'embellit successivement par leurs libéralités. Hugues mourut en 1142 [1], avec le

[1] Ce Duc eut sept enfans de sa femme Mathilde de Turenne: *Eudes I*, son successeur; *Hugues le Roux*, Seigneur de Château-Chalon, inhumé à Cîteaux avec sa femme Sybille & sa fille unique, épouse d'Anséric de Montréal; *Robert* & *Henri*, successivement Evêques d'Autun; *Raymond* qui épousa Agnès Comtesse de Montpensier; *Gauthier*, Evêque de Langres, mort en 1170, dans la Chartreuse de Lugny-sur-Ource qu'il avoit fondée; & *Aremburge*, Religieuse à Larrey-lès-Dijon.

Il se fit plusieurs établissemens pieux sous le règne de Hugues II. L'Abbaye de *Cîteaux* prête à tomber faute de sujets, reprit alors un nouveau lustre, en recevant S. Bernard avec trente-deux Gentilshommes Bourguignons. On vit bientôt après, la fondation des *quatre filles de Cîteaux*, dont la première (la Ferté) est en Bourgogne: Pontigny au Diocèse d'Auxerre; Clairvaux & Morimont, dans celui de Langres. On place dans ce même tems l'origine des Abbayes de Rigny, d'Ogny, de Rougemont

glorieux nom de *Pacifique*, qu'il avoit ſi bien mérité. Heureux les Sujets dont les Princes ſont dignes d'un pareil éloge !

EUDES II.

Eudes II ayant ſuccédé à ſon père, épouſa la même année (1142), Marie fille de Thibaud-le-Grand Comte de Champagne. Jaloux de conſerver les droits de ſa ſuzeraineté, il obligea le Comte ſon beau-père, de venir lui faire hommage des Abbayes de Saint-Germain-d'Auxerre, de Saint-Florentin, & de la ville & Comté de Troyes, comme mouvans de ſon Duché. Deux ans après, le Duc alla avec quinze mille hommes, au ſecours d'Alfonſe Roi de Portugal, ſon couſin; il battit les Sarraſins, & emporta ſur eux la ville de Liſbonne après un ſiège opiniâtre. On peut dire à la louange de nos Ancêtres, que de toutes les guerres contre les Infidèles, celle des Bourguignons contre les Maures dans les Etats du Midi, fut la plus juſte & la plus heureuſe.

De retour dans ſes Etats, Eudes ſe trouva en 1146, à Vézelay, où les diſcours pathétiques de S. Bernard allumoient l'enthouſiaſme des Princes & des Grands qui s'y étoient aſſemblés. Eudes réſiſta à l'éloquence du ſaint Abbé ; & ſans ſe laiſſer entraîner à l'exemple du Roi Louis-le-Jeune, qui avoit pris la Croix avec pluſieurs Seigneurs, Prélats & Abbés [1], il préféra le bonheur de ſes Sujets & la gloire plus ſolide de les gouverner par lui-même en bon Prince. Il eut de grandes conteſtations avec Geoffroi Evêque de Langres, qui exigeoit que le Duc lui fît hommage en perſonne, & qui le fit citer à la Cour de France. Les deux Parties plaidèrent leur cauſe devant le Roi dans une grande aſſemblée convoquée à cet effet. Après une remiſe où le Duc ne jugea pas à propos de comparoître, il fût condamné à faire ſatisfaction à l'Evêque par Jugement de la Cour de France rendu à Moret en 1153. Il paſſa le reſte de ſa vie à faire des aumônes & de bonnes œuvres [2]. Ce Prince pacifique & bienfaiſant mourut âgé de ſoixante-un ans en 1162, & fut renfermé dans le même tombeau que ſon père & ſon aïeul. Il laiſſa de Marie de Champagne; Hugues ſon ſucceſſeur ; Mahaud

aujourd'hui S. Julien de Dijon; du Puy-d'Orbe, de Lancharre, de la Buſſière-ſur-Ouche, de Maiziere près Beaune, de Quincy, de Sept-Fonts, de Fontenay près Montbard, de Tard-ſur-Ouche transférée à Dijon en 1623, de Sainte-Marguerite, du Lieu-Dieu, &c. La réforme de l'Abbaye de S. Etienne de Dijon, eut lieu dans le même tems par Herbert qui en fut le premier Abbé Régulier.

[1] Il falloit que le Duc de Bourgogne qui venoit d'obtenir de ſi brillans ſuccès ſur les Maures d'Eſpagne, eût bien de la force d'eſprit pour réſiſter au torrent de l'exemple, & pour refuſer de ſuivre ſon Roi qui étoit venu prendre la Croix dans ſes Etats; cette pieuſe manie paſſa des Seigneurs au peuple. On crioit de tous côtés, *la Croix*, *la Croix*. On envoyoit même une quenouille & un fuſeau à quiconque ne ſe croiſoit pas. « Les Villes » & les Châteaux deviennent déſerts, écrivoit S. Bernard » au Pape; on voit par-tout des veuves dont les époux » ſont vivans, &c. ». Le Généralat de l'armée des Croiſés fut offert au zélé Prédicateur; mais l'exemple malheureux de Pierre l'hermite étoit trop récent, & Bernard avoit trop de prudence pour s'expoſer au même ridicule. Il laiſſa partir ſeuls ces dévots ſoldats qui pilloient les Chrétiens, égorgeoient les Juifs ſur leur paſſage, & qui ſe firent maſſacrer comme des brigands.

[2] L'Auteur des Additions à mon Abrégé de l'Hiſtoire de Bourgogne, dit que ce Prince s'appliqua à rétablir la paix entre Ponce Abbé de Vézelay, & les habitans vexés par les Moines; qu'il donna à l'Abbaye de Cîteaux la maiſon de la Ducheſſe Mahaud ſa mère, avec une vigne & un pré hors des murs de Dijon, qui forment aujourd'hui le *petit Cîteaux*, &c. Ces ſortes d'additions par leſquelles l'Auteur a cru devoir remplacer l'omiſſion d'une infinité de faits eſſentiels, ne ſont pas aſſez importantes pour les rapporter toutes. On ſe contentera d'en citer quelques-unes en notes, lorſqu'elles en vaudront la peine.

qui époufa Robert Comte d'Auvergne; & Alix, mariée à Archambaud de Bourbon, & morte Abbeffe de Fontevrault.

Les règnes que nous venons de parcourir, & plufieurs des fuivans, fourniffent peu de faits brillans à l'Hiftoire [1]; mais les fujets n'en font pas moins heureux. Seroit-on moins fenfible aux vertus paifibles qui font le bonheur des Peuples, qu'ébloui par un héroïfme qui en fait toujours des victimes ?

HUGUES III.

HUGUES III Comte d'Albon, encore jeune lorfque fon père mourut, refta fous la tutelle de la Ducheffe Marie, jufqu'à 1168 qu'il commença à gouverner par lui-même. Plein d'attachement pour Gauthier de Bourgogne fon oncle, Evêque de Langres, il lui donna le Comté de Langres à titre d'aumône, pour lui & fes fucceffeurs. On voit beaucoup de chartres de ce Duc en faveur des Eglifes & des Abbayes, auxquelles il fit de grandes largeffes. Ce Prince cédant au goût du tems, prit la Croix & s'embarqua en 1171 : attaqué d'une violente tempête, il fit vœu de bâtir un temple à la Vierge s'il échappoit au danger. Heureufement rendu à fa patrie, il exécuta fa promeffe avec magnificence, & fit élever à grands frais, l'Eglife de la Sainte-Chapelle de Dijon & y fonda un Chapitre. La guerre interrompit pour quelque tems, la tranquillité dont le Duc jouiffoit depuis le commencement de fon règne. Il arma en 1172, contre le Comte de Chalon dont LOUIS VII avoit à fe plaindre, s'empara des Villes de fa dépendance, & ne les remit au fils du Comte qu'après qu'il eut fait fatisfaction au Roi. Il arma de nouveau en 1174, pour obliger Gui Comte de Nevers, à lui faire hommage de fes fiefs, le fit prifonnier, & ne lui rendit la liberté qu'après fa foumiffion. Il fut moins heureux en 1185, contre Hugues de Vergy, qui foutint un fiège de plus de trois mois dans fon château près Nuits. Ce Seigneur eut recours à PHILIPPE-AUGUSTE, & lui promit l'hommage qu'il refufoit au Duc. Le Roi entra en Bourgogne pour le fecourir, prit Chatillon où il fit prifonnier le fils de ce Prince, s'empara de plufieurs autres Villes, & força le Duc à faire

[1] Les bornes étroites que je fuis forcé de me prefcrire dans une entreprife auffi vafte, où l'on doit donner l'hiftoire & la defcription d'une quarantaine de Provinces, ne me permettent pas de m'étendre fur une infinité de traits particuliers & d'anecdotes, qui jetteroient plus d'agrément & de variété dans le tableau hiftorique de ces fiècles ténébreux, de barbarie & d'ignorance. Tout ce qui concerne les jugemens de Dieu; les duels judiciaires; les épreuves par le fer rouge, l'eau froide, l'eau bouillante; les tribunaux ecclefiaftiques & civils; les jugemens par pairie, la formation du droit féodal, l'origine de nos coutumes, &c. rendroient cet abrégé bien plus intéreffant, fi je ne devois point le renfermer dans une feule livraifon de 150 pages, afin de conferver l'efpace néceffaire à l'hiftoire particulière des autres Provinces.

Il en eft de même des coutumes & ufages finguliers, comme la mort & la réfurrection de l'*alleluia* dans les Eglifes; *la fête de l'âne* ou celle des *fous*, efpèce de faturnales eccléfiaftiques qui duroient depuis Noël à l'Epiphanie; la danfe des Chanoines, connue fous le nom de *bergerette*; la repréfentation des *Myftères*, & les fpectacles, &c. la révolution des arts & des fciences à chaque époque; la notice des grands Hommes & de leurs ouvrages, &c. Je renvoie malgré moi tous ces objets fi propres à réveiller l'attention & à piquer la curiofité des lecteurs, foit à l'Hiftoire générale de la Monarchie, foit à la France littéraire, foit à l'article des loix, mœurs, coutumes & ufages qui doit fe trouver à la fin de l'Abrégé Hiftorique dont chaque divifion par département fera accompagnée. Ce n'eft donc qu'après l'entière exécution de la *Defcription générale & particulière du Royaume*, que l'on fera en état d'apprécier au jufte toutes les parties qui doivent entrer dans la compofition de cet ouvrage immenfe. Que penfer donc de ceux qui fe permettent de le critiquer avant qu'il en ait rien paru ?

la paix avec ses Barons, qui avoient pris les armes, suivant les anciens privilèges de la Province, pour l'obliger à garder les loix du pays.

Après quatre années de troubles & de guerres, Hugues commençant à respirer, profita de la paix pour régler les affaires de son Duché & établir le *droit de Communes* dans les Villes [1]; il accorda celle de Dijon en 1187, & se prépara ensuite à un nouveau voyage de la Terre-Sainte par des aumônes & des fondations. Il s'embarqua avec Philippe-Auguste en 1190, & se trouva l'année suivante, à la prise d'Acre. Sa bravoure lui mérita après le départ du Roi, l'honneur de commander l'armée des Croisés; mais par un funeste effet de la jalousie qui régnoit entre ce Prince & Richard-Cœur-de-Lion Roi d'Angleterre, il manqua l'occasion de reprendre Jérusalem : ce qui fait dire à Joinville que « Hugues fut un moult bon Chevalier » de sa main & chevaleureux, mais ne fut onc tenu saige ne à Dieu, ne au monde ». Philippe-Auguste dit de même, qu'il pouvoit bien être appellé *preux-homme*, mais non pas *prud'-homme.* La mort le surprit en 1192, à Tyr où il s'étoit retiré en quartier d'hiver. Son corps embaumé & mis dans un coffre de cèdre rempli de parfums, fut apporté à Cîteaux & déposé dans un tombeau préparé par sa veuve [2] sous le portail de l'Eglise.

La Bourgogne fut infestée sous Hugues III, d'une secte d'Hérétiques que l'on qualifie de *Manichéens*, & qui sont connus dans l'Histoire sous les noms de *Cottereaux*, *Poplicains*, *Patarins* ou *Tisserands*, parce que la plupart gagnoient leur vie à ce métier. Plusieurs de ces Sectaires s'établirent à Beaune, dans une rue connue pendant plusieurs siècles sous le nom de *Cottereaux*. Le zèle du Clergé de cette Ville arrêta leurs progrès & mérita les éloges du Pape au troisième Concile général de Latran en 1179, où ces Hérétiques furent condamnés. Ailleurs on employa le fer & le feu pour les détruire. On en brûla plusieurs dans le village d'Aquin près Vézelay en 1167; & Téric leur Chef, subit le même supplice à Corbigny, en 1198. N'eût-il pas mieux valu les instruire ? Peu de tems après parurent de nouveaux fanatiques sous le nom de *Caputiés*, du capuchon blanc qu'ils portoient. Un Bûcheron appellé Durand, qu'on croit né dans l'Autunois, homme d'un esprit au-dessus de son état, touché des

[1] A l'exception de quelques Cités principales qui avoient conservé l'ancien droit de *municipalité* dont elles jouissoient sous les Romains, presque toutes les villes nouvelles & la plupart des anciennes étoient tombées dans la servitude pendant l'anarchie féodale, & tous les habitans étoient esclaves. Le même événement ayant eu lieu en Italie, quelques villes enrichies par le commerce rachetèrent leur liberté & se formèrent en corporations politiques. Cette innovation s'introduisit bientôt en France. Louis-le-Gros jaloux d'élever une nouvelle puissance pour contrebalancer celle des grands Vassaux qui donnoient souvent la loi au Monarque, accorda le premier aux villes de Noyon, Laon, Soissons, une Chartre de commune, affranchit les habitans, abolit toute marque de servitude, & les établit en corps politiques gouvernés par des Magistrats de leur propre choix, à l'exemple des villes qui s'étoient conservées dans le droit de Cité. Les grands Barons suivirent l'exemple du Monarque. Hugues III & son fils affranchirent de même plusieurs villes & bourgs de la Province; les Abbés de Tournus, de Vezelay, de Flavigny, les imitèrent ensuite. Bientôt la liberté se ranima; l'industrie amena plus de luxe, plus de politesse dans les manières, plus de douceurs dans les mœurs. Ainsi cette classe d'hommes qui n'avoient auparavant aucune existence politique, devint une pépinière d'utiles Citoyens qui servirent à augmenter la force & la richesse de l'Etat, &c. (Voy. *mon Discours sur la Mairie de Dijon dans le Journal encyclop.*)

[2] Hugues avoit eu deux femmes. Il laissa d'Alix de Lorraine qu'il avoit répudiée, *EUDES III* son successeur, & *Alexandre*, tige des Maisons de Montaigu, Couches & Sombernon, dont le dernier Claude de Couches, tué au combat de Bussy en 1470, ne laissa qu'une fille naturelle & légitimée, qui épousa Hugues de Rabutin. Béatrix Comtesse de Vienne & d'Albon, seconde femme de Hugues, lui donna un fils nommé *André*, souche des Dauphins Viennois, inhumé à Grenoble dans l'Eglise de S. André qu'il avoit fait bâtir.

malheurs occaſionnés par les guerres particulières, débita que la Sainte Vierge lui avoit apparu & lui avoit laiſſé ſon image & celle de ſon fils, avec cette inſcription: *Agneau de Dieu, donnez-nous la paix.* Il s'aſſocia des Evêques & pluſieurs perſonnes qui firent vœu de déclarer la guerre aux ennemis de la paix. Mais les abus ſuccédèrent bientôt aux pieux motifs de cette aſſociation. La Bourgogne & le Berry en firent la triſte épreuve par les déſordres qu'ils y commirent. On arma contr'eux, & ils furent bientôt diſſipés. Les Vaſſaux de l'Evêque d'Auxerre en tuèrent un grand nombre. Tels étoient les fruits amers de l'ignorance [1] & de l'anarchie.

EUDES III.

Eudes ayant pris le titre de Duc à la mort de ſon père, commença ſon règne par forcer Othe Comte de Bourgogne, à lui faire hommage du Comté de Mâcon, & le Sire d'Auxonne à reconnoître ſon château *jurable & rendable.* Obligé de ſe ſéparer pour cauſe de parenté, de ſa femme Mahaud fille d'Alfonſe Roi de Portugal il épouſa en 1199 Alix de Vergy. Ce mariage occaſionna un traité avec Hugues père d'Alix, auquel Eudes donna la charge de Sénéchal de Bourgogne pour lui & ſes héritiers, & la terre de Mirebeau en échange pour celle de Vergy. Après ces arrangemens, le Duc ſe mit à la tête de la quatrième croiſade avec Boniface de Montferrat & Baudouin Comte de Flandres, en 1202. Mais ils ne ſuivirent pas leur premier projet: ayant conquis en chemin l'Empire Grec, ils le donnèrent à Baudouin, & ne pensèrent plus à la Paleſtine. Le Duc fonda à ſon retour, le Val-des-Choux Chef d'Ordre, dans la forêt de Villiers-le-Duc Bailliage de Chatillon. L'Hôpital du Saint-Eſprit de Dijon eſt encore un monument de ſa pieuſe libéralité. Il affranchit Beaune & lui donna le droit de Commune: Avallon, Talant, Rouvre & pluſieurs autres lieux du Duché reçurent leurs privilèges de ce bon Prince. Il voulut établir une Commune à Chatillon

[1] Les gens de lettres en petit nombre étoient des Religieux cachés dans les Cloîtres avec quelques livres échappés aux ravages & aux incendies des Normands; la ſcience étoit ſi rare dans ces tems-là, qu'une coutume ayant force de loi, s'introduiſit en France & en Angleterre, de faire grace à tout criminel qui ſauroit lire; c'eſt cé qu'on appelloit *Bénéfice de Clergie.* On vit cependant briller quelques étincelles de littérature ſous nos Ducs. On peut même mettre au nombre des ſavans du premier ordre, Honorius célèbre écolâtre d'Autun, S. Anthelme de Belley, Raynal de Langres; S. Mayeul, S. Hugues & Pierre le vénérable Abbés de Cluni; le trop fameux Abélard retiré en Bourgogne ſous Pierre le vénérable, & mort à Saint Marcel-lès-Chalon; Guillaume & Jarenton, Abbés de S. Bénigne; Etienne de Cîteaux; Jean Chroniqueur de Beze; Hugues de Flavigny, dont la Chronique eſt eſtimée, &c. Mais S. Bernard les ſurpaſſa tous par la ſublimité de ſon génie, par la douceur de ſon ſtyle & la ſolidité de ſa doctrine: ces qualités l'ont fait regarder comme la merveille de ſon ſiècle, la gloire de la Bourgogne, & le dernier Pere de l'Egliſe.

On commençoit déja depuis long-tems à cultiver la Poéſie en langage Roman, dont la langue Françoiſe a tiré ſon origine. C'eſt alors que ſe multiplièrent les Poëtes connus ſous le nom de *Troubadours*, nom qui exprime le talent de *trouver* & le génie de l'invention. Les Cours preſque auſſi nombreuſes que les Châteaux, les attiroient à l'envi; ils y trouvèrent la fortune, les plaiſirs, la conſidération encore plus flatteuſe. Les dames dont ils relevoient les charmes & le mérite, les accueillirent, & firent leur réputation. L'eſprit de galanterie ſecondé par les inſtitutions de la Chevalerie, ſuccéda bientôt à la groſſiéreté qui avoit juſqu'alors caractériſé les Barbares établis dans les Gaules. La Cour des Ducs de Bourgogne avoit comme les autres ſes *Jongleurs*, qui chantoient les vers des *Troubadours.* Ces Poëtes ont tiré l'Europe d'un fatal engourdiſſement; ils ont ranimé les eſprits qui paroiſſoient morts. En les amuſant ils ont fait penſer, & ont mis ſur la voie de la raiſon; qui conduit à la perfection. Toute révolution dans l'eſprit humain mérite d'exercer une curioſité attentive. On peut voir à ce ſujet les *vies des Troubadours*, rédigées par M. l'Abbé Millot, ſur les Mémoires de M. la Curne de Sainte-Palaye.

en 1208, mais Robert Evêque de Langres s'y oppoſa; il en vint même juſqu'à excommunier ceux qui en étoient membres. Ce ne fut qu'après beaucoup de négociations que ce Prélat leva ces cenſures redoutables aux plus puiſſans Princes. Le Clergé regardoit alors l'établiſſement des Communes comme odieux, en ce qu'il diminuoit ſon autorité : on voit même l'Abbé Guibert leur donner le nom d'exécrables; (*execrabilibus Communiis*, *Ordonnances du Louvre*, *tom. 2*, *Préf.*)

L'attachement d'Eudes III pour Philippe-Auguſte parut avec éclat en pluſieurs occaſions. Le Duc inſtruit des droits & de l'indépendance de la Royauté, oſa publier en 1208, un Manifeſte contre les prétentions du Pape. « Il y déclaroit avoir conſeillé à Philippe-Auguſte » ſon Seigneur, de ne faire paix ni trève, avec Jean-Sans-terre Roi d'Angleterre, par » contrainte du Pape & de ſes Légats »; quoique Innocent III voulût y forcer le Roi de France par des cenſures, parce que celui d'Angleterre avoit fait hommage de ſon Royaume aux ſucceſſeurs de S. Pierre. L'année ſuivante, Eudes fut plus docile aux vues du Pontiſe qui le ſollicita à ſe croiſer contre les Albigeois. Il ſe rendit en Languedoc où ces Hérétiques étoient répandus, & contribua beaucoup aux ſuccès des Croiſés. Ce ne fut qu'à ſon refus [1] que Simon de Montfort obtint la poſſeſſion des pays conquis ſur le malheureux Comte de Toulouſe.

Une cauſe plus juſte rappella le Duc au ſecours de ſon Souverain. Philippe-Auguſte étant entré en guerre contre le Comte de Flandres & l'Empereur Othon IV, engagea Eudes dans ſa querelle & lui confia l'avant-garde de ſon armée : il juſtifia le choix du Roi par des prodiges de valeur. Ayant été renverſé de ſon cheval, il couroit riſque de perdre la vie lorſque ſes braves Bourguignons, écartant les ennemis qui l'accabloient de toutes parts, lui donnèrent le tems d'en monter un autre. Il fondit alors avec toute ſa Nobleſſe ſur les Impériaux & les mit en déroute. Le Roi courut auſſi les plus grands dangers dans le combat. Cette victoire éclatante, remportée le 27 Juillet 1214 au village de Bouvines près Lille, mit le comble à la gloire de Philippe, aſſura la paix à ſon Royaume, & le fit reſpecter de ſes Vaſſaux. L'Abbaye de Notre-Dame-de-la-Victoire près Senlis, eſt un monument de cette heureuſe journée. Le cri de guerre du Duc de Bourgogne étoit *Mont-Joye au noble Duc*, ou *Mont-Joye S. Andrieu*, à cauſe de S. André que ces Princes avoient choiſi pour protecteur.

La réputation que le Duc s'étoit acquiſe par ſa valeur, ſa piété & ſes largeſſes envers les

[1] Le Duc de Bourgogne répondit généreuſement au Légat qui le nommoit chef de la Croiſade & ſouverain du pays : « J'ai aſſez de domaines ſans uſurper ceux de » Raymond-Roger : on lui a cauſé aſſez de dommage » ſans qu'il ſoit néceſſaire d'envahir encore ſon patrimoine ». Le déſintéreſſement d'Eudes & la ſageſſe de ſa conduite, font préſumer qu'il déteſta les ſcènes ſanglantes qui ſe paſsèrent à Béziers, à Carcaſſonne & à Lavaur, en préſence du Légat, & d'Arnaud Abbé de Cîteaux depuis Archevêque de Narbonne. Peut-on entendre ſans frémir un Légat, le Miniſtre d'un Dieu de paix, porter cette horrible déciſion avant l'aſſaut donné à Béziers : *tuez-les tous ſans diſtinction ; le Seigneur connoîtra ceux qui ſont à lui.* Les vainqueurs paſsèrent au fil de l'épée plus de trente mille habitans, dont ſept mille furent égorgés dans une Egliſe. L'Auteur de l'Hiſt. Gallicane (*to. X*), juſtifie cette croiſade. Le P. Daniel oſe nous vanter la douceur de Simon de Montfort, lui qui fit périr de ſang-froid quatre-vingt Chevaliers, & livrer aux flammes quatre cens Albigeois, pendant que le Clergé chantoit l'hymne du Saint-Eſprit *avec une joie extrême*, dit l'Abbé de Vaux-Cernay. C'eſt au milieu de ces horreurs que naquit l'inquiſition qui combattoit l'erreur par des bourreaux : ce tribunal redoutable que le fanatiſme & une ambitieuſe politique élevèrent ſur la cendre des malheureux Albigeois, a toujours été depuis odieux en France (*Addit.*).

Egliſes,

Eglifes, lui mérita en 1215, une diftinction honorable qui n'étoit alors accordée qu'aux Papes, aux Rois de France & aux plus puiffans Princes. Le Chapitre de Saint-Martin de Tours le nomma Chanoine; titre dont jouirent fes fucceffeurs jufqu'à Philippe-le-Bon. Comme il fe difpofoit à paffer de nouveau en Paleftine [1] au fecours des Chrétiens, la mort le furprit à Lyon en 1218. Aimé de tous fes Sujets pendant fa vie, il fut pleuré de tous après fa mort. Il n'eut de fa femme Alix de Vergy qu'un fils qui lui fuccéda, & deux filles dont l'aînée époufa Raoul II, Comte d'Eu.

HUGUES IV.

Alix de Vergy, mère & tutrice du jeune Duc âgé de fix ans, prit les rênes du Gouvernement, maintint les droits de fon fils, & s'occupa uniquement du bonheur de fes Sujets. Pérard, (*p. 411,*) rapporte que cette Princeffe fut reçue Chanoine de la Sainte-Chapelle, après avoir donné le faint baifer à tous les Membres du Chapitre en figne de fraternité. Elle reçut l'hommage d'Humbert Sire de Beaujeu, pour les terres de Belleville & autres qui relevoient du Duché. A la majorité de fon fils, elle fe retira à Prenois près Dijon, qui lui avoit été affigné pour fon douaire; *elle y faifoit valoir deux charrues à bœufs & un troupeau de cinq cens moutons.* Elle mourut en 1251 après trente-trois ans de veuvage, & fut inhumée à Cîteaux près de fon mari. Les Jacobins de Dijon la regardent comme leur fondatrice; & l'Abbaye du Lieu-Dieu comme une bienfaictrice infigne. Les Romanciers ont entièrement défiguré l'hiftoire de cette vertueufe Princeffe dans le Roman de *la Comteffe de Vergy.*

Hugues IV eut à peine atteint l'âge de majorité en 1228, qu'il confirma la Commune de Dijon & les privilèges que lui avoient accordés fes prédéceffeurs. Il fit la guerre à Thibaut,

[1] Les Croifades avoient déja enlevé deux Souverains à la Bourgogne, deux au Comté, trois au Nivernois, &c. il ne faut pas diffimuler que fi ces guerres faintes furent malheureufes, & firent périr la principale nobleffe du Royaume, & cinq à fix millions de combattans obfcurs, il en réfulta cependant des avantages réels. Les Croifés traversèrent des pays mieux cultivés, des Etats plus civilifés que les leurs; ils virent à Conftantinople, une des plus belles villes du monde, quelques traces de l'ancienne politeffe dans les mœurs & de la perfection des arts; ils trouvèrent dans l'Afie même, les débris des fciences que l'exemple & l'encouragement des Califes avoient fait naître dans leur Empire. Auffi on obferve que peu après les premières croifades, il y eut plus de magnificence à la Cour des Princes, plus de pompe dans les cérémonies publiques, plus d'élégance dans les plaifirs & dans les fêtes. Les nobles Croifés vendirent leurs terres aux Souverains, qui faifirent avec empreffement cette occafion de réunir à peu de frais à leur couronne des domaines confidérables. Les Croifades favorisèrent le commerce; les villes devenues plus riches, achetèrent leur liberté avec le droit de commune dont j'ai déja parlé.

Mézerai remarque que les Croifades donnèrent lieu à l'ufage des armoiries; de-là tant de croix, de befans, de lions, de léopards, de coquilles &c, dans les armoiries des grandes maifons; chacun en mit fur fes armes, & conferva ces fymboles comme des titres d'honneur: d'autres en rapportent l'origine aux Tournois. Les Croifades enrichirent plufieurs Eglifes de quantité de reliques. Nous leur devons auffi la mode des habits longs, & l'ufage des moulins à vent fur lefquels on peut confulter ce que j'ai dit dans la feconde partie de mon *Traité général des Grains*, &c. (en deux volumes in-4°.) Tous ces avantages furent balancés par un mal affreux né de la misère & de la malpropreté qui infecta l'Europe. La lèpre qu'on avoit apportée de ces pays chauds devint fi commune, que fuivant le teftament de Louis VIII en 1226, il y avoit deux milles léproferies dans fes Etats, à chacune defquelles il donnoit cent fols (84 liv.). Non-feulement chaque Ville avoit un de ces hôpitaux, mais encore tous les Bourgs & les gros Villages: on en voit des reftes en plufieurs lieux de Bourgogne. On appelloit *ladres* ou *maizeaux*, les malheureux attaqués de ce mal contagieux. Ils furent accufés par la fuite de maléfices; on en fit périr un grand nombre & on confifqua leurs biens.

Comte de Champagne, reçut & rendit divers hommages à raison des mouvances, & assista comme premier Pair de France, au sacre de Louis IX qui venoit de succéder à son père Louis VIII, sous la tutelle de la Reine Blanche. Le Duc voulant épargner aux Peuples la dépense qu'occasionnoit le séjour des Papes dans le Royaume, s'opposa à ce qu'Innocent IV vînt s'y réfugier. Ce Pape voulant échapper à l'Empereur Frédéric, fit prier le Roi par le Chapître de Cîteaux auquel il assistoit, de lui accorder un asyle en France. « Je le ferai, dit le » Prince, si mes Barons me le conseillent, parce qu'un *Roi de France ne peut se dispenser de » suivre leurs avis* ». Mais le Duc de Bourgogne répondit qu'ils ne souffriroient pas que le Pape vînt s'établir dans le Royaume. Le Pontife fut obligé de se retirer à Lyon qui étoit une Ville libre, & il y assembla un Concile dans lequel il déposa l'Empereur.

La principale Noblesse de Bourgogne [1] suivit le Duc qui s'étoit croisé avec S. Louis à Melun en 1248. Hugues fit des prodiges de valeur au siège de Damiete : il eut part, dit Joinville, au péril, à la gloire & au malheur de l'expédition; il fut fait prisonnier au funeste combat de la Massoure près Damiete. La Bourgogne souffrit beaucoup pendant la captivité de son Souverain, des incursions des *pastoureaux*, nom que l'on donna à une troupe de bergers qu'un fanatique apostat de Cîteaux avoit rassemblés; mais elle fut heureusement dissipée par les sages précautions prises contre des gens sans chef & sans discipline. Le Duc ayant racheté sa liberté, revint dans ses Etats & les gouverna en Prince sage & éclairé. Il augmenta ses domaines de plusieurs terres & Comtés, & obtint de Baudouin Empereur de Constantinople, le Royaume de Thessalonique pour lui & ses successeurs. Il reçut, en 1266, l'hommage de Tristan fils de S. Louis pour le Comté de Nevers, qui lui appartenoit du chef de sa femme Yolande de Bourgogne.

Le Roi S. Louis ayant fait un vœu pour la réussite de son second voyage d'Outremer, vint de nouveau en Bourgogne, visita par dévotion les Abbayes de Cîteaux & d'Ogny-sur-Seine, & fit quelque séjour à Cluni, d'où il partit pour Tunis en Afrique. Après en avoir chassé les Sarrasins, il fit prendre possession du pays par son Aumônier, en ces termes : *Je vous dis le Ban de Jesus-Christ, & de Louis de France son Sergent*, (serviteur.) Il ne conserva pas long-tems sa conquête, étant mort de peste en 1270. Le Duc ne survécut que deux ans à son

[1] Les Seigneurs les plus qualifiés qui accompagnèrent le Duc, sont entr'autres Henri de Lone; N. de Choiseul; des Seigneurs du nom de Damas; Josserand de Brancion qui fut tué à la bataille de la Massoure sous les yeux du Roi : il s'étoit trouvé à trente-six combats; sa descendance subsiste encore dans la branche de Brancion-Visargent en Chalonnois (*Addit.*).

S. Louis qui montra en sa personne un Héros Chrétien, & qui marqua toujours beaucoup d'égards pour le Duc, honora souvent la Bourgogne de sa présence. Il y vint avant sa première Croisade, & acheta en passant le Comté de Mâcon en 1238. Les Bourguignons charmés d'avoir vu ce saint Roi chez eux, avoient conçu pour lui un si grand respect, qu'ils alloient à Paris, à Rheims & à Orléans plaider devant son tribunal, au rapport de Joinville. Ce pieux Roi eut la foiblesse de permettre à Robert, Cordelier nommé par le Pape grand Inquisiteur du Royaume, d'y exercer sa commission. C'étoit un fanatique & un apostat, conduisant avec lui une femme perdue, & que l'on disoit hérétique. Le peuple souvent bon juge de ceux qui en imposent aux Rois, le nommoit *Robert-le-Diable*. Il fit accroire au Prince qu'il y avoit une secte qui infectoit la Champagne & la Bourgogne; il y fit brûler quiconque étoit suspect & sans crédit. On découvrit ses impostures, & il fut empoisonné. (*Hist. de Lille*, 1767, *p.* 302).

On place l'institution des Baillis sous ce règne; Saint Louis ayant établi Guillaume Pian Bailli Royal du Comté de Mâcon qu'il avoit acheté. Le premier Bailli Ducal du Dijonnois fut Jacques de Pomard en 1267; Pierre de Corbigny fut premier Bailli de Chalon en 1244, &c.

Roi; il mourut au retour d'un pélerinage de Saint-Jacques en 1272, âgé de soixante ans [1].

Gui de Mello Evêque d'Auxerre, Légat du Pape en Italie d'où il chassa les Sarrasins & rétablit Charles d'Anjou dans son Royaume; Guillaume de Saint-Amour, savant Bourguignon & Docteur de Sorbonne, & plusieurs autres personnages illustres se distinguèrent sous ce règne. La secte des Flagellans prit naissance vers ces tems-là, &c.

ROBERT II.

Robert II ne jouit pas d'abord paisiblement des Etats que son père lui avoit laissés. Il ne dut sa tranquillité qu'à Philippe-le-Hardi, qui le déclara seul & unique héritier du Duché contre les prétentions de ses beaux-frères. Il aggrandit successivement ses domaines de plusieurs fiefs & seigneuries comme Saulx-le-Duc, Arnay-le-Duc, Cuiseaux, &c. Il établit une Commune à Semur en Auxois en 1276, & confirma celle de Dijon à laquelle il réunit la Vicomté qu'il échangea avec Guillaume de Pontailler. Son attachement à la France parut avec éclat en 1282; il passa en Italie avec sa Noblesse pour venger les François indignement massacrés à la journée des Vêpres Siciliennes, & pour porter du secours à Charles Roi de Naples, oncle d'Agnès de France sa femme.

Les pertes qu'occasionnoient les fréquens changemens de la monnoie, excitèrent les murmures du Clergé & de la Noblesse. Le Duc, après s'être assuré d'un dédommagement, en fit fabriquer une nouvelle dont il fixa le poids & le prix [2]. La mort de Jean Dauphin de Viennois occasionna une guerre entre le Duc & Humbert de la Tour-du-Pin qui prétendoit à la succession du Dauphin son beau-frère. Après divers événemens, la paix fut conclue en 1285 par la médiation de Philippe-le-Bel. Ce Prince qui avoit beaucoup d'amitié pour Robert, le nomma en 1294 Grand-Chambrier de France & son Lieutenant dans le Lyonnois. Il l'établit Gardien du Comté de Bourgogne en 1297, & lui confia ses intérêts auprès du Pape Boniface VIII. Le Duc remplit ces différens emplois à la satisfaction du Roi,

[1] Il eut d'Yolande de Dreux, petite-fille de Louis-le-Gros. 1°. *Eudes* qui épousa Mahaud de Bourbon, Comtesse de Nevers, dont il n'eut que trois filles; Yolande, femme de Tristan, fils de S. Louis; Marguerite, femme de Charles de France, Comte d'Anjou & Roi de Sicile; & Alix qui porta le Comté d'Auxerre à Jean de Chalon, sire de Rochefort: Eudes leur père avoit été, comme ses ancêtres, victime des Croisades. Il mourut à l'Hôpital de Saint-Jean d'Acre en 1269. 2°. *Jean* Baron de Charolois, fondateur de l'Hôpital de Moulins, marié à Agnès de Bourbon, mort aussi avant son père, ne laissant qu'une fille Béatrix, femme de Robert de Clermont, sixième fils de S. Louis, *chef de la branche régnante*. 3°. Le Duc Robert II, son successeur. 4°. *Alix* mariée à Henri, Duc de Brabant, amie de S. Thomas d'Aquin, à qui elle écrivoit souvent, & inhumée en 1273 à Louvain chez les Dominicains qu'elle avoit fondés. 5°. *Marguerite* qui épousa Guillaume de Mont Saint-Jean, & eut en dot la terre du Molinot.

Le Duc Hugues IV épousa en secondes nôces Béatrix de Champagne, dont il eut *Hugues*, Vicomte d'Avalon, Seigneur de Montréal & de Montbard, &c.

[2] Jean Bernier, Bourgeois de Beaune, fut chargé d'en faire frapper jusqu'à quinze milliers de gros: elle se fabriquoit à Dijon, à Auxonne, ou à Saint-Laurent-lès-Chalon. On en distinguoit alors de six coins différens, qui avoient également cours en Bourgogne. Celle du Duc appellée la *monnoie Ducale*, ou *Dijonnoise*, au titre à-peu-près de celle de Paris; la *Royale* ou *forte*, frappée à Paris, principalement pour les espèces en or & en argent; celle de *Tours*, sur-tout pour les petites pièces appellées *tournois*; celle de *Vienne*; celle de *Saint-Etienne de Besançon*, appellée *livre Estevane* ou *Estevenante*, & la monnoie de Saint-Etienne de Dijon, *moneta Stephaniensis*. Cette dernière Eglise jouit du droit de frapper monnoie à son coin, suivant le privilège accordé par Charles-le-Chauve en 874, jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

& en obtint de nouveaux bienfaits. Ce fut pour les reconnoître qu'il consentit en 1300 que la monnoie Royale de Tours eût seule cours dans ses Etats pendant trois ans. Il s'occupa ensuite à bâtir le beau château d'Argilly, & fonda un Hôpital à Beaune. Il se trouva en 1303 à la célèbre assemblée de Paris avec les principaux Barons & Prélats du Royaume, qui signèrent la lettre vigoureuse écrite au Pape Boniface, & l'acte d'appel pour soutenir les droits de la Couronne contre les prétentions outrées du Pontife [1].

Robert mourut à Vernon-sur-Seine en 1305, & fut enterré à Cîteaux dans la Chapelle Saint-Georges, ruinée en 1636 par Galas. Il avoit prévenu toutes les difficultés qui pourroient naître après sa mort entre ses enfans, par les sages dispositions de son testament fait au château de Brazey en 1297, & par trois codiciles qu'il y ajouta. Sa femme Agnès [2] fille de S. Louis, lui survécut vingt-deux ans. Elle mourut à Villaine en Duêmois, & fut inhumée auprès de son mari. Quoique fille de Roi, elle n'avoit eu en dot que 10000 liv. tournois, qui ne feroient aujourd'hui que 185150 liv. (*Mém. de l'Acad. des Insc. tom. 32.*) Gui de Munois ainsi appellé du lieu de sa naissance près Flavigny, Historien exact; Pierre d'Arrablay né au diocèse d'Auxerre & depuis Chancelier de France, &c. fleurirent sous ce règne.

HUGUES V.

Ce Prince encore mineur à la mort de son père, gouverna ses Etats sous la tutelle de la Duchesse Agnès sa mère. Les premières années de son règne furent troublées par des contestations avec les Evêques d'Autun & de Chalon. On convint d'Arbitres & tout fut pacifié. Hugues & Eudes de Bourgogne son frère, furent armés Chevaliers avec les trois fils de Philippe-le-Bel, par le Roi lui-même en 1313. La cérémonie se fit à Notre-Dame de Paris, le jour de la Pentecôte, avec une grande magnificence. Un Historien du tems rapporte qu'à cette occasion on éleva des théatres ornés de superbes courtines, où l'on représenta *maintes Féeries & plusieurs Mystères*, tels que l'état d'Adam avant & après son péché, le massacre des Innocens, le martyre de S. Jean-Baptiste, &c. Le Duc de Bourgogne fut ensuite fiancé à Jeanne fille de Philippe-le-Long Comte de Poitiers, depuis Roi de France; mais il mourut, avant la

[1] Ce sont les premiers Etats-généraux du Royaume, composés des trois ordres. Jean de Pontoise, trentième Abbé de Cîteaux, fut le seul qui refusa de souscrire à l'appel des Barons & de l'Eglise Gallicane, ce qui lui attira, ainsi qu'à son Ordre, beaucoup de chagrin, & l'obligea d'abdiquer en 1304. Le Pape pour récompenser son zèle, lui donna & à ses successeurs, le privilège d'être assis dans son sceau, en lui marquant : *Quia mecum solus certasti mecum solus sedebis:* ce qui a toujours été en usage depuis ce tems, & l'on voit les sceaux de plusieurs Abbés assis & revêtus des habits Pontificaux (*Addit.*).

[2] Le Duc en eut neuf enfans. 1°. *Jean*, mort avant lui en 1293. 2°. & 3°. Hugues & Eudes ses successeurs. 4°. *Louis*, Prince d'Achaie & de la Morée, mort à Duême, où il a fondé un Prieuré. 5°. *Robert*, marié à Jeanne de Chalon, qui lui apporta en dot le Comté de Tonnerre, mort sans enfans en 1334. 6°. *Blanche*, épouse d'Edouard Comte de Savoie, inhumée avec sa fille Jeanne de Savoie aux Cordeliers de Dijon, & dont le tombeau est gravé dans l'Histoire de D. Plancher. 7°. *Marguerite*, mariée à Louis-Hutin fils aîné de Philippe-le-Bel, qui la fit enfermer & étrangler pour ses désordres. 8°. *Marie*, femme d'Edouard fils du Comte de Bar. 9°. *Jeanne*, mariée à Philippe de-Valois, depuis Reine de France, morte en 1348 pendant la terrible contagion qui enleva près de la moitié des habitans de la France; cette charitable Princesse prodiguant ses secours aux malheureux, fut frappée au milieu d'eux avec la Duchesse de Normandie, du fléau dont elle cherchoit à les délivrer. Les héros qui meurent dans les combats, dit M. Gaillard, ont-ils plus de courage, sont-ils plus généreux que ces deux victimes de l'humanité?

ſolemnité des noces au château d'Argilly en 1315, & fut réuni au tombeau de ſes pères à Cîteaux. Ses Sujets le regrettèrent beaucoup à cauſe de ſa douceur & de ſa bienfaiſance qui annonçoient un règne heureux.

Les guerres privées proſcrites par une Ordonnance de Philippe-le-Bel en 1303 [1], furent réclamées par la Nobleſſe de Bourgogne comme un de ſes plus beaux privilèges, & elle en obtint le rétabliſſement. L'Ordre des Templiers qui avoit un grand nombre de maiſons en Bourgogne, telles que Voulaines-les-Temples, Pont-Aubert, Normier, Dijon, Fauverney, Saint-Philibert, Is-ſur-Tille, Bures-les-Templiers, Avaleurs, Paris-l'Hôpital, &c. fut ſupprimé au Concile de Vienne par le Pape Clément V en 1311. Les richeſſes & l'orgueil des Chevaliers leur avoient attiré l'envie des Grands & la haine des Peuples; ils avoient eu le malheur de déplaire au Roi qui étoit d'un naturel trop vindicatif pour jamais leur pardonner. Leur Grand-Maître Jacques de Molay Bourguignon, de la maiſon de Long-Vy, fut brûlé vif avec les principaux de ſon Ordre, dans l'île du Palais à Paris le 10 Mars 1313, malgré les proteſtations de leur innocence qu'ils renouvellèrent ſur le bûcher. On prétend que les Templiers au milieu des ſupplices, ajournèrent Clément V & Philippe-le-Bel à comparoître dans un an au Tribunal de Dieu; & qu'effectivement le Pape & le Roi moururent la même année.

EUDES IV.

Eudes IV prit poſſeſſion du Duché auſſi-tôt après la mort de Hugues, malgré les prétentions de ſon frère Louis Prince d'Achaïe, qu'il ſut appaiſer par l'augmentation de ſon apanage. Ce Prince étant décédé ſans poſtérité, Eudes vendit en 1321 ſa Principauté d'Achaïe & le Royaume de Theſſalonique à Philippe Prince de Tarente, pour 40000 liv. Le Roi Louis-Hutin étant mort ſans enfans mâles, le Duc de Bourgogne prétendit que le trône devoit appartenir à Jeanne ſa nièce, fille de Marguerite de Bourgogne & du Roi défunt. Mais Philippe-le-Long Régent du Royaume gagna les Grands, & il fut arrêté dans une aſſemblée des Pairs *que la Loi Salique ne permettoit pas aux femmes d'hériter de la Couronne de France* [2].

[1] La *trève de Dieu* établie en 1041, & la *quarantaine-le-Roi* ordonnée par Philippe-Auguſte ou par S. Louis, n'abolirent point les guerres privées. Les abus qui en réſultoient, forcèrent Philippe-le-Bel de les proſcrire par ſon Ordonnance de 1303. La nobleſſe ne ſe ſoumit qu'à regret à une loi qui la privoit d'un droit qu'elle regardoit comme un de ſes plus beaux privilèges. Celle du Duché de Bourgogne, & ſur-tout les nobles des Diocèſes de Langres & d'Autun, s'adreſsèrent à Louis-Hutin, lui repréſentèrent que depuis le règne de S. Louis on avoit donné atteinte à leurs franchiſes, libertés & coutumes anciennes, & le prièrent d'avoir égard à leurs griefs. Le Roi les écouta favorablement, & le quatriéme article de ſa réponſe porte : « Que les nobles puiſſent & doivent » uſer des armes *quand il leur plaira*, & guerroyer & » contre-gagier. Nous leur octroyons les *armes* & les » *guerres* en la manière qu'ils en ont uſé & accoutumé » anciennement : & ſe de guerre ouverte les uns avoient » pris ſur l'autre, il ne ſeroit tenu de rendre ». (*Ordonn. de nos Rois, tom. I, in-fol. p. 1555 & tom. II, p. 6*). Ainſi ſe perpétua pendant ce ſiècle l'uſage barbare qui fit verſer tant de ſang, & occaſionna tant de déſordres.

[2] C'eſt la première fois qu'il ſoit fait *mention de la Loi Salique dans notre hiſtoire*, dit le Préſident Hénault. Ceci demande quelque explication. La loi des Francs-Saliens, connue ſous le nom de *Loi Salique*, réduite par Clovis, contient une diſpoſition qui exclut formellement les femmes de la ſucceſſion des *terres Saliques*, mot qui a donné bien de la torture aux Commentateurs, & que l'on interprète communément par celui de *Bénéfices* à charge du ſervice militaire. Il eſt évident que les femmes hors d'état d'acquitter ce ſervice, ne pouvoient ſuccéder aux terres Saliques données comme bénéfice, tandis qu'elles jouiſſoient du droit de ſuccéder aux terres allodiales ou

Philippe pour calmer le Duc, lui donna en mariage avec 100000 liv. de dot, Jeanne ſa fille aînée, héritière par ſa mère des Comtés de Bourgogne & d'Artois. En effet Eudes devenu gendre du Roi, recueillit cette riche ſucceſſion en 1329 à la mort de la Reine ſa belle-mère, fille unique d'Othon Comte de Bourgogne, inhumée aux Cordelières de Paris. Le Duc profita de la tranquillité dont il commençoit à jouir pour élever un monument digne de ſa piété. Il fonda en 1332 une Chartreuſe dans ſa maiſon de Fontenai près Beaune, où il venoit de tenir les grands jours. Il la dota de grands biens, & lui accorda pluſieurs privilèges. Il s'y fit bâtir pour lui un petit logement à côté de l'Egliſe, où il aſſiſtoit à l'Office & communioit ſous les deux eſpèces par un privilège ſpécial de Clément VI.

Robert d'Artois qui s'étoit appuyé de faux titres, pour diſputer le Comté d'Artois à la Ducheſſe de Bourgogne, fut condamné par le Roi en ſon lit de Juſtice en 1330, & banni hors du Royaume. Il ſe retira vers Edouard Roi d'Angleterre, qu'il engagea dans ſes querelles, & commença une guerre qui dura plus d'un ſiècle à diverſes repriſes. Après la mort de CHARLES-LE-BEL qui avoit ſuccédé à ſon frère, le ſceptre fut diſputé par Edouard Roi d'Angleterre, qui ſe prétendoit plus proche héritier du trône à cauſe de ſa mère; mais PHILIPPE DE VALOIS fit valoir ſes droits en faveur de la *Loi Salique*, & fut couronné. Les Flamans révoltés ſe joignirent aux Anglois qui avoient déclaré la guerre à Philippe de Valois. Le Duc de Bourgogne accourut au ſecours de ſon Roi avec quarante-deux bannières contre Edouard qui aſſiégeoit Tournai en 1340. « Le Duc, dit Paradin, ſaillit hors de Saint-Omer avec ſes » Bourguignons contre l'ennemi, de telle furie qu'ils ſembloient tous des lions affamés » courant à la curée : quatre mille ennemis périrent dans ce furieux choc, & le Comte » Robert d'Artois y perdit ſon heaume & ſa bannière, que le Duc apporta comme trophée » de ſa victoire & préſenta au Roi ».

Philippe de Valois ſe confioit tellement en ce Prince ſage & expérimenté, qu'il lui permit de nommer lui-même les Gouverneurs & les Capitaines des Places fortes du Royaume [1]. Le Duc paſſa le reſte de ſes jours à faire de bonnes œuvres & des fondations; il fit une infinité de legs pieux par ſes teſtamens, & mourut à Sens en 1349 après trente-trois ans

aux alleux poſſédés en propriété héréditaire, ſans charge & hors de toute mouvance particulière; uſage obſervé dans les deux premières races, juſqu'à l'établiſſement des fiefs. Eſt-ce parce que l'Etat étoit regardé comme une terre Salique, que les filles de Clovis n'eurent point de part au partage de ſes Etats? & qu'après la mort de Childebert I en 558, ſon frère Clotaire régna à l'excluſion de ſes filles; tandis que les bâtards mêmes étoient habiles à ſuccéder à la couronne, & que les femmes ont ſouvent tenu les rênes de l'Etat, ſous le titre de Régentes, & l'ont gouverné avec une autorité abſolue? Quoi qu'il en ſoit, on devoit aſſez naturellement conclure que les filles des particuliers étant exclues des fiefs militaires (ce qui ſouffroit beaucoup d'exceptions, même à l'égard des plus grands fiefs), les filles de Rois devoient l'être auſſi de la couronne. Cette queſtion ſur la loi fondamentale de l'Etat, fut agitée pour la première fois par le Duc de Bourgogne à l'occaſion de Jeanne de France ſa nièce, fille de Louis-Hutin. Philippe-le-Long eut le bonheur de gagner le Duc de Bourgogne & les Grands qui décidèrent en faveur de la Loi Salique; déciſion qui conſerva le ſceptre à la branche des Valois & à celle des Bourbons.

[1] C'eſt en vertu de cette permiſſion que le Duc établit Gouverneur de Calais *Jean de Vienne*, qui a immortaliſé ſon nom par la belle défenſe qu'il fit en cette ville aſſiégée pendant un an par les Anglois. Guillaume de Vienne ſon père, ordonna qu'on mit ſimplement ſur ſa tombe, à S. Paul de Paris : *Ci gît le père de Jean de Vienne.* Inſcription ſublime par ſon grand ſens & ſa briéveté. Eudes qui ſe connoiſſoit en hommes, donna auſſi pour Gouverneur à la Picardie *Geoffroi de Charni*, l'un des plus braves Chevaliers de la Bourgogne. Il ſe trouva en 1356 à la bataille de Poitiers, où il portoit l'oriflamme qu'il n'abandonna qu'avec la vie.

d'un règne agité mais glorieux. Son cœur fut porté ſelon ſes intentions, aux Chartreux de Fontenai près Beaune, ſes entrailles à la Sainte-Chapelle de Dijon, & ſon corps à Cîteaux. Il n'eut de Jeanne de France ſa femme que deux fils : *Philippe* marié à Jeanne de Boulogne, mort au ſiège d'Aiguillon en 1346, & père de PHILIPPE DE ROUVRE qui va ſuivre; le ſecond mourut en bas âge. L'année de la mort d'Eudes fut une époque fameuſe [1] par les malheurs dont la France ſe reſſentit.

PHILIPPE DE ROUVRE,

Dernier Duc de la première Race.

PHILIPPE petit-fils d'Eudes, lui ſuccéda à l'âge de cinq ans ſous la tutelle de Jeanne de Boulogne ſa mère, enſuite ſous celle du Roi JEAN qui épouſa cette Princeſſe. Il vint à Dijon en 1350, où il jura publiquement à S. Bénigne de conſerver les franchiſes & immunités de la Province. La qualité de *Régent du Duché de Bourgogne* fut très-utile au Roi Jean dans les circonſtances où il ſe trouvoit. Indépendamment de la monnoie qu'il fit fabriquer à ſon coin, (en déclarant à la vérité qu'il n'en avoit pas le droit,) il eut ſouvent recours aux forces de la Province pour s'oppoſer aux Anglois. En 1353, il enjoignit à la Nobleſſe de ſe trouver en armes à Beauvais, & preſqu'en même tems, il ordonna de convoquer les Etats de Bourgogne

[1] En 1349 pluſieurs villes furent renverſées par des orages furieux : les guerres déchirèrent une partie de l'Europe. Une maladie épidémique fit un tel ravage ſur les hommes & les animaux, qu'un Auteur contemporain écrit ;

EN MIL TROIS-CENS QUARANTE-NEUF,
DE CENT NE DEMEUROIENT QUE NEUF.

Pluſieurs villages de Bourgogne furent réduits en ſolitude ; la plûpart des habitans de Beaune, de Dijon, &c. périrent de la contagion : il n'y reſta pas la vingtième partie des habitans.

Le Gouvernement prit auſſi dès-lors une nouvelle forme, & commença à devenir pleinement monarchique, au lieu du régime féodal qui en faiſoit auparavant la baſe & la conſtitution. Le Parlement rendu ſédentaire, changea la manière ancienne de procéder, & attira à lui tous les appels. Les Juriſtes qui y furent introduits, y prévalurent ſur les Chevaliers que l'ignorance des loix Romaines & le changement des procédures obligèrent de ſe retirer. Les Tribunaux Eccléſiaſtiques, qui avoient envahi la connoiſſance de toutes les affaires qui n'étoient pas du reſſort direct des Cours Féodales, virent d'abord ſans jalouſie s'élever une nouvelle Cour Laïque où ils étoient eux-mêmes admis, & où l'on ſuivoit les formes de leurs tribunaux ; mais ils ne tardèrent pas à en ſentir les conſéquences. L'appel comme d'abus fut connu pour la première fois en 1330 dans la célèbre diſpute de Pierre de Cugnieres Chevalier ès loix, Avocat du Roi au Parlement, & de Pierre Bertrand Evêque d'Autun, devant Philippe de Valois. Le premier fit ce qu'il put pour faire réformer l'abus des uſurpations Eccléſiaſtiques : il n'y réuſſit pas pour lors. Mais les Parlemens ſuivirent toujours ſon exemple, & peu-à-peu s'introduiſit une procédure, connue dans la ſuite, ſous le nom d'*appel comme d'abus*. Le fameux Avocat-Général Servin diſoit que : « S'il connoiſſoit l'Auteur de l'appel comme d'abus, il » lui érigeroit une ſtatue ».

On ne fait qu'effleurer ces matières qui ſeront amplement traitées dans la *deſcription générale*, en parlant du *gouvernement eccléſiaſtique, civil & militaire*, & qu'on ne touche ici qu'autant qu'elles ont rapport à l'hiſtoire particulière de Bourgogne. Cette Province vit naître en ſon ſein trois Evêques qui ſe réunirent pour la fondation d'un Collège à Paris, appellé le *Collège des trois Evêques* ou *de Cambrai* ; Hugues de Pomard, né dans ce village du Beaunois, Evêque de Langres ; Hugues d'Arcy au diocèſe d'Auxerre, Evêque de Laon ; & Guillaume d'Auxonne né en cette ville, Evêque de Cambrai, qui fournit ſa maiſon pour cette fondation. Le Collège de *Bourgogne* pour les Francs-Comtois, eſt un monument de la pieuſe libéralité de la Reine Jeanne, Comteſſe de Bourgogne. Pierre Bertrand Evêque d'Autun, fonda auſſi le *Collège d'Autun* pour ceux d'Annonay en Vivarais ſa patrie. Yves de Vergy, Bourguignon & Abbé de Cluni, commença à bâtir le *Collège de Cluni* qui ne fut achevé qu'en 1308. Sous Eudes, Pierre de la Palu Dominicain & Patriarche de Jeruſalem en 1329, ſe diſtingua par ſa ſcience, ſa piété & ſa capacité dans les affaires. Il étoit fils du Seigneur de Varembon en Breſſe.

à Chatillon pour y établir la Gabelle : mais ſi les Seigneurs montrèrent de l'ardeur à procurer de prompts ſecours au Régent, les trois Ordres s'opposèrent avec fermeté à l'innovation qu'il vouloit introduire, & la Bourgogne conſerva ſes privilèges. Le Roi mécontent convoqua de nouveau les Etats à Beaune & à Dijon ; il y trouva la même réſiſtance à l'établiſſement de la Gabelle. On ſe contenta d'ordonner la levée des troupes, que Jean de Noyers Gouverneur de la Province conduiſit à Breteuil.

Tous ces ſecours furent inutiles ; Jean fut fait priſonnier à la bataille de Poitiers le 19 Septembre 1356. L'Anglois victorieux parcourut & dévaſta le Royaume. La Nobleſſe du pays raſſemblée s'oppoſa en vain à la marche du vainqueur ; elle montra au combat de Brion-ſur-Ource près Chatillon, ce que peut la valeur ; mais elle ſuccomba ſous des forces trop ſupérieures aux ſiennes. Les Anglois maîtres de la campagne brûlèrent Chatillon, pillèrent Tonnerre où le bon vin les arrêta pendant cinq jours ſans pouvoir prendre le château ; de-là ils ſe répandirent dans la Bourgogne & s'emparèrent de Flavigny dont ils firent leur place d'armes. Pendant les trois mois qu'ils y ſéjournèrent ils mirent à contribution toute la contrée, ſaccagèrent Saulieu, Auxerre, & portèrent l'alarme juſqu'aux portes de Dijon. Les trois Ordres des deux Bourgognes s'aſſemblèrent à Beaune, pour délibérer ſur les moyens de ſe débarraſſer d'hôtes ſi dangereux [1].

Ce fut au milieu de ces troubles que Philippe de Rouvre, ayant atteint l'âge de majorité, prit le Gouvernement du Duché en 1360. Il partit auſſi-tôt pour aller chercher Marguerite fille du Comte de Flandres, avec laquelle ſon mariage étoit arrêté depuis pluſieurs années. Il l'emmena dans ſon château de Rouvre où il étoit né, & où il mourut d'une chûte peu après ſon arrivée en 1361, âgé de ſeize ans [2]. Ce jeune Prince promettoit beaucoup ; il avoit le naturel excellent, l'ame grande & les inclinations nobles. Il vécut peu & fut long-tems regretté. En lui finit la *premiere Race des Ducs Capétiens qui avoient régné trois cents vingt-neuf ans.* Jamais les Bourguignons ne furent auſſi heureux que ſous cette longue ſuite de Souverains dignes de l'amour des Peuples.

Auſſi-tôt que le Roi Jean eut appris la mort de Philippe de Rouvre, il déclara que la Bourgogne lui étoit *dévolue par droit de proximité* [3]. Le Roi alors priſonnier chez les Anglois,

[1] Le traité au moyen duquel les Anglois ſe retirèrent, fut conclu à Guillon en Auxois le 10 Mars 1359. Les Etats offrirent cent mille moutons d'or, dont on paya une partie comptant, & on donna pour ſûreté du reſte des ôtages qui reſtèrent deux ans à Londres. Les deniers d'or au mouton (*mutones aurei*), ainſi nommés de la marque qui y étoit empreinte, valoient alors trente ſols pièce. Ils ont eu cours en France pendant deux cens ans, & ont changé de valeur en proportion du prix des métaux. Ils vaudroient à préſent environ quinze livres.

[2] Il fut inhumé à l'Abbaye de Cîteaux, qui renferme les corps de ſoixante Ducs & Ducheſſes, Princes & Princeſſes de Bourgogne : on ne fit ſolemnellement les obſéques de Philippe qu'en 1363. C'étoit alors l'uſage aux obſéques des Grands, de conduire à l'offrande dans l'Egliſe & de faire tourner autour de l'Autel les chevaux de parade du Prince défunt. En conſéquence on offrit pendant la Meſſe à Cîteaux, quatre chevaux de parade, rachetés des Religieux DOUZE-VINGT FLORINS.

[3] *Ratione proximitatis, non coronæ noſtræ.* Les Seigneurs de Sombernon & de Montagu, quoique deſcendans par mâles de Hugues III, ne penſèrent pas même à faire valoir leurs droits. Au reſte on peut voir dans le *Factum* de M. Huſſon, pour la Seigneurie de Montbard, une bonne diſſertation ſur les raiſons qui engagèrent le Roi Jean à recueillir le Duché de Bourgogne à titre d'hérédité, non à titre de retour à la couronne : ce *factum* eſt imprimé à la fin des traités de Dupleſſis ſur la Coutume de Paris. On ſe rappelle d'ailleurs que le Duché de Bourgogne avoit été cédé en propriété par le Roi Robert-le-Pieux, ceſſion confirmée par ſon fils Henri I.

Anglois, ayant recouvert ſa liberté, vint à Dijon prendre poſſeſſion du Duché, l'unit & l'incorpora à la Couronne, & ordonna qu'à l'avenir la Province n'auroit d'autre Seigneur que le Roi : (*Dupuy, Droit du Roi, in-fol. p. 290.*) Il jura ſur la châſſe de S. Bénigne de conſerver aux habitans tous leurs privilèges. Mais malgré l'oppoſition des Etats, il y établit les mêmes impôts que dans les autres Provinces, pour payer aux Anglois ſa rançon qui coûta trois millions d'écus d'or [1]. Il ordonna de *faire ouvrer à Saint-Laurent-lès-Chalon* des pièces d'or & d'argent, & d'édifier une Monnoie à Dijon par lettres-patentes du 7 Mars 1361; & voulut que la Juſtice du pays fût adminiſtrée par Baillis Royaux, Chanceliers & Auditeurs, ſans qu'on pût appeller des *Jours Généraux*, &c. (*Ordonn. de nos Rois, tom. 3, p. 535 & 551.*)

SECONDE RACE DES DUCS CAPÉTIENS

DE LA MAISON DE VALOIS.

PHILIPPE-LE-HARDI.

Depuis 1363 à 1404.

Le Roi *Jean* qui avoit une prédilection marquée pour Philippe-le-Hardi ſon quatrième fils, né à Pontoiſe en 1342, lui donna le Duché de Bourgogne à titre d'apanage réverſible à la Couronne *faute d'hoirs*, & le déclara *premier Pair de France* [2]. Charles V ſurnommé *le Sage*, ayant ſuccédé au Roi Jean ſon père en 1364, confirma la donation faite à ſon jeune frère. Le Duc alors ſe rendit à Dijon, où après les ſermens ordinaires, il reçut les hommages de ſes nouveaux Sujets, & ſe diſpoſa à les défendre contre une foule d'ennemis qui les menaçoient. Le redoutable Prince de Galles, ce héros de l'Angleterre, fameux par le gain des batailles de Crécy & de Poitiers, étoit encore la terreur de la France. A la tête de vingt mille hommes, il pénétra de l'Auvergne dans le Bourbonnois en 1366. Ayant paſſé la Loire

Nos premiers Ducs qui n'étoient pas encore puiſſans en fonds de terre, exerçoient ſur leurs ſujets des droits onéreux. Ils en exemptoient ſouvent les Moines & leurs hommes. On verra la nature de ces droits dans l'article des mœurs & uſages. Ces Ducs faiſoient leur réſidence ordinaire à Dijon, dans leur Palais qui ſubſiſtoit dès le dixième ſiècle, puiſque le Roi Lothaire date un diplôme en faveur de l'Abbaye de Nantua en 960, *de ſon Palais de Dijon.* Ils alloient paſſer la belle ſaiſon dans leurs différens châteaux de Salmaiſe, Aignay, Maiſy, Duême, Aiſey, Villaine, Châtillon, Montbard, Montréal, Salives, Germoles, Pouilly-en-Auxois, Pouilly-ſur-Sône, Brazey, Pagny, Rouvre, Saulx-le-Duc, Vollenay, Vergy, Talant, Argilly, &c. Ils y prenoient le plaiſir de la chaſſe, de la pêche & de la promenade. Ils avoient des maiſons de chaſſe à Voſne, au Val-Suzon, à la Perrière, &c. Ils logeoient à Paris au Mont-Saint-Hilaire, d'où cet endroit prit le nom de *rue de Bourgogne*, aujourd'hui *rue de Rheims*, à cauſe du Collège de ce nom bâti ſur les fonds de l'Hôtel de Bourgogne, par Guy de Roye, Archevêque de Rheims.

[1] L'écu d'or valoit vingt ſols, le marc étant à ſoixante liv. & celui d'argent à cinq liv. Ce même Roi Jean étoit adoré de ſes ſujets, malgré les maux que ſon imprudence cauſa aux François. Il diſoit *que ſi la vérité étoit bannie de la terre, elle devoit ſe retrouver dans le cœur des Rois.* Ce noble ſentiment mérite preſque qu'on oublie les fautes de ce Monarque.

[2] L'Auteur de l'hiſtoire à l'uſage du Collège de Dijon, traduit les mots *hærede non ſuccedente*, que j'avois employé dans mon texte, par ceux-ci *faute d'hoirs mâles.* Mais le mot *hæres* comprend les deux ſexes. On verra qu'il étoit important de relever cette erreur, lorſqu'on traitera de la réunion du Duché à la Couronne. Le Roi Jean déclara expreſſément Philippe-le-Hardi, *premier Pair de France* en qualité de *Duc de Bourgogne*, parce que les Ducs d'Aquitaine & de Normandie avoient voulu prendre en pluſieurs occaſions le pas ſur les Ducs de Bourgogne.

Philippe fut ſurnommé *le Hardi*, pour avoir combattu vaillamment auprès de ſon père à la bataille de Poitiers; ou pour s'être mis avec violence en qualité de Doyen des

près de Marcigny-les-Nonains, il entra en Bourgogne où il trouva toutes les ſubſiſtances enlevées par les ſoins de Philippe, qui avoit fait retirer les payſans & les beſtiaux dans les Villes murées; il avoit donné ordre d'ôter juſqu'aux fers des moulins afin d'affamer l'ennemi. L'Auxois ſe reſſentit de cet orage qui vint fondre ſur les environs d'Auxerre. Mais il fut bientôt diſſipé par le brave Du Gueſclin l'appui de la France: des bords de la Garonne il vola ſur ceux de la Loire, & força le Prince Anglois à regagner Bordeaux, où il rentra ſans gloire, ſans butin, & preſque ſans ſoldats.

On commençoit à peine à reſpirer lorſque le paſſage des *Grandes-Compagnies* jetta l'alarme dans la Province, où pluſieurs troupes de ces brigands [1] ſe cantonnèrent pour ravager le pays. Le Dijonnois & le Chalonnois en ſouffrirent beaucoup, & on eut mille peines à s'en délivrer. Le Connétable Du Gueſclin touché des malheurs de la patrie, réſolut d'en purger le Royaume. Il vint les trouver à Chagny, & dit à leurs Chefs: « Nous avons aſſez fait » pour damner nos ames; vous pouvez même vous vanter d'en avoir fait plus que moi; » faiſons honneur à Dieu, & le Diable laiſſons ». Après ce début, il leur offrit 200000 liv. de la part de Charles V, les tréſors du Roi de Caſtille, & des contributions ſur les terres du Pape dans le Comtat. Gagnés par ces puiſſans motifs, ils le ſuivirent juſqu'en Eſpagne contre Pierre-le-Cruel qu'ils détrônèrent, & ils mirent en ſa place Henri de Tranſtamare ſon frère & ſon rival. Après la retraite des Grandes-Compagnies, la Bourgogne & les Provinces voiſines furent encore plus expoſées. Les payſans battus, volés, courus comme des bêtes fauves, s'attroupèrent à leur tour pour écraſer la Nobleſſe. Cette ſédition fut appellée *la Jaquerie*. Ils commirent des excès inouis: le Duc les pourſuivit, & chaſſa le reſte de ces pillards en Alſace où ils furent exterminés par l'Empereur Charles IV.

Philippe-le-Hardi délivré de tous ces embarras, ſe rendit à Gand avec une ſuite nombreuſe de Gentils-hommes. Il y épouſa en 1369 Marguerite de Flandres [2], qui lui apporta les Comtés de Bourgogne, d'Artois, de Flandres, de Rhétel & de Nevers. Sa maiſon

Pairs au-deſſus de ſes aînés au ſacre de Charles VI; ou pour avoir parlé avec hardieſſe au Roi d'Angleterre & au Prince de Galles durant la priſon du Roi Jean qu'il avoit voulu accompagner (*Addit.*).

[1] C'étoient des troupes de gens ſans aveu qu'on avoit formées en régimens pour ſervir contre les Anglois, & qui continuèrent à ſe tenir ſous le drapeau pour vivre à diſcrétion dans les Provinces, ſous prétexte qu'ils n'avoient point de ſoldes. On ne ſe rappelle qu'avec horreur les dégâts affreux que ces troupes de bandits, connus ſous les noms effrayans d'*écorcheurs*, de *retondeurs*, de *routiers*, *Tard-Venus*, *Malandrins*, &c. commirent en France, & ſur-tout en Bourgogne. Les Tards-Venus, dont un des chefs portoit ces mots écrits ſur ſa bannière, *l'ami de Dieu, l'ennemi des hommes*, défirent à Brignais en Lyonnois les troupes du Roi commandées par Jean de Bourbon Comte de la Marche, ſurnommé *la Fleur des Chevaliers*. Une partie, dit Mézeray, *s'acharna ſur le Mâconnois, & ne s'en détacha que lorſqu'elle fut entièrement gorgée comme une ſang-ſue*. L'autre s'étoit cantonnée à Villaines-lès-Prévôtés près Semur. Il fallut un ſiège de trois mois & beaucoup d'argent pour les déloger de ce fort d'où ils rançonnoient tout l'Auxois. Une troiſième bande s'étoit fortifiée à la Veſvre près Autun; une autre établie à Peſme-ſur-Sône, manqua d'enlever le Duc qui réſidoit à Rouvre. Ce Prince pour les exterminer les uns par les autres, en avoit gagné une partie. On voit en effet qu'un des chefs nommé Bertrand Duguaſt vint à Poligny toucher du Tréſorier du Duc 1460 écus pour les gages dûs à lui & à ſes BRIGANDS: ce nom qui étoit emprunté de celui de leurs armes, eſt devenu dès-lors infâme, & s'eſt depuis donné à ceux qui les ont imité dans leurs rapines (*hiſt. de Poligny, to. 1, p. 187.*)

[2] Elle étoit fille de Louis Comte de Flandres, qui vouloit l'unir à l'Anglois. Mais Marguerite de France, mère de Louis, le détourna de cette alliance en lui diſant: « Si tu refuſes de faire les nôces que ton Roi & moi deſirons, je te jure (tirant ſa mammelle dextre) que je la » trancherai en ta préſence pour un opprobre éternel ſur » ton nom » (*Gollut, p. 546*). Ces paroles lui touchèrent le cœur, & il donna ſa fille au Duc de Bourgogne.

ſe trouva par ce mariage élevée à un tel point de grandeur, qu'elle diſputa en puiſſance aux Têtes couronnées. Charles V ayant déclaré la guerre aux Anglois infracteurs du Traité de Brétigny, Philippe fut chargé par le Roi ſon frère d'arrêter les progrès du Duc de Lancaſtre deſcendu à Calais. Le Prince François, tout plein de la gloire précoce & funeſte qu'il avoit acquiſe à Poitiers, ne cherchoit qu'à combattre; & peut-être eût-il ramené *les Journées de Crécy & de Poitiers* en voulant les réparer. Mais le prudent Charles V connoiſſant l'impétuoſité de ſon frère, lui ordonna expreſſément de ſe borner à une guerre défenſive, & chargea des Capitaines expérimentés de veiller ſur ſa conduite. Le Duc trouva les Anglois bien retranchés dans la vallée de Tournehem près Saint-Omer. Il ſe porta ſur les hauteurs pour les contenir: il n'oſa ſe permettre que des eſcarmouches, & paſſa la campagne à ſolliciter vainement la permiſſion de livrer bataille; ne pouvant l'obtenir, dans ſa bouillante impatience il demanda ſon rappel. Les plaiſans l'appellèrent *Philippe-de-Tourne-t-en*, pour faire alluſion à la vallée de *Tournehem* où il avoit ſu contenir les Anglois; mais les gens ſages jugèrent qu'il avoit ſauvé malgré lui l'Artois & la Picardie. (*Hiſt. de la Rivalité.*)

Charles-le-Mauvais Roi de Navarre, ſi digne de ce ſurnom, menaçoit la Bourgogne d'une invaſion; le Duc eut ſoin de mettre des Capitaines affidés dans ſes principales Places, & nomma Eudes-de-Grancey Gouverneur de tout le Duché. Mais la Province fut délivrée de ſes frayeurs par la mort du Roi de Navarre qui fit une fin digne de ſa vie [1]. Comme Philippe voyageoit ſouvent & qu'il étoit fort libéral, il fatigua ſes Peuples par des impôts; il fut le premier qui, par une Ordonnance datée de Talant en 1370, établit des greniers à ſel dans les principales Villes, & il obtint des Etats la Gabelle ſur le ſel pour deux ans. Le peuple eut bien de la peine à ſe plier à cette impoſition nouvelle, dont le Duc employa le produit à ſecourir la France. Les Anglois étant entrés en Champagne, Philippe plein de zèle pour ſon Roi alla s'enfermer dans Troyes avec une bonne partie de ſa Nobleſſe. Ce coup hardi en impoſa aux ennemis, ils n'oſerent approcher & furent forcés de quitter la Province.

Une nouvelle révolte excitée par les Gantois attira les armes du Duc en Flandres. Le combat des Comines à trois lieues de Lille, où les Flamans reçurent un échec, fut le prélude de ſes victoires: la ſanglante bataille de Roſebeck entre Lille & Courtray, où il en périt 30000 avec Artevelle leur Chef, termina cette guerre en 1384. Le jeune Roi CHARLES VI eut tout l'honneur de cette célèbre journée, dont l'avantage reſta au Duc ſon oncle à qui elle aſſuroit la tranquille jouiſſance de ce riche pays [2]. Philippe de retour en Bourgogne, s'occupa à

[1] Il périt à l'âge de cinquante-ſix ans, exténué de débauches, & brûlé dans un drap imbibé d'eau-de-vie dont il s'étoit enveloppé pour ſe réchauffer: il étoit du ſang de Bourgogne, & deſcendoit par les femmes du Duc Robert II.

[2] Il récompenſa généreuſement à Lille les Seigneurs Bourguignons qui s'étoient diſtingués par leur bravoure à la bataille de Roſebeck. La ville de Dijon qui avoit fourni volontairement mille hommes d'armes au Prince, en reçut pluſieurs privilèges, comme de tenir des terres en fief, & de porter les deux premiers chefs de ſes armes avec ſa deviſe: *moult me tarde*, peinte en ſon enſeigne. (Voyez *dans le ſecond vol. des Mém. de l'Acad. de Dijon, p.* 44, une Diſſertation de M. l'Abbé Boullemier ſur les armoiries de la ville.) Les Dijonnois poſsèdent encore un monument ſingulier de la victoire de Roſebeck. Le Duc fit enlever l'horloge de Courtray, la plus belle qu'on eût encore vue. Il la fit démonter & charger avec ſa cloche & ſes deux figures Flamandes ſur des charriots qui la tranſportèrent à Dijon. Le Maire Joſſet de Halle la plaça ſur une *tourelle* à côté du beau portail de N. D. où on la voit encore aujourd'hui, & où elle eſt connue ſous

rendre la juſtice à ſes Peuples; il régla la Chambre des Comptes de Dijon, la ſeconde du Royaume, à l'inſtar de celle de Paris, d'où il fit venir un Conſeiller-Maître & un Clerc pour y établir les mêmes *us, ſtyles & ordonnances* en 1386. Il érigea auſſi des Chambres des Comptes à Lille & à Nevers, où il envoya des Praticiens tirés de celle de Dijon. Le Roi Charles VI allant à Avignon paſſa par Dijon où il ſéjourna huit jours. Son entrée fut des plus pompeuſes. Le Duc avoit engagé les plus belles femmes des Seigneurs Bourguignons à venir embellir ſa Cour pour plaire à ſon neveu. On lui donna des fêtes & des *myſtères* ſelon le goût du tems. Il y eut des *Joûtes* & des *Tournois* dans le grand jardin de l'Abbaye de Saint-Etienne, & des prix donnés *aux mieux feſans*.

Le Duc avoit été nommé par le Roi Capitaine général du Royaume: la funeſte maladie du Monarque ne lui permettant plus de vaquer aux affaires, les Etats Généraux choiſirent le Duc de Bourgogne pour gouverner le Royaume en 1392. Cette préférence dûe à l'âge, à la réputation & aux longs ſervices de Philippe, fut la ſource de la haine irréconciliable qui éclata entre les maiſons d'Orléans & de Bourgogne, & qui mit la France en combuſtion pendant plus de quarante ans. Le Duc, dit le P. Daniel, devint depuis ce moment le protecteur du peuple, s'oppoſant aux nouveaux impôts, ſoit par vrai zèle pour le bien public, ſoit pour ne pas être de l'avis du Duc d'Orléans ſon neveu & ſon rival. Cette rivalité tenoit cependant de la grandeur & de la nobleſſe de ſon ame. Nous en voyons la preuve dans un trait rapporté par le célèbre Gerſon ſon Aumônier [1]. Quelqu'un ayant haſardé en préſence du Prince quelques paroles qui tendoient à ſe défaire du Duc d'Orléans, il ſortit de la chambre tout ému, en prononçant ces mots du Pſeaume 1 : *Heureux l'homme qui ne s'eſt point trouvé dans le conſeil des méchans* [2] ! Jaloux de maintenir les privilèges des habitans du Duché, il employa ſon crédit en leur faveur. Ils étoient inquiétés par les Officiers du Roi pour le droit de *traites foraines* dont ils avoient toujours été exempts; ils obtinrent à la recommandation du Prince, la faculté de tranſporter leurs denrées au-dedans & au-dehors du Royaume ſans payer aucun droit de ſortie. Il avoit fait l'acquiſition du Comté de Charolois en 1390, pour 60000 francs d'or, des fils du Comte d'Armagnac qui tenoient ce pays en fief relevant du Duché, &c.

Un ſchiſme déplorable déſoloit alors l'Egliſe; pour l'éteindre, le Duc fut député en 1395 par le Conſeil du Roi au Pape Benoît XIII réſidant à Avignon. Il lui fit de riches préſens, donna des repas ſomptueux aux Cardinaux [3], mais il ne put rien changer à leurs diſpoſitions.

le nom de *Jaquemar*. « C'eſt, dit Froiſſard, l'ouvrage le » plus beau qu'on pût trouver deçà ni delà la mer ». En 1427 on remit cette horloge *à point* pour 100 liv.

[1] Jean Gerſon, Docteur en 1392, Principal du Collège de Navarre, l'ame du Concile de Conſtance, mourut en 1429 à Lyon où il inſtruiſoit les enfans. Sa vertu brilloit d'un tel éclat, qu'on lui a rendu les honneurs religieux comme à un Saint digne d'être invoqué: & cette piété ſe renouvella lorſqu'en 1643 ſon tombeau fut découvert en la Paroiſſe de S. Paul, & tiré de l'obſcurité où la fureur des Calviniſtes avoit obligé de le cacher (*Addit.*).

[2] Le Duc étoit plein de ſentimens de religion. On doit à ſa prière la fameuſe Ordonnance faite par Charles VI, qui accorde le Sacrement de pénitence aux Criminels condamnés à mort; ce qui leur avoit été refuſé juſqu'à ce tems (*Ordonnances des Rois, to. 8, p. 122*). Il avoit grande dévotion à S. Antoine, étant né le jour de ſa fête. Il envoyoit chaque année aux Antonins de Norges autant de porcs gras qu'il y avoit de Princes & de Princeſſes dans ſa maiſon. Il en donna neuf en 1396.

[3] Il avoit donné aux Cardinaux d'Albane & de Viviers vingt queues de vin de Beaune, un gros gobelet d'or à la femme du Maréchal du Pape, &c. Pétrarque fameux

Pendant

Pendant que le ſacré Collège s'amuſoit à Avignon aux dépens des François, les Turcs faiſoient des conquêtes ſur les Chrétiens. Les Ambaſſadeurs de Sigiſmond Roi de Hongrie, que Philippe reçut à Lyon au retour du Comtat, le preſſèrent de ſecourir leur Maître. Il y conſentit, & permit au Comte de Nevers ſon fils âgé de vingt-cinq ans, de faire ce long voyage. Les plus grands Seigneurs du Royaume & tous les Barons des deux Bourgognes accompagnèrent le jeune Prince dans cette expédition; « tant il étoit moult aimé, dit » Froiſſard, étant courtois, traitable, humble & débonnaire ». Des ſuccès heureux en firent d'abord eſpérer de plus grands; mais la valeur des François vint échouer à Nicopolis en Bulgarie, contre cent mille Turcs commandés par Bajazet. L'Amiral Jean de Vienne, Guillaume de la Trémoille & ſon fils y perdirent la vie, ainſi qu'un grand nombre de Seigneurs. Le Comte de Nevers fut fait priſonnier; ſix cents Gentilshommes furent hachés par ordre du vainqueur, outré d'avoir perdu vingt mille Turcs dans cette bataille, donnée le 28 Septembre 1396 [1].

Philippe quoique d'une complexion robuſte, fut attaqué à Bruxelles d'une maladie contagieuſe qui l'engagea à ſe faire tranſporter à Hall, où il mourut entre les bras de ſes trois fils dans de grands ſentimens de religion, le 27 Avril 1404, âgé de ſoixante-trois ans. On embauma ſon corps qui fut enveloppé de trente-deux aunes de toile cirée, recouvert d'un habit de Chartreux, & enſuite dépoſé dans un cercueil de plomb. Ses entrailles furent enterrées à Notre-Dame de Hall. Son cœur fut porté à Saint-Denys, & ſon corps aux Chartreux de Dijon qu'il avoit fondés en 1383. On y admire encore de nos jours ſon ſuperbe mauſolée dont on parlera ailleurs. Il eut de Marguerite de Flandres JEAN ſon ſucceſſeur; *Antoine* Duc de Brabant, & *Philippe* Comte de Nevers, tous deux tués à la bataille d'Azincourt en 1415; & quatre filles dont la ſeconde, nommée *Catherine*, fut mariée à Léopold Duc d'Autriche. L'Hiſtoire a placé Philippe au rang des Princes magnanimes dont la ſageſſe & la prudence égaloient la bravoure: elle nous le repréſente affable, d'un eſprit juſte, généreux à l'excès [2], quoique ſans penchant pour le jeu ni les femmes. Il étoit grand amateur de la Muſique & des beaux Arts; ſavant, & curieux des bons livres ſi rares alors, &c.

Poëte Laureat, attribue au bon vin de Bourgogne dont le Duc avoit régalé la Cour du Pape, l'obſtination des Cardinaux à ne pas retourner à Rome. « C'eſt, dit-il, » qu'en Italie il n'y a point de *vin de Beaune*, & qu'ils » ne croyent pas pouvoir mener une vie heureuſe ſans » cette liqueur. Ils regardent ce vin comme un cinquième » élément ». C'eſt ce que Pétrarque écrivoit très-ſérieuſement ſur la fin de ſes jours au Pape Urbain V, pour l'exhorter à venir ſiéger à Rome. *Beatam ſine Belnâ vitam agi poſſe diffidunt. Petrar. op. p.* 800. (V. ce que j'ai dit à ce ſujet dans l'*Hiſtoire de la Vigne & des Vins*, *Chapitre I* de mon *Œnologie* imprimée à Dijon en 1770).

Le ſchiſme dura quarante ans, & ne finit qu'au Concile de Conſtance par la dépoſition des deux Papes, & l'élection de Martin V en 1415.

[1] Les Etats de Bourgogne ſe taxèrent promptement, pour délivrer des mains des Turcs le fils de leur Souverain. Dyne Raponde, riche marchand Luquois établi à Paris, prêta ce qui manquoit à la ſomme exigée pour ſa rançon. En reconnoiſſance de ce ſervice le Duc Jean ſucceſſeur de Philippe, fit placer la figure de Raponde en pierre contre un pilier de la nef de la Sainte-Chapelle de Dijon, où il eſt réprέſenté à genoux revêtu d'une longue robe, ayant une ceinture, de laquelle pend une groſſe *eſcarcelle*. Le Duc Philippe étoit ſi libéral, qu'il ajouta à la rançon convenue, des préſens conſidérables en faucons, chevaux de chaſſe, ſervices d'argent, étoffes précieuſes, &c. &c.

[2] La libéralité fut le caractère dominant des Valois, & elle alloit ſouvent juſqu'à la prodigalité. Celle du Duc Philippe l'avoit tellement endetté, que Marguerite de Flandres ſa veuve, renonça à la communauté de biens,

JEAN-SANS-PEUR.

Ce Prince né à Dijon en 1371, ſuccéda à l'âge de 35 ans aux vaſtes États de ſon père; il les avoit augmentés des Comtés de Hainault, de Hollande & de Zélande, par ſon mariage avec Marguerite de Bavière, qui ſe fit à Cambray en 1385, & auquel le Roi Charles VI aſſiſta. Le premier ſoin du Duc Jean, fut de payer les dettes les plus preſſées de Philippe; il gagna l'affection de ſes ſujets, en les déchargeant de pluſieurs impoſitions, & en révoquant la défenſe qui leur avoit été faite de tranſporter des bleds dans les pays étrangers. Il ſe concilia auſſi l'eſtime & l'amour des François, par ſes exploits contre les Anglois; il leur fit lever le ſiège de l'Ecluſe en 1405, les mit en fuite, & reprit Gravelines dont ils s'étoient emparés; il les eût même chaſſés de Calais dont il avoit deſſein de former le ſiège, s'il n'eût été traverſé par des intrigues de Cour.

Jean avoit un puiſſant ennemi dans la perſonne de Louis Duc d'Orléans, ſon couſin. Leur diſſention qui éclatoit en toutes rencontres, finit par la plus funeſte cataſtrophe; le Duc d'Orléans, que Brantome appelle un *grand débaucheur de Dames, & même des plus grandes*, s'étoit flatté d'avoir les faveurs de la Ducheſſe de Bourgogne. Comme il revenoit un jour de ſouper chez la Reine, à l'hôtel Barbette, il fut lâchement aſſaſſiné par Raoul d'Octonville, Gentilhomme Normand & Ecuyer du Duc Jean, le 29 Novembre 1407. Le Duc de Bourgogne cachoit ſous une indignation apparente, la joie de s'être délivré d'un ennemi & d'un rival. « Onc, s'écrioit-il, ne ſe perpétra en ce Royaume un ſi mauvais, ni » ſi traître meurtre »; mais voyant le Prévôt faire des informations juridiques, il avoua à ſon oncle qu'il étoit l'auteur de cette action. Le Duc de Berry friſſonna à cette affreuſe confidence, répandit un torrent de larmes, & s'écria, *je perds aujourd'hui mes deux neveux.*

en dépoſant ſur ſon cercueil, ſuivant la coutume de Bourgogne, ſa ceinture, ſes clefs & ſa bourſe; elle ne lui ſurvécut pas un an, étant morte d'apoplexie à Arras le 21 Mars 1405, âgée de cinquante-ſix ans: elle fut inhumée auprès de ſon père à N. D. de la Treille de Lille. « C'étoit, dit Gollut, une Princeſſe généreuſe, mal endu» rante & d'un naturel vraiment Gaulois ». Elle avoit obtenu du Pape en 1371, deux Bulles qui coutèrent ſeize livres; l'une pour être *abſoute de peine & coulpe*, & l'autre de pouvoir manger de la chair à certains jours.

Le goût du Duc Philippe pour les livres ſe manifeſta dans les dépenſes qu'il fit à ce ſujet. « Il conclut marché » avec les frères Manuel, à raiſon de vingt-ſols par jour, » pour parfaire les hiſtoires d'une très belle & notable Bible, » par eux commencée; & ſix cens livres furent données » à Me Jean Durand ſon Phyſicien, pour employer ès écri» tures & perfection d'icelle Bible ». Il acheta cinq cens livres, de Dyne Raponde, un Tite-Live *enluminé de lettres d'or & d'imaiges* en 1399. Le Duc Jean ſon fils donna ce bel ouvrage à un Cardinal, au Concile de Conſtance. Un livre de la *Propriété des Choſes* lui coûta quatre cens écus d'or, ſomme exorbitante. Une Bible en François, de lettres *très-bien hiſtoriées, armoriées de ſes armes*, fut payée ſix cens écus à Jacques Raponde Lombard. Le Duc reçut du même Marchand, en bonnes étrennes, un livre en François de pluſieurs hiſtoires *des femmes de bonne renommée*, & le fameux Roman du *S. Greaal*, ou de la *Sainte Ecuelle*, qui eſt la ſource de tous les Romans de la Table ronde.

Il parut pluſieurs perſonnages diſtingués ſous le Duc Philippe. *Hugues Aubriot* Bailli de Dijon, devenu par ſon mérite Prévôt de Paris en 1367 ſous Charles V. L'Univerſité alors toute puiſſante, jura ſa perte pour avoir fait mettre en priſon des écoliers inſolens; il fut traîné ſur un échafaud la mître en tête pour y faire amende honorable, & enſuite enfermé à la Baſtille dont il avoit poſé la première pierre. *Charles de Savoiſy* Seigneur Bourguignon, grand Tréſorier de France, fut également victime de la vengeance de l'Univerſité. Il fut excommunié & banni du Royaume pour une querelle entre les Ecoliers & ſes Pages qu'il avoit ſoutenus, ſa maiſon fut démolie, &c.

Jean de Saint-Juſt, Maître des Comptes, & enſuite Evêque de Châlon, a fait un *Recueil* qui porte ſon nom & qui eſt un des plus beaux monumens de la Chambre des Comptes.

Le coupable effrayé, & craignant d'être arrêté pour ce crime, sortit précipitamment de Paris, & y revint peu de tems après accompagné de mille hommes d'armes. Jean Petit Docteur Normand, chargé de faire son apologie devant les chefs de l'État, entreprit de prouver par douze arguments en l'honneur des douze Apôtres, que le Duc avoit fait une action louable en faisant périr un tyran [1]; il conclut que le Roi devoit récompenser l'auteur de l'assassinat, « à l'exemple des rémunérations qui furent faites à Monseigneur Saint-» Michel, pour avoir tué le Diable; & au vaillant homme Phinées, qui perça Zambry ». Cette extravagante apologie révolta l'assemblée; mais le Conseil du Roi, plus intimidé que persuadé, accorda au Duc des lettres d'abolition, qui furent regardées comme le moyen le plus propre pour calmer les esprits. Rassuré sur les suites de ce meurtre, le Duc marcha au secours de Jean de Bavière Evêque de Liège, son beau-frère, assiégé devant Maestricht par ses sujets; il les attaqua dans leur poste, les défit, & laissa vingt-quatre mille Liégeois sur le champ de bataille [2]. Cette victoire éclatante, qui ne coûta au Duc que cinq cens Bourguignons, lui vallut le surnom de JEAN-SANS-PEUR. Elle lui donna un nouveau crédit à la Cour, où la Duchesse d'Orléans avoit profité de son absence pour le faire déclarer *ennemi de l'Etat;* la garde même & le gouvernement du Dauphin lui furent confiés, ce qui donna lieu à une guerre déclarée entre les Orléanois & les Bourguignons. Après divers succès dans les deux partis, on conclut à Auxerre un traité de paix solemnelle entre les Princes assemblés dans la salle capitulaire, & présidés par le Dauphin en 1412. Des jeux, des fêtes & des festins annoncèrent au peuple une réconciliation sincère. On crioit hautement *Gloria in excelsis Deo*, ancienne acclamation alors en usage. Les Ducs réconciliés parurent montés sur le même cheval, s'embrassèrent, mangèrent ensemble, & ne se pardonnèrent pas.

La funeste bataille d'Azincourt en 1415, où périrent les deux frères du Duc de Bourgogne [3], & la fleur de la noblesse Françoise, rendit ce Prince sensible aux malheurs de l'État, qu'il voulut venger à quelque prix que ce fût; il leva des troupes, leur assigna le rendez-vous à Châtillon pour aller à Paris se joindre aux troupes du Roi, & de là marcher aux ennemis; mais l'esprit de parti rompit toutes ces mesures. Comme les Orléanois craignoient encore plus sa présence que celle des Anglois, le Conseil du Roi lui défendit de passer outre. Malgré cette défense, il s'avança jusqu'à Lagny en Brie, où il consuma deux

[1] Ce discours apologétique est devenu fameux, parce qu'on y trouve les premières traces de la *détestable doctrine du Tyrannicide*, dont les maximes ont été si funestes aux têtes couronnées. On tenoit alors le Concile de Constance; le Duc craignant que la doctrine de son défenseur n'y fût condamnée, chargea ses Ambassadeurs à cette célèbre assemblée de gagner les esprits en sa faveur. Ils distribuèrent plus de deux cens écus d'or à plusieurs *Maîtres en Divinité* (Théologiens), plus de cinquante queues de vin de Beaune aux Cardinaux, avec de la vaisselle d'or & d'argent (*D. Plancher, to. 3, p.* 404); c'étoient les meilleurs argumens qu'on pût employer dans une mauvaise cause.

[2] L'Evêque Jean de Bavière, surnommé *Sans Pitié*, deshonora sa victoire & son caractère, en faisant jetter dans la Meuse des milliers de ses Diocésains liés deux à deux, & en élevant autour de Liège des forêts de roues & de gibets, dit Mézeray. (*Addit.*)

[3] On trouva sur le champ de bataille plus de trois mille Chevaliers avec les frères de Jean-sans-Peur, qui fit faire pour eux un service solemnel. Philippe son fils vouloit se trouver à cette action, & *il eut*, dit Monstrelet, *de la déplaisance*, de ce que ses Gouverneurs, les Sires de Roubais & de la Vieuville le retinrent, *& bien en print.* Un Auteur contemporain assure avoir oui dire à Philippe, plus de cinquante ans après, qu'il ne pouvoit se consoler d'avoir perdu une si belle occasion d'employer sa valeur au service de sa patrie.

mois en négociations inutiles, ſans oſer approcher de Paris. Cette lenteur, qui ne lui étoit pas ordinaire, lui fit donner le nom de *Jean-de-Lagny, qui n'a point hâte*. Il eſſuya au Parlement aſſemblé avec la Cour des Pairs, une autre mortification [1] qui lui fut encore plus ſenſible, & qui le décida à ſe tourner du côté des Anglois. On voudroit pouvoir ſe diſſimuler que le Duc de Bourgogne aveuglé par la vengeance, trahit les intérêts de ſa Patrie & de ſa Maiſon, en s'uniſſant à Calais avec nos plus mortels ennemis en 1416. Ce honteux traité, dont il n'oſa pas ſe vanter, lui fit ſacrifier aux Anglois la ville de Rouen, qui s'étoit défendue pendant ſept mois avec tant de courage. D. Plancher, (*Hiſt. de Bourgogne, tom. 3, p. 452,*) dit nettement que le Duc reſta fidèle au Roi malgré les offres des Anglois. Mais M. de Saint-Foix aſſure avec raiſon la réalité du traité de Calais [2].

Guy de Bar Seigneur de Preſle Bailli d'Auxois, le ſire de Chaſtellux, & l'Ille-Adam, trois Capitaines attachés au Duc de Bourgogne, ſurprirent Paris la nuit du 29 Mars 1418, gagnèrent la populace, & firent un maſſacre horrible des Orléanois. Le Cônnétable Bernard d'Armagnac, le Chancelier de Marle, huit Evêques, pluſieurs Magiſtrats, furent égorgés avec une foule de bons citoyens. Il en fut tué plus de deux mille, inciſés ſur le dos en forme de bande, en haine du parti Armagnac, dit Fabert dans ſon *Hiſtoire des Ducs de Bourgogne*. D'autres font monter la perte à trois mille [3]. La France déchirée par les mains de ſes propres citoyens & par celles des Anglois, inondée de ſang, remplie de ruines, n'offrit plus qu'un vaſte champ où régnèrent long-tems le crime & la mort. Cependant le Duc informé à Troyes que Paris étoit dans ſon pouvoir, y vint avec la Reine qui s'étoit jettée dans ſon parti. On jonchoit de fleurs les rues teintes encore du ſang verſé pour ſa querelle, & peut-être par ſes ordres. Le peuple à ſon entrée, cria *Noel*; *vive le Duc de Bourgogne qui abolit les impôts*. Mais ſon triomphe fut de courte durée: l'homme de ſang devoit périr par le fer.

L'entrevue ſur le pont de Montereau avec le Dauphin, le 10 Septembre 1419, ſembloit annoncer une paix ſolide: elle occaſionna un nouveau crime [4] plus funeſte par ſes ſuites

[1] Le Duc de Lorraine banni du Royaume pour crime de félonie, oſa y paroître ſous la ſauve-garde de Jean-ſans-Peur, & vint braver Charles VI juſqu'au milieu du tribunal de la Nation. Juvénal-des-Urſins Avocat du Roi, indigné de cet attentat, ſe jette aux genoux de Charles VI, le conjure de ne pas permettre qu'on mépriſe ainſi les Ordonnances de la Cour. Et voyant le Duc Jean s'avancer en courroux, tenant le Lorrain par la main, il ſe lève, & dit à haute voix: « De par le Roi, que tous ſes bons » & loyaux ſerviteurs ſe rangent de ſon côté, & que les » ennemis du repos public ſe joignent au Duc de Lor- » raine ». Ces mots furent un coup de foudre: tous les Seigneurs paſsèrent auprès du Roi; le Duc de Bourgogne lui-même entraîné par l'exemple, fit comme les autres, & quitta ſon protégé. Le Duc de Lorraine reſté ſeul, fut obligé d'avoir recours aux larmes & aux proteſtations pour obtenir ſon pardon du Roi (*Hiſt. de Charles VI par J. Juvenal des Urſins, in-4°, p. 311, édit. 1614*).

[2] Ce traité eſt en entier dans le neuvième volume des *Actes publics d'Angleterre, p. 394, édit. de Londres*, & rapporté dans le premier volume de la *Bibliothèque ancienne & moderne de Jean le Clerc, p. 50, 1714 (Addit.)*.

[3] On croit lire les proſcriptions de Marius & Sylla, ou celles plus ſanguinaires encore des Triumvirs à Rome, quand on voit les maſſacres de Paris ſous les Bourguignons & les Armagnacs. L'Abbé Dubos en parlant de ces maſſacres qui durèrent pluſieurs jours, & du meurtre des enfans de Clodomir, déclare qu'il aimeroit mieux qu'il y eut dix victoires de moins dans nos faſtes, & que ces deux événemens ne s'y trouvaſſent pas. Il auroit pu par malheur en ajouter d'autres, dit M. Bonami (*Mém. Acad. inſcript. to. 22*), tels que la S. Barthélemi, l'aſſaſſinat de Henri IV, &c.

[4] Les inſtigateurs de ce crime furent Du Chatel, Barbaſan, le Préſident Louvet, la dame de Guyac, la plus belle & la plus dangereuſe femme de ſon tems: elle

que

que les précédens. A peine les deux Princes s'étoient approchés chacun avec dix Chevaliers, que le Duc tomba ſous la hache de Tannegui-du-Chatel & des autres partiſans du Dauphin. « Ces coups, dit Mézeray, bleſsèrent extrêmement l'honneur du Dauphin, âgé de 17 ans, » & furent preſque mortels à tout le Royaume ». En effet ſi le meurtre du Duc d'Orléans avoit fait couler des ruiſſeaux de ſang, peu s'en fallut que celui de ſon rival ne renversât la Monarchie; Philippe ſon fils, uni aux Anglois, imprima par-tout le ſceau de ſa colère & de ſa vengeance. Les aſſaſſins du Prince vouloient jetter ſon corps dans la rivière, mais le Curé de Montereau (Macé Bonnet) s'y oppoſa, le fit porter dans un moulin, & le lendemain à l'hôpital, où il fut mis dans la bierre des pauvres, & enſuite inhumé dans l'Egliſe Paroiſſiale avec ſon *jupon*, *ſes houſeaux* & ſa *barette*. L'année ſuivante, Philippe ſon fils le fit tranſporter aux Chartreux de Dijon, où il lui érigea un magnifique mauſolée. La Ducheſſe ſa veuve [1] fit diſtribuer aux pauvres par le Prieur, trois mille livres; *attendu que le Duc n'avoit pu pourvoir à ce legs par un teſtament.*

Telle fut la fin malheureuſe d'un Prince intrigant, ambitieux, vindicatif juſqu'à la cruauté: l'Hiſtoire lui reproche de grands défauts, qui empêchent de ſouſcrire à l'éloge que D. Plancher (*tome 3. page 534*) fait de ce Prince; mais ſes défauts paroiſſent trop exagérés dans le troiſième volume des *Eſſais Hiſtoriques* de M. de Saint-Foix; le P. Daniel plus juſte, convient qu'il fut grand Capitaine & habile dans l'art de gouverner; qu'il ſe fit reſpecter des Flamands malgré leur génie indocile, & aimer des Bourguignons qu'il traita avec douceur; auſſi trouva-t-il dans toutes les occaſions la Nobleſſe prête à lui ſacrifier ſes biens & ſa vie [2]. Il en fut infiniment regretté, parce que, dit Le Gendre, il étoit affable & libéral; mais s'il étoit facile avec ſes amis, il étoit avec les étrangers le plus impérieux de tous les hommes. Il paroît que malgré le tumulte des guerres qui agitèrent le règne de Jean, il conſerva pour les livres le même goût que ſon père Philippe-le-Hardi lui avoit inſpiré. Il donna cent ſoixante écus à Chriſtine de Piſan, pour deux livres qu'elle lui dédia, & contribua *en aumônes à marier une ſienne pauvre nièce* en 1405. Cette ſavante fille compoſa la *Vie de Charles V* à la prière de Philippe-le-Bon [3].

avoit été gagnée par l'argent des Armagnac, auſſi-bien que Philippe Joſſequin, homme de néant devenu favori du Duc. Les Dijonnois en haine de ſa perfidie, rasèrent ſa maiſon place S. Jean, qui étoit *moult notable*: il mourut miſérable en Dauphiné. De ſes biens confiſqués la Ducheſſe acheta la Châtellenie de Noyers (*Addit.*).

[1] Marguerite de Bavière, *belle Princeſſe, bonne & vertueuſe* diſent les Auteurs. Le Duc en eut un fils unique ſon ſucceſſeur, & ſix filles. Elle mourut à Dijon le 23 Janvier 1423.

Elle jouiſſoit pour ſon douaire des revenus de la Prévôté d'Auxonne, des Châtellenies de Vieux-Château, de Montréal, Châtel-Girard, Verdun, S. Romain, Pontaillier & de l'Etang de Perrigny. Un trait, dit l'Auteur des Additions, fera juger de ſon économie & de la ſimplicité des mœurs du tems. Elle fit acheter cinq cens dix ſept porcs à *deux francs neuf gros chacun*, valant mille quatre cens vingt-un francs. Après avoir été mis en *paiſſon* dans la forêt de Chaux, elle les envoya vendre à la foire de Montbéliard. Elle en retira ſept cens ſoixante-dix livres de profit, quoiqu'il y en eût quinze de perdus dans les bois, & cent vingt employés pour la dépenſe de ſon hôtel; elle avoit des commandiſes de vaches à Auxonne, &c. (*Addit.*).

[2] Il avoit fait faire pluſieurs *Rabots* garnis de perles, rubis & diamans qu'il diſtribuoit aux Seigneurs de ſa Cour; ils coûtoient depuis dix juſqu'à ſoixante francs. Le *Rabot* qui étoit ſa deviſe depuis que le Duc d'Orléans avoit pris un *bâton noueux* pour la ſienne, fut peint ſur ſes étendarts & pennons en 1405. Lorſque le Duc d'Orléans fut tué en 1407, les Pariſiens diſoient en riant: *le bâton noueux eſt plané par le rabot.* On remarque ſur le tombeau du Duc Jean aux Chartreux de Dijon, le *Rabot* & les *Coupeaux* bien peints.

[3] Le Duc avoit acheté deux cens écus d'or un Breviaire Romain très-*notable & bien enluminé*, qui fut perdu

Pendant les troubles des guerres civiles, parut avec éclat en Bourgogne Saint Vincent-Ferrier Dominicain, Prédicateur fameux, qui vint en 1417 de Lyon à Mâcon, avec cent trente Religieux de ſon Ordre. Il parcourut la Bourgogne en prêchant dans les halles publiques, les Egliſes étant trop petites pour le nombre de ſes auditeurs. Il y avoit en même-tems des Inquiſiteurs de la foi en Bourgogne; celui de Dijon fit le procès au bâtard de Long-vy, pour *certaines choſes dites contre Dieu & la Religion.* On condamnoit au feu *les ſorciers, divinateurs, & invocateurs des Diables.* On coupoit les oreilles à ceux qui étoient condamnés au banniſſement, &c.

PHILIPPE-LE-BON.

La mort de Jean-ſans-Peur, mit Philippe en poſſeſſion de ſes États à l'âge de 23 ans. Il étoit à Gand lorſqu'il apprit la fin tragique de ſon père; brûlant du deſir de le venger, il convoqua à Arras une aſſemblée de grands Seigneurs, à laquelle il invita le Roi d'Angleterre qui étoit à Rouen. Pierre Floure Dominicain, chargé de prononcer le diſcours funèbre en préſence des Seigneurs, s'acquitta de cette fonction avec une liberté vraiment Évangélique. Il oſa recommander au jeune Duc le pardon des injures; & il l'appuya de l'exemple d'Adrien, qui après ſon élévation, embraſſa un de ſes plus cruels ennemis, en lui diſant: *vous voilà ſauvé.* Mais obſerve Paradin Annaliſte de Bourgogne, *ſageſſe & jeuneſſe n'habitent pas toujours enſemble.* La voix de l'Orateur Chrétien fut étouffée par celle des Courtiſans, qui aigrirent le reſſentiment du Prince, & l'engagèrent à s'unir à l'Anglois & à la Reine Iſabeau de Bavière, pour exterminer les meurtriers de ſon père.

Le traité ébauché à Arras, fut ratifié à Troyes le 21 Mars 1420, & cimenté par le mariage de Henri V Roi d'Angleterre, avec Catherine fille de Charles VI, qui *lui porta en dot la Couronne de France.* Ce traité ſi honteux [1], proſcrit par les loix fondamentales de l'État,

le jour de ſa mort; mais il fut rendu par J. Guyot, Doyen de Montereau, qui reçut *cent vingt francs* en récompenſe, comme pour avoir *gardé ſauvement* le Duc en ſon Egliſe.

Jaques Raponde reçut quatre cens francs d'or (deux mille quatre cens livres de notre monnoie) pour un grand livre, tant du Roman de *Lancelot-du-Lac* & du *S. Gréaal*, comme du *Roi Artus de Bretagne* avec pluſieurs belles hiſtoires, couvert de draps de ſoie, garnis de deux gros *fermeaux* d'argent doré & ciſelé. Je donnerai la notice de tous ces Romans dans la France Littéraire. Mais en attendant on ne ſera peut-être pas fâché de ſavoir ce que ſont devenus les précieux manuſcrits de nos Ducs. Ils paſsèrent à la Bibliothèque de Gui-de-Rochefort juſqu'en 1623 qu'ils furent adjugés à MM. Gagne de Perrigny. A la mort de M. le Préſident de Perrigny ils furent achetés par M. l'Abbé Laureau, qui les revendit à M. le Premier Préſident de la Marche; d'où ils ſont paſſés à M. le Duc de la Valliere en partie, à M. de Pont-de-Vez, & à la Bibliothéque du Roi.

[1] Un étranger placé ſur un trône qui ne lui appartient pas, & qui ne pouvoit lui appartenir ſuivant la Loi Salique alors reconnue, le légitime ſucceſſeur deshérité, & l'infidélité d'une grande partie de la nation ſont des événemens étonnans. Mais ce qui ſurprend davantage, c'eſt qu'un traité fait contre toutes les règles, oppoſé à la raiſon & aux loix fondamentales du Royaume, ſigné par un Roi en démence, une Reine en fureur, & leur conſeil aveugle, *ait été autoriſé par Arrêt du Parlement*, par un *décret de l'Univerſité*, & *ſouſcrit par le Duc de Bourgogne Prince du Sang, gendre du Roi, ſacrifiant ſes propres intérêts* & ceux de la patrie pour gagner les bonnes graces des Anglois; *tant il eſt vrai*, s'écrie l'Annaliſte Paradin, *que toutes vengeances ont les yeux bandés.* On peut voir dans le même Auteur (*p. 655*) ce triſte monument des fautes & des malheurs de nos ancêtres. Pluſieurs Seigneurs refusèrent cependant d'y adhérer. Louis de Chalon Prince d'Orange, attaché de tout tems à la Maiſon de Bourgogne, étant venu à Melun, fut ſollicité par le Roi d'Angleterre à *prêter le ſerment* porté par le traité de Troyes. Ce ſeigneur répondit avec indignation: *Je ſuis prêt de*

ſut accepté dans les plus grandes Villes & à Dijon, par le Maire Richard Bonne au nom du peuple, avec la même yvreſſe qu'à Paris, où Henri V aſſembla les ÉTATS GÉNÉRAUX. Le Dauphin y fut déclaré incapable de ſuccéder à la Couronne; mais il appella à Dieu & à ſon épée de tout ce qui s'étoit paſſé à Troyes & à Paris, & transféra le Parlement à Poitiers. Dans ſes lettres de tranſlation, le Dauphin ſe plaignoit « que tous les anciens Officiers de » cett e Cour avoient été deſtitués & remplacés par des gens de la faction de la Reine, fau- » teurs & complices des déſordres publics; ignorans, non-experts, ne connoiſſants en fait de » juſtice, indignes d'exercer leurs offices »; auſſi n'eſt-on pas ſurpris qu'un pareil Tribunal ait enrégiſtré le traité de Troyes. La Chambre des Comptes fut transférée à Bourges, & ne revint qu'avec le Parlement Royaliſte de Poitiers, en 1436.

Charles VI n'étoit pas ſeul tombé en délire; *c'étoit tout le Royaume*, dit l'Auteur du *Patriotiſme Franç*. Nous ne voyons que les Armagnacs, les Xaintrailles, la Fayette, la Hire, d'Harcourt, Barbazan, Dunois fameux Bâtard du Duc d'Orléans, &c. conſerver la gloire de la Nation, & ſuivre la fortune chancelante du Dauphin, que ſes ennemis appelloient par dériſion *le Roi de Bourges*; ils ſoutinrent la patrie, qui étoit toute entière dans ces ſujets fidèles. La mort inopinée de Henri V Roi d'Angleterre, & celle de ſon beau-père, fortifièrent le parti Royaliſte, quoique HENRI VI encore enfant, eût été déclaré à Paris, *Roi de France & d'Angleterre* ſous la régence du Duc de Bedford. Les braves François qui reconnurent le Roi légitime, battirent les Anglois & reportèrent CHARLES VII ſur le trône, où ils ne lui laiſsèrent plus que le ſoin de faire tomber par ſa douceur, ſa ſageſſe & ſes bienfaits, le fatal bandeau qui empêchoit la Nation de voir ſon erreur, & de reconnoître ſon Souverain.

Mais avant cette heureuſe & tardive révolution, que de troubles, que de ravages, que de ſang répandu! Nous ne ſuivrons pas le Duc de Bourgogne dans toutes ſes démarches; parce que, dit un Auteur célèbre, on ne devroit pas écrire tout ce que les Princes ont fait, mais ſeulement celles de leurs actions qui ſont dignes de paſſer à la poſtérité. Ainſi nous ne rappellerons pas les batailles de Cravant [1], de Mons-en-Vimeux, de Verneuil, de Saint-Riquier où le Duc fit priſonnier de ſa main Potron de Xaintrailles grand Ecuyer de France, & l'un des ſoutiens de la Couronne. Nous ne dirons rien des ſièges, priſes & repriſes d'une infinité de Villes, ſuccès toujours malheureux puiſqu'ils furent toujours payés par les larmes; nous paſſerons ſous ſilence les ſeize premières années de ſon règne, employées à faire la guerre

ſervir le Duc de Bourgogne mon maître; mais faire ſerment de mettre le Royaume ès mains de l'ennemi ancien & capital de la France, jamais je ne le ferai. Il partit après cette généreuſe réponſe, auſſi mortifiante pour le Monarque Anglois, qu'elle dût paroître humiliante au Duc & aux Seigneurs François qui s'étoient ſoumis à ce honteux ſerment.

[1] Cette bataille mérite d'être remarquée par rapport à un uſage qui ſubſiſte toujours depuis ce tems-là. Elle fut gagnée en 1423 par Claude de Chaſtellux, Vicomte d'Avallon, Maréchal de France, qui reprit la ville de Cravant & la rendit à l'Egliſe d'Auxerre, à qui elle appartenoit. En reconnoiſſance le Chapitre accorda à l'aîné de cette illuſtre maiſon un Canonicat avec les fruits, dont il prend poſſeſſion botté, éperonné, un oiſeau ſur le poing, revêtu d'un ſurplis le baudrier & l'épée par-deſſus, une aumuſſe ſur le bras gauche, ganté des deux mains, & ayant un chapeau bordé couvert de plumes blanches. Quand Céſar de Chaſtellux en prit poſſeſſion en préſence de Louis XIV, les Seigneurs de la ſuite du Roi plaiſantoient ſur la bigarrure de cet habillement. Louis-le-Grand leur dit, *ne badinez pas: Il n'eſt aucun de vous qui ne dût ſe faire honneur d'en avoir un ſemblable à pareil titre.* Guillaume-Antoine Comte de Chaſtellux Brigadier des armées du Roi, eſt le dernier qui ait pris poſſeſſion de ce Canonicat en 1732 ſous M. de Caylus.

à ſon Souverain, & par conſéquent perdues pour ſa gloire; on voudroit pouvoir les effacer de ſon Hiſtoire.

Enfin le voile ſe déchire par les dégoûts que le Duc de Bourgogne éprouve dans le parti des Anglois [1]; les réflexions ſuccèdent aux emportemens de la paſſion. Un million de victimes immolées à la mémoire de Jean-ſans-Peur ne l'ont què trop vengé. Son fils reconnoît ce qu'il doit à ſon honneur & à ſon intérêt. La compaſſion & la tendreſſe pour ſes peuples épuiſés par une guerre ſi longue & ſi meurtrière, le rappellent à la bonté de ſon cœur. Il commence par ſe réconcilier à Nevers avec Charles I Duc de Bourbon ſon beau-frère en 1434. Cette entrevue ſe paſſa en fêtes & en feſtins [2]. Bientôt après il ſe tint à Auxerre une célèbre conférence pour la paix générale. Le Concile de Baſle par ſes Ambaſſadeurs, dont Ferry de Grancey Evêque d'Autun étoit le chef, ſollicita fortement le Duc de ſe réconcilier avec Charles VII, l'exhortant à ſe reſſouvenir qu'il étoit Chrétien & Prince du Sang de France [3]. Ces ſages repréſentations eurent leur effet à Arras, où fut indiquée l'aſſemblée générale des Plénipotentiaires.

D'Auxerre, le Duc ſe rendit à Paris pour conférer avec le Régent; il affecta d'y paroître avec un faſte qui effaçoit celui des autres Princes [4]; delà il ſe rendit à Arras. Depuis pluſieurs ſiècles on n'avoit point vu d'aſſemblée plus auguſte. Des Cardinaux y aſſiſtèrent au nom du Pape & du Concile de Baſle; preſque toutes les Puiſſances de l'Europe y envoyèrent leurs Miniſtres, & les grandes villes du Royaume leurs Députés. Le Roi de France y en eut vingt-cinq, parmi leſquels étoient le Duc de Bourbon, Adam de Cambray, Premier Préſident, & Jean Tudert Doyen de l'Egliſe de Paris. Les Miniſtres du Duc de Bourgogne étoient les Evêques de Liege, de Cambray, d'Arras, les Comtes d'Etampes, de Ligny, de Montfort & le Chancelier Rollin. Le départ précipité des Plénipotentiaires Anglois qui refusèrent les offres de la France, hâta la réconciliation ſi deſirée entre le Roi

[1] Orléans aſſiégé par les Anglois, offroit de ſe mettre en ſéqueſtre entre les mains du Duc de Bourgogne. Le Duc de Bedford Régent du Royaumé rejetta cette offre, ſans daigner même ménager Philippe préſent au Conſeil. Raoul le Sage dit en ſa préſence *qu'il ne ſeroit ja, en lieu où l'on mâchat au Duc de Bourgogne, & il l'avalleroit*. A cet indécent proverbe, Bedford en ajouta un autre; diſant *qu'il ſerou bien courroucé d'avoir battu les buiſſons, & que les autres euſſent les oiſillons*. Les uſurpateurs de la Monarchie ne connoiſſoient plus ni alliés, ni amis, dès qu'il s'agiſſoit de leurs intérêts. Enyvrés de leurs ſuccès, ils ceſſoient de ſe contraindre : la proſpérité les aveugla (*Addit.*).

[2] « On y danſa, dit Monſtrelet, & il y eut moult » grande foiſon de *Momeurs* & de *Farceurs*, ce qui » fit dire tout haut à un Chevalier de Bourgogne (car » ceux-ci ſe ſont toujours réſervés la franchiſe & préroga- » tive de parler librement), nous ſommes bien mal con- » ſeillés de nous aventurer & mettre en danger de corps & » d'ame pour les ſingulières volontés des Princes, leſquels » quand il leur plaît ſe réconcilient l'un avec l'autre; & » ſouventes fois nous en demeurons poures & détruits, ſe » déchargeant leur colère ſur nous ſeuls leurs ſerviteurs ».

[3] On eſt étonné que M. de V... qui traite fort mal ce Concile, ait oublié ce trait ſi intéreſſant pour la Nation Françoiſe, & ſi glorieux pour les Pères de cette aſſemblée.

[4] L'Auteur des Additions à mon Hiſtoire, dit improprement que le Duc tint *Cour plénière* à Paris, expreſſion qui n'eſt propre qu'aux aſſemblées de la Nation préſidée par ſon Roi. Quoi qu'il en ſoit, Philippe fut harangué par les Magiſtrats & l'Univerſité. Les Dames allèrent en corps ſe préſenter à la Ducheſſe, embraſsèrent ſes genoux, & la ſupplièrent en verſant des torrens de larmes d'engager ſon époux à procurer la paix. Cette vertueuſe Princeſſe attendrie d'une ſcène ſi touchante, leur dit : « Mes » bonnes amies, la paix eſt une des choſes de ce monde » dont j'ai le plus grand deſir, & dont je prie Monſei- » gneur le Duc jour & nuit pour le très-grand beſoin » que je vois qu'il en eſt; & pour certain je ſais bien » que Monſieur en a très-grande volonté d'y expoſer corps » & chevance ». Touché de ces ſentimens des *Pariſiens ſes bons amis*, Philippe ſe rendit à Arras, pour conſommer une œuvre ſi deſirée (*Addit.*).

&

& le Duc de Bourgogne, que les Anglois accusèrent de perfidie [1]. Mais s'il étoit blâmable, c'étoit d'avoir différé si long-temps d'abjurer une alliance & des conventions deshonorantes avec les ennemis de la France. Voilà le crime de Philippe; rien n'en pourroit diminuer la honte, *dit M. l'Abbé Villaret*, s'il n'y avoit été en quelque sorte poussé par le plus excusable des ressentimens, le desir de venger l'assassinat d'un père.

Ne le dissimulons pas: le Duc oubliant son injure eût été plus grand, si dans le traité d'Arras il eût témoigné plus de désintéressement, & s'il eût ménagé davantage l'honneur du Trône. Les clauses de ce Traité, dont on voit l'original à la Chambre des Comptes de Dijon, furent rédigées le 21 Septembre 1435. « Le Roi Charles VII y désavoue le meurtre » du Duc Jean, assurant que cet attentat lui avoit toujours déplu; *mais qu'alors il étoit* » *jeune & avoit petite connoissance.* Il s'oblige de payer cinquante mille écus d'or pour les » joyaux volés à Montereau en 1419. Le Roi délaisse au Duc *pour partie de ses intérêts* la » Seigneurie de Saint-Gengoult, les Comtés d'Auxerre, de Mâcon, de Bar-sur-Seine, » plusieurs villes de Picardie, &c. *il exempte Philippe de foi & hommage* pour les terres » qu'il tient en fief de la Couronne. *A ces conditions*, pour révérence de Dieu, Philippe » s'intitulant *Duc par la grace de Dieu*, reconnoît le Roi Charles de France pour son Souverain, » se soumettant à la cohertion & contrainte de N. S. P. le Pape & du Concile ».

A la publication d'une paix si desirée, l'allégresse devint générale, les haînes s'éteignirent, les rivalités cessèrent; l'humanité rentra dans ses droits. Les François & les Bourguignons sentirent qu'ils avoient une même Patrie; & des jours plus tranquilles amenèrent sous les auspices d'un bon Roi & d'un Prince débonnaire, le règne de la justice & des loix. Le Duc fit à cette occasion plusieurs promotions dans l'*Ordre de la Toison d'Or* qu'il avoit établi quelques années auparavant. Le desir de ne point interrompre le fil des événemens qui devoient amener la paix, nous a empêché de parler de la création de cet Ordre célèbre qui subsiste toujours avec tant d'éclat; c'est ici le lieu de réparer cet oubli.

Philippe avoit épousé en 1411 Michelle de France, fille de Charles VI, morte sans enfans à Gand en 1422: quoique sœur du Dauphin accusé du meurtre du Duc Jean, elle ne reçut aucun reproche de son mari, & n'en fut pas moins aimée. Il épousa ensuite Bonne d'Artois, morte à Dijon deux ans après. Il se remaria en troisièmes noces à Isabelle, fille de Jean I Roi de Portugal, en 1429. C'est à l'occasion de ce dernier mariage qu'il prit cette devise, *autre n'aurai* [2], & qu'il institua l'Ordre de la Toison d'Or à Bruges, *à la gloire de Dieu & révérence de sa glorieuse Mère, en l'honneur de M. S. Andrieux*

[1] Les Ambassadeurs François craignant que la rupture des Anglois n'arrêtât le Duc, allèrent avec la Duchesse sa femme, se jetter à ses genoux. Ce bon Prince voyant en quelque sorte la France en pleurs & humiliée à ses pieds, sentit que le sang des Valois couloit dans ses veines & lui demandoit la paix. Il releva la Duchesse & les Ambassadeurs, & n'eut rien à leur opposer que ses engagemens avec les Anglois. Mais les Cardinaux Légats du Pape & du Concile se croyant autorisés à les rompre, lui représentèrent que le repos de l'Europe & le bien de la Religion devoient l'emporter sur des sermens faits dans la chaleur d'un premier mouvement de vengeance, & décidèrent le Prince à la paix (*Addit.*).

[2] Il la fit graver & peindre dans tous ses bâtimens, vitraux, meubles, tapisseries, comme on le voit aux Chartreux & à la Sainte Chapelle de Dijon: la voici entière: *Autre n'aurai toute ma vie, Dame Isabelle.* C'est cette même Princesse généreuse qui se rendit aux prières des Dames Parisiennes, & qui sollicita avec tant d'instance le Duc son mari de donner la paix à la France.

(Patron des Ducs), *à l'exhaltation de la foi de la Sainte Eglise, & à l'excitation des vertus & bonnes mœurs* [1]. Le Collier est composé de fusils & de pierres à feu, au bout duquel pend un mouton semblable à celui de Colchos. La fête de S. André étoit celle de l'Ordre, qui fut approuvé par le Pape Eugène IV en 1433. Le nombre des Chevaliers fut fixé à trente-un par les Statuts, & le Prince fit bâtir dans l'Eglise Ducale un cloître & des maisons pour y entretenir les Chevaliers qui tomberoient dans la pauvreté. Le premier Chevalier fut Guillaume de Vienne, fondateur des Clarisses d'Auxonne, mort en 1435. Le second, René Pot Chambellan du Duc & son Ambassadeur en Angleterre, inhumé à la Roche-Pot où l'on voit son Mausolée. Antoine de Vergy Seigneur de Froslois, Antoine de Toulongeon Maréchal de Bourgogne, Pierre de Beaufremont Seigneur de Charny, Philippe de Ternant, &c. reçurent le même honneur [2].

Après la conclusion du Traité d'Arras, le Duc de Bourgogne députa à Londres le Roi-d'Armes de son Ordre de la Toison, pour faire part aux Anglois de la paix arrêtée. Mais sans égard au droit des Gens, on loge son Député chez un Cordonnier, on le couvre d'infâmie; on pille même les maisons des Marchands sujets du Duc, & on lui renvoie son Député sans réponse. Philippe indigné s'empresse d'aider Charles VII à rentrer dans Paris, par l'expulsion totale des Anglois. Ensuite il va signaler son courage par le siège de Calais, dont il se fût rendu maître sans l'indocilité des Flamands qui l'abandonnèrent.

On commençoit à peine à jouir des avantages de la paix, qu'une épidémie affreuse vint

[1] *Georges Castellan*, dans un *Poëme* fait à la louange de Philippe-le Bon, lui fait dire dans son épitaphe :

« Pour mieux maintenir l'Eglise qui est à Dieu
» maison,
» J'ai mis sus, le noble Ordre qu'on nomme la
» Toison, &c. »

Il faut aussi consulter, sur les motifs de cette institution, un gros ouvrage composé par *Guillaume* Evêque de Tournay, Chevalier de l'Ordre : il traite dans son premier livre, de la *Toison de Jason*; dans le second, de la *Toison de Jacob*, &c.

[2] Ce fut à Bruges que se tint le premier Chapitre de l'Ordre en 1429; le second à Lille; le troisième à Dijon en 1433. On y voit encore dans le chœur de la Sainte-Chapelle, les écus & armoiries des Chevaliers, parmi lesquels on remarque deux Seigneurs de Jaucourt. A ce même Chapitre, *Benoît Colinet* fut nommé *Chroniqueur de l'Ordre*, appointé de cent cinquante livres de gages, &c. L'Empereur Maximilien se déclara héritier de cet Ordre, & le porta dans la maison d'Autriche, à cause de Marie de Bourgogne sa femme, unique héritière des Ducs. Au quatorzième Chapitre tenu à Bolduc, Maximilien augmenta le nombre des Chevaliers, & leur accorda le pas devant tous personnages, excepté les Princes du Sang des têtes couronnées. Charles-Quint augmenta encore le nombre des Chevaliers, & le fixa à cinquante-un. Le Pape Léon X qui confirma l'Ordre en 1516, donna aux Chanceliers le pouvoir d'absoudre les Chevaliers, de les dispenser de leurs vœux; d'être participans en cas de mort, de l'absolution apostolique; leur permit de manger des œufs & du lait en Carême, de faire dire la Messe dans leurs Chapelles; & à leurs femmes & enfans, d'entrer dans toutes sortes de Couvens. Philippe II obtint de de Grégoire XIII un Indult qui lui donnoit pouvoir de conférer cet Ordre à qui & quand bon lui sembleroit : ce qui fut confirmé à Philippe III, par Clément VIII, en 1596; de sorte qu'aujourd'hui le nombre des Chevaliers n'est plus limité.

Après la mort de Charles II, dernier Roi d'Espagne de la Maison d'Autriche, l'Archiduc Charles fils de l'Empereur Léopold ayant pris le titre de Roi d'Espagne, (quoique le Trône ait passé à la Maison de Bourbon, & que Philippe d'Anjou eut été déclaré & reconnu héritier & successeur du Roi Charles II), se déclara chef de l'Ordre de la Toison d'Or. Il garda ce titre étant parvenu à l'Empire, & enfin il fut convenu à la paix que le chef de la Maison d'Autriche auroit la faculté de conférer cet Ordre, comme les Rois d'Espagne. Philippe IV permit aux Chevaliers de se couvrir en présence du Roi, & d'avoir toujours l'entrée dans toutes les chambres du Palais, même dans celles du Roi. Le Roi d'Espagne donna en 1771 le cordon de l'Ordre au Prince des Asturies son petit-fils, en le touchant sur les épaules avec l'épée de Philippe-le Bon & en disant, *Charles je te fais Chevalier*, &c.

Il m'a été impossible de resserrer en moins de mots les traits principaux concernant cet Ordre, qu'on ne confère qu'aux Princes & aux plus grands Seigneurs.

ravager nos Provinces en 1438. Cet horrible fléau enleva dans Paris seul, cinquante mille personnes des deux sexes. Aux horreurs de la peste, se joignit la plus cruelle famine. Philippe-le-Bon résidoit alors à Douay. Des milliers d'hommes s'y rendoient de tous côtés pour avoir part à ses immenses libéralités. La contagion & la disette se firent également sentir en Bourgogne; l'Hôpital de l'Ordre du S. Esprit de Dijon y reçut quinze mille pauvres, dont il en mourut dix mille, suivant les registres de cette maison & son histoire manuscrite composée par le dernier Commandeur. Plusieurs gros Villages furent réduits à dix à douze feux. Les registres de S. Martin d'Autun nous apprennent, que les pauvres *mangeoient du pain fait d'une espèce d'argile* trouvée près de cette Abbaye. Quand les Princes seront-ils convaincus que le devoir essentiel de leur place est de nourrir leurs sujets dans les tems de disette! puisque d'ailleurs il est si aisé de prévenir les famines, par des approvisionnemens & réserves dans des greniers d'abondance; (Voyez *le Traité des Grains & de la mouture par économie, dédié au Roi en 1775, tom. I, in-4°.*) Les écorcheurs osèrent encore reparoître dans ce tems-là, mais ils furent bien-tôt dissipés.

Après tant de malheurs, l'Histoire semble s'applaudir de n'avoir plus à décrire que les avantages d'un Gouvernement paisible & heureux. Philippe donna une marque de sa clémence, en rendant la liberté à Réné d'Anjou Duc de Bar, son Prisonnier [1].

Le Duc de Bourgogne suivant toujours la bonté de son cœur, & étouffant pour jamais la haine qui divisoit depuis si long-tems sa Maison & celle d'Orléans, délivra le Chef de cette dernière, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt en 1415. Il paya de ses deniers sa rançon qui fut de 400000 livres [2]. Non content d'être le bienfaiteur du Duc d'Orléans, il voulut devenir son ami; il le maria avec sa nièce Marie de Clèves, à

[1] Réné II Duc d'Anjou, & fils de Louis II Roi de Naples, né à Angers en 1408, étoit héritier par sa femme du Duché de Lorraine que lui disputoit le Comte de Vaudémont. Celui-ci implora l'assistance du Duc de Bourgogne, qui lui envoya le Maréchal de Toulongeon, avec quatre mille hommes de bonnes troupes. Les deux partis en viennent aux mains à Bullegneville en Lorraine. Une batterie masquée du côté des Bourguignons foudroya les Barrois. Cette manœuvre inusitée alors, & si souvent employée par la suite, décida de l'action, & fit prendre la fuite aux ennemis qui perdirent trois mille hommes. Dans cette déroute, Barbazan leur Général, l'un de ceux qui avoient le plus contribué au rétablissement de Charles VII, fut tué & inhumé à Saint-Denys par ordre du Roi. Réné de Bar blessé au visage, fut pris & conduit à Châtillon ensuite à Talant, & de-là à Dijon dans une tour du Palais Ducal, appellée depuis *la Tour de Bar.* Le vainqueur eut soin d'adoucir sa prison par tous les égards dûs à sa naissance, à son courage & à ses malheurs. Cet illustre prisonnier s'occupoit à peindre en mignature, art dans lequel il excelloit pour son tems. Ayant été transféré au fort Brançon de Salins, « il y peignit des » *oublies d'or*, signifiant par-là, (*dit du Haillan*) que les » siens l'avoient du tout oublié ». Il hérita du Comté de Provence & du Royaume de Naples pendant sa prison. Il donna la Lieutenance générale de ses Etats à Isabelle son épouse, Princesse courageuse, spirituelle, éloquente. Le Traité d'Arras lui rendit enfin la liberté. Ce fut un excellent Prince, fort aimé de ses sujets, mais toujours malheureux. De toutes les vastes possessions qui lui échurent, il conservoit à peine la Provence à sa mort. Il diminuoit les impôts de moitié quand la bise souffloit huit jours de suite en Provence. Grand Musicien, habile Peintre, bon Poëte, il réunissoit tous les talens. On a de lui plusieurs ouvrages en vers & en prose. Marguerite d'Anjou sa fille, Reine d'Angleterre, est célèbre par ses malheurs & son courage.

[2] La première entrevue de ces deux Princes à Gravelines en 1440, offrit le spectacle le plus touchant. Ils s'embrassèrent à plusieurs reprises, serrès l'un contre l'autre, & pénétrés de cette joie pure & généreuse que les ames nobles sont seules capables de sentir. Après un silence expressif, le Duc d'Orléans s'écria: « Ma foi, beau-frère » & cousin, je vous dois aimer par-dessus tous autres » Princes de ce royaume, & ma belle cousine votre » femme; si vous & elle ne fussiez, j'eusse toujours » demeuré au pouvoir de mes adversaires, & n'ai trouvé » meilleurs amis que vous (*Villaret, to. 15*).

laquelle il donna en dot cent mille ſaluts d'or [1]. Les Flamands ayant été entraînés dans la révolte par Jean de Nivelle, le Duc avoit été obligé d'employer la force des armes. Touché de la perte de ſes ſujets tués à la bataille de Gavre, il ne put retenir ſes larmes, & voyant l'Eſcaut couvert de corps morts, il s'écria d'un air compatiſſant : « Ne ſont-ce pas-là les » brebis qui nous revêtoient & nous nourriſſoient? Je n'ai que du regret de ma victoire; » au reſte je rends graces à Dieu de ne m'avoir pas laiſſé opprimer par ces inſenſés ». Après le mariage de ſa nièce avec le Duc d'Orléans, il ſe fit un plaiſir de les conduire dans la plupart des villes de Flandres alors rentrées dans le devoir. Les richeſſes, fruit de l'induſtrie & du commerce, annonçoient par-tout la puiſſance du Prince qui les protégeoit. Etant aux portes de Bruges, quatorze cens habitans pieds nuds, ſans chaperons & ſans ceintures, vinrent ſe proſterner devant le Duc, en le ſuppliant de leur pardonner leurs anciennes révoltes.; le Duc parut héſiter quelque tems, pour ſe rendre à l'interceſſion des nouveaux Epoux.

Le mariage de Charles Comte de Charollois, fils de Philippe-le-Bon, avec Catherine de France fille de Charles VII, acheva de cimenter l'union qui ſubſiſtoit entre le Roi & le Duc. La célébration ſe fit à S. Omer. Olivier de la Marche fait une plaiſante deſcription des ſpectacles ſinguliers qui s'y donnèrent [2].

L'aſſemblée de Bourges en 1440, ce Concile vraiment national, compoſé des Ambaſſadeurs du Duc, des Députés de l'Univerſité, & de ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume, s'eſt immortaliſé par la *Pragmatique Sanction* qui y fut dreſſée. Le Roi Charles VII qui y préſidoit en perſonne, y ratifia tous les décrets du Concile de Baſle, les ſcella de ſon autorité & en ordonna l'éxécution. Cette Pragmatique appellée long-tems le *Palladium* ou le rempart de l'Egliſe Gallicane, étoit ſemblable pour le fond des principes, à celle que S. Louis avoit dreſſée en ſix articles avant ſon départ pour la Terre-Sainte en 1249. Mais la Pragmatique

[1] Le *ſalut d'or*, ainſi nommé de *l'Ange ſaluant la Vierge*, gravé ſur cette monnoie, pouvoit valoir trente-cinq ſols. Les noces ſe célébrèrent à Saint-Omer avec le plus grand éclat. Il y eut des ſpectacles à la mode du tems. On admiroit entr'autres une *belle Nymphe*, qui conduiſoit de la main droite un porc-épi lançant ſes flèches (c'étoit la deviſe du Duc d'Orléans); & de la gauche, un cigne qui portoit au cou un riche collier de la Toiſon d'Or, C'eſt de ce mariage que vint le bon Roi Louis XII, qui conſerva la deviſe de ſon père, avec ces mots: *Qui s'y frotte, s'y pique.* Charles d'Orléans s'étant livré pendant ſa captivité de vingt-cinq ans à la lecture & aux réflexions, inſtruit par le malheur & mûri par l'étude, étoit devenu un des plus vertueux Princes qu'ait eu la France; comme ſon fils fut un de ſes meilleurs Rois. Il mourut de chagrin des propos trop durs de Louis XI, & fut généralement regretté.

[1] Les bêtes faiſoient les principaux perſonnages dans cette fête, dont l'appareil étoit de ſoixante pavillons décorés en or & en argent, leſquels repréſentoient autant de villes ſujettes au Duc de Bourgogne : ſous chacun de ces pavillons étoit un *grand pâté* que des marmouſets faiſoient ſemblant de défendre avec des pelles, hoyaux, piques & maſſues. Au milieu s'élevoit une haute tour, d'où quatre ſangliers ſonnoient de la trompette, &c.

Le Duc donna en 1441 un bel exemple de modération & de l'attachement ſincère qu'il avoit pour le Roi. *Fabert* ſe plaint de voir ce trait oublié par les Hiſtoriens François. Charles VII, pour le ſoulagement de l'Etat, ayant réformé la Gendarmerie à l'Aſſemblée d'Orléans, les Grands & les Capitaines qui s'engraiſſoient de la misère du peuple, en murmurèrent & firent une ligue contre le Roi & ſes Miniſtres pour changer le Gouvernement. Ils mirent à leur tête le Dauphin retiré à Niort, les Ducs d'Alençon, de Bourbon, & de Vendôme. Ils députèrent en Flandres auprès de Philippe-le-Bon, pour l'engager à les ſoutenir. Mais il témoigna hautement à ces illuſtres conjurés, qu'il déteſtoit leur perfide deſſein, & leur conſeilla de s'en déſiſter. Il fit plus; il ſe rendit leur interceſſeur auprès du Roi, qui à la prière de ce bon Prince voulut bien leur pardonner. Ainſi le Duc par ſa prudence, ajoute *Fabert*, éventa une conſpiration qui alloit replonger le Royaume dans un nouvel abîme de malheurs.

donnée

donnée à Bourges étoit plus développée, plus ſolemnelle, mieux cimentée & mieux exécutée: elle ſe maintint avec vigueur juſqu'à François I. La Cour de Rome eut tant de joie alors d'en avoir obtenu l'abolition, qu'elle en fit des réjouiſſances publiques où l'on traînoit proceſſionnellement, des exemplaires de ce Réglement utile par les rues & dans les boues. Philippe-le-Bon étoit trop éclairé & trop uni à Charles VII depuis ſa réconciliation, pour ne pas adopter dans ſes Etats un Réglement ſi ſage. Il ſuivit auſſi l'exemple du Roi, en ordonnant (comme en France) la rédaction par écrit des coutumes & uſages locaux dans les lieux où le droit Romain n'étoit pas admis; & il enjoignit d'en ſuivre les diſpoſitions au ſilence de la Coutume.

Comme le Duc aimoit la Bourgogne, il ſe rendit dans cette Province où il ne s'occupa qu'à régler les affaires, à ſoulager ſon peuple, & à jouir lui-même des douceurs de la paix qu'il procuroit à ſes ſujets. En 1443, Pierre de Beaufremont, favori du Duc dont il épouſa depuis la fille naturelle, fit annoncer en France & dans les Etats voiſins, un Tournois pour le maintien des armes & en l'honneur des Belles. Il fut exécuté *à l'Arbre de Charlemagne*, qui étoit dans la plaine de Marſannay-la-côte près Dijon. Trois Pavillons ou Châtels richement ornés, furent dreſſés à Perrigny, à Marſannay, & à Couchey dont Baufremont étoit Seigneur. Tout le monde y étoit reçu, accueilli & honorablement ſervi. Le Pavillon de Couchey ſervoit de retraite à ceux qui avoient fait *armes au Pas*. On peut voir Olivier de la Marche, (*li. I.*) ſur les détails de cette fête qui dura quarante jours. Le Duc tint auſſi cour plénière à Chalon, où les Ducs de Savoye, de Bourbon & d'Orléans vinrent le trouver, & où il y eut auſſi un pas d'armes. Le Duc y fit pluſieurs établiſſemens qui marquoient ſa piété & ſa grande affection pour cette ville. De Chalon, il ſe rendit en Comté, où il ſut bien maintenir ſon rang quand il alla à Beſançon viſiter Frédéric III [1].

De retour en Flandres, il apprit que les troupes du Dauphin & leurs Officiers avoient traverſé la Bourgogne, & y avoient cauſé beaucoup de dégâts. Le Duc s'en plaignit vivement à l'Aſſemblée de Rheims en 1445, & cita pluſieurs autres infractions au traité d'Arras. La guerre alloit ſe rallumer, mais la Ducheſſe Iſabelle voulant maintenir la paix qui étoit ſon ouvrage, ſut rapprocher les eſprits; le Duc eut ſatisfaction, & ſe retira dans ſes États [2]. Il exerça

[1] Il montra en cette occaſion, diſent MM. de Sainte-Marthe (*Maiſon de France, to. I, p.* 40), qu'il n'avoit pas oublié la dignité ſuréminente de la Maiſon de France dont il ſortoit; car lorſqu'ils ſe rencontrèrent, le Duc ne deſcendit point de cheval pour ſaluer cet Empereur déſigné qui n'avoit pas mis pied à terre; mais il ſe contenta de lui faire une inclination ſur l'arçon de la ſelle, diſant qu'il « étoit Prince du Sang Royal de France, & que Frédéric » n'avoit encore que la qualité de Roi des Romains ». Philippe poſſédoit alors cinq Duchés *à hauts fleurons*, quinze Comtés d'ancienne érection, & pluſieurs autres belles Seigneuries. Cette grande puiſſance ſoutenue de ſes belles qualités perſonnelles, engagea les Prélats aſſemblés au Concile de Bâle, à lui accorder rang & ſéance immédiatement après les Rois, comme étant *le premier Duc de la Chrétienté*. Les Princes étrangers lui donnoient le titre de *Grand Duc d'Occident*. Il ſe donnoit quelquefois lui-même la qualité de *Prince des bons Vins*, à cauſe de la ſupériorité & de l'excellence des vins de ſon Duché de Bourgogne, ſur ceux de tous autres pays. (Voyez *mon Œnologie, Dijon*, 12, 1770, ch. 1.)

[2] Malgré le mauvais ſuccès des anciennes Croiſades, le goût s'en réveilla encore au milieu du quinzième ſiècle. Philippe-le-Bon ayant appris du Pape Nicolas V. la priſe de Conſtantinople par les Turcs en 1453, jura avec ſes Chevaliers, ſur un faiſan ſervi dans un ſplendide feſtin, de marcher contre Mahomet II. Ce feſtin mérite d'être lu dans Olivier de la Marche. On y voit les ſervices deſcendre ſur les tables dans des charriots qui ſortoient du plafond entr'ouvert; un Clerc monté ſur un dromadaire prêcha les convives & les toucha juſqu'aux larmes, tandis que des repréſentations groteſques les excitoient à la joie.

bientôt après ſa généroſité envers un Prince qui le paya d'ingratitude. Le Dauphin Louis, reconnu, *dit Boulainvilliers*, pour un génie noir, malin, & ſouverainement ambitieux d'autorité, s'échappa de la Cour, & s'enfuit du Dauphiné en Comté; & de-là dans le Brabant, où le Duc le reçut avec honneur & lui dit: « Prince, mes ſoldats & mes finances ſont à votre » ſervice, excepté contre Monſeigneur votre père : mais de réformer ſon Conſeil, ce ne » convient ni à vous, ni à moi; je le connois ſi ſage & ſi prudent, que nous ne ſaurions » mieux faire que de nous en rapporter à lui »; enſuite le Duc lui donna ſon Château de Genaps [1], près Bruxelles, avec douze mille écus d'or par an pour l'entretien de ſa Maiſon. Le Roi trouva mauvais que le Duc traitât ſi bien un fils rebelle, & lui prédit *qu'il nourriſſoit un renard qui mangeroit un jour ſes poules*. En effet, le Dauphin ne tarda pas à juſtifier cette prédiction, que tant d'événements ont confirmée par la ſuite; pendant les cinq ans qu'il demeura en Flandres, il ſema la diviſion dans la famille de ſon bienfaiteur. Ayant appris à Genaps la mort de Charles VII, qui s'étoit laiſſé mourir de faim dans la crainte d'être empoiſonné par les émiſſaires de ſon fils en 1461, il partit pour Rheims avec le Duc de Bourgogne.

Après le ſacre de Louis XI, auquel le Duc aſſiſta comme doyen des Pairs, & de la main duquel le Roi voulut être fait Chevalier; Philippe-le-Bon, vénérable par ſon âge, & plus reſpectable encore par ſes vertus que par ſon rang, lui fit à genoux une demande digne de la bonté de ſon cœur; c'étoit de ne faire aucune recherche ſur les Officiers de ſon père, & de les conſerver en place. Louis XI qui lui avoit des obligations ſi marquées, mais qui ne mettoit pas la reconnoiſſance au nombre des vertus, promit un pardon général, à l'exception de ſept perſonnes qu'il ne nomma pas. A la faveur de cette reſtriction, il ſe ménageoit le choix de ſes victimes. Le Duc ſuivit le Roi à Paris, où il reçut de grands honneurs [2]; il fit une dépenſe royale à ſon hôtel d'Artois, & eut une Cour brillante qui éclipſoit celle du nouveau Monarque. Le Duc qui connoiſſoit Louis, malgré les égards qu'il lui témoignoit, ne put

Un petit enfant tout nud ſur une roche, *dit Olivier*, piſſoit eau roſe continuellement, &c. Le Duc fidèle à ſa promeſſe, & élu chef de la Croiſade, paſſa en Allemagne pour en concerter les moyens avec l'Empereur. Cependant cette entrepriſe n'eut aucune ſuite. Il ſe contenta d'envoyer des vaiſſeaux au ſecours des Chevaliers de Rhodes, &c.

[1] C'eſt pendant le ſéjour de ce Prince à Genaps que les *cent Nouvelles Nouvelles* furent faites pour l'amuſer. Ce titre leur fut donné par oppoſition à celui du *Décaméron de Bocace* qui charmoit depuis long-tems l'Italie ſous le titre *de Cento Novelle Antiche.* Philippe-le-Bon, le Dauphin & les principaux Seigneurs de la Cour de Bourgogne en ſont les Interlocuteurs. Ces nouvelles pleines de feu, d'imagination & de gaieté, & écrites du ſtyle le plus naïf & le plus agréable, ſont les plus anciennes que nous ayons en notre langue. Elles ont ſervi de modèle à la Reine de Navarre qui y a même puiſé des ſujets, & aux Auteurs par qui elle a été imitée & ſuivie. Lafontaine y a également puiſé la plupart de ſes Contes, & a relevé le mérite de l'invention, par le charme des vers.

[2] Au paſſage du Roi & du Duc ſur le Pont-au-Change, on lâcha deux cens douzaines d'oiſeaux, *choſe moult joyeuſe à voir*, dit Paradin, (*p.* 852). Un Bourgeois lui cria : « Franc & noble Duc, ſoyez le bien venu » à Paris; long-tems a que vous n'y fûtes, bien que vous » y avez été moult déſiré ». De cette exclamation devant le Roi, furent pluſieurs émerveillés (*Paradin, ibid.*).

Louis XI raconta aux Députés de l'Univerſité, en préſence de Philippe, toute l'hiſtoire de ſon exil, les aſſurant qu'il avoit l'obligation de ſa vie & de ſon Royaume au Duc de Bourgogne. Il ajouta qu'il n'étoit ſorti du danger que par l'interceſſion du bienheureux Charlemagne (*Crevier, hiſt. de l'Univer. tom. IV*).

La même année, la ville de Rheims s'étant ſoulevée à l'occaſion des nouveaux impôts établis contre la parole ſolemnelle qu'il venoit de donner à ſon ſacre, le Roi qui vouloit accoutumer ſes ſujets à une obéiſſance aveugle, & non pas à interpréter ſes volontés, fit un exemple terrible par les ſupplices des plus ſéditieux; & accorda la grace aux autres, à la prière du Duc de Bourgogne qui l'en ſollicitoit.

s'empêcher de dire en partant : « cet homme ne régnera pas long-tems en paix, sans avoir » merveilleusement grand trouble »; & il ne se trompa pas.

Les hauteurs, la dureté & la mauvaise foi de Louis XI, allumèrent bientôt après *la guerre du bien public*, prétexte ordinaire des Princes, mais rarement leur motif. Le Comte de Charollois uni aux Confédérés [1], brûloit les bureaux, déchiroit les régistres, payoit partout, & tenoit ses troupes dans une exacte discipline, afin de gagner le peuple. Philippe de Comines assure que c'étoit la plus fière armée que l'on puisse voir. La richesse des habillemens, la somptuosité des équipages & la multitude des chariots étonnoient; «mais, dit-il, » peu de bonnes armes, encore moins de bons guerriers. Pendant trente ans de paix, la jeune » noblesse Bourguignone avoit été élevée à l'ombre du repos; la présomption & le courage » tenoient lieu d'expérience & de la science militaire ». La réponse du Comte de Charollois à Chartier Evêque de Paris, que lui avoit député le Roi, donne une étrange idée de ce Monarque. L'Evêque reprochoit au Comte d'avoir pris les armes contre Louis sans intérêt. « Dites à votre Maître, répondit le Comte, qu'on a toujours trop de motifs contre un Prince » qui sait employer le fer & le poison, & qu'on est sûr en marchant contre lui de trouver » bonne compagnie en chemin : au reste, je n'ai pris les armes contre lui qu'à la sollicitation » des peuples, de la noblesse & des Princes; voilà mes complices ». Tous ces grands préparatifs & ces menaces si fières, se terminèrent en 1465 à la bataille de Montlhéry, dont chacun s'attribua l'avantage; il y eut beaucoup de sang répandu; le champ de bataille resta aux Bourguignons; mais la victoire ne fut à personne, & cette journée ne décida rien [2].

Après la bataille, l'impétueux Comte de Charollois s'avança vers Paris [3] qu'il vouloit forcer. Mais l'intriguant Louis XI conjura l'orage, en divisant les Princes ligués. Il força le

[1]. La brouillerie entre les deux Cours étoit survenue à l'occasion de l'emprisonnement de Rubempré, que le Roi avoit envoyé pour enlever le Chancelier de Bretagne, retiré auprès du Comte de Charollois. Louis se plaignit & témoigna soupçonner le Duc de vouloir s'allier avec ses ennemis. « Pour moi, répondit noblement Philippe, » je n'ai jamais donné de soupçon, & je n'en conçois pas » légèrement; *j'ai bien pu manquer de parole aux femmes, » mais jamais aux hommes.* « Lorsque le Comte de Charollois partit pour joindre les Confédérés, il prit congé de son père qui lui dit : « Souvenez-vous du sang dont » vous sortez; préférez toujours une mort glorieuse à » une fuite honteuse. Si vous êtes en danger, je marcherai » à la tête de cent mille hommes pour vous délivrer ».

[2] « Du côté du Roi, dit Comines, un Officier Général s'enfuit jusqu'à Lusignan sans repaître; & du côté » du Comte, un homme *délicat* s'enfuit à bride abattue » jusqu'au Quesnoi. *Ces deux n'avoient garde de se mordre » l'un l'autre* ».

[3] Plus Louis XI étoit dissimulé, plus il affectoit de franchise. Il vint trouver le Comte de Charollois dans son camp pour conférer avec lui. Paris le vit partir, & fut sans inquiétude. Les Bourguignons disoient en riant : voilà le Roi au pouvoir de notre Prince. Le Comte pour répondre à ces procédés, reconduisit presque seul le Roi jusques sous les murs de Paris. Toute l'armée Bourguignone trembla pour lui, & désespéra de le revoir. « Comparez, dit M. Gaillard, cette sécurité d'un côté, ces » allarmes de l'autre; & jugez de la réputation des deux » Princes ». Le Comte de Saint-Pol voulut engager Thibaut de Neufchâtel à soutenir le Prince; mais le Général répondit : parce que le fils est un imprudent, dois-je hazarder les troupes que son père m'a confiées ? Le Comte revint assez confus de son imprudence. Il craignoit les reproches du Maréchal, qui lui dit : « bon & loyal Chevalier, vous êtes le maître de vous perdre; mais rien » ne m'obligera d'exposer les troupes pour satisfaire vos » fantaisies. Quand vous serez mon Souverain, je n'examinerai rien, & je vous obéirai ». (*Phil. de Comines*).

Le Roi pressé accorda aux Confédérés ce qu'ils voulurent. « Par le traité de Conflans, *dit le même Comines*, » les Princes butinèrent le Monarque & le mirent au » pillage. Comme le peuple y fut oublié, on appella » la ligue des Princes, *la Ligue du mal public* ». Un seul trait, pris des chroniques de Saint-Denys, peint les mœurs des gens d'armes de ce siècle : « Durant la guerre » du bien public arrivèrent à Paris deux cens archers, » sous la conduite du Capitaine Mignon; derrière eux à » cheval étoient des femmes folles & pécheresses, & un » Moine noir leur Confesseur ». Les prisonniers étoient vendus publiquement; plusieurs Calabrois furent achetés six sols six deniers chacun, &c.

Prince Bourguignon de quitter la France, en lui suscitant des ennemis à Liège & à Dinant. Ces deux Villes payèrent chèrement leur déférence aux sollicitations du Roi; car leur armée fut taillée en pièces en 1466, leurs privilèges anéantis, & Dinant fut livrée au pillage pendant huit jours. Le commerce de cuivre avoit rendu cette Ville riche & insolente; ses habitans avoient pendu l'effigie du Comte de Charollois sur le faux bruit de sa mort à Montlhéry. Quelque-tems après, Louis XI ayant imposé un droit sur le sel de Salins, le Duc défendit à ses Sujets de le payer : il envoya en même-tems Chimay à Paris, pour se plaindre de plusieurs infractions au traité d'Arras. Le Roi dans un moment d'humeur, demanda si le Duc étoit d'un métal différent des autres Princes : « il le faut bien, répondit l'Envoyé, puisqu'il vous a » reçu & protégé, quand personne n'osoit le faire ». Louis frappé de l'audace de Chimay, & encore plus de la vérité de la réponse, se tut, & ôta la gabelle.

Philippe-le-Bon vivoit avec ses sujets comme un père avec ses enfans, il donnoit souvent des fêtes [1]. Persuadé qu'un État tire encore plus de lustre & de secours des lettres que des armes, il fonda une Université à Dôle pour les deux Bourgognes, accorda de grands privilèges à celle de Louvain établie par son oncle; & il fut le premier qui rappella les Muses & les Gens de lettres dans ses Provinces. En 1459, il convoqua les trois États du Comté de Bourgogne à Salins, pour la publication des Coutumes du pays : on lui doit aussi la rédaction de celle du Duché. Protecteur éclairé des Arts, il fit fleurir l'industrie & le commerce dans ses États. Ce fut, pour la Flandre sur-tout si fertile de son fonds, une source intarissable de richesses. A l'entrée du Duc à Gand, un simple Bourgeois fit couvrir sa maison de lames d'argent. Il employa les talents de Jean Vanheik Peintre de Bruges, qui trouva le secret de la peinture à huile, & fit exécuter les tableaux de sa composition à ses manufactures de tapisseries, les seules qu'il y eût alors en Europe : on en montre encore à Gand, à Bruxelles & à Tournay de très-bien conservées. Mais les richesses introduisirent le luxe, & la Nation vit disparoître cette simplicité de mœurs, le plus bel héritage de ses ancêtres. Ce Prince aimant le faste, les deux sexes se disputoient de somptuosité pour lui plaire [2].

Le peuple a aimé dans tous les âges les fêtes & les spectacles; c'est dans ces circonstances, qu'une Nation développe tout le goût & la magnificence dont elle est capable; mais alors

[1] Il fit voir la gaieté de son naturel, dit *Fabert*, par un trait qui a fait le sujet d'une Comédie, & qui prouve la façon dont il vivoit avec ses sujets. Se promenant à Bruges après souper, il trouve dans la place un homme du peuple, ivre & endormi; il le fait transporter dans son propre lit. Le bonhomme à son réveil est fort étonné de se voir dans un lit magnifique, environné d'Officiers prêts à servir *son Altesse*; envain il proteste qu'on se moque de lui. On l'habille, on le respecte, on le sert en silence : il paroît en public vêtu comme le Souverain, & reçoit les mêmes honneurs; il tient le premier rang au jeu, à la chasse, à la promenade; il soupe en public, & boit de si excellens vins, qu'il retombe dans l'état de la veille & s'endort. Revêtu de ses haillons il est reporté au même endroit d'où on l'avoit enlevé. Il raconte le lendemain à sa femme tout ce qui lui étoit arrivé, *très-persuadé que ce n'étoit qu'un songe.*

[2] Les simples Bourgeois & même les domestiques avoient des habits de velours. La coëffure des femmes étoit fort exhaussée. Leurs souliers se terminoient en pointe, & les talons en étoient si hauts, qu'à peine pouvoient-elles marcher. Elles portoient un voile de soie qui, rattaché à la ceinture, s'ouvroit en descendant & formoit une longue queue. Elles avoient quitté les larges ceintures qui distinguoient anciennement les conditions, & chacun se chargeant à l'envi de galons & de broderies, les rangs & les naissances furent confondus. Les hommes cherchoient à imiter, jusqu'à l'extérieur même de Philippe; ce Prince étant devenu chauve sur ses vieux jours, les jeunes gens se faisoient raser & portoient des perruques & de grands chapeaux pour lui complaire & lui ressembler.

les

les fêtes n'étoient encore que groſſières & bizarres : chaque Ville avoit ſes combats & ſes jeux, indépendamment des repréſentations des myſtères, & des ſpectacles à deux ou à quatre perſonnages ; d'où eſt venu, dit-on, l'expreſſion proverbiale, *faire le diable à quatre*, parce qu'on y voyoit ſouvent des figures hideuſes pouſſer des hurlements terribles, jetter des flammes par la bouche, ſecouer avec fureur des torches allumées, &c. On a déja parlé de la *fête eccléſiaſtique des fous*, qui avoit lieu dans les Egliſes, & des farces qui s'y repréſentoient. C'eſt vraiſemblablement ce qui avoit donné lieu à ces compagnies bizarres, comme la *Mère folle* ou l'*Infanterie Dijonoiſe*, &c. établies ſous différents noms dans toutes les Villes de la dépendance des Ducs de Bourgogne [1]. Philippe les autoriſa par des Patentes ; mais ces différentes inſtitutions durèrent peu, quoique moins barbares & plus douces que les joûtes & les combats ; elles étoient trop groſſières encore, pour ſoutenir l'aurore du beau jour qui alloit bientôt paroître en Europe. Philippe inſtitua auſſi les jeux de l'arc & de l'arbalête ; ſon Ordonnance & celle du Maréchal de Bourgogne pour faire leſdits jeux, furent publiées dans tous les Bailliages. Voilà l'origine du *jeu de l'Oiſeau* tiré à l'arc ou à l'arbalête, & depuis à l'arquebuſe.

L'Imprimerie, qu'on peut appeller l'*Art des Arts*, fut inventée vers la fin du règne de Philippe-le-Bon, par ſes ſujets & par eux perfectionnée. Ceux qui vinrent à Paris vendre les premiers livres imprimés, paſsèrent pour Magiciens. Cet Art par excellence, qui peut ſeul d'âge en âge tranſmettre tous les autres Arts à la poſtérité la plus reculée, qui eſt le dépoſitaire des penſées, des ſentimens de tous les hommes, & qui fixe invariablement l'eſprit de tous les ſiècles, reſſuſcita les lettres, en tirant de l'oubli & répandant de tous côtés les reſtes précieux de l'antiquité ; c'eſt par lui qu'ils reçurent une nouvelle vie ; ſes progrès à Harlem, à Strasbourg, à Mayence, en Bourgogne, en France, réparèrent avec rapidité les pertes des ſiècles précédents ; & les bons Auteurs multipliés par l'Imprimerie, trouvèrent bientôt une foule de Lecteurs en état de les entendre & de les lire avec fruit. Avant cette admirable invention, le Duc avoit raſſemblé à grands frais des manuſcrits précieux dans une tour de ſon logis à Dijon,

[1] Bruges avoit ſa fête du *Foreſtier* ; Valenciennes celle du *Prince de l'Etrille* ; Cambray celle du *Roi des Ribauds* ; Bouchain celle du *Prévôt des Etourdis* ; Arras celle de *l'Abbé de Lieſſe* ; Douay la *fête aux Anes*, &c. Dijon avoit de même la *Mère folle* ; Chalon le *Gaillardon* ; Avallon le *Pape-Guai* ; Langres la *Danſe aux Sabots* ; Dole le *Roi de la Pie*, &c. Des Compagnies ſous des noms encore plus ridicules, ſortoient des villes pour aller aſſiſter à ces fêtes. C'étoit le *Prévôt des Coquins* de Cambray ; les *Cornuyaux* de Douay ; le *Maire des Hideux* ; le Prince du *Plat d'Argent* qui ſe donnoit à celui qui réuſſiſſoit le mieux à faire le rôle d'*ivrogne*, ou qui décideroit des queſtions dignes du ſiècle où on les faiſoit. Mais rien n'étoit plus ſolemnel que la *Fête de l'Epinette* à Lille ; le Roi s'appelloit *Sire de joie*. Philippe-le-Bon ſe faiſoit un plaiſir d'honorer de ſa préſence les joûtes des Chevaliers qui rompoient des lances au nom du Prince & des Dames, contre le Roi de l'Epinette. Cette fête ſouvent indécente, & quelquefois dangéreuſe, fut ſupprimée en 1566. Au Roi de l'Epinette ſuccédèrent les *Princes des Fous*, les *Princes d'Amour* & les *Princes du Puis*. Parmi les ſociétés de Fous établies en Bourgogne, la *Mère folle* ou *Infanterie Dijonnoiſe*, approuvée par Philippe-le-Bon en 1454, étoit la plus fameuſe. Le but de cette ſociété étoit la joie & le plaiſir. Des perſonnes de qualité déguiſées en Vignerons ſe promenoient par la ville ſur des charriots à la ſuite du Char triomphal de la Mère folle, & chantoient des chanſons & des ſatyres, qui étoient comme la cenſure publique des mœurs de ce tems-là. C'eſt de ces charriots que vient le proverbe, *charretée d'injures*. On repréſentoit des farces à perſonnages ; la Mère folle tenoit ſes aſſemblées dans un jeu de paume. Elle avoit ſa cour comme un Souverain, ſa garde-Suiſſe, ſes Officiers de Juſtice, ſon Chancelier, ſon Fiſcal, &c. Elle avoit une eſpèce de Juriſdiction ſur les mœurs, & ſes Arrêts s'exécutoient ſans appel, &c. Le *régiment de la Calote* a ſuccédé à cette Société qui fut ſupprimée ſous Louis XIII. On peut voir ce que j'en ai dit dans les *ſupplémens de l'Encyclopédie*.

appellée *la Librairie;* comme au Louvre ſous Charles V. Les Lettres protégées par le Prince, trouvèrent des mains prêtes à les cultiver, & la Bourgogne vit fleurir pluſieurs ſavants [1].

Nous avons cru dévoir donner dans cet Abrégé plus d'étendue au règne de Philippe-le-Bon qu'à celui de ſes prédéceſſeurs, parce que c'eſt une époque importante pour les Bourguignons, qui ont toujours en vénération la mémoire de ce bon Prince. Les révoltes fréquentes des Flamands, le caractère impétueux & indocile du Comte de Charollois ſon fils, la mort prématurée d'Iſabelle de Bourbon ſa bru, remplirent d'amertume les dernières années de Philippe. Il mourut à Bruges d'une eſquinancie en 1467, à l'âge de 71 ans, avec les ſentimens d'un Héros Chrétien. Son corps expoſé deux jours, fut viſité par un monde infini. *Il y eut plus de larmes que de paroles*, dit Paradin, *car il ſembloit que chacun eût enterré ſon père.* Il fut d'abord dépoſé à Saint-Donat, enſuite tranſporté en 1473 aux Chartreux de Dijon. Son fils fut trop ingrat ou trop occupé de guerres, pour lui élever un mauſolée qu'il méritoit mieux que Jean-ſans-Peur. De ſon vivant même, il avoit amaſſé du marbre & dépoſé entre les mains du Prieur des Chartreux de Dijon, une groſſe ſomme d'argent, que l'impérieux Charles lui arracha; on prétend même qu'il donna un rude ſoufflet à ce Religieux, qui voulut lui faire des remontrances. On ſe contenta de placer le corps de Philippe-le Bon dans le caveau, près de ſon père & de ſon aïeul. Mais les vertus populaires de ce Prince, ſon équité, ſa bienfaiſance, lui ont élevé un Monument plus durable que le marbre, dans le cœur de ſes Sujets. Quoique mort depuis plus de 300 ans, ſon ſouvenir eſt toujours vivant chez les Bourguignons & les Flamands, qui ne prononcent ſon nom qu'avec attendriſſement.

Ce Prince, auquel l'Auteur des *Eſſais Hiſtoriques ſur Paris*, n'a pas rendu aſſez de juſtice, emporta en mourant les regrets de ſes peuples & l'admiration de l'Europe. Sa clémence [2], la douceur de ſes mœurs, ſon amour pour ſes Sujets, lui acquirent le ſurnom de *Bon*; il s'en

[1] Il ſuffit d'en citer quelques-uns. *Raoul Lefevre*, Chapelain de Philippe, Auteur des *Hiſtoires Troyennes* & d'autres ouvrages. *Olivier de la Marche*, né au Château de Joux, mais originaire de Chalon dont ſon père étoit Bailli, fut Hiſtorien, Poëte, &c. Ses *Mémoires* ſont utiles pour l'hiſtoire des deux derniers Ducs. L'Auteur des *Cent Nouvelles-Nouvelles*, dont on a parlé plus haut, a fourni un riche fonds d'avantures plaiſantes contées avec naïveté. *Pierre Michault* Secrétaire du Comte de Charollois, Poëte & Orateur, eſt Auteur du *Doctrinal de Cour* & de la *Danſe des Aveugles*; on peut voir ſur ce dernier ouvrage ce qu'en dit M. de Laborde, dans ſon *Eſſai ſur la Muſique ancienne & moderne. Pierre Bonféal*, Conſeiller du Parlement de Beaune, excellent Juriſconſulte. *Jean Germain*, natif de Cluni, Evêque de Nevers & Ambaſſadeur de Philippe au Concile de Baſle, Auteur d'*exhortations* au Comte de Charollois, pour le porter à imiter ſon père, & de pluſieurs autres ouvrages. *Quentin Ménard*, né à Flavigny, Précepteur de Philippe-le-Bon, mort Archevêque de Beſançon. *Nicolas de Toulon*, fils d'un Mûnier de Toulon-ſur-Arroux, mort Evêque d'Autun. *Louis de la Pallu de Varembon*, Cardinal. *Louis Aleman*, né en Bugey, Archevêque d'Arles, Cardinal & Préſident du Concile de Baſle. *Nicolas d'Apleine*, Chanoine de Prémery en Nivernois, mort en odeur de ſainteté. *Nicolas Rolin*, Chancelier de Bourgogne, ſi connu par ſon crédit, ſes richeſſes, ſes fondations, &c. & que Philippe-le-Bon appelloit ſon père. *Philippe Pot*, favori du Duc, & que ſon éloquence fit appeller la *bouche de Cicéron*, mot heureuſement conſervé dans ſon épitaphe à Cîteaux,

Æneas facie, Tullius eloquio.

Guillaume Bourrelier, Procureur du Duc, auquel l'Univerſité de Dôle dut ſon établiſſement. *Jean Regnier*, Bailli d'Auxerre, Poëte, Auteur de pluſieurs poéſies: il fit ſon teſtament en vers, où il déclare la manière dont il veut être enterré.

Encore vouldroye bien avoir
Des ménetriers trois ou quatre,
Qui de corner fiſſent devoir
Devant le corps, pour gens esbatre &c.

[2] Quelqu'un lui conſeilloit de brûler la ville de Montereau, où l'on avoit aſſaſſiné ſon père: ce *n'eſt pas*, répondit-il, *la ville qui eſt coupable.* Il pardonna trois ou quatre fois aux habitans des villes de Gand & de Bruges qui lui àvoient manqué de parole & d'obéiſſance, &c. Il ſe contentoit de répondre aux demandes indiſcrètes de ſon Chancelier déja riche de 400 mille livres de rente, ſomme prodigieuſe pour le tems, *c'eſt trop, Rolin.*

montra digne, en s'occupant uniquement de leur bonheur. « Il mit ses pays, *dit Saint Julien* » *de Balleure*, en si haute paix & heureuse tranquillité, qu'il n'y avoit si petite maison bour- » geoise en ses Villes, où on ne bût & mangeât en vaisselle d'argent ». La Noblesse Bourguignone le pleura sincèrement ; Michault de Chaugy fonda un anniversaire en la Sainte-Chapelle, pour l'ame de son Maître. Tant de belles qualités qui brilloient dans Philippe, ont fait dire à Erasme, que *ce Héros étoit comparable à ceux de l'antiquité.* Comme il étoit le plus riche & le plus puissant Prince de l'Europe, il laissa quatre cens mille écus d'or monnoyés, douze mille marcs d'argent en vaisselle, & pour plus de deux millions de meubles, que son héritier dissipa bientôt par ses folles entreprises. Philippe eut trois fils d'Isabelle de Portugal sa troisième femme [1], *Antoine* & *Josse*, morts en bas âge, & CHARLES, qui lui succéda.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE,

Quatrième & dernier Duc, depuis 1467 à 1477.

CHARLES, né à Dijon le 10 Novembre 1433, & baptisé en la Sainte-Chapelle, reçut de son père le même jour le titre de *Comte de Charollois.* Il eut pour Gouverneurs les Seigneurs d'Auxy & de Fromel, qui ne purent jamais lui faire apprendre le Latin, mais seulement l'Histoire & la Musique. Olivier de la Marche, Auteur contemporain & Capitaine de ses Gardes, parle ainsi de son éducation & des jeux de son enfance. « Il apprenoit à l'école molt » bien, & retenoit; il s'appliquoit à lire & à faire lire devant lui les joyeux Contes & faits de » Lancelot-du-Lac & de Gauvin; il jouoit aux échecs mieux qu'autre de son tems; tiroit de » l'arc & plus fort, que nul de ceux qui étoient nourris avec lui ; jouoit aux barres à la façon » de Picardie, & escouoit les autres par terre & loin de lui ; il fut nommé moult bon & » puissant archer, & moult rude & fort adroit joueur de barres, &c ».

Son génie inquiet & remuant, qui fut la cause des chagrins de Philippe-le-Bon, fut aussi la source des malheurs de sa vie. Son ambition, à laquelle il sacrifia tout, lui mit sans cesse

[1] On a déja remarqué qu'il avoit épousé en premières nôces Michelle de France, fille du Roi Charles VI ; en secondes nôces Bonne d'Artois ; & que c'est à l'occasion de son troisième mariage avec Isabelle de Portugal, qu'il prit la devise, *autre n'aurai*, & qu'il institua l'Ordre de la Toison d'Or. Isabelle eut la plus grande part à la paix d'Arras, & se distingua, comme son mari, par sa bonté & ses vertus : elle fut inhumée près de lui aux Chartreux de Dijon. Elle se rendoit à la Chartreuse les Jeudis des Quatre-Tems dans une cellule qu'on montre encore aujourd'hui. Elle paitrissoit elle-même des pains au lait, & faisoit des pâtés de poisson qu'elle distribuoit aux Religieux. Comme elle a voulu les faire jouir à perpétuité de cet avantage, elle a légué des fonds pour qu'à pareil jour on donna à chaque Religieux un pain au lait & un pâté qu'on nomme *pâté de la Duchesse ;* ce qui s'exécute fort régulièrement. C'est cette même Princesse qui a brodé en perles la Chasuble qu'on fait voir aux curieux.

Philippe eut aussi plusieurs concubines. On donne à ce Duc quatorze enfans naturels. La postérité de quelques-uns dure encore dans les Pays-Bas : *David* & *Philippe* tous deux successivement Evêques d'Utrecht, furent des Prélats zélés & savans ; Erasme fait un grand éloge du dernier. *Antoine* & *Baudouin*, deux autres fils naturels du Duc, furent envoyés par leur père au secours des Chrétiens d'Orient avec deux mille hommes de troupes, en aquittement du vœu que Philippe avoit fait de se croiser, & qu'il ne put exécuter. Baudouin fit une branche considérable en Flandres. Son petit-fils Jacques de Bourgogne, Seigneur de Salais en Hainault, devint un Protestant déclaré. Calvin lui adressa plusieurs lettres ; mais on prétend que la dureté de cet hérésiarque le dégoûta de ses sentimens, & qu'il rentra dans le sein de l'Eglise (Voyez le *Journal de Trévoux*, *Août* 1744, *pag.* 1506).

les Armes à la main; il ne les quitta que quand la mort la plus tragique les lui arracha, au milieu de sa course. Les Gantois toujours indociles éprouvèrent ses premiers coups en 1467. Il en porta de terribles aux Liégeois, dont la Ville capitale fut forcée de se rendre à discrétion; l'année suivante, cette Ville ayant rompu la trève à l'instigation de Louis XI, elle fut saccagée & abandonnée à la fureur du soldat, qui en fit un théâtre d'horreur & de carnage. Quatre mille Limbourgeois furent commandés pour embrâser les édifices & démolir ceux que la flamme ne pouvoit dévorer; & bientôt Liège ne fut qu'un triste monceau de ruines [1].

Cette expédition avoit été précédée de l'emprisonnement de Louis XI, qui fut dupe de sa fausse politique. Il s'étoit rendu à Péronne presque sans suite à la Cour du Duc pour traiter de la paix, tandis que sous main il soulevoit les Liégeois contre lui. Charles indigné de sa perfidie, le fit enfermer dans le Château, où il passa trois jours dans de mortelles frayeurs, en réfléchissant qu'il s'étoit livré à un ennemi violent, qui gagnoit tout en le perdant : son logement même redoubloit ses alarmes, il voyoit de ses fenêtres la tour où Herbert Comte de Vermandois, avoit laissé périr l'infortuné Charles-le-Simple en 929. Quinze mille écus distribués secretement aux gens du Conseil Ducal, & un traité honteux, tirèrent le Roi de cette extrêmité [2]; mais Charles voulut qu'il fût témoin de la punition terrible qu'il tira des Liégeois. Au retour du Roi, les Parisiens dont il n'étoit pas aimé, se mocquèrent de ses finesses qui l'*avoient fait tomber dans le trébuchet*; il crut s'en venger par l'Ordonnance ridicule, de faire mourir tous les perroquets & les autres *oiseaux babillards*, auxquels on avoit appris à répéter, *Péronne*, *Péronne*. La réception que Lille fit au vainqueur des Liégeois, fut fort différente, & assez singulière pour être décrite [3].

La guerre s'étant rallumée en 1472, Charles vint avec une armée de quatre-vingt mille hommes assiéger Beauvais, dont il fut forcé de lever le siège. Les femmes & les filles de Beauvais s'acquirent un honneur infini, par la belle défense qu'elles firent sous la conduite de *Jeanne Hachette*; ce fut en mémoire de cette belle défense, que Louis XI, par ses Lettres-Patentes, données à Amboise au mois de Juin 1473, ordonna qu'elles précéderoient les hommes à la procession solemnelle de la Patronne de la Ville; & qu'il maria Jeanne Lainé,

[1] Le sac de cette grande ville arriva le 30 Octobre 1468, dans un tems si froid, que le vin gelé dans les tonneaux, étoit coupé à coups de haches & fondu au feu. « Nos Bourguignons furent les premiers *entrans* & » *eurent les premiers orions* », dit *Antoine de Loisey*, dans une lettre écrite à Dijon, & *Monseigneur en est très-content*. Aussi créa-t-il à cette occasion deux cens Chevaliers, dont la plupart étoient Bourguignons, entr'autres Guillaume de Villers la Faye, le Sire de la Guiche, Gérard de Saulx, J. de Fontette, &c.

[2] Philippe de Comines servit utilement Louis XI en cette occasion, ainsi que Charles de Vésin Dijonnois, qui avoit un grand crédit auprès de son maître. On vit depuis ce traité, & même depuis la bataille de Montlhéry ces deux fiers rivaux qui se portoient une haine implacable, sans cesse les armes à la main l'un contre l'autre, faisant & rompant des traités, ne se justifiant jamais qu'en récriminant, se jurant de ne *s'empoisonner* ni se *tuer*; étrange formule de réconciliation passagère, qui fait également connoître le caractère de ces Princes & les mœurs du tems.

[3] Un seul trait en donnera une idée. Les bons Flamands voulant représenter le *Jugement de Pâris*, choisirent trois femmes conformes à leur grottesque idée, pour faire le rôle des trois Déesses. *Vénus* étoit grande avec *beaucoup d'embonpoint*, espèce d'agrément qui constitue la beauté selon le goût du pays; *Junon* de haute taille, mais maigre & décharnée; *Pallas* étoit une naine bossue, ayant le cou grêle & les jambes déliées. Ce choix avoit été fait exprès sans doute, afin qu'on distinguât plus aisément Vénus. Ces trois Beautés vêtues *fort peu modestement*, disputoient la pomme d'or devant le Berger *Pâris*; l'une faisant valoir les honneurs & les richesses; l'autre les avantages de la science & de la sagesse, mais en les montrant sous un aspect hideux, &c.

dite

dite Fourquet, en l'exemtant de tailles & impôts, pour avoir arraché dans un assaut l'étendart des Bourguignons. Cet affront humiliant du Duc Charles fut encore plus vivement senti, par le mot piquant de son Fou, nommé *le Glorieux*. Voyant son Maître montrer avec complaisance son Arsenal à un Ambassadeur, & se vanter qu'il avoit là les clefs de toutes les villes du Royaume, il se mit à fouiller de côté & d'autre. Le Prince étonné lui demande ce qu'il vouloit, *je cherche*, reprit-il, *les clefs de Beauvais.*

L'année suivante, le Duc méditant de plus vastes projets, se rendit en Bourgogne. On lui fit dans toutes les Villes une réception magnifique; celle de la Capitale mérite d'être remarquée [1]. Quelques jours après son arrivée, Charles se disposa à entrer en Lorraine, afin de s'assurer par cette conquête, une communication libre entre tous ses États. Il prit en peu de tems Nancy, & enleva toute la Province à son légitime Souverain en 1475. Il crut alors que rien ne pouvoit lui résister. Depuis long-tems animé contre les Suisses alliés de Louis XI son ennemi, il résolut de les asservir; en vain s'efforcèrent-ils de le fléchir, en lui représentant que les mors seuls de ses chevaux, valoient mieux que tout leur pays. Sourd aux prières & aux raisons, il franchit les Monts Jura auprès de Jougne, se rendit à Lausanne, & vint mettre le siège devant Grantson, terme fatal de ses prospérités, & où se brisa son orgueil. Vingt mille Suisses défirent son armée dans un défilé, le 3 Mars 1475, & pillèrent son camp, dont les richesses furent estimées plus de trois millions d'écus [2]. Voyant son armée en déroute,

[1] Les entrées des Princes & les fêtes qui en font l'ornement, étant propres à donner une idée assez juste du luxe des arts & du goût de chaque siècle, on ne doit pas les omettre dans une histoire. Les trois Ordres de la Province & tous les Corps furent au-devant du Duc Charles jusqu'au Château de Perrigny pour le haranguer. En entrant à Dijon il trouva la ville tapissée, les rues jonchées de fleurs, & en plusieurs endroits des représentations & des mystères. On remarqua dans la rue Saint-Jean, devant l'hôtel d'*Orange* (aujourd'hui de Fontette), un Gédéon revêtu de sa cotte-d'armes semée de Toisons d'Or, & entouré de trompettes; un Ange suspendu regardoit Gédéon en lui adressant ces mots : *Dominus tecùm virorum fortissime:* chacun de ses Gardes tenoit un écriteau où on lisoit : *Gladius Domini & Gedeonis.* Devant l'hôtel des *Mireusts*, (hôtel de l'Abbaye du Miroir aux Chartreux), étoit un grand lion ayant le collier de l'Ordre avec les armes du Duc, & de sa patte droite tenant une épée que lui donnoit Jérémie. Dans la rue des Champs à l'hôtel *Champlite*, on voyoit sur un échafaud Josué à la tête de son armée, mettant les ennemis en déroute. Devant l'hôtel *Macheco* étoit Salomon avec une Cour brillante, & la Reine de Saba ayant un rouleau sur lequel étoit écrit : *Benedictus sit Deus, qui posuit te super thronum patris tui.* Cette marche pompeuse se rendit à l'Eglise de S. Bénigne, dont les Religieux portant leurs Reliquaires furent au-devant du Duc & le conduisirent à l'autel, où il jura de conserver les privilèges de la Ville & de la Province, & reçut des mains de l'Abbé, *l'Anneau Ducal.* C'étoit un gros rubis que Philippe-le-Hardi avoit acheté 15000 lives d'Antoine Gentil, Marchand Génois en 1397, & déposé à S. Bénigne pour servir à cette auguste cérémonie; c'étoit comme le symbole du Contrat passé entre le Prince & les Sujets.

[2] Ils trouvèrent son sceau d'or pesant une livre; ses tablettes où étoit le portrait de son père; l'épée Ducale enrichie de deux gros diamans & de quinze grosses perles; le Chapelet de Philippe-le-Bon en or avec les figures des douze Apôtres; & plusieurs riches Reliquaires, habits & joyaux précieux. Telle étoit alors la simplicité de cette nation, que sa vaisselle d'argent fut vendue comme vaisselle d'étain; & que son diamant, aujourd'hui le plus bel ornement de la Couronne, estimé plus de 180000 livres, fut donné pour un florin, & revendu pour un écu par un Curé.

Ce *diamant* d'une figure oblongue, taillé en facettes, forme une *double rose*. Il passa entre les mains d'Antoine Roi de Portugal, de qui M. de Sancy le tenoit. Voici une anecdote singulière au sujet de ce diamant. Le Baron de Sancy l'avoit confié à un Domestique, afin de le mettre en gage chez les Suisses, pour une somme d'argent dont Henri III avoit un besoin pressant. Sancy lui recommanda sur-tout de prendre garde aux voleurs. « Ils m'arracheroient » la vie, dit ce fidèle serviteur, qu'ils ne m'ôteroient » point ce diamant ». Ce qu'avoit craint Sancy arriva. Le Domestique dans son voyage apperçoit une troupe de brigands qui l'attendoient au passage; aussi-tôt il avale le diamant & continue sa route. C'étoit dans la forêt de Dôle. Il est arrêté, fouillé & égorgé. Sancy ne voyant pas revenir son valet, se doute de la vérité du fait; il ordonne les plus exactes perquisitions, découvre le lieu de sa sépulture, le fait exhumer, ensuite ouvrir en sa

Charles s'enfuit avec précipitation jusqu'à Nozeroi, Château fort en Comté, où la Ducheſſe de Savoie vint le conſoler. Son Fou, qui ne l'avoit point abandonné, crioit en courant après lui, *Monſeigneur, nous voilà bien Annibalés ;* alluſion à la paſſion inſenſée qu'avoit le Duc de ſe comparer à Annibal.

Ce furieux échec de Grantſon fit perdre à Charles ſes amis, augmenta ſes ennemis, & mit le comble à ſes malheurs. Il voulut les réparer, & ne fit que les accroître; il leva une armée de cinquante mille hommes pour prendre ſa revanche, & vint camper devant Morat, petite ville du canton de Berne, le 22 Juin 1476. Les Suiſſes fiers de leurs premiers ſuccès, animés par l'argent de Louis XI, & la préſence de Réné II, Duc de Lorraine dépouillé par le Bourguignon, attaquent le Duc Charles, le forcent de toutes parts, & lui tuent plus de vingt mille ſoldats [1] : lui-même effrayé d'une telle déroute, ſe retire précipitamment à Gex, de-là à Saint-Claude, & va cacher ſa honte & ſon déſeſpoir dans le château de la Rivière, au Bailliage de Pontarlier. Accablé de ce revers, il laiſſa croître ſa barbe & ſes ongles, ne changea pas d'habits. Ses domeſtiques ne l'approchoient qu'en tremblant; ſon cœur s'étoit reſſerré, & ne laiſſoit qu'un étroit paſſage au ſang; on lui appliquoit ſur le côté gauche les ventouſes, & on lui faiſoit uſer de liqueurs ſpiritueuſes. Il auroit eu beſoin en ce moment de déſeſpoir d'un ami courageux & éclairé; mais ce malheureux Prince en manqua, il n'avoit voulu qu'être craint.

La victoire de Morat ouvrit les portes de Nancy à ſon Souverain, lui rendit la Lorraine, fit connoître les Suiſſes, & jetta le Duc de Bourgogne dans une noire mélancolie, qui ſouvent dégénéroit en fureur. Il voulut pour la diſſiper, tenter de recouvrir Nancy. Campo-Baſſo qui avoit ſa confiance, l'y accompagna; mais la veille de la bataille, le perfide Italien paſſa du côté des Lorrains avec ſes troupes, & laiſſa les Bourguignons réduits à quatre mille hommes. Ayant cependant attendu l'ennemi malgré leur petit nombre, ils furent enfoncés & obligés de fuir. Charles, malgré ſon intrépidité, entraîné par les fuyards, tomba de cheval dans un foſſé, & fut tué par Claude de Beaumont Gentilhomme Lorrain, qui ne le connoiſſoit pas. Cette bataille déciſive ſe donna le 5 Janvier 1477 [2]. Le Duc ne fut reconnu que deux jours après, à la grandeur de ſes ongles & à une cicatrice. Il fut porté à Nancy, où on lui fit des obſéques dignes d'un grand Prince [3]. Le Duc de Lorraine fit peu de priſonniers; ſon imprudent rival avoit perdu ſes richeſſes à Grantſon, & ſes troupes à Morat.

préſence & retrouve ſon bijou. Il pleura ſincèrement un domeſtique ſi fidèle, & admira une générosité qui devoit toujours lui coûter la vie, à cauſe de la groſſeur du diamant qui pèſe cinquante-cinq karats (*Mercure de France, Février* 1771).

[1] Les Suiſſes ont bâti ſur le champ de bataille une Chapelle où l'on voit encore les oſſemens des Bourguignons, avec cette inſcription d'une ſimplicité ſublime : *Exercitus Caroli Ducis, hoc ſui monumentum reliquit, anno* 1476.

[2] On devroit dire 1476, parce que l'année commençoit alors à Pâques. Mais c'eſt pour ſe conformer au ſtyle ordinaire, qu'on a adopté la date du 5 Janvier 1477.

[3] Son corps reſta ſix jours expoſé aux avides regards du peuple, dans une ſalle tendue de velours noir & éclairée par un luminaire ſomptueux. Réné, à la mode des anciens Preux qui avoient remporté quelque victoire ſignalée, portant une barbe d'or qui lui deſcendoit juſqu'à la ceinture, vêtu de deuil, vint lui faire une viſite de cérémonie. En s'approchant du lit de parade, il ne peut retenir ſes larmes; il prit la main du mort en lui adreſſant ces paroles : *Beau Couſin, vos ames ayt Dieu ; vous nous avez fait moult maux & douleurs.* Enfin le corps de Charles fut dépoſé dans l'Egliſe de S. Georges de Nancy, où il fut inhumé avec pompe. Il y reſta juſqu'en 1550, que l'Empereur Charles-Quint ſon arrière petit-fils, le fit

Ainſi finit CHARLES, *dernier Duc de Bourgogne*, dans la quarante-quatrième année de ſon âge, & la dixième de ſon règne. Ce Prince n'eut d'autres vertus, dit M. Duclos (*Hiſt. de Louis XI*,) que celles d'un ſoldat; il fut ambitieux & téméraire, ſans conduite, ſans conſeil, ennemi de la paix, toujours altéré de ſang; il ruina ſa Maiſon par ſes folles entrepriſes, fit le malheur de ſes Sujets & mérita le ſien [1]. Sa conduite envers Louis XI, les Liégeois, les Lorrains & les Suiſſes, lui fit donner à juſte titre les ſurnoms de *Belliqueux*, de *Terrible*, de *Hardi*, de *Téméraire.* Ce Prince eut trois femmes, la première fut Catherine de France, fille de Charles VII & ſœur de Louis XI, morte à Bruxelles à l'âge de 18 ans. La ſeconde, Iſabelle de Bourbon, dont il eut Marie ſa fille unique, qui porta ſa riche ſucceſſion dans la Maiſon d'Autriche en épouſant Maximilien, & qui fut la ſource de tant de guerres, dont le germe n'a été détruit que par le mariage de Louis XVI avec la fille des Céſars. La troiſième, Marguerite d'Yorck, ſœur d'Edouard IV Roi d'Angleterre, morte ſans poſtérité en 1503, inhumée aux Cordeliers de Malines.

Quelques-uns donnent pour deviſe à Charles, la Croix de Saint-André, compoſée de deux bâtons noueux, avec un fuſil & un caillou qui jette des flammes; & cette légende, *ante ferit quàm flamma micat;* c'eſt-à-dire, il frappe avant que la flamme brille. Sur une médaille frappée de ſon tems, on trouve auſſi cette deviſe; *je l'ay emprins, bien en aveigne;* c'étoit un mouton entre deux pierres à feu. Selon d'autres, il avoit encore pour deviſe une branche de houx, avec ces mots, *qui sy frotte, sy pique;* au lieu deſquels, dit le nouvel Hiſtorien des Provinces-Unies, il eût pu mettre par une application plus directe à ſon caractère & à ſa perſonne, les deux mots de Virgile, *horridior Ruſco.* Saint Julien de Baleure, rapporte p. 67, que le dire commun entre les Bourguignons fut vérifié en ce Prince; *bien acquerra, mal acquerra, quand fol y fiert tout eſt perdu.* En effet, quoiqu'il eût quelques vertus, il manqua toujours de ce

tranſporter à Bruges au Chœur de N. D. où il lui éleva un beau Mauſolée auprès de celui de Marie de Bourgogne ſa fille. Louis XV entrant victorieux à Bruges en 1745, dit en voyant ces deux monumens : *voilà le berceau de toutes nos guerres.*

[1] Il eut cependant de la généroſité & de la grandeur dans l'ame. Ses vices tenoient à ſon tempérament impétueux & au défaut de ſon éducation; mais ſes vertus étoient à lui. Il étoit pieux, & faiſoit de grandes aumônes. On lui doit la gloire, *dit Fabert*, d'avoir été le premier qui ait défendu les duels, & de n'avoir jamais violé les loix de la continence. Il étoit Grand Juſticier, & donnoit audience deux fois la ſemaine, aux pauvres comme aux riches indiſtinctement. Voici un trait digne d'être rapporté, & propre à prouver qu'il fut rendre une juſtice ſévère contre les coupables.

Claude Rhinſault Allemand, qu'il avoit fait Gouverneur de Midlebourg, étant devenu éperdument amoureux de la belle Saphire, femme d'un riche Négociant, & ne pouvant la ſéduire, fit empriſonner & condamner ſon mari comme traître à la patrie. Saphire auſſi-tôt vient ſe jetter aux genoux du Juge & implorer ſa clémence. Celui-ci la relève, la ſollicite à ſon tour, la force de ſatisfaire à ſa paſſion, & dit en la quittant : « Ne ſoyez pas fâchée » ſi j'ai pris les précautions néceſſaires pour rendre notre » commerce durable ». Ces mots la font trembler pour la vie de ſon mari; elle court à la priſon & voit ſa tête ſéparée du corps. Outrée de douleur, & plus terrible qu'une lionne à qui on enlève ſes petits (dit *Juſte-Lipſe*, dont on emprunte ce récit), elle ſe rend à Gand & raconte au Duc de Bourgogne ſes infortunes : « Vous ne » pouvez y remédier, ajouta-t elle, mais vous pouvez » me vanger ». Le coupable mandé à la Cour avoue ſon crime, & s'offre d'épouſer Saphire, qui donne avec peine ſon conſentement : le même jour, le nouvel époux fait par ordre du Prince, une donation de tous ſes biens à ſa femme. Charles alors dit à la Dame : « il ne me reſte » plus qu'à vous mettre en poſſeſſion des biens de votre » mari », & auſſi-tôt il commande de le conduire en priſon où il eſt décapité. Saphire témoin de ce nouveau déſaſtre, languit & meurt quelques jours après, laiſſant une ample ſucceſſion à ſes enfans.

Ce ſujet véritablement tragique & théatral, offre une belle carrière au génie. J'avois engagé M. de Voltaire à le traiter, & il l'avoit promis dans ſes lettres : peut-être en aura-t-on trouvé le cannevas dans ſes papiers.

qui fait le bonheur; la modération & la ſageſſe. Ses Sujets furent fatigués ſous ſon règne, mais il trouva ſouvent de la réſiſtance à ſes volontés [1]. Sa mort entraîna une ſuite de calamités dont les deux Bourgognes ſe reſſentirent long-tems, & qui feront l'objet de la dernière Époque.

La Maiſon de Bourgogne étoit la plus puiſſante de l'Europe; il y avoit peu de Souverains qui l'égalaſſent en pouvoir, & tous lui étoit inférieurs en magnificence. On voit par *les états de cette Maiſon*, imprimés en 1729 *in*-4°, qu'elle avoit une Cour digne des plus grands Rois. Le nombre des Officiers en étoit prodigieux, & toutes leurs fonctions étoient marquées & diſtinguées par une étiquette régulière : elle fut portée dans la Maiſon d'Autriche, par Marie héritière du dernier Duc, & paſſa enſuite à la Cour d'Eſpagne. Mais les Princes qui l'adoptèrent, n'ayant pas la magnificence de nos Ducs, ne conſervèrent que la ſévérité de l'étiquette. Les Ducs de la ſeconde race avoient quatre Hôtels à Paris; 1°. celui de *Bourgogne*, au Mont Saint-Hilaire, dans la rue de Rheims; 2°. celui d'*Artois*, où logeoit Jean-Sans-Peur, qui fut donné aux confrères de la Paſſion, & dont la Comédie Italienne occupe une partie; 3°. l'hôtel de *Flandres* démoli en 1543, dont l'emplacement étoit ſi vaſte, que les hôtels d'Arménonville, de Bullion, de Chamillard, &c. n'en occupent qu'une partie; 4°. l'hôtel de *Neſle*, où eſt maintenant le collège Mazarin, fut cédé par Louis XI au Duc Charles, ſon beaufrère. L'hôtel des Comtes d'*Armagnac*, près l'Egliſe des Bons-Enfans, fut auſſi cédé par Charles VI, à ſon gendre Philippe-le-Bon. On voit les portraits au naturel des quatre derniers Ducs à l'Hôtel-de-Ville de Dijon, aux Chartreux, à Cîteaux, à l'hôpital de Beaune, à la Sacriſtie de la Cathédrale d'Autun, & dans quelques cabinets de Curieux [2].

[1] La Bourgogne étant Pays-d'Etat dès la première race des Ducs, ces Princes avoient ſu reſpecter les droits de la nature, rendre juſtice aux Citoyens utiles, & les compter pour des hommes. Le peuple trop long-tems dans la ſervitude, étoit admis dans les délibérations avec le Clergé & la Nobleſſe. De ce concours des trois différens Corps de l'Etat, il réſultoit un grand bien pour la nation; elle ne connoiſſoit ni aydes, ni tailles, ni gabelles; une ſomme d'argent en forme de *don gratuit*, étoit tout ce qu'elle payoit à ſes Souverains qui avoient leurs domaines particuliers pour l'entretien de leur maiſon. Mézeray remarque que la Maiſon de Bourgogne épargnoit ſi fort ſes peuples, qu'elle n'entretenoit point de troupes réglées ni de garniſon dans les places; elle croyoit que des ſujets bien traités ſe gardoient aſſez d'eux-mêmes. Voilà une des cauſes du tendre attachement des Bourguignons à leurs Ducs.

Mais *le Duc Charles*, (dit Saint-Julien de Baleure *p.* 68) *qui ne meſuroit toutes choſes qu'à l'aune de ſes volontés*, fit propoſer aux Etats tant de nouveaux impôts, que toutes les Chambres en étoient étonnées ; les Sires de Charni, de Mirebeau, & autres vrais Bourguignons, répondirent au nom des Etats aux Commiſſaires du Duc; « Dites à Monſeigneur que nous lui ſommes » très-humbles & obéiſſans Sujets; mais quant à ce que » vous nous avez propoſé de ſa part, il ne ſe fit jamais, » il ne ſe peut faire; & il ne ſe fera pas ». *Petits Compagnons*, ajoute l'Hiſtorien, *n'euſſent pas oſé tenir ce langage.* Ils répondirent de même, quand ce Duc demanda encore de l'argent pour faire la guerre aux Suiſſes. « Cette » guerre n'eſt pas néceſſaire, il n'eſt beſoin que les Etats » y contribuent, ni que le peuple ſoit moleſté pour une » querelle ſi mal fondée, ſans eſpérance de réuſſir à » bonne fin (*ibid. p.* 145).

On voit par ces exemples combien il ſeroit intéreſſant pour la nation que, dans une *deſcription générale & particulière de la France*, l'hiſtoire de chaque Province expoſât fidélement ſes privilèges, ſes droits, ſes uſages, &c. On jugeroit par-là combien l'abus du pouvoir s'écarteroit des anciennes régles.

[2] Ces quatre Souverains ont joué un rôle ſi important dans l'Hiſtoire de la Monarchie, ils étoient ſi puiſſans, leur vie dont je ne donne ici qu'un court abrégé, eſt remplie de tant de faits curieux, d'anecdotes ſi piquantes, qu'on a cru faire plaiſir aux Souſcripteurs & au Public, de faire graver leurs portraits d'après les meilleures copies qu'on nous en ait données.

CINQUIÉME ET DERNIÉRE ÉPOQUE.

LA BOURGOGNE sous les Gouverneurs, depuis sa réunion à la Couronne en 1477, jusqu'en 1672.

APRÈS la mort de CHARLES-LE-TERRIBLE, dernier Duc de la *branche des Valois*, qui avoit duré près de 120 ans sous quatre Princes [1]; le Comte de Romond, son plus fidele ami & le compagnon de ses infortunes, s'attacha au service de MARIE DE BOURGOGNE sa fille, née à Bruxelles le 13 Février 1457, & lui fut d'un grand secours. Cette Princesse unique héritière de tant d'États se vit, par la mort de son père, par la perte récente de trois batailles & l'épuisement de dix années de guerres continuelles, exposée à succomber sous la puissance de LOUIS XI, ennemi irréconciliable de sa Maison. Ce Prince si attentif à ses intérêts, & auquel on doit en France le premier établissement des Postes, fut bientôt informé de la fin malheureuse du Duc Charles. Il pouvoit acquérir sans peine ses vastes possessions, & les unir à son Royaume par le mariage du Dauphin son fils, avec la Princesse Marie : mais l'ambition, le desir de la vengeance, & une ancienne jalousie contre la Maison de Bourgogne, l'égarèrent dans sa politique, en lui faisant concevoir le projet injuste de dépouiller l'héritière légitime, malgré la trève faite avec son père.

Louis XI étoit instruit que le Duc défunt avoit mécontenté Jean-de-Chalon Prince d'Orange, l'un des plus puissants Seigneurs de Bourgogne; il lui offrit la propriété de plusieurs terres & le gouvernement des deux Bourgognes, s'il vouloit y faire recevoir les troupes qu'il disoit *n'y envoyer, que pour obliger la Princesse Marie à épouser le Dauphin.* Les États de Bourgogne s'étoient convoqués *d'eux-mêmes* [2] à la première nouvelle de la mort du Duc Charles. Le Prince d'Orange détermina les Seigneurs assemblés à Dijon, à mettre le Duché entre les mains du Roi, en attendant la conclusion du mariage du Dauphin avec la Princesse Marie. Mais le Roi ne se fiant pas entièrement à un Sujet qui avoit déjà trahi son Prince légitime, fit suivre de près

[1] J'ignore par quels motifs l'Auteur de l'*Histoire abrégée du Duché de Bourgogne à l'usage du Collège de Dijon*, a cru devoir, en remaniant mon travail, supprimer cette dernière époque; c'étoit l'une des plus intéressantes pour la jeunesse, parce qu'en se rapprochant de nos jours elle lie l'ancienne histoire avec la moderne. Il en a pareillement retranché une infinité de traits curieux que j'ai rétablis dans les notes qui accompagnent cet abrégé. Aucun Auteur n'avoit donné d'histoire suivie de ce qui s'est passé en Bourgogne depuis la réunion; les faits étoient épars, & il en a coûté bien des peines pour les rassembler par ordre chronologique & en former une narration abrégée. Ainsi l'histoire de Bourgogne qu'on publie aujourd'hui à la tête du *Département du Rhône*, quoique resserrée dans le court espace d'environ 150 pages, est la plus complette de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent; puisqu'elle commence aux premiers tems de la population des Gaules, & qu'elle continue jusqu'à nos jours, sans qu'on y ait omis aucuns faits essentiels dans cette longue suite de siècles. Nous espérons traiter de même l'Histoire des autres Provinces, avec le concours des Savans qui voudront bien nous aider.

[2] Comme ils étoient en possession de le faire, dans toutes les occasions qui intéressoient le pays. (Voyez le *Nobiliaire de Bourgogne, grand* in-f° *imprimé par ordre & aux frais des Etats à Dijon en* 17..

ſon armée, commandée par George de la Trémoille Seigneur de Craon, qu'il nomma Lieutenant de Roi en Bourgogne; ce qui hâta la délibération des États. Les Commiſſaires du Roi qui ſe trouvèrent à cette fameuſe aſſemblée, négocièrent habilement la réunion, *ſous l'eſpérance de faire épouſer la Princeſſe au Dauphin* [1]. Après cette heureuſe négociation qui réunit pour toujours le Duché de Bourgogne à la France, & qui lui procuré aujourd'hui la prérogative de donner ſon nom au fils aîné du Dauphin; le Prince d'Orange fut à Dôle, où les États de Franche-Comté, & ceux du reſſort Saint-Laurent pour les terres d'outre-Sône, s'étoient ajournés. Son éloquence fut ſi perſuaſive, qu'il engagea auſſi les trois États à recevoir garniſon à Dôle, à Gray & à Salins. Philippe de Crévecœur, Gouverneur des places du Duc en Picardie & en Artois, y introduiſit également les François; & le Roi envoya le célèbre Comines en Flandres, pour y ſouffler le feu de la ſédition.

La Princeſſe Marie âgée de 19 ans, croyant comme ſes Sujets, que le Roi ne s'emparoit de ſes Villes que pour l'obliger à épouſer le Dauphin, députa ſon Chancelier Hugonet Vicomte d'Ypres né en Charollois, & le Seigneur d'Imbercourt, pour conclure ſon mariage ſi le Roi le ſouhaitoit. Louis XI les reçut à Péronne, & s'occupa bien plus à les gagner, qu'à négocier de bonne foi. Il les renvoya à la Princeſſe, pour lui demander qu'avant de terminer, elle lui confiât la *Régence de tous ſes États* [2]. Les Gantois qui tenoient la Princeſſe de Bourgogne comme priſonnière, & qui lui avoient formé un Conſeil, l'engagèrent à envoyer au Roi d'autres Ambaſſadeurs qu'ils choiſirent. Louis XI, plus délié que ces bons Bourgeois, leur inſinua que la Princeſſe ſe méfioit d'eux, & qu'elle n'avoit de confiance qu'aux anciens Conſeillers de ſon père; il leur remit en même-tems la lettre dont elle avoit chargé le Chancelier Hugonet & le Seigneur d'Imbercourt. Les Gantois indignés du rapport de leurs Ambaſſadeurs, firent appliquer à une queſtion affreuſe le Chancelier & d'Imbercourt, & les firent exécuter à mort, ſans que les larmes de la Princeſſe qui ſe préſenta au lieu du ſupplice en habits de deuil, la tête nue & les cheveux épars, puſſent ſeulement obtenir de ce peuple farouche, la ſurſéance de l'exécution.

[1] En effet les Lettres-Patentes du Roi du 9 Janvier 1476 (1477), adreſſées aux trois Etats, chargeoient les Commiſſaires de leur demander qu'ils *miſſent en la main du Roi la Bourgogne vacante par la mort du dernier Duc*, POUR GARDER LE DROIT A MADEMOISELLE SA FILLE. Cette propoſition ayant été accordée, les Commiſſaires du Roi promirent par une Chartre du 29 du même mois de Janvier, de *maintenir tous les Sujets d'icelui Duché, à toujours, en toutes leurs droitures, franchiſes, libertés, prérogatives & privilèges, ſans qu'aucune nouvelleté y fût faite, &c.* Ce qui fut confirmé par Lettres-Patentes du mois de Mars ſuivant, adreſſées au *Parlement de Dijon*, qui avoit été établi le même mois de Mars 1476 (1477), au lieu des *Grands Jours*, & à la demande des Etats, afin que les Sujets ne ſoient point obligés de ſortir du pays pour obtenir juſtice. Ainſi ſe fit la réunion du Duché, autant par l'habileté de Louis XI & de ſes Miniſtres, que par le *conſentement libre & volontaire des Etats*, auxquels on avoit promis le mariage du Dauphin avec leur Souveraine; & non à cauſe de la prétendue *félonie* qui ne fut jamais agitée ni jugée; ni à titre de *reverſion* à la Couronne, *faute d'hoirs mâles*, puiſqu'il exiſtoit encore un deſcendant en droite ligne de Philippe-le-Hardi, dans la perſonne de *Jean Comte de Nevers.* D'ailleurs la donation du Roi Jean à ſon fils Philippe-le-Hardi, n'excluoit pas les filles, puiſque le titre porte: *Hærede non ſuccedente.*

[2] Comines nous apprend que le Roi, loin de penſer férieuſement au mariage du Dauphin, ne voulut pas même que le Comte d'Angoulême père de François I, aſpirât à cette alliance, tant il étoit l'ennemi juré de tous les Grands. L'un ou l'autre de ces mariages qui eût infailliblement réuſſi par le grand deſir que la Princeſſe avoit de demeurer alliée à la Maiſon de France, auroit empêché l'aggrandiſſement prodigieux de celle d'Autriche, qui donna tant d'occupation aux ſucceſſeurs de Louis XI; étrange effet de la haine & de la jalouſie !

Le Roi ayant pris Cambray, le Queſnoy, Bouchain, s'avançoit ſans vouloir s'expliquer ſur le mariage. Alors les Flamands qui ſe virent jouer, ſe réunirent afin de donner à la Princeſſe un mari aſſez puiſſant pour défendre ſes États. L'Empereur Frédéric l'ayant fait demander pour ſon fils l'*Archiduc Maximilien*, le mariage ſe fit par procuration, & l'Archiduc arriva à Gand le 18 Août 1477. C'eſt ainſi que Louis XI fut la dupe de ſa fauſſe politique, en forçant l'héritière de Bourgogne à donner la main preſque malgré elle, à un rival capable de lui réſiſter avec ſuccès. Les Comtois ſongèrent alors à ſecouer le joug que Louis XI leur avoit impoſé par ſurpriſe, & qu'il appeſantiſſoit par ſes garniſons. Celle de Dôle Capitale du pays [1], fut chaſſée par les Bourgeois au mois de Février 1478; les autres Villes ſuivirent cet exemple, & il ne reſta au Roi que la ſeule ville de Gray.

Le peu de ſincérité de Louis XI faillit encore à lui faire perdre le Duché; il eut la maladreſſe de jouer le Prince d'Orange & de donner au *Sire de Craon* [2] le gouvernement du Duché qu'il lui avoit promis. Le Prince outré de ce manque de foi, offrit ſes ſervices à l'Archiducheſſe. Il en reçut un brevet de Lieutenant-Général-Gouverneur des deux Bourgognes, & il fit ſoulever Beaune, Semur, Verdun & quelques autres Villes. Celle de Chalon, qui malgré le conſentement de ſes Députés aux États étoit reſtée fidelle à Marie, fut ſaccagée & ruinée par les troupes du Seigneur de Craon. Le Prince d'Orange ſe retira à Gy en Comté, où il joignit Claude de Vaudrey, *Preux Chevalier*, dit Saint Julien-de-Baleure, *dont les proueſſes ſeront en éternel ſouvenir* chez les Bourguignons. Hugues de Chatel-Guyon oncle du Prince, Guillaume de Vergy, Louis de Vienne, Claude de Toulongeon, les La Baume, les Jaucourt, les Boutons & pluſieurs autres Seigneurs, accoururent à ſon ſecours. Ils dégagèrent le Prince d'Orange, qui avoit attaqué l'avant-garde de l'armée de Craon auprès du pont de Magny, où il y eut un grand carnage; & ces Seigneurs pourſuivis par Craon, n'étant plus en état de tenir la campagne, ſe retirèrent ſous Beſançon, que Craon n'oſa inveſtir, parce que c'étoit une Ville libre. Il ſe contenta de ravager la Comté, & il ſe préparoit à faire le ſiège de Dôle, lorſqu'il apprit que la commune de Dijon s'étoit ſoulevée, & qu'on avoit maſſacré Jean Jouard, premier Préſident du nouveau Parlement que Louis XI y avoit établi. La révolte y avoit été occaſionnée par quelques fauteurs du Prince d'Orange, qui par Jugement du grand Bailli de Mâcon, confirmé par Arrêt, avoit été pendu en effigie, ſes châteaux détruits, ſes maiſons raſées, &c. Craon ſe vit forcé de revenir ſur ſes pas pour éteindre la ſédition dans ſon commencement, & il en vint facilement à bout, parce que la Nobleſſe du Duché fidèle au ferment qu'elle avoit fait au Roi, ne ſeconda pas le peuple. Craon retourna enſuite mettre le ſiège devant Dôle, où il échoua honteuſement.

[1] Beſançon étoit alors une ville Impériale libre (Voyez *mon Hiſtoire des guerres des deux Bourgognes, to. I, Introd.*). Aucun Ecrivain n'avoit encore donné au public cette partie intéreſſante de notre Hiſtoire, dont les deux premiers volumes ont été publiés à Dijon en 1772.

[2] George de la Tremoille, Sire de Craon, premier Gouverneur de la Province de Bourgogne depuis ſa réunion. Philippe de Comines (*liv. VI, ch. 1*) dit que ce Seigneur étoit *ſage homme & ſeur pour ſon maître, mais un peu trop aimant ſon profit.* Suivant Saint-Julien de Baleure (*p. 178*), « il effaroucha étrangement quaſi tous » les hommes des trois Etats, & força pluſieurs Gentils- » hommes à prendre le parti de Marie de Bourgogne »; mais ayant été battu par les Francs-Comtois, Louis XI lui ôta le Gouvernement, *tant pour ce cas, que pour les grandes pilleries qu'il avoit faites audit Pays, qui à la vérité étoient exceſſives.* Ce ſont les termes de Philippe de Comines.

Le mauvais ſuccès des armes de Craon, ſa cruauté, ſon avarice, auroient de nouveau aliéné les Sujets du Duché, ſi Louis XI ne lui eût donné pour ſucceſſeur dans le Gouvernement de Bourgogne CHARLES D'AMBOISE [1], auſſi bon politique que grand guerrier. Il conſeilla au Roi de négocier avec les Suiſſes, auxquels les États de Comté avoient dépêché l'Archevêque de Beſançon pour les engager à une confédération. Le Roi les en détourna par un traité dans lequel il leur accordoit vingt mille livres de penſion, & s'obligeoit de prendre ſix mille Suiſſes, qui ſervirent dans ſes armées à la place des francs-archers qu'il caſſa : ce fut le premier traité d'alliance entre la France & les Suiſſes. D'Amboiſe ayant reçu de nouveaux ſecours du Roi, chaſſa les troupes que l'Archiduc avoit fait entrer dans le Duché; il y eut pluſieurs rencontres dans leſquelles le Prince d'Orange eut des avantages dont il ne ſut pas profiter. Le Gouverneur reprit enſuite les Places qui s'étoient révoltées, comme Montſaujon, Beaune, Verdun, Semur, Saulieu; & menaça la Comté d'une invaſion qu'il effectua peu après, lorſqu'il eut été joint par les Suiſſes en 1479. Dôle fut ſurpris, les Bourgeois maſſacrés, & la ville brûlée & raſée; les villes de Poligny, de Salins & d'Arbois, eſſuyèrent le même ſort; toute la Comté fut ravagée & conquiſe; jamais elle n'avoit eſſuyé de ſi grands malheurs depuis l'invaſion des Barbares. (V. *notre Hiſt. des guerres des deux Bourgognes*).

Louis XI s'étoit aſſuré de la Capitale du Duché, par le Château fort qu'il y fit conſtruire; il vint lui-même à Dijon en prendre poſſeſſion [2]. L'Archiducheſſe Marie de Bourgogne, étant morte malheureuſement d'une chûte de cheval, le 25 Mars 1482, les Gantois contraignirent l'Archiduc à conclure la paix aux conditions que propoſoit le Roi de France : elle fut ſignée la même année à Arras. Le premier & principal article étoit le mariage de *Marguerite* fille de l'Archiducheſſe défunte, avec le Dauphin; elle devoit porter en dot les Comtés d'Artois, de Bourgogne [3], de Mâcon, d'Auxerre, de Bar-ſur-Seine & de Noyers, réverſibles au Prince Philippe, ſon frère, ſi le mariage ne s'accompliſſoit pas. La Princeſſe Marguerite fut amenée à la Cour de France, pour y être élevée juſqu'à la concluſion de ſon mariage; les fiançailles ſe firent ſolemnellement au mois de Juillet 1483, & le Dauphin entra en poſſeſſion des Villes & Provinces qu'elle lui apporta en dot.

JEAN D'AMBOISE Evêque de Langres, ſuccéda à ſon frère dans le gouvernement de Bourgogne,

[1] CHARLES D'AMBOISE, Seigneur de Chaumont, & frère du célèbre Cardinal d'Amboiſe à qui la France a tant d'obligations, avoit déja le Gouvernement de Champagne, lorſqu'il y réunit celui de Bourgogne; il ſe conduiſit ſi adroitement, qu'il réduiſit la Province ſous l'obéiſſance du Roi. Philippe de Comines aſſure qu'il *faiſoit du pays de Bourgogne comme s'il eût été le ſien, & que ledit Craon & lui y firent bien leurs beſognes.* Il mourut à Tours, & fut enterré aux Cordeliers d'Amboiſe.

[2] Il jura ſolemnellement dans l'Egliſe de S. Bénigne de Dijon, de *tenir & garder fermement les libertés, franchiſes, immunités, Chartres de privilèges & confirmations d'icelles données & octroyées par les Ducs aux Mayeurs, Echevins & habitans de Dijon,* & *obligea ſes hoirs & ſucceſſeurs à venir, lors de leur avénement au Duché, faire le même ſerment dans ladite Egliſe de S. Bénigne*, ainſi qu'il eſt porté dans les Lettres-Patentes données à Dijon le dernier Juillet 1479 (Voyez *Paillot, Hiſtoire du Parlement de Bourgogne* (*p.* 21); ce qui a été conſtamment obſervé par tous les Rois lors de leur première entrée à Dijon.

[3] On ne parla point du Duché, parce qu'on ne put s'accorder ſur la queſtion de ſavoir, ſi la réunion avoit pu être faite légitimement ? c'eſt pourquoi la Maiſon d'Autriche a toujours regardé cette queſtion comme indéciſe par la paix d'Arras ; & la France, indépendamment de ſon droit, a tiré avantage de ce qu'on l'en avoit laiſſé en poſſeſſion par ce traité.

Bourgogne, par Lettres-Patentes du 9 Mars 1480; mais il s'en démit bientôt [1] en faveur de JEAN DE BAUDRICOURT. Ce dernier fit publier la paix d'Arras au mois de Décembre 1482; il y eut de grandes réjouissances à cette occasion, dans les deux Bourgognes que Baudricourt traita avec beaucoup d'humanité & de douceur. Après la mort de Louis XI en 1483, CHARLES VIII son fils lui succéda, sous la régence de la Comtesse de Beaujeu fille du Roi. Louis Duc d'Orléans, mécontent de voir le pouvoir souverain entre les mains d'une femme, cabala avec plusieurs Seigneurs pour lui enlever la régence. Mais les Bourguignons restèrent fidéles à leur nouveau Souverain. Le Duché envoya ses Députés aux *États de Tours en 1484, où ils obtinrent le premier rang sur les autres Provinces*, par la fermeté de Jean de Cirey [2], Abbé de Cîteaux, & du Seigneur de Beauffremont. Les États de Comté s'étant assemblés particuliérement, reconnurent la régence, & délibérèrent de prêter serment de fidélité à Charles VIII; ils obtinrent à ce sujet de grands privilèges. Le Duc d'Orléans peu satisfait des États de Tours, se retira vers François II Duc de Bretagne, qui fut défait à la bataille de Saint-Aubin; & le Duc d'Orléans fut pris avec le Prince d'Orange, par le fameux Louis de la Trémoille, que Guichardin appelle *le plus grand Capitaine de son siècle*. Peu après l'Archiduc Maximilien ayant fait entrer en Comté cinq à six mille hommes de troupes qui s'emparèrent de quelques Places, le Seigneur de Baudricourt Gouverneur des deux Provinces, les força de se retirer après les avoir battus.

Le Duc de Bretagne étant mort, & l'Archiduc ayant épousé par Procureur, Anne son unique héritière, au mois de Juillet 1490, la Cour de France craignit de voir accroître la puissance de la Maison d'Autriche déjà si redoutable, par l'acquisition de cette belle & vaste Province enclavée dans le Royaume. Le Prince d'Orange & le Duc d'Orléans, à qui Charles VIII avoit rendu la liberté, gagnèrent le Conseil de la Princesse de Bretagne, & son mariage avec le Roi fut célébré au mois de Décembre 1491, malgré l'engagement qu'elle avoit avec Maximilien [3], auquel Charles VIII renvoya la Princesse Marguerite sa fille, qu'il avoit fiancée. L'Archiduc irrité de ce double affront, souleva l'Espagne & l'Angleterre contre la France, entra en Comté; & favorisé par les peuples qui savoient que par la paix ils devoient revenir sous la domination de l'Archiduc, il s'empara de presque toute la Province. Charles VIII qui

[1] JEAN D'AMBOISE, Evêque de Maillezais, ensuite de Langres, fut le troisième Gouverneur de Bourgogne. Il s'en démit la même année, & mourut à Dijon en 1498. Il fut inhumé aux Cordeliers où l'on voit sa tombe & son effigie sur une plaque de cuivre. Il mérita par ses bienfaits & par ses excellentes qualités, le titre de père de la Patrie, de nourricier des pauvres, & de grand Orateur.

JEAN DE BAUDRICOURT, Seigneur de Choiseul, & Maréchal de France, fut pourvu du Gouvernement sur la démission de Jean d'Amboise, par Lettres du 18 Mars 1480. Il étoit fils de Robert de Baudricourt qui conduisit la Pucelle d'Orléans à Charles VII. Ce fut lui qui confirma *la Mere-folle* ou *infanterie Dijonnoise*; dont le P. Ménestrier attribue faussement l'origine au Comte de Nevers son successeur, puisque cette société avoit déja été approuvée par Philippe-le-Bon. Baudricourt se trouva à la bataille de S. Aubin-du-Cormier en 1488, aida Charles VIII à conquérir le Royaume de Naples en 1495, & mourut sans enfans en 1499. Sa nièce Catherine de Saint-Belin qui épousa Jean d'Amboise fut son héritière.

[2] On doit à cet Abbé une excellente histoire de la réunion de la Bourgogne à la Couronne, & des guerres qui en furent la suite. Ce précieux manuscrit est dans la curieuse Bibliothèque du Président Bouhier, appartenant à M. le Marquis de Bourbonne son petit fils.

[3] On peut voir les aventures de l'Archiduc Maximilien dans le fameux Roman de TEWRDANCK, dédié à Charles-Quint par Melchior Pfintzing Chanoine de Mayence, dont M. le Baron de Zurlauben a donné une curieuse analyse dans la *Bibliothèque des Romans*, *Novembre* 1776.

méditoit déjà la conquête de Naples, gagna par argent Henri VII Roi d'Angleterre, defcendu à Calais avec une brillante & nombreufe armée, & céda la Cerdagne & le Rouffillon au Roi d'Efpagne. Maximilien craignant alors d'avoir feul fur les bras toutes les forces de la France, accepta la paix conclue à Sénlis le 23 Mai 1493, par laquelle le Roi lui rendit le Comté de Bourgogne, le Charollois, la Comté, & l'Artois.

La France alors réunie fous un feul Monarque, commençoit à fentir fes forces, & ce fentiment infpira le defir des conquêtes au dehors. Charles VIII allant en Italie, paffa par la Bourgogne, où il prit poffeffion du Duché par l'*anneau Ducal*, après qu'il eut juré la confervation des privilèges de la Province [1]. La reftitution de la Comté à l'Archiduc, engagea le Roi à déclarer par Lettres-Patentes datées de Grenoble le 29 Août 1494, que le Parlement de Bourgogne, *créé ambulatoire* pour les deux Provinces, *feroit fixe & fédentaire à Dijon*, où il fiégeroit perpétuellement. La brillante expédition de Charles VIII en Italie, fut très-dommageable à la France, & le Roi ne furvécut pas long-tems à la conquête du Royaume de Naples, qu'il reperdit prefqu'auffi-tôt. Louis XII ayant fuccédé au Roi Charles en 1498, donna le Gouvernement de Bourgogne, vacant par le décès du Maréchal de Baudricourt à Engilbert de Clèves [2] Comte de Nevers, à qui les Villes de Bourgogne firent la plus pompeufe réception. Celles de la côte, comme Dijon, Nuits, Beaune, Chalon, &c. le régalèrent de myftères & de plufieurs pièces de bon vin.

Sous le meilleur des Rois, furnommé le *Père du peuple*, le feizième fiècle le plus malheureux de la Monarchie Françoife, commence par trente années de pefte à plufieurs reprifes, & finit par quarante années de difcordes, de fanatifme, de ravages & de guerres civiles ; mais n'anticipons point les événemens. Louis XII allant à la conquête du Milanais, paffa par la Bourgogne, où il prit poffeffion du Duché, & jura la confervation des priviléges. On lui fit les mêmes honneurs qu'à fes prédéceffeurs; on dreffa par-tout des théâtres, fur lefquels des perfonnes choifies repréfentoient des myftères felon le goût du tems. La *mère folle* orna fon entrée à Dijon, & donna auffi fon fpectacle. L'Archiduc Philippe fils de Marie de Bourgogne, ayant époufé l'Infante Jeanne, fille de Ferdinand & d'Ifabelle, fut appellé en Efpagne avec l'Archiducheffe fa femme, pour être reconnus héritiers de cette Monarchie. Ils défirèrent de faire le voyage par terre, & le Roi donna ordre de faire aux Archiducs, les mêmes honneurs qu'à lui-même. La Bourgogne remplie d'amour pour le fang de fes anciens Maîtres, fe fignala dans

[1] La pefte qui faifoit alors de grands ravages dans le Duché, empêcha le Roi d'y faire un long féjour. Les Cours fupérieures furent obligées de quitter Dijon; à Chalon les Magiftrats *délibérèrent qu'on joueroit des Myftères pour la ceffation de ce fléau*, à l'exemple des Romains qui ordonnoient des fpectacles en pareil cas. « On arrêta, » dit le P. Perry, dans fa grande Hiftoire de Chalon, » *qu'on mettroit fus le myftère* du glorieux ami de Dieu, » *Monfieur S. Sébaftien*, pour icelui jouer le plutôt que » faire fe pourroit bonnement, & que *pour ce feroient élus* » *douze perfonnages* ». Les habitans, fi l'on en croit leur Hiftorien, reçurent la confolation qu'ils s'étoient promife par cette dévotion à S. Sébaftien, & la ville s'en eft fi bien trouvée, qu'on fait tous les ans une proceffion générale le jour de fa fête. Le refte de la Province qui n'eut point de part à la repréfentation des Myftères de *Monfieur S. Sébaftien*, continua d'être la victime du fléau deftructeur qui dura jufqu'en 1531, où la pefte fut fi violente que la ville de Dijon fit un vœu folemnel, & fe mit fous la protection de Sainte Anne pour la ceffation de cette terrible calamité.

[2] Engilbert de Clèves Comte de Nevers, qui a fait la branche des Ducs de Nevers, étoit Coufin-Germain de Louis XII. Il fut pourvu du Gouvernement par Lettres du 12 Mai 1499. Il mourut en 1606, laiffant trois fils de Charlotte de Bourbon, qui fe fit depuis religieufe à Fontevrault.

cette occasion, par l'accueil qu'elle fit aux Archiducs. Quelque-tems après, Louis XII étant relevé d'une grande maladie qui avoit fait trembler ses Sujets, envoya par deux hérauts, le 29 Avril 1505, au Chapitre de la Ste.-Chapelle de Dijon, sa couronne d'or, pour être mise sur le beau vaisseau de l'hostie miraculeuse qu'on y conserve; priant les Chanoines de supplier le Tout-Puissant de le maintenir en bonne santé, *pour faire service à son peuple*; ce sont les termes de sa lettre.

Après la mort du Duc de Clèves, le Roi donna le Gouvernement de Bourgogne, devenu frontière du Royaume depuis la restitution de la Comté, à GEORGES DE LA TRÉMOILLE [1]. Le Roi étant revenu en Bourgogne en 1510, se rendit de Dijon à Auxonne : on jetta plusieurs ponts sur l'Ouche & les Tilles qui inondent tout le pays qu'elles parcourent, pour faciliter le voyage de la Cour [2]. Le Roi de retour à Dijon, fit rétablir la partie du Palais des Ducs & de la terrasse endommagée par le feu qui y avoit pris le 17 Février 1502, par la négligence d'un domestique du Duc de Nevers. Le Parlement de Bourgogne ayant été, comme on l'a vu, rendu sédentaire à Dijon; Louis XII, pour donner plus d'éclat aux séances de cet auguste Sénat, fit construire le Palais de la Justice [3]. En 1513, le Roi pourvut du Gouvernement de Bourgogne, le célèbre LOUIS DE LA TRÉMOILLE, le même qui l'avoit fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, & au sujet duquel ce Prince parvenu à la Couronne, dit ce mot si connu, qu'*un Roi de France n'étoit pas fait pour venger les querelles du Duc d'Orléans* [4]. Le choix du Roi ne pouvoit être plus favorable pour la Province, au moment où elle alloit être envahie.

Pendant les guerres d'Italie, les Suisses excités par le Pape Jules II, & mécontents de ce que Louis XII leur avoit refusé avec trop de hauteur l'augmentation de leur pension, résolurent de se venger par une irruption dans le Duché; la Trémoille quitta l'Italie, où il cueilloit des lauriers parmi les cyprès, & vint pourvoir à la sûreté de son Gouvernement. L'armée des Suisses, au nombre de seize mille hommes, commandés par Jacques de Vatteville Capitaine Bernois, traversa la Comté, où elle se joignit à un pareil corps d'Allemans envoyés par l'Empereur Maximilien, & conduits par le Prince Ulric de Virtemberg; outre plusieurs com-

[1] GEORGES DE LA TRÉMOILLE, premier Chambellan de Louis XII, fut pourvu de cet important Gouvernement le 24 Novembre 1506. On peut voir ce qui le concerne dans *l'Histoire de la Maison de la Trémoille*, par M. l'Abbé Foucher, de l'Académie des Belles-Lettres. C'est le sixième Gouverneur de Bourgogne.

[2] Il fut dès-lors question de prévenir les ravages occasionnés par les débordemens fréquens de ces rivières qui rendent marécageux & presque inhabitables plus de quarante lieues quarrées d'un excellent pays; en rassemblant leurs eaux dans un canal qui pourroit communiquer la Sône & la Seine, c'est-à-dire, l'Océan & la Méditerranée, comme on le verra dans la description du Duché.

[3] Par ses Lettres-Patentes données à Valence le 8 Août 1511, il confia le soin & la direction de cette entreprise à Humbert de Villeneuve premier Président, qu'il chargea également de tenir les comptes & de faire les paiemens. On admire dans ce Palais la Salle des Audiences publiques, l'une des plus belles du Royaume; les figures peintes sur son beau vitrage, son lambris doré orné des armes de Louis XII, de celles de la Reine Anne sa femme, & du porc-épi devise de l'Ordre institué par Louis de France, Duc d'Orléans son aïeul. Charles IX fit achever ce temple consacré à la Justice par la construction de la grande salle d'entrée, suivant ses Lettres-Patentes du 12 Novembre 1571. (Voyez *l'Histoire du Parlement, par Paillot*.

[4] LOUIS DE LA TRÉMOILLE, Vicomte de Thouars, Prince de Talmond, Baron de Sully, Amiral de Guyenne & de Bretagne, & dont les ancêtres avoient été si puissans du tems des quatre derniers Ducs, fut pourvu du Gouvernement le 16 Mai 1513. Il sauva par sa prudence la ville de Dijon assiégée par les Suisses au mois de Septembre de la même année. Ce brave guerrier surnommé *le Chevalier sans reproche*, que Guichardin appelle le *premier Capitaine du monde*, & Paul Jove la *gloire de son siècle & l'ornement de la France*, fut tué à la bataille de Pavie en 1525 sous les yeux de François I, & inhumé à Thouars. « Sge la Tremoille (s'écrioit la Duchesse » d'Angoulême apprenant le désastre de son fils à Pavie) » que n'en a-t-il cru votre expérience ! il seroit libre, & » vous seriez vivant ». Ce Seigneur avoit son hôtel à Dijon en la place du Collège Godran.

pagnies de volontaires Comtois, commandés par le Seigneur de Vergy, & une grosse artillerie qu'on tira des Villes de Comté [1]. Ces troupes réunies entrèrent en Bourgogne, & mirent tout à feu & à sang sur leur passage, brûlant tous les villages, tuant les hommes, violant les femmes, & se livrant à toute la licence effrénée de la soldatesque en pays ennemi. Ils vinrent enfin mettre le siège devant Dijon, le 7 Septembre 1513, en débouchant par les villages de Ruffey & de Saint-Apollinaire qui furent ruinés, & vinrent gagner les hauteurs des Chartreux & des Perrières, afin d'y asseoir leurs batteries. L'artillerie ne cessa de tonner pendant six jours; mais elle ne fit de mal qu'aux murs, aux Eglises & aux toits des maisons. La Trémoille enfermé dans la Ville avec cinq cens lances & quatre mille avanturiers, n'osoit commettre une aussi foible garnison contre une armée formidable. On portoit en procession sur les murailles l'image de Notre-Dame-du-Bon-Espoir, désignée sous le nom de la *Vierge Noire*, & à laquelle on attribue la délivrance de la Ville. Les Suisses après avoir brûlé tous les fauxbourgs, & fait des brèches considérables dans les murailles, se disposoient à donner l'assaut : mais la Trémoille aussi fin politique que grand guerrier, & qui connoissoit le génie des assiégeants, tâcha d'ébranler les Colonels Suisses par ses pratiques, en les prenant par leur foible, & parvint enfin à un *traité* qui sauva la France [2], quoiqu'il n'y fût pas autorisé par son Roi.

La mort du bon Roi Louis XII, porta le deuil dans le cœur de tous ses Sujets. FRANÇOIS I, surnommé le *Père des Lettres*, son successeur, voulant reconnoître le service que Dijon avoit rendu au Royaume, en arrêtant les Suisses devant ses murs, accorda aux habitans le pouvoir de tenir des fiefs sans payer aucuns droits, quoiqu'ils ne fussent pas nobles; & il les déchargea pendant neuf ans de l'imposition des marcs d'argent qu'ils payoient aux Ducs depuis l'érection de leur commune, pour les dédommager de leurs pertes. La guerre ayant été déclarée entre l'Empereur *Charles-Quint*, petit-fils de Marie de Bourgogne, & François I; des avanturiers arrivés d'Italie commirent de grands ravages en Bourgogne, pillèrent Verdun & plusieurs

[1] L'acte qui contient le vœu de la ville de Dijon en actions de graces de sa délivrance, porte cette armée à soixante mille hommes. Mais il est à croire que la peur avoit grossi les objets chez les pacifiques Dijonnois. Paillot qui n'écrivoit l'histoire qu'à vue de pièces probantes, ne compte que quarante mille hommes dans l'armée des assiégeans.

[2] Il fut convenu le 15 Septembre 1513 : « Que le Roi » quitteroit le Duché de Milan, & qu'on rendroit au » Pape toutes les villes, terres, & châteaux dont s'é- » toient emparés les François & leurs alliés; qu'on ren- » droit au Seigneur de Vergy & à tous les Comtois » sujets de l'Empereur, toutes les terres & Seigneuries » que le Roi détenoit dans le Duché & ailleurs; qu'on » payeroit aux Seigneurs des Ligues quatre cens mille » écus; dont moitié comptant, & le reste à la S. Martin, » & dix mille écus comptant au Duc de Virtemberg & » au grand-maître de l'Artillerie, pour leurs frais, &c. ».

La Trémoille expédia en même tems des Lettres à Jean Sapin, Receveur Général de Bourgogne, pour lever par forme d'emprunt pour le Roi, les 200000 écus qui devoient être payés comptant. Le Gouverneur fut autorisé par Lettres-Patentes données à Amiens le 25 du même mois, pour faire répartir l'imposition par manière de prêt sur toutes les villes & autres lieux du Duché. Il fut impossible de trouver tout de suite les deniers qui devoient être comptés; la Trémoille envoya le Receveur Sapin à Chalon, à Mâcon, & à Lyon pour faire des emprunts, la ville ne pouvant fournir que 25000 livres, comme on le voit par la délibération du 13 Septembre 1513. Dans cette occurrence le Gouverneur eut besoin de toute son adresse pour manier les esprits. Il promit aux Suisses la prochaine exécution du traité, & leur offrit son propre neveu pour sûreté. Son éloquence séduisit les soldats & les chefs d'une armée avide de butin, & venue de si loin pour ravager la France. Les ennemis se retirèrent, emmenant avec eux plusieurs ôtages & le neveu du Gouverneur. Cet accord fut d'autant plus heureux, que la Trémoille n'avoit aucun secours à attendre, à cause des progrès des Anglois qui avoient pris Térouane & Tournay, & qui menaçoient la Capitale : Guichardin qui a écrit en Italien l'histoire des guerres de ce siècle, remarque que le traité de Dijon sauva la France, parce qu'après la prise de cette ville les Suisses pouvoient courir sans aucune résistance jusqu'aux portes de Paris.

Bourgs d'Auxois; il fallut aſſembler le Ban & l'Arrière-Ban pour les chaſſer. La Bourgogne, frontière des États de l'Empereur, alloit devenir le théâtre de la guerre, ſans le *traité de neutralité* entre les deux Bourgognes, qui fut habilement ménagé par Marguerite d'Autriche [1].

La Province de Bourgogne qui avoit déjà payé des ſommes ſi conſidérables pour ſatisfaire au traité fait avec les Suiſſes en 1513, & pour le rétabliſſement des fortifications de ſes Places, s'épuiſa de nouveau pour la rançon du Roi, fait priſonnier à la bataille de Pavie le 25 Février 1525, & ſe diſtingua dans cette circonſtance par-deſſus toutes les autres. Indépendamment des impoſitions extraordinaires, elle fit faire une collecte de deniers volontaires, qui produiſit de grandes ſommes. Launoi Viceroi de Naples, vint demander la ratification du traité de Madrid, par lequel *le Duché de Bourgogne devoit être cédé à Charles-Quint.* Mais les États convoqués, & les Compagnies ſupérieures conſultées, refusèrent de ſouſcrire à la promeſſe du Souverain, & s'opposèrent à l'exécution du traité ſigné par un Roi priſonnier. Les États aſſemblés repréſentèrent, « qu'ayant par les droits de la Couronne & par leur choix, *des » Maîtres néceſſaires*, il ne dépendoit pas de la volonté du Monarque de les céder ainſi. La » Nobleſſe ajouta que ſi le Roi l'abandonnoit, elle prendroit le parti extrême de ſe défendre » & de *s'affranchir de toutes ſortes de dominations ;* & qu'elle répandroit pour ce généreux » deſſein juſqu'à la dernière goutte de ſon ſang ». Pour toute réponſe au Viceroi de Naples, on le fit aſſiſter à l'audience des Députés de Bourgogne à Cognac; & on lui fit la déclaration de la *ſainte Ligue* (ainſi nommée à cauſe que le Pape en étoit chef), faite contre l'Empereur, entre le Pape Clément VII & les Rois de France & d'Angleterre [2].

La bataille de Pavie avoit été doublement funeſte à la Bourgogne, puiſqu'elle y perdit le brave la Trémoille ſon Gouverneur, tué à côté du Roi qu'il vouloit dégager. Philippe Chabot-Brion Comte de Charni, Amiral de France, fut pourvû du Gouvernement par

[1] Marguerite d'Autriche, fille de Marie de Bourgogne, & tante de Charles-Quint, la même dont le mariage avec Charles VIII devoit cimenter la ſeconde paix d'Arras, avoit la Comté en appanage & la Breſſe pour ſon douaire: elle ſongea aux moyens de garantir ſes poſſeſſions du fléau de la guerre. Ayant tenté inutilement de réconcilier le Roi & l'Empereur, elle négocia par l'entremiſe des Suiſſes, un *traité de neutralité* entre les deux Provinces de Bourgogne, qui fut ſigné *à Saint-Jean-de-Lône, le 8 Juillet* 1522. Ce fut à l'abri de ce traité prorogé à l'expiration de tous les termes, que les deux Bourgognes jouirent tranquillement des fruits de la paix pendant plus d'un ſiècle, au milieu des troubles & des guerres continuelles qu'excita dans l'Europe la rivalité des Maiſons de France & d'Autriche. Par une ſingularité qu'on ne peut trop remarquer, ce fut dans la même ville de *Saint Jean-de-Lône* que vinrent échouer tous les efforts de l'Empire, de l'Eſpagne & des Comtois qui firent la première infraction à ce traité, cent quatorze ans après ſa paſſation. (Voyez l'*Hiſt. des guerres des deux Bourgognes, deux vol. Dijon, Defay* 1772).

[2] Le traité de Madrid portoit également la reddition du Comté d'Auxonne, qui avoit alors ſes Etats particuliers & ſéparés de ceux du Duché. Il y fut auſſi arrêté le 8 Juin 1526, dans une aſſemblée ſolemnelle où ſe trouvèrent les Nobles, les Curés, & les Échevins des plus gros Bourgs & Villages, qu'on ne ſe départiroit pas de l'*obéiſſance à la Couronne de France, quelqu'aliénation qu'on en eût fait faire au Roi ;* & l'on envoya quatre Députés à la Régente pour lui faire agréer cette réſolution, & lui demander des Lettres au Lieutenant du Duché, afin d'être aſſiſté de forces en cas de ſiège. On peut voir dans le petit *Précis hiſtorique d'Auxonne par Jurain en* 1611, le nom des principaux Seigneurs qui aſſiſtèrent à cette aſſemblée.

Charles-Quint ayant envoyé depuis le Seigneur de Lannoy avec cinq cens chevaux & deux régimens d'Infanterie, ſommer la ville d'Auxonne de ſe mettre en ſon obéiſſance; il fut valeureuſement repouſſé par les Gentilshommes du Comté & quelques gens de guerre du Duché qui étoient venus s'y enfermer. Il manqua même d'être ſurpris dans la forêt des *Crochères*, où il s'amuſoit à la chaſſe, & à peine put-il ſe ſauver à Dôle: il fut averti à tems par une jeune fille d'Auxonne qui ſe rendit dans ſon camp, ſur quelque prétexte, & ſes troupes délogèrent la nuit même.

Lettres du premier Juillet 1526. Quoiqu'aimé de François I, il fut livré au Chancelier Poyet ſon ennemi, qui n'eut pas honte de le condamner à quinze cens milles livres d'amende & au banniſſement. « Du moins, dit alors Chabot au Roi, la rage de mes ennemis n'a pu me con- » vaincre d'aucune félonie envers votre Majeſté ». Ce Prince fit revoir ſon procès au Parlement, qui par Arrêt du 15 Mars 1542, juſtifia pleinement l'accuſé. Mais depuis Chabot ne fit plus que languir juſqu'au premier Juin 1543 qu'il mourut, laiſſant au Roi le regret de ſa perte & le remors de l'avoir cauſée. Il le fit enterrer aux Céleſtins de Paris dans la chapelle d'Orléans, où il lui érigea un ſuperbe tombeau; tardive & inſuffiſante réparation d'un mal irréparable (*dit M. Gaillard, Vie de François I, tom. IV*). Antoine de Lorraine Duc de Guise, nouvellement établi en France, obtint le Gouvernement de Bourgogne après la mort de l'Amiral Chabot, par Lettres du 13 Juin 1543. Il demanda à François I de lui laiſſer, de même qu'à d'Amboiſe, ſon Gouvernement de Champagne avec celui de Bourgogne. « D'Am- » boiſe, dit le Roi, a conquis à Louis XI le Duché de Bourgogne; faites-moi la conquête de » quelque nouveau pays, & je vous en donnerai le gouvernement avec celui que vous avez » déjà ». Ce Prince commençoit dès-lors à ſe défier de l'ambition des Guiſes, qui dans la ſuite fut ſi fatale à ſes petits-fils.

On ne trouve point d'événements remarquables dans l'Hiſtoire particulière de Bourgogne, ſous le règne de Henri II, fils & ſucceſſeur de François I. L'héréſie de Luther & de Calvin ne ceſſoit de faire des progrès malgré la rigueur des Ordonnances de François I & de ſon fils. On allumoit des bûchers par toute la France; mais les cendres des Huguenots ne ſervoient qu'à faire pulluler davantage leur doctrine dans les lieux où elles étoient ſemées. Les Guiſes qui ſollicitoient ces ordres ſanguinaires, abusèrent de leur crédit ſous François II, qui avoit épouſé leur parente. La conjuration d'Amboiſe ayant échoué, ne fit qu'augmenter leur orgueil & exciter l'animoſité des Princes du Sang, qui ſe jettèrent dans le parti des Calviniſtes par oppoſition à celui des Guiſes. L'orage éclata ſous Charles IX, qui venoit de ſuccéder à ſon frère. Après le maſſacre de Vaſſy, qui fut le prétexte de la *première guerre civile*, les Huguenots s'emparèrent d'Orléans, de Rouen, de Lyon, &c.

Claude de Lorraine Duc d'Aumale [1], avoit eu le Gouvernement de Bourgogne après la mort du Duc de Guiſe ſon père; & le fameux *Gaſpard de Saulx* Comte de Tavannes, étoit Lieutenant-de-Roi de la même Province. Il avoit empêché que l'Édit de Janvier, qui défendoit d'inquiéter les Religionnaires lorſqu'ils s'aſſembleroient ailleurs que dans les Villes, ne fût publié en Bourgogne, ce qui fut cauſe de quelques émeutes à Chalon & autres Villes. La Nobleſſe de Bourgogne étoit dans les mêmes ſentiments que le Lieutenant-de-Roi, & diſoit « qu'elle » vouloit être la dernière à ſouffrir dans ſon pays cette nouvelle Religion, puiſqu'elle avoit » été Chrétienne avant tous les François, qui ne l'étoient devenus que par le mariage de

[1] Claude de Lorraine, l'un des fils d'Antoine de Lorraine Duc de Guiſe, ſuccéda à ſon Gouvernement de Bourgogne par Lettres du 16 Juin 1550. C'étoit le dixième Gouverneur de Bourgogne depuis la réunion. Il fut chef de la branche des Ducs d'Aumale; & fut tué d'un coup de canon au ſiège de la Rochelle en 1573, âgé de quarante-ſept ans. Il logeoit à Dijon à l'*hôtel de Guiſe*, bâti par ſon père près la tour de Guiſe. Le Duc de Mayenne ſon neveu, lui ſuccéda au Gouvernement.

» leur Princesse Clotilde avec le Fondateur de la Monarchie Françoise ». Les Huguenots de Chalon & de Mâcon s'emparèrent de ces deux Villes, secondés par leurs frères de Lyon. Les Eglises de Chalon furent pillées le 5 Mai 1562, & le service divin y cessa entièrement. Les Moines du Prieuré de Saint-Marcel se défendirent pendant trois semaines, & furent enfin forcés. Les Huguenots y trouvèrent de grandes richesses & d'immenses provisions de bouche. Le magnifique tombeau de Saint Gontran, premier Roi du second Royaume de Bourgogne & Fondateur de l'Abbaye, fut mis en pièces; mais la Châsse de Saint-Marcel fut sauvée. Le Capitaine Poncenat ravagea le Mâconnois & la Bresse avec six à sept mille hommes de bonnes troupes. Les Huguenots de la Province, secondés par cet Officier, se seroient emparés de toute la Bourgogne en 1562, sans les sages précautions de Tavannes, qui convoqua le Ban & l'Arrière-Ban pour s'opposer à leurs entreprises. Il reprit Chalon, Mâcon, Tournus, & mit par-tout un si bon ordre, qu'il conserva la Province au Roi. Il auroit même repris la ville de Lyon par les intelligences qu'il y avoit, si sa jalousie contre le Duc de Nemours, auquel on avoit donné le commandement de son armée, ne l'eût engagé à se retirer, sous prétexte du service de Sa Majesté en Bourgogne.

Peu de tems après le retour de Tavannes à Dijon, les Huguenots de cette Capitale s'assemblèrent toutes les nuits en armes dans la rue des Forges, au nombre de plus de six cens, & menaçoient hautement de traiter Tavannes, comme la Motte-Gondrin Gouverneur de Valence l'avoit été par ceux de leur parti, qui l'avoient pendu aux fenêtres de son hôtel. Mais Tavannes ayant fait entrer secrètement des troupes dans le Château, fit passer en revue tous les Habitans, en chassa douze à quinze cens de la Ville, & fit constituer prisonniers les principaux Huguenots, parmi lesquels il y avoit plusieurs Conseillers au Parlement; les menaçant que s'il y avoit le moindre remuement, leur tête en répondroit. C'est par ces sages mesures, que sans verser une goutte de sang, il maintint la Capitale dans le devoir & l'obéissance, après avoir pacifié la Province. Il y eut encore quelques émeutes à Chalon & dans l'Auxerrois, à l'occasion de l'exécution de l'Édit de pacification du 19 Mars 1563, mais elles n'eurent pas de suites.

Charles IX partit au commencement de 1564 pour visiter ses Provinces, la Cour espérant que la présence du jeune Roi calmeroit les troubles que l'hérésie y avoit suscités; il vint à Dijon prendre possession du Duché par l'*anneau Ducal*, & jurer la conservation des privilèges; de-là il fut à Chalon, où la peste ne lui permit pas de faire un long séjour. La gelée des vignes en 1566 aggrava les maux de la Bourgogne; mais ils furent à leur comble par la réunion de tous les fléaux, dans la fatale année 1567, où les Huguenots prirent les armes, ayant à leur tête le Prince de Condé & l'Amiral de Coligny. Les Huguenots de Beaune & de Lyon qui étoient sortis de ces deux Villes, battirent la campagne, & tâchèrent de surprendre Chalon, qui fut garanti par les soins du Baron de Rully, & du Seigneur de Mont-Connis Gouverneur de la Citadelle. Réunis à ceux qui étoient sortis de Chalon, ils se retirèrent en partie à Auxerre, dont ceux de leur secte s'étoient emparés, & les autres se joignirent à ceux qui surprirent Mâcon. Auxerre fut une des Villes que les Calvinistes épargnèrent le moins. On peut voir ce qu'en dit le savant Abbé Lebeuf *dans l'Histoire de la prise d'Auxerre*, imprimée en 1723. Les Suisses furent encore appellés par les Huguenots, & l'on ne vit par-tout que meurtres & ravages.

La ville de Mâcon, auſſi célèbre par les *ſauteries* dites de *Mâcon* que l'Iſle de Caprée ſous Tibère, fut traitée de même que celle d'Auxerre. Les Villes de Saint-Gengoux & de Marcigny furent priſes & livrées au pillage. Nous nous hâtons de tirer le rideau ſur ces tragédies, & nous ne ferons plus qu'indiquer quelques principaux faits pour achever cet Abrégé, peut-être déjà trop long.

C'eſt en cette même année 1567, que l'on commença à voir en Bourgogne des *Ligues Catholiques* [1] contre les Huguenots, pour les tuer par-tout où on les rencontreroit. Elles continuèrent en 1568 malgré la paix de *Long-Jumeau* dite la *petite paix*, & occaſionnèrent la troiſième guerre civile, par le déſeſpoir des Huguenots pourſuivis de tous côtés. Auſſi cette troiſième guerre célèbre par les batailles de Jarnac & de Montcontour, fut encore plus cruelle que les deux précédentes. Une armée de Reiſtres conduite en 1569 par le Duc des Deux-Ponts & le Prince Caſimir au ſecours des Huguenots, entra en Bourgogne où elle mit tout à feu & à ſang. Le Duc d'Aumale Gouverneur de la Province, les ſuivit en queue pour empêcher leurs dégâts. L'Amiral de Coligny battu à Montcontour le 9 Octobre 1569, & terrible encore dans ſa défaite, ayant avec lui les jeunes Princes de Béarn (Henri IV) & de Condé, qui ſe formoient ſous ce grand Général au dur métier de la guerre, entreprit de traverſer tout le Royaume pour aller au-devant des nouvelles troupes Allemandes. Après une marche incroyable, il entra en Bourgogne, ravagea Cluni, brûla la Ferté & les villages voiſins de Chalon; battit le Maréchal de Coſſé près d'Arnay-le-Duc, & vint piller les environs d'Autun. Les Religionnaires d'Auxerre firent auſſi une levée d'armes, & ſurprirent Mailly-la-Ville au mois de Mai 1570, d'où ils ſe répandirent dans les campagnes juſqu'à Vermanton, où ils tuèrent un grand nombre de Catholiques. Enfin, on fit ceſſer les troubles par la troiſième paix conclue à Saint-Germain, au mois d'Août 1570. Le Duc d'Aumale avoit donné la démiſſion de ſon Gouvernement en faveur du Duc de Mayenne ſon neveu [2], qui n'étoit pas d'un génie propre à appaiſer les troubles de la Province.

La paix de Saint-Germain, ſi favorable en apparence aux Huguenots dont on craignoit le déſeſpoir & la valeur, leur fut encore plus funeſte que la guerre, puiſque ce fut le moyen

[1] Ces *Ligues Catholiques* étoient décorées en Bourgogne du beau titre de *Confrairies du S. Eſprit*: elles furent la cauſe de la dernière guerre civile, ſelon l'Abbé Lebeuf, qui après s'être excuſé ſur ce qu'il ne faut pas diſſimuler les excès des deux partis, rejette la cauſe de la guerre ſur ces Confrairies, auxquelles le Prince de Condé donne le nom de *Ligues Catholiques* dans ſes *remontrances au Roi*. Le Prince ajoute que Tavannes autoriſoit ces ſortes d'aſſociations, & qu'on maſſacroit les Huguenots par-tout où on les trouvoit les plus foibles. Le P. Perry Jéſuite, Hiſtorien de Chalon, nous apprend d'un autre côté que les villes de cette Province ſe voyant dans un ſi déplorable état par la continuation des troubles, firent contre les Huguenots des *Confrairies*, ſous l'agrément de leurs Gouverneurs. Il rapporte même la lettre de Tavannes du 8 Août 1568, dans laquelle il s'excuſe du meurtre de pluſieurs Huguenots commis à Dijon & à Chalon par ces Ligues Catholiques. C'eſt peut-être à cauſe de cela que pluſieurs Hiſtoriens ont prétendu que la *vraie Ligue* remonte dès le tems de Charles IX. Elle y a du moins trouvé des modèles. C'eſt ainſi que l'Hiſtoire générale de France s'éclairciroit par celle des Provinces, & que les contradictions apparentes des Auteurs s'évanouiroient.

[2] Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, fut le XIe Gouverneur de Bourgogne : il étoit ſecond fils de François Duc de Guiſe, & neveu du Duc d'Aumale, ſon prédéceſſeur au Gouvernement : il fut pourvû le 7 Mars 1570. Il ſouffla par-tout le feu de la Ligue, dont la Bourgogne fut le foyer, & qui ne fut éteint que par la victoire de Fontaine-Françoiſe en 1595. Henri IV lui ôta alors ſon Gouvernement pour le donner au Maréchal de Biron. On voit qu'à toutes les époques la Bourgogne joue toujours un des plus grands rôles dans l'Hiſtoire de la Monarchie.

dont

dont on se servit, avec le mariage du Prince Henri de Béarn & de Marguerite sœur de Charles IX, pour en faire un massacre général *la nuit de Saint-Barthelemi*, le 24 Août 1572; nuit affreuse! où cent mille François furent assassinés au nom d'un Dieu de paix, & périrent par la main de leurs parents, de leurs amis & de leurs compatriotes! Dijon & la Bourgogne, furent garanties de cette cruelle exécution par l'immortel Président Jeannin, l'ami des Guises, ensuite Ministre d'Henri IV, & qui rendit de si grands services à ses Maîtres [1].

Le règne de Henri III fut encore plus malheureux que celui de son frère. Les Huguenots qu'on croyoit écrasés par un massacre universel, reparurent en armes; la guerre civile recommença en 1576. Le Prince de Condé, fils de celui qui fut assassiné à Jarnac par le barbare Montesquiou, & le Duc Casimir, entrèrent en Bourgogne avec six mille Reistres; ils s'approchèrent de Châtillon. Mais le jeune Comte de Tavannes fils du Maréchal mort en 1573, qui s'y étoit enfermé avec des troupes, garantit cette Ville de toute insulte. Les ennemis gagnèrent Dijon, qu'ils espéroient forcer; mais les Comtes de Charni & de Tavannes s'y étant jettés avec leurs gens-d'armes & la Noblesse du pays, firent plusieurs sorties, & empêchèrent les Reistres de rien entreprendre sur la Capitale. Ils se jettèrent sur la petite ville de Nuits qui n'avoit pas voulu recevoir garnison, & qui fut prise & pillée pendant trois jours.

L'Édit de pacification du mois de Mai 1576, ayant été trouvé trop favorable aux Huguenots, donna lieu à la *Ligue Catholique* des principaux Seigneurs, à la tête desquels étoient les Guises. Cette Ligue, connue sous le nom de *Sainte*, prit de grands accroissements en Bourgogne, par les soins du Duc de Mayenne qui en étoit Gouverneur. Le Roi se crut obligé de paroître approuver la Ligue en la signant, pour en empêcher les suites; & de déclarer de nouveau la guerre aux Huguenots, qui fut bien-tôt terminée par la paix de Poitiers. La Ligue continua cependant dans le silence, pour éclater en 1585. Le Duc de Mayenne & ses Partisans s'emparèrent des villes de Bourgogne, tandis que le Duc de Guise son frère, surnommé le *Balafré*, se rendit maître de celles de Champagne. C'est alors que se fit l'établissement des *Seize* à Paris, qui fut suivi quelque-tems après des *Barricades*, & de tous ces attentats qui forcèrent enfin le Roi outragé, au parti extrême qu'il prit contre les Chefs aux États de Blois, pour défendre sa Couronne chancelante. Lorsque la mort des Guises fut résolue, le Roi envoya le Colonel Alfonse, depuis Maréchal d'Ornano, pour arrêter le Duc de Mayenne qui étoit à Lyon: mais ce Duc averti à tems, se retira dans son Gouvernement, où il surprit la ville de Chalon, dont il fit sa Place d'armes [2].

[1] Il étoit alors Avocat & Conseil de la ville de Dijon. Il représenta vivement au Comte de Charni, Lieutenant-Général en Bourgogne, que le Roi n'avoit pu donner des ordres si sanglans *avec une mûre délibération*, & qu'il en recevroit bientôt un contre-ordre. En effet, quelques jours après le Roi envoya un Courier, pour empêcher les meurtres qu'il avoit commandés. C'est ainsi que la prudence d'un homme juste & humain sauva la Ville & la Province d'un *massacre*, la honte d'une Nation douce & bienfaisante, qui voudroit pouvoir l'effacer de ses Annales. Son Roi donna le premier exemple du repentir; depuis ce tems il ne fit que languir; le sang qu'il se reprochoit d'avoir fait couler, lui sortoit des pores, & le remors le conduisit au tombeau.

[2] Dès que la nouvelle de l'exécution faite à Blois fut arrivée à Dijon, les portes furent fermées, avec défenses d'y laisser entrer d'autres personnes que celles du parti de Mayenne; les autres villes suivirent bientôt cet exemple, à l'exception de *Saint-Jean-de-Lône* qui resta fidèle au Roi. Celles de Flavigny, de Semur, Saulieu, Montcenis, Bourbon, furent conservées par le Comte de Tavannes. La petite guerre qui se fit long-tems entre les deux partis, les meurtres, les ravages, les incendies & le détail des faits appartiennent à une Histoire générale

On ſait les ſuites qu'eut la Ligue, le Parricide commis par un Moine en la perſonne ſacrée de Henri III, & les difficultés qu'eut ſon ſucceſſeur pour ſe faire reconnoître de ſes Sujets. HENRI DE BOURBON, Roi de Navarre, deſcendant de Robert fils de Saint Louis & d'une Princeſſe de Bourgogne, étoit l'héritier légitime de la Couronne, après l'extinction de la branche des Valois. Mais l'aveugle fanatiſme redoubloit ſes efforts pour l'écarter du trône où ſa naiſſance l'appelloit. L'Eſpagnol dominoit à Paris; & Dijon, où étoit le Conſeil particulier de Mayenne & de la Ligue, étoit avec la Bourgogne au pouvoir de ce Chef des Ligueurs [1], qui en reſta long-tems le maître abſolu. Ce ne fut qu'après que HENRI IV eut porté le dernier coup à la Ligue, par la fameuſe victoire qu'il remporta au mois de Juin 1595, à Fontaine-Françoiſe, où il courut riſque de la vie, que la Bourgogne fut entièrement ſoumiſe. Il en avoit donné le Gouvernement à CHARLES DE GONTAULT, MARÉCHAL DE BIRON, qui lui avoit préparé les voies pour la réduire à ſon obéiſſance.

Charles Emmanuel Duc de Savoie, avoit profité des troubles de la Ligue pour ſe ſaiſir du Marquiſat de Saluces qui appartenoit à la France. Sur le refus qu'il fit de le rendre, le Roi s'empara de la Savoie, & fit entrer dans la Breſſe une armée commandée par le Maréchal de Biron Gouverneur de Bourgogne. La ville de Bourg fut aſſiégée, priſe & livrée au pillage. Ces conquêtes déterminèrent le Duc de Savoie à rendre au Roi la juſtice qu'il avoit cru pouvoir éluder. Par le traité de paix conclu à Lyon le premier Janvier 1601, la Breſſe, le Bugey & pays adjacents, furent échangés pour le Marquiſat de Saluces. Cette belle campagne qui ne coûta pas deux cens ſoldats au Roi, lui valut la conquête d'un pays riche & fertile, qui reculoit la frontière de ſes États & celle du Gouvernement de Bourgogne. Après l'expédition de Bourg, Biron mécontent de n'avoir pu obtenir le Gouvernement de la Citadelle de cette Ville, qu'il croyoit dû à ſes ſervices, ſe lia avec les Eſpagnols & le Duc de Savoie. Le Roi inſtruit de ces liaiſons avec les ennemis de l'État, par La Fin Sécretaire du Maréchal,

de la Province, qui lui manque encore pour les événemens arrivés depuis la réunion. Il ſuffit de lire les *Mémoires de Tavannes*, ſi l'on veut en avoir une idée.

[1] L'infortuné Laverne Maire de Dijon, & le Capitaine Gault qui avoient tenté de faire rentrer la ville ſous l'obéiſſance du Roi, portèrent leur tête ſur l'échafaud, & quantité de familles illuſtres & de bons Citoyens furent ruinés dans ces tems malheureux. Le Prince de Mayenne ayant profité d'une ſuſpenſion d'armes que le Duc ſon père avoit obtenue de Henri IV, pour faire aſſembler à Dijon les États de la Province au mois d'Octobre 1593, toutes les villes chargèrent leurs Députés d'y repréſenter vivement la misère, les calamités, la foule & l'oppreſſion du peuple. Mais ces repréſentations furent inutiles, les Ligueurs étant obligés de laiſſer vivre leurs ſoldats à diſcrétion faute de paie: & la Bourgogne fut une des Provinces les plus maltraitées du Royaume; la rebellion y avoit jetté de trop profondes racines pour être aiſément détruites. Le Comte de Tavannes, le Préſident Frémyot, Cluny, Ragny, Cypierre, Jaucourt &c. ſujets fidèles & courageux, ſoutinrent preſque ſeuls dans les commencemens le parti du Roi, & raſſemblèrent autour d'eux ceux du Parlement & des autres ſujets qui ne s'étoient point laiſſé entraîner par le torrent. Le Maréchal d'Aumont qui y fut envoyé par Henri IV, ne fit pas des exploits dignes de ſa réputation; il fut forcé de lever le ſiège d'Autun, & ſe laiſſa ſurprendre devant la Citadelle de Chalon. Mais l'arrivée du DUC DE BIRON en Bourgogne, avec le titre de GOUVERNEUR, y fit prendre le deſſus aux Royaliſtes, & entraîna la réduction de toutes les Villes & Châteaux forts. L'hiſtoire de toutes ces *réductions particulières*, auſſi curieuſes qu'intéreſſantes, ne peut entrer dans un abrégé de la nature de celui-ci.

Le Roi acheva par ſa préſence, ce que Biron avoit ſi bien commencé. Après la bataille de Fontaine-Françoiſe, Dijon lui ouvrit ſes portes: il y fit ſon entrée le 6 Juin 1595. Il ſéjourna aſſez long-tems avec toute ſa Cour dans cette Capitale, où il prit beaucoup de plaiſir aux ſpectacles de la *Mére-folle*, qui ſe donnoit carrière au ſujet des Ligueurs. La préſence d'un ſi bon Roi long-temps méconnu, & dont la clémence & l'affabilité achevoient de gagner tous les cœurs, augmentoit la joie univerſelle, que la ceſſation des guerres civiles & des malheurs publics avoit occaſionnée.

le fit arrêter. Les Maire & Echevins de Dijon en ayant eu avis, firent poſter des Gardes autour du Château dont la garniſon lui étoit dévouée. Et comme Biron étoit adoré des ſoldats, le Roi envoya Lavardin avec un corps de troupes, qui ſe rendit maître ſans aucune réſiſtance, des Places dont le Maréchal avoit le Gouvernement. L'obſtination de Biron à ne pas vouloir avouer ſa faute au Roi qui le queſtionnoit pour lui pardonner, le perdit. Il fut exécuté à la Baſtille le 31 Juillet 1602. C'eſt la ſeule fois où Henri écouta plus ſa juſtice que ſa clémence [1]. Le Roi conféra à M. le DAUPHIN le gouvernement d'une Province frontière dont il ſentoit toute l'importance, & nomma pour ſon Lieutenant en Bourgogne, ROGER DE SAINT-LARY [2].

La France fut couverte d'un deuil univerſel par le déteſtable Parricide qui trancha les jours du Roi en 1610, au moment où ce Prince généreux & bienfaiſant ſongeoit à établir le bonheur de ſes Sujets ſur une baſe inébranlable. Sans parler du projet de *paix univerſelle* dont les Secrétaires de Sully lui font honneur, il ſuffit d'examiner le plan de légiſlation & le ſyſtême d'économie politique qu'il avoit embraſſé, pour que la Nation regrette à jamais la perte d'un Monarque qui alloit élever l'édifice de la *félicité publique* ſur des principes durables, que la faulx du Tems auroit ſu reſpecter. Cette idée ne paroîtra chimérique qu'aux hommes ordinaires qui n'ont pas médité les *Economies Royales* de Sully, & qui ignorent la force d'une légiſlation raiſonnée & combinée pour le bonheur d'un peuple. La Bourgogne reſſentit plus vivement que tout autre Province, la perte du Héros qui avoit terminé ſes longues calamités, & de qui elle avoit reçu tant de bienfaits. La minorité du règne de LOUIS XIII ſon fils & ſon ſucceſſeur, ne fournit point d'événements remarquables pour l'Hiſtoire particulière de Bourgogne: ce Prince fit ſon entrée à Dijon le 31 Janvier 1629, & prêta le ſerment accoutumé. Cette même année, la famine & la peſte déſolèrent la Province; on en peut voir le tableau effrayant dans notre *Hiſtoire des guerres des deux Bourgognes* [3].

L'année ſuivante il y eut à Dijon une émeute conſidérable, connue ſous le nom de *Lanturelu*, occaſionnée par l'Édit des Élections qu'on vouloit établir dans la Province. Le 28 Février les Vignerons s'attroupèrent avec des hallebardes & des pieux, élurent un d'entr'eux auquel ils donnèrent le titre de *Roi Machas*, brûlèrent le portrait du Roi en criant *Lanturelu, vive l'Empereur*. Ils incendièrent pluſieurs maiſons de gens qui leur étoient ſuſpects, & commirent d'autres excès, &c. Le Roi inſtruit de cette ſédition, ſe rendit à Dijon après avoir

[1] Charles de Gontault, Duc de Biron, Maréchal de France & Gouverneur de Bourgogne, par lettres du 20 Avril 1695, avoit peut être droit à la clémence de Henri auquel il avoit rendu les ſervices les plus importans; il logeoit à l'hôtel de Biron rue S. Etienne près le Collège, où l'on voit encore ſes armes & ſa deviſe. Il périt malheureuſement dans la quarantième année de ſon âge. Il n'étoit point marié, & laiſſa de Gillete Sebillote Dijonnoiſe, Charles de Biron, ennobli & légitimé en 1618, & mort au ſiège de Dôle en 1636.

[2] ROGER DE SAINT LARY, depuis DUC DE BELLEGARDE, fut Lieutenant pour M. le Dauphin en Bourgogne, juſqu'à ſon avénement au trône en 1610; il eut alors le titre de Gouverneur. C'étoit un habile courtiſan qui eut grande part à la faveur des Rois Henri III, Henri IV & Louis XIII. Celui-ci le fit Duc & Pair en 1620. Son attachement à Gaſton Duc d'Orléans, frère de Louis XIII, fut cauſe de ſes diſgraces & de la perte de ſon Gouvernement en 1631. Il ſe démit de ſa charge de grand Ecuyer en 1639. Il mourut en 1646 âgé de quatre-vingt-quatre ans, ſans laiſſer de poſtérité, & fut inhumé auprès de ſon frère le Baron de Thermes à Dijon, en la Chapelle du Collège Godran dont il étoit bienfaiteur.

[3] Les deux volumes que j'ai publiés ſous ce titre à Dijon en 1772, comprenant tous les faits arrivés en Bourgogne depuis 1630 juſqu'en 1637, je ne fais qu'abréger ici cet Ouvrage auquel je renvoie les Lecteurs. Ces deux volumes faiſoient partie de l'*Hiſtoire générale de Bourgogne depuis ſa réunion.*

donné ordre qu'on en fît sortir les Vignerons, & défenses au Corps de Ville de se présenter devant lui. Il fit son entrée le 27 Août, le peuple étant dans la consternation; le même jour on tint Conseil, où l'on agita si l'on feroit le procès aux Magistrats pour n'avoir pas prévenu les suites de la sédition. Mais la protection du Duc de Bellegarde leur sauva la vie. Le lendemain le Corps de Ville fut introduit en présence du Roi avec cent des principaux Bourgeois tous prosternés. Le célèbre Avocat Fevret [1] plaida leur cause *à genoux* avec tant d'éloquence, que le Roi ne put retenir des larmes, ni refuser le pardon. L'Arrêt qui éteint & abolit le crime de sédition, fut prononcé par le Chancelier au milieu des sanglots de l'Assemblée.

Henri de Bourbon Prince de Condé, ayant été nommé Gouverneur au lieu du Duc de Bellegarde en 1631, fit son entrée à Dijon en cette qualité le 26 Mars 1631. Il obtint la révocation de l'Édit des Élections, le rétablissement des privilèges de la Ville, & l'élection des Maire & Echevins à la manière accoutumée. C'est par ces bienfaits que ce grand Prince signala son entrée en Bourgogne [2]. La peste continuant toujours ses ravages, les Magistrats de Dijon renouvellèrent le vœu fait à sainte Anne un siècle auparavant. La famine devint en même-tems si cruelle, que le peuple se jettoit dans les champs sur les charognes, & n'y laissoit que les os. Ces deux terribles fléaux furent suivis de la guerre civile que les Grands excitèrent contre le Cardinal de Richelieu. Gaston d'Orléans, frère unique du Roi, qui avoit quitté la Cour en 1631, se retira en Comté; il vint en Bourgogne l'année suivante avec des troupes,

[1] Charles Fevret, Auteur du *Taité de l'Abus*, excellent Poëte latin, grand Orateur, Jurisconsulte profond, &c. Le Roi voulut le récompenser d'une charge de Conseiller, mais il préféra son état d'Avocat: *Elegerat jus standi*, dit son Historien: son plaidoyer pour la ville de Dijon est imprimé. Le Chancelier dans sa réponse au plaidoyer de Fevret, après avoir exposé en grand détail l'énormité de la faute, ajouta: « Qu'elle eût porté le Roi à en faire un » châtiment exemplaire, si sa propre bonté & les ins- » tantes prières du Duc de Bellegarde, Gouverneur de » Bourgogne, n'eussent fléchi la juste indignation qu'il » avoit contre un si grand crime. Qu'il s'est aussi voulu » souvenir *que c'est d'ici que le Christianisme est entré dans* » *la Maison Royale; & que cette ville & cette Province* » *ont montré tant d'affection à l'Etat, qu'elles n'ont pu* » *souffrir d'en être séparées*, & qu'elles ont fait de grandes » résistances pour y demeurer unies, &c. ».

Après ce discours il prononça l'Arrêt du Conseil du même jour, qui éteint & abolit le crime de sédition; qui ordonne le changement des Capitaines & Officiers de Ville; statue sur la forme de l'élection du Maire & des Echevins réduits à six; condamne la Ville au dédommagement de tous les intéressés; ordonne à tous Vignerons de vuider la Ville, avec défenses d'y venir demeurer, à peine de punition corporelle; que la Tour S. Nicolas sera abattue jusqu'à la hauteur nécessaire seulement, pour commander au bastion, &c. &c.

[2] La Province eut dès-lors à se féliciter d'être gouvernée par Henri de Bourbon Prince de Condé, qui en fut le Sauveur; & depuis un siècle & demi, elle l'a été par ses illustres descendans.

Louis II, dit le Grand Condé, en 1646. Son nom fait son éloge. Pendant son absence, César Duc de Vendôme exerça par commission en 1650; & Bernard de Foix, Duc d'Epernon, depuis 1651 à 1659.

Henri-Jules Duc de Bourbon, en 1686, depuis la mort du Grand Condé son père jusqu'en 1709. C'étoit un Prince bienfaisant, *aimant les Lettres & les Savans*.

Louis III de Bourbon-Condé son fils, mort en 1710, est qualifié *fils de Roi* dans les Lettres-Patentes données le 4 Mars de la même année pour son successeur, parce qu'il étoit Gendre de Louis XIV.

Louis-Henri Duc de Bourbon, Ministre d'Etat, & Gouverneur de Bourgogne, depuis 1710 à 1740. Il avoit entrepris de faire travailler à l'Histoire Naturelle de cette Province & nous avons rassemblé une partie des matériaux manuscrits qui furent faits à ce sujet.

Louis-Joseph de Bourbon Prince de Condé, Gouverneur actuel, dont la valeur, les belles actions & la bienveillance pour la Province rappellent avec joie aux Bourguignons le nom & les vertus de ses augustes ancêtres. Ce Prince a daigné accepter l'hommage & la dédicace de la *Description générale & particulière du Duché de Bourgogne*, que j'eus l'honneur de lui offrir en 1775. Les témoignages flatteurs de l'approbation de ce grand Prince, sont consignés dans la Préface de cet Ouvrage en plusieurs volumes *in-8°*, continué par M. l'Abbé C....

C'est avec l'attendrissement le plus général que les Etats de Bourgogne assemblés en 1769, apprirent de la bouche du Prince, que son fils Louis-Henri Duc de Bourbon, avoit la survivance du Gouvernement. Tous les Bourguignons firent éclater la joie la plus vive, dans la douce espérance de voir long-tems la Province sous la protection de Princes nés bienfaisans.

se

ſe préſenta devant Dijon où il fit une vaine tentative & ravagea le plat pays, d'où il gagna le Languedoc, & entraîna dans ſa révolte le Duc de Montmorency, qui la paya de ſa tête.

Les Commis au Gouvernement de Comté en donnant retraite à Gaſton d'Orléans, & en lui fourniſſant de l'argent & des troupes, avoient fait une infraction manifeſte *aux traités de Neutralité* qui ſubſiſtoient depuis plus d'un ſiècle entre les deux Provinces. Ce n'étoit pas le ſeul motif de plainte que le Roi eut contr'eux. La retraite qu'ils donnoient au Duc Charles de Lorraine, d'où il faiſoit des incurſions en Champagne & en Bourgogne; les *libelles* qu'on publioit en Comté contre la *Nation Françoiſe* & la majeſté du Roi, engagèrent à demander pleine ſatisfaction d'injures auſſi graves, dont le refus entraîna la guerre contre l'Eſpagne alliée de l'Empire. Le Prince de Condé fut inveſtir Dôle Capitale du pays, le 28 Mai 1636; mais le rappel de ſes troupes, néceſſaires pour oppoſer aux Eſpagnols qui avoient fait une irruption en Picardie, & l'arrivée des troupes Impériales au ſecours des Comtois, obligèrent le Prince à lever le ſiège de Dôle, dont un Conſeiller, témoin oculaire, a écrit l'Hiſtoire auſſi curieuſe qu'originale. Les Eſpagnols qui s'étoient emparés de Corbie, & qui faiſoient des courſes juſqu'aux portes de Paris, effrayèrent tellement le Cardinal de Richelieu, qu'il vouloit abandonner les rènes de l'État; mais la fermeté du célèbre P. Joſeph Capucin, qui avoit ſa confiance, & qui le traita de *Poule mouillée*, ranima celle du Cardinal, qui envoya le Cardinal de la Valette en Bourgogne pour s'oppoſer aux ennemis de ce côté.

Après la levée du ſiège de Dôle, les Impériaux & les Comtois réunis entrèrent en Bourgogne, brûlèrent Chauſſin & tous les villages au-delà de la Sône & du Doubs & s'emparèrent de Verdun; d'où ils firent pluſieurs incurſions dans les pays voiſins où ils portèrent la déſolation, & firent trembler toutes les Villes de la Sône. Quelque-tems après, les ennemis quittèrent Verdun pour ſe joindre au corps de l'armée Impériale, conduite par le Général GALAS, qui s'avançoit en Bourgogne à la tête de ſoixante mille hommes & d'un gros train d'artillerie. Toutes ces troupes réunies formant une armée de quatre vingt mille hommes, vinrent mettre le ſiège devant la petite ville de Mirebeau, dont les habitans ſe défendirent vaillamment; mais la ville trop foible fut forcée & ſaccagée : une quarantaine de ſoldats & quelques habitants tinrent ferme pendant trois jours dans le Château, & obtinrent une capitulation honorable. La valeur & l'activité de Henri de Bourbon Prince de Condé, qui ſe renferma dans la Capitale, en empêchèrent le ſiège; & cette armée innombrable alla échouer devant la petite ville de *Saint-Jean-de-Lône*, à cinq lieues de Dijon [1]. Galas ſuivi dans ſa

[1] On peut voir les événemens de cette guerre, & les détails de ce ſiège fameux dans *l'Hiſtoire des guerres des deux Bourgognes* déja citée. On ſera ſur-tout étonné de l'héroïſme de ſept à huit cens habitans qui jurent ſur la bréche de s'enſévelir ſous les ruines de leur patrie, & qui diſpoſent de ſang froid des femmes & des enfans, pour mettre le feu aux maiſons ſi la bréche eſt forcée. Ils ſoutinrent trois aſſauts, & osèrent même ſe commettre dans pluſieurs ſorties contre les forces d'une armée de quatre-vingt mille hommes, que la valeur des habitans obligea de lever le ſiège. La plupart de ces faits d'armes paſſeroient toute croyance s'ils n'étoient appuyés du témoignage d'Auteurs contemporains, & ſur les monumens les plus authentiques; tels que les Lettres-Patentes de Louis XIII, les diſcours prononcés pour leur enregiſtrement, &c. &c. Le Roi récompenſa dignement la valeur & l'héroïſme des habitans de S. Jean-de-Lône, par des privilèges honorables & par une exemption générale de tous impôts dont ils jouiſſent encore.

M. d'Uſſieux a choiſi dans l'Hiſtoire de ce ſiège, le ſujet d'un drame intitulé : les *Héros François* ou le *Siège de S. Jean-de-Lône*, qui a été repréſenté par les Comédiens François. A la fin de ſa pièce imprimée, il a donné l'extrait de mon Ouvrage. On verra bientôt le même ſujet traité différemment.

retraite par le Prince de Condé & le Cardinal de la Valette, eut peine à s'échapper, & ne ramena pas vingt mille hommes.

La guerre continua entre les deux Provinces & entre la France & l'Espagne jusqu'à la paix des Pyrénées en 1660. Elle fut sanglante & cruelle pour la Bourgogne & la Comté sur-tout, qui éprouva long-tems ce que les trois fléaux réunis de la guerre, de la famine & de la peste ont de plus affreux. Louis Duc d'Enghien, surnommé le Grand Condé, fut dès l'âge le plus tendre le seul rempart que la France pût opposer aux efforts des Espagnols après la mort de Louis XIII & de son Ministre en 1643. Les drapeaux gagnés à la bataille de Rocroy, qui fut le salut de la France, furent déposés à la Sainte-Chapelle de Dijon, & portés à moitié traînans par les Officiers de Ville en grande cérémonie. Henri de Bourbon, Gouverneur de la Province, étant mort, on lui fit au mois de Janvier 1647 des obsèques magnifiques & un service solemnel en la Sainte-Chapelle. Le Vainqueur de Rocroy fut nommé au Gouvernement de son père, & la ville de Dijon lui fit présent d'un plat bassin d'or.

Les premiers troubles de la Fronde en 1648 & 49, n'agitèrent point Dijon & la Bourgogne, qui restèrent fidèles au Roi ainsi que le grand Condé, défenseur du trône contre le Parlement de Paris & les Frondeurs. Le Cardinal Mazarin oubliant ce service, fit arrêter M. le Prince, qui fut enfermé à Vincennes le 18 Janvier 1650; & son Gouvernement de Bourgogne fut donné à César Duc de Vendôme, fils légitimé d'Henri IV. Cette nouvelle causa beaucoup de rumeur dans la Province où Condé avoit grand nombre de partisans. Le Conseiller Lenet dont on a les Mémoires imprimés, génie intriguant, tout dévoué aux intérêts du Prince, fit ce qu'il put pour soulever Dijon, & pour engager les Commandans du Château à se déclarer ouvertement & à se fortifier. L'Avocat Général Millotet, Sujet fidèle & courageux, instruit de ces pratiques, demanda l'assemblée des Chambres. Mais le Premier Président Bouchu, créature du Prince, représenta que ce n'étoit point au Parlement à se mêler des approvisionnements que faisoient les Gouverneurs de Châteaux & Places fortes, &c. Millotet réussit mieux à empêcher l'émeute que le Comte de Tavannes Élu de la Province, joint à Lenet, vouloit exciter à Dijon en faveur du Prince. Il l'obligea dans la crainte d'être arrêté, de se réfugier à Bellegarde, où commandoit Saint-Micault, qui s'étoit déclaré pour Condé. De Bar cousin de Lenet, qui commandoit à Verdun, se seroit également déclaré si Millotet ne l'eût prévenu en engageant les habitans à désarmer la garnison & à garder la Place au Roi. Ceux de *Saint-Jean-de-Lône*, toujours distingués par leur bravoure & leur fidélité, forcèrent Saint Point leur Gouverneur, à demeurer fidèle malgré lui au Parti Royaliste.

Millotet de retour à Dijon, fut instruit que le Premier Président Bouchu & l'Intendant Machaut vouloient y introduire le Régiment de Persan, dont les Officiers avoient fait serment de mourir pour le Prince de Condé, en trempant leurs épées dans du vin mêlé avec leur sang; il en avertit le Parlement, qui empêcha que ce Régiment ne fût reçu dans la Ville. Il s'y étoit formé deux Partis souvent prêts d'en venir aux mains; les Citoyens fideles à la Cour, unis à Millotet, étoient appellés *Mazarins*, *Frondeurs*, par les partisans du Prince; & ceux-ci ayant le Premier Président Bouchu à leur tête, portoient le nom d'*Albions* ou de *Principions*. L'activité de Millotet, soutenue de celle du Marquis de Tavannes, l'un des Lieutenans-

Généraux de la Province, empêcha toute ſurpriſe dans la Capitale. Ce vigilant Magiſtrat rendit quelque-tems après un ſervice encore plus eſſentiel. Il envoya à Mazarin des lettres de Turenne qu'il avoit interceptées. Le Miniſtre y vit que ce Général invitoit le Comte de Tavannes à venir le joindre avec ſa troupe à Stenay, & il prit des meſures pour faire échouer ce projet.

L'on vit alors ſe renouveller entre le Comte & le Marquis de Tavannes, les ſcènes ſanglantes que leurs ancêtres avoient déjà données, du tems de la Ligue. Le 28 Février 1650, il y eut une rencontre auprès d'Arc-ſur-Tille, où le Marquis fut mis en déroute. Après cette victoire le Comte marcha à Dijon, & ſomma Comeau de lui remettre le Château; mais ce Commandant ramené à ſon devoir par Millotet, fit faire une décharge ſur l'Envoyé du Comte, qui ſe retira avec ſes troupes victorieuſes à Bellegarde, en pillant les villages ſur la route. Le Duc de Vendôme, ſe rendit enfin dans ſon Gouvernement pour faire ceſſer ces troubles. Comeau Commandant du Château de Dijon, qui avoit toujours flotté incertain entre les deux Partis, le remit moyennant 10000 livres de dédommagement au Duc de Vendôme, qui fut enſuite à Bletterans, où il ſurprit Serville qui y commandoit pour le Prince. Millotet qui l'accompagnoit, alla à Chalon où il gagna le Marquis d'Uxelles Gouverneur de la Place, par l'eſpérance d'être nommé l'un des Lieutenans-Généraux de l'armée Royale qui s'avançoit.

La Cour s'étant décidée au voyage de Bourgogne pour faire le ſiège de Seurre, dit Bellegarde, dont la garniſon dévouée au Prince ravageoit tout le pays, le Roi fit ſon entrée à Dijon le 6 Mars 1650, & le Cardinal ſe rendit à Saint-Jean-de-Lône pour diriger de là les opérations du ſiège: peu s'en fallut qu'il ne fût la victime de la trahiſon du Régiment de Perſan; mais le bonheur conſtant de ce Miniſtre, le ſauva du plus grand danger qu'il eût jamais couru [1]. La garniſon de Seurre, toute compoſée de vieux Corps inſtruits à vaincre ſous Condé, étoit formidable; & ce ſiège donnoit de l'inquiétude au Cardinal & au Duc de Vendôme. On voulut négocier; les aſſiégés qui *avoient arboré pavillon ſemé de têtes de morts*, répondirent qu'ils étoient *réſolus de s'enſevelir ſous les ruines d'une Ville que Condé leur avoit confiée.* Leur réſolution ne dura pas; les ſoldats de la Ville ayant entendu les cris de *vive le Roi* qu'on pouſſoit dans le camp à l'arrivée de Louis XIV, ſentirent réveiller en eux ce ſentiment naturel aux cœurs François. Ils ſe mutinèrent, & menacèrent les Officiers d'acheter leur grace, en les livrant s'ils ne capituloient pas. On convint d'une amniſtie générale, & la Ville fut remiſe le 21 Avril 1650: mais tous les Officiers jurèrent en ſortant de ſe retrouver à Stenay avec Turenne; tant étoit grand leur attachement pour le Héros qu'ils admiroient.

Ainſi fut pacifiée la Bourgogne, par la fin de la *première guerre de la Fronde*; mais les diſſentions ſubſiſtèrent toujours dans la Capitale. L'Avocat Général Millotet qui avoit été élu Maire de Dijon & qui avoit rendu de ſi grands ſervices à la Province [2], fut ſacrifié au Premier

[1] C'eſt dans la grande Hiſtoire de la Province qu'il faut voir les détails importans de tous ces faits qui éclairciſſent l'Hiſtoire générale du Royaume, & en rempliſſent le vuide. Mais la Bourgogne aura-t-elle jamais une bonne Hiſtoire & une Deſcription bien faite, ſi l'Adminiſtration de la Province n'encourage pas le zéle & les talens de ceux qui ſacrifient leurs veilles à la gloire du pays.

[2] On a de ce Magiſtrat d'excellens Mémoires manuſcrits dignes en tout de voir le jour, & qui devoient entrer dans *l'Eſprit de la Fronde*, ſi l'Auteur avoit ſu profiter d'auſſi bons matériaux, & les préférer aux imprimés qui ſont entre les mains de tout le monde, & aux Recueils informes d'un Chanoine dont il a fait le fonds de ſes compilations. Nous aurons occaſion d'en parler dans l'*Hiſtoire générale du Royaume.*

Président Bouchu. Ce génie intriguant & flatteur avoit ſu gagner le Miniſtre dans un tems où Mazarin commençoit à ménager les partiſans du Prince. Condé ſortit de Vincennes en 1651, la vengeance dans le cœur contre le Cardinal; il échangea ſon Gouvernement de Bourgogne contre celui de Guyenne avec le Duc d'Epernon; mais les partiſans du Prince ne voulant pas reconnoître leur nouveau Gouverneur, d'Epernon mit le ſiège devant le Château de Dijon le 26 Novembre. La Planchette qui y commandoit pour Condé, le défendit vaillamment. Il fit tirer pendant pluſieurs jours le canon du Château ſur la Ville, & il y fit jetter un grand nombre de bombes & de grenades. Une mine que le Duc fit jouer ſous la tour Notre-Dame, détermina les aſſiégés à capituler, & le régiment de Navarre y entra le 8 Décembre.

La garniſon de Seurre qui s'étoit auſſi déclarée contre le Duc, fit de grands ravages, brûlant les villages, & levant des contributions à plus de ſix lieues à la ronde. Mais d'Epernon en ayant formé le ſiège en 1653, Boutteville qui y commandoit, ſe rendit après un mois de tranchée ouverte; & ſur les repréſentations des Etats, la Ville fut démentelée & ſes fortifications raſées.

Enfin la paix des Pyrénées rendit le Gouvernement de Bourgogne au grand Condé, qui fit oublier ſa révolte & les malheurs de la Fronde, par les nouveaux ſervices que ſa valeur rendit à l'État. Après la mort de Philippe IV Roi d'Eſpagne, le Prince prit de ſi juſtes meſures [1] avec le Marquis de Louvois, que Louis XIV n'eut qu'à ſe préſenter devant la Franche-Comté pour la ſoumettre. Cette Province ayant été rendue à l'Eſpagne par la paix d'Aix-la-Chapelle, le Roi en fit de nouveau la conquête en 1674; & depuis elle eſt reſtée à la France par la paix de Nimègue.

C'eſt par la réunion à la Couronne des Provinces anciennement occupées par les Bourguignons, que nous avons cru devoir terminer cet Abrégé. Le défaut d'une Hiſtoire générale de Bourgogne pourra le rendre utile à ceux qui voudront ſe contenter d'un tableau raccourci des révolutions de nos Provinces, & des mœurs de nos Ancêtres.

[1] La correſpondance manuſcrite du Grand Condé avec le Marquis de Louvois, eſt un chef-d'œuvre; on eſt ſurpris que les Hiſtoriens n'en ayent pas fait uſage. Je l'ai inférée toute entière dans l'*Hiſtoire des guerres des deux Bourgognes*, dont il n'y a que les deux premiers volumes d'imprimés. Comme elle contient la deſcription des Places fortes de la Franche-Comté, on en fera uſage dans la deſcription de cette Province.

Fin de l'Hiſtoire des Bourguignons.

DESCRIPTION

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur les Loix, Mœurs, Coutumes & Usages anciens des Bourguignons.

L'Histoire du Peuple Dominateur des Pays arrosés par le Rhône & la Sône étoit un préliminaire indispensable à la Description des diverses Provinces qui composent ce Département [1]. En effet, comment sortir du Dédale immense de toutes ces Seigneuries, Duchés, Comtés, Marquisats, Châtellenies, Bailliages, Vigueries, &c. formés des débris successifs des quatre Royaumes de Bourgogne? Comment démêler la succession, l'ordre & la généalogie de toutes ces Maisons souveraines; de cette multitude innombrable de Seigneurs qui ont joui après les Rois de Bourgogne des droits Régaliens dans les deux Bourgognes, le Lyonnois, le Dauphiné & la Provence, si on n'a pas un point de ralliement dans *l'Histoire Générale des Bourguignons*? Comment connoître l'origine de ces Loix, Coutumes & Usages dont on voit des traces si diversifiées dans tous ces pays, si on ne remonte pas à la source, en recherchant quelles étoient les Mœurs & les Loix du peuple Dominateur de qui nous les tenons?

Le desir de ne point interrompre la narration rapide & le fil des événemens, dans l'Histoire des Bourguignons, nous a fait renvoyer à un article particulier ce qui concerne les Loix, Mœurs, Coutumes & Usages anciens de ce peuple. Quoique nous ayons souvent touché cet objet important dans les notes qui accompagnent le texte, ce qui nous reste à en dire n'en est pas moins curieux, & servira de supplément à l'Histoire. D'ailleurs le rapprochement de ces petits faits isolés & comme noyés dans les récits, aura son agrément & son utilité. Nous ne dirons rien des usages des Gaulois & des Romains qui ont précédé l'entrée des Bourguignons dans les Gaules, parce que nous nous réservons d'en traiter à fond dans les *Annales Celtiques & Romaines* annoncées par le *Prospectus*.

Les Vandales, peuple né dans les vastes contrées de la Germanie [2], s'étoient

[1] J'ai déja observé dans la Préface & dans le Prospectus que l'Histoire générale de la Monarchie est nécessairement composée des *cinq Peuples Dominateurs des Gaules* qui ont élevé leur Empire sur celui des Romains: Savoir, les *Bourguignons*, qui se sont emparés des Provinces du Rhône. Les *Visigoths* & les *Sarrasins* qui ont eu les pays arrosés par la Garonne, depuis le Rhône & les Cévennes jusqu'aux Pyrenées; les *Armoriques* & les *Bretons* le long de la Loire; *les Francs* & les *Normands* dominateurs de la Seine; & les *Allemans* le long du Rhin, ce qui forme cinq Départemens bien distincts, dont chacun exige son *Histoire particulière*, si l'on veut comprendre la Description de tous ces pays.

[2] On prétend que les *Vandales* qui habitent encore le pays que l'on appelle *Vandalie*, sur les bords de la mer Baltique, se sont conservé un Roi caché qu'ils reconnoissent, & à qui ils payent encore un tribut volontaire. Ce fait n'est pas inconnu au Roi de Prusse leur Souverain. On prétend aussi qu'ils gardent toujours entr'eux leurs anciennes coutumes, & qu'ils sont portés à secouer le joug s'il se trouvoit quelqu'occasion favorable à la révolte (*Essai sur l'Histoire des premiers Rois de Bourgogne*, p. 12).

divisées en *cinq Tribus*, parmi lesquelles les BOURGUIGNONS tenoient le premier rang suivant Pline le Naturaliste. Ces peuples d'abord féroces, étoient encores brutes au sortir de leur berceau. Ils ne connoissoient point dans leurs forêts, le luxe qui a par la suite énervé leurs descendans. Ils gardoient entr'eux cette égalité avec laquelle tous les hommes naissent : la force, le courage & la valeur pouvoient seuls les distinguer. Cette égalité ne faisoit point de tort à la société; comme elle étoit liée à la pauvreté, personne ne pouvoit s'enorgueillir, comme aujourd'hui, de ces fortunes immenses qui rendent le pauvre esclave du riche. Le luxe enfante toujours des besoins nouveaux & sans cesse renaissans; mais chez ce peuple les besoins étoient réduits à peu d'objets. Les produits de la chasse, de la pêche & des bestiaux suffisoient pour les nourrir & les couvrir. Les impôts n'avoient pas pénétré leurs forêts, & les exacteurs n'en troubloient point la tranquillité. Ils avoient quelques Chefs, mais n'avoient point de Maîtres. Ils vivoient sans loix écrites; mais ils suivoient exactement les Coutumes de leurs ancêtres.

Peu occupés dans leurs demeures, leurs seuls exercices étoient la chasse & les travaux de leurs habitations : lorsqu'ils n'étoient point en guerre, ils entretenoient leur intrépidité par des combats contre les bêtes sauvages, & surtout les *Ures* [1], dont leurs forêts étoient remplies. Ils étoient d'un caractère franc; ils n'avoient pas l'art de cacher des mensonges utiles sous l'écorce de la vérité, ni de donner au vice le masque de la vertu : braves, intrépides, sans être fanfarons ; le mensonge leur étoit inconnu. Ils affrontoient la mort sans la craindre ; ils ne déchiroient pas leurs ennemis, & ne les frappoient qu'avec la hache & l'épieu. En un mot ils n'avoient pas nos vices, & nous n'avons pas leurs vertus. Celle qu'ils avoient le plus en recommandation, étoit l'hospitalité : le refus de l'exercer étoit une infamie qui

Il y a en Allemagne deux contrées auxquelles les Géographes donnent le nom de *Vandalie*, l'une qui a environ quatorze lieues d'étendue dans la Poméranie Ducale, & dont Stolpe est la capitale; l'autre dans le Duché de Mecklenbourg en Basse-Saxe, dont Gustrow est la capitale. Cette seconde Vandalie formant une étendue de trente lieues du couchant au levant, sur dix de large, entre la Poméranie Royale & le Marquisat de Brandebourg, est remplie de plusieurs petits lacs. Les habitans ont conservé leurs usages, &c.

J'ai suivi dans l'*Abrégé* qui précède, la branche des Vandales auxquels Pline donne le nom de *Burgundiones*. Quant à la Tribu qui conserva le nom de la nation, on sait qu'en 406 les *Vandales* accompagnés des Suèves & des Alains traversèrent les Gaules qu'ils ravagèrent ; qu'ensuite ils se rendirent maîtres d'une partie de l'Espagne qu'ils partagèrent avec ces Barbares. De-là, sous la conduite de leur Roi *Genseric*, ils passèrent en Afrique où ils fondèrent un puissant Royaume en 428. Bélisaire ayant détruit ces barbares, Justinien réunit de nouveau à son empire les Provinces dont ils s'étoient emparés.

[1] Cet animal, dont la race est détruite, étoit de la forme & de la couleur des Bufles. César le dit presque aussi grand que l'éléphant. Il avoit le poil noir & court, la peau dure, le corps gros, la tête courte, large, & chargée de cornes très-fortes & d'une très-grande étendue : le même Auteur dit que les Ures ont la figure d'un taureau, mais que l'ouverture & la forme de leurs cornes en étoient fort différentes; qu'ils sont d'une vîtesse & d'une force merveilleuse; qu'ils renversent de leurs chocs de très-grands arbres; qu'ils se jettent sur tout ce qu'ils apperçoivent, hommes ou bêtes; qu'on les prend dans des fosses ou trapes, & qu'on les met à mort parce qu'il est impossible de les apprivoiser, pas même quand on les prend tout petits, &c.

Quoiqu'on dise que ce genre de quadrupèdes, autrefois commun dans les Gaules, soit détruit, on assure cependant qu'on en trouve encore dans le Brandebourg & dans les forêts de la Poméranie. Les Germains employoient leurs cornes à faire des trompettes, qui par la roideur de leurs fibres, donnoient des sons plus forts & plus terribles, soit pour épouvanter leurs ennemis, soit pour s'exciter au combat. Ils en faisoient aussi des tasses pour boire dans leurs repas guerriers, auxquelles ils attribuoient la vertu d'exciter la valeur & de rendre intrépide dans les dangers. Les Gaulois faisoient aussi grand cas de ces tasses dont ils revêtoient les bords, d'un cercle d'argent, &c.

auroit deshonoré les coupables. Chez ce peuple, tout homme même inconnu, entroit dans leurs maisons, mangeoit avec eux, & se retiroit sans ces vains & inutiles complimens, si fort en usage aujourd'hui, mais qui ne sont pas le langage du cœur. Lorsqu'il n'y avoit plus rien qu'on pût offrir à l'étranger, on le conduisoit chez des voisins qui regardoient cette visite comme un heureux augure. Ce peuple ne connoissoit ni les métaux précieux, ni les désirs, ni les injustices, ni les crimes que leur possession entraîne. La liberté étoit leur bien le plus précieux [1].

Accoutumés dès l'enfance à mépriser la mort; ils la regardoient comme la fin des peines. Souvent défaits dans les combats, faute de discipline & de bonnes armes défensives, ils renaissoient pour ainsi dire de leurs cendres, & faisoient encore trembler les Vainqueurs. Ils se retranchoient dans les forêts où ils vivoient, par de grands arbres abattus & des pieux liés ensemble qui rendoient ces retraites impénétrables à leurs ennemis. La gloire du soldat étoit celle de la nation, & chez ces peuples, jusqu'aux femmes tout étoit guerrier. Celles-ci suivoient leurs maris dans les combats, & suçoient les plaies des blessés; c'étoit le remède le plus sûr & le plus prompt quand elles n'étoient pas mortelles. Dans les surprises, ou lorsqu'on attaquoit leur camp, elles combattoient sur les chariots & le javelot à la main, défendoient leurs foyers & le fruit de leur tendresse, qu'elles élevoient pour perpétuer la nation [2]. Ils vivoient en corps de nation au milieu de leurs forêts. Ils ne connoissoient point les villes fermées. Leurs maisons ou cabanes étoient isolées. Ils portoient sur les épaules de petits manteaux ou espèces de sayes (*sagum*) qui s'attachoient sur la poitrine; ils avoient sous la saye un pourpoint assez court qu'ils fermoient d'une ceinture; leurs caleçons descendoient fort bas. Le tout étoit fait des dépouilles des animaux. Leurs armes étoient, comme on l'a dit, la hallebarde, l'épieu & la hache, dont ils se servoient également pour attaquer, pour se défendre & pour bâtir leurs maisons de bois. Ils avoient des cuirasses tissues d'un osier fin & serré, & des boucliers de même matière, mais recouverts d'un cuir très-dur qu'ils peignoient par bandes de différentes couleurs; & ils mettoient dessus l'empreinte

[1] Jaloux de conserver cette liberté, ils étoient toujours armés contre un ennemi qui pouvoit souvent les surprendre. Les coutumes fondamentales d'un peuple, percent dans la postérité la plus éloignée. C'est suivant M. le Gouz, de cet ancien usage d'aller toujours armé que nous avons conservé jusqu'à présent, l'incommode & ridicule usage de porter un long fer à nos côtés. Dans ces tems anciens des hommes toujours armés en paroissoient plus redoutables; ils inspiroient le respect & la crainte. Ils ont formé depuis cette idée de noblesse, dont tant de gens veulent encore aujourd'hui si mal-à-propos porter l'enseigne.

[2] Les mères, (dit M. le Gouz dans son *Essai* dont j'emprunte tout ce que je dis ici des Bourguignons) ne donnoient point alors à leurs enfans des nourrices étrangères & mercenaires, dont souvent le lait corrompu altère les principes de la vie; mais jalouses de leur postérité, elles les nourrissoient du sang pur & généreux qui couloit dans leurs veines. Elles les élevoient durement pour fortifier leur tempérament. Les enfans des hommes libres n'étoient ni mieux tenus, ni mieux nourris que ceux des esclaves, ils se rouloient nuds sur la terre. Les premières leçons qu'on leur donnoit, étoient de dire la vérité, de mépriser la vie & de tout sacrifier à la gloire de la nation. Dès leur plus bas âge leurs mères leur apprenoient des chansons guerrières, qui étoient des espèces de Cantiques faits en l'honneur de leurs Dieux ou à la louange de leurs Héros: c'étoient des espèces d'*Annales* qui célébroient leur valeur & leurs exploits. Comme ces peuples n'avoient point l'usage de l'écriture, cette sorte de poésie étoit destinée à perpétuer la mémoire des grands hommes; ils les chantoient dans leurs divertissemens, & sur-tout à la guerre, où le récit des combats de leurs ancêtres excitoit leur courage. A huit ans les mères remettoient leurs enfans à leurs maris, qui les menoient à la chasse & leur apprenoient à manier les armes.

de quelques animaux, fur-tout celle du chat, emblême de la liberté qui étoit leur idole. Ils fe couvroient la tête avec celle des animaux les plus féroces, pour fe donner un air plus redoutable.

Ces peuples reconnoiffoient la *Terre*, *Tuifton* & *Manus* pour leurs Dieux. Ils révéroient la Déeffe de la terre fous le nom de *Herte* ; & *Tuifton* & *Manus* [1], comme les premiers hommes. Leur culte ne confiftoit qu'en quelques cérémonies & quelques offrandes d'animaux ou de fruits fauvages : ce n'étoit pas précifément le globe de la terre qu'ils adoroient, mais ils fe figuroient une Déeffe qui préfidoit à fes influences & à fes mouvemens. Leurs Prêtres jouiffoient d'un grand crédit auprès de ce peuple fimple & vrai; ils vouloient toujours dominer, comme les Prêtres de toutes les nations tant fauvages que policées. Le Chef de ces Prêtres nommé *Sinift*, avoit un plus grand pouvoir que leurs Commandans appellés *Hendins* [2]. C'étoient les Prêtres qui étoient les Juges & qui leur infligeoient des peines felon les occafions. Cette douceur & cette confiance aux Prêtres, difposèrent les Bourguignons à embraffer aifément le Chriftianifme, lorfqu'ils fe furent approchés des bords du Rhin, & ils furent, comme on l'a vu dans leur Hiftoire, les premiers Chrétiens du Nord [3].

On ne trouvoit point chez ces peuples cette haine implacable qui immortalife les fureurs; tout fe rachetoit pour de l'argent ou des beftiaux. Les vols, les injures, les bleffures, tout étoit oublié après en avoir reçu le prix. Avant que la politique fe fût établie parmi eux, leur parole étoit inviolable [4], & ils confervèrent long-tems cette précieufe qualité. Ils gardoient fidellement les traités; c'étoient ceux de tous les barbares avec lefquels Aétius difoit qu'il aimoit mieux avoir affaire. Les grandes caufes fe décidoient dans une affemblée générale de la Nation. Les Chefs [5] les communiquoient à la multitude qui, à la pluralité

[1] Ce *Manus* étoit, felon eux, le premier homme, & c'eft de ce nom que les Allemans ont pris le nom de *man*, qui veut dire *homme*. Ces peuples, dit l'Auteur cité, étoient originaires d'Afie, qui eft le berceau du genre humain; auroient-ils apporté quelque connoiffance de ce que Moyfe nous apprend quand il nous dit que Dieu pétrit le limon de la terre pour en former l'homme?

[2] C'eft Ammien Marcellin qui nous apprend (*li. XXVIII*) que les Chefs ou Rois des Bourguignons s'appelloient *Hendins* d'un nom générique, & le Chef de leurs Prêtres fe nommoit *Sinift*; qu'ils avoient coutume, d'ancienne inftitution, de dépofer leurs Hendins lorfqu'ils effuyoient quelques mauvais fuccès, ou même lorfque l'année étoit ftérile, &c.

[3] Ils ignoroient les profondes fpéculations de nos Philofophes, dont fouvent tout l'art fe réduit à douter. En étoient-ils moins heureux? Leur fcience ne paffoit pas leurs befoins; ils jouiffoient de la nature fans s'embarraffer de la connoître, &c. On a vu dans l'Hiftoire (*p.* 45), combien le Chriftianifme avoit contribué à perfectionner les bonnes qualités de ces peuples barbares, & comme il les avoit difpofés à la civilifation.

[4] S. Julien de Baleure fait beaucoup valoir cette vertu de fes ancêtres : voici fes termes. « Combien que » Vopifcus en fon Proculus donne cette atteinte aux » François, *qu'en riant ils font coutume de tromper*; le » naturel du Bourguignon eft tout autre : d'autant qu'il » eft fi ferme en fon propos, & conftant en fes pro- » meffes, que ce qu'il fait par conftance lui eft quelquefois » imputé à opiniâtreté, & que c'eft un dire commun en » France que *la parole d'un Bourguignon vaut une obligation* ».

[5] Ces Chefs connus fous le nom de *Hendins*, & auxquels on donnoit quelquefois le titre de *Rois*, n'avoient ni cette autorité, ni cette puiffance dont leurs defcendans furent revêtus après le paffage du Rhin. Cette autorité fuprême ne convenoit pas alors à un peuple libre qui n'avoit point de loix écrites, & qui fe gouvernoit par des ufages que l'honneur & la coutume, plus puiffans que les Loix, faifoient refpecter. Les Bourguignons craignoient d'être la victime des caprices & de l'avidité de ceux à qui ils auroient donné trop d'autorité; & ils renvoyoient leurs Hendins fous le moindre prétexte, ou même lorfqu'ils n'étoient pas heureux. Il n'en étoit pas de même du *Sinift*, ou Chef de leurs Prêtres, qui avoit la fouveraine autorité qu'ils ufurpent toujours chez tous les peuples, par l'honneur qu'ils ont d'approcher des autels & d'être les interprètes des Dieux. Ils gouvernoient fous ce titre les peuples que la croyance leur foumettoit; ils avoient feuls le droit de punir; leur pouvoir furpaffoit celui des Rois : ils renver-

des

des ſuffrages décidoit de ce qu'il étoit avantageux de faire. Les Bourguignons étoient peu délicats, & vivoient de ce qu'ils trouvoient dans leur pays; ils mangeoient beaucoup, mais ils aimoient encore plus à boire : ils étoient ſi fort adonnés au jeu, qu'ils jouoient juſqu'à leur liberté. Peu ſoigneux de l'avenir, la négligence & la pareſſe étoient leurs principaux défauts : ils aimoient à dormir, & craignoient le travail; un peuple libre & guerrier eſt rarement cultivateur. Ils étoient de grande ſtature; ils avoient la chevelure blonde, les yeux bleus, le regard féroce. Ils étoient hauts & fiers quand on vouloit les dominer, bruſques & ſouvent emportés, impétueux dans leurs deſirs quand on s'oppoſoit à leurs volontés; mais ſerviables, amis ſincères & prévenans quand on avoit beſoin de leur ſecours. Leurs défauts venoient de leur éducation, & leurs vertus de leur cœur.

Tout ce que l'on vient de dire, concerne les mœurs & uſages des Bourguignons avant leur établiſſement dans les Gaules; on peut le conférer avec ce qui en eſt rapporté au commencement de la ſeconde Époque, où nous avons traité ce qui regarde l'origine & les diverſes émigrations de ce peuple errant [1]. Le ſentiment qui fait les Bourguignons de race Gauloiſe, mérite quelqu'examen. On y verra du moins, un Roman hiſtorique aſſez curieux.

Le Préſident de Chaſſeneuz, l'un des premiers Commentateurs de la Coutume de Bourgogne, prétend que les Bourguignons étoient un des peuples Cliens des Éduens, & qu'ils habitoient le Dijonnois; que leur nom vient du *Bourg de Dijon* (appellé en latin *Divio à Divis*), d'où ils ont été nommés *Burgundeïones*, & par contraction *Burgundiones*. Il ajoute que les Bourguignons étant tombés ſur les Sénonois dans un ſanglant combat que ceux-ci livroient aux Éduens, ils avoient fait pencher la victoire en faveur des derniers; que dans la ſuite les Sénonois pour ſe venger des Bourguignons avoient ravagé leur pays, & les avoient contraints de ſe retirer dans la Germanie où ils s'habituèrent, &c [2]. Il dit avoir

ſoient mêmes les trônes ſans être ébranlés par quelqu'accident que ce fût. Mais lorſque les Bourguignons eurent entendu parler d'un nouveau culte établi par Conſtantin dans les Gaules, la nation s'aſſembla pour délibérer ſur le choix d'une Divinité que l'on diſoit plus propre que leurs Dieux à les ſecourir dans leurs beſoins, & à les protéger dans leurs revers. L'aſſemblée envoya des députés aux Evêques les plus voiſins pour s'inſtruire de la vérité. Simplicité admirable ! digne d'être récompenſée, & qui annonçoit un peuple dont la candeur & la bonne-foi formoient le caractère diſtinctif.

[1] Le nom de *Vàndale*, dont les Bourguignons formoient la principale tribu, ſignifie *errant*, *vagabond*, dans l'ancien langage Tudeſque. Cette étymologie étoit fort convenable aux Vandales, dont on a vainement cherché l'origine, parce que ce peuple changea très-ſouvent de demeure, & qu'envain on voudroit déterminer la première contrée où il a pris naiſſance. En faiſant les Bourguignons de nation Vandale, je me ſuis conformé au ſentiment le plus accrédité, fondé d'ailleurs ſur l'autorité de Pline. Mais il y a une grande diverſité d'opinions ſur l'origine des Bourguignons. On a vu qu'Ammien & Oroſe les font deſcendre des légions Romaines établies en Germanie. Agathias les fait de race Gothique, parce qu'ils ont demeuré au voiſinage des Goths. D'autres les font Scythes, habitans aux environs des Palus-Méotides; d'autres les regardent comme une branche des Allemans, avec leſquels ils eurent dans les derniers tems de longues guerres à ſoutenir pour des ſalines qu'ils ſe diſputoient, &c. Enfin quelques Auteurs Bourguignons, comme le Préſident de Chaſſeneuz & Saint-Julien de Baleure, donnent une origine Gauloiſe aux Bourguignons qu'ils font ſortir du Dijonnois : j'en parlerai plus bas.

[2] Voici les termes de Chaſſeneuz (*in proem.* ſur le mot *Duc.* n. 7 & 8), « de l'origine des Bourguignons par » le Gaguin en ſes Chroniques, (*li.* I); mais quoi qu'en » ſoit, je ne crois pas que les Bourguignons fuſſent lors » ainſi appellés; ains qu'on les nommoit *Héduois*, deſquels » la domination & Seigneurie s'étendoit quaſi ſur toute » la Gaule Celtique : & furent dits *Bourgongnons*, *du Bourg de* » *Dijon*, pour ce que les Héduois ayant été une fois » vaincus & défaits par les Gaulois Sénonois, certaine » troupe du *Bourg de Dijon* (lequel étoit adoncq en

appris ce trait d'hiſtoire ancienne du Préſident de Villeneuve, emmené en ôtage par les Suiſſes lors du ſiège de Dijon en 1513, qui l'avoit extrait d'une vieille Chronique de Bourgogne, trouvée en Suiſſe, & dont Geſner parle en ſa Bibliothéque.

Les Mémoires du Préſident de Villeneuve étant tombés entre les mains de Saint-Julien de Baleurre, Doyen de Chalon, ce dernier s'en ſervit pour faire la baſe de ſon Hiſtoire Romaneſque des *Bourgongnons*. Cet Auteur prétend que Chaſſeneuz ſe trompe; que Dijon n'exiſtoit point encore, & qu'il a confondu cette ville avec l'ancien *Bourg-d'Ongne*, dont on voit les ruines entre Lux & Tréchâteau, à quatre lieues de Dijon, & dont le territoire porte encore aujourd'hui le nom de *Val-d'Ongne*. C'eſt de cet ancien *Bourg-d'Ongne* (*Burgus Deorum*), qu'il tire l'étymologie & l'hiſtoire des *Bourgongnons*. Il les ſuit ſcrupuleuſement depuis leur première ſortie du *Bourg-d'Ongne* [1] dans toutes leurs courſes en Europe, & en Aſie; il leur attribue tous les exploits des Gaulois & des Scythes, & les fait auteurs de la ligue de tous les Barbares du Nord conjurés contre l'Empire Romain. Ce ſont les Bourgongnons qui, alors habitans avec les Scythes autour des Palus Méotides, remportèrent la fameuſe victoire ſur l'Empereur Décius, qui fut englouti dans leurs marais, & qui forcèrent Gallus & ſon fils Voluſien aſſocié à l'Empire, à leur payer tribut. « Ainſi les Bourgongnons » (dit cet Hiſtorien), furent les premiers depuis que Rome eut acquis le nom de triom» phante & le titre de Ville éternelle, qui eurent l'honneur de matter ſon orgueil & de la » rendre tributaire ».

Pour achever de donner la notice du Roman de S. Julien, il ſuppoſe que les Bourgongnons alors appellés *Baccharides* du Bourg de Baccha ſur le bord des Palus-Méotides, furent avertis par une Devinereſſe, qu'*ils n'auroient de repos que lorſqu'ils ſeroient de retour dans leur ancien pays*. Cette prédiction détermina les Bourgongnons à rentrer en Allemagne, & à ſe rapprocher des bords du Rhin, où ils s'établirent malgré les Allemans, avec leſquels ils furent ſouvent en guerre. Lors de la révolte générale de tout l'Empire contre Gallien fils de Valérien, tems auquel on vit juſqu'à trente tyrans ſe diſputer les dépouilles de l'empire, les Bourgongnons de concert avec les Gaulois, rentrèrent ſecrettement dans leur Patrie, & rebâtirent

» l'obéiſſance des Héduois), s'éleva, vainquit & ſurmonta » les Sénonois; & lors le commun bruit s'éleva que les » Sénonois avoient été rompus & défaits par certains du » Bourg de Dijon, deſquels les *Bourgongnons* prindrent » depuis leur nom, &c.... Cela ay-je apprins d'un de » bonne mémoire, Préſident de Bourgongne, qui a été » priſonnier des Suiſſes, & diſoit qu'il avoit leu ce que » dit eſt, au pays deſdits Suiſſes lorſqu'il étoit en leur » puiſſance ».

[1] Ces mots Celtiques ſont interprétés par ceux-ci, *Burgus Deorum*; mais l'Auteur n'en cite aucune autorité. Il en eſt de même de l'étymologie des *Bourgongnons*, à raiſon de laquelle il craint qu'on ne ſe moque de lui; voici ſes termes. « Il pourroit ſe trouver *quelque gauſ*» *ſeur* qui diroit qu'à cauſe de l'abondance des ongnons » qui croiſſent autour du Bourg (comme à la Ferté aux» Ongnons), les Habitans furent nommés Bourgongnons: » ou que l'Ongnon, rivière au Comté de Bourgongne, » eut ſon vocable d'un ongnon; mais les ongnons ne ſont » conſidérables celle part ».

La plaiſanterie eſt d'autant plus piquante, que dans les anciens auteurs, les Bourguignons ſont cités comme grands mangeurs d'oignons. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le Val d'Ongne, auprès d'Is-ſur-Tille, à quatre lieues de Dijon, eſt fameux par les médailles antiques, ſtatues, inſcriptions & monumens de tout genre qu'on y a trouvés. On y a découvert nouvellement en faiſant des fouilles pour une grande route, les veſtiges d'une ville ancienne, dont M. Antoine Ingénieur de la Province, a levé le plan. Nous pourrons par la ſuite donner les deſſins de quelques-unes de ces antiquités, lorſque nous traiterons cette partie de la deſcription du Royaume.

le Bourg-d'Ongne dans l'efpoir d'être bientôt rejoints par le gros de la nation reftée au-delà du Rhin [1]. Mais Aurélien qui reprit les Gaules fur Tétricus, chaffa les Bourgongnons, & détruifit le nouveau Bourg-d'Ongne qu'ils venoient de rebâtir fur les ruines de l'ancien. Cet Empereur fuperftitieux à l'excès, ayant oui dire que ce Bourg étoit confacré aux Dieux, & que fon nom Celtique fignifioit le *Bourg des Dieux*, il craignit d'avoir offenfé les Dieux tutélaires du lieu; & comme il étoit mélancolique, il eut un fonge qui le remplit d'effroi. Il crut appaifer la colère célefte, en faifant bâtir la ville de Dijon des ruines du Bourg-Ongne, & en la confacrant aux Dieux, d'où elle prit le nom de *Divio*, *à Divis*, &c.

Les Bourgongnons de retour en leur pays crurent devoir fortifier leur parti, en admettant les Francs dans la ligue qu'ils avoient formée pour la deftruction de l'Empire. Les Francs ou Sicambres étoient alors divifés en deux principales branches, les *Francs-Saliens* & les *Attuaires* ou *Attuariens*, ; ces derniers comme plus voifins des Bourgongnons, s'unirent à eux, & il fut convenu dans le traité que les Saliens & Ripuaires auroient pour leur partage la Belgique, & borneroient leurs conquêtes à vingt lieues en-deçà de la Seine, tandis que les autres s'empareroient de la Celtique. Les articles du traité ayant été envoyés aux Gaulois, que les Bourgongnons vouloient tirer de l'efclavage Romain, les Gaulois prirent les armes, & élurent pour chef Amandus. Ces révoltés auxquels les Auteurs donnent le nom de Bagaudes [2], reçurent un grand échec de l'Empereur Maximien, pour n'avoir pas attendu

[1] Les Gaules révoltées formèrent alors un empire féparé de celui de Rome, comme je l'ai obfervé dans l'Hiftoire. Pofthume en avoit été le fondateur, & il finit en la perfonne de Tétricus, mené en triomphe par Aurélien. C'eft dans cet intervalle, qu'une partie des *Bourgongnons* invitée par les Gaulois, vint rebâtir le Bourg-d'Ongne. J'ai cru devoir citer un échantillon du ftyle de l'Auteur. « Les Gaules régies & gouvernées comme un empire féparé du Romain, par Pofthumus, Lollianus, Victorinus, Marius Forgeron, qui ne fut Empereur que trois jours, & qu'un fien compagnon tua, en difant *voilà l'épée que tu as forgée*; les Gaulois avoient conçu certaine efpérance, qu'icelles Gaules ne feroient jamais plus réunies audit Empire Romain; ce que s'étant auffi perfuadés les Bourgongnons, avoient hâté leur venue pour ne rien épargner de leurs moyens, afin que les Gaules (auxquelles ils vouoient leur féjour, comme las de rauder par le monde, incertains de bien affurée demourance), recouvraffent leur antique fplendeur & liberté, fans permettre que les aigles Romaines (pires & plus cruelles que celles de Prométheus), leur rongeaffent inceffamment les entrailles, & fiffent renaître leurs tourmens en ne les pouvant mettre à fin, ni fe faouler de les tenir fous griffes..... ». Mais à peine avoient-ils reftauré l'ancien Bourg-Ongne, qu'Aurélianus venu dans les Gaules contre Tétricus, apprint cette entreprinfe des Bourgongnons; & les tenant pour Allemans naturels, il fe fâcha de les voir là ramager. Et comme il étoit hault à la main & impérieux, commanda par un Edit primfaultier qu'on ruinât ce Bourg, & qu'on renvoyât telle canaille en leur pays, fans les laiffer s'accommoder ez Gaules, &c..... Comme toutes chofes bonnes font plus coutumièrement pofées entre deux extrémités vicieufes; auffi la Religion eft entre la piété & la fuperftition; mais non tant mitantière, que la fuperftition ne lui foit prochaine; voire tant que c'eft chofe digne desbahiffement que les Romains qui s'eftimoient les plus fuffifans hommes, fe font laiffés embéguiner d'infinies fadèzes, & qu'ils ont fi extrêmement raffoté après les prodiges. Suivant ce propos, encore qu'Aurélianus fut rébarbatif, févère & mal gratieux, fi étoit-il autant affectionné à fa religion qu'homme de fon tems, &c.

[2] Saint Julien prétend que les Bagaudes dont l'Hiftoire fait mention, n'étoient autres « que des Laboureurs & Charpentiers Bourgongnons épanchés par les Gaules, & (comme ils étoient gens de grand travail, bons ouvriers & bons ménagers) avoient fait tant de profit, qu'ils étoient riches & pleins d'or & d'argent, mais d'héritage il n'en avoient point. L'avarice des Magiftrats Romains ne leur permettant pas de retourner en leur pays les mains pleines, ils s'unirent aux Gaulois pour fe fouftraire à la tyrannie, dans l'attente d'être bientôt fecourus des leurs, de de-là le Rhin.

Salvien Prêtre de Marfeille, les nomme *Baogandes*, qui femble le mot primitif, & il reproche aux Romains que ce font leurs vexations qui forçoient les peuples à être *Baogandes & fugitifs*; de là eft venu dans la baffe latinité le nom de *bagauda* & *bagaudia*, qui fignifie un brigandage, une émotion de peuple, un foulévement de payfans. Maximien n'anéantit pas entièrement la faction des *Bagaudes*.

le fecours de leurs Alliés, & ne firent qu'accroître les maux des Gaulois. Les Bourgongnons, comme chefs de la ligue, entrèrent les premiers dans les Gaules avec les Attuariens, gagnèrent le pays Langrois pour fe rétablir au Bourg-Ongne. Le Céfar Conftance Chlore, gendre de Maximien-Hercule, les joignit près de Langres, & leur livra un fanglant combat où il fut entièrement défait, & où il manqua d'être pris [1]. Après cette victoire fignalée les *Bourgongnons* s'établirent dans le Dijonnois, & les *Attuariens* dans le Langrois dont une partie prit le nom de ce dernier peuple (*voyez l'Introduction*).

Cette expédition fi glorieufe aux Bourgongnons, ne fut que le prélude de celle qu'ils méditoient depuis long-tems, de fonder leur empire fur les débris de celui des Romains. Ceux de leur nation qui étoient reftés au-delà du Rhin, continuèrent leurs liaifons avec les Gaulois, & députèrent aux Evêques Gaulois pour fe faire inftruire dans la nouvelle Religion, qui étoit devenue celle de tout l'Empire depuis le grand Conftantin. C'eft alors qu'ils s'unirent de plus fort aux Francs, aux Vandales, aux Goths & aux nations Scythes pour faire de concert une irruption générale fur les terres de l'Empire, ce qui arriva fous les règnes de Valentinien I, & de Valens; mais le grand Théodofe qui leur fuccéda, arrêta par fes victoires les efforts des peuples conjurés; ce ne fut que fous l'Empire de fon fils Honorius, que la partie liée depuis fi long-tems eut fon exécution. Les Bourguignons au nombre de quatre-vingt mille, fuivirent de près les Goths & les Vandales, & s'établirent dans leur ancienne patrie, où ils fondèrent un puiffant Royaume qui comprenoit le tiers de la France [2] &c.

De tous les Barbares qui avoient projetté d'envahir l'Empire, les Bourguignons femblent les feuls qui ayent fuivi un plan de conduite uniforme pour vivre en paix avec les vaincus, & pour conferver tous les droits de Citoyens aux Gaulois-Romains, tandis que tous les autres Barbares n'étoient animés que par cet efprit deftructeur qui vouloit enfévelir les Arts & les Sciences avec le nom Romain dans le même tombeau. Les Bourguignons qui ne cherchoient qu'un établiffement folide dans les Gaules, fe contentèrent d'être admis au partage des terres & des ferfs, & d'être reçus en qualité d'*hôtes* & de *confédérés* chez les

[1] « La meilleure pièce de fon harnois furent fes » éperons & la plus néceffaire, car s'il ne s'en fut bien » aidé, il étoit prins.... On dit communément qu'il fait » bon battre glorieux, car il ne s'en plaint jamais; tels » ont été les Romains, &c. *ibid.* ».

[2] J'ai cru qu'on ne feroit pas fâché de voir le Roman hiftorique de Saint-Julien de Baleure, refferré dans une page; d'autant qu'il répand fur l'ancienne hiftoire des Bourguignons, quelques lumières que peu de perfonnes feroient curieufes d'aller chercher dans un gros *in-folio* écrit en vieux langage. Le ftyle naïf, & fouvent fort & nerveux de cet Auteur, feroit cependant propre à dédommager des peines qu'on prendroit à le lire.

Il y a une autre opinion qui fait également les Bourguignons Gaulois d'origine. C'eft celle de Dunod qui prétend que Pline au paffage cité: *Vindeli quorum pars Burgundiones, &c.* n'entend point parler des Vandales, mais des *Vindéliciens* qui étoient de race Gauloife; que s'étant tranfplantés en Allemagne, ils n'étoient point épars dans les campagnes comme les Germains, mais qu'ils habitoient par troupes en des lieux élevés & fortifiés; que c'eft de cette coutume d'habiter enfemble dans des Bourgs, qu'ils ont pris le nom de *Burgundi* en place de celui qu'ils avoient dans les Gaules; que fans les faire voyager avec les Vandales comme les modernes, il eft plus naturel de croire que pour fe fouftraire au joug Romain, lorfque Tibère conquit la Vindélicie, ils pafsèrent le Rhin au-deffus des Allemans, & s'établirent vers les fources du Mein; que les Bourguignons eux-mêmes atteftoient leur origine Gauloife, lorfqu'ils répondirent aux Députés de l'Empereur Valentinien, qui follicitoit leur alliance avec l'Empire, qu'ils le feroient d'autant plus volontiers qu'ils étoient de race Romaine, c'eft-à-dire, de race Gauloife (*quod fobolem fe effe Romanam fciunt*). On voit que ce fentiment n'eft pas dénué de vraifemblance, mais il y manquera toujours la preuve directe.

mêmes Gaulois-Romains qu'ils pouvoient dépouiller de leurs poffeffions. Ils prirent la langue, les mœurs & les ufages des vaincus, & les Rois qu'ils fe choifirent affectèrent de ne gouverner leurs nouveaux fujets, qu'en qualité de Délégués de l'Empire [1].

Gondebaut, l'un de ces Rois, après avoir puni la trahifon de fon frère uni à Clovis, libre dans fes Etats par l'expulfion des François, ne s'appliqua plus qu'à faire fleurir la juftice pour maintenir la paix & la tranquillité dont jouiffoient fes fujets, & à les policer par de bonnes loix. Il fut porté à les faire, comme il le dit lui-même dans leur préambule, par l'amour de la juftice, qui eft agréable à Dieu, & qui fait la véritable grandeur des Rois. Il les fit en 501 dans des affemblées des Grands & des Juges de fon Royaume, *communi tractatu* , & ordonna qu'elles feroient obfervées dans toutes les affaires paffées, préfentes & futures, pourvû toutesfois qu'elles ne fuffent pas encore décidées par un jugement définitif: *Voulant que dans les cas qui ne feroient pas décidés par les Loix , on recourut à lui, comme fouverain Légiflateur*, pour en avoir la décifion & la régle. Cette précaution fut toujours celle des plus habiles Légiflateurs, qui ne vouloient pas avec raifon, que la vie, l'honneur & la fortune des Citoyens, dépendiffent de l'arbitrage des Juges dans les cas non prévus par les loix.

Celles de Gondebaut qui avoient pour objet d'établir une conduite uniforme dans les jugemens, les fucceffions, les donations, les contrats, les actions & la manière de les fuivre; les délits, la punition des crimes, &c. ont été louées par tous les anciens & par le célèbre Auteur de l'Efprit des Loix, comme les plus judicieufes de toutes celles des Barbares, dont Lindenbrog & Baluze nous ont donné des collections. Quoique infuffifantes & vicieufes en quelques articles, elles font en général très-fages, très-propres à conferver le droit de chaque individu, & à entretenir la bonne intelligence entre les Bourguignons & les Gaulois-Romains. On y remarque un grand fond d'équité, beaucoup de pénétration d'efprit, une

[1] Les Hiftoriens ont mis beaucoup de confufion dans la généalogie & la fuite des Rois Bourguignons. M. Dunod fe fonde fur un paffage de la loi des Bourguignons, où toute la fuite des Rois de ce peuple eft rappellée. Voici ce paffage, tit. 3: *Si quis apud Regiæ memoriæ autores noftros, Gibicam, Godomarum, Giflaharium, Gondaharium, patrem quoque noftrum & patruos noftros, liberos fuiffe conftiterit; in eâdem libertate permaneant*; c'eft-à-dire, la liberté fera confervée à ceux qui l'ont reçue de nos prédéceffeurs de Royale mémoire, *Gibica, Godomar, Giflahaire, Gondicaire*, notre *père* & nos *oncles*. Sur quoi il établit une fuite de treize Rois Bourguignons. Mais D. Plancher obferve avec raifon qu'il en faut retrancher les trois premiers, qui n'étoient que de fimples Chefs ou Commandans des Bourguignons avant le paffage du Rhin, puifque Gondicaire eft le premier fondateur du Royaume de Bourgogne. Il obferve enfuite que ce n'eft point Gondebaut qui parle dans la loi, mais fon fils Sigifmond qui publia ce Code, & qu'ainfi il en faut encore ôter Gonderic & Hilperic que M. Dunod donne pour oncles à Gondebaut; & il ne fait qu'un feul & même Roi de Gondicaire & de Gondioc. Voy. la differtation qu'il a faite fur ce fujet, (*to. I, p.* 449). J'ai adopté en partie le fentiment de D. Plancher; mais je m'en fuis écarté en évitant de confondre, comme il l'a fait, Gondicaire & Gondioc, dont il ne fait qu'un même Roi. J'ai préféré le fentiment du docte Valois, d'André Duchefne & de M. le Gouz. Voici donc l'ordre de ces Princes: *Gibica, Godomar*, & *Giflahaire* qui commandoient les Bourguignons avant le paffage du Rhin: 1° *Gondahaire* ou *Gondicaire*, fondateur du premier Royaume de Bourgogne; 2° *Gonderic* ou *Gondioc* fon fils; 3° *Chilpéric* père de Sainte Clotilde, *Gondebaut*, *Gondégéfile* & *Godomar* fils de Gondioc; 4° *Gondebaut*, feul Roi de Bourgogne, après la mort de fes frères, & auteur des loix qui portent fon nom; 5° *Sigifmond*, fils de Gondebaut; 6° *Godomar* frère de Sigifmond, & dernier Roi. Les noms de ces Princes étoient compofés, & défignoient des qualités perfonnelles à ceux qui les portoient. *Godmar* fignifie bon Prince, *Gondahaire* bon commandant, *Gondioc* bon refuge, *Gondebaut* allié bienfaifant, *Sigifmond* bouche victorieufe, &c. (Voyez Grotius dans fon *Indice des noms propres Gothiques, Vandales, &c.*

attention singulière à prévenir les moindres différens, une science peu commune en ce tems-là dans la politique, une sagesse digne d'un Prince Chrétien. Ces loix ne sont guères moins d'honneur à ses Sujets qu'à Gondebaut lui-même [1]; car elles les supposent fort raisonnables & policés; on n'y trouve rien qui tende à corriger en eux, les mœurs féroces & barbares si communes à la plupart des nations étrangères qui avoient conquis les Gaules. On y voit l'esprit qui dominoit ces peuples, & cette équité naturelle puisée dans la liberté & l'égalité dont ils avoient joui au milieu de leurs forêts.

Comme les Sujets de Gondebaut étoient en partie Gaulois-Romains, & en partie Bourguignons, il donna ou conserva à chacun, des Juges de sa nation, qui les devoient juger suivant leurs loix particulières. L'on voit qu'il s'étoit proposé de faire recueillir les loix Romaines qui étoient en usage, pour que les Juges Romains ne pussent pas s'excuser de ce qu'ils les ignoroient [2]; mais il ne le fit pas, ou cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous. On voit dans ce trait d'Histoire l'origine de l'usage qui s'est conservé en Bourgogne, d'être tout-à-la-fois Pays de *Droit Coutumier*, & Pays de *Droit-Écrit*, usage confirmé par les Lettres-Patentes de Philippe-le-Bon lors de la rédaction de la Coutume de Bourgogne. Il y avoit cependant quelques-unes des loix de Gondebaut qui devoient également servir de règle aux Romains & aux Bourguignons.

[1] J'ai montré dans l'Histoire que Gondebaut avoit été un des plus grands Rois de son tems, & que les Historiens ne lui avoient pas rendu assez de justice. Le meurtre de ses frères & l'Arianisme dont il avoit fait profession, l'ont rendu odieux à la postérité; mais ses frères s'étoient attiré leur malheur par leur lâche trahison. Le grand Clovis avoit fait mourir tous ses proches pour s'emparer de leurs dépouilles; il n'y avoit rien de sacré pour son ambition, & la cruauté étoit dans son caractère, ce qui n'a pas empêché les éloges des Historiens. Gondebaut quoique Arien, ne persécuta jamais l'Eglise, & il aima toujours les Catholiques. Il fut loué de sa modération, de sa prudence & de son savoir par les Evêques ses sujets qui le trahissoient pour Clovis. Ainsi ce témoignage n'est pas suspect. Il fut l'un des Princes les plus éclairés de son tems, comme on le voit par les objections qu'il faisoit à S. Avit, & par les questions qu'il lui proposoit. Il parvint, n'étant encore que particulier, aux premières dignités de l'Empire & au plus grand crédit, puisqu'il fut Patrice à Rome, & qu'il y fit un Empereur. Depuis qu'il fut élevé à la Royauté, il eut les plus fortes traverses qu'un Roi puisse essuyer, ayant perdu deux fois son Royaume; mais il se releva toujours de ses pertes par sa prudence, sa valeur & l'amour de ses peuples qu'il avoit sans doute mérité, puisqu'ils lui demeurèrent fidèles, après même qu'il fut dépouillé de son Royaume par ses frères. Il eut soin, comme tous les bons Rois, d'avoir toujours pour Ministres des gens éclairés & de probité, entr'autres les Comtes Litorius & Arédius, en qui il avoit confiance; il ne fit jamais de guerres injustes, & il n'en commença aucune; car si on le vit souvent en armes, ce ne fut que pour défendre sa Couronne ou pour la recouvrer. Aussi-tôt qu'il se vit débarrassé des guerres civiles & étrangères, il s'appliqua à rendre la justice, à policer son Etat par de bonnes loix, & à défendre la Nation foible & conquise contre l'oppression qu'elle auroit pu souffrir de la part des conquérans ses sujets naturels. Il eut la gloire d'être le Législateur le plus juste & le plus éclairé de tous les Rois des Barbares. Ce sont les actions qui font le plus bel éloge des bons Princes, & non pas les lieux communs des Rhéteurs.

Quant aux Sujets de Gondebaut, c'étoit un peuple bon, équitable & hospitalier, qui n'étendit sa domination dans les Gaules que par les concessions des Empereurs ou par des traités avec les naturels du Pays. ce Peuple n'a pas donné une bataille, ni pris une ville pour fonder son Royaume: il a été appellé ou reçu volontairement par-tout où il s'est établi; & l'Histoire ne dit pas qu'il ait versé une goutte de sang des habitans des Gaules, avec lesquels il a partagé amiablement les terres qui étoient la plupart désertes & abandonnées. Ce peuple étoit brave & courageux, car il ne refusoit jamais le combat, quelque péril qu'il y eût par rapport aux circonstances & au nombre des ennemis; mais il a été malheureux puisqu'il a presque toujours été battu. Cependant il se soutenoit par sa prudence, ses alliances & la douceur de sa domination.

[2] *Inter Romanos, Romanis legibus precipimus judicari, qui formam & expositionem legum qualiter judicent se noverunt accepturos, ut per ignorantiam se nullus excuset.* Il est fâcheux que nous n'ayons pas cette exposition des loix Romaines faites par Gondebaut, dont les connoissances en Politique, en Jurisprudence, & dans les Sciences, surpassoient celles de tous les Rois de son siècle. Mais dans le tems où Gondebaut promettoit cet ouvrage, Alaric Roi des Visigoths, y faisoit travailler de son côté; & c'est à sa collection publiée à Bordeaux, à Toulouse & dans toutes les Villes de ses Etats, que nous devons la conservation du *Code Théodosien* & des loix Romaines.

Par exemple, il déclara *digne de mort tout Juge qui se laisseroit corrompre*, *ou qui auroit reçu des présens des Parties*, même après avoir jugé, & quand même il auroit décidé suivant les loix [1]. Il imposa la peine de trente sols Romains à ceux qui, par négligence ou inadvertance, ne jugeoient pas suivant les loix. Il fixa le tems de l'absence des Juges; imposa la peine de douze sols d'or à ceux qui n'auroient pas décidé les procès qui étoient en état, après en avoir été requis trois fois; & défendit sous la même peine de se plaindre du déni de Justice, avant que d'avoir fait les trois sommations. La peine du *Talion* fait la base de ce Code : « Si on crève un œil à quelqu'un, disent ces loix, que l'œil du criminel » soit arraché; mais si ce malheur arrive par accident, on payera à un *Noble* soixante-dix » sols, à un *Bourgeois* cinquante, & trente-cinq à un *Manant* ». Les Esclaves étoient punis plus rigoureusement. « Si un Esclave donne un coup à un homme libre, il aura cent coups » de fouet; mais si un Esclave vole, qu'il meure, & que le Maître paie la chose volée ».

Il confirma les donations de ses prédécesseurs, & les partages qu'on avoit précédemment faits avec les habitans du Pays à titre d'hospitalité ou autrement [2]. Il défendit aux Bourguignons de vendre leurs fonds, à moins qu'ils n'en eussent de suffisans d'ailleurs, & voulut que quand ils les vendroient, les Romains leurs hôtes fussent préférés aux étrangers. Il enjoignit aux Communautés de fournir aux Envoyés des Princes & des Peuples, les logemens & les alimens pour eux & leurs équipages dans les lieux où ils passeroient, en payant. Si cependant il y avoit quelqu'un qui eût reçu des bienfaits considérables du Prince, il le chargea de leur fournir gratuitement le logement & les alimens pour une nuit. Il accorda à tous ses Sujets qui n'auroient pas des bois en propre, le libre usage des arbres gissans dans les bois d'autrui, & de ceux qui ne portoient point de fruits. Il permit aux Communiers dans les forêts, d'extirper les bois pour les réduire en culture, à charge de dédommager les Co-propriétaires; & il régla le prix [3] des denrées, viandes & volailles dont on usoit communément.

[1] Il défendit aussi de tenter de séduire les Juges par des *gratifications* & *des sollicitations*, & étendit cette défense aux sollicitations qui se feroient à la personne Royale ou à son Conseil (*à nobis repellentes, quod à cunctis sub Regno nostro judicantibus, fieri prohibemus*). Il régla cependant des *sportules* que les Greffiers pourroient exiger à proportion de la cause. La peine de mort prononcée contre les Juges corrompus ne pouvoit entraîner d'inconvéniens, puisque Gondebaut ordonna le Talion contre ceux qui accuseroient les Juges de s'être laissé corrompre quand ils ne pourroient pas les en convaincre. Toutes les loix de ce Prince pour faire rendre justice prompte, bonne & sûre, sont admirables en ce qu'elles ne laissent rien à l'arbitre des Juges; & que c'est la loi seule qui doit prononcer, sauf le recours au Législateur pour les cas imprévus. Il est fâcheux que le Clergé ait à se reprocher d'avoir obtenu l'abolition de ces loix, comme on le verra plus bas.

[2] Il déclare néanmoins qu'à l'avenir les Bourguignons qui n'auroient pas encore été pourvus en l'une ou l'autre de ces manières, ne pourroient plus prétendre que la moitié des premiers venus : & que ceux qui croiroient avoir mérité quelques libéralités, feroient certifier leurs services par les Comtes auxquels ils étoient soumis. Il enjoignit à son Conseil d'examiner attentivement ces demandes, & de voir s'il étoit juste d'y déférer. Il défendit d'attenter à la liberté & aux biens des étrangers qui viendroient s'établir dans son Royaume, & permit d'y recevoir les *Goths qui auroient été faits esclaves par les François*. Cet article marque qu'au tems de la rédaction de ces loix, les Bourguignons ne ménageoient pas les François, bien loin d'être leurs tributaires, comme quelques Auteurs l'ont prétendu.

[3] Le prix des denrées & les peines prononcées en argent, sont réglés par *sols Romains* : & ce sol revenoit, selon Dunod, à l'écu d'or, dont quarante font le marc, & soixante-douze la livre Romaine. Il y a un article dans ces loix qui ordonne de recevoir toutes les monnoies qui seront de poids, à l'exception de celles de Valentinien, de Genève, des Goths & des Ardaricains qui étoient apparemment des espèces altérées.

Il ordonna de reſpecter les Egliſes & les Eccléſiaſtiques, & de conſerver leurs droits; Ordonnance d'autant plus belle que Gondebaut étoit Arien, & qu'il avoit été trahi par les Evêques ſes ſujets qui s'étoient unis à Clovis pour lui faire la guerre. Il recommanda l'hoſpitalité aux Bourguignons & aux Romains, & la fit conſiſter à donner le feu & le couvert [1]. Il ordonna cependant à ceux qui recevroient des inconnus d'en avertir le Juge du lieu. Le Légiſlateur s'eſt particulièrement attaché à découvrir & punir les fraudes, réprimer & prévenir les querelles, les uſurpations & les larcins qui étoient les cauſes ordinaires des difficultés. Rien de ſi ſage dans la loi Gombette, que les articles qui concernent les divorces, le rapt, le violement des tombeaux, &c.

Les peines des crimes & délits y ſont ordinairement pécuniaires, & quelquefois de la perte d'un membre ou de la vie; mais toujours proportionnées avec une juſteſſe & une préciſion admirables [2], & toujours ſans diſtinction de perſonnes. C'eſt en quoi elles diffèrent ſpécialement des loix Saliques & Ripuaires, qui mettent par-tout un caractère diſtinctif entre le vainqueur & le vaincu; caractère humiliant pour ce dernier, & qui fit abandonner l'uſage des loix Romaines dans le pays de la domination des Francs, par l'avantage qu'il y avoit à vivre ſous la loi Salique; tandis que l'uſage du Droit-Romain s'eſt conſervé dans les Pays ſoumis aux Bourguignons & aux Viſigoths. Pour revenir à la loi Gombette, elle défendoit de prononcer des amendes en faveur du fiſc, hors des cas pour leſquels elles étoient ſtatuées, & plus conſidérables qu'elles n'avoient été réglées. On rejetta auſſi la *confiſcation* des biens du criminel, *pour que*, dit la loi, *le même crime qui avoit déja été puni dans la perſonne qui l'avoit commis, ne le fût pas encore dans celle de ſes héritiers, innocens de ſa faute.* C'eſt l'humanité même qui a prononcé cette ſage diſpoſition, d'après laquelle il eſt étonnant que la confiſcation ait encore lieu parmi nous.

[1] Cette loi fait tant d'honneur aux Bourguignons, que je vais la rapporter en ſon entier. « Quiconque aura » refuſé ſa maiſon ou ſon feu à un étranger, payera trois » écus d'amende. Si un homme qui voyage vient deman- » der le couvert à un Bourguignon, & que celui-ci » montre la maiſon d'un Romain, le Bourguignon payera » trois écus, & autant à l'étranger. Le métayer ou le » rentier, qui aura refuſé d'exercer l'hoſpitalité, ſera fuſ- » tigé, &c ». Telles ſont les loix que l'humanité avoit dictées à ces peuples que nous oſons traiter de *Barbares*, tandis que dans nos mœurs polies nous nous faiſons preſque gloire de dépouiller l'étranger.

[2] S'il ſe trouve quelques peines qui paroiſſent peu proportionnées par comparaiſon avec d'autres, c'eſt par l'ignorance où nous ſommes des motifs du Légiſlateur, & des uſages de ce peuple. Par exemple, le vol d'un Epervier étoit puni d'une amende de huit écus, ſans doute parce que cet oiſeau de proie étoit une marque de nobleſſe. Les nobles ne ſortoient jamais ſans avoir un Epervier ſur le poing, uſage qui s'eſt conſervé long-tems en Bourgogne; puiſque dans un ancien ſceau de la Commune de Dijon que j'ai fait graver, & qui eſt du treizième ſiècle, on y voit le Maire de cette ville avec un Faucon ſur le poing, & les buſtes des vingt Echevins qui l'entourent avec ces mots : *Sigillum Communiæ Divion.* Le même uſage avoit lieu pour les Francs : la loi Salique défendoit à un Franc priſonnier de donner pour ſa rançon, ſon épée ou ſon Epervier; mais il pouvoit donner juſqu'à deux cens payſans de ſes terres (*Bal. to. I, p.* 600. *Eſſai ſur Paris, to. I, p.* 155). On voit les nobles au ſiège de Paris par les Normans, mettre leurs oiſeaux en liberté, & les lâcher pour n'avoir pas le déplaiſir de les voir tomber entre les mains de leurs ennemis. L'utilité de l'Epervier entroit auſſi pour beaucoup dans le prix que les Francs mettoient à cet oiſeau de proie. Le larcin d'un Epervier étoit puni par la Loi Salique, autant que le meurtre d'un eſclave, & celui d'un chien de chaſſe autant que le meurtre d'un Romain roturier, par une amende de quarante-cinq ſols, qui pouvoient valoir (dit-on) ſix cens liv. de notre monnoie. Je cite ces compoſitions pour faire voir combien ces Barbares étoient paſſionnés pour la chaſſe. Par la loi des Bourguignons, celui qui avoit volé un chien étoit contraint de le baiſer au derrière en public, ou de payer une amende de ſept écus. On pouvoit évaluer les amendes en beſtiaux ou en grains. On voit par la loi des Saxons, que pour un ſol il falloit donner un bœuf d'un an, ou trente meſures de ſeigle, &c.

Il eſt ſouvent parlé dans les loix de Gondebaut, des Domaines que le Souverain s'étoit réſervés dans le partage des terres, & dont les Comtes avoient l'adminiſtration au nom du Prince; ou dont le Roi concédoit la jouiſſance ſous le titre de *Bénéfice*, à charge du ſervice militaire, & de rendre la juſtice dans ces mêmes Domaines concédés : par où l'on voit l'origine des Fiefs remonter, même avant l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe. On y trouve auſſi la majorité fixée à quinze ans; les réglemens des ſucceſſions [1]; la juſtice adminiſtrée *promptement & gratuitement;* en un mot tout ce qui peut intéreſſer l'ordre public & civil. Ces loix ſont d'ailleurs écrites d'un ſtyle aſſez bon pour le tems, claires & intelligibles; elles contiennent un détail qui laiſſe peu de doutes ſur chaque affaire, & elles ſont la ſource de beaucoup d'uſages qui ſubſiſtent encore parmi nous.

Un ſeul article ſemble avoir attaché la réprobation à des loix ſi ſages. *L'article XLV déſére* LE DUEL *à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au ſerment*, pour prévenir le parjure de la loi. Le Prince en rend raiſon dans ſa loi même; « c'eſt, dit-il, afin que nos Sujets ne » faſſent plus de ſermens ſur des faits obſcurs, & ne ſe parjurent plus ſur des faits certains » [2]. Cette diſpoſition ſingulière étoit commune à tous les Codes des loix des Barbares, ſi l'on en excepte celles qui, comme la loi Salique, n'admettoient pas l'uſage des preuves négatives. Mois la loi Salique, encore plus cruelle & moins ſenſée que celle des Bourguignons, admettoit l'uſage des épreuves par l'eau bouillante ou le fer chaud, qui eſt entièrement contre l'accuſé. Les Eccléſiaſtiques crièrent cependant plus contre la loi des Bourguignons, que contre celle des Francs. Voyez *la lettre d'Agobard à Louis-le-Débonnaire*, pour lui demander qu'on juge en Bourgogne les affaires par la loi Salique.

[1] Les filles n'y ſont pas exclues du droit de ſuccéder concurremment avec leurs frères, comme l'a prouvé D. Rouſſeau, ſavant Bénédictin, contre l'opinion de M. Mille, Auteur de l'*Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de Bourgogne* reſté incomplet. C'eſt donc ſans fondement que l'Auteur de l'*Hiſtoire à l'uſage du Collège de Dijon*, y avance (*p.* 146) que la Loi des Bourguignons prive les filles du droit de ſuccéder : & c'eſt encore plus mal-à-propos qu'il avance dans une note, que par le titre 62 de la Loi Salique les filles ſont exclues de la ſucceſſion à la Couronne, & ne permet pas que les biens nobles paſſent de la Lance à la Quenouille. La Loi Salique ne parle point de la ſucceſſion à la Couronne, mais ſeulement des terres Saliques; & les filles ont preſque toujours ſuccédé aux biens nobles & aux plus grands fiefs, comme on le voit dans l'Hiſtoire. Il falloit expliquer ce que la loi entend par *terres Saliques.*

[2] Le Duel inconnu chez les Grecs & les Romains, étoit regardé par tous les peuples du Nord comme la preuve de leur indépendance, & comme le droit de tout homme libre, autoriſé par la loi à défendre ſa vie ou ſon honneur attaqués. L'innocence couroit alors moins de riſque, parce que l'accuſateur avoit plus à perdre, & que l'on pouvoit tirer vengeance du calomniateur. Il devoit y avoir moins de procès, & la preuve par le combat ſingulier avoit quelque raiſon fondée ſur l'expérience (Voyez ce qu'en dit le ſavant Auteur de *l'Eſprit des Loix*, *to.* 3, *pag.* 177). Quand on faiſoit une demande & qu'on croyoit qu'elle alloit être injuſtement éludée par un ſerment, que reſtoit-il à un guerrier qui ſe voyoit ſur le point d'être confondu, qu'à demander raiſon du tort qu'on lui faiſoit, & de l'offre même du parjure? Il falloit, ſelon le langage de la loi, ôter le ſerment des mains d'un homme qui en vouloit abuſer. Ainſi tandis que les Eccléſiaſtiques déclaroient impie la loi qui permettoit le combat, le Roi des Bourguignons regardoit comme ſacrilège celle qui établiſſoit le ſerment. Le duel étoit d'ailleurs un de ces uſages communs à tous les peuples du Nord; & même aux Gaulois avant la conquête des Romains. Un Roi de Scandinavie nommé Fronton, contemporain d'Auguſte, avoit réglé par une loi générale que tout différend ſe décideroit par le glaive : on faiſoit même l'épée à la main la demande d'une fille; le refus du père étoit ſuivi d'un appel, &c. Il ne faut donc pas être ſurpris ſi Gondebaut s'en ſervit dans les cas douteux comme d'un moyen infaillible pour prévenir le faux ſerment, pour lequel la Religion même n'eſt pas un frein ſuffiſant. La Loi des Francs qui admettoit les épreuves par le fer chaud, &c. étoit bien plus abſurde. Ces épreuves terribles pour ceux qui étoient accuſés injuſtement, étoient auſſi propres que la queſtion préparatoire pour forcer l'innocent à s'avouer coupable du crime dont il étoit accuſé, afin de hâter la mort qui devoit lui éviter de longs ſupplices. Il étoit réſervé à LOUIS-AUGUSTE de donner un exemple & une leçon d'humanité à tous les Juges, en aboliſſant la queſtion préparatoire.

L'on voit par plusieurs textes de ce Code qu'on y a inséré des loix anciennes, dont quelques-unes avoient peut-être déja été faites dans les *Mallebergues* ou Assemblées de la Nation, lorsqu'elle habitoit encore au-delà du Rhin. Celle qui autorise le Duel ou plutôt le Combat Judiciaire pour prévenir le parjure, étoit vraisemblablement du nombre. Ces loix furent publiées à Lyon, puisqu'elles en sont datées à la tête, le quatre des Kalendes d'Avril: elles furent rédigées dans une Assemblée tenue au Château d'Ambérieu dans les Dombes, le trois des Nones de Septembre, sous le Consulat d'Avienus, qui revient à l'an 501 ou 502; car il y a eu un Avienus Consul dans chacune de ces années [1]. Le corps des loix de Gondebaut souscrit par trente-deux Comtes qui en promettent l'exécution, fut reçu par-tout le Royaume de Bourgogne, & servit long-tems de Code à la Nation. On a nommé dans la suite tout ce corps de Droit, la *Loi Gombette*, du nom de son Auteur; & les peuples qui s'y étoient soumis, ont été appellés *Gondébaldiens* dans quelques anciens Auteurs & dans les Capitulaires.

Agobard Archevêque de Lyon, en obtint malheureusement l'abolition de Louis-le-Débonnaire, Prince foible qui fut si mal récompensé de son dévouement pour le Clergé, sous prétexte qu'elle préféroit, comme on l'a dit, la preuve par le Combat Judiciaire, à toutes celles qui étoient alors admises par les Ecclésiastiques; comme le jugement de la croix, l'épreuve de l'eau bouillante, dans laquelle il falloit prendre au fond d'une chaudière un anneau béni avec la main nue sans se brûler pour être déclaré innocent, &c. [2] Quoi qu'il en soit, « on ne peut douter, dit M. Argoux, dans ses *Instituts au Droit Français* » (*to. I, p. 20, édit. de 1771*), que ces loix, quoique abrogées sous Louis-le-Débonnaire » & ses enfans, ne soient entrées dans la composition du *Droit Français*, puisque le » Pays qui obéissoit aux Bourguignons est environ le quart de notre France ». D'habiles Jurisconsultes prétendent que la *Main-morte* qui subsiste encore dans plusieurs de ces Pays, doit son origine à ces anciens Rois, qui voulant peupler les lieux incultes, reçurent toutes sortes d'étrangers, & leur firent donner des fonds & des maisons à des conditions

[1] Ainsi Godefroy n'a pas eu raison d'avancer que ces loix avoient été faites à Genève, sur un fragment qu'on a trouvé d'une loi dressée dans cette ville. La date d'Ambérieu se trouve après le quarante-deuxième titre, & chaque titre est composé de plusieurs paragraphes. L'on voit ensuite trois titres rédigés à Lyon le 5 des Kalendes de Juin, sous le Consulat d'Avienus; les trois titres suivans sont datés du 4 des Kalendes d'Avril, sous le Consulat d'Agapit. Mais il faut que les copistes aient altéré le nom du Consul, ou que Marius se soit trompé dans sa Chronique où il met la mort de Gondebaut sous l'an 516; car Agapit ne fut Consul qu'en 517. Cependant tous les titres qui suivent en grand nombre, paroissent faits sous Gondebaut même. Il y en a plusieurs qui contiennent des jugemens qu'il a rendus sur des cas douteux, & qu'il donne pour loix à l'avenir; & le titre 89 est certainement de lui, puisque c'est une Ordonnance qu'il adresse lui-même à ses Juges, *Gundebaldus Rex Burgundionum omnibus Comitibus, &c.* Après ces 89 titres on trouve un premier supplément de 20 titres, & un second d'un seul titre composé de 13 paragraphes, sans date de tems ni de lieu, mais qui paroissent de même main. Envain D. Plancher veut-il s'efforcer de prouver dans sa première dissertation, que tout ce Code tel que nous l'avons, est de Sigismond, & non pas de Gondebaut son père, dont il porte le titre. Il en recule la date à l'an 518; mais il faudroit pour cela détruire l'ouvrage. Il est cependant vrai que Sigismond y a fait des changemens & des additions qu'il seroit difficile de distinguer du texte primitif, mais il est également vrai que le corps de ces loix est de Gondebaut, & que les premiers titres sont datés de la seconde année de son règne, depuis qu'il fut reconnu seul Roi de Bourgogne.

[2] Un des reproches les mieux fondés que l'Histoire fasse au Clergé de France, c'est de s'être toujours opposé à la meilleure Législation formée dans les assemblées générales de la nation, pour y substituer les usages ultramontains & les procédures *chicanières* de la Cour de Rome. Ce ne sont point en effet des Laïcs qui ont fabriqué les fausses Décrétales, qui ont établi le tribunal de l'Inquisition, la question préparatoire, les informations secrettes, &c.

qui ſe reſſentent encore à la vérité de l'ancienne ſervitude; mais dont l'origine n'a rien d'odieux, comme voudroit le perſuader M. de Voltaire, en écrivant contre les Moines de S. Claude.

Le Gouvernement du Royaume de Bourgogne étoit militaire, & le Monarque abſolu, comme les Empereurs qu'il remplaçoit dans cette partie des Gaules. On voit dans les Loix de Gondebaut les noms & dignités de ſes principaux Officiers chargés de rendre la juſtice en ſon nom [1]. On y trouve des *Grands* & des *Comtes du Palais*; des *Conſeillers* qui étoient les Aſſeſſeurs des Rois; des *Domeſtiques* & *Major-domes* connus dans la ſuite ſous le nom de *Maires;* des *Comtes militaires* prépoſés au Gouvernement des Villes & Contrées; enfin des *Juges délégués*, ou qui tiroient leur Juriſdiction directement des Rois, comme les Juges d'armes, les Prévôts, les Châtelains; ou qui recevoient leur autorité des Comtes. Ceux-ci choiſiſſoient des *Lieutenans*, & des Aſſeſſeurs pour les aider dans leurs fonctions; de-là les *Viguiers*, les *Vicomtes* qui remplaçoient les Comtes; les *Echevins* qui aſſiſtoient le Comte dans ſes jugemens, &c. les *Centeniers*, *Cinquanteniers* & *Dixeniers* qui étoient prépoſés dans les Campagnes ſur les Centaines, Cinquantaines, &c. Grégoire de Tours parle auſſi des *Barons de Bourgogne*, au rang deſquels il met les *Evêques* & les *Leudes* ou *Fidèles* qui tenoient du Roi des *Honneurs* ou *Bénéfices*, connus dans la ſuite ſous le nom de Fiefs.

Il faut joindre à tous ces Juges, les *Municipalités* des Villes qui avoient le *droit de Cité*, avant que les uſurpations des Comtes & des Seigneurs n'ayent répandu par-tout la ſervitude & l'eſclavage. Parmi ces Villes, les unes comme Autun, Langres, &c. avoient un véritable Sénat, dont les membres étoient décorés du titre de Sénateurs, d'Illuſtres; les autres étoient de ſimples *Municipes*, dont les Magiſtrats avoient le nom de *Défenſeurs*,

[1] C'eſt quand il défend de prendre aucun préſent des Parties, & qu'il dit : *Sciant itaque Optimates, Comites, Conſiliarii, Domeſtici & Majores-Domûs noſtræ; Cancellarii, & tam Burgundiones quam Romani civitatum aut Pagorum Comites, vel Judices deputati omnes, etiam militantes, nihil ſe de cauſis accepturos, &c.* Par les noms généraux d'*Optimates* & de *Comites*, il entend parler des *grands* de ſa Cour & des *Comtes du Palais*, qui étoient les Aſſeſſeurs des Rois quand ils connoiſſoient des affaires d'importance & de l'appel des jugemens des Comtes Provinciaux; ce ſont les mêmes auxquels la loi donne le titre de *Conſiliarii* : à l'égard de ceux qu'elle nomme *Domeſtici*, c'étoient des perſonnes auxquelles le Roi avoit confié le ſoin de ſa Famille, de ſes Palais & de ſes Domaines; & l'on voit par les anciennes chartres, qu'ils furent ſouvent envoyés dans les Provinces pour les gouverner, & pour y adminiſtrer la juſtice. Les *Major-domes* avoient la Surintendance des ſerviteurs attachés à la perſonne du Prince, & ils étoient les Maîtres-d'Hôtel de ſa maiſon. Ce ſont eux qu'on appella dans la ſuite *Maires du Palais*, dont l'autorité devint ſi grande ſous les deſcendans de Clovis, qu'ils ne laiſsèrent à leurs maîtres que le nom de Rois; ce qui donna lieu à la nation de s'arroger le droit de les élire. L'adreſſe qui eſt faite aux *Major-domes* des loix Bourguignones, ſuppoſe qu'ils avoient auſſi bien que les Domeſtiques, une Juriſdiction ordinaire ou déléguée. Les Chanceliers, *Cancellarii*, rapportoient les Requêtes au Prince, rédigeoient ſes déciſions & les ſcelloient de ſon ſceau; c'eſt ce que les Romains appelloient *Référendaires*, &c. Mais les *Juges ordinaires* étoient les Comtes des Villes & Contrées que la loi nomme *Civitatum aut Pagorum Comites.* Les Romains n'avoient que des Comtes militaires qui commandoient dans les armées; nos Rois prépoſèrent ces mêmes Comtes au Gouvernement des Cités & Cantons; ils y rendoient la juſtice, conduiſoient à la guerre les ſoldats de leurs départemens, & veilloient à l'adminiſtration des domaines réſervés au Prince lors du partage des terres. Ces loix font auſſi mention des *Juges délégués* qui n'avoient point de Juriſdiction ordinaire, & ne connoiſſoient que des affaires qui leur étoient attribuées, comme les Juges d'armée, *Judices deputati militantes*, les Lieutenans des Comtes, &c. Tous ces Officiers avoient ſous eux des *Greffiers* que ces loix appellent *Notaires*, qui rédigeoient les Jugemens; des *Prévôts* & *Sergens* pour leur exécution, &c.

Curiaux, & dont le Chef portoit le titre de *Major*, d'où eſt venu le nom de *Maire* [1]. Ces défenſeurs des Cités établis ſous la domination Romaine, faiſoient la répartition des impôts; ils connoiſſoient des cauſes civiles juſqu'à certaines ſommes, & même des criminelles dans les faits qui n'étoient pas importans; la police & ſes détails entroient dans leurs fonctions &c. Mais comme ils étoient perſonnellement reſponſables au Fiſc des impôts dont ils n'avoient pas pu procurer la rentrée, & qu'ils étoient ſoumis à d'autres charges accablantes, on forçoit les plus riches Citoyens à prendre, malgré eux ces emplois de Défenſeurs & de Curiaux, ſur leſquels on peut conſulter les *Titres du Droit Romain* qui y ont rapport. L'autorité des Comtes prépoſés au Gouvernement des Villes & Contrées ayant abſorbé celle des *Sénats* & des *Municipalités*, & l'affoibliſſement de l'autorité Royale par l'Anarchie Féodale ayant ſuivi de près, alors toutes les Juriſdictions Légales diſparurent devant celles des Seigneurs. Ce ne fut que vers les Règnes de Philippe-Auguſte & de S. Louis, qu'on revint au droit ancien par les *affranchiſſemens* & *l'érection des Communes*, & que ſe forma le *Droit Français actuel*, par le mêlange du Droit Romain & des Coutumes Féodales; ce qu'il faut bien diſtinguer dans l'étude de l'Hiſtoire.

Après avoir jetté un coup d'œil rapide ſur les Loix des Bourguignons-Vandales, il n'eſt pas hors de propos de dire quelque choſe de l'état des Lettres, lors de l'arrivée des Bourguignons dans les Gaules, & de la révolution qu'ils y opérèrent. Il en eſt des Lettres comme de notre Hiſtoire. Si on en excepte les ſavans Religieux de la Congrégation de S. Maur, les Auteurs qui ont traité cette matière ne s'aviſent guères de rechercher l'état des Lettres en France avant leur renaiſſance ſous François I, qui en eſt regardé comme le créateur: & même, ſi l'on en croit M. Thomas dans ſes éloges, il n'y eut pas *une ſeule tête penſante* en France avant *Deſcartes*. Soyons plus juſtes; la même terre a toujours donné des fleurs & des fruits lorſqu'elle a été cultivée, & que la ſaiſon a été favorable.

Jamais les Lettres & les Études n'avoient été plus floriſſantes dans les Gaules que dans le quatrième ſiècle [2] qui précèda celui de l'irruption des Barbares. Mais ce dernier eſt regardé

[1] Les *Municipalités* prenoient leur origine dans les uſages des Gaulois & des Romains, comme je l'ai fait voir dans une diſſertation ſur la *Mairie de Dijon*, inſérée dans le Journal Encyclopédique. Elles exiſtoient longtems avant l'*érection des Communes*, qui n'ont fait que rétablir le droit ancien en rendant la première Juriſdiction & la police aux Magiſtrats Défenſeurs des Cités. Il eſt parlé des Majeurs de Dijon plus d'un ſiècle avant la chartre de Commune de cette ville, & les habitans jouiſſoient déja de toutes franchiſes & libertés de leurs perſonnes, ainſi qu'il eſt annoncé dans la même chartre: *Salvâ libertate quam anteà habebant*, &c. Voyez la Diſſertation citée. C'eſt donc une erreur capitale, dans une foule d'écrivains qui attribuent l'origine de toutes les Mairies & Juriſdictions des villes, à l'érection des Communes & aux affranchiſſemens ſous la troiſième race de nos Rois. Il ſemble ſuivant ces Auteurs, qu'avant cette époque il n'avoit jamais exiſté en France que des Seigneurs & des eſclaves. Ce ſont ces ſortes d'erreurs générales, dont la Deſcription particulière des Provinces doit purger l'hiſtoire de la Monarchie; nouveau genre d'utilité qui réſultera de l'exécution de notre plan.

[2] Nos Provinces étoient devenues dans ce beau ſiècle de la Littérature, ce qu'étoient autrefois Rome & Athènes; une pépinière de Savans dont les autres Provinces de l'Empire & même la Capitale du monde tiroient des Profeſſeurs de Grammaire, d'Eloquence, de Poéſie & de Juriſprudence. Le ſéjour des Empereurs dans les Gaules où ils avoient établi leur Cour pour en éloigner les Barbares qui les troubloient, fut la principale cauſe de cet heureux progrès des Sciences. Conſtance-Chlore, le Grand Conſtantin & ſes fils avoient leur Palais à Trèves; où ils réſidoient ordinairement: les Etrangers de mérite qu'attiroit la Cour Impériale, & parmi leſquels on diſtingue le célèbre Lactance, le père d'Eumène, &c. contribuèrent à répandre par-tout une noble émulation dont les Lettres ſe reſſentirent. Le Céſar Julien qui avoit préféré le ſéjour de Paris, & qui cultivoit lui-même les

avec raiſon, comme la première époque de la décadence des Lettres dans les Gaules, qui étoient alors leur refuge. Les Conquérans Sauvages qui réduiſirent ce beau Pays en ſervitude, y établirent avec leur nouvelle domination des mœurs étrangères, & firent tomber le goût pour les Lettres, avec la politeſſe de ceux qui les cultivoient. Les Alains & les Vandales ſe jettèrent ſur nos Provinces le dernier jour de l'an 406 : les principales Villes furent ruinées, les Campagnes ravagées, les Peuples égorgés ou emmenés captifs. Ces Barbares s'étant débordés en Eſpagne, les Viſigoths chargés des dépouilles de Rome, vinrent s'établir dans la Narbonnoiſe, tandis que les Bourguignons fondoient leur Empire dans la Lyonnoiſe & la Viennoiſe, & que les Francs jettoient les fondemens de leur Monarchie dans la Belgique.

La Domination Romaine entièrement éteinte dans les Gaules, enſévelit ſous ſes ruines les belles-Lettres avec toutes les Sciences qui faiſoient auparavant la gloire de cet Empire. La langue Latine qu'on avoit parlé communément dans le Pays, dégénéra bientôt en une langue Ruſtique, qui ne retenoit rien de l'autre qu'une émanation monſtrueuſe & corrompue [1]. Cependant les Bourguignons qui furent, comme on l'a vu, les premiers

Sciences avec un ſuccès ſi brillant; Valentinien qui paſſa une partie de ſa vie à Trèves dans le voiſinage des Bourguignons, avec leſquels il fit alliance, & qui attira dans ſa Cour le célèbre Auſone pour être Précepteur du jeune Gratien ſon fils, qui fut également le Protecteur des Lettres; & le Grand Théodoſe lui-même, ſervirent à entretenir le goût des bonnes études. Si l'on en croit Auſone, l'éloquence latine étoit à Trèves ce qu'elle étoit autrefois à Rome même.

Te clari Proceres, te bello exercita pubes,
Æmula te Latiæ decorat facundia Linguæ, &c.

C'eſt-là où l'on voyoit cette École Gauloiſe du Palais où ſe formoient les Juriſconſultes, dans un tems où l'on n'arrivoit aux honneurs que par les exercices du Barreau. La réputation des autres Ecoles de cette ville Impériale y attira S. Jerôme & ſon ami Bonoze, qui y vinrent en 371 pour perfectionner leurs études. Les autres Écoles d'Arles, de Lyon, de Bordeaux, de Toulouſe, &c. n'étoient pas moins célèbres, & fournirent des Profeſſeurs d'éloquence à Rome & à Conſtantinople, parmi leſquels on cite entr'autres Patére, Minerve, Sédatus, &c.

Il ſuffit de nommer quelques-uns des ſavans Gaulois du quatrième ſiècle, dont nous avons quelques ouvrages, tels que les Panégyriſtes Mamertin & Nazaire; Euméne l'un des plus illuſtres Orateurs des Gaules, & Profeſſeur d'éloquence à Autun ſa Patrie; Exupére, Précepteur des neveux du grand Conſtantin; Saluſte Préfet des Gaules, ami intime de Julien; Auſone, le plus illuſtre Poëte de ſon tems, qui quitta le Barreau pour enſeigner la Rhétorique, & qui fut le Précepteur de Gratien; Rufin Miniſtre du grand Théodoſe, Auteur de la Fable de Paſiphaé en vers; l'Hiſtorien Eutrope; S. Rhética Evêque d'Autun; S. Hilaire Evêque de Poitiers, que S. Jérôme a appellé un torrent d'éloquence; S. Martin Evêque de Tours, ſon diſciple; S. Ambroiſe Docteur de l'Egliſe, & fils d'un Préfet des Gaules, &c.

[1] Les étrangers habitués dans nos Provinces, voulant ſe mêler de parler & d'écrire en Latin qu'ils ne ſavoient pas; cette ignorance les obligeoit de ſubſtituer une infinité de mots de leur langue barbare, en leur donnant des inflexions & des terminaiſons latines. Ces mots ainſi fabriqués paſſoient d'autant plus en uſage, qu'on ſe piquoit moins de conſerver la pureté de la langue dans un pays, où les Maîtres ne ſe ſervoient que d'idiômes Germaniques. Il falloit donc que ceux qui vouloient ſe diſtinguer & paſſer pour ſavans, étudiaſſent les langues Grecque & Latine qu'on parloit ſi communément dans les Gaules, comme des Langues ſavantes. On n'avoit plus les mêmes motifs ni l'émulation qui portoient auparavant à cultiver & acquérir les Sciences: l'Empire qui touchoit à ſa fin n'avoit plus ni charges, ni dignités pour récompenſer le mérite de ſes Sujets, qui déſertèrent les Ecoles & le Barreau, regardés juſqu'alors comme les voies ordinaires pour arriver aux honneurs. Les Barbares n'entendant rien aux Sciences & aux beaux Arts, ne faiſoient aucun cas de ceux qui s'y appliquoient; ainſi il n'y avoit plus d'eſpérance pour l'avenir, & l'ignorance devoit bientôt couvrir nos climats de ſes plus épaiſſes ténèbres.

Ce ne fut néanmoins que ſucceſſivement & par degrés, que le cinquième ſiècle vit dans les Gaules l'extinction de la belle Littérature. Malgré l'irruption des Barbares dès 407, les études reſtèrent auſſi floriſſantes que jamais, les cinquante ou ſoixante premières années. Il ſemble même que le nombre des gens de Lettres de ce ſiècle ait été plus conſidérable que dans les précédens. Ils étoient accueillis à la Cour des Rois des Bourguignons & Viſigoths, quoique ces noms ſoient regardés comme ſynonimes avec celui de Deſtructeurs. Ce ne fut que vers l'établiſſement de la Monarchie des Francs que les Lettres commencèrent à ſe ſentir de la domination des Barbares, & à pencher vers leur propre ruine. C'eſt alors que Claudien Mamert vouloit faire l'épitaphe des Sciences; ce qu'il auroit fait, dit-il, ſans l'eſpoir que lui donnoit un

Chrétiens du Nord, & qui s'étoient policés par le voifinge de la Cour Impériale de Trèves, n'imitèrent point l'exemple des autres peuples deftructeurs, qui ravagèrent les Gaules & l'Empire. Ils avoient pris en partie la langue & les mœurs des Romains, lorfqu'ils pafsèrent le Rhin en 407 pour s'établir dans la Séquanoife à titre d'hôtes & de confédérés. Leurs premiers Rois furent prefque tous de grands hommes, qui furent s'agrandir par des voies pacifiques; & qui accueillirent les arts & les talens de leurs nouveaux Sujets.

Auffi quoique la décadence des lettres foit fenfible à cette époque dans les Gaules, néanmoins la barbarie & l'ignorance n'avoient pas encore tellement prévalu, que le Royaume de Bourgogne ne produifit un grand nombre de favans en tout genre. Gondebaut lui-même, ce Légiflateur des Bourguignons, qu'Ennode natif d'Arles, repréfente comme un Orateur éloquent & un grand Politique, comprit qu'elle devoit être l'influence du génie fur le bonheur de fes fujets. Il appella à fa Cour les talens & les fit regarder comme la route de la confidération & de la fortune. C'eft dans ces fiècles qu'on vit fleurir Sidoine-Apollinaire, S. Mamert Evêque de Vienne, & Claudien fon frère; Sapaude qui profeffoit les belles-lettres à Vienne avec un concours extraordinaire; Flavius-Nicétius, Avocat de Lyon, l'un des plus grands Jurifconfultes & des plus éloquens de fon fiècle; Sécondin célèbre Poëte de Lyon; S. Eucher Evêque de Lyon; Caffien furnommé le Jérémie de fon tems, & Gennade Prêtres de Marfeille; S. Hilaire Evêque d'Arles, fameux par fon éloquence & fon érudition; S. Romain & S. Lupicin illuftres Solitaires, nés à Ifarnore en Bugey; S. Salone & Véran fon frère, fils de S. Eucher; les Eutropes; Conftance Prêtre de Lyon; S. Euphrone Evêque d'Autun; S. Apruncule natif de Dijon, Evêque de Langres, & enfuite de Clermont; le célèbre Avit, fils de S. Izique auquel il fuccéda dans le Siège Epifcopal de Vienne; S. Grégoire Comte d'Autun, Evêque de Langres; S. Cézaire Evêque d'Arles, né à Châlon-fur-Sône, l'une des lumières de l'Eglife; & une infinité d'autres dont on verra la notice & les ouvrages dans le volume où nous traiterons de la *France Littéraire*.

L'arrivée des Francs & l'ambition de Clovis qui ravagea les Gaules, hâtèrent la chûte des Lettres qui étoient dans leur déclin. Alaric Roi des Vifigoths, & Gondebaut faifoient envain fleurir les Arts & les Sciences dans leurs nouveaux Etats; Clovis qui y porta le fer & le feu, fit triompher par-tout la barbarie & l'ignorance qui étoient le partage de fes Sujets [1]. Il détruifit le Royaume des Vifigoths alors parvenu à fon plus haut point de

petit nombre de Savans qui travailloit encore à les faire revivre à la Cour des Bourguignons & des Vifigoths. En effet, on trouve en ce fiècle un grand nombre de Savans diftingués, comme Hefpére fils d'Aufone & Préfet des Gaules; Paulin le Pénitent, fils d'Hefpére & Poëte; Tonance-Ferréol, Préfet des Gaules; Marcel l'empirique; le Poëte Rutilius Numatianus, dont l'Itinéraire en vers eft digne des beaux fiècles; Pallade Poëte & Philofophe, dont on a un ouvrage fur l'Agriculture; Léon fameux Miniftre des Vifigoths, qui réuniffoit à toutes les vertus le talent de la Poéfie & l'érudition la plus vafte. S. Paulin, S. Profper, Sulpice-Sévère, & plufieurs autres dont je parle dans le texte, parce qu'ils étoient du Royaume de Bourgogne.

[1] Les Francs fortis les derniers des forêts de la Germanie ou des marais de la Belgique, étoient les moins policés de tous les Barbares qui inondèrent les Gaules dans le cours du cinquième fiècle, comme je le ferai voir en traitant leur Hiftoire, au *Département de la Seine*. Ils confervèrent longtems leur férocité & leur langue Tudefque; ils n'adoptèrent point comme les Vifigoths & les Bourguignons, les mœurs & ufages des vaincus qu'ils traitèrent en efclaves, comme on le voit par les loix Saliques & Ripuaires. Ainfi l'établiffement de la Monarchie Françoife eft l'époque précife de l'entière décadence des Lettres. Pouvoit-on en effet attendre autre chofe de peuples féroces, qui n'ayant nulle connoiffance des Arts & des Sciences, n'avoient de goût que pour la guerre, & la deftruction, la chaffe & le brigandage?

gloire, & ses fils achevèrent ce qu'il avoit commencé; ils assaillirent le Royaume de Bourgogne sous les fils de Gondebaut, & le partagèrent entr'eux. Gontran fils de Clotaire I, qui eut la Bourgogne, lui rendit le titre de Royaume, & fit sa résidence à Chalon-sur Sône. Ce second Royaume eut un éclat passager sous ses trois Rois Gontran, Childebert & Thyerri; mais les guerres civiles qui désolèrent la France pendant tout le cours de la première Race, & les mœurs des Francs qui prévalurent, firent perdre jusqu'aux moindres traces des Sciences & des Lettres. Charlemagne fit des efforts incroyables pour rétablir les bonnes études: ils furent inutiles, l'ignorance & la barbarie avoient jetté de trop profondes racines. Les ravages des Normans, la foiblesse des successeurs de Charlemagne & l'Anarchie Féodale qui en fut la suite, contribuèrent à rendre les ténèbres plus épaisses; & c'est alors qu'on vit les siècles de plomb se succéder les uns aux autres. Il n'est plus fait mention des Lettres en France ni en Bourgogne jusqu'au règne brillant de Philippe-le-Bon, qui rappella les Muses à sa Cour, & dont les Sujets firent l'admirable découverte de l'Imprimerie : ainsi nous nous contenterons de rassembler quelques faits épars, pour faire connoître les *mœurs & usages* pendant ce long assoupissement de l'esprit humain & de la raison.

Il sembloit que l'Eglise eût dû résister plus long-tems au torrent qui avoit entraîné dans l'oubli les Lettres dont le Clergé devroit être en tout tems l'asyle & le réfuge. Les Evêques Gaulois des quatrième & cinquième siècles s'étoient presque tous distingués par la science & les vertus; mais depuis que les bonnes études furent tombées dans les Gaules, & que l'ignorance eut pris leur place, tout alla en décadence, & l'Eglise même, quoique bâtie sur la pierre ferme, se ressentit de ce renversement comme le reste de l'Etat. Le relâchement se glissa dans la discipline; en même tems que la corruption gagna les mœurs, & les abus qui en furent la suite, obligèrent d'assembler le grand nombre de Conciles qu'on voit dans

Leur mélange & leurs habitudes avec les naturels du pays y firent bientôt disparoître cette politesse dans les mœurs, & cette noble ardeur pour l'étude qui distinguoient auparavant les Gaulois-Romains.

Les Provinces changèrent entièrement de face dans un Etat militaire & nouvellement formé, où les vainqueurs avoient leurs loix particulières qui leur donnoient tant d'avantages sur les vaincus, qu'elles devoient nécessairement prévaloir sur les Loix Romaines qui avoient été jusqu'alors en usage. Le génie rustique & farouche de ces nouveaux Dominateurs n'étant retenu par aucun frein, ils se livroient au pillage & à divers excès auxquels les loix Saliques & Ripuaires sembloient les inviter, en ne décernant que des peines pécuniaires; à la différence des loix des Bourguignons & de celle des Visigoths qui étoient impartiales, & qui admettoient les peines corporelles. Les miracles & les frayeurs de la superstition furent les seules ressources du Clergé contre ces nouveaux hôtes, & l'on fait combien ces moyens sont impuissants sur les passions. Les places de Ducs, de Comtes, de Gouverneurs des villes étoient toutes pour les Francs, & ne se donnoient plus à la science, au mérite, comme sous les Romains; mais à la force, à la valeur guerrière, à l'adresse de savoir contenir par la crainte les peuples vaincus. Or l'on fait que dans tous les tems, les honneurs ont le plus contribué à soutenir les Lettres, & que lorsque cet appui leur manque, il faut nécessairement qu'elles tombent. On voit qu'elles étoient entièrement déchues du tems de S. Grégoire de Tours, comme il paroît par la manière d'écrire de cet Historien, qui s'écrie lui-même, *Væ diebus nostris, quia studium Litterarum periit à nobis.* Il y eut cependant un grand nombre d'écrivains dans ces siècles barbares; mais grands Dieux! quels écrivains! Ceux qui s'émancipèrent à le devenir, étoient non-seulement sans goût & sans critique, qui étoient tombés avec la connoissance de l'antiquité; mais ils adoptèrent tous le goût dominant des siècles d'ignorance, où le merveilleux l'emporte sur le vrai, & l'extraordinaire sur le simple. On ne parloit que de miracles, parce que c'étoit un moyen d'inspirer aux peuples grossiers qui dominoient dans les Gaules, une sainte retenue & une frayeur salutaire. Quant au style, le Latin qui étoit alors la langue vulgaire, se corrompit de telle sorte, qu'il en devint méconnoissable, comme on le voit par l'immense Glossaire de la basse Latinité. Je traiterai tous ces objets en détail dans le volume de la *France Littéraire.*

ces ſiècles ténébreux. L'exercice des armes qui étoit l'occupation favorite des Francs, ſe communiqua inſenſiblement au Clergé. Les Clercs & les Evêques devinrent chaſſeurs, comme on le voit par le Concile d'Epaone aſſemblé par ordre du Roi Sigiſmond, qui leur défend ſous de grièves peines, d'avoir des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe. On vit même ces Évêques devenir guerriers; parce qu'ils ambitionnoient non-ſeulement les biens Eccléſiaſtiques, mais encore les Honneurs & Bénéfices Royaux chargés du ſervice militaire. Ces occupations mondaines n'étant propres qu'à inſpirer du dégoût pour la ſcience Eccléſiaſtique, on oublia bientôt les diſpoſitions néceſſaires pour entrer dans le ſaint Miniſtère, ſur-tout dans l'Epiſcopat; on ne ſe faiſoit nul ſcrupule de s'y pouſſer par la brigue & la faveur. De-là vient que l'on commença à y voir élever des ſujets qui n'avoient ni ſcience, ni mérite, ni ſouvent la capacité pour en acquérir. L'ignorance qui trouva en cela même dequoi ſe fortifier, fit naître dans le Clergé les vices groſſiers qui défigurèrent l'Egliſe, tels que la ſimonie, l'incontinence, &c. contre leſquels tous les Conciles firent envain des Canons.

S. Aunaire, dix-huitième Evêque d'Auxerre, une des lumières de l'Egliſe Gallicane, tint en 581 un grand Synode où furent dreſſés quarante-cinq Canons [1]; quelques-uns de ces Canons défendent de célébrer dans les Egliſes les *Saturnales*, plus connues ſous le nom de *Fête Eccléſiaſtique des Foux*. On ne ſauroit ſe perſuader que la dépravation des mœurs & de la raiſon ſoit allée juſques-là, ſi l'Hiſtoire n'en fourniſſoit les preuves. Nous allons extraire en peu de mots ſur cette fête ſingulière qui avoit lieu par toute la France, & particuliérement en Bourgogne, un précis des Mémoires manuſcrits qui nous ont été communiqués ſous le titre de *MOROSOPHIE ou Hiſtoire des Sages-Foux*, & qu'on pourra donner au public, ſi cette matière paroît lui faire quelque plaiſir.

Perſonne n'ignore que les *Saturnales* étoient des jours de fêtes & de débauche tout enſemble, & que les Romains ſi long-tems nos maîtres, dont nous avons adopté tous les uſages, les célébroient ſur la fin de Décembre & au commencement de Janvier pendant pluſieurs jours, pour ſe rappeller par ces fêtes Cycliques & commémoratives, le ſiècle d'or

[1] J'en rapporterai quelques-uns comme très-propres à faire connoître les mœurs & la diſcipline du ſixième ſiècle ſous le ſecond Royaume de Bourgogne, fondé par les enfans de Clovis. Par le premier il eſt défendu de ſe déguiſer le premier Janvier en vache ou en cerf, *vitulâ aut cervolo facere.* Quelques manuſcrits portent *vetulâ*, ce qui alors ſignifieroit ſe déguiſer *en vieille* & non pas en vache, comme l'a traduit le Compilateur de l'*Hiſtoire de Bourgogne à l'uſage du Collège de Dijon*, *p.* 178. Il a auſſi mis *cervola*, ce qui n'a point de ſens.

Le troiſième Canon défend d'aquitter des vœux à des buiſſons, à des arbres ou à des fontaines; ni de faire des figures de pieds d'homme avec du linge pour les placer ſur les grands chemins. Cet article concerne les reſtes du Paganiſme, dont il a demeuré long-tems des traces.

Le neuvième défend de danſer dans les Egliſes, d'y faire chanter des filles, & d'y donner des feſtins; ceci a rapport aux Saturnales Eccléſiaſtiques.

Le dixième défend de dire en un jour deux Meſſes ſur le même Autel. Le douzième de donner l'Euchariſtie aux morts, & de la mettre avec eux dans le cercueil.

Selon le quatorzième, on ne doit point enterrer dans le Baptiſtère; ni mettre un mort ſur un mort dans le même tombeau, mais à côté l'un de l'autre. Gruter rapporte une épitaphe ſingulière d'un ancien Chrétien, qui ordonna qu'on l'enterrât ſeul, afin qu'au jour du Jugement il lui fût plus aiſé de ſortir de ſon tombeau. *Solus cur ſim quæris? Ut in Cenſorio die, ſine impedimento facilius Reſurgam.*

Par le trente-huitième, une femme ne doit pas recevoir l'Euchariſtie dans la main nue, ni toucher la *palle* du Seigneur (le corporal).

Le quarante-deuxième enjoint aux femmes quand elles communient, d'avoir leur *Dominical* (voile des fêtes), & de tenir un bout de ce voile dans la main pour y recevoir l'Euchariſtie, &c.

de

de Janus & de Saturne, tems où tous les hommes étoient égaux. Pendant les Saturnales, les esclaves vivoient en liberté avec leurs maîtres ; si l'on y gardoit une sorte de commandement, le sort décidoit de la *Royauté* qu'on tiroit par forme de jeu. On faisoit un commerce réciproque de présens; & de-là sont venus nos *Etrennes*, nos *Rois de la Fève*, les *Mascarades* qui étoient en usage aux Kalendes de Janvier, & toutes ces fêtes superstitieuses où l'on élisoit des Rois imaginaires, des Evêques des Foux, &c. Les Ecclésiastiques avoient aussi leurs Saturnales comme les Séculiers & les Païens; c'étoit la *Fête des Foux*, qui se célébroit dans les Eglises aux fêtes de Noël & de l'Epiphanie; elle est citée dans les Rubriques & les Auteurs, sous le titre de *Festum Fatuorum;* d'autres l'appellent *liberté de Décembre ;* & elle avoit conservé ce dernier nom dans les lieux mêmes où on ne la célébroit que trois mois plus tard, parce qu'anciennement en France l'année ne commençoit qu'à Pâques [1]. Nous allons rapporter quelques cérémonies de cette Fête burlesque & impie, d'après le Docteur Des-Lyons, le Glossaire de Ducange & les Mémoires de M. du Tillot, telle qu'on la célébroit en Bourgogne.

A l'exemple du Roi des Saturnales & de nos Rois de la Fève, on élisoit dans les Eglises Cathédrales un *Evêque* ou un *Archevêque des Foux*, & son élection étoit confirmée par beaucoup de bouffonneries ridicules qui leur servoient de *sacre ;* après quoi on les faisoit officier Pontificalement & donner la bénédiction au peuple, devant lequel ils portoient la mître, la crosse, &c. Dans les Eglises exemptes ou qui relevoient du S. Siège, on élisoit un *Pape des Foux*, auquel on donnoit par dérision les ornemens de la Papauté; ailleurs c'étoit un *Roi des Chapelains*, &c. Des Pontifes & des Dignités de cette espèce, étoient assistés d'un Clergé aussi licentieux. On y voyoit les Clercs & les Prêtres faire un mêlange affreux de folies & d'impiétés pendant le Service divin, où ils n'assistoient ces jours-là qu'en habits de mascarades & de comédie. Les uns étoient masqués, ou avoient des visages barbouillés qui faisoient peur ou qui faisoient rire; les autres en habits de femmes ou de pantomimes. Ils dansoient dans le Chœur en entrant, & chantoient des chansons obscènes. Les Diacres & Sous-Diacres mangeoient des saucisses & des boudins qu'ils portoient au nez du Célébrant. Ils jouoient aux cartes & aux dez à ses yeux. Ils mettoient dans l'encensoir quelques morceaux de vieilles savates pour lui faire respirer une mauvaise odeur. Après la Messe, chacun couroit, sautoit & dansoit dans l'Eglise avec tant d'impudence, que quelques-uns n'avoient pas honte de se porter à toutes sortes d'indécences, & de se dépouiller entièrement [2]. Ensuite ils

[1] La fête ecclésiastique des Foux s'appelloit encore fête des *Calenes* ou *Kalendes*, du tems où elle se célébroit. On la nommoit aussi la fête des *Sous-Diacres*, non pas que ce fût la fête des seuls Sous-Diacres, mais par une allusion grossière à la débauche des Ecclésiastiques qui s'adonnoient alors aux excès du vin & de la table; comme si on disoit la fête des Clercs ou Diacres saouls & yvres. On en voit la preuve dans la Lettre Encyclique de l'an 1444, citée par Ducange & écrite par des Théologiens de Paris aux Evêques de France, pour les inviter de mettre fin aux désordres de cette Fête scandaleuse. *Festi* HYPO-DIACONORUM, *non quod revera soli Sub-Diaconi has scèlestas choreas ducerent; sed quod hâc joculari appellatione nostri indicare voluerunt, festivitatem hanc fuisse ebriorum Clericorum. Id enim evincit vox* SOUS-DIACRES, *id est ad litteram,* SATURI DIACONI *quasi* DIACRES SAOULS. Elle portoit encore le nom de *Fête des Innocens*, de *l'An Neuf*, &c. &c.

[2] Afin qu'on ne soupçonne point ce portrait d'être trop chargé, on n'a qu'à lire la lettre de l'Université de Paris aux Prélats en 1444; les *traités singuliers* du Docteur Des-Lyons sur la Fête des Innocens ; la *Bibliothéque des Peres*, *tom.* 24; la *Dissertation* de l'Abbé le Beuf, dans le Mercure de Février 1726; celle de M. le Président

se faisoient traîner par les rues dans des tombereaux remplis d'ordures pour en jetter à la populace qui s'assembloit autour d'eux. Ils s'arrêtoient & faisoient de leurs corps des mouvemens & des postures lascives, qu'ils accompagnoient de paroles impudiques. Des Séculiers se mêloient aussi parmi le Clergé pour faire quelques personnages de Foux en habits Ecclésiastiques, de Moines & de Religieuses. Enfin, dit le Docteur Des-Lyons, c'étoit l'abomination de la désolation dans le lieu Saint, & dans les personnes de l'état le plus Saint.

Les cérémonies du retour de l'*Alléluia* que l'on avoit enterré l'année précédente, faisoient partie de la Fête des Foux. Une des hymnes chantées au retour de l'*Alléluia*, commençoit par ce vers :

ALLÉ resonent omnes Ecclesiæ, &c.

& finissoit par celui-ci :

Unde Deo dicamus LUYA.

C'étoit par cette magnifique Antienne qu'on commençoit la Fête des Foux. Après quoi on faisoit faire une seconde annonce de la Fête par quatre à cinq Chantres à grosses voix postés derrière l'Autel, & qui devoient chanter *in falso* (portent les Rituels), les deux vers suivans :

Hæc est clara dies, clararum clara dierum;
Hæc est festa dies, festarum festa dierum.

On juge assez à quel point on pouvoit pousser une poésie de cette sublimité, & si la Rubrique qui ordonnoit de *chanter faux* étoit bien observée. La Fête finissoit par l'enterrement de l'*Alléluia* avec des cris lugubres & des cérémonies ridicules [1]. On portoit une bierre représentant l'*Alléluia* décédé, & tous les assistans le pleuroient en se lamentant. Dans d'autres Eglises l'*Alléluia* étoit différemment éconduit. On écrivoit ce nom sur une toupie, & un enfant de Chœur, le fouet à la main, faisoit aller cette toupie tout le long du

d'Orbessant *sur les Féries*, &c. on y verra bien pis que tout ce qui est dit dans le texte. Voyez aussi l'Abbé Velly, (*tom. III, p. 532*), *ad annum* 1223, où il dit « que la » *fête des Foux* se célébroit à Paris le jour de la Cir» concision; que les Prêtres & les Clercs entroient à » l'Eglise en dansant, masqués & revêtus d'habits de » femmes, d'animaux ou de bouffons; qu'ils chantoient » des chansons infâmes; qu'ils faisoient un buffet de l'Au» tel, &c. Il ajoute qu'Eudes de Sully Evêque de Paris, » défendit de célébrer cette fête qui duroit plusieurs » jours; mais elle dura encore plus de deux cens cin» quante ans après, &c. »

Il ne faut pas croire que la Fête des Foux ou des Kalendes ait pris naissance dans ces siècles de barbarie, dont l'ignorance sembleroit excuser les erreurs & les folies. Des autorités incontestables se réunissent pour faire voir qu'elle tire son origine des Saturnales, & qu'elle étoit en usage dès les premiers siècles de la Monarchie. Voyez les Editeurs de Ducange aux mots *Kalendæ* & *Boudinus*, & la Dissertation de M. d'Orbessant *sur les Féries*. Cette Fête se célébroit différemment, non-seulement par rapport à la diversité des lieux & des usages, mais encore à la différence des Ordres; les Diacres faisoient la leur le jour de S. Etienne qui étoit Diacre; les Prêtres le jour de S. Jean l'Evangéliste, en qui le Sacerdoce étoit joint à l'Apostolat; les petits Clercs à la Fête des Innocens; les Sous Diacres faisoient la leur, qu'on appelloit spécialement la *Fête des Foux*, au jour de la Circoncision ou à l'octave de Rois

[1] On peut voir dans Héric Moine de S. Germain d'Auxerre, la résurrection & les obsèques de l'Alleluia. Il croyoit que cette cérémonie étoit particulière à son Eglise, mais elle avoit lieu dans toutes les Eglises & les Couvens de Bourgogne. S. Udalric, Compilateur des usages de Cluni, en parle; *adeps cum Alleluia sepelitur.* Amalaire qui a écrit un Antiphonaire dans le neuvième siècle, fait mention des joyeuses obsèques de l'Alleluia à Toul & dans d'autres Eglises de ces cantons.

pavé de l'Eglise, jusqu'à ce qu'elle fût tout-à-fait dehors; ce qui s'appelloit *fouetter l'Alléluia.*

Les Fêtes de l'*Ane & du Bœuf* faisoient aussi partie de la Fête des Foux, & se célébroient ordinairement le jour de Noël, comme entrant dans la représentation des Mystères de la Trinité. Dans d'autres Eglises on faisoit la Fête de l'*Ane* le 14 Janvier, pour figurer la fuite en Egypte, comme on le voit dans l'addition des PP. Bénédictins, au Glossaire de Ducange [1]. On chantoit la fameuse prose de l'*Ane*, & ensuite on faisoit l'Office des Foux que l'on trouve tout entier dans un ancien manuscrit de l'Eglise de Sens. On voit aussi une description de cet Office des Foux dans la Bibliothéque du Roi, parmi les manuscrits qui viennent de M. Baluze, & même avec le chant des paroles qui animoient la cérémonie. Voyez aussi le *Traité du Chant Ecclésiastique*, par M. l'Abbé Lebeuf.

Aux quatre Fêtes des Foux, qui se faisoient comme on l'a dit à différens jours, par les Diacres, les Prêtres, les Enfans de chœur, & les Sou-Diacres, on faisoit des danses solemnelles dans les Eglises; aussi le Docteur *Beletus* qui écrivoit en 1182, donne-t-il le nom de *Tripudia* à ces quatre Fêtes des Foux. Il y a encore des traces de ces danses Ecclésiastiques dans quelques Eglises de Franche-Comté, notamment à la fête de S. Anatoile de Salins, &c. La fameuse danse des Chanoines connue sous le nom de *Bergerette*, sans doute à cause

[1] La Fête de l'Ane vient en particulier de la coutume où l'on étoit dans les Eglises, de représenter les Mystères au naturel. Ainsi l'origine que donne M. de Voltaire à la Fête de l'Ane est fausse ou badine. Il raconte (*Quest. sur l'Encycl. to. I, p. 312*), qu'à Vérone on vénére les reliques d'un Ane renfermées dans un Ane artificiel fait exprès, & confié à la garde de quarante Moines du Couvent de N. D. des Orgues, où on le porte en procession deux fois l'an. La tradition disoit que c'étoit l'Ane qui avoit porté N. S. dans son entrée à Jérusalem. Mais le Critique ajoute que c'est quelque vieil Ane du pays, sur le dos duquel la populace remarqua une plus belle croix qu'à ses confrères, & s'imagina que c'étoit celui qui avoit servi de monture à l'entrée de Jérusalem; qu'on lui fit de magnifiques funérailles; que la *Fête de l'Ane* s'établit à Vérone, *d'où elle passa en France, &c.*

Cet Ecrivain satyrique accoutumé à sacrifier la vérité à la plaisanterie, avoit assez d'érudition pour savoir que c'est dans la représentation des Mystères, en usage de tout tems dans les Eglises de France, que la Fête de l'Ane avoit pris naissance. On sait aussi combien il s'est égayé sur le compte de cet animal dans son Poëme burlesque.

La simple exposition des cérémonies de la Fête de l'Ane, suffit pour prouver son origine. On choisissoit la plus belle fille du lieu; on lui donnoit un enfant qu'elle portoit sur son sein découvert, & étant montée sur un Ane richement caparaçonné, & conduite par un vieillard, pour représenter la fuite en Egypte; on la conduisoit à la Paroisse en grand appareil, accompagnée du Clergé; on la faisoit placer avec l'Ane à côté de l'Autel, & on célébroit la Messe, pendant laquelle on chantoit la fameuse prose rimée, dont voici la première & la dernière strophes.

Orientis partibus — advenit Asinus
Pulcher & fortissimus — sarcinis aptissimus.
Hez, sire Ane, chantés — belle bouche rechignés,
Vous aurés du foin assés — & de l'avoine à plantez.

Amen dicas Asine — jam satur de gramine,
Amen, Amen itera — aspernare vetera.
Hez va, hez va, hez va hez.
Biala, sire Ane, car chantez.

On chantoit le refrain *hin ham* à tous les répons de cette Messe; les Rituels portent même que le Célébrant, au lieu d'*Ite Missa est*, devoit *braire* trois fois de toute sa force, & le peuple répondre en chœur sur le même ton, en disant *hin ham.* Voyez *l'Esprit des Nations.*

A Autun, Eglise remarquable par son attachement aux anciens usages, comme on le voit par les Fêtes de la S. Ladre qui se célébrent encore aujourd'hui, les cérémonies de la fête de l'Ane étoient différentes. On alloit chercher en cérémonie l'Ane couvert d'un drap d'or, dont quatre des principaux Chanoines tenoient les coins: On le conduisoit à l'Eglise aux acclamations du Clergé. On chantoit d'abord à la porte de l'Eglise les quatre vers rimés suivans:

Lux hodie, lux lætitiæ; me judice tristis
Quisquis erit, removendus erit solemnibus istis;
Sint procul invidiæ, procul omnia mœsta;
Læta volunt quicumque colunt Asinaria Festa.

Ensuite on honoroit l'Ane d'une chape qu'on lui mettoit sur le dos; on entroit dans l'Eglise en chantant la Prose *Hez sire Ane*, & on célébroit l'Office des Foux. Chaque Eglise avoit ses usages particuliers.

des chanſons ou des airs qui accompagnoient ces ſortes de danſes, a eu lieu à Beſançon juſqu'en 1738. Après la danſe on alloit faire collation au Chapitre, où l'on n'épargnoit ni le vin, ni les liqueurs. On a ſubſtitué à la danſe les proceſſions & le tour qu'elles font dans le Cloître; mais la collation a ſubſiſté, & le nom de *Bergerette* a paſſé à l'hypocras qu'on y boit. D. Martenne parle de la danſe Eccléſiaſtique qui ſe faiſoit dans l'Egliſe de Chalon-ſur-Sône, où chaque membre du Clergé avoit droit de dire ſa chanſon. Après un pareil exercice on pouvoit bien prendre des rafraîchiſſemens & boire de la *Bergerette*, comme le preſcrivoient les Rituels. Les repas appellés *Defructus*, du nom de l'Antienne qu'on chantoit à Vêpres, & que les Eccléſiaſtiques ſe donnoient entr'eux, depuis Noël juſqu'à l'Epiphanie, étoient un reſte des anciens uſages de ce Carnaval ſacré.

Les Prêtres & les Clercs nommoient parmi eux un *Abbé ou un Chanoine des Foux;* mais la dignité Epiſcopale étoit réſervée aux Enfans de chœur (Voyez l'*Encyclopédie* au mot *Innocens*). Cet Evêque des Foux faiſoit l'Office ſolemnel avec ſes Officiers, auxquels les Chanoines quittoient leur place & *faiſoient*, dit le P. Perry dans ſon Hiſtoire de Chalon, *durant l'Office de ce jour-là, toutes les fonctions qui ſont deſtinées aux enfans; eſpèce de jonglerie*, continue l'Hiſtorien, *qui n'apprêtoit qu'à rire.* L'Evêque des Foux, qui étoit diſtingué de l'Abbé des Foux, comme on le voit dans Ducange au mot *Kalendæ*, avoit un Aumônier pour donner ſes Indulgences. C'étoit ordinairement la galle ou d'autres biens pareils qu'il ſouhaitoit aux aſſiſtans [1]. A toutes ces folies on ajouta en quelques endroits la quête connue ſous le nom d'à Gui-l'an-neuf, appellée par corruption *Guilanleu*, dont quelques Auteurs font remonter l'origine juſqu'aux Druides Gaulois. L'Egliſe de Vienne avoit ceci de particulier, qu'on prenoit de force un homme qu'on mettoit ſur un gril ou roſt deſtiné à cet uſage ridicule: *portetur in Roſt*, diſent les anciens Rituels. On le portoit dans toutes les rues en proceſſion, en chantant des chanſons obſcènes & ſatyriques.

La nomination de l'Evêque & de l'Abbé des Foux, & leurs fonctions, ne ſe bornoient pas à la ſeule Fête des Foux; outre les quatre Fêtes principales depuis Noël juſqu'à l'octave

[1] M. Lancelot (*Mém. de l'Acad. des Inſcr. to. VII, p. 255*), parle d'un Rituel manuſcrit de l'Egliſe de Viviers, de 1365, où à la fin de l'Office l'Aumônier de l'Evêque Fou diſoit, *ſilete, ſilentium habete.* L'Evêque fou, croſſé & mitré, après avoir dit *Adjutorium, &c.* donnoit ſa bénédiction, qui étoit immédiatement ſuivie de ces prétendues Indulgences que ſon Aumônier prononçoit avec gravité.

» De par Monſenhor l'Evêqué
» Que Dieou vos doné mal al Beſclé
» Avec una plena *Banaſta de perdos*
» *Et dos dé de Râchat* de ſot le mento.

C'eſt-à dire: « De par Monſeigneur l'Evêque, que Dieu vous » donne mal au foie, avec une pleine pannetée de par» dons, & deux doigts de râche ſous le menton, &c. »

Il eſt difficile de croire qu'on ait pouſſé l'impiété juſqu'à employer des Hoſties conſacrées dans la célébration de la Meſſe par l'Evêque ou l'Abbé des Foux. J'ai oui dire qu'à S. Etienne de Dijon, lorſque l'Evêque des Foux officioit, on diſoit une Meſſe blanche ſans conſécration & en langue vulgaire. Au reſte la Fête des Foux ſe célébroit dans les Collégiales comme dans les Cathédrales. On lit que dans la Collégiale de Saulieu, la Fête s'y célébroit comme à Autun, mais qu'on y ajoutoit pluſieurs cérémonies burleſques qui auroient été déſaprouvées par les moins ſages du Paganiſme. Ces impiétés paſſoient juſques dans les Monaſtères des Moines & des Religieuſes, comme on le voit dans le *Traité des Jeux & Divertiſſemens* de M. Thiers. Voyez auſſi *le Mercure de Septembre 1738, p. 1965.* Le fameux Chancelier Gerſon Aumônier de Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, dit dans ſes *cinq Réſolutions contre la Fête des Foux*, qu'elle ſe célébroit non-ſeulement dans les Egliſes, mais auſſi dans les Couvens de Moines & de Nonains, *où il ſe commet*, dit-il, des *déſordres & des inſolences abominables qui ſont aſſez notoires.* Le Concile de Paris tenu en 1212, défend la fête des Foux d'une manière plus forte aux Religieux & aux Religieuſes qu'aux Eccléſiaſtiques ſéculiers *Idem fortius Monachis ac Monialibus prohibemus*; ce qui prouve que les abus y étoient encore plus conſidérables.

de

de l'Epiphanie, il ſe pratiquoit encore quelque choſe de ſemblable le jour de S. Nicolas, de Sainte Catherine, &c. L'Evêque ou l'Abbé des Foux contribuoient même aux réjouiſſances publiques, où ils jouoient leurs rôles. On lit dans l'Hiſtoire de Lille, qu'on donna en 1408 une Couronne d'or de quarante-un ſols à l'Evêque des Foux, pour les réjouiſſances qui furent faites à l'occaſion de l'union de S. Pierre de Lille. Jadis à la tête de toutes les Proceſſions, un Fou marchoit avec une robe pliſſée, des grelots & une Marotte; cet uſage avoit lieu dans tous les pays de la domination des Ducs de Bourgogne; & la mode s'en eſt même conſervée dans les Pays-Bas, comme on le voit par l'Hiſtoire de Lille. Il ne faut donc pas être ſurpris ſi, à l'exemple des Eccléſiaſtiques, les Laïcs ont formé entr'eux ces ſociétés de Foux, comme la *Mère-Folle* ou Infanterie Dijonnoiſe, le *Gaillardon*, la *Mère-Sotte*; & autres dont nous parlerons plus bas, & dont on chercheroit vainement l'origine ailleurs que dans la Fête Eccléſiaſtique des Foux.

On ne finiroit pas ſi on vouloit raſſembler tous les uſages de la Fête des Foux, ſuivant qu'ils ſe pratiquoient en divers lieux : nous renvoyons à la *Moro-Sophie* ou *Hiſtoire des Sages-Foux* dont on a parlé ci-devant, & dont on publiera le manuſcrit, ſi le public paroît le deſirer : nous allons ſeulement dire un mot des *pieuſes Farces* qu'on jouoit dans les Egliſes ou ſous les Porches, ſous le titre de *Comédies ſaintes* ou de *Moralités*; & qui nous ſemblent tirer leur origine de quelques uſages de la Fête des Foux. Dans les Régiſtres de l'an 1494 de l'Egliſe de S. Etienne de Dijon, on lit qu'à la Fête des Foux on *faiſoit une eſpèce de Farce ſur un Théâtre* devant cette Egliſe; qu'on y faiſoit la barbe au Pré-Chantre des Foux, & qu'*on y diſoit pluſieurs Sottiſes.* Dans les Régiſtres de 1521, *ibid.* on voit que les Vicaires, après la *Farce finie*, couroient dans les rues avec fifres, tambours & autres inſtrumens, & portoient des lanternes devant le Pré-Chantre des Foux. Il eſt à préſumer que ces *Farces* qu'on jouoit ſur des Théâtres devant les Egliſes, étoient tirées des ſujets ſacrés relatifs à la Fête du jour, dans un tems où l'on perſonifioit les acteurs de la Paſſion, & où l'on jouoit la Vierge & les Saints. Quand on ne mettoit point ces ſujets en *Drames*, on les récitoit en proſe rimée & mêlée de latin & de françois, ce qu'on appelloit *Epître Farcie* [1].

Dans la célébration de la Fête des Foux qui ſe faiſoit non-ſeulement depuis Noël à l'octave de l'Epiphanie, mais encore aux fêtes de S. Nicolas, Sainte Catherine, &c. on

[1] Ducange au mot *Farſita*, cite une chartre où il eſt dit qu'on chantera une Meſſe ſolemnelle, où on lira l'*Epître* avec la FARCE. Il ajoute qu'on ne ſait pas ce que déſigne ce dernier mot, *incertum quid hæc vox denotet.* Mais D. Martenne en a donné l'explication & des exemples (*Lib. I de Antiq. Eccl. ritib.*). Il dit qu'on les appelloit *Epîtres Farcies*, parce qu'elles étoient dans les deux idiomes & entrelardées de latin & de françois. Voici le commencement de celle qu'on récitoit dans l'Egliſe Abbatiale & Collégiale de S. Etienne de Dijon le jour de la Fête du Saint; c'étoient des rimes maſculines ſur la vie & la paſſion de ce premier Martyr.

Ecoutés tuit étant à ce ſermon,
Et Clairs & Lays tout environ,
Conter vous veux la paſſion
De S. Etienne le Baron;
Comment & par quel mépriſon
Le lapidèrent les Félons
Pour J. C. & pour ſon nom;
Vous l'orrés dire en la leçon,
Incipit lectio Apoſtoloron.
&c.

On aſſure que cette Epître Farcie ſe chantoit encore à S. Etienne en 1700, & que ſur les huit heures du matin deux enfans de chœur l'entonnoient ſur un ton de complainte. Il paroît très-probable que cette Rime étoit un reſte de la Fête des Foux : les Editeurs de Ducange citent la même complainte en proſe non rimée & mêlée de latin & de vieux françois.

mettoit ces mêmes complaintes en action, & on repréſentoit au naturel les Myſtères de la Religion, les Martyres, les Tentations, &c. C'étoient des eſpèces de Poëmes informes ſans invention, ni goût, ni deſſin. On mêloit aux ſujets les plus reſpectables, les plaiſanteries les plus baſſes. On peut juger de ces Myſtères ou pièces de Théâtre par ce qu'en dit M. Villaret (*tom. XII*). J. C. y prononce des Sermons moitié latins, moitié françois : s'il paroît ſur le Tabor avec Moyſe & Elie, il eſt habillé en Carme. Judas tue le fils du Roi de Scarioth après avoir pris querelle aux échecs ; on y parle de Mahomet ſept cens ans avant ſa naiſſance ; le Gouverneur de Judée vend les Evêchés, &c. On étoit crédule, dévot, ſuperſtitieux ; mais on aimoit la plaiſanterie & le ſpectacle : on pleuroit, on rioit, on ſortoit édifié ; des Prêtres, des Curés ſans ſcrupule, étoient quelquefois Auteurs & même Acteurs des Myſtères ; on avançoit l'Office du Dimanche, afin que chacun pût y aſſiſter librement, &c.

C'eſt à l'uſage de repréſenter les Myſtères aux grandes ſolemnités, uſage qui ſe répandit par toutes les Egliſes, qu'il faut attribuer l'origine de la *Comédie profane*, dont Boileau & d'autres Auteurs font honneur à une troupe de Pélerins qui prirent le nom de *Confrères de la Paſſion* [1] : mais il eſt bien prouvé qu'elle a pris ſa ſource dans ces pieuſes Farces, Comédies ſaintes & Moralités qui ſe jouoient depuis ſi long-tems dans les Egliſes. On peut voir dans Ducange, au mot *Feſtum Aſinorum*, que la cérémonie de la Fête de l'Ane, tirée du Rituel de l'Egliſe de Rheims, étoit une eſpèce de *Drame fort ſingulier* qui ſe repréſentoit pendant l'Office, & dont le ſujet étoit les Enfans dans la fournaiſe, & la naiſſance du Sauveur. On y voyoit Moyſe avec les Tables de la Loi ; tous les Prophêtes avec leurs attributs ; Sainte Elizabeth ; *in perſonâ albâ quaſi prægnans* ; Virgile, *bene ornatus in juvenili habitu* ; une Sybille, &c. &c. La plupart des Myſtères que nos bons aïeux ſe

[1] Boileau en parlant du *Théâtre* dans ſon *Art Poétique* s'exprime ainſi :

De Pélerins, dit-on, une troupe groſſière
En public a Paris y monta la première,
Et ſottement zèlée en ſa ſimplicité,
Joua les Saints, la Vierge, et Dieu, par piété.

Les Auteurs de l'Encyclopédie dévelopent ce ſyſtême au mot *Myſtère*, & attribuent l'origine des Confrères de la Paſſion & des Comédies ſaintes, à des Pélerins qui revenant de la Terre-Sainte, de Sainte Reine en Bourgogne & d'autres lieux ſemblables, compoſoient des Cantiques ſur leur voyage, auxquels ils mêloient le récit de la vie & de la mort de J. C., d'une manière à la vérité très-groſſière, mais que la ſimplicité de ces tems-là ſembloit rendre très-pathétique. Ils chantoient les miracles des Saints, leurs martyres & certaines fables à qui la créance des peuples donnoit le nom de *viſions*. Ces Pélerins allant par troupes, & s'arrêtant dans les places publiques où ils chantoient le bourdon à la main, le chapeau & le mantelet chargés de coquilles & d'images, faiſoient une eſpèce de ſpectacle qui plut & qui excita quelques Bourgeois de Paris à former des fonds pour élever dans un lieu propre, un Théâtre où l'on repréſenteroit ces Moralités les jours de Fête, &c.

Ce ſyſtême eſt fort ingénieux, mais il y a loin du récit d'un Pélerin à un Drame, & cette origine n'eſt appuyée ſur aucune autorité. On convient que ce n'eſt qu'en 1402 que les Confrères de la Paſſion commencèrent à jouer des Moralités : mais encore une fois on avoit fait de tout temps des repréſentations de Myſtères dans les Egliſes ; le jour des Saints qu'on chommoit, on repréſentoit leur vie ſur un Théâtre, & cela s'appelloit *jouer le Myſtère d'un tel Saint*. Tous les anciens Conciles défendirent envain ces ſpectacles dans les Egliſes. Le Pape Innocent III renouvella ces défenſes dans les Décrétales (*li. III, capit. cum Decorem*). Les Statuts Synodaux de l'Egliſe de Lyon en 1566 & 1577, portent qu'on ne doit point ſouffrir à l'Egliſe *jouer Jeux*, *Tragédies*, *Farces*, & exhiber ſpectacles ridicules avec maſques, armes & tambourins, & autres choſes indécentes qui ſe font en icelles.... Défendront les Curés de *mener danſes*, *faire Bacchanales* & autres inſolences ès Egliſes, &c. Le Concile de Bâle défend auſſi les jeux de Théâtre des Egliſes. Dans la ſuite on repréſenta les Myſtères ſur des Théâtres particuliers que le peuple nommoit *Paradis*, ce qui dura à Paris juſqu'en 1445, que le Magiſtrat proſcrivit cet alliage honteux de religion & de bouffonnerie ; & alors on commença à ne plus expoſer ſur le Théâtre que des ſujets profanes. Telle eſt la véritable origine de notre Comédie ; mais ce ne fut que vers le commencement du ſiècle de Louis XIV, que naquit la *bonne Comédie*, dont Corneille fournit le premier modèle, &c.

plaifoient à repréfenter dans les Eglifes, font tirés des Livres Apocryphes que l'ignorance ou la mauvaife foi avoient fi fort multipliés; tels que celui de la *naiffance de la Vierge & de fon mariage avec Jofeph* qui en fut reconnu digne, comme le feul des defcendans de David, dont la verge pofée fur l'Autel avoit pouffé des fleurs, &c. Fevret, célèbre Avocat du Parlement de Dijon, parle dans fon *Traité de l'Abus* d'un petit fpectacle puérile qui fe donnoit dans l'Eglife le matin du jour de Pâques, fous le nom des *trois Maries*, fupprimé par Arrêt du Parlement; & c'eft de la même fource que vient l'ufage où l'on étoit jufques dans les derniers tems en quelques villes de Bourgogne, de déclamer la Paffion & de la mettre en Drame, &c. [1].

Quoique la Fête Eccléfiaftique des Foux & les repréfentations qui y avoient rapport fuffent en ufage dans toutes les Eglifes & Couvens de France (& principalement dans ceux des Provinces du Département du Rhône, comme on le verra à l'article des Proceffions d'Aix,) on doit cependant remarquer que ces Fêtes ne furent jamais approuvées par l'Eglife en corps, & qu'elle les regardoit au contraire comme des abus qu'elle vouloit déraciner. Toutes les profanations qui s'y commettoient, furent envain profcrites par les Conciles, par les Synodes Provinciaux, par les plus fages Evêques. Ducange obferve au mot *Kalendæ*, que les Eccléfiaftiques y étoient bien plus opiniâtrement attachés que les Laïcs, & que la Lettre de la Sorbonne de 1444 leur reproche qu'ils étoient les feuls qui ne vouloient pas fe départir de l'obfervation de la Fête des Foux [2]. Les Evêques d'Autun, du nom de Grancey, & le Cardinal Rollin abolirent la plupart de ces Fêtes facrilèges à Autun & dans la Bourgogne, & le Concile de Bafle en fit un décret qui a paffé dans la Pragmatique Sanction. Il y a, difent les PP. de ce Concile (*Capit. de fpect. feff. 21.*), « un indigne abus » qui fe pratique en plufieurs Eglifes, & qui eft, qu'en quelques Fêtes de l'année les uns » fe revêtent d'habits Pontificaux avec la mitre & la croffe, donnent la bénédiction comme » font les Evêques; *d'autres s'habillent en Rois & en Ducs*, (ceci indique les féculiers qui

[1] Quelques ridicules que fuffent ces repréfentations par la fainteté des Myftères, & par celle des lieux qu'on profanoit, l'intention feule l'empêchoit d'être impie; car ni les Auteurs, ni les Spectateurs ne faifoient une attention bien diftincte à ce mêlange extravagant de folles bouffonneries avec les chofes facrées, perfuadés que la fainteté du fujet couvroit la groffiéreté des détails. D'ailleurs les Comédies facrées étoient peut-être plus propres que nos Sermons Philofophiques à graver la foi dans les cœurs, & à conferver la fimplicité des mœurs & les difpofitions d'efprit que demande cette vertu, la fource de toutes les autres. Le raifonnement prévient contre lui-même, parce qu'il veut fubjuguer; & il ne fait jamais une impreffion fi profonde qu'un Drame, & une repréfentation naïve des Myftères qu'il faut croire fans comprendre, & par pure foumiffion à l'autorité qui nous les a révélés.

[2] Les termes de Ducange font curieux; on peut les voir au mot *Kalendæ*. La lettre circulaire de la Faculté de Paris tant de fois citée, détaille fort au long les excufes & les prétextes dont les Eccléfiaftiques cherchoient à colorer ces ufages. « Nos prédéceffeurs, difoient-ils, ont » permis cette Fête: vivons comme eux, & faifons comme » ils ont fait. Nous ne faifons pas ces chofes férieufement, mais feulement par jeu & pour nous divertir » felon l'ancienne coutume, afin que la *folie qui nous eft* » *naturelle, & qui femble née avec nous s'emporte & s'écoule* » *par là, du moins une fois chaque année*; les tonneaux de » vin créveroient fi on ne leur ouvroit pas quelquefois » la bonde ou le foffet pour leur donner de l'air. Or » nous fommes de vieux vaiffeaux & des tonneaux mal » reliés, que le vin de la fageffe feroit rompre fi nous » le laiffions bouillir ainfi par une dévotion continuelle » au fervice divin. Il faut lui donner quelqu'air & quelque relâchement, de peur qu'il ne fe perde & ne fe » répande fans fruit; c'eft pour cela que nous donnons » quelques jours aux jeux & aux bouffonneries, afin de » retourner avec plus de joie & de ferveur aux exercices de la Religion..... ». Comparaifon digne de ceux qui la faifoient. C'étoient-là les difcours de vieillards endurcis par l'habitude, & de jeunes gens qui aimant toujours les jeux & la nouveauté applaudiffoient à ces fpectacles.

prenoient part à ces Fêtes Eccléſiaſtiques), & éliſent parmi eux un *Roi des Foux* ; « & c'eſt » ce qu'on appelle la *Fête des Foux*, des *Innocens* ou des *Enfans*; d'autres ſe maſquent & » repréſentent des *Jeux de Théâtre* [1]. D'autres enfin par des *Danſes d'hommes & de* » *femmes*, attirent les ſpectateurs & les excitent à des ris diſſolus: ce ſaint Concile déteſtant » ces déſordres, &c. »

La défenſe du Concile & des Evêques ne produiſit pas tout l'effet qu'on en devoit attendre, puiſque le Concile de Sens tenu en 1460 en parle encore comme d'un abus exiſtant, & qu'il fallut auſſi le concours de la puiſſance ſéculière. On voit au Tréſor de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon, un célèbre Arrêt du Parlement de Bourgogne, du 19 Janvier 1552, qui abolit la Fête des Foux dans les Egliſes de ſon reſſort, & qui défend de faire aucunes inſolences & tumultes eſdites Egliſes le jour de la fête des Innocens & autres jours. La Fête des Foux ne fut pas tellement abolie par les deux autorités Eccléſiaſtique & Civile, qu'il n'en reſte encore des traces en pluſieurs Egliſes, comme la *Bergerette* & le *Defructus* dont on a déja parlé, la *Diablerie* de Chaumont, les *Jeux de la S. Ladre* à Autun [2], & une infinité d'autres dont on aura occaſion de parler dans le cours de cette Deſcription. On peut en attendant, conſulter la curieuſe Diſſertation de M. le Préſident d'Orbeſſant *ſur les Féries.*

Enfin la Fête des Foux donna lieu à l'établiſſement de pluſieurs Ordres, même des Ordres Religieux qui s'établirent dans les douzième & treizième ſiècles, & qui employoient pour ſe diſtinguer les moyens les plus bizarres & les noms les plus ridicules. On ſeroit preſque tenté, ſi des Hiſtoriens dignes de foi ne le rapportoient, de révoquer en doute l'exiſtence de ces Ordres ridicules; tels que l'Ordre des *Coquins*, des *Foux*, des *Chevaliers de la Raiſon*, du *droit Deſir*, du *Bain*, de l'*Ecaille*, & mille autres dont on ne daigne pas ſeulement rapporter les noms (Voyez l'*Hiſtoire des Ordres Religieux, to. VII & VIII*). Souvent ces Ordres étoient mêlés d'Eccléſiaſtiques & de Laïcs, comme on le peut voir dans Ducange aux mots *Abbas Eſclaffardorum*, *Abbas Conardorum*, &c. [3]. Parmi ces ſociétés

[1] Cette expreſſion des PP. du Concile ſe rapporte à ce que j'ai dit plus haut ſur les *Farces* qui ſe jouoient dans les Egliſes. On trouve même dans Ducange, aux mots *Buffones & Goliardus*, une infinité de textes qui défendent aux Clercs de monter ſur le Théâtre, & de faire le métier de Farceurs & de Bouffons: la défenſe prouve l'exiſtence de l'abus.

[2] Je ne parlerai ici que de cette dernière Fête, parce qu'elle eſt relative à la Bourgogne. C'eſt une Cavalcade de Chanoines qui ſe fait tous les ans à la Fête de Saint Lazare, que le vulgaire appelle *S. Ladre*. Le Chapitre d'Autun, pour exercer ſon droit de Juſtice, nomme un *Terrier* ou Juge, qui eſt toujours un Chanoine diſtingué, & qui prend poſſeſſion ſolemnelle de ſa Juriſdiction la veille de S. Lazare. Autrefois, pour amuſer les étrangers, le Chapitre faiſoit élever à la place du Terreau un vaſte Théâtre, où l'on repréſentoit des *Myſtères & Moralités*: il n'en reſte plus que la Montre des Chanoines. Cette Cavalcade eſt accompagnée d'une eſpèce de *Joute*. On élève un petit Fort à la place du Champ de Mars, qui eſt attaqué par des Bourgeois armés, & défendu par d'autres, &c. Ce jeu eſt le ſujet d'un petit Poëme Comique que le P. Joſſelin, Jéſuite, fit en 1703. Cette pièce fort plaiſante, eſt intitulée : LADRALIA, SEU GUERRA AUTUNEA; DRAMEN MACARONICUM.

Elle contient 182 vers, & commence ainſi:

Ladrales Ludos & Pitoyabile bellum,
Fas mihi per populos conformi dicere verſu!
O Mars, &c.
Urbs antiqua fuit, ſuperſtitionibus olim
Non guerris, temerè ut dicunt, ſoror æmula Romæ,
Autunum. Quoſcumque Deos ſota numina quondam
Græcia vel Roma enfantaverat, illa colebat.
Ante alios Blondam Cererem, Plutonaque Noirum, &c.

[3] Quand on voit les Eccléſiaſtiques ſe livrer aux excès que nous avons rapportés, & célébrer la Fête des Foux juſques dans le lieu Saint, on ne doit plus être ſurpris de retrouver de pareilles Fêtes parmi les Séculiers, ni de les voir former des ſociétés dans leſquelles ils éli-

bouffonnes

bouffonnes, on diftinguoit celle des *Conards* ou *Cornards* à Evreux; des *Rois de l'Epinette* à Lille; de la *Mère-Sotte* & de fes *Fils* à Paris; de la *Mère-Folle* à Dijon, &c. Nous parlerons de la dernière, après avoir achevé de jetter un coup d'œil fur les mœurs & ufages anciens qui font l'objet de cet Article.

Les Cathédrales & plufieurs Monaftères avoient le *Droit d'Afyle ;* celui de S. Martin de Tours étoit le plus facré. Ceux de S. Bénigne à Dijon, de S. Martin à Autun, de S. Philibert à Tournus, de S. Marcel à Chalon jouiffoient de ce droit. Un affaffin de Frédégonde fut arrêté dans l'Eglife de S. Marcel, armé de deux couteaux dont il étoit prêt de percer le Roi Gontran, qui lui pardonna, parce qu'il étoit dans un lieu facré; erreur fuperftitieufe qui tendoit à faire regarder la maifon du Seigneur, comme l'Afyle du crime. Auffi Charlemagne qui avoit en tout des vues faines & nobles, voyant que ce droit donnoit lieu à des défordres multipliés, le rendit inutile en défendant fous les dernières peines, de porter à manger aux criminels réfugiés dans les Églifes; *ne voulant pas*, dit-il, *qu'un impie trouve fa fûreté dans un lieu confacré à adorer la Divinité.* Le privilège des Afyles ne fut entièrement aboli en France que fous Louis XII, par le Cardinal d'Amboife fon Miniftre [1].

L'Efclavage avoit fait de grands progrès dans les Gaules lors de la décadence de l'Empire, & depuis l'irruption des Barbares. Les conquêtes des Francs, les différens partages du Royaume, & les guerres civiles avoient prodigieufement augmenté le nombre des *Efclaves*. On en faifoit même un commerce public comme en Turquie, puifque la Reine Bathilde défendit abfolument ce commerce, & racheta quantité de ces malheureux auxquels elle rendit la liberté. C'étoit la coutume de rendre la liberté à quelques ferfs à l'occafion d'un heureux événement. Dans les formules anciennes le Roi, à la naiffance d'un fils, ordonne aux Ducs & aux Comtes de renvoyer libres, trois ferfs de chacune de fes Terres & Domaines. L'Eglife qui poffédoit alors prefque tous les biens, comme s'en plaignoit déjà l'un des Petits-Fils de Clovis [2],

foient un *Roi des Foux* à l'exemple de l'*Evêque* ou du *Pape des Foux.* Le Concile de Bafle en parlant des *Rois* ou *Ducs* de la Fête des Foux, femble indiquer les Laïcs : ce qui vient vraifemblablement de la même fource; c'eft-à-dire, que les Séculiers avoient auffi confervé la coutume ancienne de célébrer les Saturnales aux Kalendes de Janvier, par toutes fortes de Mafcarades & de Bouffonneries, & par l'élection d'un Roi Imaginaire qu'ils créoient la veille de l'Épiphanie. On ne fauroit douter que les *Rois de la Fève* & les réjouiffances du *Carnaval* qui commencent en même tems, ne doivent leur origine aux Saturnales des anciens, qu'Horace appelle *Regna vini.* On en peut voir la preuve dans Pafquier, (*liv. IV*, *ch.* 7), où il décrit ces Fêtes avec fa naïveté ordinaire. Une autre preuve réfulte des Canons du Concile d'Auxerre déja cité, où l'on voit qu'à l'exemple des Païens aux Saturnales, les Chrétiens avoient adopté l'ufage de fe déguifer en bêtes, & de faire toutes fortes de mafcarades aux Kalendes de Janvier, qui étoient alors le véritable tems du *Carnaval* & de la *Fête des Foux.* Gui-Patin nous apprend que nos ancêtres donnoient le nom de *Fête des Foux* au Carnaval & aux jours gras. On peut confulter fur les réjouiffances du Carnaval un livre fort rare, intitulé: l'*Origine des Mafques, Mommeries, Bernès & Revennès ez jours de Carême-prenant, menés fur l'âne à rebours, & Charivari; par Claude Noirot, Juge en la Mairie de Lengres. A Lengres* 1609, *in* 8°.

[1] Ce droit n'eft pas encore aboli en Efpagne, ni en Italie; le feu Roi de Sardaigne l'a prohibé dans fes Etats. L'Impératrice-Reine l'a fupprimé en 1775; ainfi que le Duc de Modène.

[2] Après la converfion de Clovis, l'Eglife devint puiffante par les libéralités de ce Prince & de fes fucceffeurs, & en Bourgogne par celles de Sigifmond, de Gontran, de Brunehaut, &c. Le Clergé qui avoit prefque tout envahi, ayant été dépouillé par Charles-Martel, fut de nouveau enrichi par les pieufes libéralités de Louis-le Débonnaire & de fon fils Charles-le-Chauve qui en furent récompenfés par leur dépofition. Qu'on juge des richeffes du Clergé de Bourgogne par un feul trait. L'Abbaye de S. Martin d'Autun poffédoit, felon M. Bullet, *cent mille Manfes, Meix ou Manoirs.* Comme la poffeffion des efclaves faifoit une des principales richeffes des Princes & des particuliers; & comme aucun fond, aucun domaine

avoit un nombre incroyable d'Efclaves. Par les Polyptiques des anciens Monaftères, tels que S. Germain, S. Bénigne, S. Martin d'Autun, S. Philibert de Tournus, &c. on voit qu'il y avoit une multitude de perfonnes qui en dépendoient à titre d'Efclavage, fous différens noms de *Colons*, de *Lides*, *Vaffaux*, *Serfs*, *Hommes de Corps*; même des Ingénus & des Nobles *Votifs*. En effet, dans ces tems d'ignorance & de fuperftition, le zèle des Fidèles ne fe borna pas à des libéralités: après avoir épuifé leur patrimoine, ils fe donnoient eux-mêmes; ils engageoient leur liberté & celle de leur famille, fous la feule condition que l'Eglife leur fourniroit le néceffaire, ou les laifferoit jouir de leurs biens à *Titre Précaire*, & les mettroit fous fa protection. Ils prenoient dès-lors le titre de *Saints-Vaffaux*, & par corruption *Saints-Vaux* ou *San-Vaux* [1].

La Reine Blanche fut une des premières qui fit ceffer ces abus, en ordonnant aux Chanoines de Paris d'affranchir leurs *Hommes de Corps*. Ces fentimens qu'elle infpira à S. Louis pafsèrent à fes Succeffeurs, & préparoient à *l'Affranchiffement général* qui fut enfin prononcé par Louis-Hutin: il déclara libres tous fes Serfs, & invita les Seigneurs à fuivre fon exemple. Le motif de fes Lettres-Patentes de 1315 eft conçu en ces termes: « Nous, confidérant que notre » Royaume eft nommé le *Royaume des Francs*, & voulant en vérité que la chofe foit » accordante au nom... & que la condition des Gens amende en notre nouvel Gouvernement, » Ordonnons que telles fervitudes foient amenées à Franchifes... &c. ». Un fi beau motif fembloit accorder des Affranchiffemens gratuits; mais le Roi n'étoit pas affez riche pour racheter tous les Serfs, & ne pouvoit nuire aux droits des Seigneurs. Les Affranchiffemens ne furent accordés qu'à prix d'argent, fuivant les Compofitions arrêtées par les Commiffaires, & n'eurent pas même lieu par-tout. Il n'y a point de Provinces dans le Royaume où il y ait encore plus de Villages *fous le Coup de la Main-morte*, que dans les Duché & Comté de Bourgogne. Envain Louis XVI a-t-il voulu de nos jours affranchir tous les *Main-mortables*; fa Bienfaifance n'a pu s'étendre que fur ceux de fes Domaines, & il s'en faut bien que fon exemple foit fuivi par les Seigneurs.

n'étoit cultivé que par des ferfs, on peut juger du nombre d'efclaves de S. Martin d'Autun pour cultiver cent mille Manfes. Elipand de Tolede reproche à Alcuin le reftaurateur des Lettres, qui avoit plufieurs Abbayes, d'avoir à lui feul plus de 20000 efclaves.

[1] L'Abbaye de S. Etienne de Dijon fit décharger fes fujets ou *San-vaux*, de la contribution des cinq cens marcs d'argent dûs aux Ducs par la Commune. Ces hommes venant s'établir à Dijon, déclaroient vouloir être fujets de S. Etienne, en payant une redevance à fon Eglife. La Collégiale de Beaune & d'autres Eglifes avoient auffi leurs *San-vaux*. On vendoit, on cédoit ces familles comme des héritages. La cérémonie de leur dévouement fe faifoit dans le Temple, en prenant du pain & du vin bénits. Ailleurs le Profélyte s'approchoit de l'Autel, y plaçoit dévotement fes mains, & y couchoit fa tête. Dans cette fituation il déclaroit qu'il offroit à Dieu & au faint Patron tous fes biens & même fa perfonne, & qu'il s'engageoit de les fervir comme *Efclave* tout le tems de fa vie. Les plus zèlés s'entouroient le cou d'une corde, pour exprimer le facrifice entier qu'ils faifoient de leurs biens & de leur vie. On confacroit même des enfans dès leur naiffance, aux Eglifes & aux Monaftères; & de-là peut-être l'origine des *Frères Lais*, ou *Oblats*, dont la condition eft peu différente des Serfs dévoués au fervice des Monaftères.

Lors de l'Anarchie Féodale, fur la fin de la feconde Race, on ne connoiffoit plus que deux claffes de citoyens, les Eccléfiaftiques & les Seigneurs; *tout le refte étoit Serf* fous différentes dénominations. Je ne parlerai point ici des caufes de cet *Efclavage général*; j'en ai déja touché plufieurs dans l'Hiftoire des Bourguignons, ainfi que des moyens employés par les Rois de la troifième Race, pour s'acquérir de nouveaux fujets par les *Affranchiffemens* & l'établiffement des *Communes*. D'ailleurs ceci tient plus à l'Hiftoire générale de la Monarchie, qu'à celle d'une Province particulière, dont on recherche les ufages.

Les *Juifs*, autre genre d'Esclaves [1], étoient fort répandus en Bourgogne, & il y a peu de Villes où il n'y ait une *Rue des Juifs*. On en trouve même à Châtillon, Vitteaux, Nuits, Saulieu, Arnay, &c. Baigneux-les-Juifs prit son nom d'une Synagogue élevée en ce Bourg. Ils occupoient deux Rues à Dijon où ils avoient une Synagogue & une École. Une de ces Rues a conservé leur nom; leur Cimetière étoit dans la Rue du *grand Potet*, & fut donné par le Duc Eudes IV à l'Abbé de la Bussière qui y construisit un Hôtel. Ils commencèrent dès-lors à enterrer leurs morts auprès des Barraques de Gevrey; & il n'y a pas un Juif qui en passant, n'aille faire sa prière en ce lieu, cent pas à l'Est du grand chemin. Ils payoient des Capitations énormes, mais ils avoient le secret de les faire supporter aux autres Citoyens par leurs usures encore plus énormes. Lorsqu'un d'eux vouloit se faire Chrétien, il devoit indemniser son Seigneur; c'étoit une ame dérobée aux enfers, mais un Serf à rembourser au monde. « Tel étoit l'esprit Fiscal qui régnoit alors, dit M. le Chevalier de Chastellux, » qu'une conversion étoit regardée comme une banqueroute, & que le Paradis même » n'avoit point d'Asyles contre l'Esclavage ». Eudes III céda les Juifs de Dijon & leurs profits à la ville en 1196; mais Hugues IV les déclara membres de la Commune. Ayant été expulsés par les Rois de France, ils continuèrent à demeurer en Bourgogne par la tolérance des Ducs [2].

Les guerres de la Terre-Sainte, & les malheurs qu'essuyèrent les Croisés, retombèrent sur les Juifs dispersés, qui furent persécutés par-tout. Pour ne plus revenir sur les Juifs, on tracera en peu de mots le tableau des révolutions de cette malheureuse Nation en France & en Bourgogne. Elle fut chassée en 1096 par Philippe I, & s'y rétablit sous son successeur. Expulsée en 1182 par Philippe-Auguste, elle fut rappellée par le même Prince en 1198. Louis IX plus juste & plus humain, instruisit les Juifs, & chercha tous les moyens de les éclairer, loin de les persécuter; il en fit du moins des Citoyens, s'il ne put les rendre tous

[1] Cette Nation singulière, jadis si favorisée du Ciel, les Juifs que le bras invisible de la Toute-Puissance semble pousser & agiter dans l'Univers pour en faire, par leurs malheurs, d'éternels témoins de la mission de J. C. étoient établis dès le règne de Gondebaut en Bourgogne & en France, où ils faisoient un grand commerce. Les Empereurs Romains n'avoient jamais pensé à les séparer de la société, & accordèrent des immunités aux *Gardiens* de leurs *Synagogues*. Les Rois Bourguignons & les Rois Francs qui leur succédèrent, ne furent pas moins indulgens à leur égard. Chilpéric avoit un Juif au nombre de ses favoris. Si Dagobert bannit de son Royaume en 633 ceux qui ne vouloient pas se faire baptiser, ce ne fut que par complaisance pour Héraclius, & cette persécution ne dura pas long-temps. Charlemagne employa un Juif dans une ambassade importante, & l'on a vu que le Médecin de Charles-le-Chauve étoit Juif. Agobard Archevêque de Lyon, nous apprend qu'ils possédoient en France des terres & des biens de toute espèce, & qu'ils avoient même des Esclaves Chrétiens. Ils s'étoient choisi un Magistrat particulier qui résidoit à la Cour avec le titre de *Maître des Juifs*. Cette charge consistoit à les protéger & à être leur agent. Celui qui l'exerçoit auprès de Louis-le-Débonnaire en remplissoit les fonctions avec beaucoup de chaleur & de succès. Agobard se représente par-tout comme un homme persécuté par la cabale des Juifs tout-puissans à Lyon, & accablé par le crédit de leur *Maître*. Il ne paroît donc pas que leur condition fût dans les commencemens fort différente de celle des autres Gaulois-Romains. On voit seulement que la Taxe des Négocians Juifs étoit plus forte que celle des Chrétiens. Mais dans l'Anarchie Féodale leur sort empira; ils devinrent Serfs, &c.

[2] On lit même dans l'Histoire, qu'un Juif de Mâcon nommé *Jocesinus*, s'étant emparé en 1230 des Prieurés de l'Ene & de S. Romain, dépendans de l'Abbaye de Tournus, s'y fortifia, ravagea les terres des Eglises de Mâcon, Tournus, Cluny, &c., & répandit par-tout la terreur de son nom. Mais S. Louis ayant acheté le Comté de Mâcon en 1238, rétablit l'ordre, & mit fin à ces vexations. Les Juifs étoient établis de toute ancienneté à Mâcon, & au neuvième siècle ils occupoient le terrein du Monastère de S. Etienne. On y voyoit encore au seizième siècle quelques tombes des Juifs avec des inscriptions Hébraïques; & au lieu du *Requiescat in pace* des Chrétiens, on lisoit ces paroles latines gravées en Hébreu: *Fasciculus ejus Mirrhæ benè habeat.*

difciples de l'Evangile. Le Duc Robert II leur permit en 1303, par humanité, de refter en Bourgogne, *à condition qu'ils vendroient loyalement & fans ufure;* mais c'étoit exiger qu'ils ceffaffent d'être Juifs : il fit même des penfions alimentaires à plufieurs établis à Beaune qui s'étoient convertis. Bannis en 1306 par Philippe-le-Bel, ils rentrèrent fous Louis-Hutin. Philippe de Valois les profcrivit en 1346, & le Roi Jean les rétablit. Charles V qui les avoit expulfés en 1377, leur permit de revenir trois ans après. Enfin leur dernier banniffement, qui a été fans retour, fut en 1395 par Charles VI. Son oncle Philippe-le-Hardi les expulfa de même de Bourgogne, fix ans après les avoir admis dans fes Etats à prix d'argent; ils ne quittèrent Baigneux qu'en 1431. C'eft ainfi que furent traités ces Facteurs de l'Univers [1] jufqu'à la fin du quatorzième fiècle. Les violences exercées contr'eux leur firent imaginer les *Lettres-de-Change* inconnues jufqu'alors. Bannis du Royaume, ils fe retirèrent en Italie où ils apprirent aux *Lombards* à exercer leur métier. Ils donnèrent des Lettres fecrettes aux Négocians & aux voyageurs, fur ceux auxquels ils avoient confié leurs effets en France. L'exactitude à les acquitter, rendit ces fortes de Lettres fi utiles pour le commerce, qu'elles ont continué. Il fe trouva cependant quelques dépofitaires infidèles; & les gens fenfés attribuent la fortune fubite de Nicolas Flamel leur agent, à cette fource plutôt qu'à la découverte de la Pierre Philofophale, dont on lui fait honneur.

Dans ces Siècles de Ténèbres plus épaiffes qui fuivirent le foible Crépufcule qu'on avoit entrevû fous Charlemagne, les Loix & les ufages des Francs prévalurent fur ceux des Bourguignons. L'abolition des Loix Gombettes à la follicitation des Eccléfiaftiques, fit fubftituer au Duel Judiciaire qu'elles prefcrivoient, différentes *Épreuves* pour fuppléer aux témoins, & pour conftater les crimes douteux. Ces Épreuves étoient ordinairement celles de l'*eau bouillante*, de l'*eau froide*, du *fer chaud* & de *la Croix* [2]. L'infuffifance de ces Épreuves

[1] La Condition des Juifs ne fut pas toujours la même, tant qu'ils ont été foufferts dans nos pays : tantôt libres, tantôt engagés à une efpèce de fervitude à l'égard du Roi & des Princes; mais fervitude fouvent avantageufe pour cette Nation avilie, qui n'a jamais connu d'autre Dieu que l'intérêt : fous ces puiffantes protections ils exerçoient avec licence leur commerce ufuraire. Souvent riches jufqu'à poffèder des terres confidérables & une grande partie des maifons de Paris & des villes où ils demeuroient; fouvent réduits à n'avoir aucuns fonds; quelquefois mêlés avec les Citoyens, quelquefois féqueftrés pour l'habitation & diftingués par des marques ignominieufes fur leurs habits. A Lyon ils portoient fur l'épaule une *Roue de drap rouge ou jaune* de la largeur d'un écu. Philippe V les obligea encore de porter une *Corne* attachée à leur bonnet. Le Roi Jean changea cet attirail en une *Rouelle* ou *plaque d'étain* en 1363. Quand on les pendoit pour leurs méfaits, c'étoit entre deux chiens, &c. Des traitemens fi indignes ne les dégoûtèrent jamais, & ils revenoient toujours dans le pays d'où ils étoient chaffés pour fe venger par leurs ufures; l'Inquifition même & fes bûchers n'ont pu les chaffer d'Efpagne & de Portugal. Ils ont encore en France, des Synagogues à Metz, à Landau, à Bordeaux, à Baïonne, à Avignon, &c.

[2] L'accufé obligé de foutenir la première Épreuve, plongeoit fa main dans l'eau bouillante, au fortir de laquelle on la mettoit dans un fac fcellé par le Juge, & l'accufateur; fi trois jours après, elle étoit trouvée faine, l'accufé étoit réputé innocent.

Dans celle de l'eau froide, l'accufé étroitement lié, étoit jetté dans une cuve remplie d'eau ou dans une rivière profonde. S'il furnageoit il étoit jugé coupable; s'il alloit au fond il étoit déchargé de l'accufation. On a vu jufques dans ce fiècle-ci, des reftes de cette fuperftition en Bourgogne, où l'on a foumis à cette Épreuve de vieilles femmes foupçonnées d'être Sorcières.

L'Épreuve du fer chaud confiftoit, à porter une barre de fer rouge dans fes mains, l'efpace de neuf pieds; fi l'accufé n'en fouffroit aucun dommage, il étoit déclaré innocent. S. Simplice Evêque d'Autun, accufé d'incontinence, fe foumit à cette Épreuve, & la fit, dit-on, avec fuccès.

Dans le Jugement de la Croix, on donnoit gain de caufe à celui, dont le champion tenoit plus long-temps fes bras étendus & immobiles, devant une Croix ou un Autel. Charlemagne autorifa cette pratique, en ordonnant par fon Teftament, que s'il furvenoit quelque différent entre fes enfans au fujet de fa fucceffion, ils fuffent terminés par le Jugement de la Croix.

ridicules,

ridicules, abſurdes & cruelles; l'impoſſibilité de ſe procurer des preuves écrites dans un tems où perſonne (à l'exception des Clercs) ne ſavoit écrire; l'ignorance du Droit Romain qui ſe perdit entièrement; l'abus du Serment & la facilité de ſe procurer des faux témoins & de pratiquer de fauſſes Chartres, forcèrent les peuples de revenir malgré eux à la preuve par le Combat. On ſe contenta de le reſtreindre & de l'aſſujettir à des règles. Les Femmes, les Eccléſiaſtiques & les Moines donnoient un Champion qui ſe battoit à leur place. Charlemagne avoit ordonné que dans les Combats on ſe ſerviroit du bâton. Mais Louis-le-Débonnaire laiſſa le choix du bâton ou des armes, & bientôt le premier ne fut plus que l'inſtrument des Vilains & des Eſclaves. Le Concile de Latran en 1215, défendit inutilement toutes les épreuves qui n'avoient rien de lié avec l'innocence & le crime, & contre leſquelles Saint Bernard, qui fait tant d'honneur à ſon ſiècle & à la Bourgogne ſa patrie, s'étoit ſi fortement élevé. Quelques-unes, & entr'autres le Duel Judiciaire, ont ſubſiſté juſqu'au ſeizième ſiecle. On convient que les preuves par le Combat, où la force & l'adreſſe devoient naturellement décider le Jugement, n'étoient pas meilleures que les autres : mais cet uſage étoit du moins plus conforme au génie d'une Nation guerrière, qui regardoit la profeſſion des armes comme la plus noble [1].

La *Clôture* n'étoit pas obſervée anciennement dans tous les Monaſtères de filles, puiſque S. Pallade, Evêque d'Auxerre en *636*, ordonne que les Religieuſes viennent le Jeudi en proceſſion à la Cathédrale prier pour le Roi & pour leur Evêque. Au neuvième ſiècle les *Moines héritoient* de leurs parens Laïcs, & les Laïcs n'héritoient pas de leurs parens Moines. Les Chanoines vivoient *en commun*, & leur vie étoit fort auſtère [2]. Le Clergé de la Ville, qui n'étoit pas de la Communauté des Chanoines, aſſiſtoit le Dimanche à l'Office de la Cathédrale, & mangeoit dans le Réfectoire commun. On permettoit l'établiſſement des *Oratoires* ou Chapelles à la Campagne pour la commodité de ceux qui étoient éloignés des Paroiſſes, mais on exceptoit les *grandes Fêtes* de l'année [3]. On faiſoit abſtinence de chair le Mercredi & le Vendredi; mais ſi une Fête ſolemnelle tomboit ces jours-là, on faiſoit gras : on n'a gardé cette ancienne coutume que pour la Fête de Noël. En Carême on ne prenoit ſa réfection qu'après *Vêpres*; on a conſervé un veſtige de cet uſage, en tems

[1] Je parlerai plus au long des Procédures, des inſtructions & des Juriſdictions, à l'article du *Gouvernement Civil.*

[2] La Règle de S. Chrodegand, célèbre Evêque de Metz, adoptée dans la plupart des Cathédrales, nous apprend que les Chanoines étoient debout pendant les Offices. Elle accordoit ſeulement aux anciens & aux infirmes, la permiſſion de porter à l'Egliſe un bâton ſur lequel ils s'appuyoient. Comme cette poſture étoit gênante, on permit de s'appuyer ſur les deux bords des eſpèces de niches baſſes que chacun d'eux occupoit, & les bords à hauteur d'appui furent nommés *Indulgences.*

[3] La célébration des Fêtes intéreſſoit trop la Nation pour que leur inſtitution & l'injonction de les chommer ne fiſſent pas partie des loix publiques. Voici ce qu'on trouve à ce ſujet dans un Capitulaire de Charlemagne : « Les Fêtes de l'année qui doivent être reſpectées, ſont » celles de *Noël*, de l'*Epiphanie avec octave*; la *Purification*; » *Pâques & ſon octave*; la grande Litanie ou les *Rogations*; » l'*Aſcenſion*; la *Pentecôte*; les Fêtes de *S. Jean*, de *S. Pierre* » & de *S. André*. Quant à l'*Aſſomption de Marie*, nous » nous réſervons d'en demander l'avis ». Dans un autre Capitulaire l'*Aſſomption* eſt comptée parmi les Fêtes. *Ainſi la Nation avoit conſenti à ſon établiſſement* (*Capit. li.* 1, *c.* 158 *& li.* 2, *c.* 35). Il ne faut pas trouver étrange les trois Octaves qu'on chommoit entièrement. Aucune d'elles ne tomboit dans le tems auquel l'Agriculture demande un travail aſſidu : on n'auroit eu garde de conſerver une auſſi longue inaction à la Pentecôte. On voit auſſi par-là, que l'établiſſement des Fêtes nouvelles appartenoit à la Nation, & que c'eſt contre ſon droit que les Eccléſiaſtiques avoient ſi fort multiplié les Fêtes chommées, qu'il a fallu néceſſairement les réduire, pour ne pas ôter au peuple tous les moyens de ſubſiſtance.

de pénitence, en dîsant Vêpres avant dîner. L'ufage des *Cloches* étoit établi du tems de Charlemagne : on les appelloit *Clocæ*, mot d'où eft venu celui de *Cloccarium*, Clocher ; & on mettoit alors le Baptême des Cloches au nombre des fuperftitions qui devoient être prohibées par la loi (*Cap. an.* 789). Les premières *Orgues* qui parurent en France y furent envoyées en préfent à Pepin par l'Empereur de Conftantinople en 757 & non 1267, comme il eft dit dans l'Encyclopédie au mot *Orgue*. Auffi furent-elles établies dans les Eglifes long-tems avant l'époque indiquée dans cet article.

L'*Écriture*, bien plus néceffaire avant la découverte de l'Imprimerie, étoit prefque totalement ignorée. Il n'y avoit que les Clercs & les Moines qui fuffent lire & écrire. Dans la plupart des actes des neuvième & dixième fiècles, les Rois & les Seigneurs fe contentoient de former de leur propre main le *Signe* de la Croix, ne fachant pas écrire. C'eft de-là qu'eft venu le mot *Signer*, pour foufcrire fon nom. La principale occupation des Moines étoit de copier des manufcrits. Le *Papier de chiffons* n'étant point encore découvert; & celui d'Egypte étant devenu fort rare [1] depuis la conquête des Sarrafins, on fut obligé d'écrire tous les livres fur du *Parchemin* ou peaux préparées; de-là tant de *Rues de la Parcheminerie* dans les villes un peu anciennes. Comme il étoit d'un grand prix, les livres devinrent très-rares & très-chers. Il refte plufieurs manufcrits des huitième & neuvième fiècles & des fuivans, écrits fur du parchemin, d'où l'on avoit fait difparoître l'ancienne écriture pour en fubftituer une nouvelle; on raturoit un manufcrit de Tite-Live ou de Tacite pour le remplacer par la Légende d'un Saint ou par les prières d'un Miffel. Loup Abbé de Ferrieres, dans une lettre écrite au Pape en 855, le conjure de lui prêter l'*Orateur de Cicéron* & les *Inftitutions de Quintilien* : « car, dit-il, on n'en trouveroit pas un exemplaire » complet dans toute la France ». L'invention du papier de chiffons en augmentant le nombre des manufcrits, facilita fingulièrement l'étude des Sciences, jufqu'à la révolution arrivée par la découverte de l'Imprimerie.

L'*année* fous les premiers Rois de Bourgogne, commençoit le jour de la revue des troupes,

[1] Le Papier formoit une des richeffes de l'Egypte. On le levoit par bandes, de l'écorce intérieure d'une efpèce de jonc appellé *Papyrus*, d'où eft venu notre mot *Papier*, & on colloit ces bandes en long & en large pour en former une feuille. Le commerce de ce papier au fixième fiècle, s'étendoit en France & dans nos pays, comme on le voit dans la vie de S. Eugende Abbé de S. Claude, où il eft dit que pour délivrer une fille poffédée, on lie autour de fon cou les exorcifmes écrits fur des feuilles de *Papyrus* d'Egypte. Grégoire de Tours fait mention des navires qui abordoient à Marfeille chargés d'huile & de *Papier* d'Alexandrie. Il refte dans les grandes Bibliothéques plufieurs monumens de ce papier.

Avant l'ufage du *Papyrus* chez les Romains, ils employoient au même fervice des pellicules fort déliées qui fe trouvent en certains arbres, entre le bois & l'écorce; cette feconde peau fe nommoit *Liber*, d'où fe font formés les noms françois de *Livre*, *Libraire*, *Librairie*. Ils fe fervoient auffi de tablettes enduites de cire fur lefquelles on écrivoit avec la pointe d'un ftyle; notre mot Cahier vient du latin *Codex*, tronc d'arbre dont on faifoit des tablettes. A l'égard du Parchemin dont ils fe fervoient auffi, le nom en vient de *Pergamenum*, ville d'Afie où l'on commença à préparer les peaux pour l'écriture. Les Auteurs Latins les appellent *Membranæ*, à caufe des membres d'animaux qu'on en dépouilloit.

L'invention du Papier de chiffons eft du onzième fiècle. Un paffage de Pierre-le-Vénérable Abbé de Cluni en Bourgogne, & contemporain de S. Bernard, paroît affirmer dans fon *Traité contre les Juifs*, que le papier de chiffons étoit déja en ufage de fon tems. « Les livres que » nous lifons tous les jours, dit-il, font faits de peaux » de béliers, ou de bouc, ou de veau; ou de plantes » Orientales; ou enfin de chiffons, *ex rafuris veterum pannorum* ». Si par le mot *panni* il entend des étoffes de drap plutôt que du linge, on ne concevra plus de quelle forte de papier il veut parler.

qui étoit le *premier Mars* ; sous les Rois Carliens, au jour de *Noël* ; sous les Capétiens, à *Pâques* ; & depuis l'Ordonnance de Charles IX en 1564, au premier Janvier. C'étoit dans le Champ de Mars & aux assemblées générales de la Nation dans le même mois, que nos Rois assis sur un char tiré par des bœufs, & placés dans le lieu le plus élevé, recevoient les *Hommages & les Présens* de leurs sujets. Les Diplômes & les Capitulaires parlent souvent des *Dons annuels* [1] que les grands & les personnes distinguées, principalement celles qui jouissoient des bénéfices & des honneurs, ou fiefs dont la distribution se faisoit à ces assemblées offroient au Prince. Ces *Dons annuels* & le *service militaire*, dû à raison des offices & des bénéfices, étoient alors le seul revenu des Rois, avec ceux de leurs Domaines particuliers, qu'ils faisoient cultiver par leurs esclaves : c'étoient les seuls impôts qui aient eu lieu sous les deux premières *Races*, à l'exception de quelques *Droits* de *gîte*, de *voiture*, de *fournitures* aux envoyés du Prince, & de *voierie*. A l'égard du *Cens*, que l'Abbé Dubos a voulu confondre avec le Cens général qui se payoit par tous les sujets sous la domination Romaine, le savant Auteur de l'*Esprit des Loix*, a trop bien démontré que ce n'étoit qu'un droit économique, un tribut particulier levé sur les Serfs ; & non pas un droit Fiscal, ni un impôt général que la Nation ne connut jamais sous les deux premières Races & sous les premiers Rois de la troisième. Lors de l'Anarchie Féodale, les usurpateurs des Droits Régaliens avoient imposé, il est vrai, des Tailles, des Cens, des Corvées, des Tributs, & des droits de toutes sortes sur leurs Vassaux & leurs Serfs [2] ; mais les hommes libres, les nobles, & ceux qui possédoient des fonds en franc-aleu, ne payoient aucuns

[1] On appelloit dans les commencemens ces Dons, *xenia* ; saluts, euloges, *salutes*, *eulogia* ; dans la basse Latinité on leur donnoit le nom de *fodrum*, *fodere*, qu'on a traduit en vieux françois par celui de fourée ou fourage, sans doute parce que ce genre de denrée entroit pour beaucoup dans les assemblées générales, où se faisoit la revue des troupes & des personnes chargées du service militaire à raison de leurs emplois & des bénéfices ou honneurs qui imposoient ce devoir. Les Ecclésiastiques n'étoient pas exempts de ces Dons. Hincmar en reconnoît l'obligation, & on voit dans Baluze quels étoient les Monastères qui devoient les *Dons* & le *Service-militaire*. Loup Abbé de Ferrieres, s'excuse d'aller à la Cour, parce que dans l'expédition d'Aquitaine on lui avoit tout enlevé, & qu'il avoit perdu dix chevaux dans le voyage de Bourgogne qu'on lui fit faire. Cependant, ajoute-t-il, à l'égard des *Dons annuels* ils sont tous prêts. Le Prince dispensoit quelquefois de cette contribution pour cause de pauvreté. Une Chartre de Charles-le-Chauve fixe le nombre des Chanoines d'Autun suivant leurs fonds, & ordonne qu'on n'exige d'eux ni Cens, ni service, ni Présens, tant que leur bien n'augmentera pas. (*Baluz*, *to.* 2, *p.* 1142). Quelquefois les Abbés offroient pour leurs dons des Livres au Roi, espèce de tribut qui est celui des Gens de Lettres. On voit au septième siècle, les Moines de S. Germain d'Auxerre présenter au Prince, un exemplaire de la vie manuscrite de leur illustre Patron, qui fut bien reçu (*Lebeuf*, *Dissert. to.* 2, *p.* 249).

[2] Les Seigneurs imposoient à leurs vassaux, non-seulement les Dons annuels, mais encore une multitude de tributs & de droits onéreux, d'où est venu cet ancien proverbe rapporté par Loysel : *Un Seigneur de feurre de paille ou de beurre, vaing & mange un vassal d'acier.* Je parlerai ailleurs des Droits Seigneuriaux, tels que les *Tailles*, le *droit d'Indire*, la *Main-morte*, les *Cens* & *servis*, les *Corvées*, &c. Je me contenterai de citer quelques-uns des droits qu'on payoit aux Ducs de Bourgogne, suivant les Chartres qui nous en restent. 1°. *Percursus*, parcours dans les bois, terres & pâturages exercé par les Officiers du Duc, sans le consentement des Propriétaires. 2°. *Marescallia*, droit de Maréchaussée, taxe imposée sur les colons qu'on obligeoit de fournir une certaine quantité de foin, de paille & d'avoine pour l'entretien des chevaux. 3°. *Brennaria*, droit de criblures de bled pour faire le pain des chiens de chasse, d'un mot Gaulois *Bren*, qui signifie son, d'où les Officiers étoient appellés *Brennarii*, Bréniers. 4°. *Albergaria*, droit de gîte qu'avoient les Ducs d'être logés & nourris eux & leur suite en certains lieux, une ou deux fois l'année ; quelquefois les Princes en exceptant une Abbaye de cette servitude, conservoient la faculté du fourage, *fœno & paleâ vel stramine exceptis*. 5°. *Cautiones*, espèce de tribut qu'on levoit dans les villages, sur les fermiers & laboureurs. 6°. *Superprisia*, tribut ajouté à un autre ; le premier s'appelloit *prise*, & le second *surprise*, comme imposé sur la prise. 7°. *Precaria*, précaires, certains services rendus aux Seigneurs, au tems des moissons & de la fenaison, &c. &c. La multitude des Droits Seigneuriaux étoit si grande, qu'on en formeroit un gros dictionnaire, comme on le voit par l'Indice de Ragueau & le Glossaire de Ducange.

impôts. La Nation n'a connu les *Tailles*, les *Aydes* & les autres genres d'impoſitions, que depuis Philippe-le-Bel & les premiers États-généraux du Royaume.

Lors de l'irruption des Barbares, les Gaules étoient percées en tous ſens de belles *Routes & de voies militaires*, ouvrage célèbre digne de la Majeſté de l'Empire Romain, dont on voit encore d'admirables reſtes en Bourgogne. Les guerres civiles & l'ambition des premiers Rois Francs, firent perdre toute eſpèce de Police Publique. La célèbre & trop infortunée Brunehaut, dernière Reine d'Auſtraſie & de Bourgogne, au génie de laquelle on doit tant de monumens dignes d'un Edile ou d'un Préteur, fit réparer toutes les voies militaires qui en ont pris le nom de *Chauſſées Brunehaut.* Depuis l'extinction du ſecond Royaume de Bourgogne, l'indifférence ſur les Routes publiques dura juſqu'au règne de Charlemagne. Cette commodité étoit trop eſſentielle à la conſervation de ſes Conquêtes & au gouvernement de ſes vaſtes États, pour que le Monarque ne s'en apperçût pas; auſſi eſt-il le premier de nos Rois qui, après Brunehaut, ait fait travailler aux Chemins publics. Il releva d'abord les voies militaires des Romains, ſur-tout celles qui traverſoient la Bourgogne, où il paſſa pluſieurs fois, & où il avoit projetté le plan de joindre l'Océan à la Méditerranée. Il employa à ce travail ſes troupes & ſes ſujets; l'eſprit qui animoit ce grand Prince, s'anéantit ſous ſes foibles ſucceſſeurs : les ponts, chauſſées & grands chemins furent abandonnés au régime des Seigneurs, qui exigoient pour ce ſoin qu'ils ne prenoient pas, une multitude de droits, des perſonnes qui paſſoient dans leur arrondiſſement [1]. Les Routes publiques furent négligées, & les villes reſtèrent dépavées juſques ſous Philippe-Auguſte, qui fit paver la Capitale pour la première fois. Dijon & les autres villes de Bourgogne, ne furent pavées que ſous le règne des derniers Ducs.

Le Duché de Bourgogne ayant paſſé dans la famille de Richard-le-Juſticier Comte d'Autun, fut garanti de la fureur des Normands par la bravoure de Richard & de Raoul ſon fils, Roi de France. Hugues-le-Grand & ſes fils, l'ayant poſſédé à même titre, la Bourgogne fut aſſez tranquille ſous leur règne; & cette Province peut ſe regarder, avec fondement, comme le *Berceau de nos Rois*: on voit pendant trois générations, Robert-le-Fort & ſa poſtérité juſqu'à Hugues-Capet, Ducs de Bourgogne. La puiſſance que donnoit à ces Princes un titre qu'ils avoient rendu comme héréditaire, fut le degré qui approcha le plus du Trône une Race ſi digne de le poſſéder; mais après la mort du Duc Henri-le-Grand, frère de Capet, la guerre civile entre le Roi Robert & Othe-Guillaume, dit l'Étranger, qui ſe diſputèrent la Bourgogne

[1] Les droits payés aux Seigneurs à cauſe de la Voierie, *viatura*, ſont déſignés par ces expreſſions, *pulveraticum*, *ſomaticum*, *rotaticum*, *vultaticum*, *themonaticum*, *rivaticum*, *pontaticum*, *ceſpitalicum*, *ſaltuaticum* vel *ſalutaticum*. Lorſqu'en voyageant à cheval ou à pied on ne faiſoit impreſſion que ſur la pouſſière, on payoit ſimplement le droit de pulvérage, *Pulveraticum*. Tranſportoit-on des fardeaux ſur des bêtes de ſomme ou de charge, on devoit le droit ſommage, *Somaticum*. Les voitures qui n'alloient que le pas des chevaux, payoient le droit de rouage, *Rotaticum*. Celles qui couroient rapidement, le droit de vultage, *Vultaticum*, dérivé de *volvere*. Si la voiture avoit un timon, on payoit le droit de timonage, *Themonaticum*. Si la voiture paſſoit ſur le rivage, ſur un pont, entre des haies ou dans des forêts, &c. on payoit des droits de *rivage*, de *pontage*; de *ceſpitage*, de *forage*, &c. &c.

Au reſte ces droits n'étoient pas tous, des taxes injuſtes arrachées à la foibleſſe des particuliers par l'uſurpation des Seigneurs; ce n'étoit ſouvent qu'un dédommagement de l'obligation impoſée au Seigneur, non-ſeulement de veiller à l'entretien des chemins & des ponts, mais encore de prendre ſous ſa ſauve-garde les paſſans dès qu'ils entroient ſur ſon territoire. Il répondoit de leurs perſonnes & de leurs effets, depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil, &c. (*Droit Public de France, par M. Bouquet, premier vol.* in-4°., *p. 14 & 15*).

pendant

pendant quatorze ans, eut les suites les plus terribles. Les Seigneurs profitèrent de l'éloignement & de la foiblesse du Souverain, pour étendre leur autorité sur des peuples tombés dans l'esclavage ; on ne cultivoit plus la terre que pour des tyrans. Aussi les misères du peuple furent-elles à leur comble ; la guerre, les famines fréquentes [1], la peste qui en étoit la suite, ravagoient tour à tour le Royaume.

On voit dans le sixième Volume de la *Collection Académique*, qu'il y eut au dixième siècle *dix famines & seize pestes*. Les Physiciens qui ont recherché la cause de la multiplication de ces fléaux, ont cru la découvrir dans la nourriture grossière dont usoient nos pères ; dans le défaut de linge ; dans la privation du vin, fort rare dans ce temps-là : à peine connoissoit-on l'eau-de-vie, & l'on ignoroit presque jusqu'au nom de liqueurs : l'indigence étoit extrême. La France étoit hérissée de forteresses, où la nécessité rassembloit la plupart des habitans presque tous Serfs : les risques qu'il y avoit à courir dans les campagnes, les rendoient désertes ; l'agriculture découragée par l'incertitude des possessions & la foiblesse des récoltes, étoit sans principes & languissoit par-tout ; la terre ombragée de forêts immenses, n'offroit que des plantes mal-faisantes, des landes stériles, des prairies couvertes de buissons ou de marais croupissans qui infestoient l'atmosphère ; les villes n'étoient pas pavées, & ressembloient à des cloaques ; l'usage des bains, que les Romains avoient en si grande recommandation, étoit abandonné par principe de religion ; & toutes ces causes réunies multiplioient les maladies putrides, la peste, la lèpre, le feu sacré, le mal des ardents, suites funestes de ces désordres politiques & de ces mœurs grossières [2].

L'esclavage, sous lequel gémissoit alors la Nation avilie sous une multitude de petits tyrans qui ne savoient ni lire ni écrire, étoit porté à son comble. La Noblesse toujours à cheval, couroit la campagne sur les voyageurs [3], pour les dépouiller, ou pour le seul plaisir d'exercer

[1] En 1030, une longue famine causée par des pluies continuelles, & qui dura trois ans, désola le Royaume. La rage de la faim fit commettre les plus horribles attentats en Bourgogne. Les hôtelleries n'étoient pas plus sûres que les grands chemins. Un Aubergiste près Mâcon massacroit ses hôtes & en apprêtoit d'horribles repas. Quand on l'arrêta, on trouva dans son logis quarante-huit têtes dont il avoit fait manger les corps. On exposoit publiquement de la chair humaine dans les marchés de Tournus. Guillaume Abbé de S. Bénigne de Dijon, Odilon cinquième Abbé de Cluni, Ardain Abbé de Tournus, & plusieurs autres distribuèrent leurs provisions & leurs trésors, & firent vendre jusqu'aux vases sacrés pour racheter de la mort & de la faim une infinité de personnes, & l'Eglise rendit aux pauvres ce qu'elle avoit reçu autrefois des riches. Mais ces secours passagers n'empêchèrent pas la misère d'augmenter. Elle devint si grande la troisième année, qu'en Bourgogne on broutoit l'herbe, on arrachoit les écorces & les racines des arbres ; on déroboit aux animaux leur nourriture ordinaire ; on déterroit les cadavres pour en dévorer les chairs pourries & faire du bouillon avec les os. Une funeste contagion suivit de près ce terrible fléau. Les vivans suffisoient à peine pour enterrer les morts. Les loups qui se jettoient sur les cadavres qu'on laissoit exposés, ayant pris goût à la chair humaine, vinrent ensuite assaillir ceux que la peste avoit épargnés, & qui souvent n'avoient pas la force de se défendre. Enfin la mortalité cessa avec la famine en 1033, année qui fut des plus abondantes. (V. le récit de *Glaber Radulfe*, témoin oculaire.) J'ai cru devoir retracer ici cet effrayant tableau, pour faire sentir de quelle importance il seroit de se précautionner, par des *Greniers d'Abondance*, contre des événemens dont le retour n'est pas impossible : une famine qui a duré trois années consécutives, est un fait à remarquer dans l'Histoire. Qu'on lise la première partie de mon *Traité des Grains & de la Mouture par économie*, imprimé en deux volumes in-4°, par ordre du Gouvernement, on verra qu'indépendamment de ces années fatales qui font époque comme celle de 1709, il y a tous les dix ans, deux ou trois années de disette qui réduisent le peuple aux plus grandes détresses.

[2] On peut consulter sur cet objet important l'Histoire des progrès de l'Agriculture en France, que j'ai donnée dans les Supplémens de l'Encyclopédie, au mot *Agriculture*, & le Discours qui a remporté le prix de l'Académie d'Arras en 1772.

[3] Le trait suivant fera juger de la sûreté des chemins publics & de l'état du commerce entre les diverses Provinces de France. S. Mayeul Abbé de Cluni, où il

ſon courage & l'ardeur de ſes chevaux : ils pourſuivoient ſouvent dans la campagne les payſans & les laboureurs déſarmés, & les tailloient en pièces par délaſſement. On avoit été obligé de multiplier les croix ſur les chemins & dans les champs pour ſervir d'aſyle aux malheureux payſans [1] : ils couroient embraſſer ce ſigne reſpectable du ſalut, que les nobles n'oſoient violer dans la crainte de la punition Divine. De-là s'eſt conſervé l'uſage d'ériger ſur les grandes routes, ces monumens de piété qu'on y rencontre ſi fréquemment. Le déſordre alla ſi loin, qu'on crut être au terme de la prophétie du vingtième Chapitre de l'Apocalypſe, qui dit que *Satan ſera lâché après mille ans*. On annonçoit par-tout la fin du monde.

Des mœurs ſi féroces étoient le fruit amer de l'ignorance qui couvroit alors preſque toute l'Europe (2), & de l'anarchie féodale, qui avoit fait paſſer la jouiſſance de tous les *droits Régaliens* dans la main des Seigneurs. Ces uſurpations avoient même été confirmées par Hugues-Capet & ſon fils, pour s'aſſurer le trône au préjudice des deſcendans de Charlemagne. Mais la réunion faite par Hugues-Capet, du Duché de France & du Comté de Paris à la Couronne ; l'adreſſe qu'eut Robert-le-Pieux ſon fils, de s'aſſurer la poſſeſſion du Duché de Bourgogne après la mort de Henri-le-Grand ſon oncle ; la ceſſion qu'il en fit à ſon fils, qui commença la première branche royale des Ducs Capétiens ; les Chartres d'affranchiſſement accordées par nos Rois, l'établiſſement des Communes, les Croiſades, la Chevalerie, la réunion des grands Fiefs habilement ménagée, l'établiſſement des Parlements, & pluſieurs autres cauſes qui tiennent plus à l'Hiſtoire générale de la Monarchie qu'à celle des Provinces, firent peu à peu rentrer l'Autorité ſouveraine dans tous ſes droits.

mourut en 994, après avoir refuſé la Tiarre que lui offroit l'Empereur Othon, fut invité par Bouchard Comte de Paris, à ſe rendre à S. Maur-les-Foſſés. Le S. Abbé trouva inconcevable qu'on voulût l'engager à un voyage auſſi difficile, & qu'on lui demandât de venir dans des *terres inconnues* (Voyez *Ducheſne, to. V*).

[1] Cependant ces payſans qu'on appelloit en Bourgogne *hommes de corps*, gens de *main-morte* ou de *poëte* (*Poteſtatis*), ces eſclaves de la *Glèbe* qui nourriſſoient leurs tyrans, compoſoient plus des deux tiers des habitans, & ils étoient en aſſez grand nombre pour repouſſer la force par la force. Mais ils étoient garottés par le poids des loix les plus tyranniques ; il ne leur étoit pas permis d'appeller en duel une perſonne franche, ni de rendre témoignage contr'elle ; il leur étoit défendu de porter des armes. Celui qu'on trouvoit armé, étoit condamné à une amende de ſoixante ſols, & s'il étoit hors d'état de la payer, on lui coupoit les oreilles, &c.

[2] On aura une idée des lumières de ce tems là par l'exemple du Roi Robert, qui étoit le Prince le plus ſavant de ſon tems. Helgaud Moine de Fleury, raconte dans la vie de ce Roi, que pour empêcher que ſes nouveaux ſujets de Bourgogne ne tombaſſent dans le parjure lors du ferment de fidélité, & n'encouruſſent les peines qui en ſont la ſuite, il les faiſoit jurer ſur un Reliquaire dont on avoit pris la précaution d'ôter les Reliques : comme ſi l'intention ne faiſoit pas le parjure ! mais on ne raiſonnoit pas mieux alors.

Les ravages des Normans, les guerres civiles & étrangères, & ſur-tout les guerres particulières de Seigneur à Seigneur dans toute l'étendue de la France, les déſordres de toute eſpèce qui avoient gagné juſqu'au Clergé, avoient cauſé la ruine de preſque toutes les écoles Epiſcopales & Monaſtiques où les Sciences s'étoient retirées ſous Charlemagne & ſes ſucceſſeurs. Ces écoles ne furent cependant pas toutes enveloppées dans ce déſaſtre ; quelques Evêques, tels que ceux de Chalon, de Langres, l'Archevêque de Rheims, &c. s'animèrent mutuellement à en ériger de nouvelles pour recueillir les débris des Sciences qui étoient péries. On y enſeignoit encore les Lettres humaines & la Théologie : les Moines de S. Benoît, ſur-tout ceux de Dijon, d'Auxerre, de Cluni, de Fleury-ſur-Loire, s'empreſsèrent d'ouvrir aux ſéculiers mêmes les écoles, que leur ſaint Fondateur ſembloit n'avoir ordonnées que pour leurs Diſciples.

Au reſte dans ces tems d'obſcurciſſement, qu'un Auteur appelle le *Sommeil de la Raiſon*, il étoit dangereux de perfectionner les Arts & d'y faire des découvertes. Le fameux Gerbert Moine de Fleury, Précepteur du Roi Robert, & depuis Pape, ayant inventé des Orgues hydrauliques & quelques autres machines à l'aide des Mathématiques, il n'en fallut pas davantage pour qu'il fût traité de *Magicien*. Flodoard parlant d'une horloge à roues, faite par le même Gerbert, ajoute ſans balancer que c'étoit une *invention du Diable*. On ſait les contes qu'on a fait ſur la mort de ce Pape & ſur ſon prétendu pacte avec le Démon, à l'exemple du Docteur Fauſtus.

Au milieu de tous ces désordres civils & politiques, la simplicité & l'austérité des mœurs ont long temps régné dans les pays occupés par les Bourguignons. Quand une femme mariée passoit auprès d'un homme, l'usage vouloit qu'elle se cachât la moitié du visage par modestie; la coëffure des femmes étoit simple; presque point de frisure; nulles dentelles; du linge uni; leurs robes étoient fort serrées, & s'attachoient sous le menton. Elles étoient *armoriées* à droite de l'écu de leur mari, à gauche du leur. Les veuves paroissoient en public habillées à-peu-près comme le sont aujourd'hui les religieuses. Ce ne fut que sous Charles VI, que les femmes commencèrent à se découvrir les épaules; & sous Philippe-le-Bon, elles prirent des pendans-d'oreilles, des colliers, des brasselets, & firent d'autres changemens qu'on a pu remarquer dans l'Histoire de ce règne, & qui furent l'époque du luxe & de la décadence des mœurs [1]. Auparavant les chemises étoient de *serge*; du temps même de Charles VII, la Reine seule avoit deux chemises de *toile*. Ce ne fut que long-temps après que l'usage de la *soie* s'introduisit; Henri II porta les premiers bas de soie aux nôces de sa sœur.

Les *chapeaux* n'ont commencé à être en usage que sous Philippe-le-Bon; encore étoit-ce dans les villes en temps de pluie. Sous Louis XI, & Charles-le-Téméraire, on les porta en tout temps. On voit pour la première fois, Charles VII, en 1449, faire son entrée à Rouen en chapeau. Pendant plus de mille ans, on ne s'est couvert la tête que d'*aumusses* & de *chaperons*. On commença à les abattre sur les épaules sous Philippe-le-Hardi, & à se couvrir d'un *bonnet*; s'il étoit de velours & galonné, il s'appelloit *Mortier*. Le bonnet simple delaine n'avoit pour ornemens que des cornes peu élevées, par l'une desquelles on le prenoit. Il n'y avoit que le Roi, les Princes & les Chevaliers qui se servissent du Mortier: le bonnet étoit la coëffure du Clergé & des Gradués.

L'habit long étoit autrefois celui des gens de distinction; ils ne portoient l'habit court qu'à l'armée & à la campagne: l'un & l'autre étoit de martre-zibeline, d'hermine, ou de menu-vair. On s'avisa dans la suite d'*armorier* les habits; mascarade, dit le Gendre, qui dura plus d'un siècle; on les chamarroit du haut en bas de toutes les pièces de son écu. On voit dans plusieurs tableaux de nos derniers Ducs, leurs armoiries sur leurs habits. On peut aussi le remarquer sur l'habillement du Hérault d'armes dans la vignette de l'institution de la Toison d'or, en tête de notre Histoire.

Les *laines* de Bourgogne si dégénérées de nos jours, & pour le rétablissement desquelles on

[1] Il s'étoit déja introduit au commencement du quatorzième siècle, une mode bizarre de chaussure qu'on nommoit *souliers à la Poulaine*, du nom de son inventeur. Elle finissoit en pointe plus ou moins longue, selon la qualité des personnes; elle étoit de deux pieds pour les Princes & les grands Seigneurs, d'un pied pour les riches, & d'un demi pied pour les gens du commun. L'Auteur des Additions à mon *Histoire de Bourgogne*, prétend que c'est de-là qu'est venu le proverbe, *se mettre sur un bon pied; sur quel pied marche-t-il?* Quelquefois on ornoit cette pointe de cornes, ou de griffes, ou de quelques autres figures grotesques. Cette monstrueuse chaussure attira l'attention des Evêques & des Prédicateurs qui fulminèrent long-tems contr'elle sans succès. Charles V en déclara l'usage contre les bonnes mœurs inventé par dérision de Dieu & de l'Eglise par vanité mondaine, & condamna à dix florins d'amende ceux qui s'obstineroient à le suivre. Ce moyen fut plus efficace que les censures des Evêques. Cette mode abolie fut suivie d'une autre aussi ridicule: on fit des *pantoufles* qui avoient plus d'un pied de large. Sous Philippe-le-Bon les femmes reprirent l'usage des souliers à bec & en pointe avec des talons si hauts, qu'à peine pouvoient-elles marcher; ce qui, joint à leur coëffure très-exhaussée, sembloit leur donner un air de grandeur qu'elles ont toujours voulu affecter. On voit par-là que la mode, cette reine des François, dominoit dès-lors avec un empire absolu.

fait actuellement quelques efforts inutiles faute de principes, étoient alors en grande réputation, & fervoient à alimenter les fabriques de Flandres, & même des étrangers. On voit par une Ordonnance du Roi Jean *fur les Ports*, que la charge de laine de Bourgogne & de Berry pefant vingt-cinq livres, payoit à Saint-Jean-de-Lône, un florin. (*Ordonnance du Louvre*, *Tome* IV, *page* 20). Philippe avoit déja accordé au Duc Robert II, en 1288, un droit de cinquante fols par fac de laine que les Milanois tiroient de France, & qui paffoit par Saint-Jean-de-Lône.

L'ufage des *vitres* étoit très-rare, & feulement pour les riches : il fut porté en Angleterre par les François, & il y fut regardé comme une grande magnificence. Le fecret de fecourir la vue affoiblie des vieillards par les *beficles* [1], découvert par Alexandre Spina mort en 1313, eft du treizième fiècle. Il n'y avoit point encore de *cheminées* : une famille entière s'affembloit au milieu d'une chambre obfcure autour d'un large foyer rond, dont la fumée fe diffipoit par un trou fait au plancher. La *bougie* étoit inconnue, & la chandelle un luxe. La cire n'étoit guère employée que pour le luminaire des Églifes ; & elle étoit encore fort chère du temps des derniers Ducs de Bourgogne, puifque Philippe-le-Hardi crut faire un vœu d'importance, en 1398, en promettant, pour un de fes fils malade, fon pefant de cire à S. Antoine de Vienne ; & que le Bourg de Salmaife fut affranchi, en 1318, pour *deux livres de cire*.

Les *épiceries* que l'on tiroit des Indes par le Pont-Euxin, étoient fort chères [2] : le *poivre* étoit fi eftimé, que le Prieur de Notre-Dame de Semur en affranchiffant fes hommes, fe réferva une livre de poivre. L'ancien proverbe étoit : *cela eft cher comme poivre*. La livre valoit deux marcs d'argent (104 liv.) avant les voyages des Portugais. *L'huile d'olive* [3] étoit auffi fort chère. En 1294, une loi fomptuaire défendit de donner *au grand mangier* (au foupé) plus de deux mets & un potage au lard fans fraude ; & au *petit mangier* (au dîné), plus d'un mets & un entremets. Aux jours de jeûne, on ne devoit fervir que deux potages aux harengs & deux mets [4]. C'eft fous le règne de Philippe-le-Hardi, que les *Gélines d'Inde* furent apportées

[1] Le verre, cette belle invention, ce corps fingulier de matière dure, fragile, tranfparente, liffe, incorruptible, doit fon exiftence au hazard, père de tant de découvertes. On peut voir dans Pline comme il raconte la chofe. Depuis l'invention des métaux, il n'en eft point de plus merveilleufe ni de plus utile que celle du verre, fur-tout depuis que la Chymie a foumis fa compofition & fa fufion à des règles certaines, & qu'elle a augmenté fa valeur & fon éclat par la variété des couleurs dont elle a trouvé le fecret de l'enrichir par un alliage de métaux, & d'imiter les pierres les plus précieufes. En lui donnant une forme convexe, on en a fait un inftrument propre à remédier à l'affoibliffement d'un de nos organes les plus chers. Les miroirs, les lentilles, le Télefcope, le Microfcope, le Prifme, &c. atteftent l'utilité du verre.

[2] Le commerce fe faifoit prefque tout par terre, ce qui devoit prodigieufement renchérir les marchandifes. Dans quelques villes de Bourgogne, fur-tout à Chalon, qui étoit une des plus commerçantes, on vit fe former une efpèce d'*affociation* parmi les Marchands pour terminer promptement les affaires fur des réglemens fort fimples, à l'exemple de ceux de Nancy qui nommoient quatre Élus au quatorzième fiècle. Voilà le berceau de notre Juftice Confulaire établie par Charles IX. On peut obferver que ces tems éloignés, trop dédaignés par l'Hiftoire moderne, ont offert au moins le germe de nos inftitutions utiles.

[3] On la tiroit du Levant, & elle étoit fi rare, qu'un Concile d'Aix-la-Chapelle, permit aux Moines d'ufer d'huile de lard. Guillaume de Joinville, foixante-deuxième Evêque de Langres, en accordant le patronage de l'Eglife de Sivry au Chapitre de Montréal en 1221, exige un cens annuel d'une mefure d'huile de noix pour fa table, *ad menfam Pontificis*. Jeanin Maire de Chavigny fonda fon anniverfaire à S. Vivant pour une pinte d'huile, &c.

[4] On peut juger du prix des denrées par une *Stirvente* de Guillaume Maigret Jongleur du Viennois, qui vivoit à la fin du treizième fiècle. « Avec mes deux fols » dans ma bourfe, dit-il, je ferai mieux venu qu'avec cent » vers & deux cens chanfons. Car de mes douze deniers » j'aurai de quoi boire & manger ; des huit autres, du feu & » un lit pour me coucher ; & des quatre deniers reftants

d'Artois à Dijon en 1385; ce qui montre la fausseté de la tradition, qui en attribue l'apport à l'Amiral Chabot au seizième siècle. Cent ans avant Chabot, Jacques Cœur en avoit transporté de Turquie en son château de Beaumont en Gâtinois; & Améric Vespuce en Portugal. A l'égard des boissons, on peut voir l'*Histoire de la Vigne & des Vins de Bourgogne* dans notre *Œnologie*, imprimée à Dijon en 1770.

La loi du *Couvre-feu*, qui ordonnoit d'éteindre au son de la cloche, le feu dans chaque maison à sept heures du soir, étoit en vigueur sous les Ducs. On le sonne encore aujourd'hui à la même heure dans plusieurs villes de Bourgogne: les maisons étant bâties en bois & couvertes de chaume, la crainte du feu étoit un des objets les plus importants de la Police générale. D'ailleurs nos pères se couchoient de bonne heure [1], comme on le voit par le vieux proverbe en usage du temps de Louis XII:

« Lever à cinq, dîner à neuf,
» Souper à cinq, coucher à neuf,
» Faît vivre d'ans nonante & neuf».

On condamnoit à l'amende, ou l'on emprisonnoit les médecins qui ne guérissoient pas leurs malades [2]. Dans les accidens, ou les maladies chroniques, les Seigneurs & les Princes faisoient faire par des tiers, des pélerinages lointains pour obtenir leur guérison. On en voit plusieurs exemples dans les *Manuscrits de Paillot*. L'usage des *Etuves* communes avoit lieu dans presque toutes les villes de Bourgogne. La Police ordonna en 1409, que les hommes iroient le mardi & le jeudi aux étuves, & les femmes le lundi & le mercredi; & *si quelqu'un se veuille bouter avec les femmes à force, il paiera soixante sols d'amende*. Cet établissement si utile pour la santé, ne finit que sur la fin du seizième siècle.

On ne *pendoit* point dans les villes. Elles eussent été polluées de cet infâme supplice, dit Mézeray, mais on y coupoit la tête. En plusieurs endroits on menoit les condamnés au gibet devant le jour. Le Duc Philippe-le-Hardi, obtint pour eux l'Ordonnance qui leur accorde le Sacrement de Pénitence. On coupoit les oreilles à ceux qu'on bannissoit; on se

» j'aurai plutôt les bonnes graces de mon hôte, que si » je lui donnois les plus beaux vers ». (Le marc étoit alors à quarante sols; il vaut cinquante-deux liv.)

En 1463 il n'en coûtoit que six gros (le gros valant vingt deniers) pour la nourriture & la couchée de trois hommes & de leurs chevaux, &c. (*addit.*)

On disoit en proverbe au treizième siècle, *li Buveors* d'Auxerre, *li Mangeors* de Poictiers, *li Musarts* (fainéants) de Verdun, *li Usuriers* de Metz, *li meillors Archiers* d'Anjou, *Chevaliers* de Champagne, *Escuyers* de Bourgoigne, *Sergents* (Fantassins) de Hainaut; on disoit aussi les *Moqueours* de Dijon, *li Buveors* de Béane (Beaune), &c. C'étoit un proverbe commun de dire: *Mauvaises coutumes & gasteaux doivent se rompre*, &c.

[1] On se relevoit pour assister à l'Office de la nuit. On n'a cessé de dire les Matines à minuit dans les Chapitres, qu'au tems des ravages des Anglois qui se portèrent, lors de la prison du Roi Jean, à des excès peu différens de ceux des Barbares. Un Arrêt du Parlement ordonna en 1359, à l'Eglise de Paris de reprendre cet usage qu'elle a toujours gardé. On l'observoit encore dans l'Eglise d'Autun au quinzième siècle. Il n'y avoit alors ni bancs, ni chaises dans les Eglises; on les jonchoit de *paille* le Samedi soir pour le Dimanche.

[2] Cet usage paroît venir des Bourguignons. Les Médecins qui firent mourir la belle Austrégile, Reine de Bourgogne, furent enterrés avec elle. On adoucit par la suite cette peine trop dure. « Viennot de l'Abergement, » soi-disant *Physicien* (Médecin), fut condamné à cin» quante francs d'or par le Bailli de Dijon, pour n'avoir » pas guéri les malades qu'il avoit entreprins; au con» traire, étoient plus griévement malades de corps, de » jambes, de pieds; & pour un mault ils en avoient » deux. Pour ce que ledit Physicien les décevoit, il fut » mis en prison à Pontailler ». (*Mém. histor. sur la Bourgogne, in-4°, p. 85*).

piquoit aux quatorzième & quinzième ſiècles, d'une eſpèce de rigueur dans l'obſervation des Loix qui paroîtroit aujourd'hui bien ridicule. Guy-Pape, celèbre Juriſconſulte du Dauphiné, mort en 1475, raconte comme témoin oculaire, qu'un cochon ayant tué un enfant à Chalon-ſur-Sône, ſon procès lui fut fait dans les formes; il fut condamné à être pendu, & la ſentence fut gravement exécutée [1]. Il y avoit ſous les Ducs, un *Inquiſiteur de la Foi* qui faiſoit le procès aux Hérétiques, Sorciers, Blaſphémateurs, & autres [2]. On faiſoit en ces temps-là, le procès aux Inſectes qui gâtoient les biens de la terre. Il fut décidé en 1460, à Dijon avec les gens d'Égliſe, qu'on excommunieroit les *Flurebers & Vermines* qui gâtoient les vignes; qu'on feroit une proceſſion générale le 25 Mars; que chacun ſe confeſſeroit, & que défenſes ſeroient faites ſous de rigoureuſes peines, de jurer. Cet uſage duroit encore dans le ſeizième ſiècle. La Chronique de Langres dit, que l'Évêque Michel Boudet décerna, le 27 Avril 1512, une commiſſion contre les Souris & *Urebèques* (*quaſi urentia becco*) qui mangoient les bleds emplantés: il y eut Monitoire & incrépation le 13 Juin ſuivant. (*Hiſtoire de Blois*, *in*-4°) [3].

On envoyoit des joncs briſés ou un brin de paille, en ſigne de rupture, pour ſe ſouſtraire à l'obéiſſance d'un Souverain ou d'un Seigneur: *Efeſtucare fidem.* C'eſt de cet uſage ancien que vient la phraſe proverbiale: *rompre la paille avec quelqu'un.* L'Évêque Brunon dit à un Villageois qui avoit fait un coup hardi pour le ſervice des Moines de Bèze: « Sois tranquille, quiconque » t'attaquera rompra avec moi la paille. *Qui te cædet, mecùm quoque dividet illud. Chr. Beſ. p.* 538 ». Par une coutume ſingulière, un Prince ſe dépouilloit & donnoit ſon habit au Héraut qui lui apprenoit une nouvelle agréable. « La Reine, dit Jean Chartier, étant accouchée le » 4 Février 1435, Charles VII dépêcha le Héraut nommé *Conſtance* pour en porter la nouvelle » au Duc de Bourgogne. Celui-ci témoigna d'en être fort joyeux, & donna à ce Héraut » cent *Riders* d'or & une *robe brodée dont il étoit alors vêtu*». (*Eſſais ſur Paris, Tom.* IV, *p.* 66).

[1] La même choſe arriva à Rouvre en 1404; à l'Abergement en 1414; à Trochères en 1435, où le *Carnacier* (Bourreau) eut ſoixante ſols *pour ſes peines.* A Montbard, un cheval qui avoit occis un homme, fut condamné à mourir, & rendu au Seigneur pour en faire juſtice. On voit dans les loix Hébraïques de pareils exemples, & le beuf condamné à mort pour avoir tué un homme. Les Athéniens firent bien le procès à une ſtatue, comme coupable d'homicide, pour avoir écraſé un Citoyen en tombant ſur lui. Cette légiſlation qui nous ſemble abſurde, dit M. Dareau dans ſon *Traité des Injures*, imprimé en 1775, pouvoit cependant avoir un but très-moral, *le deſir d'inſpirer au peuple l'horrenr du ſang humain.*

[2] Cet Inquiſiteur fit à Dijon en 1417 le procès au bâtard de Longvic, pour certaines choſes dites contre la religion. Thomas Policont fut condamné à Mâcon en 1437 à être *ars*, comme *Enferturier, Divinateur & Invocateur des Diables.* L'Inquiſiteur étoit encore en Bourgogne ſous le dernier Duc. Les *Mémoires ſur la Bourgogne*, imprimés in-4°, en 1729, *p.* 281, nous apprennent que « Jehanne la Bavarde & Jehanne Moingeon, » déclarées *Ramaſſières* & Hérétiques, après avoir été » prêchées & mitrées à Nuits par l'Inquiſiteur de la » foi, furent condamnées en 1470, la première à être » brûlée vive, l'autre fuſtigée & bannie ». Elles tenoient leur Sabat ſous la *Roche-Boutoillot.* Comme les prétendus Sorciers ſe rendoient au Sabat avec des balais, on les nommoit *Chevaliers de Ramons*, & les femmes *Ramaſſières.* C'eſt peut-être de ces *Balais & Ramons*, dit l'Auteur des *Additions*, qu'on dit proverbialement d'un homme connu par ſes débauches, *qu'il a rôti le balai.*

[3] On prétend que le ſavant Chaſſeneuz étant Avocat à Autun, *prit la défenſe des Rats excommuniés par l'Official.* Il remontra, dit M. de Thou, *to. I, li. VI*, que le terme qui leur avoit été donné pour comparoître, étoit trop court, d'autant plus qu'il y avoit pour eux du danger à ſe mettre en chemin, tous les chats des villages étant aux aguets pour les ſaiſir; & il obtint un nouveau délai.

La Popeliniére, *Hiſt. de Franc. li. I*, & Bouche, *Hiſt. de Proven.* racontent le même fait, que M. le Préſident Bouhier traite de beau Conte dans le premier vol. de ſa *Cout. de Bourgogne*, *Préf. p.* 9; mais Chaſſeneuz ne parle que des mouches qui détruiſoient les raiſins dans le Beaunois, que l'Official avoit excommuniées, & dont ce Magiſtrat approuve la procédure.

Par une ſuite du même uſage, Charles-le-Téméraire ayant reçu au ſiége de Metz le gantelet enſanglanté, par le Héraut du Duc de Lorraine pour lui déclarer la guerre, lui fit donner un de ſes meilleurs habits avec douze florins, en lui diſant : « Mon ami, c'eſt pour les bonnes » nouvelles que tu m'as apportées de la part de ton maître. (*Mem. d'Amelot, Tom.* 1, *p.* 487.)

Chaque maiſon noble avoit ſon cri de guerre, ſa déviſe & ſon épithète, à l'exemple des Souverains de ce tems-là. On peut voir dans l'Hiſtoire, les deviſes des Ducs. Saint Julien de Baleure nous a conſervé l'ancien *dicton* ſur la haute Nobleſſe de Bourgogne : *Riche* de Chalon, *Noble* de Vienne, *Fier* de Neufchâtel, *Preux* de Vergy, *bons Barons* de Bauffremont, &c.

Tous ces détails ſur les *Mœurs & Coutumes anciennes* des Bourguignons [1], ne paroîtront pas minutieux à ceux qui ſavent qu'il n'eſt rien de petit, lorſqu'il s'agit de rechercher les uſages d'un peuple. Tout ce qui a rapport à l'inſtruction des hommes, doit être dit. Les crimes ſeuls devroient être effacés de l'Hiſtoire ; mais elle ne peint les monſtres que pour les empêcher de renaître. Nous allons terminer ces Recherches, par l'Hiſtoire fort abrégée de la Mère-Folle, extraite des Mémoires manuſcrits déja cités.

L'avantage qu'avoit eu le Duché de Bourgogne d'être régi par une longue ſuite de Souverains qui y fixèrent leur réſidence depuis les frères de Hugues-Capet, & le gouvernèrent avec douceur pendant quatre ou cinq ſiècles ; & le droit qu'avoient les États de la Province de s'aſſembler pour délibérer ſur les affaires communes, ne contribuèrent pas peu à la gloire dont jouît cette belle Province ſous les derniers Ducs de la branche des Valois, qui y réunirent tant d'autres poſſeſſions. Le règne glorieux de Philippe-le-Bon, eſt la véritable époque de la renaissance des Arts et des Sciences depuis Charlemagne ; ce qui n'a pas été remarqué par les Hiſtoriens. Le Siècle de ce grand Prince fut celui *des plus belles découvertes*, & ne peut être ſéparé de celui de Charles-Quint, ſon arrière petit-fils & ſon ſucceſſeur à ſes vaſtes États. Nous traiterons de ces grands objets dans le Volume de la *France Littéraire ;* cet article n'ayant pour objet que les mœurs & uſages. Les Joutes, les Tournois, les Jeux, les Fêtes & les Spectacles qui diſtinguèrent le règne de Philippe-le-Bon par-deſſus tous les autres, étoient

[1] C'eſt à l'Annaliſte Paradin, & à l'*Hiſtoire des Bourgongnons* par S. Julien de Baleure, qu'il faut recourir pour avoir une pleine connoiſſance des mœurs des Bourguignons. La peinture naïve de ces mœurs, le ſtyle ſouvent plaiſant, d'autres fois énergique de ces Auteurs, les proverbes anciens qu'ils rapportent fréquemment, rendent cette lecture très-amuſante & fort inſtructive. Les bornes que je ſuis obligé de me preſcrire, ne m'ont pas permis de m'étendre ſur ces objets intéreſſans. Voici le tableau que nous trace S. Julien, des mœurs des Chalonois au quinzième ſiècle. Chacun, dit-il, aſſiſtoit dès le matin aux prières publiques, & ne manquoit jamais les Dimanches à la Meſſe Paroiſſiale. Les Vieillards auſſi reſpectés qu'à Lacédémone, étoient les pères de la Jeuneſſe qui les viſitoit & les conſultoit en tout. Une femme *qui eût fait tache à ſon honneur*, ne trouvoit plus de place parmi les femmes honnêtes, & étoit exclue de toute bonne compagnie. L'uſure y étoit inconnue. Tous les Chalonois ſe traitoient de *Couſins*, & la ville ne paroiſſoit compoſée que d'une ſeule famille. Les procès étoient fort rares ; à peine y avoit-il ſix Avocats : au lieu que du tems de cet Hiſtorien, on en comptoit plus de quarante, *& tant d'autres gens de plume*, dit-il, *qu'on les tient pour un tiers de la ville.* Le Greffe du Bailliage ne rapportoit pas 100 liv. La Police étoit ſi bien obſervée en cette ville, qu'on eût dit que *chacun y étoit logé par Fourriers*, ſelon la différence des profeſſions. Les rues étoient diſtinguées par métiers. On y voyoit la rue des *Cloutiers*, des *Chaudronniers*, des *Tonneliers*, celles des *Rôtiſſeurs*, des *Prêtres* & des *Nobles :* le reſte étoit pour les *Bourgeois*, les *Marchands*, & autres qui travaillent *ſans ennuyer du bruit de leur voiſinage*, &c.

Cet état de la ville de Chalon ſous les Ducs, convient également à toutes celles de leur dépendance. Il n'y manque plus que le tableau des plaiſirs & des Jeux des habitans. C'eſt ce qu'on va voir dans le précis que je vais donner ſur la Mère-Folle & autres Compagnies ſemblables.

l'annonce du bonheur & de la félicité dont jouiſſoient les Sujets de ce grand Prince. Les deux Bourgognes & les Flandres n'en parlent encore qu'avec attendriſſement; c'eſt pour tous ces peuples, la mémoire de l'Age d'or au temps de Saturne & de Rhée.

On a vu ci-devant que la Fête Eccléſiaſtique des Foux, qui doit ſon origine aux Saturnales des anciens, & qu'on célébroit au tems des Kalendes de Janvier par l'élection d'un *Roi imaginaire*, & par toutes ſortes de maſcarades & de bouffonneries, avoit donné lieu à l'établiſſement de pluſieurs Ordres, & même des Ordres Religieux qui employoient pour ſe diſtinguer les moyens les plus bizarres & les noms les plus ridicules. Parmi les Sociétés Laïques, on remarquoit entr'autres l'*Abbaye des Conards* ou Cornards en Normandie; les *Enfans Sans-Souci* ou la *Mère-Sotte* & le *Prince des Sots* à Paris; l'*Ordre des Foux* à Clèves; les *Rois de l'Epinette* ou *Sires-de-Joie* à Lille; la *Mère-Folle* à Dijon; le *Gaillardon*, le *Pape-Guay*, &c. [1]. Toutes les villes principales des États des Ducs de Bourgogne, avoient leur Société de Foux ſous différens noms. Philippe-le-Bon, qui aimoit la joie & le plaiſir, & qui vivoit familiérement avec ſes Sujets, accorda à ces facétieuſes Compagnies des Patentes, des priviléges, & même des fonds annuels pour les aider à en ſoutenir la dépenſe. Il accorda douze cents livres de rente & la Nobleſſe, aux Rois de l'Epinette ou Sires-de-Joie, & il aſſiſtoit ſouvent à leurs Joutes & divertiſſemens qui ſe faiſoient à Lille. Les pareilles Sociétés des villes voiſines s'y rendoient en grande pompe, les uns vêtus en Moines, les autres en Foux, en Eſclaves, en Chevaliers errans; les femmes déguiſées en Religieuſes, en Amazones, &c. [2].

L'origine de la MÈRE-FOLLE, connue ſous le nom d'*Infanterie Dijonnoiſe*, ſe perd dans la nuit des tems. Le P. Meneſtrier (*page 52 de ſes Repréſentations en muſique*) l'attribue à Engelbert de Clèves, Comte de Nevers & couſin de Louis XII, qui le nomma Gouverneur de Bourgogne en 1499. Il prétend que le Comte de Nevers avoit introduit à Dijon cette eſpèce de Spectacle, à l'exemple de la *Compagnie des Foux*, établie depuis long-tems à Clèves [3].

[1] Je renvoie à parler de ces Sociétés Folles, de leurs cérémonies burleſques, de leurs divertiſſemens, &c. dans l'hiſtorique des Provinces où elles ont été établies, pour ne traiter ici que de la *Mère-Folle*, qui peut ſervir de modèle aux autres, & qui ſuffit pour en donner une idée. La réunion de tout ce qui concerne ces diverſes Compagnies joyeuſes, de leurs uſages, des pièces qui y ont rapport, forme un tableau de la Folie humaine bien propre à piquer la curioſité des Philoſophes modernes, dans l'*Hiſtoire manuſcrite des Foux* : mais je ſuis forcé de découper cette Hiſtoire pour renvoyer chaque article à ſa place dans la Deſcription du Royaume.

[2] L'élection des *Rois de l'Epinette* ſe faiſoit tous les ans le Mardi-gras avec des cérémonies ridicules, dont on verra le détail dans l'hiſtoire de Lille. On le conduiſoit enſuite ſur la place, où un Hérault d'armes lui préſentoit une branche d'épines. Il alloit enſuite au Temple de Mars demander à S. Georges un règne heureux, & où l'on régloit tout ce qui avoit rapport aux Joutes, divertiſſemens & ſpectacles qui commençoient le Dimanche ſuivant. On le nommoit *Sire-de-Joie*, parce que c'étoit de lui que toute la ville attendoit ſes plaiſirs. Les Magiſtrats accordoient des gratifications aux Rois de l'Epinette, pour les dédommager des dépenſes que ces Fêtes entraînoient: mais cela étant inſuffiſant, pluſieurs habitans refusèrent d'être choiſis, & préférèrent même la priſon à cet honneur ruineux. Philippe-le-Bon permit à la Ville de lever des impôts ſur les draps, &c. pour gratifier ces Rois imaginaires, auxquels il accorda encore la Nobleſſe & d'autres privilèges. On attribue l'inſtitution des Rois de l'Epinette à S. Louis : ils alloient tous les ans aux Dominicains honorer la ſainte Epine, dont ils auront peut-être pris leur nom, de *Rois de l'Epinette*. Quant au nom de *Roi*, tout le monde ſait qu'on donnoit cet auguſte titre à tous ceux qui avoient quelque commandement ſur les autres. Ainſi on diſoit fort ſérieuſement le *Roi des Merciers*, *le Roi des Mégiſſiers*, *le Roi des Ribauds*, *le Roi des Violons*, *le Roi des Foux*, &c. Les Fêtes des *Rois de l'Epinette* furent ſupprimées par Philippe II en 1556; mais l'impôt eſt reſté.

[3] Dès l'an 1381, Adolphe Comte de Clèves, avoit établi dans cette ville, ou plutôt autoriſé une *Société de Foux*, à laquelle il donna des Statuts, par leſquels chacun devoit porter en tout tems un Fou d'argent brodé à ſon habit. Cette Compagnie des Foux étoit compoſée de trente-ſix Gentilshommes & Seigneurs qui s'aſſembloient tous les

Sotte, & du *Prince des Sots*, du Royaume de la *Bazoche*, & du Haut & Souverain *Empire de Gallilée*, établis à Paris, & dont nous donnerons l'histoire particulière dans la description de cette Capitale. La plupart des villes de Flandres de la domination des Ducs de Bourgogne, avoient aussi de toute ancienneté leurs jeux & leurs spectacles à-peu-près pareils, dont on retrouve encore des traces aujourd'hui dans les Processions qu'on y a substituées. Il suffit de rappeller les principaux, pour en découvrir la source.

Le *Prince d'Amour* de Lille qui succéda aux Rois de l'Épinette, se nommoit auparavant le *Prince des Foux*. La troupe du *Prince d'Amour* de Tournay portoit le chapeau verd; Bruges avoit sa *Fête du Forestier;* Valenciennes, celle du *Prince de l'Étrille* & la *Fête de Plaisance;* Cambray, celle du *Roi des Ribauds* [1]; Bouchain, celle du *Prévôt des Étourdis;* Arras, celle des *Abbés de Liesse;* Douay, la *Fête des Asnes*, &c. Des Compagnies sous des noms encore plus ridicules, sortoient de ces différentes villes pour assister à ces fêtes: c'étoit le *Prévôt des Coquins* de Cambray; les *Cornuyaux de Douay*, le *Maire des Hideux*, le *Prince du Plat d'Argent*, &c. qui venoient disputer des prix qu'on délivroit à celui qui réussissoit le mieux dans le rôle d'ivrogne, ou qui décidoit quelques questions dignes du siècle où on les faisoit. La plupart de ces Fêtes, ainsi que celles des *Cours Amoureuses* dont on parlera ailleurs, & dont on peut voir la Jurisprudence, dans les *Arrêts d'Amour* commentés par un docte Jurisconsulte, prirent naissance, ou se renouvellèrent sous Charles VI, quand Isabeau de Bavière voulut introduire un nouveau genre de Galanterie en France, différent de celui qui étoit né de la Chevalerie. Mais ce goût si universel pour former des Sociétés de Foux, ne pouvoit prendre sa source que dans les usages généralement répandus de la Fête Ecclésiastique des Foux, & qui avoit déja donné naissance à la représentation des Mystères, Sotties, Farces, &c. [2].

sur requête du Parlement de Paris, avant l'établissement de celui de Rouen. On a des imprimés des arrêts de l'Abbé des Conards. Ces censeurs publics n'épargnoient qui que ce soit; & la vertu même étoit aussi souvent maltraitée que le vice. La licence alla toujours en croissant; car des bouffonneries on passa aux impiétés & à des débauches scandaleuses, qu'autorisoit le libertinage d'un jeu qu'on appelloit *le Jeu des Foux*, & qui étoit une imitation trop exacte de la Fête des Foux à laquelle il devoit son origine.

Quant à la Société des *Enfans Sans-Souci*, dont le Chef prit le titre de *Prince des Sots*, & accompagnoit ordinairement sa très-chère Mère, connue sous le nom de *Mère-Sotte*, j'en ferai l'histoire particulière dans la Description de Paris, où étoit le siège de son Empire.

[1] *Ribaldi;* ce mot vient, suivant Ducange, du Latin barbare, *Robare*, *quasi Robam auferre*, voler la Robe à quelqu'un. Les Ribauds étoient dans l'origine des Enfans-perdus, des espèces de troupes-légères dont le Chef ou Commandant s'appelloit *Roi des Ribauds*. Ce mot signifia ensuite les valets d'armées, & devint une injure pour désigner un homme perdu de débauches. Le Prévôt de l'Hôtel du Roi avoit sous lui un Roi des Ribauds, qui avoit une espèce de Jurisdiction & de grands privilèges. (Voyez Pasquier, *li. VIII*, *ch.* 44.) « Et c'est chose émerveillable, dit cet Auteur, qu'avec le » tems l'état de ce Roi des Ribaulds alla tellement à raval, » que je le vois avoir été pris pour l'Exécuteur de la Haute-» Justice ». Bouteiller (dans sa *Somme Rurale*, *li. II*, *tit. D.*) nous apprend que le *Roi des Ribauds a son droit*, *à cause de son office*, *sur tous les jeux de dez*, *de berlans*, *& d'autres qui se font en l'Ost & Chevauchée du Roi*. Item, *sur tous les Logis des Bordeaux & Femmes Bordelières*, *doit avoir deux sols la semaine*. C'étoit apparemment cette espèce de Jurisdiction qu'exerçoit le Roi des Ribauds de Cambray. Les Ducs de Bourgogne avoient aussi un Roi des Ribauds de leur Hôtel.

[2] On a parlé plus haut de ces représentations où l'on voyoit le Messie manger des *pommes*, rire avec sa Mère, dire ses *Patenôtres* avec ses Apôtres, ressusciter & juger les morts. On imitoit le chant des Bienheureux en Paradis, accompagnés d'une multitude d'Anges; les peines & les pleurs des Damnés dans l'Enfer, qui étoit un lieu puant, noir, rempli de Diables qui rioient de leur infortune. Tous les autres sujets étoient tirés de l'Ecriture-Sainte: comme l'état d'Adam avant & après le péché; toutes les circonstances de la naissance & de la vie de Jésus-Christ, principalement celles dont les Fêtes tomboient vers le tems de ces Saturnales Ecclésiastiques; comme la cruauté d'Hérode qui vendoit les Evêchés, le massacre des Innocents, l'adoration des Rois dans la Crèche, la Fête de l'Ane, &c. De jeunes gens en chemises appellés *Ribauds*, agaçoient les passans; des

On voit par ces Lettres que l'on conſervoit à la Chapelle des Ducs, l'habit de cérémonie pour la célébration de l'Office. La fête ſe faiſoit pluſieurs jours de ſuite, *doucement & tant qu'argent leur dure*, dit le bon Prince. Cette pièce eſt ſcellée du Sceau du Duc, avec lacs de ſoie rouge, verte, & clinquant. Après la réunion de la Bourgogne à la Couronne en 1476, la Fête des Foux & la Mère-Folle, furent de nouveau approuvées par Jean d'Amboiſe Évêque & Duc de Langres Lieutenant-de-Roi en Bourgogne, & Jean de Baudricourt Gouverneur de la Province, comme on le voit dans le *Supplément de Moréry* au mot *Mère-Folie*, & dans le *Conſpectus des Hiſtoriens de Bourgogne* de M. de la Marre, *page* 14. Ces lettres données en 1482, prouvent également l'identité de la Fête Eccléſiaſtique des Foux avec celle de la Mère-Folle. Elles portent :

» Que tous les *Foux de la profeſſion*
» *De l'Egliſe*, & *qui auront l'habit*
» *De la Chapelle*, pourront ſans contredit,
» *Au premier jour qui ſera de l'année*,
» Faire la Fête, & porter la livrée
» *Du Bâtonnier*, [1] *qui fera ſon Edit*, &c. ».

Cette nouvelle confirmation fut accordée de l'autorité de Louis XI, comme le portent expreſſément les Lettres ſouſcrites de l'Évêque de Langres & du Seigneur de Baudricourt, avec le double Scel pendant à queue en cire rouge. Ces Lettres de 1482, & celles de Philippe-le-Bon de 1454, ſont conſervées en original avec les Sceaux dans le tréſor de la Sainte Chapelle du Roi à Dijon; ainſi ce ſont des titres dont l'authenticité ne peut être ſuſpectée, comme l'a fait voir l'Auteur de la lettre inſérée au Mercure de Janvier 1724.

Il eſt donc impoſſible de méconnoître la ſource de la Mère-Folle dans la Fête Eccléſiaſtique des Foux; & non pas dans l'Inſtitution particulière de Clèves, dont les Lettres de Philippe-le-Bon n'euſſent pas manqué de faire mention, ſi la Mère-Folle eût été créée à l'inſtar. Ceci prend un nouveau degré de certitude quand on fait attention qu'il y avoit peu de villes en France qui n'euſſent de pareilles Fêtes. Celle de l'*Abbé des Cornards* de Rouen, d'Évreux & autres villes de Normandie, avoit la même origine [2]; ſans parler des *Enfans Sans-Souci*, de la *Mère*

[1] Le *Bâton* prouve que cette Société ſe rendoit en cérémonie à l'Egliſe, pour y faire la Fête des Foux aux Kalendes de Janvier. Ce Bâton qui eſt de 1482, tems auquel on célébroit encore la Fête des Foux dans toutes les Egliſes, étoit entre les mains de M. Poiſſonnier, Apoticaire à Dijon. On en peut voir le deſſin dans les Mémoires de M. du Tillot; il eſt formé d'un buſte de la Folie & de trois têtes de Foux, ayant tous des capuchons ſurmontés de longues oreilles d'ânes ; ce qui montre encore le rapport qu'il y avoit entre la Fête de l'Ane & celle de la Mère-Folle.

Dans un des étendards de la Mère-Folle (N° *5 de M. du Tillot*) on voit le Bâtonnier derrière le trône de la Mère-Folle diſtribuant des Marottes & des Patentes à *deux Moines*, dont l'un ſemble ſauter de joie d'une pareille faveur. Il y a dans le cabinet du Gardien des Capucins de Dijon, une Coupe d'albâtre, dont le couvercle eſt ſurmonté d'une Mère-Folle en cuivre doré, qui paroît habillée d'une Coule, vêtement particulier aux Moines.

[2] Quoique j'aie renvoyé à la Deſcription de Normandie ce qui concerne cette Société, je ne puis m'empêcher d'en toucher ici quelque choſe, dans ſon rapport avec la Mère-Folle. La Société des *Cornards* ou *Conards* avoit pour chef un Abbé élu à la pluralité des voix, & dont la place étoit fort briguée à chaque élection. On menoit promener M. l'Abbé par toutes les rues de la Ville & dans tous les Villages de la Banlieue, monté ſur un âne & habillé groteſquement. On chantoit pendant cette marche des chanſons burleſques & ſatyriques. Le premier but de cette facétieuſe Compagnie, étoit de corriger les mœurs en riant. Les Conards avoient droit de juriſdiction, & ils obtenoient pour ce ſujet un arrêt

étendart, dans lequel étoient peintes des têtes de Foux ſans nombre avec leurs Chaperons & la deviſe : *Stultorum numerus infinitus.* On peut voir dans M. du Tillot un autre guidon, avec le revers qui eſt fort plaiſant, & qui ne permet guère d'être décrit. Ils portoient encore un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, jaune & verte, au corps duquel étoit dépeinte la Folie aſſiſe, vêtue pareillement de trois couleurs, ayant dans ſa main une *Marotte* [1] à tête de Fou & un chaperon en tête à deux cornes ; une infinité de petits Foux coëffés de même, ſortoient par-deſſous & par les fentes de ſa jupe, &c. Les Lettres-patentes qu'on expédioit à ceux qu'on recevoit dans la Compagnie, étoient ſur parchemin écrites en lettres des trois couleurs, avec un Sceau de cire des trois couleurs, dans lequel étoit empreinte la figure d'une femme aſſiſe, portant un chaperon en tête avec une Marotte en main ; & pour inſcription, le fameux mot de Cicéron à Pœtus : *Stultorum plena ſunt omnia.* Le Sceau étoit attaché aux Lettres, avec un cordon de ſoie rouge, jaune & verte : elles étoient ſignées par le *Griffon verd* en qualité de greffier. Il y avoit cependant pluſieurs autres eſpèces de ſceaux, de formes différentes avec d'autres deviſes, telles que celles-ci :

Stultitiam ſimulare loco, ſumma prudentia eſt.
Sapientes Stulti aliquando, &c.

La Mère-Folle avoit cinquante Suiſſes pour ſa garde : c'étoient les plus beaux hommes & les plus riches habitans de la ville, qui ne refuſoient pas d'en faire la dépenſe quand l'occaſion s'en préſentoit. Ces Suiſſes faiſoient garde à la porte de la ſalle d'aſſemblée, & accompagnoient la Mère-Folle à pied, à la réſerve de leur Colonel qui montoit à cheval, auſſi bien que les Officiers de l'Infanterie quand elle marchoit. Les aſſemblées ordinaires & fixes ſe tenoient depuis Noël à l'Épiphanie & vers le tems de Carnaval, pour manger enſemble les *Jours Gras* [2]

[1] Perſonne n'ignore quels ſont les habillemens de la Folie ; on ſait que la *Marotte* eſt le ſceptre de la Mère-Folle. C'étoit dans l'origine, une figure de tête de petite fille qu'on mettoit au bout d'un bâton, d'où vient ſon nom de *Marotte*, diminutif de Marie ; on appelle encore en Languedoc les marionnettes, des *Marottes.* Sa tête eſt ornée d'un chaperon auquel on joint les grelots, digne ornement des hochets & des jouets d'enfans ; d'où vient ce proverbe, qu'un Fou ſe fait aiſément connoître ſans ſes Grelots ;

Non opus eſt Follo ſuſpendere tympana collo.

Des ballons, un cerf-volant, des ſoufflets, un éventail, des moulins à vent, ſont des ſymboles de ſes amuſemens ; les rats, les ſouris, les papillons ſont dans ſes armoiries, &c. &c. &c. (Voyez la Revue du Régiment de la Calotte, & ſur-tout la grande Eſtampe gravée en 1730, avec tous les attributs du Régiment & des différens Etats qui le compoſent ; les Poëtes, les Muſiciens, les Chimiſtes, les Aſtronomes, & ſur-tout les Philoſophes n'y ſont pas oubliés. A leur emblême eſt jointe cette grave ſentence :

Datur vacuum in cervice humanâ ;
Mirificum Calotinorum axioma.

Elle eſt dédiée au Général Aymon, avec cette Epigraphe :

GOUVERNEMENT DE BOURGOGNE.

Famâ duce ;
Auſpice Momo ;
Quanta moventur !

On donnera dans une livraiſon particulière tous les attributs de la Folie & les deſſins relatifs à la Mère-Folle, au Régiment de la Calotte & aux anciennes Sociétés de Foux.

[2] C'eſt ce tems de plaiſir & de joie que les Anciens perſonifioient ſous le nom de *Père Bon-tems.* Voilà pourquoi dans les invitations de la Mère-Folle il eſt ſi ſouvent fait mention de l'envie qu'elle a de viſiter ſon *cher Bon-tems.* On connoît le proverbe de *Roger Bon-tems Belle-humeur.* L'auteur des *Illuſtres Proverbes* (Adrien de Montluc, Prince de Chabanois, Comte de Cramail) attribue l'origine de celui-ci à la famille Noble des *Bontems*, demeurant à Annonay en Vivarais ; à l'aîné deſquels, le nom de *Roger* eſt affecté, parce qu'un des Chefs de cette ancienne Maiſon nommé Roger, homme de bonne chère, ennemi de la mélancolie, s'étoit rendu fameux par ſa belle humeur & ſon goût pour les plaiſirs de la table : d'où eſt venu l'Adage de *Roger Bontems*, appliqué aux Enfans Sans-Souci. La première étymologie eſt préférable. Le charmant Auteur du *Fond du Sac*, en donne une autre, dans ſon joli Conte *des œufs caſſés.*

Les trois Jours Gras appellés le *Règne de Bon-tems*, les

La ville de Dijon, ſi fameuſe par le nombre de grands hommes qu'elle a produits, & dont l'inclination des habitans à la raillerie avoit paſſé en proverbe dès le quatorzième ſiècle, ne pouvoit manquer de s'acquérir une ſorte de réputation en ce genre de Spectacle : auſſi la Mère Folle ou Infanterie Dijonnoise, ſe diſtingua par-deſſus toutes les autres ſociétés de cette eſpèce. Dès qu'elle fut confirmée par Philippe-le-Bon, elle ſe forma des Statuts & des réglemens analogues au but de ſon inſtitution, qui n'étoit d'abord que la joie, le plaiſir & les divertiſſemens ; mais on ſe propoſa par la ſuite un but plus moral, celui de réprimer les vices par le ridicule, & la Folie par la repréſentation de la Folie même [1] ; juſques-là que les filles & les femmes étoient retenues dans la voie de l'honneur, par la crainte d'une Cenſure publique de la Mère-Folle. Si la Folie eſt la Reine du monde, comme le dit le proverbe Italien (*la Pazzia Regina del Mondo*), & ſi elle occupe toujours un coin dans la tête la plus ſage, perſonne ne pouvoit décliner la Juriſdiction de la Mère-Folle : le plus sûr étoit d'en rire & de ſe corriger.

Cette Compagnie facétieuſe étoit compoſée d'Infanterie & de Cavalerie, qui avoient leurs Chefs & leurs Officiers. Les charges & les poſtes étoient diſtingués par la différence des habits & des fonctions. Toute la compagnie étoit commandée par celui des aſſociés qui s'étoit rendu le plus eſtimable par ſa probité, ſon humeur enjouée, ſes manières agréables & ſa bonne mine ; il étoit choiſi à la pluralité des voix. On le nommoit la Mère-Folle, ou ſimplement la Mère ; quelquefois on lui donnoit le titre de *Père-Fol*, ou de *Roi des Foux*. On voit dans M. du Tillot le deſſein gravé de la Mère-Folle & de ſes ornemens ; on lit au bas de l'eſtampe ces deux vers.

« Combien de Curieux empreſſés de me voir,
» Pourroient en me voyant, ſe paſſer de miroir !

La Mère-Folle avoit toute ſa Cour comme un Souverain ; ſa Garde-Suiſſe & ſes Gardes à cheval ; ſes Officiers de Juſtice & de ſa Maiſon ; ſon Chancelier, ſon Grand-Écuyer & toutes les autres Dignités qui entourent la Royauté. On ne pouvoit faire aucune *Montrée* (c'eſt ainſi qu'on appelloit les marches de cette compagnie) ni le ſervice des habits ſans la permiſſion de ce Chef.

L'infanterie, qui étoit de plus de deux cents hommes, étoit précédée par un Guidon ou étendart,

Dames ſe mettoient dans leurs plus beaux atours pour danſer & caracoler. Les Farces de l'Evéque ou de l'Abbé des Foux terminoient ces Myſtères. Enfin on perſonifia la Folie ſous le nomd e *Mère-Folle* ou *Mère-Folie*, comme étant la Mère du genre humain, &c.

[1] C'eſt ce qu'obſerve M. de la Marre dans ſes Fragmens ſur la Mère-Folle. La beauté de ce paſſage exige que je le tranſcrive.

Et ſi conviviis primò indulgeret hæc Societas, ad bonam poſteà frugem converſa pravis hominum moribus emendandis vacabat ; adeò ut ſiquis deliquiſſet, is ſeverâ ac publicâ cenſurâ proximis Bacchanalibus exciperetur . . . . . .

Si quæ Virgo ſexûs ſui verecundiam oblita, pari contumeliâ (innominata tamen) corriperetur . . . . .

Et ut inter homines nil reputatur ineptius quam de rè incertâ pondere, ideò jure quodam veteri ſtatutum fuerat, ut ſponſiones quales-cumque eſſent, in uſum communem Societatis Stultorum cederent, &c.

Ainſi la Mère-Folle ſe propoſoit pour objet de corriger les mœurs par ſes divertiſſemens & ſes bouffonneries, à l'exemple du Théâtre Italien ; & ſi l'on a dit de celui-ci, *caſtigat ridendo mores*, on pouvoit dire de celle-là, *Stulti faciunt Sapientes.* C'eſt ce qu'un habile homme appelle ſi joliment, *donner à la Raiſon tous les Grelots de la Folie.* C'étoit le but de l'ingénieux Eraſme dans ſon charmant *Eloge de la Folie*, dont il y a eu plus de deux cents éditions ; auſſi prend-t-il pour ſon texte, de dire la vérité en riant : *Ludendo dicere verum.* C'eſt auſſi l'objet du *Régiment de la Calotte* & des brevets, patentes, arrêts, ſaufs conduits, &c. que diſtribuent gratuitement ceux qui ſont à la tête de la Calotte, ſous le nom de *Momus* ce Dieu de la raillerie & des bons mots ſatyriques. Voyez ce que j'en ai dit dans les Suppléments de l'Encyclopédie, au mot *Calotins.*

conformes au ſujet. Une bande de Violons & une troupe de Muſiciens étoient ſur ce Théâtre. Toute la Compagnie, tant Infanterie que Cavalerie, précédoit & ſuivoit ce Char en bel ordre.

S'il arrivoit quelqu'événement ſingulier, comme larcins, meurtres, batteries, mariages bizarres, rapt, ſéduction du ſexe, &c. pour lors le Chariot & l'Infanterie étoient ſur pied. On habilloit une perſonne de la troupe, de même que ceux à qui la choſe étoit arrivée, leſquels on repréſentoit au naturel; & c'eſt ce qu'on appelloit *faire marcher la Mère-Folle.* La crainte de cette marche étoit plus propre que celle des Loix, à contenir les habitans. Quand un de ces événemens arrivoit à quelqu'un de la Société ou de l'Infanterie, alors il étoit jugé par la Mère-Folle & ſes Conſeils, à la pourſuite & réquiſition du *Fiſcal-verd*, & on le condamnoit à des peines ou à des amendes ſuivant la nature des cas. Nous voudrions pouvoir raconter en ſon entier la plaiſante information faite contre le Procureur le Buiſſon, accuſé d'avoir couché avec ſa ſervante & la femme de ſon vigneron. Les Concluſions & le Jugement du Fiſcal-verd commencent ainſi: «Vu les preuves acquiſes contre l'accuſé, par leſquelles il eſt duement atteint » & convaincu des faits à lui impoſés; ſavoir, que l'Amour pour faire paroître l'étendue de ſa » puiſſance, réchauffa les reins amortis ſous les cheveux gris de l'accuſé en cachant ſes traits » dans les doux regards de ſa ſervante, de complexion fort amoureuſe, il fut ſoudain enflammé, » &c. (Le reſte de la pièce eſt d'un ſtyle trop libre pour être tranſcrit en entier). Pour réparation

SECOND VIGNERON.

» Croit'on que lai garre & lou tan
» Puſſein fare peidre Bontan!
» Que lé Fô de l'Infanterie
» Sein tô mor dans lai Batterie? &c.

BONTEMS.

» Je ſors du profond des déſerts,
» Où ſont éternels les hivers,
» Où le Soleil jamais n'éclaire:
» Là par l'eſpace de deux ans,
» J'ai vêcu comme un Solitaire,
» Sans plaiſir & ſans paſſe-tems, &c.

Il entend parler de la première guerre des Huguenots, qui vouloient faire de la France, une République diviſée en huit Cercles. Cette guerre dura deux ans, en 1621 & 1622. Mais continue *Bon-tems*:

» Depuis que le bruit des tambours
» Ne trouble plus l'heur de mes jours,
» Et que la paix par la ſageſſe
» Et le bras vainqueur de Louis,
» Remettant aux fers la triſteſſe,
» Rend tous ſes peuples réjouis;
» A vous je reviens, chers enfans,
» En ma belle humeur de Bontems,
» Et pour vous conter des merveilles:
» Ouvrez ſeulement vos oreilles.
» J'ai vu au bout de l'Océan
» Un jeune & valeureux Géant
» Mépriſer les flots de Neptune,
» Et l'inconſtance de la Lune, &c.

Il s'agit ici de la priſe de l'Iſle de Ré, & du blocus de la Rochelle.

PREMIER VIGNERON.

» N'é vo pà vû an eine chaire
» Ecatrée quatre Chambleire,
» Qui ſe feſein faire lé poi
» De lai têtes, aivô ein raſoi;
» D'on l'ene ma foi fu bé greigne
» Car on li côpi la babeigne, &c.

Anecdote ſcandaleuſe d'alors.

BONTEMS.

» J'ai vu des Harpies de la Cour
» A l'aide d'un jeune vautour,
» Juſqu'ici faire leurs courſes
» Et ſucer le ſang de vos bourſes.

PREMIER VIGNERON.

» N'é vo pà vu dé Fô vaillan
» De qui lé Fô von ſe raillan,
» Qui pote des grant quoue de caiſſe
» Qui ne ſon pô qu'ai dé limaiſſe, &c.

Satyre ingénieuſe des Faux-Braves.

BONTEMS.

» J'ai vu un faux conſeil tenu
» Pour mettre le monde en chemiſe,
» Et à la fin le rendre nud,
» Si Ariſtide ni aviſe ».

On ſe rappelle que cette pièce fut faite ſous Louis-le-Juſte, que l'Auteur nomme *Ariſtide*. Tout le reſte de la pièce, qui eſt fort longue, eſt ainſi en réponſes & en queſtions ſatyriques, entre les deux Vignerons & Bon-tems: *Né vo pa vû*, &c. *J'ai vû*, &c.

On trouve dans le même Recueil, des chanſons & un Ballet de ſept Entrées, intitulé *Retour de la Mère-Folle.*

dans un jeu de paume préparé à cet effet, où chacun portoit ſon plat. On devoit s'y trouver en habits de cérémonie avec le chaperon à ſonnettes & la Marotte : & quand on s'abſentoit ſans apporter une excuſe légitime, on étoit condamné à une amende de vingt livres. Ces aſſemblées ſe faiſoient à la réquiſition du Procureur-Fiſcal, appellé *Fiſcal-verd.*

Lorſque la Compagnie marchoit dans les occaſions ſolemnelles, comme dans les entrées des Rois & des Princes du Sang, leurs naiſſances, mariages, &c. & dans les réjouiſſances publiques, c'étoit avec de grands chariots peints, traînés par ſix chevaux caparaçonnés, & avec des couvertures de trois couleurs, conduits par leurs cochers & poſtillons vêtus de même. C'étoit ſur ces chariots qu'étoient aſſis ceux qui récitoient des *vers Bourguignons*, relatifs aux réjouiſſances. Les acteurs étoient habillés comme le devoient être les perſonnages qu'ils repréſentoient. On voit dans M. du Tillot, la figure d'un de ces chariots avec ces deux vers au bas de l'eſtampe ;

» Le monde eſt plein de Foux, & qui n'en veut pas voir,
» Doit ſe tenir tout ſeul & caſſer ſon miroir.

La Compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la Ville, & les poéſies ſe récitoient devant le Palais des Ducs, devant celui du Gouvernement, devant la maiſon du Maire & devant l'Hôtel du premier Préſident, tous marchant en bon ordre avec leurs habits des trois couleurs ſuivant leurs offices. Quatre *Hérauts* avec leurs Marottes, marchoient en tête devant le *Capitaine des Gardes* ; après leſquels venoient les chariots & la *Mère-Folle*, montée ſur une haquenée blanche & précédée de deux Hérauts. Elle étoit ſuivie de ſes *Dames d'atours*, de ſix Pages & de douze Laquais, après leſquels venoient le Porte-étendart & tous les Officiers, Écuyers, Fauconniers, Grand-Veneur & autres. A la fin marchoit le Guidon, ſuivi de cinquante cavaliers; & à la queue, le Fiſcal-verd & ſes deux Conſeils, habillés comme lui ; puis les Suiſſes qui fermoient la marche. D'autrefois, lorſqu'on devoit jouer des Pièces, la Mère montoit ſur un grand Chariot attelé de dix à douze chevaux richement caparaçonnés. On avoit conſtruit ſur ce Chariot un Théâtre capable de contenir, avec la Mère-Folle, des acteurs habillés ſuivant la cérémonie, leſquels récitoient au coin des rues des vers [1] Français & Bourguignons

'Aſſociés de la Mère-Folle devoient porter des habillemens bigarrés de couleurs verte, rouge & jaune; un bonnet de même couleur à deux pointes ou cornes, garni de ſonnettes & tenir en main des Marottes ornées de têtes de Foux. Toute la Compagnie ſe rendoit à la ſalle d'aſſemblée pour les repas, où chacun devoit envoyer ſon plat, comme on le voit par les billets de convocation du Fiſcal-verd, compoſés en vers burleſques.

» Je viens de la part de la Mère,
» Mère aux Foux & Sages proſpére,
» Vous dire que depuis long-tems
» Elle n'a vu ſon cher Bontems.
» Voici le jour qui nous éveille,
» Qui l'entend ne faut qu'une oreille. . . . .
» Foux venez tous. Habit décent
» Aux qualités. Si quelqu'abſent
» Se vouloit prévaloir d'excuſe,
» Il ſera traité comme Buſe.
» Le lieu eſt la place au tripot ;
» Ordinaire de pot à pot.
» Vous le ſavez par ma ſemonce,
» A tous les Foux je le dénonce.
» Qu'aucun ne vienne que couvert
» Des couleurs jaunes, rouge & vert.
» Quiconque apportera la viande,
» Il aura part à la prébende :
» Et puis après tout notre éclat,
» Chacun remportera ſon plat, &c. »

[1] On voit dans M. du Tillot une de ces pièces, intitulée *Le Reveil de Bon-tems*, par l'Infanterie Dijonnoiſe, pour le Carnaval de l'an 1623. Elle étoit à trois Acteurs, deux Vignerons & le Père Bon-tems.

LE PREMIER VIGNERON.

» Je vai, je ven, je me prômene
» Depeu le jor dé bone etrêne,
» Al y é bé deu moi, vou tan,
» Por charchai le Père *Bontan*, &c.

préſentoit pour être admis dans la Compagnie, le Fiſcal-verd lui faiſoit des *queſtions en rimes*. Le Récipiendaire debout en préſence de la Mère-Folle & de ſes Officiers, devoit auſſi répondre en *rimes* & avec ingénuité ; ſinon, on différoit ſa réception. Etant reçu, on lui donnoit les marques de confrères en lui mettant le chaperon des trois couleurs, & on lui aſſignoit ſes gages ſur des droits imaginaires. Quoique cette Compagnie fût très-nombreuſe & de plus de cinq cents hommes, on n'y recevoit que des notables, tant des Cours Souveraines que de la Bourgeoiſie. En 1626, le Prince de Condé Henri de Bourbon, & d'autres perſonnes du plus haut rang, y reçurent le bonnet & la Marotte par les mains du ſieur Deſchamps, Mère-Folle [1].

Quelquefois l'acte de réception contenoit l'éloge en vers du Récipiendaire, auquel il étoit donné pour récompenſe de ſes proueſſes & belles actions, des *gages* à prendre ſur *l'eſtime Publique*. Dans l'acte de réception du Comte d'Harcourt, ſes gages devoient être pris ſur ſon épargne & aſſignés ſur ſes libéralités & largeſſes. Dans celui de M. de la Rivière, Evêque & Duc de Langres, la Compagnie prend le titre d'*Aſſemblée des Goguelus* [2] *& aimables Enfans de l'Infanterie Dijonnoiſe*. Les proviſions du Sieur de Vandeneſſe, auquel on donna le titre de » *Féal & Bien-Amé*, l'autoriſent à exercer *orſineuſement* la charge de *Chevalier*, aux préroga- » tives, honneurs, prééminences, franchiſes & libertés convenables à l'évaporation de ſon » humeur, & de valloir ce qu'il pourra à table ; grand guerrier, tenir toujours le verre en main » & ne faire la guerre qu'aux levreaux & aux connils, aux pots & au bon vin. Le tout aux gages » ordinaires aſſignés ſur *nos revenus de Champ-Moron* ». Il y a près de Dijon un fief appellé *Champ-Moron*, c'eſt-à-dire, Champ de la Folie, *Campus Moriæ*. La réception de M. de Requeleine aſſigne ſes gages *ſur notre Pêche des Foſſés de Saulx-le-Duc* (Château ſitué en

[1] Voici l'acte de réception du Prince de Condé. « LES » SUPERLATIFS, *Mireliſiques*, *& Scientifiques Loppinans* de » l'Infanterie Dijonnoiſe, Régens d'Apollo & des Muſes ; » Nous légitimes Enfans figuratifs du vénérable *Père Bon-* » *tems* & de la Marotte, ſes fils, petits-fils, neveux & » arrières-neveux, rouges, jaunes, verds, couverts, dé- » couverts & forts en geules ; à tous Foux, archi-Foux, » lunatiques, hétéroclites, éventés, Poëtes de nature, » bizarres, vieux & nouveaux, paſſés, préſens & à venir, » SALUTS, doubles piſtoles, ducats, & autres eſpèces for- » gées à la Portugaiſe, vin nouveau, ſans aucun mal-aiſe. » SAVOIR FAISONS, & *chelme* qui ne le voudra croire, que » Haut & Puiſſant Seigneur HENRI DE BOURBON, PRINCE » DE CONDÉ, premier Prince du Sang, Chevalier à toute » outrance, auroit Son Alteſſe honoré de ſa préſence les » *Feſtus* & *Goguelus* mignons de la Mère-Folle, & daigné » requérir en pleine aſſemblée d'Infanterie, être *immatriculé* » & *recepturé*, comme il a été reçu & couvert du chaperon » ſans pareil, & pris en main la Marotte & juré par elle & » pour elle, ligue offenſive & défenſive, ſoutenir inviola- » blement, garder & maintenir Folie en tous ſes points ; » s'en aider & ſervir à toutes fois, requérant Lettres à ce » convenables. A quoi inclinans, de l'aveu de notre très- » redoutable Dame & Mère, de notre certaine ſcience, » connoiſſance, puiſſance & autorité, ſans autre informa- » tion précédente, à plein confiant de Son Alteſſe, avons » icelle avec allégreſſe, par ces préſentes, *Hurelu-Bérelu*, » à bras ouverts & découverts, reçu & impatroniſé en » notre Infanterie Dijonnoiſe, en telle ſorte & manière » qu'elle demeure impatroniſée au Cabinet de l'*Inteſte*, & » généralement tant que Folie durera, pour par elle y être, » tenir & exercer à ſon choix telle charge qu'il lui plaira, » aux honneurs, prérogatives, prééminence, autorité & » puiſſance, que le Ciel, ſa naiſſance, & ſon épée lui ont » acquis. Prêtant Son Alteſſe main-forte à ce que Folie » s'éterniſe & ne ſoit empêchée ; ains ait cours & décours, » débit de ſa marchandiſe, & trafic en tout pays, ſoit libre » par-tout & en tout privilégiée. Moyenant quoi il eſt per- » mis à Son Alteſſe ajouter, ſi faire le veut, Folie ſur Folie, » franc ſur franc, *ante*, *ſubanté*, *per-ante*, ſans intermiſſion, » diminution ou interlocutoire, que le branle des mâchoires ; » & ce aux gages & prix de ſa valeur, qu'avons aſſigné » & aſſignons ſur nos *Champs de Mars* & dépouilles des » ennemis de la France, qu'elle levera par ſes mains ſans en » être comptable. Donné & ſouhaité à S. A.

» A Dijon où elle a été,
» Et où l'on boit à ſa ſanté,
» L'an ſix cens mil, avec vingt-ſix,
» Que tous les Foux étoient aſſis ».

« Signé par ordonnance des redoutables Seigneurs Bu- » vants & *Folatiques*, & contreſigné *Deſchamps Mère* ; » & plus bas le *Griffon verd* ».

[2] Il y a dans la *langue des Foux* pluſieurs mots qui exigeroient un Gloſſaire particulier pour leur intelligence.

» duquel double adultère, le *Fiſcal-verd* conclut à ce que ledit accuſé ſubira les peines ordinaires » & extraordinaires auxquelles la Compagnie a accoutumé de condamner les coupables en » pareille occaſion; même entr'autres, à être gliſſé feſſes nues ſur un échaffaud incliné, & ſemé » de verre pilé; & pour lui faire à la fin le cœur, on lui fera boire un breuvage le plus » déſagréable qui ſe puiſſe inventer ». Il y eut Jugement de la Mère, qui condamna l'accuſé aux peines ſuſdites, à l'amende & aux frais d'exécution; comme on le voit par la requête de l'accuſé contre l'Huiſſier Coyer & des Sergents qui, lors de l'exécution, avoient ſoumis l'accuſé à des augmentations de peines, contre ce qui eſt accoutumé. Ladite requête tendante de plus à ce que le Suppliant, qui eſt en danger de la vie, ſoit déchargé de toutes pourſuites au ſujet des frais, & réhabilité au nombre des enfans de ſa très-chère Mère la Folie.

Si quelqu'un qui n'étoit pas de la Compagnie avoit mal parlé d'elle, ou fait tort à quelqu'un de ſes membres, il étoit cité devant la Mère-Folle, qui le condamnoit pour ſa punition, tantôt à boire pluſieurs verres d'eau ou à d'autres ſemblables peines, & quelquefois même à de plus grandes; tantôt enfin à une amende pécuniaire. Et ſi le coupable refuſoit de comparoître & de ſubir la peine ordonnée, on envoyoit chez lui en garniſon ſix Gardes de la Mère-Folle, qui ſe faiſoient régaler ſplendidement par le plus prochain traiteur juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait. On détendoit les tapiſſeries & on vendoit ſes meubles, le tout ſans modération ni appel. Tandis qu'on portoit ces Jugemens, les Hérauts accompagnoient la Mère-Folle avec leur Marotte en main, & les Suiſſes avec leurs hallebardes. La Mère-Folle & ſon Conſeil ſiégeoient tous le chaperon en tête; la première, aſſiſe dans ſon fauteuil à bras avec une houſſe de ſatin des trois couleurs, & les Officiers de ſon Conſeil ſur des formes de même couleur. Les Jugemens qu'ils rendoient s'exécutoient nonobſtant l'appel, qui ſe relevoit directement au Parlement. La Cour les a toujours confirmés lorſque les appels y ont été portés [1], comme on le peut voir dans la lettre d'un Gentilhomme de Bourgogne à M. Moreau de Mantour, *Mercure de Janvier 1724*.

Au ſurplus, les Convocations, les Réceptions, les Jugemens & autres actes, de même que les entretiens pendant que duroient les aſſemblées, devoient ſe faire en vers burleſques & comiques; & même juſqu'aux lettres qu'on s'écrivoit l'un à l'autre. Perſonne n'étoit reçu dans cette Compagnie que par la Mère-Folle, & ſur des Concluſions du Fiſcal-verd. On expédioit au nouveau venu des Proviſions, pour leſquelles on payoit une piſtole. Quand quelqu'un ſe

[1] Je me contenterai de rapporter un Arrêt de la Cour qui confirme un pareil Jugement, & condamne l'aieul du grand Boſſuet à porter la Marotte & le Chaperon de la Folie, en date du 6 Février 1579.

Extrait des Regiſtres du Parlement de Dijon.

« Mᵉ Jean Boſſuet, Docteur ez Droits en la qualité qu'il » procède & comme Avocat impétrant & demandeur en » matière d'injures, pour & au nom des autres Avocats, » contre Mᵉ Claude Collet, *Père-Fol l'ancien*; Didier Verne, » *Père-Fol le jeune*; Jean Sadeleur, *Avocat-Fiſcal* . . . . . » & tous autres marqués à leurs marques rouges, bigarrés, » défendeurs, &c.

» La Cour, ouis les Plaids reſpectivement faits par les » Parties, dit & déclare *les habillemens, jeux, & ébattemens* » *faits par le Père-Fol*, bien & duement faits; & pour l'injure » à lui faite & à ſes Suppôts par l'impétrant des *Avocats des* » *Sages*, la Cour *condamne* icelui Avocat des Sages & ſes » Conſorts, *à prendre & porter des Chaperons verds avec une* » *Marotte, pour accompagner icelui Père-Fol où il lui plaira.* » Tous leſquels Avocats préteront le ſerment ez mains de » Mᵉ Etienne Berbizey, Conſeiller en la Cour, qu'elle » commet à ce, s'ils ſont & entendent être ſages. Au ſur- » plus, &c. »

Dans le ſeizième Régiſtre des Arrêts du Parlement de Bourgogne, il y a un Arrêt du 6 Février 1539, qui mérite d'être lu. On en trouve un autre de la même année ſur le fait de la recette & dépenſe de la Fête des Foux.

présentoit

L'Infanterie Dijonnoiſe avoit auſſi ſon *Almanach des Foux*, dans lequel toutes les *Fêtes Balladoires*, telles que celles de *Noël*, des *Innocens*, de la *Circonciſion*, des *Rois*, des *Jours Gras*, des *Brandons* pendant les trois premiers Dimanches de *Carême*, les *Fêtes du Mai* ſi univerſellement répandues [1] & autres *Féries* qui pouvoient intéreſſer la Mère-Folle & ſes enfans étoient indiquées. On y joignoit pluſieurs prédictions folles & badines, telles que celles de la *Pronoſtication Pantagruéline de Rabelais* [2]. Cet Almanach ſe trouve dans l'Hiſtoire manuſcrite de la *Moro-Sophie*.

On n'a point la liſte des Chefs de l'Infanterie Dijonnoiſe. En 1489, peu d'années après la création du Parlement de Bourgogne, on trouve un nommé *Huguenin*, *Mère-Folle*, qui avoit beaucoup de procès au ſujet d'une exécution d'arrêt; ce qui lui fit préſenter requête à la Cour pour obtenir un nouvel arrêt qui fût *chatré*, afin de n'en point engendrer d'autres. Cette plaiſanterie donna lieu à une épigramme, qui n'eſt pas des plus mauvaiſes pour le tems; la voici.

HUGUENIN VERD à la Cour demandoit
Qu'on lui donnât *Arrêt Chatré & court*.
Alors la Cour qui le fait n'entendoit,
Le fit venir, & MÉRE-FOLLE y court,
Qui leur a dit, « j'eus long-tems de la Cour
» Un bel Arrêt, & de longueur ſi grande,
» Qu'engendré m'a de Procès telle bande,
» Que parfournir je ne puis au ſurplus;
» Voilà pourquoi, Meſſieurs, je vous demande
» *Arrêt Chatré* & qui n'engendre plus ».

tous ſes Officiers, que l'Elu ou ſes parens devoient traiter ſplendidement les jours de la *Montre*, tels que le jour des Rois, où il marchoit en pompe & ſuperbement habillé, ſuivi de toute ſa Cour. On éliſoit en même-tems un ſecond Chef, ſous le titre d'*Abbé des Foux*, (nouveau trait de l'origine Eccléſiaſtique de la *Fête des Foux*). Cet Abbé levoit un certain droit, appellé le *Droit des folles Vieilles*, ſur les hommes qui épouſoient des veuves. Les abus qui ſe commettoient dans la levée de ce droit, & dans les Montres du Roi des Foux, obligèrent les Magiſtrats de ſupprimer ces dignités imaginaires; le droit de *Folles Vieilles* fut cependant confirmé par Arrêt de 1550. (*Voyez* Perri, *Hiſt. de Chalon*, *p.* 405.) Il ne faut pas confondre cette ſociété de Foux avec celle du *Gaillardon*, établie dans la même Ville, & dont je parlerai plus bas.

[1] Les *Fêtes du Mai*, où l'on étoit anciennement dans l'uſage d'orner de feſtons la porte de ſa Maîtreſſe, & d'y planter le Mai, & où tous les peuples ſe livroient à la joie & aux feſtins, ont eu lieu en Bourgogne & même par-tout ailleurs. Les filles éliſoient entr'elles une *Reine* & une *Abbeſſe de Mai*, que l'on conduiſoit par-tout; les hommes étoient obligés de l'embraſſer & de lui faire un préſent. Il en reſte encore des traces en Bourgogne, où l'on expoſe dans les places publiques & les promenades, des jeunes filles chargées d'*Agnus* & de *Scapulaires*, entourées de quêteuſes, qui demandent pour l'*Abbeſſe de Mai*.

Antonius de Arena nous donne une idée charmante des *Fêtes de Mai*, dans la Préface de ſon Poëme Macaronique de la danſe. *Cum igitur nunc ſe offerat Hilariſſimus menſis Maius, quo tempore omnes populi voluptati & gaudio, lætitiæ, & omni ſolatio indulgere ſolent; & ut inquit Gloſſa ibique Doctores, in L. unic. C. de Mayama, lib. II. Tunc enim apparent herbæ frondeſque virentes, & garritus avium corda hominum lætificantes, & in Provinciâ ac Avenione, in viis Reginas pro ſolatio faciunt quas viri coguntur oſculari. Item indicto menſe amaſii in ſignum amoris & ſolacii causâ, ante portas ſuarum amicarum altiſſimas arbores, quas* MAJOS *appellant*, &c.

[2] Rabelais a fait un grand éloge des Foux, principalement au *li. III*, *c.* 36, où Pantagruel conſeille à Panurge de prendre avis de quelque Fou dans un cas perplexe, & où il raconte ſi agréablement le Jugement de Jean de Seigni, Fou inſigne de Paris, biſaïeul de Caillette. Il y joint une eſpèce de Litanie des Foux par tous leurs noms, ſurnoms & qualités.

Quant à la *Pronoſtication Pantagrueline*, cette pièce ingénieuſe, plaiſante & ſatyrique eſt trop connue & trop libre, pour en citer des paſſages. Elle fut faite à l'imitation des fameux Pronoſtics Allemands d'Henricman, qui ont été traduits en Latin, & dont voici quelques traits.

Aureus Numerus hoc anno, erit parvus & modicus apud pauperes. Multæ futuræ ſunt illo anno tenebræ, mediæ noctis præſertim tempeſtate. In Martio aliis que temporibus, utilia ſunt ſcabio-

lieu aride ſur une montagne), *eſquels ſuivant le cours de la Lune avons droit & proprieté*, &c. car ainſi va le vent. Donné le dos au feu & le ventre à table, &c.

L'inſtitution de M. Fachon Auditeur des Comptes, en la charge d'Ambaſſadeur, eſt une pièce très-plaiſante, remplie d'une morale facétieuſe, « ſur la folie de ceux qui contrevenant » aux vœux de nos Foux ancêtres (leſquels proteſtoient d'avoir toujours un pied en terre- » ferme, & tant que faire ſe pourroit ſe torcher le c...... ſur l'herbe) entreprennent des » voyages de long cours ». Elle contient auſſi une énumération en vers, de toutes les eſpèces de Foux, qui finit par les quatre ſuivans :

Fou ſur la terre, Fou ſur l'onde;
Fou en l'air, Fou par-tout le monde;
Fou couché, Fou aſſis, Fou debout;
Fou çà, Fou là, Fou par-tout.

L'article important des *Charivaris* [1] étoit du reſſort de la Juriſdiction de la Mère-Folle. Ce divertiſſement, dont on trouve des exemples dans l'antiquité, étoit fort ordinaire aux ſecondes Noces, ou dans les mariages diſproportionnés d'âge ou d'état, ou dans ceux dont les maris épouſent des femmes coquettes & de mauvaiſe vie, ou dont les nouveaux mariés refuſent de donner le bal, &c. Le motif de cet amuſement pouvoit avoir un but moral en certains cas, pour tourner en ridicule l'abus des ſecondes Noces & les unions mal-aſſorties; mais c'étoit plus ſouvent l'effet d'une pétulance toute pure & d'une joie folâtre & portée à la malice, choſe fort ordinaire aux Noces. Il y a même des lieux où le Charivari dégénère en impôt ſur les nouveaux mariés [2]; ce qui entraîne ſouvent de grands inconvéniens. Mais à Dijon, le cas étoit débattu judiciairement devant la Mère-Folle, qui décidoit s'il y avoit lieu de donner le Charivari ou une Farce analogue au ſujet. A Chalon-ſur-Sône toutes les Veuves qui ſe remarioient, payoient le *droit de folles vieilles*, à l'Abbé des Foux [3].

Mais ce n'eſt pas dans un ſimple extrait que je puis tout dire : je me contente d'expliquer les termes principaux.

Quelques-uns dérivent le mot *Goguelus* de *cucullus*, d'où on a fait dans la baſſe Latinité *cucullutus*, pour déſigner un Moine enchaperonné; étymologie qui ſerviroit à confirmer de plus en plus l'origine Eccléſiaſtique de la Mère-Folle. Ainſi *Goguelu* voudroit dire un homme couvert du chaperon de la Folie. Le mot *Goguelu* pourroit auſſi venir de *gogae*, qui déſignoit anciennement une eſpèce de farce, une ſorte de boudin dont le *pere Bon-temps* faiſoit ſes délices.

[1] *Charivari*, mot qui paroît formé d'un autre de la baſſe Latinité *Chalybarium*, bruit fait avec des chaudrons & des poëles, &c. de *chalybs*, qui ſignifie du fer & de l'acier. M. Thiers dans ſon *Traité des Jeux & Divertiſſemens*, *p.* 288, prétend qu'il n'y a que la canaille & les gens de peu d'importance qui donnent le charivari, afin de tirer quelque argent des nouveaux mariés, ou de les charger de confuſion. Mais il ſe trompe; c'eſt plutôt l'amuſement & la punition des Noces diſproportionnées en effet ou en apparence, qu'on a en vue dans le Charivari. Le même Auteur prétend trouver une dériſion du mariage, & cite à cette occaſion pluſieurs décrets des Synodes & Conciles qui défendent le Charivari, ſous peine d'excommunication, &c. Ce ſeroit plutôt un objet de Police, pour en empêcher les abus. Les mœurs d'une nation dégénèrent bien vîte, quand on briſe la barrière de l'opinion & de la cenſure publique.

[2] « J'apprends de M. Neuré, dit M. Thiers, » qu'à Aix en Provence, *le Prince des Amoureux*, *ou* » *l'Abbé des Marchands & Artiſans* ». (deux ridicules perſonnages qui tiennent un grand rang dans les proceſſions d'Aix; nouvelle preuve du rapport de toutes ces folies avec la Fête Eccléſiaſtique des Foux.) « tirent un » tribut des nouveaux mariés; ou qu'autrement ils aſſemblent tous leurs Officiers & toute leur ſequelle, le lendemain des Noces vers le ſoir, & font le charivari par » toutes les rues de la ville; ce qu'ils continuent avec » tant de violence & un ſi épouvantable tintamarre, » que ſi on ne leur donne ce qu'ils demandent, ils » menacent de mettre le feu à la maiſon, & murent la » porte ſans que perſonne puiſſe ſortir, juſqu'à ce qu'ils » ſoient payés ».

[3] La jeuneſſe de Chalon avoit une maiſon commune où elle éliſoit un Roi, tous les ans au jour des Innocens. Il avoit

des Posles ; à Chalon, la *Mère-Folie* ou *Gaillardon.* Le Père du grand Condé se fit recevoir dans cette dernière Société pendant le séjour qu'il fit à Chalon. « Il s'y divertit assez agréablement » (dit le P. Perri, *Hist. de Chalon*, page 434), & voulut être reçu dans une Compagnie qu'on » appelloit *Gaillardons* [1]. Elle étoit composée des meilleurs esprits de la Ville, des plus » enjoués & qui ne demandoient qu'à rire ». Le 31 Janvier *1626*, le Parlement de Dijon homologua la délibération de la Chambre de Ville de Chalon, qui faisoit des défenses de faire aucune assemblée sous le nom de *Mère-Folie* ou *Gaillardon*, courir en masque, réciter ni chanter vers, satyres, proses, dialogues, &c. Mais le 18 Février, suivant un arrêt rendu sur la requête de la jeunesse de Chalon, à la poursuite de la Mère-Folle de Dijon, leva ces différens, » & permit de s'assembler sous le nom de *Gaillardon*, faire toutes sortes de récréations, à » charge de présenter au Magistrat les vers & pièces avant de les réciter en public, pour ôter » tout sujet de plaintes ». Il ne faut pas confondre cette Compagnie de *Gaillardon* avec celle de l'*Abbé des Foux* de la même Ville, qui avoit le droit de *Folles Vieilles*, dont on a parlé plus haut. La crainte de la satyre a eu plus de part que tout le reste, à la suppression de ces sortes de sociétés.

La révolte du *Lanturelu* [2], arrivée à Dijon en *1630*, ayant occasionné la suppression de tous les privilèges de la Ville, entraîna la chûte de la *Mère-Folle*. Cette agréable Société fut enfin abolie par Louis XIII, dont l'esprit sévère & religieux n'envisageoit les objets qu'à travers les couleurs de son humeur sombre & mélancolique. Par Edit donné à Lyon le 21 Juin *1630*, enregistré le 5 Juillet suivant, le Roi abolit & abrogea sous de grosses peines, l'Infanterie Dijonnoise [3]; mais cet Edit n'eut point d'exécution, & la Compagnie fut rétablie l'année suivante, par la protection du Prince de Condé qui en étoit membre, & dont nous avons rapporté plus haut les Provisions. On lit dans la *Relation* de ce qui s'est passé à Dijon lors de la

clos & on la poursuivoit avec des bâtons; celui qui la tuoit étoit proclamé Roi de la Poule, & reconduit chez lui en grande cérémonie, &c.

[1] *Gaillard, Gaillardon*, ces mots selon Scaliger & Vossius, viennent de *Gallus*, Gaulois, à cause de la hardiesse & du naturel gai & enjoué des Gaulois. *Gaillardus, Gallicè*, Gaillard; *hoc est agilis, hilaris ; Gallica vox, à Gallico ardore qui agilitatem & lætitiam parit; nisi posterior vocis pars sit ab* ard *sive* aert, *significante ingenium atque indolem.* On en dérive aussi le mot *gai.* Ménage paroît être de l'avis de Ferrari, qui le fait venir du Latin *validus* en cette sorte : *validus, validardus, vagliardus, Gagliardo.* Ducange le dérive du Latin barbare *goliardus*, qui signifie farceur, bouffon, comme il le prouve par plusieurs textes. M. Bullet dans son *Dictionnaire Celtique*, dit que *gaillard* vient de *ard*, naturel, & de *gail*, qu'on a dit pour gai. *Ghal* en Hébreu, & *agallazein* en Grec, signifie tressaillir de joie. *Gale, Gala*, jour de fête, de réjouissance; *goliard, joliard* en vieux François, vouloit dire bouffon.

[2] Voyez ce qui a été dit ci-devant, (*p. 151*), sur la *Sédition du Lanturelu* de Dijon, où les Vignerons brûlèrent le portrait du Roi, en criant *vive l'Empereur.*

« [3] Ainsi finit la Société de Dijon (dit M. le Chevalier » de Jaucourt dans l'Encyclopédie au mot *Fête des Foux*). » Ces sortes de Sociétés, continue l'Auteur, avoient pris » grande faveur, & fournirent long-tems au public un » spectacle de recréation & d'intérêt, mêlé sans doute » d'abus, mais faciles à réprimer par de sages arrêts; sans » qu'il fût besoin d'ôter tout-à-fait au peuple, un amusement » qui soulageoit ses travaux & ses peines ».

L'Auteur de cette réflexion judicieuse devoit encore remarquer dans son *article*, que l'Edit de Louis XIII ne fut pas observé; qu'il fut même peu à près révoqué par Ordonnance du Prince de Condé, en vertu du pouvoir du Roi en date du 10 Mai 1631, confirmée par Lettres-patentes du 10 Juin 1631, vérifiées au Parlement le 6 Avril suivant, portant : « Que l'Infanterie Dijonnoise tolérée de » tout tems dans la Ville par forme de publique & honnête » réjouissance, a été rétablie pour s'assembler à la manière » accoutumée, à charge d'en demander la permission au » Gouverneur ou Lieutenant de Roi ».

M. du Tillot ignoroit ces Lettres du rétablissement de la Mère-Folle, car il ne les cite pas. Ce rétablissement fut dû au Prince de Condé, qui avoit reçu le Chaperon & la Marotte des mains de la dernière Mère-Folle.

L'arrêt du 6 Février 1579, qui condamne Jean Boſſuet & les autres Avocats ſes confrères, à prendre le Chaperon & la Marotte pour ſuivre la Mère-Folle par-tout où il lui plairoit, fait mention de *Claude Collet*, *Père-Fol* l'ancien, & de *Jean Verne*, *Père-Fol* le jeune. Dans le tems de la Ligue, la place de Mère-Folle étoit occupée par *Jean Baudoin*, Syndic des Etats de Bourgogne. Cet homme connu pour ſa probité, ſon eſprit gai & enjoué, & ſon intelligence dans les affaires, fut choiſi unanimement & député de tous les habitans de Dijon auprès du bon Roi Henri IV, après la bataille de Fontaine-Françoiſe, pour féliciter Sa Majeſté & l'aſſurer de leur fidélité. Le Roi ayant trouvé beaucoup d'eſprit à la *Mère-Folle*, lui fit l'honneur de l'entretenir pendant toute la route, & aſſiſta au Spectacle de l'Infanterie Dijonnoiſe ſur la réduction de la Ville [1].

Le dernier qui ait rempli les fonctions de *Mere-Folle*, eſt *Philippe Deſchamps*, Procureur au Parlement, qui ſuccéda à Jean Baudoin, ſon beau-père; ſon eſprit, ſa bonne mine & ſon affabilité lui acquirent l'eſtime & la protection des perſonnes du plus haut rang. Il eut treize enfans, dont le dernier nommé *Louis* fut tenu ſur les Fonts par le fils du Duc de Bellegarde; l'Infanterie Dijonnoiſe aſſiſta à la cérémonie, le 23 Novembre 1620, & le *Chaperon fut donné à l'enfant incontinent après le Baptême*. Il nous reſte beaucoup de poéſies faites en l'honneur de cette Mère-Folle [2], qui eut l'avantage de recevoir le Prince de Condé au nombre de ſes ſujets, & de donner le Chaperon & la Marotte à pluſieurs grands Seigneurs. Le dernier Capitaine des Gardes de la Mère-Folle, a été M. le Chevalier Quarré; ſon Lieutenant étoit M. Desbarres, vulgairement appellé *le Capitaine Fracaſſe* [3].

La Capitale de Bourgogne ne jouiſſoit pas ſeule de l'avantage d'avoir une Compagnie de Foux en titre. Il y avoit à Langres une *Mère-Sotte*; à Saulieu, le *Roi de la Poule* [4] ou *Roi*

ſis balnea & unguenta; fricatio quoque non erit illis ingrata. In menſe Julio, vina ex frigidioribus cellariis allata, ſitientibus ſunt jucundiſſima. Menſe Maio, cum ſanguis in homine renovatur, quaſdam mulieres pruritus vexabit; pro remedio, viri illis ſcarificare debent infrà umbilicum: quod ſi non profuerit, unguendæ ſunt infrà caput & majorem pedicam, querno baccillo. Poſt Kalendas Februarii magnas, futura eſt populi ſeditio; tunc enim STULTORUM INFINITUS ERIT NUMERUS, &c. Nouvelle preuve que les maſcarades & les réjouiſſances du Carnaval prennent leur ſource dans la Fête des Foux.

A l'exemple de ces prédictions, le fameux Docteur Swift en publia de pareilles pour l'an 1708, ſous le nom de *Iſaac Bickerſtaff*, *Ecuyer*, qui furent traduites dans toutes les langues de l'Europe. Mais l'Auteur particulariſoit les événemens les plus étranges avec un air de confiance qui en impoſoit, & comme ſi l'Aſtrologue eût été ſûr de ſon fait. Son but étoit de railler les gens ſimples & crédules. Cependant ces Pronoſtics étonnèrent les gens foibles, & ne laiſsèrent pas que d'intriguer un peu les gens ſenſés. Le premier article prophétiſoit la mort d'un certain Partrige, faiſeur d'Almanachs. La prophétie fit de ſi fortes impreſſions ſur le cerveau du pauvre Partrige, qu'il en tomba dans une grande maladie. Après ſa convaleſcence, il vomit des injures contre l'Auteur, en déclarant au public qu'*il vivoit encore & qu'il avoit vécu au tems où l'impoſteur avoit fixé ſa mort*. Une déclaration ſi plaiſante donna lieu à Swift de faire ſon apologie, pour prouver à Partrige qu'*il étoit réellement défunt*, &c.

[1] Henri IV qui aimoit la plaiſanterie & les bons mots, fut ſi ſatisfait du ſieur Baudoin *Mère-Folle*, qu'il créa en ſa faveur une charge d'Auditeur aux Comptes, dont il lui fit expédier les proviſions, & qu'il lui permit de choiſir un terrein pour y bâtir & le poſſéder à titre de franc-fief & même noble. La Mère-Folle choiſit à cet effet le lieu qui s'appelle *Vaubertier*, au-deſſus d'Is ſur-Tille.

[2] On peut voir quelques-unes des ces poéſies dans M. du Tillot, qui a compoſé ſes *Mémoires* ſur les Manuſcrits de Gaſpard de Vandeneſſe, Apoticaire de Dijon, petit-fils de la dernière Mère-Folle. C'eſt des mêmes Manuſcrits que l'Auteur de la *Moro-Sophie* déja citée, a extrait ce qui regarde l'Infanterie Dijonnoiſe. On peut comparer ce qui eſt dit ici à ce ſujet, avec ce qu'en rapportent M. du Tillot, & l'Auteur de la lettre inſérée dans le Mercure de Juillet 1739.

[3] Il eſt à croire que chaque membre de la Société avoit ſon ſobriquet; car on en trouve pluſieurs fort plaiſants. On voit une lettre de *Dibidondenne*, l'un des Hérauts, à la Mère-Folle, &c.

[4] Il étoit ainſi nommé dans pluſieurs Villes de Bourgogne, comme Saulieu, Arnay, &c. parce que pour procéder à l'élection du Roi, on lâchoit une poule dans un champ

des

M. de *Torſac*, Exempt des Gardes du Corps, M. *Aimon*, Porte-manteau du Roi, & divers autres Officiers ayant un jour fait mille plaiſanteries ſur un mal de tête continuel, auquel l'un d'entr'eux étoit ſujet, proposèrent une *Calotte de plomb* au malade. La converſation s'étant échauffée, ils s'avisèrent de créer, à l'exemple de l'Infanterie Dijonnoiſe, un Régiment uniquement composé de perſonnes diſtinguées, par l'extravagance de leurs diſcours ou de leurs actions; ils le nommèrent le *Régiment de la Calotte*, en faveur de la Calotte de plomb, & le ſieur Aimon en fut élu *Général.* Cette burleſque ſaillie fut pouſſée ſi loin, que l'on fit faire des étendards dans le goût de ceux de la Mère-Folle, où l'on prit la Folie & tous ſes attributs pour Enſeignes: & l'on frappa des médailles ſur cette Inſtitution. Il ſe trouva des beaux Eſprits, qui mirent en Vers les Brevets que le Régiment diſtribuoit gratuitement, à ceux qui avoient fait quelque ſottiſe éclatante. Le Régiment groſſit en peu de tems [1]; & la Cour & la Ville lui fournirent un nombre conſidérable de dignes Sujets; mais vers le milieu du Règne ſuivant, à l'époque de la naiſſance de la *Philoſophie,* le Régiment ſe reſſentit des ſecouſſes & des révolutions qu'elle occaſionna dans les mœurs. Nous renvoyons pour l'Hiſtoire de ce *Régiment* & de celle de la *Mère-Sotte* qui l'avoit précédé, à la *Deſcription de Paris*, & à ce que nous en avons dit dans les Supplémens de l'Encyclopédie, au mot *Calotte.*

Il eſt à croire que la Mère-Folle, dont il reſtoit encore quelques traces de nos jours [2], & le Régiment de la Calotte, qui fut créé à l'inſtar, ſont abolis pour long-tems, & que nous ne verrons plus ces Compagnies facétieuſes & ces fêtes réjouiſſantes ſe renouveller parmi nous. La morgue du ſiècle, qui ſe croit au-deſſus des précédens; le luxe & l'égoïſme, qui cauſent tant de ravages par leurs progrès; & par-deſſus tout, l'eſprit grave & philoſophique dont nous parons le vernis de nos mœurs diſſolues (eſprit qui perce dans toutes nos productions, & qui ſemble même avoir banni la bonne Comédie de nos Théâtres), ne permettront pas de ſitôt le rétabliſſement de ces ſociétés bouffonnes, où les membres ſavoient allier, par un mêlange heureux de ſageſſe & de folie, la raiſon & l'aimable gaieté dont la MÈRE-FOLLE fut long-tems le parfait modèle. La Poéſie qui étoit le langage commun dont on uſoit dans tous les actes de ces ſortes de Sociétés, comme les jugemens,

qui ont mérité la cenſure. C'eſt de-là, que tous les chefs des Sociétés de Foux, comme l'Abbé des Conards, la Mere-Folle, le Général de la Calotte, &c. avoient une Juriſdiction ſur les mœurs, qu'ils ont quelquefois exercée réellement, comme on l'a vu dans ce Précis.

[1] Pluſieurs perſonnes de diſtinction ſe rangerent même volontairement ſous les étendarts du Régiment, & lui aiderent à ſe garantir des atteintes de ceux qui s'intéreſſoient à ſa deſtruction. Louis XIV informé de la création de cette plaiſante Milice, demanda un jour au ſieur Aimon s'il ne feroit jamais défiler ſon Régiment devant lui. *Sire*, répondit le Général des Calotins, *il ne ſe trouveroit perſonne pour le voir paſſer.* C'eſt apparemment cette anecdote qui a donné lieu au *Poëme du Conſeil de Momus & de la revue du Régiment*, imprimé *à Ratopolis* en 1730.

[2] On voyoit encore dans les jeux de l'arbalête & de l'arquebuſe de Dijon, un *Prévot de Foux.* Cette place qui ſe nommoit indiſtinctement *Prévôté* ou *Folie*, ſe délivroit indiſtinctement à celui qui l'avoit miſe à plus haut prix. Celui qui avoit eu la délivrance l'année précédente, montoit ſur une table avec le Chaperon de la Folie garni de grelots, ayant à ſa ceinture une boîte de fer-blanc en forme de tronc ou de tire-lire. Il étoit obligé de boire pluſieurs verres de vin qui tenoient lieu de l'extinction des feux pour la réception des enchères: on délivroit la Prévôté à celui qui avoit fait la plus forte miſe à l'inſtant, où le dernier Prévôt pouvoit avaler le dernier verre de vin malgré les obſtacles des enchériſſeurs, qui tâchoient de l'empêcher de boire. Toutes les amendes appartenoient au Prévôt, avec un droit ſur les coups au noir. Cette *Prévôté* ou *Folie* fut ſupprimée il y a quelques années, à cauſe des indécences commiſes par le dernier Prévôt.

naiſſance de Louis XIV (imprimée à Dijon chez Paillot en 1638) un paſſage qui prouve que la Mère-Folle n'étoit point encore abolie & qui nous en donne une juſte idée ; le voici. » L'Infanterie Dijonnoiſe, que la douceur de la paix avoit long-tems élevée dans une honnête » licence à une recréation publique, parut alors dans tout ſon luſtre : elle étoit compoſée de » plus de quatre cens hommes à cheval, maſqués en habits de diverſes couleurs, & fit entendre » les rimes Bourguignones, ſur le ſujet de cette illuſtre naiſſance :

« *Conſuevêre jocos, noſtriquoque ferre triumphi* ».

Il y avoit alors à Dijon, de bons eſprits [1] qui cultivoient avec ſuccès, la poéſie Françaiſe & la poéſie Bourguignone [2], que les Pirons & les La Monnoie ont immortaliſée.

A la Mère-Folle de Dijon, qui ne s'aſſembloit plus que rarement & ſur la permiſſion expreſſe du Gouverneur, ſuccéda la Société des Frères des Œuvres-Fortes qui n'étoit point patentée & qui tenoit ſes aſſemblées ſecrettes : on y faiſoit des chanſons, des réflexions ſatyriques, & des écrits clandeſtins, ſur tous les événemens publics & particuliers. Une délibération de la Chambre de Police de Dijon du premier Juillet 1677, défendit les aſſemblées de cette nouvelle Société Dijonnoiſe. On voit que de tout tems la *Satyre* fut crainte & careſſée dans cette Ville, qui s'eſt fait une eſpèce de réputation en ce genre. Mais la Satyre d'alors étoit différente de celle d'aujourd'hui, méchanceté ſans eſprit, jalouſie ſans talens, &c. Il y avoit auſſi à Paris une *Compagnie des Œuvres-Fortes*, établie à l'inſtar de celle de Dijon, & qui fut proſcrite par Louis XIV en 1676.

Après la ſuppreſſion de la Société des *Œuvres-Fortes*, on vit bientôt naître le Régiment de la Calotte, ſous la protection de Momus [3]. Vers la fin du règne de Louis XIV,

[1] Comme M. Legouz de Vellepelle, Avocat général ; MM. Lambert, Richard, Malpoix, Pérard, Bréchillet, Godran & Moriſot, Avocats, &c.

[2] Nous avons en ce dernier genre des ouvrages excellens, parmi leſquels on peut citer comme un chef-d'œuvre le *Virgile Bourguignon*, par M. Dumai Conſeiller au Parlement & le P. Petit Jacobin ; il n'y a que les trois premiers Livres d'imprimés, les autres étant reſtés manuſcrits dans les Bibliothèques de Bourgogne. Le Dialecte Bourguignon, qu'on nomme *Patois*, a un ſel & une naiveté qui ne ſe trouvent point dans la langue polie. C'eſt ce qu'on appelloit le *ſel Bourguignon*, comme on diſoit le *ſel Attique*. *Carmina Burgundo tinxit Apollo ſale.*

C'étoit à Dijon où l'on parloit le mieux le *patois* ; ce qui a fait dire à l'Auteur des *Bigarrures* (E. Tabourot Avocat de Dijon, déguiſé ſous le nom du *Seigneur des Accords*), qu'on trouvoit dans cette Ville le *vrai Tuſcan Bourguignon.* Voyez les *Ecraignes Dijonnoiſes* du même Auteur & le *Ménagiana.*

N. Piron, Apoticaire de Dijon, s'eſt autant diſtingué dans la Poéſie Bourguignone que ſon fils Alexis Piron dans la Poéſie Françoiſe. Le nombre de ſes pièces, qui ſont pour la plupart reſtées manuſcrites, eſt étonnant ; indépendamment de ſes Noëls, il n'y a point d'événemens remarquables du règne de Louis XIV qu'il n'ait mis en vers Bourguignons. L'Auteur de la *Métromanie* qui s'eſt auſſi exercé avec ſuccès dans ce genre de Poéſie, avoit raſſemblé celles de ſon père ; mais M. de Juvigny, auquel on doit tant d'excellens Ouvrages, n'a pas cru devoir joindre à la dernière Édition des *Œuvres de Piron*, des poéſies dans un Idiome peu connu ; il m'a fait préſent de ce porte-feuille en m'engageant à publier ces poéſies Bourguignones des deux Pirons, avec des notes propres à en faciliter l'intelligence. L'exemple des *Noëls* immortels de la Monnoie, connus & chantés par toute la France, à cauſe du ſavant *Gloſſaire* qui les accompagne, ſeroit bien propre à tenter un Editeur de *Poéſies Bourguignones* qui méritent d'être connues par le fond du ſujet, la manière aiſée & naturelle dont elles ſont verſifiées, & par le nom de l'Auteur.

[3] On ſait que *Momus* eſt le Dieu de la Raillerie & des bons mots ſatyriques. Μῶμος en grec, veut dire reproche, mocquerie ; & c'eſt de ce nom que vient notre ancien mot François, *Mommerie.* Les Poëtes ont feint que Momus & la Juſtice ſous le nom d'*Aſtrée*, ayant été bannis du ſéjour des Dieux, comme très-importuns pour ceux qui veulent ſuivre leur penchant, ces deux Divinités ne furent pas mieux accueillies ſur la terre ; quoiqu'Aſtrée conſeillée par Momus eût emprunté l'extérieur & l'habit de la Folie, & que la Vérité ſa compagne ſe fût voilée, elles furent reconnues, perſécutées & réduites à conſtruire en l'air un Palais imaginaire, où les Déeſſes s'occupent à peſer & cenſurer les actions des hommes & des Dieux. Aſtrée prononce les Arrêts, le Secrétaire de Momus les rédige en ſtyle Calotin, il les adreſſe ſous le contre-ſcel de la Folie à ceux

les réceptions, même dans les converſations, étoit ſans doute bien informe; mais les licences qu'on s'y permettoit, & qui ſeroient maintenant proſcrites par le bon goût, en rendoient l'exercice plus facile & plus commun. Aujourd'hui il faut être Poëte & Philoſophe; alors il ſuffiſoit d'être Rimeur, & d'aimer à rire. La Poéſie d'ailleurs donne du tour & de l'agrément à la raillerie, & pour la produire il faut que l'imagination ſoit échauffée. Qu'eſt-ce qui pouvoit la mieux échauffer que la joie & le plaiſir? On ne doit donc pas être ſurpris que la Poéſie ait accompagné les jeux & le badinage dès la première enfance du monde; mais on s'eſt ſervi d'elle avec plus ou moins de délicateſſe, ſelon le tems, le génie & le goût du ſiècle.

C'eſt par ces recherches ſur l'Hiſtoire, les mœurs & uſages anciens des Bourguignons, que nous avons cru devoir commencer la Deſcription des Provinces du Département du Rhone. Nous ſuivrons la même marche pour les Peuples des autres Départemens, & l'on trouvera par-tout des obſervations dignes de piquer la curioſité des Lecteurs.



